REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE GÉNÉRALE

ET

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

PARIS 1924

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1969

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

BUREAU DE LA CLASSE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Président d'honneur : M. Jules CAMBON, de l'Académie française, ambassadeur de France.

Président : M. Alfred DUMAINE, ambassadeur de France.

Vice-présidents : M. le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française.
M. le baron DE BARANTE.
M. le comte Paul DURRIEU, de l'Institut.
M. le baron DE GAIFFIER D'HESTROY, ambassadeur de Belgique.

Secrétaires : M. Édouard ROTT, ancien secrétaire de légation, correspondant de l'Institut.
M. PICCIONI, ministre plénipotentiaire.

Trésorier : M. Emmanuel RODOCANACHI.

Directeur des publications : M. le baron Ludovic DE CONTENSON.

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone

KRAUS REPRINT
a Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1969

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

CLASSE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

COMITÉ

MM.

Barante (baron de), *vice-président*.

Bertrand, bibliothécaire honoraire du ministère des Affaires étrangères.

Billy (Robert de), ministre plénipotentiaire, chef du Service des Archives au ministère des Affaires étrangères.

Boislisle (Jean de).

Boulay de la Meurthe (comte).

Cambon (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France, *président d'honneur*.

Cambon (Paul), de l'Institut, ambassadeur de France.

Contenson (baron Ludovic de), *directeur des Publications*.

Crozier (Philippe), ambassadeur de France.

Delavaud (Louis), ministre plénipotentiaire.

Dumaine (Alfred), ambassadeur de France, *président*.

Dunant, ministre de Suisse.

Dupuis (Charles), de l'Institut.

Durrieu (comte Paul), de l'Institut, *vice-président*.

Geoffray (Léon), ambassadeur de France.

Gaiffier d'Hestroy (baron de), ambassadeur de Belgique, *vice-président*.

Guichen (vicomte de), premier secrétaire d'ambassade honoraire.

Hanotaux (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France.

Haussonville (comte d'), de l'Académie française, *vice-président*.

Imbart de La Tour, de l'Institut.

La Gorce (Pierre de), de l'Académie française.

Laudet (Fernand), de l'Institut.

Lavollée (René), ancien consul général.
Le Marchand (E.), ministre plénipotentiaire.
Loudon (jonkheer J.), ministre des Pays-Bas.
Missak-Effendi (H.), ministre plénipotentiaire.
Peralta (marquis de), ministre de Costa-Rica.
Piccioni, ministre plénipotentiaire, *secrétaire*.
Plantet (E.), secrétaire d'ambassade.
Quiñones de Leon, ambassadeur de S. M. le roi d'Espagne.
Rodocanachi (Emmanuel), *trésorier*.
Rott (Édouard), correspondant de l'Institut, *secrétaire*.
Seillière (baron Ernest), de l'Institut.
Semallé (comte de), ancien secrétaire d'ambassade.
Waliszewski (K.).

LISTE DES MEMBRES

Les noms des membres perpétuels sont précédés d'un astérisque *.

MM.

ADAM (Léon), conseiller à la Cour de Douai, 26, boulevard Delebecque, Nord.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE *(Bibliothèque du ministère des)*, 5, rue de Louvain, Bruxelles.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE COSTA-RICA *(Bibliothèque du ministère des)*, San José de Costa-Rica, Amérique centrale.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE *(Bibliothèque du ministère des)*, 130, rue de l'Université, Paris.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE *(Bibliothèque des Archives des)*, 130, rue de l'Université, Paris.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE *(Ministère des)*, Rome.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE POLOGNE *(Bibliothèque du ministère des)*, Varsovie.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE PORTUGAL *(Ministère des)*, Lisbonne.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SERBIE *(Ministère des)*, Belgrade.

AKADEMISKA BOKHANDELN, Helsingfors, Finlande.

ALGER *(Bibliothèque de l'Université d')*, rue Michelet, Alger.

* ALOÏSI (baron), ministre d'Italie, à Copenhague, Danemark.

AMSTERDAM *(Bibliothèque de l'Université d')*, Pays-Bas.

ANTHOUARD (baron D'), ministre plénipotentiaire, 121 *bis*, rue de la Pompe, Paris.

AUBRY-VITET (Eugène), 69, rue de Varenne, Paris.

AULNEAU (J.), avocat à la Cour d'appel, 56, rue de Rennes, Paris.

AUZOUX, avocat à la Cour d'appel, 26, avenue Bosquet, Paris.

AVRIL (baron Louis D'), ministre plénipotentiaire, 21, rue Casimir-Perier, Paris.

ARAGO (François), vice-président de la Chambre des députés, 56, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

* AZAN (colonel Paul). commandant du 6e régiment de tirailleurs algériens, Tlemcen (Oran), Algérie.

BALLERO (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, 5, rue d'Amboise, Paris.

BALNY D'AVRICOURT (comte), ministre plénipotentiaire, 27, rue de la Faisanderie, Paris.

BARANTE (baron DE), *vice-président*. 22, rue du Général-Foy, Paris.

* BARBEY (Frédéric), ministre de Suisse, 8, avenue de Cortenberg, Bruxelles, Belgique.

BARRAL-MONTFERRAT (marquis DE), château du Lassay, par Étréchy, Cher.

Baudrillart (Mgr), de l'Académie française, recteur de l'Université catholique, 74, rue de Vaugirard. Paris.
Bathory *(Bibliothèque de l'Université* Étienne*)*, Wilno, Pologne.
Bavier (de), secrétaire de la légation suisse, 14, rue Pétrarque, Paris.
Belgrade *(Bibliothèque de l'Université de)*, Belgrade, Yougo-Slavie.
Belmont (Perry), Hôtel Ritz, place Vendôme, Paris.
Berckheim (baron Théodore de), ministre plénipotentiaire, 36, avenue Henri-Martin, Paris.
* Bernon (baron J.-A. de), 3, rue des Saint-Pères, Paris.
Bertrand (P.), *membre du Comité,* 51, boulevard Arago, Paris.
Besançon *(Bibliothèque de l'Université de)*, Besançon, Doubs.
* Bezagu (Louis), 61, cours d'Aquitaine, Bordeaux, Gironde.
Bibliothèque française, Consulat de France, Galatz, Roumanie.
Bibliothèque française, 9, via di Villa Patrizi, Rome.
Bibliothèque Nationale, *Département des imprimés,* 58, rue de Richelieu, Paris.
Billy (Robert de), ministre plénipotentiaire, chef du Service des Archives au ministère des Affaires étrangères, *membre du Comité,* 56, rue Boulainvilliers, Paris.
* Bliss (Robert Wood), 4, rue Henri-Moissan, Paris.
* Boislisle (Jean de), *membre du Comité,* 1, avenue de Tourville, Paris.
Boisrouvray (comtesse de Jacquelot de), 24, rue de la Chancellerie, Versailles, Seine-et-Oise.
Bonaparte (S. A. le prince), de l'Institut, 10, avenue d'Iéna, Paris.
* Bonin-Longare (comte). sénateur, ambassadeur d'Italie, Montecchio Precalcino, prov. de Vicence, Italie.
Bordeaux *(Bibliothèque de l'Université de)*, 20, cours Pasteur, Bordeaux, Gironde.
Bottaro-Costa (comte), ambassadeur honoraire d'Italie, 17, via Cassia, Rome.
Boulay de la Meurthe (comte), *membre du Comité*, 7, rue de Villersexel, Paris.
Bourdel (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.
Bourguet (Alfred), avocat, 9, rue du Val-de-Grâce, Paris.
Boutiron (A.), ministre plénipotentiaire, 5, avenue George-V, Paris.
Breuil (comte du Hamel de), 22, rue du Regard, Paris.
British Museum *(Bibliothèque du)*, Londres.
Broglie (duc de), 29, rue de Chateaubriand, Paris.
Bucarest *(Bibliothèque de l'Université de)*, Bucarest, Roumanie.
Budapest *(Bibliothèque de l'Université de)*, Budapest, Hongrie.
Caix (vicomte Robert de), 15, avenue de Tourville, Paris.
California *(University of)*, Berkeley, Californie, Etats-Unis.
Cambon (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France, *président d'honneur*, 6, rue Daubigny, Paris.
Cambon (Paul), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 146, boulevard Haussmann, Paris.
Carol Ier *(Bibliothèque de la Fondation universitaire)*, Bucarest, Roumanie.
Cartier de Marchienne (baron de), ambassadeur de Belgique aux États-Unis d'Amérique, Washington, D. C.

Casanatense *(Biblioteca)*, Rome, Italie.
Castellane (comtesse Jean de), 61, rue de Babylone, Paris.
Cercle (Nouveau), 288, boulevard Saint-Germain, Paris.
Charles-Roux (F.-J.), conseiller de l'ambassade de France à Rome, Palais Farnèse, Rome.
Charvériat (Emile), 1, rue du Regard, Paris.
Chaulin (baron), 3, avenue Montaigne, Paris.
Chaumont-Quitry (marquis de), 43, rue de Lille, Paris.
Clauzel (comte Bertrand), ministre plénipotentiaire, 1, rue de Villersexel, Paris.
Clément-Simon (Louis-Frédéric), ministre plénipotentiaire, 193, rue de l'Université, Paris.
Clermont-Ferrand *(Bibliothèque municipale de)*, Puy-de-Dôme.
Cluj *(Bibliothèque de l'Université de)*, Cluj, Roumanie.
Coïmbra *(Bibliothèque de la Faculté de droit de)*, Portugal.
Columbia *University*, Law Library, New-York City, Etats-Unis.
Condé *(Bibliothèque du Musée)*, Chantilly, Oise.
* Contenson (baron Ludovic de), *directeur des publications*, 78, rue Boissière, Paris.
Conty (Alexandre), ambassadeur de France à Rio de Janeiro, 20, rue de Tournon, Paris.
Copenhague *(Bibliothèque royale de)*, Danemark.
Cornejo, ministre du Pérou, 99, rue de Courcelles, Paris.
Cornell *University, Library*, Ithaca, New-York, Etats-Unis.
Cornudet (vicomte), député de Seine-et-Oise, 115, avenue Henri-Martin, Paris.
Cracovie *(Bibliothèque de l'Université de)*, Cracovie, Pologne.
Crozier (Philippe), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 34, rue de Tocqueville, Paris.
Dadechkeliani (prince M. H.), 6, rue de Verneuil, Paris.
Darimond, 15, rue des Saints-Pères, Paris.
* Decazes (duc), 1, rue Auguste-Vacquerie, Paris.
* Delavaud (Louis), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 85, rue de La Boétie, Paris.
Députés *(Chambre des)*, Palais-Bourbon, Paris.
Descos (Léon), ministre plénipotentiaire, 22, rue Boissière, Paris.
* Doulcet (Jean), ambassadeur de France, 7, rue Saint-Dominique, Paris.
Doyon (Pierre), 26, rue Boissière, Paris.
Drucker *(Fratelli)*, Padoue, Italie.
Dumaine (A.), ambassadeur de France, *président*, 5, rue du Regard, Paris.
Dumesnil, 10, place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre, Seine-Inférieure.
* Dunant (Alphonse), ministre de Suisse, *membre du Comité*, 51, avenue Hoche, Paris.
* Dupuis (Charles), de l'Institut, *membre du Comité*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
Dupriez (professeur), Institut Spoelberg, Louvain, Belgique.
Duras (duchesse de), 41, rue de Bellechasse, Paris.
* Durrieu (comte Paul), de l'Institut, *vice-président*, 74, avenue Malakoff, Paris.

Durrieu (baron), 10, rue Copernic, Paris.
Escoffier (Maurice), 1, rue Récamier, Paris.
Espeuilles-Vicence (comte d'), 49, rue de Bellechasse, Paris.
Farrulla (Arturo Juega), Carlos Pellegrini 1384, Buenos-Ayres, République Argentine.
Fitzmaurice (lord Edmond), Leigh House, Bradford on Avon, Wilts, Angleterre.
* Florian (comte Xavier de), ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.
Fontarce (René de), ministre plénipotentiaire, 3, rue Mollien, Paris.
Fontenay (baron de), 9, avenue Malakoff, Paris.
Forbin (marquis de), 71, rue de Monceau, Paris.
Frémy (comte), 11 *bis*, rue Casimir-Perier, Paris.
* Gaiffier d'Hestroy (baron de), ambassadeur de Belgique, *vice-président*, 43, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.
* Gallavresi (Giuseppe), 35, via Monforte, Milan, Italie.
Gallegos (Miguel), ancien secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères de Salvador, San-Salvador, Amérique centrale.
* Gavoty (Georges), 32, rue de La Boétie, Paris.
Gebethner et Wolff, Varsovie, Pologne.
Geer (de), secrétaire de la légation suisse, 14, rue Pétrarque, Paris.
* Geoffray (Léon), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 37, rue de la Pompe, Paris.
Ghika (prince D.), ministre de Roumanie, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
Gilbert (André), ministre plénipotentiaire, 35, avenue Victor-Hugo, Paris.
Girod de l'Ain (Édouard), 24 *bis*, avenue du Président-Wilson, Paris.
* Gontaut Saint-Blancard (marquis de), 5, rue de la Chaise, Paris.
Gout (Jean), ministre plénipotentiaire, 51, rue Saint-André-des-Arts, Paris.
Goyau (Georges), de l'Académie française, 36, rue de la Pompe, Paris.
Grenoble *(Bibliothèque de l'Université de)*, Isère.
Guichen (vicomte de), premier secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Comité*, 13, avenue Bosquet, Paris.
Hanotaux (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France, *membre du Comité*, 4, avenue Hoche, Paris.
Harcourt (vicomte d'), 9, rue de Constantine, Paris.
Harvard University *(Law School of)*, Library, Cambridge, Massachusetts, États-Unis.
Hasselt (J. van) directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, 5, Nassauplein, Haarlem, Pays-Bas.
Haussonville (comte d'), de l'Académie française, *vice-président*, 5, rue de Constantine, Paris.
Heldring (Ernest), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, 478, Heerensgratht, Amsterdam (Pays-Bas).
Hengel (van), 285, Hoogstraat, Rotterdam (Pays-Bas).
Hojer (Olof), 25, boulevard de Grenelle, Paris.
Hussey-Walsh (V.), 7, rue Galilée, Paris.
Hyrvoix de Landosle, 19, quai de Bourbon, Paris.

IMBART DE LA TOUR, de l'Institut, *membre du Comité*, 25, avenue Marceau, Paris.
INSTITUT DE FRANCE *(Bibliothèque de l')*, Palais Mazarin, Paris.
INSTITUT D'ÉGYPTE *(Bibliothèque de l')*, Le Caire, Égypte.
JOCKEY-CLUB *(Bibliothèque du)*, Bucarest, Roumanie.
JOHNS HOPKINS UNIVERSITY, Baltimore, Maryland, États-Unis.
KARLOVA *(Bibliothèque de l'Université)*, Prague, Tchécoslovaquie.
KARNEBEEK (A. P. C. VAN), ministre d'État, 14, Princessegraft, La Haye, Pays-Bas.
KNIGHT (Jean), 17, rue de l'Annonciation, Paris.
KOMENSKY *(Bibliothèque de l'Université)*, Bratislava, Tchécoslovaquie.
LABOUCHÈRE (Édouard), 84, avenue Niel, Paris.
LA BOULINIÈRE (J. DE), ministre plénipotentiaire, à la Juvinière, Buc, Seine-et-Oise.
LACOMBE (comte DE), 30, rue Saint-Dominique, Paris.
LAFFON DE LADEBAT (général), 25, rue de Constantine, Paris.
LA GORCE (Pierre DE), de l'Académie française, *membre du Comité*, 4, rue Joseph-Bara, Paris.
LA HAYE *(Bibliothèque royale de)*, Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
* LA HAYE *(Bibliothèque du Palais de la Paix à)*, Pays-Bas.
LA MAZELIÈRE (marquis DE), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
LA RIBOISIÈRE (comte DE), député d'Ille-et-Vilaine, 4, rue Fabert, Paris.
LA ROCHEFOUCAULD (comte Aymery DE), 93, rue de l'Université, Paris.
LASTEYRIE (comte Charles DE), député de la Corrèze, 4, rue Bayard, Paris.
* LAUDET (Fernand), de l'Institut, *membre du Comité*, 4, rue de Gribeauval, Paris.
LAUNAC (Harris-Phelps, comte DE), 7, rue de Presbourg, Paris.
LAVOLLEE (René), *membre du Comité*, 162, boulevard Haussmann, Paris.
LAVOLLÉE (Robert), 16, rue Christophe-Colomb, Paris.
LEAGUE OF NATIONS *(Library)*, 2, quai Léman, Genève, Suisse.
LEFAIVRE (Paul), ministre plénipotentiaire, 73, rue de Courcelles, Paris.
LEFÈVRE-PONTALIS (Pierre), ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.
LE GLAY (abbé André), chanoine honoraire de la cathédrale de Monaco, 16, rue de Lorraine, Monaco.
LE MARCHAND (Edgard), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 93, rue de Lauriston, Paris.
LESOURD (Paul), archiviste-paléographe, 26, rue Desnouettes, Paris.
LEVE (général), 17, rue Cassette, Paris.
LHOMEL (comte G. DE), 55, avenue Kléber, Paris.
LILLERS (marquis DE), 10, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
LIVRE FRANÇAIS *(Maison du)*, 3, rue Félibien, Paris.
LOREAU, 12, rue d'Anjou, Paris.
LOUDON (jonkheer J.), ministre des Pays-Bas, *membre du Comité*, 85, rue de Grenelle, Paris.
LOUVAIN *(Bibliothèque de l'Université catholique de)*, Belgique.
LUBLIANA *(Bibliothèque de l'Université de)*, Lubliana, Yougo-Slavie.

LUND *(Bibliotèque de l'Université de)*, Suède.
LWOW *(Bibliothèque de l'Université de)*, Lwow, Pologne.
LYON *(Bibliothèque de l'Université de)*, Rhône.
LYAUTEY (maréchal), de l'Académie française, résident général de France au Maroc, 5, rue Bonaparte, Paris.
MAISON DES FRANÇAIS, 7, Place Alexandre-Lahovary, Bucarest, Roumanie.
MALVEZZI DE' MEDICI (marquis Nerio), sénateur du royaume, Bologne, Italie.
MANNEVILLE (comte DE), ministre plénipotentiaire, 63 *bis*, rue de Varenne, Paris.
MARCELLO (comte Giovanni), Venise, Italie.
MARCHENA (comte Giovanni DE), 16, rue de la Pépinière, Paris.
MÂREES VAN SWINDEREN (jonkheer R. DE), 32, Green Street, Londres, W.
MAREUIL (comte DE), 19, rue Marbeuf, Paris.
* MARGERIE (DE), ambassadeur de France à Berlin, 14, rue Saint-Guillaume, Paris.
MARSEILLE *(Chambre de commerce de)*, Marseille, Bouches-du-Rhône.
MASARYCOVA *(Bibliothèque de l'Université)*, Brno, Tchécoslovaquie.
MAUROUARD (Lucien), ministre plénipotentiaire, 39, rue Mozart, Paris.
MELZI D'ÉRIL, DUC DE LODI, 105, rue de Courcelles, Paris.
MÉNEVAL (baron DE), 1 *ter*, boulevard Saint-Antoine, Versailles, Seine-et-Oise.
MICHIGAN *(University of)*, General Library, Ann Arbor, Michigan, États-Unis.
MIRON DE L'ESPINAY (A.), Blois, Loir-et-Cher.
MISSAK-EFFENDI (H.), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 26, avenue George-V, Paris.
* MONTMORENCY (duc DE), 34, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.
MONTESQUIEU (baron Roger DE), 37, avenue Victor-Hugo, Paris.
MONTPELLIER *(Bibliothèque de l'Université de)*, Hérault.
MONTUREUX (vicomte DE), 4, rue Quentin-Bauchart, Paris.
MORETUS-PLANTIN, Anvers, Belgique.
MORTUREUX (Albert), 4, avenue Marceau, Paris.
* MOUSTIER (marquis DE), député du Doubs, 15, avenue George-V, Paris.
NADAILLAC (comte Jean DE), 15, avenue Bosquet, Paris,
NALÈCHE (comte Etienne DE), 2, rue de Chanaleilles, Paris.
NANCY *(Bibliothèque de l'Université de)*, place Carnot, Nancy, Meurthe.
NAVENNE (Ferdinand DE), ministre plénipotentiaire, 28, avenue Bosquet, Paris.
* NERVO (baron Jean DE), 41, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
* NEUCHATEL *(Bibliothèque de la ville de)*, Suisse.
NIJHOFF (Martinus), 9, Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
NISARD (Armand), ambassadeur de France, 166, faubourg Saint-Honoré, Paris.
* NOAILLES (vicomte DE), 43, rue de l'Université, Paris.
NOBEL *(Comité du Parlement norvégien)*, Drammenovei, 19, Christiania, Norvège.

* Ormesson (comte André d'), conseiller d'ambassade, 7, rue Lamennais, Paris.
Pacheco e Silva, 8, rue Benjamin-Godard, Paris.
Padoue *(Université de)*, Padoue, Italie.
Pageot (Mme), 16 *ter*, avenue Bosquet, Paris.
Paleologue (Maurice), ambassadeur de France, 1, rue de Beaune, Paris.
Paolik (A. L.), Vodickova, 41, Prague, Tchécoslovaquie.
* Paula-Matheus (Francisco de), Bogota, Colombie.
Peralta (marquis de), ministre de Costa-Rica, *membre du Comité*, 21, rue Erlanger, Paris.
Péreire (Alfred), 35, faubourg Saint-Honoré, Paris.
Perigny (comte Maurice de), explorateur, 4, avenue Malakoff, Paris.
* Petin (Hector), 4 *bis*, rue de Franqueville, Paris.
Picavet, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse, Haute-Garonne.
Piccioni (Camille), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 1, rue de Bassano, Paris.
Pinon (René), 21, avenue de la Motte-Picquet, Paris.
* Planas-Suarez (comte de), ministre du Venezuela à Lisbonne, Portugal.
Plancy (comte de), ministre plénipotentiaire, 14, rue Lincoln, Paris.
Plantet (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Comité*, 28, rue Hamelin, Paris.
Poitiers *(Bibliothèque de l'Université de)*, Vienne.
Politis (N.) ancien ministre des Affaires étrangères de Grèce, 63, boulevard des Invalides, Paris.
Poznan *(Bibliothèque de l'Université de)*, Poznan, Pologne.
Princeton University *Library*, Princeton, New-Jersey, Etats-Unis.
Prinet (Gaston), ministre plénipotentiaire, 1, place Saint-Sulpice, Paris.
Prior, Palazzo Litta Visconti, Varese, Italie.
Quiñones de Leon, ambassadeur de S. M. le roi d'Espagne, *membre du Comité*, 77, avenue Marceau, Paris.
Raben-Levetzau (comte de), Copenhague, Danemark.
* Rain (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.
Raindre (Gaston), ambassadeur de France, 118, faubourg Saint-Honoré, Paris.
* Ramos Montero (Dionisio), ministre plénipotentiaire de l'Uruguay à Rio de Janeiro, Brésil.
Reboul (colonel), 16, rue Montaigne, Paris.
* Renaut d'Oultre-Seille (F. P.), 38, rue de Lourmel, Paris.
* Reventlow (comte F.), Vindeholme, Nakskov, Danemark.
Riffault, ministre plénipotentiaire, 21, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
Rigault (Abel), 130, rue de l'Université, Paris.
Rochegude (marquis de), 34, rue Beaujon, Paris.
* Rodocanachi (Emmanuel), *trésorier*, *membre du Comité*, 54, rue de Lisbonne, Paris.
Rohan (duchesse de), 35, boulevard des Invalides, Paris.
Romanos (Athos), ministre plénipotentiaire de Grèce, 17, rue Auguste-Vacquerie, Paris.

Romieu (Joseph), 29, rue Octave-Feuillet, Paris.
Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, faubourg Saint-Honoré, Paris.
* Rott (Édouard), membre correspondant de l'Institut, *secrétaire*, 50, avenue du Président-Wilson, Paris.
Roulleaux-Dugage (baron), 15, rue Lesueur, Paris.
Roumaine *(Bibliothèque de l'Académie)*, 135, Cales Victorici, Bucarest, Roumanie.
Saint-Aulaire (comte de), ambassadeur de France en Grande-Bretagne, Albert Gate House, Londres, W.
Saint-Gilles (comte Hervé de), 18, rue Marignan, Paris.
Saint-Paul (G.), conseiller d'Etat, 8, place des Etats-Unis, Paris.
Saint-René Taillandier (G.), ministre plénipotentiaire, 11, rue Sédillot, Paris.
Saint-Sulpice *(Bibliothèque)*, 340, Saint-Denis Street, Montréal, Canada.
Saporta (comte de), 43, rue de Lisbonne, Paris.
Saporta (marquis de), 43, rue de Lisbonne, Paris.
* Sartiges (vicomte Louis de), 16, rue Ampère, Paris.
* Sciences politiques *(Bibliothèque de l'Ecole des)*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
Ségur d'Aguesseau (comte de), ministre plénipotentiaire, 11, rue Montalivet, Paris.
* Seillière (baron Ernest), de l'Institut, *membre du Comité*, 16, rue Hamelin, Paris.
* Semallé (comte de), ancien secrétaire d'ambassade, *membre du Comité*, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.
Sénat *(Bibliothèque du)*, Palais du Luxembourg, Paris.
Sendaï *(Tôhoku Imperial University), Library of College of Litterature*, Japon.
Sercey (comte de), 170, faubourg Saint-Honoré, Paris.
Sheffield (lord), 14, Devonshire Street, Londres, Grande-Bretagne.
Sofia *(Bibliothèque de l'Université de)*, Bulgarie.
Souza Dantas (Luiz de), ambassadeur du Brésil, 17, rue Quentin-Bauchart, Paris.
Stackenborgh (jonkheer), secrétaire de la légation des Pays-Bas, 8, rue Emile-Augier, Paris.
Stoutz (de), conseiller de la légation suisse, détaché au département politique à Berne, Suisse.
Strasbourg *(Bibliothèque de l'Université de)*, Bas-Rhin.
Taigny (Olivier), ministre plénipotentiaire, 17, avenue du Président-Wilson, Paris.
Tardieu (André), député de Seine-et-Oise, 26, avenue de Messine, Paris.
Tchécoslovaque *(Légation de la République)*, 15, avenue Charles-Floquet, Paris
Terlinden (Charles), professeur à l'Université de Louvain, 61, avenue Legrand, Bruxelles, Belgique.
Ternaux-Compans, ministre plénipotentiaire, 25, rue Jean-Goujon, Paris.
* Tets van Goudriaan (jonkheer A. W. van), 29, Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.

THIERS *(Bibliothèque)*, 27, place Saint-Georges, Paris.
TOKIO COLLEGE OF LAW *(Imperial University)*, Japon.
— GAISMUSHO-TOSHOBU *(Department of foreign Affairs)*.
— WASEDA UNIVERSITY *(Library of)*.
— INSTITUTE OF HIRTRY COLLEGE OF LITTERATURE *(Imperial University)*.
TOUTAIN (Edmond), ministre plénipotentiaire, 73, rue de Courcelles, Paris.
TROOSTEMBERGH (baron Jean DE), ancien attaché à la légation de Belgique, 228, rue de la Loi, Bruxelles.
TYSZKIEWICZ (comte Michel), 37, rue Lapérouse, Paris.
UNION *(Cercle de l')*, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
UNIVERSITE DE FRANCE *(Bibliotheque de l')*, à la Sorbonne, Paris.
UPSAL *(Bibliothèque de l'Université d')*, Suède.
UTRECHT *(Société d'histoire d')*, Pays-Bas.
VALLERY-RADOT (René), 11 *ter*, rue Colbert, Versailles, Seine-et-Oise.
VARSOVIE *(Bibliothèque de l'Université de)*, Pologne.
* VAUVINEUX (comte DE), ministre plénipotentiaire, 2, avenue Montaigne, Paris.
* VENDÔME (S. A. R. Mgr le duc DE), 24, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine.
VIENNE *(Bibliothèque de l'Université de)*, Autriche.
VIENNE *(Haus, Hof und Staats Archiv)*, 1, Minoritenplatz, Vienne, Autriche.
VILLENEUVE-BARGEMON (comtesse DE), 102, avenue des Champs-Elysées, Paris.
VILLERMONT (comte Carlos DE), château de Boussu-en-Pagne, Belgique.
VINCK DE DEUX-ORP (baron Carl DE), ministre plénipotentiaire, correspondant de l'Institut, 12, rue de Presbourg, Paris.
VISSIÈRE (Arnold), ministre plénipotentiaire, 44, rue du Ranelagh, Paris.
VITTORIO EMANUELE *(Biblioteca nazionale)*, via del Collegio Romano, Rome.
WALISZEWSKI (K.), *membre du Comité*, 30, avenue La Bourdonnais, Paris.
WECK (René DE), secrétaire de la légation suisse, 4, rue Robert-Estienne), Paris.
WEDEL JARLSBERG (baron DE), ministre de Norvège, 25, rue de Surène, Paris.
WEIL (commandant), 3, rue Rabelais, Paris.
WENDEL (Mme Guy DE), 26, avenue Victor-Hugo, Paris.
WEMYS (lady Wester), 66, Great Cumberland Place, Londres, W.
* WRANGEL (comte), 3, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux, Gironde.
YALE UNIVERSITY, New Haven, Connecticut, Etats-Unis.
YASSY *(Bibliothèque de l'Université de)*, Roumanie.
ZAGREB *(Bibliothèq e de l'Université de)*, Yougo-Slavie.
ZAMOYSKI (comte Maurice), ministre de Pologne, 26, avenue Henri-Martin, Paris.
ZURICH *(Zentralbibliotek)*, Suisse.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA REVUE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Revue historique, bimestrielle, Paris.

Revue des Études historiques, trimestrielle, Paris.

Revue des Questions historiques, trimestrielle, Paris.

Bulletin du Comité France-Orient, mensuel, 5, avenue de l'Opéra, Paris.

Bulletin de l'Institut intermédiaire international, trimestriel, 6, Oranjestraat, La Haye, Pays-Bas.

Bulletin of the Institute of Historical Research, University of London, Malet Street, W. C., 1.

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique, bimensuelle, Association France-Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris-VIIIe.

Polybiblion : revue bibliographique universelle, mensuelle, partie littéraire et partie technique, 5, rue Saint-Simon, Paris-VIIe.

Revue de droit international, 35, chemin de Miremont, Genève, Suisse.

LA DOCTRINE DE MONROE[1]

Le 2 décembre dernier un siècle a passé depuis la publication de l'un des documents les plus célèbres de la diplomatie moderne, le message publié par le président Monroe sur l'indépendance des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud.

Cette pièce est souvent mal connue ou mal comprise de ceux mêmes qui en parlent. En étudiant les événements qui l'ont amenée et le caractère de son auteur, j'essaierai de montrer sa portée primitive; j'indiquerai ensuite les développements qui depuis lui ont été donnés.

La guerre d'indépendance des États-Unis avait produit une profonde fermentation dans les colonies espagnoles. Rien que de naturel, car ces magnifiques possessions étaient déplorablement gouvernées. Quatre vice-royautés les formaient : Mexique ou Nouvelle-Espagne, Nouvelle-Grenade ou Terre-ferme, Pérou et Buenos-Ayres. Quatre capitaineries générales s'y ajoutaient : le Nouveau-Mexique, le Guatemala, le Chili et Caracas, qui englobait la Floride et Cuba. La population de sang blanc, pur ou mélangé, — Espagnols, créoles ou métis, — était soumise au *tribut*, sans part aucune dans un gouvernement vénal, centralisé à Madrid et qui ne connaissait rien des besoins locaux. L'agriculture était abandonnée aux nègres esclaves, aux Indiens réduits à l'état de péons, serfs de la terre; ils étaient, en outre,

[1] On peut consulter également dans la *Revue*, année 1903, fasc. IV, p. 594; année 1904, fasc. I, p. 21, et fasc. III, p. 379 : *la Doctrine de Monroe et les évolutions successives de la politique étrangère des États-Unis (1823-1903)*, par le marquis de Barral-Montferrat.

condamnés au travail des mines qui, seul, intéressait leurs maîtres : tout commerce était interdit, sauf celui qui, sur navires espagnols, s'opérait avec la métropole.

Une révolte des Indiens du Pérou se produisit dès 1780; elle fut vite et cruellement réprimée. En 1806, Francesco Miranda, ancien lieutenant de Dumouriez, tenta un nouveau mouvement que facilitèrent les souvenirs de la Révolution française, la révolte récente de Saint-Domingue et aussi l'appui secret des Anglais. Pourtant, la masse des colonies resta fidèle aux Bourbons et aida les Cortès constituantes espagnoles dans leur résistance contre le roi Joseph Bonaparte. Mais, quand on apprit en Amérique que ces mêmes Cortès ne consentaient à donner aux colonies fidèles qu'une part insignifiante dans la représentation nationale, l'indignation et la révolte furent universelles. En septembre 1810, Hidalgo souleva le Mexique; Bolivar, Caracas; San Martin, Buenos-Ayres; Rosas et O'Higgins, le Chili; Belgrano, le Pérou. Tout le continent était en feu. La lutte dura dix ans; en 1820, toutes les colonies espagnoles avaient proclamé leur indépendance.

Mais cette année ne voyait pas seulement poindre l'aurore de la liberté en Amérique : partout en Europe la révolte des peuples contre l'absolutisme se manifestait violemment. En France et en Allemagne les conspirations et les assassinats se multipliaient. En Espagne, la révolution éclata. Le 1er janvier, Quiroga et Riego, deux officiers, soulevèrent les troupes réunies dans l'île de Léon, près de Cadix, pour aller combattre les colonies. La population de Madrid se révolta à son tour et le despotique Ferdinand VII dut accepter la constitution, votée par les Cortès en 1812, mais qui n'avait jamais été mise en vigueur. Quelques mois plus tard, en Portugal, la régence gouvernant en l'absence du roi Jean VI, réfugié au Brésil depuis l'invasion des troupes de Napoléon en 1807, était renversée par le peuple. Naples obligeait le roi Ferdinand Ier à abandonner le pouvoir à son fils le prince de Calabre. Enfin, en Grèce, la révolte contre la Turquie commençait à s'organiser.

Effrayés des progrès de l'esprit révolutionnaire, les souverains d'Europe songèrent à faire appel aux principes de cette « Sainte-Alliance », que le tsar, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse avaient signée le 26 septembre 1815 et auxquels tous avaient adhéré. Seuls, les rois de France et d'Angleterre ne s'y étaient joints qu'en leur nom personnel — car des gouvernements représentatifs ne pouvaient souscrire à un acte ayant, en fait, la signification d'une entente des rois contre les peuples. « Convaincus, disait ce document célèbre, qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances sur les vérités sublimes qu'enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur », les trois monarques y déclaraient solennellement qu'ils « entendaient maintenir à la face de l'univers leur détermination inébranlable de demeurer unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble » et de se prêter « en toute occasion et en tout lieu assistance et secours ».

Conséquents avec leur accord, les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse se réunirent à Troppau en octobre 1820, escortés de leurs ministres Nesselrode, Metternich et Hardenberg. Metternich, qui domina la réunion, leur fit prendre « l'engagement d'une parfaite union dans le but de mettre un frein, soit par la médiation, soit par la force, aux nouvelles calamités qui menaçaient l'Europe ». Puis, les affaires de Naples semblant les plus pressantes parce qu'elles touchaient directement à la prédominance de l'Autriche en Italie, ils convinrent de se réunir à Laybach pour les étudier de plus près.

A Laybach, en janvier 1821, nonobstant les réserves faites par les plénipotentiaires français et anglais sur les principes de l'intervention, elle fut décidée : 52 000 Autrichiens sous le général Frimont se présentèrent à la frontière napolitaine. Bien qu'une révolution éclatât au même moment en Piémont pour assister les révolutionnaires napolitains, en attaquant les envahisseurs par derrière, les troupes napolitaines se débandèrent au premier choc. Les Piémontais, de leur côté, furent vaincus à Novare. Frimont entra donc à Naples le 24 mars, Bubna à Turin

le 9 avril : le roi de Naples Ferdinand et le roi de Piémont Charles-Félix furent rétablis dans leur absolutisme.

La liberté était vaincue en Italie. Il ne restait que la Grèce et l'Espagne, car le roi de Portugal s'était soumis aux événements et avait accepté la Constitution. Leur sort fut réglé en octobre 1822, au Congrès de Vérone. La Grèce, qui avait proclamé son indépendance le 1er janvier précédent, excitait, à cause de sa communauté de religion, la sympathie du tsar. Mais le prince de Metternich lui représenta que « soutenir des rebelles, ce serait déchaîner l'esprit révolutionnaire en Europe ». — On refusa donc purement et simplement aux représentants hellènes l'accès du Congrès.

En Espagne, une intervention française seule pouvait être envisagée, à raison du voisinage; mais le roi y répugnait, et le chef du gouvernement lui-même, M. de Villèle, y était opposé. Au contraire, le vicomte de Montmorency et le vicomte de Chateaubriand, représentants de Louis XVIII à Vérone, la désiraient. Ils profitèrent de la vieillesse et de la fatigue du roi et de l'effroi que les monarchistes *ultra* inspiraient au premier ministre. Décidée au Congrès, l'intervention fut votée aux Chambres françaises par une majorité monarchiste, malgré une opposition libérale énergique, mais trop peu nombreuse. Le 24 mai 1823, le duc d'Angoulême, à la tête d'une armée française, entrait à Madrid que le roi avait quittée, emmené par les Cortès qui s'étaient enfuies à Cadix. Les Français s'avancèrent à leur poursuite et, le 31 août, s'emparèrent des hauteurs du Trocadéro qui dominaient cette ville. Les Cortès effrayées envoyèrent le roi au camp français, après lui avoir fait jurer la Constitution, pour arranger la pàix. Ferdinand rétabli, loin de suivre les sages conseils du duc d'Angoulême, manqua à tous ses serments; à peine retourné à Madrid, il livrait son royaume à toutes les fureurs d'une cruelle réaction.

On peut comprendre l'émotion que ces événements suscitèrent dans les anciennes colonies espagnoles. On avait de bonnes raisons d'y craindre que — se prévalant des engagements pris

de « se prêter en toute occasion assistance, aide et secours » — Ferdinand VII ne réclamât des rois ses frères l'accomplissement de leurs promesses contre ce qu'on appelait en Europe des « sujets rebelles ».

Les mêmes craintes assaillirent les gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis. A Londres, un notable changement s'était produit dans le cabinet. Lord Castlereagh — qui représentait les conservateurs les plus ardents — s'était suicidé à la veille de partir pour le Congrès de Vérone. Cette mort avait amené aux Affaires étrangères Georges Canning qui, bien qu'appartenant au parti tory et désirant maintenir l'accord de son gouvernement avec les puissances continentales, était fermement opposé aux principes de la Sainte-Alliance.

La présidence des États-Unis était, depuis six ans déjà, occupée par James Monroe. Il appartenait à l'aristocratie de Virginie qui, jusque-là, avait fourni tous les présidents de la République sauf John Adams, mais était profondément dévoué aux principes populaires et s'était, comme le grand Jefferson, enthousiasmé dès son origine pour la Révolution française. Cette admiration n'avait été partagée sans réserve, ni par Georges Washington, ni par son premier représentant à Paris, Gouverneur Morris, demeurés reconnaissants à Louis XVI du rôle qu'il avait joué dans l'indépendance américaine. Après l'exécution du roi, Washington fut encore plus mal disposé vis-à-vis de la France, en raison de l'attitude de Genêt, ministre de la Convention, qui cherchait à faire du territoire américain une base pour les corsaires français contre l'Angleterre. Le rappel de Genêt fut demandé en 1794; toutefois, en vue d'atténuer ce que cette mesure avait de blessant pour la France, l'envoi d'un ministre sympathique aux nouvelles institutions du pays fut décidé : ce ministre fut J. Monroe.

Au début de la séance de la Convention nationale du Septidi, 27 thermidor an II (14 août 1794), — dix-huit jours après la chute de Robespierre — le nouveau ministre déposa ses lettres de créance sur le bureau de la Convention. Il reçut l'accolade

du président Thuriot « en signe de l'amitié qui unit les deux nations » et fut admis aux honneurs de la séance. La France respirait et l'espoir était dans tous les cœurs. La mission du nouvel envoyé n'en était d'ailleurs pas moins difficile. Il lui fallut faire accepter à l'opinion publique française le traité de commerce que son collègue Jay signa peu après avec l'Angleterre et qui contenait des clauses pénibles pour la France. Sans réussir complètement à calmer les alarmes, James Monroe sut personnellement se faire estimer si hautement que, Washington ayant rappelé son ministre, parce qu'on l'accusait d'avoir perdu le point de vue américain, le Directoire, qui avait succédé à la Convention, refusa d'accepter le successeur qui lui fut désigné.

La sympathie que James Monroe avait suscitée en France était si vive et si persistante que son ami Jefferson, arrivé à la présidence, le choisit pour aider R. Livingston à négocier avec le premier consul la cession de la Louisiane. Cette fois son succès dépassa les espérances et, peu après son retour, le président James Madison lui confia les fonctions de secrétaire d'État.

On pense quels sentiments ce ferme démocrate, cet admirateur de la Révolution française, devait nourrir à l'égard des doctrines de la Sainte-Alliance. Aussi décidé que Washington à ne jamais s'immiscer dans les affaires d'Europe, il ne pouvait admettre l'idée que, sur le libre continent américain, des peuples ayant secoué le joug de leurs oppresseurs pussent être à nouveau soumis à des principes directement contraires à sa déclaration d'indépendance. Canning ne l'ignorait pas et médita une action jointe. Des intérêts matériels poussaient l'Angleterre dans cette voie. Les négociants anglais avaient noué un commerce important et profitable avec les colonies espagnoles depuis leur révolution. Ce commerce risquait de disparaître si, avec la domination espagnole, était rétabli l'ancien monopole commercial de la mère patrie. Le ministre anglais proposa donc aux États-Unis, qui avaient déjà reconnu l'existence officielle des jeunes républiques, une entente pour garantir leur indépendance.

Mais, si James Monroe partageait les vues de Washington sur l'abstention des affaires européennes, il suivait aussi le conseil de Jefferson d'éviter les « alliances inextricables » — *entangling alliances*. D'ailleurs, à ce moment même les États-Unis discutaient directement avec la Russie une question à laquelle ils ne se souciaient pas de mêler l'Angleterre. Désireuse d'étendre vers des climats moins rudes les territoires qu'elle possédait alors à l'extrémité N.-O. du continent américain, la Russie poussait constamment vers le sud son occupation des côtes du Pacifique. Le président Monroe entendait bien mettre un terme à ce qu'il considérait comme des empiétements, mais sans l'immixtion de la puissance qui possédait le Canada.

C'est par une allusion à l'affaire russe que débuta le septième message qu'il adressa au Congrès américain le 2 décembre 1823 : « Lors des discussions, dit-il, qu'ont soulevées ces questions d'intérêt (avec la Russie) et les arrangements qui pourront y mettre fin, on a trouvé que l'occasion était propice pour affirmer un principe qui implique les droits et les intérêts des États-Unis : *c'est que le continent américain ayant réussi à fonder et à maintenir son indépendance ne doit plus désormais servir à la colonisation d'aucune puissance européenne.* »

Faisant ensuite allusion aux affaires d'Espagne et de Portugal, il continua : « Des événements, qui se produisent dans la partie du monde avec laquelle nous entretenons des relations si nombreuses et dont nous sommes originaires, nous avons toujours été les spectateurs attentifs et intéressés. Les citoyens des États-Unis éprouvent les sentiments les plus amicaux à l'égard de la liberté et du bonheur de leurs frères de l'autre côté de l'Atlantique. Dans les guerres des puissances européennes, dans les questions qui les intéressent personnellement nous n'avons jamais pris une part quelconque et il n'est pas conforme à notre politique de le faire. C'est seulement quand nos droits sont violés ou sérieusement menacés que nous ressentons les injures ou que nous préparons notre défense. Avec les mouvements qui se produisent dans notre hémisphère, nous sommes plus étroite-

ment liés, pour des raisons évidentes à tout observateur éclairé et impartial.

« Le système politique des puissances alliées est en ceci totalement différent de celui de l'Amérique... Nous devons donc à la franchise et aux relations amicales existant entre les États-Unis et les puissances de déclarer que *nous considérerions toute tentative de leur part d'étendre leur système à toute portion de cet hémisphère comme dangereuse pour notre paix et notre sûreté.*

« *Dans les affaires des colonies existantes, ou des dépendances d'aucun pouvoir européen nous ne sommes intervenus et n'interviendrons point. Mais en ce qui touche les gouvernements qui ont obtenu leur indépendance, la maintiennent et dont prudemment, et conformémen aux principes de justice, nous avons nous-mêmes reconnu l'indépendance, nous ne pourrions regarder aucune intervention faite dans le but de les opprimer ou de contrôler leur destinée d'une manière quelconque, que comme la manifestation d'un sentiment inamical à l'égard des États-Unis.* »

L'avertissement était net; il fut compris par l'Europe et arrêta toute velléité d'intervention. Il mit également fin à toute tentative de la part de la Russie d'accroître ses possessions américaines. De ces derniers accroissements, soit dit en passant, ce sont d'ailleurs les États-Unis qui ont finalement profité puisque la Russie leur a cédé en 1867 les territoires qui forment aujourd'hui l'Alaska.

Quant à l'Angleterre, laissée à elle-même, elle n'en continua pas moins la politique qu'elle se disposait à faire d'accord avec les États-Unis. L'année suivante, son gouvernement reconnaissait les nouvelles républiques. Canning, se défendant plus tard d'avoir laissé la France intervenir en faveur de Ferdinand VII, disait : « Je résolus de faire que la France, si elle devait avoir l'Espagne, eût l'Espagne sans les Indes. »

A son origine l'application de la doctrine Monroe fut strictement limitée aux principes énoncés dans le message. Ceci ne peut être douteux. Les États-Unis n'eurent, de longtemps, la prétention d'empêcher les puissances européennes de chercher,

même par les armes, la réparation de leurs griefs contre les républiques hispano-américaines, ni de maintenir l'ordre dans leurs colonies. En 1836, le Mexique ayant refusé d'indemniser des citoyens français pour des exactions dont ils avaient été victimes, la forteresse de Saint-Jean d'Ulloa fut bombardée par l'escadre de l'amiral Baudin et une indemnité obtenue sans que notre action soulevât l'opposition du président Martin van Buren ni de son secrétaire d'État John Forsyth.

L'attitude très différente prise par les États-Unis, lors de l'aventure mexicaine de Napoléon III, n'est elle-même que l'application littérale de la doctrine de Monroe. C'était, en effet, contrevenir nommément à cette doctrine et *étendre le système de l'Europe* sur le continent américain que d'y installer — comme le faisait l'empereur des Français — un souverain appartenant à une dynastie européenne régnante. Dans l'espèce, le procédé était encore plus exaspérant pour les États-Unis du fait que la tentative était perpétrée pendant que la guerre civile immobilisait leurs forces. Dès que le triomphe de l'Union eut été assuré, le président Lincoln — sans même attendre que la paix fût faite avec le Sud — protesta, le 7 avril 1864, par l'organe de son secrétaire d'État, M. Seward, « d'accord avec le sentiment unanime des États-Unis », contre l'établissement d'une monarchie au Mexique. A la politique ainsi tracée, la mort du président Lincoln, assassiné le 14 avril 1865, ne pouvait rien changer parce qu'elle était parfaitement nationale et logique. Son successeur, M. Andrew Johnson, qui avait conservé le même secrétaire d'État, protesta à nouveau, le 28 octobre 1865, contre « la politique sanguinaire employée au Mexique ». Deux mois après, il invitait l'empereur des Français à retirer ses troupes, et, l'exécution se faisant attendre, le 12 février 1866, le secrétaire d'État avisait « de ne pas retarder un instant la retraite promise des forces militaires ». Napoléon III n'eut qu'à obtempérer.

L'affaire du Venezuela, en 1895, se présenta sous un tout autre aspect. En discussion depuis un demi-siècle avec l'Angleterre sur sa frontière commune avec la Guyane, le Venezuela avait

offert de s'en rapporter à un arbitrage que refusa lord Salisbury. M. Grover Cleveland, alors président des États-Unis, était un homme de principes, énergique, d'une grande indépendance de caractère vis-à-vis de son parti même, l'homme le plus remarquable qui eût occupé la présidence depuis le grand Abraham Lincoln. C'était aussi le premier démocrate qui eût été appelé aux fonctions suprêmes depuis la guerre de Sécession. Nul n'était plus propre à montrer que le parti jadis vaincu n'était pas moins attentif à maintenir le prestige de l'Union que le parti républicain. Nul n'avait une plus claire conscience des devoirs qu'imposait naturellement à son pays le développement de toutes ses ressources. Sur ses instructions, le secrétaire d'État Olney, pendant l'été de 1895, informa le premier ministre anglais qu'en conformité avec la doctrine de Monroe, il appuyait la proposition du Venezuela. Avec sa manière sarcastique habituelle, lord Salisbury répondit qu'il ne reconnaissait pas cette doctrine. Dans son message au Congrès du 17 décembre suivant, le président s'exprima ainsi : « La doctrine sur laquelle nous nous appuyons est forte et solide parce que sa mise en vigueur importe à notre paix et à notre sécurité comme nation et qu'elle est essentielle à l'intégrité de nos libres institutions et au tranquille maintien de la forme distinctive de notre gouvernement. *Elle est destinée à s'appliquer à toutes les époques de notre vie nationale et à durer autant que durera notre République.* » En même temps, le président proposa au Congrès de voter les fonds nécessaires à un arbitrage et ajouta que, si la prétention du Venezuela était justifiée, le devoir des États-Unis serait de « résister par tous les moyens en leur pouvoir » à la violation du droit de la république menacée.

Ainsi, la doctrine de Monroe était définitivement incorporée à la politique des États-Unis et tendait à substituer l'arbitrage au conflit armé pour le règlement de tous les litiges pouvant s'élever entre les républiques américaines et l'Europe. Cuba et le Venezuela allaient bientôt encore fournir aux présidents Mac Kinley et Roosevelt l'occasion de confirmer et d'appliquer d'une ma-

nière définitive et pour ainsi dire intangible la politique de Grover Cleveland.

A Cuba cette application ne fut toutefois la conséquence que d'un incident spécial. Depuis longtemps, la rigueur de la répression exercée par l'Espagne vis-à-vis des révoltes qui se produisaient périodiquement à Cuba indignaient l'opinion américaine; néanmoins les États-Unis restaient spectateurs de la lutte entre la métropole et sa colonie. Malheureusement, le 13 février 1898, le cuirassé *Maine* fit explosion dans la rade de la Havane. Le gouvernement américain y vit un attentat accompli de propos délibéré et la guerre fut déclarée. Ce fut la fin de la domination espagnole dans le Nouveau Monde : au traité de Paris, le 10 décembre 1898, l'Espagne reconnut la liberté de Cuba et céda Porto-Rico aux États-Unis.

Le Venuezela était débiteur de sommes considérables vis-à-vis de négociants et de banquiers allemands, anglais et italiens et en différait indéfiniment le paiement. L'empereur Guillaume II se résolut donc, en 1904, à exécuter, d'accord avec les autres créanciers, une démonstration navale et, en cas de refus persistant, d'occuper certains ports et les douanes venezueliennes. Des navires de guerre des trois nations apparurent donc sur la côte et la maintinrent — suivant l'expression alors employée — en état de « blocus pacifique ». D'accord avec le président Roosevelt, le secrétaire d'État John Hay fit remarquer, dans une note, que, dans son opinion, le blocus était, en lui-même, un acte de guerre : l'Allemagne ne répondit à ces observations que par l'envoi d'un ultimatum au Venezuela et par une menace de bombardement. Il faut être juste : une pareille menace ne pouvait plus être exécutée à la porte des États-Unis sans une perte de prestige pour la grande République. De plus la situation était d'autant plus sérieuse aux yeux du président Roosevelt qu'à ce moment même il était en opération pour assurer la propriété américaine sur le canal de Panama et en garantir la sécurité. Que deviendrait cette sécurité si l'Allemagne occupait des ports sur le continent dans le voisinage? Le président prit lui-même

l'affaire en main. Certain que l'Angleterre et l'Italie étaient prêtes à accepter l'arbitrage, il informa l'ambassadeur d'Allemagne à Washington que si, dans un délai de dix jours, l'empereur n'avait pas consenti lui-même à cette solution, l'escadre allemande trouverait la flotte américaine embossée en face de la côte du Venezuela et prête à protéger cette dernière. Inutile de le dire : Guillaume II céda.

Une interprétation de la doctrine de Monroe, telle que l'a conçue et pratiquée Théodore Roosevelt, constitue, on ne peut le nier, une extension considérable de la théorie primitive. Consacrant le précédent de Grover Cleveland, elle astreint définitivement à la solution arbitrale. C'est en cela que Woodrow Wilson et ses amis pouvaient dire très justement qu'en somme, la Société des nations n'est que la doctrine de Monroe appliquée au monde entier.

Il y aurait bien des remarques à faire sur les sentiments complexes avec lesquels les républiques sud-américaines accueillent une semblable théorie et l'espèce de protectorat que, pratiquement, elle leur impose. Mais je ne veux être entraîné ni à un développement trop long, ni à épiloguer sur une situation que tous ceux qui ont été mêlés aux affaires de l'Amérique du Sud savent extrêmement délicate. Qu'il suffise de parler de ce qui nous touche, nous autres Français, et d'affirmer qu'une puissance aussi essentiellement pacifique que la France ne peut que se féliciter de la généralisation de pareils principes qui sont publiquement les siens puisque, sans arrière-pensée, elle a adhéré à la Société des nations. La France a, d'ailleurs, donné la preuve qu'elle est favorable à cette généralisation en acceptant l'arbitrage lors de sa discussion avec le Brésil touchant les limites de la Guyane française, et en signant en 1914 un traité général d'arbitrage avec les États-Unis.

Ainsi, la doctrine de Monroe est aujourd'hui si fermement établie et devenue un article si capital de la foi nationale américaine, que tout président, sans distinction de parti, ne peut se dispenser de promettre son maintien. C'est le démocrate

Woodrow Wilson, qui, dans un discours prononcé en 1915, devant les deux Chambres, s'écrie : « Nous maintenons dans toute sa force l'esprit qui a inspiré la vie entière de notre pays et qui a été si franchement exprimé dans les paroles du président Monroe. » C'est le républicain Warren G. Harding qui déclarait en 1921, à l'inauguration d'une statue du libérateur Bolivar élevée à New-York : « L'histoire des dix dernières années doit certainement avoir convaincu l'univers que nous sommes prêts à combattre, s'il est nécessaire, pour protéger notre continent, pour protéger ces vaillantes et jeunes démocraties contre l'oppression et la tyrannie. »

CASENAVE,
Ministre plénipotentiaire,
Ancien commissaire général
aux États-Unis.

CARNOT EN POLOGNE

(1816)

Sous ce titre, M. Georges d'Anglade, dans la *Revue des Questions historiques* (1er juillet 1923), publie un document qui, dit-il, « explique les raisons pour lesquelles, lors de son second exil, Carnot se rendit en Pologne ».

Ce document est assez bref pour que nous puissions le reproduire intégralement. Le voici :

Peut-être personne des descendants ne voudra croire que le général Carnot, ministre de la Guerre de la République, le plus ardent républicain, est venu, au nom du parti jacobin, proposer au grand-duc Constantin Paulowitz la couronne de France. Ce qui prouve que ce parti préférait avoir un étranger que d'avoir sur le trône un prince français. Lorsque je lui expliquai ne pouvoir admettre de pareils désirs, il me répondit « qu'il préférait avoir pour maître le Grand Turc qu'un Bourbon » [1] et, pour cette raison, je signe ce témoignage sur Carnot sur ce manuscrit.

Général Vincenty Krasinski.

Les lignes qui précèdent sont écrites, nous dit M. d'Anglade, sur la garde d'un album contenant des poésies manuscrites de Carnot et laissé en souvenir par ce dernier à la comtesse Krasinska, lorsqu'il quitta la Pologne en 1816. Ce petit livre est encore actuellement conservé, à Varsovie, dans la bibliothèque de la famille Krasinski, dont Carnot avait été l'hôte pendant quelque temps.

[1] Cette phrase, entre guillemets, est en français dans le texte.

Si extraordinaire que paraisse être un tel document, nous voulons en admettre l'authenticité et nous nous bornerons à en examiner la forme et le fond.

Cette note, rédigée par un Polonais, atteste tout d'abord une curieuse ignorance de l'histoire de France. Si Carnot était ancien ministre de la Guerre *du Consulat,* c'est son titre plus récent d'ancien ministre de l'Intérieur *de l'Empire*, pendant les Cent-Jours, qui l'avait marqué pour la proscription en 1815. Il n'avait jamais été *jacobin,* ni ami des jacobins, qui menaçaient de le guillotiner à la veille même du 9 thermidor. En 1816, il n'existait en France aucun parti jacobin, non plus qu'en Europe aucune organisation républicaine internationale. Enfin Carnot n'avait manifesté aucune haine contre les Bourbons. Après l'abdication de Napoléon, en 1814, et venant de commander brillamment la défense d'Anvers, il avait fait prendre la cocarde blanche aux troupes placées sous ses ordres, en leur adressant une proclamation dans laquelle il reconnaissait comme souverain légitime Louis XVIII; car celui-ci qui, en face des Alliés, représentait la France, ne parlait alors que d'union et d'oubli.

A deux reprises, il est vrai, — avant et après Waterloo, — Carnot donna au nouveau gouvernement, par son *Mémoire au roi* (1814), puis par l'*Exposé de sa conduite politique* (1815), des conseils et des avertissements empreints d'une franchise toute militaire; parce qu'il voyait le roi et son entourage oublier les paroles de paix et d'apaisement prononcées aux premiers jours de la Restauration et leur conduite tendre à la destruction des libertés politiques auxquelles la France était désormais attachée de façon indéfectible. Il est de fait également que Carnot, exilé, devait écrire, en 1816 :

> Je connais un crime qui surpasse tous les crimes, c'est celui d'un roi qui va mendier le secours des puissances étrangères pour opprimer sa propre patrie.

Mais ses sentiments à l'égard de Louis XVIII n'allaient certes pas jusqu'à le pousser au même crime pour substituer aux

Bourbons, sur le trône de France, quelque autocrate asiatique!

De telles énormités ayant cependant été écrites, en termes pompeux, et signées de Vincent Krasinski, on peut tout d'abord se demander s'il ne s'agit pas là de quelque boutade ou *galéjade*, dont était fort capable ce Slave exubérant, que ses correspondances nous montrent poussant la gaieté jusqu'à l'outrance méridionale. Mais le document en question nous est présenté comme un témoignage sérieux qui veut atteindre la mémoire de Carnot, témoignage que M. G. d'Anglade s'est empressé d'accueillir parce qu'accablant pour elle, « en raison de la situation sociale de V. Krasinski, de l'estime qui l'entourait, de l'élévation de son caractère, etc. », et qu'il a bien voulu nous faire connaître, précisément à l'occasion du centenaire de la mort de Carnot.

Pour éclairer le débat, il nous suffit de résumer les circonstances du court séjour de Carnot en Pologne; nous dirons ensuite qui fut Krasinski, et le lecteur conclura.

Les *Mémoires sur Carnot* par son fils (qui fut son compagnon d'exil) abondent en détails sur cette période de 1815, où l'Organisateur de la Victoire, l'un des *trente-huit individus* (avec Exelmans, Marbot, Lamarque, Bassano, etc.), marqués par l'ordonnance du 24 juillet, signée Fouché, est réduit à chercher un asile à l'étranger. Il n'a aucune confiance dans la loyauté anglaise, il est éloigné des nations méridionales par leur état d'anarchie, il ne veut pas compromettre ses amis de Suisse et de Belgique. L'empereur Alexandre, « le plus humain des alliés », saisit alors l'occasion d'affirmer son indépendance vis-à-vis des Bourbons, « les protégés de Blücher et de Wellington », il offre l'hospitalité à Carnot, qui l'accepte, avec l'intention de s'arrêter en Pologne où il sera le plus près de la France. Le gouvernement royal fait des difficultés, hésitant à laisser échapper une victime; et c'est avec peine que le comte Capo d'Istria, chambellan de Russie, obtient du duc de Richelieu le visa de ses passeports; au jour même qui a été fixé pour le départ de Carnot, une assignation est lancée contre lui pour comparaître

devant la fameuse Cour de Blois; il s'y dérobe, et il gagne Bruxelles, puis Munich, Vienne et Varsovie, où il parvient le 6 janvier 1816, — précédé, paraît-il, d'un ordre de l'armée russe, signé à Francfort, et qui lui assurera le *tchin* ou rang social des lieutenants généraux moscovites.

Pour éviter les redites, laissons ici la plume aux *reporters* du temps : (l'*Oracle* de Bruxelles, n° du 20 février 1816. *Lettre de Varsovie,* 18 janvier.)

M. le lieutenant général comte Carnot (ancien gouverneur d'Anvers), qui s'est fait une si haute réputation en Europe, est arrivé ici dans la soirée du 6 de ce mois; il a été présenté, quelques jours après, à S. A. I. le grand-duc Constantin par M. le général Zayongstchek, lieutenant de Sa Majesté en son royaume de Pologne. Il en a été accueilli de la manière la plus distinguée et a eu un entretien avec lui qui a duré plus de deux heures. Le même jour, il a dîné chez M. le général Zayongstchek avec les ministres de Sa Majesté, dont plusieurs l'avaient vu à Paris et lui ont témoigné les plus grands égards. L'arrivée et le séjour de cet homme célèbre dans notre ville continue à être le sujet des conversations de tous les cercles où l'on s'empresse de l'inviter; l'on a peine à concevoir comment le prince qui règne aujourd'hui en France a pu se décider à s'en priver pour en enrichir ses voisins; sa proscription ne peut que lui donner un nouveau lustre; l'on se rappelle qu'il fut proscrit une première fois par le parti anarchiste qui a dominé si longtemps en France, et qui finit par appeler Bonaparte au trône, malgré sa courageuse opposition (ce qui lui valut de nouvelles persécutions) : contraint cependant de reconnaître son mérite ainsi que ses principes inflexibles de loyauté et de probité, cet homme l'appela successivement aux deux ministères les plus importants de son Empire. Il était un des cinq membres du Gouvernement provisoire à l'époque de la dernière entrée des Alliés à Paris et c'est en grande partie à sa fermeté que cette superbe ville a dû sa conservation : un des premiers actes du gouvernement de Louis XVIII a été de l'en exiler, puis de le proscrire!...

Parmi les jeunes officiers polonais qui étaient restés jusqu'au bout unis au sort de la France, le comte Vincent Krasinski se montre alors l'un des plus empressés à l'égard de Carnot. Colonel à vingt-six ans, général de division à trente-cinq ans, l'un des héros de la campagne de 1814, il a eu l'honneur insigne

de ramener dans leur pays les restes de l'armée polonaise. Il y jouit d'une autorité et d'un prestige immenses; marié à une aimable princesse Radziwill, sa fortune est considérable. Il ne veut voir dans le proscrit que l'un des derniers serviteurs de l'Empereur et, généreusement, il lui offre sa maison et sa bourse. Voici à ce sujet un témoignage de Carnot lui-même, écrit en 1820 :

... Entre autres le général Krasinski, — qui depuis a été fait maréchal de la diète, — m'offrit pour la durée de mon exil la jouissance exclusive d'une terre de 8000 francs de rente. Cette terre est un majorat qui lui a été conféré par Napoléon et que le nouveau gouvernement lui a confirmée. C'est, disait-il, une dette que je paierai en votre personne à la France qui a fait ma fortune militaire. Je lui en témoignai toute ma reconnaissance verbalement, mais je n'acceptai pas... (Lettre à son frère Carnot de Feulint.)

Dès son arrivée en Pologne, Carnot manifesta l'intention de s'y fixer; toujours courageux et méthodique, il aborda avec son fils l'étude des langues allemande et polonaise : leurs cahiers d'exercices ont été conservés. Mais il est certain qu'il n'avait pas prévu toutes les difficultés de la situation. Nouveau venu dans ce pays divisé, où il était l'hôte du gouvernement russe, il ne lui était pas permis de s'inféoder au parti national, rêvant de l'insurrection et de la restauration de la République polonaise. Il ne pouvait pas davantage refuser les sympathies innombrables qui allaient à lui, tant de la part de certains Russes que de la part des Polonais, comme à l'un des héros de la liberté française. Sa position à Varsovie était donc très délicate et elle lui commandait une attention et une prudence de tous les instants. Si une telle réserve lui était à charge à l'égard des patriotes polonais, qui avaient toute sa sympathie, elle était instinctive vis-à-vis du grand-duc Constantin, frère de l'Empereur, et revêtu par lui du commandement militaire, c'est-à-dire du pouvoir effectif, dont le Polonais Zayongstchek, ancien compagnon de Kosciuszko et lieutenant général civil, n'avait que l'apparence. Les relations entre Carnot et le grand-duc se

bornèrent donc à des visites de cérémonie et à des entretiens militaires, dont le sujet aurait pu les rapprocher s'il y avait eu quelque chose de commun entre un Bourguignon lettré du dix-huitième siècle et un Kalmouk ancré dans la barbarie médiévale; à ce sujet, les suppositions de M. d'Anglade, qui leur attribue de grandes conférences politiques, ne sont que des suppositions. Ces relations et l'intérêt inspiré aux Polonais par Carnot n'en attirèrent pas moins l'attention des *mouches* de la police politique française, et celle-ci, avec autant d'imagination que de zèle, échafauda sur cette base un roman de conjuration que M. de Chantelauze, avocat général à Lyon, crut devoir dénoncer à grand bruit [1], le choix des chefs du complot étant à lui seul une trouvaille : Carnot, Fouché et Talleyrand! De telles inepties passionnèrent l'opinion publique; à cette occasion on arrêta, on condamna, on guillotina. Le général Carnot de Feulint, frère cadet du proscrit, fut alors saisi, fouillé, interrogé et tenu au secret pendant plus de quinze jours; mais sa correspondance avec Varsovie, qui avait déjà passé par le Cabinet noir, ne contenant absolument rien de suspect, on dut le relâcher et il n'en fut plus question. Un journal anglais note que dans cette correspondance se trouvait un aveu du dénûment du proscrit :

Je serais parfaitement content de vivre ici, si j'avais seulement un revenu net de six mille francs!

Ce dénûment trop réel fut l'une des causes du départ de Carnot, à qui il était pénible de ne pouvoir répondre aux prévenances dispendieuses de ses amis polonais. Ses petites poésies, que M. d'Anglade juge sans charité — elles servaient de remerciement à ce nouveau Bélisaire, — ne pouvaient être regardées comme un gagne-pain. D'autre part, le moindre acte, la moindre parole de sa part étaient interprétés et exploités soit contre ses hôtes, soit contre le gouvernement russe auquel il devait un asile.

[1] M. de Chantelauze, devenu ministre du parti ultra, poussa constamment aux violences et, lors de la révolution de 1830, il fut mis en jugement et condamné à la prison perpétuelle.

Le caractère ombrageux du grand-duc Constantin s'énervait de sa popularité, les courtisans du nouveau pouvoir (et parmi eux Krasinski) commençaient à se détourner de lui; bref, la situation de Carnot en Pologne devenait intenable. Après quelques mois de séjour, il écouta les propositions que lui faisait passer le prince de Hardenberg, chancelier de Prusse, et, sous le prétexte d'une cure aux eaux de Tœplitz, il quitta Varsovie pour Berlin. Par un beau zèle, l'ambassadeur de France prétendit le faire expulser de Prusse, mais, sur l'intervention de Hardenberg, le roi l'autorisa formellement à s'établir dans ses États. Le parti de Carnot fut aussitôt pris. De Francfort-sur-l'Oder, où il avait attendu la décision, il écrit, le 31 octobre 1816, à M. Damart, un Français habitant la Pologne :

Jusqu'à ce moment, mon cher compatriote, j'avais conservé l'espoir de retourner à Varsovie, mais je me décide à fixer mon séjour en Prusse et j'ai demandé la résidence de Magdebourg, qui me rapproche un peu de la France. Croyez bien qu'il m'a fallu des raisons majeures pour me décider à quitter la Pologne. Du reste, j'ai reçu partout infiniment de prévenances et d'honnêtetés...

Il témoigne à M. Damart une vive reconnaissance et le charge de compliments pour les Français qu'il a connus à Varsovie : le colonel Bontemps, Alphonse de Bauffremont[1], Chauvot. Il écrit aussi à tous ses amis polonais pour prendre congé d'eux, et c'est de ce moment même (6 novembre 1816) qu'est datée sa lettre adressée de Magdebourg à la comtesse Krasinska, lettre qu'a publiée la *Revue des Questions historiques*. Dix jours après (16 novembre 1816), Carnot répond, également de Magdebourg, à un autre proscrit, le maréchal de Grouchy, dont le souvenir est allé le chercher au fond de la Russie :

... La lettre que vous m'avez adressée le 11 avril dernier de Philadelphie à Saint-Pétersbourg, où vous me supposiez, m'a été renvoyée de cette ville, d'abord à Varsovie où j'ai résidé

[1] Il avait été le premier Français à venir au-devant de Carnot à son arrivée à Varsovie, et celui-ci ne l'oublia pas.

six à sept mois, de là à Berlin où j'ai aussi été quelque temps, et enfin ici où j'ai en dernier lieu fixé mon séjour... Ma résidence actuelle à Magdebourg vous prouve que les journaux ont induit en erreur, en annonçant, comme quelques-uns l'ont fait, que j'étais passé au service de la Russie; je n'ai pas voulu aller dans ce pays qui ne saurait me convenir; je me suis établi en Pologne, et, quoique je m'y trouvasse très bien, j'ai fini par me fixer en Prusse pour me rapprocher un peu de notre patrie...

M. Welvert, dans les *Feuilles d'histoire* de M. A. Chuquet (1913, p. 538), a publié une lettre inédite de Carnot à Thibaudeau, proscrit comme lui — réponse interceptée à la poste de Prague par les policiers du ministre Decazes et qui porte la date du 15 décembre 1816. En voici des extraits :

La lettre que je viens de recevoir de vous, mon cher camarade, m'a fait un plaisir que je ne saurais vous exprimer. Il n'y a que trois jours que je sais d'une manière certaine que vous êtes fixé à Prague; j'en ai été informé par notre compagnon d'infortune Bory Saint-Vincent, qui a passé ici en revenant de Berlin, où il avait cru pouvoir s'établir...

... On aurait désiré qu'aux termes de mon passeport j'eusse été jusqu'à Pétersbourg. L'accueil flatteur que j'avais reçu des Polonais n'avait pas fait plaisir aux Russes qui sont à Varsovie et qui, sous la protection du grand-duc Constantin, y font tout ce qu'ils veulent. Je craignais donc d'être obligé de me rendre en Russie, et dès lors je songeai à prendre la route inverse...

... J'ai comme vous amené un de mes enfants qui m'a suivi partout, l'autre est resté à l'école du génie de Metz. Comme vous aussi, j'apprends l'allemand pour m'occuper, *ne voulant pas m'occuper davantage d'une révolution qui a si mal fini.* Mais je suis bien vieux pour apprendre une langue, et j'ai perdu à Varsovie mon temps à étudier le polonais, qui est encore beaucoup plus difficile que l'allemand... Je regrette bien sincèrement que les circonstances mettent entre nous des barrières difficiles à surmonter...

Et c'est le signataire de ces lettres qui serait venu à Varsovie pour y chercher un candidat au trône de France!

Les journaux français étaient alors sous le joug étroit de la police politique, et il suffisait qu'un écrivain osât parler de l'ex-conventionnel — tel Rioust, un ancien royaliste — pour qu'il

fût emprisonné et ruiné d'amendes; c'est donc, à nouveau, dans la presse étrangère qu'il nous faut chercher un reflet de l'opinion publique sur le changement d'exil de Carnot. Ouvrons encore l'*Oracle* (n° 46, de Bruxelles, 14 février 1817) :

Les journaux prussiens attribuent le départ de Carnot de Varsovie pour Magdebourg, dont il a été tant parlé dans le temps, aux circonstances suivantes : Carnot fut accueilli à Varsovie par les Polonais et les Russes avec une distinction particulière. Les Polonais exprimèrent surtout leur respect pour le patriote français avec un enthousiasme qui, dans les circonstances, pourrait être taxé de folie. L'empereur Alexandre fit proposer à M. Carnot de se rendre à Saint-Pétersbourg, où il aurait joui d'un traitement convenable, mais M. Carnot, pensant à des changements possibles, refusa la proposition et témoigna le désir de se rendre en Prusse. Il s'adressa en effet au roi de Prusse qui lui accorda un asile dans ses États et lui offrit Berlin pour habitation, à condition qu'il ferait venir sa famille et qu'il y établirait son domicile; cette condition parut dure au général exilé : il demanda uniquement la permission de résider dans une des villes de Prusse, et on lui assigna Magdebourg, où il séjourne encore en ce moment.

Parmi les papiers et documents rapportés de Pologne par Carnot, on trouve des listes de ses amis de Varsovie, — listes où figurent en bonne place le comte et la comtesse Krasinski, ainsi que leur fils Sigismond, — qui fut plus tard un charmant poète. Mais pas un mot des prétendues négociations avec le grand-duc Constantin. Rien non plus qui s'y rapporte à l'étrange allégation de Vaulabelle, attribuant à Carnot ces paroles : « L'avènement d'un prince protestant conviendrait à la France; je suis prêt à me rendre auprès d'Alexandre » (pour lui faire agréer un prince d'Orange).

Par contre, on y trouve un billet autographe de Carnot, une de ces notes volantes sur lesquelles, à Magdebourg, il fixait les souvenirs les plus divers, et qui enregistre ces fantaisies en spectateur lointain :

Dans le gazette de Hambourg du 23 mai 1817 (n° 528), intitulée *Deutscher Beobachter* (l'Observateur allemand), il y a un article sur *la Légitimité* relativement au trône de France, dans lequel on parle des

prétendues intrigues des *votants* pour faire changer la dynastie ; j'y suis nommé avec Sieyès, Thibaudeau, etc. ; on y déclare que l'empereur de Russie s'est prononcé pour la légitimité.

Il s'agissait à nouveau d'un de ces romans de conspiration que machinait successivement la police de M. Decazes à l'effet de rassembler autour du drapeau blanc les hésitants que pouvait encore épouvanter le spectre de la Convention — en réalité celui de quelques vieillards proscrits et ruinés, comme était Carnot lui-même. Et ce n'est pas là le dernier de ces romans, car en 1820, encore, il suffira que Carnot, septuagénaire et confiné dans l'étude, s'éloigne un jour de Magdebourg, allant visiter la bibliothèque d'un savant ami à Halberstadt, pour que le télégraphe s'agite en France et pour que les *ultras* voient sur la route de Paris l'Organisateur de la Victoire, prêt à arracher aux Bourbons les rênes du gouvernement...

Pendant l'obscure et digne fin de vie de celui qui avait été le premier en France, qu'est devenu le brillant comte Vincent Krasinski, ce nouveau Poniatowski, l'espoir de la nation polonaise? Dès 1816, la liberté de la Pologne asservie paraît l'intéresser bien moins que la recherche des honneurs de la cour. Après Napoléon, il a docilement pris pour maître le nouveau tyran de son pays; l'empereur Alexandre a fait de lui son aide de camp, le commandant de sa garde polonaise. Il est le second du grand-duc Constantin dans la répression des menées nationalistes, que le départ de Carnot n'a pas ralenties. Membre de la Chambre des nonces à la diète de 1818, il est nommé, par la grâce du souverain, maréchal de la diète, avec des pouvoirs presque illimités : sa vanité le porte à des extravagances qui, dès la diète de 1820, éloigneront de lui ses compatriotes. Successivement sénateur palatin, membre de la Chambre haute, général en chef de l'armée de réserve, ces honneurs exceptionnels seront de peu de poids aux yeux de la Pologne lorsque, en 1827, dans le procès de la Société patriotique, seul sur quarante juges, il aura osé condamner le vieux et grand patriote Soltyk. Le châtiment d'une telle attitude ne se fera pas attendre :

lors de la glorieuse révolution polonaise de 1830, on voit Vincent Krasinski se sauver avec le grand-duc Constantin, rentrer par bravade à Varsovie, enfin, sur le point d'être écharpé, jurer tout ce qu'on veut, et émigrer à Pétersbourg d'où il ne reviendra plus.

Tel fut l'auteur de l'extraordinaire annotation, placée en tête du *Cahier de poésies* que Carnot exilé avait offert à la comtesse Krasinska — annotation qu'il faudrait regarder comme une injure à l'adresse de son hôte de 1816, et, dès lors, comme une bassesse, si elle pouvait avoir été écrite de sang-froid. Heureusement pour sa mémoire, il est avéré que dans la période de 1823 à 1830 (entre la mort de Carnot et la révolution polonaise), Vincent Krasinski, grisé d'honneurs et d'orgueil, fut rarement de sang-froid; ses excentricités permettraient donc de le soupçonner d'une simple mystification à l'adresse du lecteur curieux.

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas qu'un *graffito* de cette espèce méritât d'être retenu comme document pour l'histoire.

S. C.

UN AMBASSADEUR HOMME DE COUR SOUS LOUIS XVI

LE DUC DE GUINES

Sans être une figure de tout premier plan, Adrien-Louis de Bonnières de Souastre, comte, puis duc de Guines, né le 14 avril 1735 à Lille, mort à Paris le 20 décembre 1806, ambassadeur et lieutenant-général, puis en 1788 gouverneur de l'Artois, son pays d'origine, paraît mériter un essai d'exhumation qui le replace dans son cadre, en lui restituant la vie.

Son père, Guy-Louis, comte de Guines, né le 2 août 1703, mort à Paris le 17 janvier 1763, lieutenant du roi, de la province d'Artois, et marié le 6 juillet 1734 à Isabelle-Françoise-Adrienne de Melun, des marquis de Cottes, appartenait à une lignée d'authentique noblesse, dont plus d'un ascendant avait bien servi, sans occasion de s'illustrer.

Que le jeune Guines soit parvenu assez vite à muer en grand seigneur véritable le modeste gentilhomme de province qu'il était à l'aube de sa carrière, c'est en quoi s'affirme son talent personnel et, si l'on peut dire, se marque son génie propre. Il dut procéder suivant ce que La Rochefoucauld observait chez ceux qui, pour s'établir dans le monde, faisaient ce qu'ils pouvaient pour y paraître établis. Mais d'étroites accointances avec le clan Choiseul, la maison d'Orléans et la société du Temple ne lui auraient pas suffi. Par le mariage qu'il contracta dès sa dix-huitième année, il renforça puissamment ces premiers appuis

en s'alliant à la plus haute noblesse. L'orpheline bien nantie dont il obtint la main et qu'il épousa, le 28 novembre 1753, à Gand, n'était rien moins que Marie-Caroline-Françoise-Philippine de Montmorency, fille de feu Louis-François, prince de Montmorency, comte de Lognies, vicomte de Roulers, de la branche Neuville-Witas, et de feue Marie-Thérèse Ryn, baronne de Bellem. Le roi avait signé, le 11 novembre précédent, au contrat, à Fontainebleau.

Ce mariage lui donnait comme beaux-frères les deux princes de Montmorency, le duc de Boufflers, petit-fils du célèbre défenseur de Lille sous Louis XIV, ainsi que, plus tard, le comte de Broglie, « cet homme de fer et de feu » qui fut le maître du secret du roi. Guines eut, de la sorte, pour nièces, la délicieuse Amélie de Boufflers, femme de ce débauché de Lauzun, et la jeune comtesse de Brionne, bru de la meilleure amie de Choiseul.

On le verra, grâce à sa finesse naturelle et à sa dextérité, tirer le parti le plus avantageux d'aussi flatteuses relations, comme de la sympathie éveillée par son agrément dans les salons, par ses dons de musicien et surtout par sa surprenante virtuosité sur la flûte. Mozart, lui-même, en avait été frappé au point de la vanter, non sans enthousiasme, dans une lettre à son père, du mois de mai 1778; il eut néanmoins quelque peine à se faire payer le cachet de maintes leçons de composition données à Mlle de Guines, qui fut duchesse de Castries, et dont le talent sur la harpe était universellement admiré.

Passant non sans motif pour l'un des hommes les plus pétillants et les plus aimables de la Cour, c'était une très vivante gazette animée au courant des moindres médisances de Versailles; Mme de Genlis, qui avait fait, vers 1766, un séjour en sa compagnie chez M. le prince de Conti, à l'Isle-Adam, a pu écrire de lui non sans acidité : « Sa figure et sa taille n'ont rien de remarquable qu'une extrême recherche de coiffure et d'habillement; toute sa réputation d'esprit tient à une façon d'espionnage de toutes les petites choses ridicules et de mauvais ton

qu'il conte en peu de mots d'une manière plaisante, les dénonçant à la maréchale de Luxembourg et s'en moquant fort agréablement avec elle et Mme de Boufflers; mais ce genre de moquerie n'attaque jamais la réputation; il ne tombe que sur des niaiseries. M. de Guines a des dons agréables, il est bon musicien et joue supérieuremeut de la flûte. » Il est équitable d'ajouter que Mme de Genlis réprouvait, non sans jalouse amertume, la liaison amoureuse qui l'unissait alors à Mme de Montesson dont elle était la nièce.

Ses qualités naturelles et ses aptitudes sociales exerçaient assez de prestige pour qu'il ait été agréé, en même temps que Besenval, Esterhazy et le duc de Coigny, comme cavalier garde-malade de la reine à Trianon, au cours de sa fameuse rougeole du printemps de 1779; et la correspondance littéraire de Grimm (tome XII) raconte en ces termes, à la date du mois de juin de cette année, la fête donnée pour la convalescence royale :

« Tous les fossés entourant le jardin de Trianon étaient semés de fascines allumées, dont la lueur mêlée à celle de plusieurs lampions cachés avec beaucoup d'art dans le feuillage des bosquets les plus touffus répandait au milieu de la nuit une clarté douce, semblable au plus beau clair de lune ou aux premiers rayons de l'aube matinale... Sa Majesté, descendue dans ses jardins, fut surprise par les sons d'une musique céleste et, en suivant les accents d'une mélodie si touchante, Elle aperçut, dans une des niches du bosquet, un berger jouant de la flûte; c'était M. le duc de Guines; plus loin deux faunes, Begozzi et Ponto, qui exécutèrent d'abord un duo de cor et de hautbois, et réunissant ensuite leurs accords avec ceux de la flûte, formèrent un inimitable trio. »

Marie-Antoinette prisait très haut l'art d'exécutant de son flûtiste attitré, qui, après avoir reçu d'elle la promesse de venir entendre un quintette de sa composition, fit édifier en trois semaines, dans sa petite maison de Courbevoie, un charmant cabinet de musique destiné à cette exceptionnelle audition.

Mousquetaire le 8 juin 1750, il avait fait la guerre de Sept

ans, sous le nom de comte de Souastre, et les campagnes de 1757 à 1760 aux grenadiers de France dont il devint colonel. Le 20 février 1761, en considération de sa valeur et de plusieurs blessures, il passait, avec le même grade, au régiment de Navarre, un des quatre vieux, alors en garnison à Arras. Il n'avait que vingt-six ans.

Ces enviables débuts, les emplois importants dans lesquels il se fit honneur, les péripéties d'une destinée d'abord éclatante et fastueuse, mais dont la fin, endeuillée par les vicissitudes de l'émigration, aboutit à l'effacement et à l'oubli, suites ordinaires de la pauvreté, tout concourt à faire de cette carrière d'homme en vue, à peu près circonscrite entre les dates mémorables de Rosbach et d'Iéna, un tableau plein de pittoresque diversité.

Inspecteur général des troupes en 1767, Guines est dépêché en mission aux manœuvres d'automne de Potsdam, avec le chevalier de Lobit de Monval; il s'y fait remarquer de Frédéric II, moins, quoi qu'on ait insinué, par son rare talent de flûtiste hors de pair que grâce à l'ensemble de ses capacités militaires et à sa vocation de courtisan accompli C'est là sans doute ce qui le fit désigner à la fin de 1768, après son retour de la campagne de Corse, pour le poste de ministre du Roi à Berlin, où les rapports diplomatiques étaient depuis nombre d'années interrompus. Il semble que le duc d'Orléans, déjà veuf depuis bientôt dix ans de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, usée avant l'âge par ses débordements, se soit appliqué à lui valoir cet éloignement dans une cour étrangère, soucieux qu'il était de le séparer de Mme de Montesson et de couper court à de trop ferventes assiduités.

Dans ses nouvelles fonctions, l'étroit commerce de Guines avec Choiseul eut pour effet de lui aliéner ce qu'il avait tout d'abord acquis de la bienveillance du monarque. Frédéric le lui fit bien voir, puisque, du 2 février 1769, date de son arrivée à Berlin, jusqu'au 3 décembre, date de son départ, il dut se contenter de deux ou trois audiences royales. Comme il se crut autorisé à lui écrire directement en faveur d'un colonel et d'un major français désireux d'assister à une revue et de lui être pré-

sentés, il encourut à la fin d'avril de formelles marques de déplaisir du souverain, qui déclarait vouloir l'éviter comme le feu, une affaire de cet ordre exigeant à son avis l'entremise du secrétaire d'État Finckenstein; et aux fêtes du second mariage du prince royal, son neveu, en juillet, Sa Majesté Prussienne ne daignait pas une seule fois lui adresser la parole. Elle ne pouvait non plus s'accommoder de la cordialité de relations et de la correspondance active régnant entre Guines et son collègue à la Haye, le baron de Breteuil, qu'Elle avait en exécration. Ce dernier se trouvait, pour de curieuses raisons d'étiquette minutieuse et de préséance discutée, en antagonisme permanent avec le prince Stathouder (Guillaume V d'Orange), époux de Frédérique-Sophie-Wilhelmine, la nièce préférée du Roi; en outre, ne s'était-il pas avisé, au mois d'août 1769, de piloter dans toutes les Provinces-Unies Mme de Gramont, sœur très aimée du duc de Choiseul? C'était plus qu'il n'en fallait pour échauffer un tempérament aussi bilieux et irritable que celui de Frédéric. On peut donc inférer sans invraisemblance de tous ces précédents que lui et Guines n'accordèrent jamais leurs flûtes.

La version contraire, accréditée par la margrave d'Anspach, Soulavie et Mme de Genlis, est démentie par les lettres de Frédéric en personne et celles de Guines qui forment un irrécusable témoignage.

Si la passion de Guines pour la musique ne favorisait pas à demi ses succès mondains, il est toutefois une occurrence, et non des moindres, où elle le desservit de la façon la plus préjudiciable. Ce fut dans le choix qu'il fit d'un secrétaire particulier. Barthélemy Tort de la Sonde était, en effet, musicien de concert et bon exécutant; mais ce fort joli homme, dominé par une ambition aiguë, s'était révélé assez exempt de préjugés pour avoir, à moins de vingt-trois ans, épousé le 2 janvier 1761, à la paroisse Saint-Jacques de Montauban, Catherine Nazuri, son aînée de vingt-cinq ans, et veuve aisée de Pierre Lacoste, marchand liquoriste de la ville; sa réputation n'a pu qu'en demeurer lézardée.

Cet aventurier languedocien accompagna son maître à Berlin et déjà s'y livra, sous le couvert de ses attributions, à des opérations de négoce trop apparentées à la contrebande; il le suivit à Londres, où l'on sait que celui-ci récolta, comme ambassadeur, du 27 novembre 1770 au 26 février 1776, le sobriquet de Guines le magnifique, en opposition à Châtelet-Lomont le chicaneur, Guerchy le contrebandier et Durand le négociateur.

Le litige relatif aux Malouines battait alors son plein, risquant de mettre aux prises l'Espagne et la Grande-Bretagne; la spéculation, énervée par l'imminence d'une rupture entre les deux couronnes, où le Roi Très-Chrétien aurait à dire son mot, suscitait d'énormes fluctuations de cours et de vrais soubresauts sur toutes les valeurs. Quoi de plus alléchant pour un joueur? Aussi à peine débarqué, Tort essaie sa chance. Des gains réalisés dès l'abord avec les banquiers Herzuélo et Bourdieu et où sa part approche de cent mille livres, l'encouragent à faire mieux encore, si bien que son entêtement lui cause de très lourdes pertes, absolument disproportionnées à ses ressources. C'est le motif de sa fuite clandestine, le samedi 20 avril 1771, de l'ambassade de France, sise à cette époque Greate-George Street, non loin de Storey's gate.

Il est ouvertement soutenu par les financiers anglais qu'il avait entraînés dans sa chute, en se targuant d'être l'homme de confiance de l'ambassadeur, qui, disait-il, le chargeait de jouer pour son compte à la Bourse et qui leur ferait part des secrets de son cabinet.

Les articulations de Tort, incriminant explicitement le comte de Guines de l'avoir utilisé comme prête-nom, ont provoqué l'étrange et interminable procès en diffamation qui occupa tant d'années la juridiction du Châtelet et dont le souvenir, bien éteint de nos jours, fit si longuement, comme l'assure Bachaumont, gémir les presses d'imprimerie.

La sentence du Châtelet des 30 mai et 2 juin 1775 ne donna pas complète satisfaction au plaignant. Tort était bien condamné à lui faire réparation d'honneur, en présence de douze personnes

au choix de ce dernier et à supporter les cinq sixièmes des dépens, ainsi que les frais d'affichage du jugement à concurrence de deux cents exemplaires; mais, par contre, un mémoire imprimé du comte de Guines à charge dudit Tort était censuré et frappé de suppression, à raison d'emprunts faits à sa correspondance officielle avec le duc d'Aiguillon et publiés dans le but de déférer à l'opinion les menées et collusions de ce ministre du Roi, dont on ne saurait méconnaître qu'il ait eu légitimement à se plaindre au cours de la procédure. En effet, tant qu'il détint le portefeuille des Affaires étrangères, du 6 juin 1771 au 21 juillet 1774, d'Aiguillon n'avait cessé de le poursuivre de la plus ténébreuse animosité et de le traquer, en haine de son ami et protecteur Choiseul et de l'entourage de la Dauphine, auquel il était notoirement inféodé.

Telle était l'inimitié des partis adverses que Louise-Sophie d'Aiguillon, âgée de quinze ans, et Marie-Louise-Philippine de Guines (la future Mme de Castries), de deux ans sa cadette, filles des deux rivaux et pensionnaires au couvent du Panthémont, s'animèrent, en contestant la primauté de leur noblesse, jusqu'à descendre au jardin pour y vider la querelle, le couteau à la main, faute d'autres armes; l'une eut le bras percé et l'autre reçut une blessure au col : la vue de leur sang qui coulait amortit leur ardeur. Si la *Gazette de Hollande* et le *Journal de Bouillon* sont muets sur la rencontre, en revanche, la *Gazette d'Utrecht* du 27 janvier 1772 rapporte l'incident, et le *General Evening Post* de Londres, des 6-8 février suivant, s'en fait l'écho, en divulguant textuellement le nom de ces duellistes improvisées.

A en croire les lettres historiques publiées à Londres, en 1790, par le chevalier de Metternich, dont l'information est habituellement sûre, c'est à l'hôtel du duc d'Aiguillon que s'ourdissaient les trames les plus odieuses contre Marie-Antoinette et ses amis. Il n'est donc pas surprenant que, lors de l'appel *a minima* de la sentence du Châtelet du 2 juin 1775, M. d'Amécourt, créature de d'Aiguillon et le guide de sa maîtresse, Mme de Forcalquier, ait

pu prétendre avoir recruté dans le Parlement vingt-cinq suffrages hostiles à Guines; mais il eut beau donner à maintes reprises à dîner à tous les conseillers de la Grand'Chambre réunis, l'arrêt de la Cour du parlement de Paris du 19 mars 1777 n'en condamna pas moins Barthélemy Tort en trois cents livres de dommages-intérêts au profit de son maître et à la suppression de tous ses mémoires calomnieux, outre les frais d'impression à trois cents exemplaires de la sentence et de son affichage à cinquante. C'était s'en tirer à bon compte, mais, même après son renvoi, d'Aiguillon n'avait pas vu s'effondrer d'un seul coup tout son crédit; et puis la cause du comte de Guines se ressentit inexorablement de son allégation d'avoir jeté au feu la première lettre que Tort lui avait adressée de Paris, après sa disparition, et où il avouait avoir joué, en se donnant pour son homme de paille. Cette lettre n'avait pas été détruite, mais il avait reculé devant la production d'un document aussi justificatif par scrupule de compromettre un de ses collègues du corps diplomatique, qui y était signaté comme un trafiquant de l'agiotage et du jeu.

Ce procès eut une fâcheuse répercussion sur la présence de l'ambassadeur à son poste : il n'y séjourne en réalité que du 27 novembre 1770 au 26 août 1771, du 14 janvier 1772 au 31 juillet 1773, et, après une absence de près de deux ans consacrée aux soins de sa lut e avec son secrétaire, que la cabale d'Aiguillon étayait d'un appui occulte et plein de zèle, il en reprend possession la veille de la Trinité, 10 juin 1775, jusqu'à ce qu'il le quitte, et cette fois définitivement, le 26 février 1776.

Guines était alors devenu un assez éminent personnage pour que son rappel ait agité la politique intérieure, en pesant sur des destinées ministérielles, si bien que l'événement fut qualifié, à l'époque, de « petite affaire d'État » et de « grande tracasserie de cour ». Tout à la fin de sa mission, il avait imprudemment détourné de lui le bon vouloir de Turgot, en accueillant à Londres, avec trop de fraîcheur, un émissaire de confiance du contrôleur général chargé d'une enquête relative aux emprunts

britanniques et aux affaires des Indes orientales; sans doute n'avait-il pas saisi qu'il pouvait nous intéresser de saper, sinon d'attaquer, dans ces vastes dépendances, l'autorité comme le pouvoir de l'Angleterre, en profitant de ses embarras du côté des « insurgents ».

Si Guines se crut assez solide en selle pour relever avec hauteur une semonce reçue de Turgot à cette occasion, ce dernier fut assez persuasif pour obtenir du Roi que l'ambassade, dont le terme de trois ans était expiré, fût dévolue à un autre titulaire, et Vergennes eut à se faire l'interprète du mécontentement royal et à l'annoncer à M. le duc d'Orléans, un des patrons de Guines, à qui ne manquaient pas, au surplus, les protecteurs. C'est ainsi qu'aussitôt sa disgrâce consommée, il fut si diligemment servi par la comtesse de Polignac et la princesse de Chimay, et si utilement appuyé par la Reine, sous l'inspiration de sa favorite Mme de Guémenée, que Marie-Antoinette faisait quérir celle-ci, dès le 9 mai, et lui remettait à l'adresse de Guines le billet suivant de la main du Roi :

« Lorsque je vous ai fait écrire, Monsieur, que le temps que j'avais réglé pour votre ambassade était fini, je vous ai fait remarquer, en même temps, que je me réservais de vous accorder les grâces dont vous étiez susceptible. Je rends justice à votre conduite, je vous accorde les honneurs du Louvre et vous permets de prendre le titre de duc. Je ne doute pas que ces grâces ne servent à augmenter, s'il est possible, le zèle que je vous connais pour mon service. »

N'est-il pas opportun de rappeler, à ce propos, que Choiseul, lors des fêtes du sacre à Reims, au mois de juin 1775, avait réussi, grâce aux instances du baron de Besenval, à obtenir de la Reine un entretien de près d'une heure? Il sut, au cours de l'audience, célébrer la fermeté dont elle ne s'était pas départie, tant pour maintenir Guines à Londres que pour faire signifier au duc d'Aiguillon un renvoi, qui était tout à fait son ouvrage. Il sollicita même pour Guines le cordon bleu réservé, dans l'esprit de la Reine, à Breteuil, et s'avança jusqu'à risquer, et pas à

l'avantage du dernier, des comparaisons entre ces deux agents. On n'ignore pas que le contrôleur général Turgot, peu soucieux de partager le sort de Malesherbes disgracié pour s'être chargé de desservir Guines auprès d'Elle, avait seulement souhaité quelque délai lui permettant d'achever son plan de réorganisation des finances publiques. Maurepas, sensible sans doute aux chances d'avenir d'un favori éventuel, ne lui en laissa pas le répit et, le 12 mai 1776, l'avisa de son remplacement par Clugny : ce qui fit écrire à la duchesse de Choiseul, dans son affectueux enthousiasme, que le congédiement des deux ministres Turgot et Malesherbes, par sa coïncidence avec l'apothéose de M. de Guines, le faisait ressembler aux triomphateurs romains traînant leurs esclaves dans leur cortège : ses partisans n'en persistant pas moins à avoir toujours M. d'Aiguillon « à califourchon sur le nez », n'avaient pas été étrangers à la mesure qui le transféra de Véretz, proche Tours, à Aiguillon, dans l'Agénois.

C'est le vendredi 1er mars 1776 qu'après un passage affreux et un voyage où son carrosse se rompit, l'ambassadeur était parvenu à une heure du matin chez Mme la comtesse douairière de Boufflers, à Auteuil, où il descendit. C'était toujours l'*Idole* qui continuait de régenter souverainement le prince de Conti. Cette nuit-là, elle lui offrait un grand souper, ainsi qu'à M. et Mme de Beauvau, au duc de Choiseul et à sa sœur, Mme de Gramont, à la maréchale de Luxembourg, Mme de Lauzun et plusieurs autres convives, tous, de l'intimité de l'arrivant, qui, dès sa rentrée à la cour, se montre assez audacieux et habile arriviste pour qu'en ait été aussitôt frappée la vigilante attention de Mercy-Argenteau, ce tuteur déguisé de Marie-Antoinette. On peut lire dans sa dépêche d'office du 15 juin 1776 à l'Impératrice :

« La Reine a tenu à avoir à Marly la comtesse de Polignac; je l'y ai trouvée établie, ainsi que le nouveau duc de Guines, son ami; ils forment, l'un et l'autre, dans ce moment, sa principale société. »

Il croyait pouvoir un peu plus tard augurer d'une certaine

régression dans la faveur de Guines et dans celle de la princesse de Guémenée, résultant selon lui de la lutte d'influence entre la princesse de Lamballe et la comtesse de Polignac. Le bruit courut néanmoins, en 1778, que l'emploi de gouverneur des enfants de France serait réservé au subtil courtisan; la faveur dont il jouissait était alors telle qu'il avait su, en mariant (le 29 juillet 1778, à l'église Saint-André-des-Arts) sa fille aînée au fils du marquis de Castries, la faire doter de cent mille livres sur la cassette royale, payables en quatre annuités, et octroyer un brevet de duc héréditaire à son gendre.

Mention a été faite plus haut de ce singulier rôle de garde-malade qu'il s'arrogea pendant la rougeole de la Reine à Trianon, de concert avec Coigny, Besenval et Esterhazy, s'emparant de sa chambre, de sept heures du matin à onze heures du soir, et n'en sortant que pour le temps des repas, ainsi que le mande à Marie-Thérèse son fidèle représentant, fort impressionné, tout l'été de 1779, des progrès de l'influenee de Guines.

Le 17 juin, il le dépeint comme « un personnage dangereux à plusieurs égards, assez adroit, très intrigant, d'un caractère fort équivoque, ambitieux à l'extrême et frondant ouvertement le comte de Maurepas », tout en engageant la Reine à s'entretenir d'affaires avec ce ministre, car « il s'ingère de lui présenter des mémoires instructifs, où plusieurs idées bonnes et utiles sont mêlées à force pièges qui ne tendent qu'à préparer ses grands projets d'ambition ».

Le 14 juillet, Mercy s'attend à devoir revenir « bien souvent encore sur la fâcheuse influence que gagne le duc de Guines; il a trouvé moyen de capter toute la confiance de la comtesse Jules de Polignac, ce qui ajoute beaucoup à son crédit ». En août, « il a des entretiens particuliers avec la Reine et acquiert l'apparence et la réalité d'une faveur et d'une confiance des mieux assises ».

C'est alors que, par une plaisante interversion des rôles, Mercy, très au fait de l'indépendance pleine d'impétuosité de Marie-Antoinette, rebelle par nature à tout donneur d'avis, adresse à

sa souveraine les ingénieuses instructions qu'on va lire : « Votre Majesté pourrait peut-être marquer à Son Auguste Fille qu'il se répand partout qu'Elle est tellement gouvernée par le duc de Guines qu'Elle ne se décide sur rien que d'après ses avis... qu'il y aurait de grands inconvénients à laisser subsister l'idée où l'on est que le duc de Guines La dirige en tout... que Votre Majesté n'a pas voulu céler cette remarque à la Reine, pour en être fait tel usage que son bon jugement Lui dictera... »

Avec une docilité singulière, moins de quinze jours plus tard, le 1er septembre et du milieu du Danube, Marie-Thérèse, tout en s'excusant de différents pâtés et du mauvais caractère de son écriture résultant du mouvement des rames, écrit à sa fille : « Je ne puis m'empêcher de vous marquer une anecdote qui se répand et que je n'ai pas crue au commencement, comme bien d'autres qui se détruisent journellement, mais cela nous revient de tous côtés que vous êtes tellement gouvernée par le duc de Guines que vous ne vous décidez en rien qu'après son avis; il s'est comporté dans toutes ses missions politiques de manière à ne nous donner aucun sujet de plainte; je n'ai donc aucune prévention contre lui... mais je redoute de sérieux inconvénients pour vous, ma chère fille, à laisser subsister l'idée que le duc vous dirige en tout et vous prie de me croire toujours bien tendrement. »

Une dépêche de Mercy, du 15 septembre, annonce l'interruption des conversations de la Reine avec Maurepas, dont la santé est dérangée, et l'apogée de la faveur de Guines qui ne quitte presque plus Versailles : « Quoiqu'il y ait encore des bornes au crédit dont il jouit, les apparences lui en attribuent au delà de la réalité, et elles occasionnent une inquiétude et une jalousie qui prennent sur l'attachement que les ministres seraient portés à vouer à la Reine, s'ils étaient délivrés d'un antagoniste très redouté pour les vœux qu'on lui suppose et par l'adresse avec laquelle il sait en préparer la réussite. »

Pendant que l'on travaille de divers côtés à allumer la jalousie et la méfiance de la comtesse de Polignac contre le familier de

la Reine, il ne cesse, quant à lui, de ménager avec la plus soigneuse circonspection un concours auquel il doit tant; mais l'heure du déclin a sonné, pour son prestige à la cour, du jour où Marie-Antoinette avoua à l'abbé de Vermond, son secrétaire, combien l'avait mortifiée la lettre de sa mère lui révélant l'opinion universellement répandue, à savoir qu'elle était sous l'empire et le joug du duc de Guines.

Ainsi la manœuvre imaginée par Mercy atteignit complètement son objet : deux incidents en accélèrent et développent les conséquences. Mercy put prouver à la Reine qu'une absence de son favori avait eu comme but de se concerter avec son ami le duc de Choiseul sur plusieurs objets d'intrigue; puis, comme Elle avait fait nommer le baron de Breteuil du dernier voyage de Choisy, Guines s'en montre ombrageux et ne s'abstient pas de le fronder et critiquer à tout propos, au vif mécontentement de la maîtresse de maison. Elle sut le lui faire sentir, au cours du voyage de Marly, en novembre, et dans des conditions assez décisives pour que, sous prétexte d'une incommodité, il revînt à Paris, huit jours avant la fin de ce déplacement, et condamnât sa porte, en se disant victime d'un accès de goutte.

Son destin fut celui de tout courtisan trop sûr de soi et que des succès prolongés et ininterrompus rendent présomptueux. Il voulut imposer ses vues, en brusquant peut-être la volonté royale, qu'il comptait plier à ses vastes desseins, afin d'assumer par la protection de la Reine le rôle de premier ministre. En décembre 1779, lui qui avait presque journellement accès dans les petits cabinets de Marie-Antoinette, n'y est plus admis qu'à rares intervalles, et ce soudain changement si caractérisé produit à Versailles trop de sensation pour que Maurepas et les ministres ne soient pas les premiers à en clabauder.

Le duc d'Orléans, sa femme Mme de Montesson, fort attachés à Guines, ainsi que la société des Choiseul, s'appliquent à nier la chute, dont l'un des indices les plus significatifs est le silence désormais observé à cet égard par la correspondance de l'Impératrice-Reine et de son confident, à partir de janvier 1780.

La « correspondante inédite secrète » conservée à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et publiée en 1866, par Lescure, nous apprend que, selon la rumeur publique, des comités secrets s'étaient réunis, en octobre 1779, avec la participation des ducs de Nivernais et de Guines et que ce dernier devait bientôt être envoyé à Londres, pour consommer le grand ouvrage de la paix. Mais, le libertinage ne perdant jamais tous ses adeptes, on attribuait d'autre part son éloignement passager de la cour à ce « qu'il avait tenté une affaire de cœur et de corps » avec la comtesse de Polignac, dans l'appartement même de la Reine.

Il n'en exerça pas moins ses fonctions d'inspecteur des troupes de 1778 à 1783 et fut sur les rangs pour le poste envié de ministre de la Guerre, en avril 1781. Il fit partie de la promotion dans l'ordre du Saint-Esprit du 1er janvier 1784 et reçut le cordon bleu en même temps que le comte de Guichen, le marquis d'Ecquevilly, Rochambeau, Esterhazy, Montmorin, ambassadeur en Espagne et, à la même date, il était nommé lieutenant-général. La faveur de la Reine qu'il parvint à garder trois années durant ne fut au résumé qu'un épisode dans sa carrière, dont l'avancement normal ne souffrit guère de sa disgrâce; c'est là un fait intéressant à constater et qui porte à discerner en son personnage autre chose et beaucoup mieux qu'un courtisan uniquement apte au manège des intrigues, comme plus d'un mémorialiste lui en a fait la renommée.

On serait d'ailleurs loin de la vérité, en se persuadant que ses obligations militaires, les exigences de sa situation et la vie mondaine si intense avec ses brigues et ses cabales suffisaient à remplir une existence dont l'activité fut indéniable : l'industrie houillère du Nord, alors à ses débuts, accapara son attention. Les gisements d'Anzin étaient exploités depuis 1735 par le vicomte Jean-Jacques Desandrouins, descendant d'une fort ancienne souche de gentilshommes verriers de l'Argonne. Le duc de Croÿ avait ouvert en 1750 les mines du Vieux-Condé et, en 1775, le marquis de Traisnelle suivait à Aniche son exemple. Ce fut le

26 juin 1779 que le duc de Guines obtint des États d'Artois licence provisoire d'opérer des recherches dans toutes les parties de la province non concédées aux compagnies d'Aniche et d'Anzin : il concourait pour le prix de 200 000 livres institué par lesdits États au profit de ceux qui, les premiers, mettraient dans l'espace de cinq ans un charbonnage de la province en pleine exploitation. En 1780 un forage à Saint-Hilaire, entre Lillers et Aire, est foncé à 73 mètres et, le 29 avril 1782, intervient un contrat de société, dont l'actif est de 24 sols de 6 deniers l'un, la mise de fonds ne pouvant dépasser 1 000 livres de France au sol : le conseil de régie compte sept membres, le duc de Guines, le marquis de Jumelles, M. de Béranger, l'abbé Le Page, le marquis de Beaufort et MM. Piérard et Libotton, l'un banquier et l'autre entrepreneur : et ces régisseurs ne pourront réclamer « aucun frais de voyage ni de vaccations, mais seulement ceux de voiture et de nourriture ». Un arrêt du Conseil du 29 octobre 1782 convertit en une concession de cinquante ans, prenant fin en 1837, la permission de recherches octroyée.

Que les travaux entrepris auraient donc eu des suites différentes, si les obstacles surgis à l'origine n'avaient coïncidé avec les premiers désordres avant-coureurs de la crise révolutionnaire ! A la fosse de Saint-Hilaire, la sonde se brisa dans le trou. La fosse d'Achicourt, ouverte en 1782, dut être abandonnée à 169 pieds par suite d'une trop copieuse venue d'eau, que les pompes furent impuissantes à maîtriser; plus de 400 000 livres y avaient été sacrifiés en pure perte.

A la fosse de Tilloy, creusée de 1788 à 1792 jusqu'à 487 pieds (175 mètres), l'eau envahit également les chantiers, et la difficulté des temps ne permit pas la dépense d'une machine d'épuisement.

La compagnie du duc de Guines, fut déclarée déchue de sa concession par un décret du 7 fructidor an XIV, après avoir déboursé plus de 600 000 livres, comme l'établit un mémoire de son directeur technique Libotton, dont l'arrestation se produisit peu après l'arrêt des travaux survenu en 1792, faute des ressources

nécessaires pour l'acquisition de pompes appropriées. Dans une période régulière le désastre aurait pu être conjuré, les bailleurs de fonds n'eussent point fait défaut. Il y a lieu de ne point oublier en effet que les points de forage de la compagnie du duc de Guines n'étaient pas si gauchement choisis, puisqu'ils ont ultérieurement amené l'exploitation de l'opulent bassin actuel du Pas-de-Calais, rapprochement qui ne va pas sans mélancolie.

Gouverneur de Maubeuge le 20 mai 1785, Guines entrait, le 9 octobre 1787, au conseil de la guerre, dont le comte de Brienne invoquait le concours pour l'administration de son département, l'Angleterre adoptant alors vis-à-vis de nous un ton passablement comminatoire; il y trouvait pour collègues MM. de Gribeauval, Esterhazy de Galanta, d'Autichamp, de Puységur, de Lambert et de Guibert, et, dès le début de l'année suivante, on l'y voit protester avec insistance contre les déplacements abusifs de tous les corps de troupes mis en mouvement vers des garnisons nouvelles, ces mutations grevant le Trésor et obérant le budget de chaque officier.

A titre de gouverneur général de l'Artois, poste fort important et représentatif auquel il est appelé, le 13 janvier 1788, pour succéder au feu duc de Lévis, il est appointé à 30 000 livres qui viennent grossir sa pension de 18 000 livres.

Comme, dans l'automne de 1788, il était question de la retraite du comte de Montmorin-Saint-Hérem, l'ancien menin de Louis XVI, qui, titulaire du portefeuille des affaires étrangères, avait risqué une spéculation sur les Pays-Bas autrichiens, piteusement vouée à l'échec, on parle d'attribuer sa succession au duc de Guines, « homme d'infiniment d'esprit que ses missions à Berlin et à Londres ont fait connaître et qui singera parfaitement le duc de Choiseul ».

Déjà les symptômes précurseurs de la tempête jacobine se manifestaient crûment sur un horizon très assombri, ce qui n'empêchait, pas plus à Arras que partout ailleurs, la société d'afficher, à tous ses échelons, une fâcheuse avidité de plaisirs

et de fêtes : aussi, ce nouveau gouverneur, dont la qualité d'enfant de l'Artois ne nuisait pas à la popularité, dépensait-il généreusement et sans réserve revenus et traitements. Il offrit un bal magnifique à l'occasion d'une visite que lui rendait sa fille, la duchesse de Castries, et les rarissimes *Affiches d'Artois* publièrent les vers suivants rimés à son honneur par un bel esprit du lieu, dont le lyrîsme a l'air trop souffreteux.

Ce pied si fin, cette taille élancée,
Ce sourire de l'Amour, ces formes de Vénus
Attachent mes regards, captivent ma pensée.
Mais le charme est trop fort et mon cœur n'y tient plus
Si, fixant ses attraits, je songe à ses vertus.

Guines avait été porté sur la liste des notables convoqués pour l'assemblée du 29 janvier 1787, en même temps que le duc de Laval, le duc de Châtelet-Lomont, ancien ambassadeur à Londres, le prince de Croÿ, le duc de Chabot et le prince de Robecq; et il fit partie de celui des sept bureaux que présidait le comte d'Artois.

Lorsque les grandes assises de tous les délégués de la province se tinrent, le lundi 20 avril 1789, dans la principale nef de la cathédrale d'Arras, en vue des États généraux, le duc de Guines présida la réunion plénière des représentants des trois ordres primitivement fixée au 13 avril; mais il avait fait observer au ministère que le choix de cette date tombant dans le temps pascal aurait chance d'offusquer la piété d'une population fort attachée à ses devoirs religieux, et il fut écouté.

A l'issue de la messe inaugurale du Saint-Esprit célébrée par l'évêque Conzié, il prononçait une allocution et déclarait notamment que la nation unie au Roi devait former une famille, libre sous une autorité purement paternelle, que les Etats généraux seraient réunis à intervalles réguliers, le monarque préférant s'appuyer sur leurs déclarations périodiques plutôt que sur les conseils passagers de ses ministres, et qu'enfin ils auraient à émettre leur avis sur la validité des lettres de cachet, comme sur

la mesure de liberté qu'il convenait de départir à la presse. Après quoi, sur l'impulsion de l'évêque Conzié à qui le duc de Guines se rallie spontanément, la noblesse et le clergé s'engagent à supporter dans une proportion égale à celle du Tiers-État toutes les charges et impositions publiques; ce prélude de la nuit du 4 Août recueillit au début l'applaudissement unanime.

La séance levée sous l'impression de cette manifestation, le gouverneur se transportant en personne dans les salles de l'hôpital général invite les trois ordres à s'y installer immédiatement pour se mettre à leur besogne et y fixe le siège du bailliage royal et de la gouvernance d'Arras. Le 30 avril, il avait été élu le premier, et par 277 voix contre 16, député de la noblesse : mais il annonça aussitôt sa résolution de n'en pas accepter l'honneur : « Les noms des amis de mes pères sont dans cette assemblée; ils sont ceux de plusieurs des membres qui s'en sont éloignés; permettez-moi de ne faire scission ni avec les uns, ni avec les autres, et daignez me plaindre d'être obligé d'abdiquer l'honneur de vous représenter. »

La rédaction des doléances du Tiers-État, en soulevant des discussions, échauffe les esprits et excite une irritation dont ne témoigne que trop la scène rapportée par Guines dans ses dépêches à la cour. Il pénétrait dans la salle du Tiers-État, au moment même que le président Cauwet de Baly mettait aux voix une motion de remerciement au clergé et à la noblesse pour les sacrifices que ces deux ordres s'imposaient. Un avocat se dressant à l'improviste eut l'audace de s'exclamer qu'on ne devait aucune gratitude à des gens qui n'avaient fait que renoncer à des abus, et l'amendement fut adopté à la pluralité des suffrages. Ce robin déjà si prépotent s'appelait Maximilien Robespierre; ainsi Guines fut des premiers à pouvoir identifier une volonté aussi haineuse que rigide.

C'est à la date du 9 juillet 1792 que le duc de Guines est inscrit sur « la liste générale des émigrés pour toute la République », de l'an II, et comme possédant à Berle-au-Bois (Arras); mais son

nom ne se rencontrant nulle part aux archives révolutionnaires, telles que listes de proscription et de dénonciation de suspects, il est à peu près certain qu'il doit être rangé dans l'effectif de la première émigration.

Au reste, un précieux document communiqué avec la plus libérale obligeance par le marquis de Juigné, à qui l'on ne saurait trop en rendre grâces, nous le montre voyageant en Italie à la fin de 1791 et traversant en janvier 1792 Lausanne où il consulte le docteur Tissot au sujet de la santé de sa seconde fille, Marie-Louise-Charlotte, comtesse de Juigné, momentanément établie à Rastadt; il s'y arrête avec sa fille aînée pour constater que la malade, fatiguée par une toux opiniâtre, n'a pas encore reçu le règlement de direction promis par le docteur Tissot, dont l'incurie les trouble à l'excès; son état n'était cependant pas de nature à immobiliser son père à son chevet et à l'empêcher de ramener à Cologne Mme de Castries auprès de ses beaux-parents, comme de faire acte de présence à Coblence, où il n'avait pas jusqu'alors paru.

Pendant ce temps, Mme de Juigné s'était fixée à Mannheim, d'où elle mandait au duc de Guines que ses souffrances empiraient et que pour vivre il lui fallait des soins et non des peines, allusion bien modérée à la dureté des circonstances : elle eut la consolation d'y être très fortuitement rejointe par son beau-frère, le jeune Léon de Juigné, qui lui portait une tendre amitié. Il la trouva si changée, si déprimée qu'il la détermina à réintégrer Rastadt, afin de se rapprocher du fameux médecin français Bastien, attaché à la comtesse d'Helmstatt, allié des Broglie, qui habitait Offenbourg, dans le voisinage; ce déplacement ne put s'effectuer qu'au prix des pires difficultés, tant sa faiblesse s'était aggravée.

Son père eut connaissance le 15 mars seulement de ces alarmantes nouvelles et, retardé par une attaque de goutte et l'inclémence d'une saison très rude, il ne put arriver à Rastadt avec Mme de Castries que six jours après et pour assister une mourante : Mme de Juigné succombait, en effet, le 2 avril suivant, à

l'âge de vingt-huit ans et, d'après le récit du duc de Guines, « dans une affreuse chambre du plus mauvais cabaret qui fut jamais et sur un grabat, où son unique servante Thérèse avait installé, moins bien que mal, la demi-literie prêtée par Mme de Helmstatt » : tant se multipliaient les privations dont avait à s'accommoder, en guise de suprême apanage, la noblesse française émigrée. Ce père eut la mission tragique de préparer son enfant, tout inconsciente du danger qu'elle courait, à recevoir les sacrements; il a même relaté que ce pieux devoir devenait presque une nécessité d'ordre légal, « parcequ'on était au dimanche des Rameaux et que, dans les villes impériales, les magistrats attribuaient une grande importance aux pratiques religieuses, et qu'enfin l'exemple de la France et sa proximité rendaient les magistrats d'Offenbourg particulièrement scrupuleux sur cet article et tellement jaloux de voir les malades donner l'exemple des Pâques, qu'ils en avaient commencé la notification par les maisons abritant des étrangers ». Ce trait d'immixtion officielle dans le for intérieur des agonisants, invités de par la loi à se rendre compte de leur état, nous effare aujourd'hui, « le lait de la tendresse humaine » y faisant par trop défaut. On ne sait de quoi s'émouvoir le plus, ou de cette barbare intrusion de l'autorité civile astreignant un père et sans délai à ce rôle affreux, ou du drame intime dont son cœur était forcément le théâtre.

A partir de ces cruelles journées, la trace du duc de Guines n'a pu être exactement repérée : on constate seulement qu'il rentra, dès l'aube du Consulat, à Paris, où il fréquentait au numéro 20 de la rue du Mont-Blanc (Chaussée d'Antin actuelle), le salon plutôt composite de sa vieille amie, la *douairière* d'Orléans; il y semblait une furtive évocation du passé; on le voyait encore chez Mme Récamier dont il aurait été des premiers grands admirateurs et près de qui, s'il retrouvait Mathieu de Montmorency, il s'exposait à coudoyer le futur duc d'Otrante, alors dépisteur sinistre d'aristocrates en mal d'argent : et lorsque à la faveur du court répit de la paix d'Amiens, la belle Juliette entreprit avec sa mère un voyage à Londres, elle fut accueillie et fêtée dans la

société de la brillante duchesse de Devonshire et de son amie lady Elisabeth Forster, grâce à de chaleureuses lettres d'introduction du duc de Guines, qui était demeuré en correspondance avec la plupart de ses belles amies de l'époque de son ambassade, comme, entre autres, lady Melbourne et la marquise de Salisbury.

Ce qui pourra surprendre, à bon droit, le lecteur de cet essai biographique, c'est le silence gardé sur la personne de Mme de Guines. Elle n'a pas suivi son mari dans ses missions diplomatiques et ne figure jamais à ses côtés dans ses charges et emplois : pas une pièce d'archives n'en fait mention, sauf pour enregistrer son décès à Eisenach, en Saxe, le 9 octobre 1795. Son nom ne se rencontre sous la plume d'aucun mémorialiste, ni dans les lettres imprimées ou manuscrites des contemporains. Seul, le duc de Croÿ la cite aux présentations du dimanche 3 juillet 1762, à Versailles, et sous le chaperonnage de Mme de Ghistelle, de la duchesse de Montmorency et de la duchesse d'Havré. Il est remarquable qu'elle ne fût pas présente aux derniers moments de sa fille Mme de Juigné. Elle n'avait d'ailleurs pas accompagné son mari en Angleterre, lorsqu'il y conduisit ses filles pour la saison de Londres en 1783. Il est également singulier que l'unique allusion dont elle soit l'objet, tout au moins à notre connaissance, s'égare dans une lettre d'amour adressée à Guines le 22 août 1773 de Londres, par Elisabeth Berkeley lady Craven (la future margrave d'Anspach), qui se lamente en ces termes : « La femme malheureuse et respectable qui était oubliée pour moi sera vengée par une autre qui m'enlèvera votre cœur. »

La renommée a piqué sur ce cœur bien d'autres noms, comme la comtesse Hatzfeldt, à Berlin, Mme de Montesson et Amélie de Boufflers (la bru de l'Idole du Temple), qui excellait sur la harpe : mais, en ces sortes de légende, il est peu commun de se convaincre sur pièces, ainsi que le permet un témoignage aussi passionné que celui de lady Craven, conservé dans un de nos dépôts publics.

Au dire du général Thiébault, dont le père a laissé d'intéressants souvenirs sur vingt ans de séjour à Berlin et qui avait eu Guines pour parrain, celui-ci, lors de son retour d'émigration, était condamné à une existence si précaire qu'il en était réduit aux soins d'une seule servante : elle le menait chaque matin à la messe et puis chez les quelques rares survivants de ses anciennes relations. Ce mince détail en dit long sur les retranchements et les sacrifices journaliers infligés à la vieillesse de cet homme de cour fastueux, habitué aux raffinements des résidences princières telles que l'Isle-Adam, Villers-Cotterets, Chanteloup, et qui s'éteint dans l'amoindrissement et la pénurie, du fait de la suppression de toutes ses pensions, de la vente de presque tous ses biens à concurrence de 725 886 livres (série G aux archives d'Arras) et de l'effondrement de ses entreprises minières.

Il mourut septuagénaire, le 20 décembre 1806, à Paris, moins d'un an après sa fidèle amie, Mme de Montesson, dont l'attachement transformé avec l'âge lui demeura d'une invariable constance.

BORMANS.

LES PROJETS D'ALLIANCE ANGLO-RUSSE

AUX SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES [1]

Les premiers essais tentés pour conclure une alliance anglo-russe doivent être cherchés dans la seconde moitié du seizième et le premier quart du dix-septième siècle. Les documents qui concernent les relations diplomatiques de l'Angleterre avec la Moscovie, à l'époque d'Élizabeth, ont déjà été publiés et étudiés par quelques historiens russes [2]. C'est ainsi que l'existence d'un projet d'alliance a été démontrée. Par contre, les documents du dix-septième siècle n'ont pas encore été tirés des archives, et c'est ce qui explique que la continuité de ces projets d'alliance du seizième au dix-septième n'ait pas été observée. Nous avons donc cru utile, en rapprochant les documents des deux époques, de retracer l'histoire complète de cette alliance dès le premier projet de 1567 et jusqu'aux derniers pourparlers de 1623, lorsqu'elle a été sur le point d'être conclue et promulguée. C'est une assez longue période de cinquante-six ans qui va fournir ainsi le cadre chronologique de notre étude.

A première vue, l'Angleterre semble jouer le rôle actif dans

[1] Communication faite au Congrès historique international de Bruxelles en avril 1923.

[2] George Tolstoy, « Les premières quarante années de relations entre la Russie et l'Angleterre », Saint-Pétersbourg, 1875 *(Coll. de la Soc. hist. russe*, t. XXXVIII). Inna Lubimenko, « Les relations diplomatiques de l'Angleterre avec la Russie au seizième siècle » *(Rev. hist.*, t. CXXI). Voyez encore du même auteur, « The Correspondence of Queen Elizabeth with the Russian Czars » *(American Hist. Review*, april 1914).

les relations politiques anglo-russes, ses ambassades en Moscovie, ainsi que les lettres de la reine étant plus fréquentes que les ambassades et les lettres russes; mais une analyse plus minutieuse nous fait apercevoir ici dans la statistique un danger d'erreur; or si, quantitativement, les Anglais semblent avoir été les plus actifs et les plus empressés, en réalité il n'en était pas ainsi, car leurs lettres et leurs sujets d'ambassades avaient surtout un caractère commercial, et l'initiative des relations politiques était laissée aux tsars. L'Angleterre ne cherchant en Russie, au seizième siècle, que de nouveaux marchés avantageux, les relations qu'elle multipliait à plaisir avaient pour seul but de protéger les marchands anglais et de garantir leurs privilèges contre l'arbitraire; le gouvernement russe, au contraire, tendait à un rapprochement politique avec l'Angleterre. Mais à toutes les avances du tsar Ivan, la reine Élizabeth répondait par des phrases aimables, mais évasives, et, de parti pris, prolongeait et embrouillait les négociations, cherchant à en tirer profit pour le commerce anglais. La reine, qui avait montré tant de talent à éconduire ses nombreux prétendants par de vagues promesses, déploya la même stratégie dans ses lettres au tsar. Ce jeu cependant n'était nullement sans dangers, car la fougueuse nature d'Ivan ne s'y prêtait pas facilement; mais, tout compte fait, l'Angleterre sut mener sa barque et conserver les bonnes grâces du tsar, tout en éconduisant pendant des années ses tentatives d'un sérieux rapprochement politique.

C'est de l'automne 1567 que datent nos premiers renseignements sur un projet d'alliance; l'ambassadeur anglais Jenkinson avait été chargé à cette époque par le tsar de remettre oralement à la cour anglaise les propositions suivantes : conclusion d'une alliance contre des ennemis communs, surtout le roi de Pologne; envoi par l'Angleterre, en Russie, d'artisans et de munitions de guerre; et, enfin, autorisation pour chacun des contractants de se réfugier, en cas de malheur, chez son allié. En promettant de se montrer bienveillant à toute proposition complémentaire de la reine, le tsar lui demandait une réponse définitive pour le

jour de Saint-Pierre, c'est-à-dire le 29 juin suivant[1]. On voit combien le tsar était pressé de conclure cette alliance qu'il semble avoir ardemment désirée, laissant à cette époque à la reine la liberté de travailler à son tour au traité. Mais celle-ci, n'ayant aucune raison de montrer le même empressement, répondit fort mollement et sans se presser à ses ouvertures. Il est vrai qu'un ambassadeur anglais, Thomas Randolph, fut dépêché à Moscou dès l'été suivant[2], mais les instructions qu'il reçut[3] sont très significatives. Tout en l'autorisant à proposer au tsar un asile en Angleterre en cas de troubles intérieurs, la reine, à cause de ses mauvaises relations avec l'empereur et les rois de Pologne et de Suède, enjoignait à l'ambassadeur de décliner l'alliance, sous prétexte que les désirs du tsar, remis par Jenkinson, avaient été mal interprétés en Angleterre; « par de telles phrases vagues et aimables, était-il dit dans l'instruction, vous tâcherez de l'amadouer, en ne lui laissant pas l'occasion d'entrer dans des pourparlers qui pourraient mener à la conclusion d'une alliance offensive et défensive ». Le rapprochement n'intéresse l'Angleterre qu'au point de vue commercial, « et c'est précisément pour cette raison qu'on vous envoie là », y ajoute de sa main le chancelier lord Burghley.

Randolph remplit ces instructions à la lettre et obtint un privilège commercial important, en faisant miroiter aux yeux du tsar l'espoir prochain de l'alliance; mais il se vit obligé de ramener avec lui deux ambasadeurs russes, Sovine et Vlasiev[4], porteurs d'un projet d'alliance en dix articles, que les ambassadeurs avaient reçu ordre de faire souscrire à la reine, sans modifications. Mais ils n'y parvinrent pas. Elizabeth trouva-t-elle réellement à redire à la forme du traité, ou bien voulut-elle simplement — ce qui nous semble plus probable — gagner

[1] Tolstoy, *op. cit.*, n° 12.

[2] Voir sur cette ambassade Lansdowne, 10, f° 130, et 11, f° 23 et f^es 50-58; aussi Nero, B. XI, f° 333, et Tanner, 50, f° 146.

[3] Tolstoy, *op. cit.*, n° 15.

[4] Tanner, 50, f° 140; voir aussi *Coll. des actes et traités d'État* (en russe), t. V, p. 135.

du temps, le fait est qu'elle apporta au texte des restrictions.

Un document nous a conservé le projet du tsar avec les corrections de la reine[1]. Analysons-le de plus près : Il proclamait une « amitié éternelle » entre les deux pays, devant avoir dorénavant amis et ennemis communs (§ 1er) ; mais la reine y apporta la restriction, à savoir qu'en cas de guerre de l'un des alliés, l'autre, avant de lui venir militairement en aide, garderait le droit d'adresser une exhortation de paix à l'ennemi (§ 4). L'alliance devait être offensive et défensive (§ 2), les deux alliés s'entr'aidant militairement et financièrement (§ 3), mais selon les moyens de chacun, ajoutait prudemment la reine. Chaque allié s'engageait à laisser partir librement ses artisans chez l'autre (§ 5), s'ils le voulaient bien et s'ils n'avaient d'engagements ailleurs, ajoutait Elizabeth. De même, les sujets d'un des deux pays ne devaient pas être retenus par l'autre, sauf engagements antérieurs (§ 6). Les marchands devaient commercer dans le pays allié sans aucun empêchement, d'après les anciens privilèges (§ 7), y vivre librement et y posséder des maisons (§ 8). Le paragraphe 9, ajouté probablement entièrement en Angleterre, maintenait la défense ultérieure aux *interlopers* (marchands illicites) de commercer en Russie; le paragraphe 10, enfin, stipulait la nécessité de faire confirmer le traité par les deux contractants; cependant la reine demandait que, vu la grande distance, on donnât suffisamment de temps pour l'envoi d'ambassades chargées de tous pouvoirs.

On voit que les compléments apportés au texte en Angleterre, tout en ayant un caractère nettement restrictif, ne s'attaquaient pas sérieusement aux principales clauses du traité, sauf peut-être pour le premier article ; si l'accord avait été conclu, même sous cette forme plus restreinte, il aurait été un acte politique important, un traité d'alliance offensive et défensive, stipulant assistance réciproque militaire et financière entre les alliés ; les relations commerciales y auraient aussi trouvé leur profit. Les

[1] Texte anglais, publié par Tolstoy au n° 21.

pourparlers de l'ambassade russe avec la cour d'Angleterre, à ce sujet, traînèrent de juillet 1569 à mai 1570, et, à leur retour, les ambassadeurs ne rapportèrent, au lieu d'un texte dûment signé, que deux lettres (du 18 mai 1570); l'une, sans aucun caractère officiel, exprimait en termes vagues le consentement de la reine à l'alliance[1]; l'autre, secrète, signée par la reine et dix de ses conseillers, promettait formellement au tsar un asile en Angleterre[2]. Comme cette clause ne se trouvait pas dans le traité, il faut en conclure qu'elle avait fait le sujet de négociations secrètes complémentaires. Mais c'est précisément cette question qui déchaîna l'orage en éveillant le courroux du monarque. Au lieu d'une alliance hautement proclamée, renforcée par un secret accord, permettant aux alliés de chercher refuge l'un chez l'autre, il obtenait un projet corrigé et amoindri, accompagné d'une condescendante permission de se réfugier, en cas de besoin, en Angleterre. Il se soulagea de cet amer déboire par une lettre injurieuse à la reine, très connue dans l'histoire des relations anglo-russes et, lâchant bride à son ressentiment, retira aux marchands anglais leurs privilèges.

Dès lors, les relations diplomatiques entre les deux pays entrèrent dans une nouvelle phase; l'amitié, brutalement rompue, ne put se ressouder; si en 1569 une alliance politique semblait probable, dès octobre 1570 ses chances devinrent tout à fait minimes. Peut-être Elizabeth se félicita-t-elle d'y avoir échappé; Ivan, par contre, devant renoncer à un projet cher à son cœur, en s'abandonnant à la colère, semble avoir voulu plutôt effrayer les Anglais que rompre définitivement avec eux. Son dernier espoir de réconciliation était Jenkinson, qui avait reçu le premier ses confidences sur l'alliance et n'avait plus reparu en Russie depuis lors. Cependant, quand celui-ci revint enfin en 1572, le tsar lui annonça qu'il renonçait à l'alliance[3]. Un rapprochement avec l'empereur Maximilien était peut-être la cause

[1] Tolstoy, n° 25.
[2] *Id.*, n° 26.
[3] *Id.*, n° 34.

de ce revirement; en outre, beaucoup de boïars, qu'il considérait comme des ennemis dangereux, avaient été exécutés, et le tsar pouvait se croire en sûreté chez lui.

Cependant, deux ans plus tard, il revint à la charge et l'ambassadeur Sylvestre dut assumer pendant des années la tâche difficile et ingrate d'écouter ses plaintes et de recevoir ses avances[1]. Pendant ce temps, les marchands anglais s'efforçaient de pousser la reine à un rapprochement. Un des agents de la « Muscovy Company », Michel Lock, écrivit, en 1575, tout un traité sur l'importance d'un accord politique anglo-russe pour les intérêts du commerce anglais, assurant même que la Russie pourrait être un allié appréciable contre la Suède et le Danemark[2].

Mais Elizabeth restait sur la réserve, et ses instructions de 1575 ressemblent étonnamment à celles de 1568. Elle se refusa énergiquement à accepter la proposition de demander au tsar, à son tour, asile dans son pays, comme il l'exigeait, expliquant qu'elle ferait un affront à ses sujets en doutant de leurs bonnes intentions à son égard. Les négociations traînèrent donc; cependant Sylvestre fut tué en Russie d'un coup de foudre, et cette mort tragique, ressentie par le tsar comme un mauvais présage, lui fit rompre les négociations. Cependant son esprit excité et fébrile continuait à travailler dans la même direction, et en 1582, lorsque les relations furent reprises, les ambassadeurs russes furent chargés d'exécuter en Angleterre un nouveau projet de leur souverain, qui avait imaginé de se marier en septièmes noces avec une parente d'Elizabeth[3].

L'histoire de cette ambassade a été étudiée par nous ailleurs;

[1] Voir, par exemple, au n° 36 chez Tolstoy.

[2] Voir à Petrograd, Académie des Sciences-Archives, *Copies de Hamel*, 33, f°s 3692-3695 : « Certayn notes made by me Michael Lock the 8 Mai 1575 in London touching the benefit that may growe to England by the traffique of English merchants into Russia through a firme amity betweene both the princes. »

[3] Les papiers concernant cette ambassade ont été publiés dans la *Coll. de la Soc. imp. russe*, t. XXXVIII, p. 1-70.

rappelons seulement que l'ambassadeur du tsar, Pisemsky, dès sa première audience en Angleterre, le 14 novembre 1582, ouvrit les négociations sur l'alliance politique devant précéder le mariage projeté. Mais le tsar se reconnaissant des ennemis nombreux, tels que l'empereur, le pape, le roi de Pologne et d'autres, Elizabeth accueillit avec prudence ses propositions. Les Anglais demandèrent donc, comme condition de l'alliance, le monopole complet du commerce avec la Russie par le Nord. L'entente ne put se faire, mais les ambassadeurs en partant amenèrent avec eux l'Anglais Jerome Bowes qui devait continuer les négociations[1]. Celui-ci sut, à l'exemple de Randolph, obtenir du tsar un privilège commercial sans le satisfaire sur l'alliance politique. La mort du tsar Ivan, survenue peu de temps après (en 1584), fit tomber pendant longtemps dans le néant et dans l'oubli ce projet de l'alliance anglo-russe. Si la correspondance entre les deux cours continua, les lettres du tsar Feodor ne traitèrent plus que de questions commerciales, et même le tsar Boris, tout en cherchant des fiancés pour ses enfants en Angleterre, comme dans les autres pays d'ailleurs[2], ne fit aucune tentative sérieuse pour négocier un traité d'alliance entre les deux pays.

Ce n'est donc qu'en 1612, à la fin de l'époque des troubles et presque trente ans après la mort d'Ivan, que nous assistons à l'éclosion d'un nouveau projet d'allier les destinées politiques des deux pays. Mais cette fois-ci l'initiative vint des marchands anglais qui craignaient de perdre leurs avantages en Russie, si la candidature polonaise ou suédoise au trône vacant de la Russie pouvait réussir. Ce projet, nous l'avons examiné ailleurs[3]. Rappelons seulement qu'il avait pour but d'établir le protectorat ou la souveraineté de Jacques Ier sur les provinces du Nord et la route du Volga, et que deux envoyés, Merrick et Russel, avaient été chargés par le roi de négocier à ce sujet avec le pouvoir

[1] Voir les instructions données à Bowes chez Tolstoy, au n° 45.

[2] *State Pap. Russia*, I, f° 113; *Nero*, B. VIII, f°s 36-37; *Ashmol.*, 1763, n° 1538, et *State Pap. Russia*, I, f° 147.

[3] Voir notre article dans la *English Hist. Review*, 1914, april, « A Project for the Acquisition of Russia by James I ».

moscovite[1]. La Russie était en pleine révolution, le pays se désagrégeait, et dans cet état anormal le projet d'alliance entre deux gouvernements, se traitant d'égal à égal, avait tout à coup pris des formes démesurées et malsaines de domination politique de l'un sur une partie de l'autre. Mais, dès que l'ordre fut rétabli, on n'y pensa plus.

Le premier Romanov, que l'élection avait porté au trône russe en mars 1613, n'avait pas une tâche facile à remplir. Le pays était économiquement, financièrement et moralement épuisé. Il fut donc naturellement amené à chercher une aide militaire et financière à l'étranger. Dès 1615, il avait demandé à l'Angleterre de le soutenir contre la Suède, et c'est l'Anglais Jòhn Merrick qui fut le principal médiateur de la paix de Stolbovo. Peut-être fut-ce cet heureux résultat de l'intervention anglaise qui poussa le jeune tsar, ou plutôt son gouvernement, à reprendre le projet d'alliance anglo-russe d'Ivan IV. En 1617, une ambassade russe proposait au « Privy Council » de conclure une alliance offensive et défensive contre le plus dangereux ennemi de la Russie : la Pologne[2].

Jacques Ier ne semble pas avoir montré d'abord beaucoup plus d'empressement qu'Elizabeth à conclure une alliance avec la Russie ; en mars 1618 les ambassadeurs russes n'avaient pas encore reçu de réponse. Mais, comme au seizième siècle, des marchands anglais s'en mêlèrent et remirent à la cour par leur agent Merrick un plaidoyer, développant les conditions économiques de l'alliance projetée, nouveau privilège et monopole du commerce persan par la Russie pour la Compagnie[3]. Pour les obtenir ils consentirent même à prêter de l'argent au tsar, et on envoya, en juin avec les Russes qui rentraient, comme ambassadeur sir Dudley Digges, porteur d'une somme équiva-

[1] *Fœdera*, de Rymer, t. VII, p. ii, 193, an 1613.

[2] *State Papers Russia*, II : « The speach of the Russia ambassador to the Kings Maiie, february 4 ». — *Ibid.* « Transaction of the ambassadors speach to His Maiie touching the Emperors affaires », et f° 263 : « The speach of the Russe ambassador » Voir aussi *ibid.*, f° 218.

[3] *State Papers Russia*, II, f° 253.

lant à 100 000 roubles or. Il devait « renouveler l'amitié anglo-russe par un traité »; on ne peut pas assurer cependant que ses pouvoirs étaient suffisants pour conclure l'alliance. Les documents, concernant cette ambassade, se conservent à Moscou [1]. Digges, débarqué à Kolmogory, ne continua pas son chemin, mais s'en retourna tout à coup précipitamment en Angleterre, emportant la grosse somme et laissant aux mains de son neveu, chargé de partir pour Moscou, seulement 20 000 roubles. Cette conduite n'a pas été suffisamment expliquée, des hypothèses différentes pouvant être émises [2]. Elle offusqua les Moscovites mais n'eut pas de suites désastreuses pour les relations, et en 1620 Merrick était envoyé à Moscou pour continuer les négociations [3]. Il refusa cependant de confirmer lui-même l'alliance et s'en retourna avec une nouvelle ambassade russe [4] à laquelle un texte officiel du traité d'alliance, dûment confirmé à Moscou, semble avoir été confié [5]. Cette ambassade cependant n'obtint encore rien de définitif en Angleterre; ce n'est que tard, en automne 1623 [6], qu'arriva à Moscou un envoyé anglais, Christopher Cocks, qui s'y présenta comme porteur d'un traité d'alliance, confirmé par le roi. Dans les *Fœdera* de Rymer nous trouvons imprimé à la date du 16 juin 1623 le texte de ce traité, et dans une lettre officielle envoyée en Angleterre par Cocks et

[1] Archives principales du Ministère des Affaires étrangères, fonds des « Affaires anglaises », 1618, n° 2, 2 juillet. Voir aussi la lettre du Hollandais Massa, publiée dans le *Messager d'Europe*, août 1868, p. 809-894; voir aussi Rymer, *Fœdera*, 1620, t. VII, p. III, 172-173. « De Concessione Dudley Diggs Mility. »

[2] Ce qui nous semble le plus probable, c'est que Digges fut vite averti en Russie du rôle important qu'y jouaient les principaux concurrents des Anglais, les Hollandais, et de l'impossibilité de les supplanter, et que dans ces conditions il préféra ne pas risquer la forte somme des marchands anglais dans cette entreprise.

[3] *Chartes anglaises* à Moscou, n° 28, 24 juin 1620.

[4] Voir *Royal Letters*, 49, original de la lettre du tsar à Jacques Ier.

[5] *State Papers Russia*, I « The Lordes answere to the Emperors stolnike Isaac Simonowich Pogozove »; voir aussi un article russe d'Alexandrewko, publié en décembre 1889 au *Journal du Min. de l'Instr. publ.* de Saint-Pétersbourg, sous le titre : « Le rôle du Privy Council dans les relations de l'Angleterre avec la Russie. »

[6] *Affaires anglaises*, 1623, n° 1, novembre.

retrouvée par nous, au Public Record Office, celui-ci reconnaissait que le traité lui avait été confié [1].

Nous avons donc toutes raisons d'affirmer que la cour anglaise l'avait chargé de remettre le traité confirmé à la cour moscovite, et comme dans le texte des *Fœdera* il est expressément dit que « le tsar de toutes les Russies avait déjà confirmé de son grand sceau un texte de la même teneur » [2], il faut croire que, si Cocks avait consciencieusement rempli son devoir, le traité anglo-russe se serait trouvé enfin consommé. Cependant Cocks ne le fit pas et affirma même, dix jours après son arrivée, au gouvernement moscovite, qu'il n'avait aucun document officiel dans les mains et que sa première déclaration avait été mal comprise et mal traduite.

Les raisons qu'il donne dans ses lettres de sa conduite sont tout à fait suspectes; il n'est donc pas facile de percer le mystère de ce revirement. Que s'était-il passé pendant ces dix jours et quelles influences avaient agi sur lui? Un fait qui doit être noté ici, c'est que, dans un document du Public Record Office, Cocks est cité parmi les « interlopers » du commerce russe; et comme ceux-ci se trouvaient, comme on le verra, lésés par le traité, les intérêts personels de l'envoyé pouvaient souffrir de la conclusion du traité. Nous indiquons ce fait, sans en tirer des conclusions définitives. Il y aurait certainement toute une

[1] *State Papers Russia*, II. « Copie of a letter to the L. Chauncellor the 14 august 1624 from Archangell : I doe ingenuouslye confesse to your Lordship, that, to avoide the length of tyme, the league was committed unto me... » Voir aussi une autre lettre de Moscou du 17 avril 1624.

[2] « And for the greater testimony and more firm assurance that the severall articles and capitulations in this present treatie shall be faithfully firmely and inviolably held and observed by the said renouned princes themselves, and procured to be observed and kept by their subjects and inhabitants, his said renouned Majesty of Great Brittaine hath subscribed this contract with his oune hand and sealed it with the Royall seale : in like manner his renowned Majesty of all Russia hath given an instrument or contract of the same tenor and sealed it with the great seale of his Kingdome. » Il est aussi intéressant de constater qu'on trouve à Moscou, dans le fonds des *Traités anglais*, au n° 8, un texte de la même teneur, également du 16 juin 1623, mais en russe et en allemand, au lieu d'être en anglais et français.

étude à faire sur l'activité des « interlopers » en Russie, qui non seulement y faisaient un gros commerce illicite, mais s'alliaient encore aux ennemis des Anglais, les Hollandais, au détriment de la compagnie anglaise officielle dépérissante. On ne comprend pas très bien comment l'interloper Cocks avait pu être choisi comme porteur d'un document officiel important, mais, comme il était en même temps nommé agent de la compagnie, il semble avoir joué un double rôle. On sait que sa nomination était fort impopulaire, qu'on se méfiait de lui et non sans raison.

Mais la compagnie anglaise en Russie se trouvait à cette époque en pleine décomposition : le commerce périclitait; des intrigues et des disputes violentes éclataient entre les membres. Quant à la cour anglaise qui avait si puissamment su soutenir au seizième siècle les intérêts de ses marchands, elle montrait maintenant une conduite sans suite et parfois sans dignité; des lettres de recommandations du roi, dûment payées en Angleterre, étaient exhibées en trop grand nombre à Moscou, souvent par des personnages peu recommandables, ce qui faisait beaucoup de tort à la compagnie. La conduite étrange de sir Dudley Digges, et peu d'années après de Cocks, ne ressemblaient en rien à la manière digne et intelligente d'un Jenkinson ou d'un Randolph. La décomposition du milieu de la cour, le peu d'autorité du gouvernement, la lutte sourde des partis — tous ces précurseurs d'une révolution future — s'annonçaient déjà en Angleterre, et la répercussion de cette décadence d'un régime, qui semblait si fort au seizième siècle, était ressentie jusqu'à Moscou.

Il nous reste maintenant à analyser le texte du traité de 1623. Si dans les *Fœdera*[1] il n'a pas été séparé en articles numérotés, les traductions de Moscou par contre le présentent en vingt paragraphes, au lieu des dix paragraphes du texte de 1569; mais cette différence n'empêche pas de constater la parenté des deux traités.

L'alliance est considérée, aussi bien en 1623 qu'en 1569,

[1] *Fœdera*, t. VII, p. IV, 71-73.

comme éternelle, offensive et défensive; le nouveau traité y ajoute que les sujets des deux alliés doivent s'aimer entre eux comme frères et se considérer comme une seule nation (§ 1); aucun allié ne peut se joindre à un ennemi de l'autre (§ 2) ou l'aider militairement (§ 3); conformément à l'ancienne correction d'Elizabeth, chacun garde le droit d'admonition à l'ennemi (§ 4) avant d'aider son allié. Les marchands anglais conservent tous leurs anciens privilèges, mais le commerce ne doit être fait que par ceux qui y ont été autorisés (§ 9), clause faite contre les « interlopers » et renforcée encore au paragraphe 10. Le traité garantissait aux marchands et sujets des deux nations : liberté de circulation (§ 9) et de religion (§ 14), défense et protection (§ 12), justice sans délai (§ 11), exemption de torture et de peine de mort (§ 13). En cas de naufrage les naufragés ont droit à ce qui sera retrouvé de leurs biens (§ 18). Les diplomates peuvent librement entrer dans le pays de l'allié (§ 15) et même le traverser pour se rendre ailleurs (§ 16); en cas de mort leurs biens seront remis à leur famille (§ 17).

En comparant les deux textes nous constatons que si la forme du traité de 1623 est devenue plus ample qu'en 1569, le contenu politique s'est rétréci. Les clauses commerciales prédominent, ce qui a permis de lui donner dans les *Fœdera* le titre inexact : *De intercursu mercandisarum cum Imperatore Russiæ*, car, loin d'être uniquement un traité commercial, il porte certainement le caractère d'un acte politique, proclamant une alliance éternelle, offensive et défensive entre les contractants. Cependant celle-ci ne correspondait pas à tous les rêves du tsar Ivan ; d'après son projet les alliés devaient se prêter aide militaire active en cas de guerre, tandis que le traité de 1623 réduisait cette aide à une admonition à l'ennemi, proposée à Ivan par Elizabeth, et à l'autorisation de louer des soldats et d'acheter des munitions chez l'allié. En outre, les alliances antérieures des deux contractants devaient être respectées, comme le voulait Elizabeth, ce qui détruisait la formule d'Ivan d'amis et ennemis communs.

Les Russes ne purent donc obtenir des Anglais, même après cinquante-quatre ans d'attente, tout ce qu'ils avaient désiré. Mais il faut reconnaître aussi que les exigences économiques des Anglais ne se trouvaient pas satisfaites. Bien que les articles, régularisant le commerce, fussent nombreux dans le traité, nous n'y trouvons ni le bannissement des Hollandais des marchés moscovites, ni le monopole du commerce par le Nord, ni le monopole ou même la simple autorisation du commerce persan — désirs principaux exprimés par la compagnie. Chacun des contractants avait dû en rabattre sur ses premières exigences, et comme les pourparlers avaient lieu au dix-septième siècle dans une atmosphère moins orageuse et plus favorable aux concessions, on finit par trouver un terrain d'entente.

On peut se demander cependant quelle raison poussa Jacques Ier à signer une entente, dans laquelle le commerce anglais ne trouvait pas d'avantages sérieux? On sait que, sous Elizabeth, la cour anglaise n'avait jamais considéré le rapprochement avec la Russie qu'au point de vue commercial; pourquoi donc maintenant dérogeait-elle à ce principe?

Il faut reconnaître que la situation politique de l'Angleterre n'était plus du tout la même. Si la Russie, se remettant peu à peu de l'époque des troubles, marchait, après une révolution dangereuse, à la consolidation de sa nouvelle dynastie, l'Angleterre sous les Stuarts, au contraire, était à la veille d'une catastrophe. Un ami de plus dans ces conditions changées n'était peut-être pas à dédaigner. Le dégoût que pouvait avoir éprouvé Elizabeth de s'allier à un tyran sanglant n'avait plus de raison d'être; le tsar Mikaïl était un être inoffensif, et Jacques Ier, avec ses goûts marqués pour l'absolutisme, pouvait avoir des sympathies pour le régime moscovite.

Pourquoi alors l'alliance ne fut-elle pas définitivement conclue? Nous avons vu le rôle qu'y jouèrent Digges et Cocks; ce dernier resta plus d'un an en Russie comme agent, mais il ne remit pas le traité signé par le roi. En juin 1624, le tsar écrivit une longue lettre à Jacques Ier, exigeant de lui expliquer cette conduite

inqualifiable [1]. La réponse ne vint jamais, car Jacques mourut en 1625 et l'acte confirmé par lui perdait ainsi sa valeur. Certes, Charles Ier eût-il tenu à continuer la politique de son père, l'accord aurait pu se faire, mais il n'entretint aucune négociation et l'affaire en resta là.

Si le rapprochement anglo-russe avait été bâti sur un fondement solide, il ne serait pas si facilement tombé dans le néant. Mais les intérêts politiques des deux peuples étaient très différents, l'Angleterre n'avait aucune raison de participer à une ligue contre la Pologne et la Suède; la Russie, s'étant retirée de la Baltique, ne pouvait profiter sérieusement d'un allié dont la force principale était sa flotte. Quant au commerce anglais en Russie, il déclinait rapidement, et les causes de sa décadence étaient beaucoup trop sérieuses pour que les clauses d'un traité pussent l'arrêter.

D'ailleurs l'Angleterre s'acheminait de plus en plus à la guerre civile : bientôt les marchands anglais furent considérés en Russie comme des révolutionnaires dangereux, et Charles Ier comme un pauvre être impuissant.

Nous pouvons donc affirmer que, si même l'alliance avait été conclue en 1623, elle n'aurait pu durer et donner des résultats appréciables. Cependant, il n'était pas sans intérêt d'étudier toute la longue période des premiers tâtonnements, vers un rapprochement politique illusoire, de deux peuples qui se sont trouvés si rarement alliés dans l'histoire.

Inna Lubimenko.

[1] L'original, dont le sceau s'est très bien conservé, se trouve dans les *Royal Letters*, 49. Deux traductions anglaises sont conservées dans les *State Papers, Russia*, II.

LES

ENTRÉES DES AMBASSADEURS DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Mesdames, Messieurs[1],

Si les enquêtes avaient été aussi répandues au dix-huitième siècle que de nos jours, et si quelque journaliste d'alors avait eu l'idée de demander à tous les ambassadeurs de France près les Puissances étrangères quel était le poste le plus envié, le plus désiré par eux, ceux-ci eussent, sans nul doute, désigné, sans exception, le poste d'ambassadeur auprès du pape.

De toutes les ambassades c'était la plus importante, c'était la plus convoitée. « Cette légation, dit un mémoire du dix-septième siècle, est grande et la première de toutes pour ce qu'elle s'adresse au Pape, auquel, pour le respect de la suprême dignité en l'Église, les Princes chrétiens veulent déférer, outre qu'elle se fait à Rome qui est le bureau où toutes les grandes affaires se rapportent, se digèrent et se décident, et entr'autres celles qui regardent les Roys de France. »

Pense-t-on de même aujourd'hui ? Je n'ai pas entrepris l'enquête.

Constatons simplement, que le corps diplomatique auprès du Vatican est actuellement composé de plus de membres qu'il

[1] Conférence faite à la Société d'Histoire générale, 11, boulevard de la Madeleine, le 28 juin 1923.

n'a jamais été et que, non seulement les États catholiques s'honorent d'avoir un représentant auprès du pape, mais que celles des nations qui, dans un moment d'égarement, avaient retiré leur ambassadeur, ont éprouvé le besoin de renouer officiellement des relations qu'il eût été impossible de briser complètement, mais qui avaient été momentanément continuées dans l'ombre en ayant l'air de les avoir rompues.

En raison même de l'importance de l'ambassade de France auprès du Vatican, il n'est guère de sujet plus intéressant, plus captivant, plus passionnant même que l'histoire de cette ambassade à travers les âges. C'est un énorme travail, capable et digne d'occuper toute une vie. C'est parce que j'ai eu la hardiesse de l'entreprendre; c'est parce que j'ai résolu — avec peut-être la témérité qui caractérise la jeunesse — de m'y consacrer tout entier, que j'ose me présenter devant vous ce soir, que j'ai accepté de parler, devant un tel auditoire, de questions d'étiquettes, de cérémonial, des entrées à Rome des ambassadeurs de France près le Saint-Siège sous l'ancien régime.

Peut-être, après m'avoir entendu, trouverez-vous que j'attache à ces questions de cérémonial une importance excessive. Peut-être jugerez-vous que ces reconstitutions historiques ne présentent qu'un intérêt très relatif, ne « procurent à l'âme nul profit ».

Mais, cessez un instant de voir ce qu'elles sont pour ne voir que ce qu'elles représentent, considérez-les comme un symbole, le symbole de la Tradition, de cette force magnétique soudant entre eux les anneaux de cette chaîne que sont les générations successives d'une même famille au sens large du mot, cette flamme inextinguible du flambeau que ces générations se passent de main en main.

Si, se plaçant à ce point de vue élevé on envisage, dans l'ensemble, ce cérémonial, dont une grande partie subsiste encore aujourd'hui, constatant que ses variations sont minimes et secondaires; se rappelant combien les papes veillèrent toujours à sa conservation, on est forcé de voir dans le Vatican un foyer incan-

descent de tradition. Peut-être même est-ce ce culte de la *tradition* à tous les points de vue qui, force permanente sans égale, garda au Vatican, sans aucune atteinte malgré les révolutions et les guerres, son prestige incomparable.

Autour de lui, les trônes s'écroulèrent, les États furent bouleversés. Son territoire a été réduit à l'enceinte d'un palais. Sa puissance spirituelle n'a pas diminué. Le pape, grand gardien de la Tradition, a su conserver intact le dépôt qui lui était confié.

Le cérémonial actuellement usité au Vatican et que d'aucuns trouvent démodé, en fait partie. N'est-il pas, à ce point de vue, intéressant d'évoquer devant vous ce qu'il était il y a environ deux cents ans.

*
* *

Représenter le roi de France auprès du pape, « soutenir le lustre et l'éclat qui convient à la grandeur et à la gloire de la première couronne de la chrétienté, dans la cour qui est la plus exposée à la vue de toutes les autres nations », au « lieu où aboutissent, ainsi qu'à leur centre, la plupart des négociations et des intérêts des autres princes », était un honneur mais aussi une charge qui nécessitait chez celui à qui le roi les conférait, des mérites particuliers, des qualités spéciales.

« Sire, écrivait, à Louis XIV, La Bussière, maître de cérémonies des ambassadeurs de France à Rome, comme il n'est point d'employ qui demande plus de génie et plus de bien que celuy de l'ambassade, il n'est point aussy d'ambassade qui exige une plus grande habileté et une dépense plus ample que celle de Rome. Si un ambassadeur doit être intelligent et magnifique en quelque lieu qu'il soit, sa magnificence doit aller icy jusqu'à la profusion : et y être accompagnée d'une pénétration et d'une sagesse consommée. Il a besoin de toute la subtilité et de toute la délicatesse de la Politique pour traiter avec ces esprits fins et adroits à qui l'art de dissimuler est naturel, et comme cette cour est accoutumée aux grands spectacles, et que votre ambassadeur, Sire, y doit représenter la personne du plus grand de tous les

Rois, il ne saurait parfaitement remplir ce devoir que par une suite pompeuse et par des largesses proportionnées à la gloire dont Votre Majesté est environnée de toutes parts. »

Cette pompe, ces largesses, cette suite nombreuse, voilà quels étaient les premiers soucis de celui que la faveur du roi élevait au rang d'ambassadeur auprès du pape, car il fallait s'imposer, éblouir tout de suite, dès l'arrivée, dès l'entrée dans Rome.

Les préparatifs nécessaires pour ces entrées demandaient parfois plusieurs mois. C'étaient des meubles, des tapisseries, des étoffes à se procurer et faire transporter, des carrosses à faire construire, un palais à louer, des domestiques à engager, des secrétaires à s'attacher.

La maison d'un ambassadeur ne doit-elle pas, en effet, comprendre au moins un aumônier, deux secrétaires français, un maître de chambre ou de cérémonies, un secrétaire italien, un médecin, un apothicaire, un tailleur, un écuyer, six pages, douze estafiers, quatre cochers, deux garçons d'écurie, deux maîtres d'hôtel, un écuyer tranchant, un argentier, deux cuisiniers, un balayeur, etc., et, s'il est marié, sa femme ne doit-elle pas être accompagnée d'une jeune fille de bonne maison, parente ou alliée, qui puisse lui tenir compagnie, trois « demoiselles suivantes », deux femmes de chambre, un écuyer, un tailleur, des pages, des estafiers, un cocher, un garçon d'écurie... et j'en passe.

Tant pour recruter une partie de ce nombreux personnel que pour trouver un palais digne du représentant de Sa Majesté très chrétienne, un homme de confiance était envoyé à Rome aussitôt après la nomination de l'ambassadeur, parfois quatre ou cinq mois avant l'arrivée de ce dernier. Il avait fort à faire, s'attachant en général à n'agir qu'avec « la plus exacte attention et la plus stricte économie », mais avec le souci constant que son maître ne soit pas au-dessous de l'ambassadeur d'un autre souverain, surtout de l'ambassadeur d'Espagne.

Ah! les jolies, ou plutôt, les amusantes pages qu'il y aurait à écrire sur la rivalité des ambassadeurs de France et d'Espagne à

la cour de Rome. Que d'anecdotes à citer! Que d'incidents à relever! Mais cela nous entraînerait trop loin.

Ce premier envoyé était suivi, quelques semaines après, d'une grande partie de la domesticité, des « gens » de l'ambassadeur. En 1763, ceux du marquis d'Aubeterre, assaillis en mer par des pirates, ne durent leur vie sauve qu'à la présence d'esprit et à l'aplomb du chef de cuisine qui se fit passer pour l'ambassadeur en personne et joua si bien son rôle que les pirates ne leur firent aucun mal, ne touchèrent à aucun bagage et se contentèrent de se faire remettre toutes les provisions de bouche et quelques instruments de mer.

Une fois les préparatifs suffisamment avancés et quand l'ambassadeur, ayant mis ordre à ses affaires, avait reçu les instructions minutieuses qui devaient régler sa conduite, durant son ambassade, en même temps qu'elles l'informaient de l'état des relations entre la France et le Saint-Siège, et qu'elles lui traçaient un tableau exact et complet de la cour du pape; après que l'ambassadeur avait été reçu en audience de congé par le roi, il se rendait à Marseille, en ayant soin de prévenir l'homme de confiance, envoyé par lui, depuis longtemps, à Rome, du jour où il espérait arriver à destination. Il le tenait, de plus, au courant des divers incidents de son voyage par de fréquents courriers envoyés, vers Rome, à chaque étape importante. Enfin, s'il voyageait par mer, il ne devait pas oublier de spécifier, dans ses lettres, le nombre des personnes et la quantité de bagages qui l'accompagnaient, afin que l'on sût, à Rome, combien envoyer de carrosses, chevaux de selle et mulets de charge à Civita-Vecchia, port de débarquement officiel.

Le voyage à travers la France se faisait, ordinairement, par Lyon, Avignon, Aix et Marseille, où l'ambassadeur s'embarquait le plus souvent. Pour se rendre à Rome, en effet, la voie de mer était presque toujours préférée à la voie de terre, à cause des incidents que pouvait provoquer le passage sur les territoires des divers princes italiens, bien que l'ambassadeur voyageât la plupart du temps *incognito*. Cet *incognito* n'empêchait cependant

pas certains princes et certaines autorités locales de venir ou de le faire saluer. Bien plus, on remarquait ceux qui, ne bougeant pas, affectaient d'ignorer *qui* passait.

Bien que susceptible de provoquer moins d'incidents que le voyage par terre, le voyage par mer était, cependant, parfois assez agité non seulement par les tempêtes ou les vents contraires, mais également par des manques d'égard — ou ce que l'on considérait comme tels — de la part des villes en vue desquelles passaient les galères royales; par la négligence ou le refus qu'apportaient certaines, de saluer au passage le représentant du roi de France.

Les saluts et les égards dus à celui qui allait tenir à Rome la place du « Roy Très Chrestien, fils aîné de l'Église », étaient minutieusement réglés par le protocole, et il était expressément recommandé aux ambassadeurs « d'avoir une extrême attention de se faire rendre... tous les honneurs dus à leur caractère et prendre bien garde qu'il n'y soit apporté la moindre diminution de quelque part que ce soit ».

Nice et Villefranche, qui appartenaient au duc de Savoie, avaient l'habitude de saluer « à boulets »; à cette époque, les navires longeaient la côte.

Quand en 1708 le maréchal de Tessé passa devant Monaco, le souverain de ce petit État vint, une lieue en mer, à la rencontre des galères royales pour inviter l'ambassadeur à séjourner chez lui. Le maréchal refusa; mais on raconte à ce propos que le prince de Monaco aurait voulu que l'ambassadeur l'appelât : *Altesse*. Le protocole s'y opposant et n'autorisant qu'*Excellence*, le maréchal se contenta de s'adresser au prince en lui disant : *Monsieur* et *Vous*.

En arrivant en vue de Gênes, les galères portant le prince de Monaco — père et prédécesseur de celui dont nous venons de parler et partant pour Rome comme ambassadeur du roi de France — furent le 10 juin 1699 saluées de quatre coups de canon par une galère venant au-devant d'elles et portant trois envoyés de la République. Les tambours se mirent à

battre pendant que les galères entraient dans le port. A ce moment, la ville de Gênes salua la personne de l'ambassadeur de *huit* coups de canon, et, les sept galères d'Espagne présentes, de toute leur artillerie.

Le prince de Monaco séjourna deux ou trois jours à Gênes, ce que, par crainte des complications protocolaires, évitaient généralement les ambassadeurs tels que les ducs de Créqui, de Chaulnes ou d'Estrées.

Le duc de Nivernois au contraire, en 1748, voyageant par terre, passa dix jours dans cette ville. Il y fut reçu avec des honneurs sans précédents et l'objet de multiples réceptions où brilla particulièrement la duchesse de Nivernois, au sujet de laquelle M. de Maurepas, son frère, écrivait au duc, son mari :

« Le roi, très bien informé de ce qui s'est passé à Gênes pendant le séjour que vous y avez fait, a dit que quoiqu'on y ait été très content de vous, ma sœur y avait infiniment plus réussi; je ne puis sauver cette vérité à votre amour-propre. »

Je ne vous énumérerai pas toutes les villes qui avaient pris l'habitude de saluer le passage de l'ambassadeur de trois, quatre ou huit coups de canon auxquels les galères royales répondaient par un nombre égal ou supérieur de coups, suivant l'importance de la ville ou de l'État. On tenait et on faisait parvenir au roi, après le voyage, un compte exact de tous les coups de canon, de toutes les salves d'honneur tirées. Les cartons des archives du ministère des Affaires étrangères sont remplis de ces énumérations.

Le récit de ces voyages d'ambassadeurs deviendrait vite monotone si, de temps à autre, un incident ne venait... j'allais dire l'égayer.

Est-ce bien le mot qui convient quand il s'agit, par exemple, — comme pour le duc de Nivernois en janvier 1749, aux environs de Pise, — de chevaux qui s'emportent, d'une berline qui se brise, d'un ambassadeur qui reçoit une violente contusion à la tête? Mais que de gens qui, par ailleurs, ne manquent pas de

cœur ni ne sont insensibles, ne peuvent, instinctivement, s'empêcher de sourire en voyant quelqu'un tomber !

On s'amusa beaucoup, à Versailles, de l'aventure du duc de Nivernois, d'autant plus que l'accident fut sans gravité.

« C'est un vilain début pour un ambassadeur, monsieur le duc, écrivit Mme de Rochefort, que de se casser la tête. Mon premier mouvement n'a pourtant pas été d'en être honteuse pour vous, mais bien d'en être fort inquiétée, si Mme de Pontchartrain ne m'avait d'abord rassurée... » Et le duc de Nevers écrit à son fils : « Vous avez donc eu une bosse au front, mon doux vizir, sans avoir l'embonpoint de Mme Bouvillon ni peut-être même la pétulance de ses désirs. Heureusement vous en êtes quitte pour une saignée et je n'ai pas eu le loisir d'être alarmé, non plus que votre tendre mère... [On] m'interrompt à propos pour vous féliciter d'avoir une femme sage, sans quoi votre sacré chef eût été plus endommagé en versant. » L'ambassadrice était en effet sortie indemne de cet accident.

Dès que les galères royales étaient en vue de Civita-Vecchia, toute l'artillerie du port annonçait l'arrivée dans les États de l'Église de l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne. Des galères pontificales allaient à sa rencontre. Il trouvait, à son débarquement, des envoyés du Pape, des membres de la noblesse romaine, des compatriotes, des amis, son maître de chambre, une foule nombreuse.

Le pape envoyait un maître d'hôtel et huit camériers pour le suivre et le « défrayer » jusqu'à son arrivée à Rome. Lors de l'arrivée du duc de Créqui en 1662, les officiers de la cour pontificale, envoyés trop tôt, firent, en attendant l'ambassadeur, si bonne chère qu'il en mourait un régulièrement tous les jours. Si le duc de Créqui avait trop tardé, il eût fallu — et la chose fut envisagée — envoyer chercher à Rome « une nouvelle recrue ».

Sur l'invitation du duc de Bracciano, l'ambassadeur allait généralement se reposer chez ce dernier. Après quoi il se dirigeait vers Rome en s'arrangeant pour arriver, en son palais, au moins deux heures et demie avant la nuit.

A trois lieues de Rome commençaient de venir au-devant de lui un grand nombre de gentilshommes et de carrosses envoyés par les cardinaux, les ambassadeurs des autres nations, les membres de l'aristocratie romaine. Au fur et à mesure de leur arrivée, l'ambassadeur faisait arrêter son carrosse et, sans en sortir, écoutait le compliment, répondait et remerciait. Certains prélats ou seigneurs venaient eux-mêmes et l'ambassadeur, pour leur témoigner sa reconnaissance sortait de son carrosse. Enfin il arrivait que certains cardinaux se dérangeassent. L'ambassadeur devait alors non seulement mettre pied à terre avant le cardinal, mais monter immédiatement dans le carrosse de Son Éminence où il restait jusqu'à Rome. Quand venaient plusieurs cardinaux, il était d'usage que l'ambassadeur montât dans le carrosse du plus ancien, de sorte que s'ils arrivaient successivement et non par ordre d'ancienneté, le pauvre ambassadeur était exposé à changer, plusieurs fois de suite, de voiture. Ils ne venaient jamais, heureusement, très nombreux.

C'est accompagné de tout ce cortège, et suivi de tous ces carrosses que l'ambassadeur faisait *incognito* sa première entrée dans Rome. Tout le monde était censé ignorer sa présence tant qu'il ne l'avait pas notifiée officiellement et individuellement, tant qu'il n'avait pas fait son entrée publique et solennelle. Je dis tout le monde. Il faut cependant faire une exception pour les cardinaux français qui devaient envoyer faire le compliment de bienvenue à l'ambassadeur dès son arrivée, mais ils agissaient ainsi non en tant que princes de l'Église, mais en temps que sujets du roi de France.

A moins que l'ambassadeur ne fût arrivé à une heure fort tardive, après s'être reposé quelques minutes, après avoir « repris haleine », dit le cérémonial, il se rendait — avec un seul carrosse dont les courtines étaient tirées — à l'audience *secrète* que le Pape avait bien voulu lui accorder. C'était en somme la présentation de l'ambassadeur au Pape par — s'il était laïc — un cardinal, ordinairement le protecteur des affaires de France à Rome.

Cette entrée, cette audience ne comptent pour ainsi dire pas. Tant qu'il n'avait pas fait son entrée publique, tant qu'il n'avait pas été reçu solennellement par le Pape, l'ambassadeur n'avait droit à aucun égard. Il ne pouvait prendre le pas sur l'ambassadeur d'Espagne — est-il plus grande mortification pour un représentant du roi de France! — Il ne pouvait déployer toute la pompe et tout le faste nécessaires pour surpasser les autres ambassadeurs. Il était, par exemple, obligé d'aller en manteau noir aux audiences du pape!

En revanche, il pouvait traiter les affaires qui lui étaient confiées avec autant de facilité que s'il avait fait son entrée publique. Les négociations n'en souffraient pas. Il pouvait mener — n'étant pas astreint au cérémonial — un train de vie relativement plus modeste; ce qui était ordinairement loin de lui déplaire; ses revenus et ses appointements étant, hélas! toujours fort inférieurs à ses dépenses. Les membres du corps diplomatique de la troisième République n'ont — à ce sujet — rien à envier aux ambassadeurs de Louis XIV!

De plus, ces entrées publiques grevaient par elles-mêmes considérablement son budget; les frais qu'elles entraînaient dépassaient toute mesure. C'est ce qui fit reculer plus d'un ambassadeur. Certains attendaient plusieurs mois, d'autres plusieurs années, d'autres enfin n'entraient jamais.

Clément XI prévoyant que le lustre que la cour de Rome recevait de la présence des ambassadeurs souffrirait considérablement de l'*incognito* prolongé, afin d'obliger ceux-ci à faire leur entrée publique, fit décider par la congrégation du cérémonial qu'ils ne pourraient voir le Pape qu'après avoir fait leur entrée publique.

Ce règlement — datant du début du dix-huitième siècle — ne fut jamais très strictement observé; mais on savait qu'il existait. Quand en 1754, Choiseul, alors comte de Stainville, partit pour Rome, les instructions qui lui furent données spécifiaient : « Il arrivera vraisemblablement, comme il est arrivé en d'autres occasions, que le Pape, après la première audience secrète qu'il

aura donné au sieur comte de Stainville, fera difficulté de lui en accorder d'autres jusqu'à ce qu'il ait fait son entrée publique; mais l'ambassadeur représentera que les nonces, en France, sont admis aux audiences particulières du Roi toutes les fois qu'ils le demandent, quoiqu'ils n'aient pas encore remplis la formalité de l'entrée publique et qu'il est juste qu'il y ait dans les deux cours une réciprocité de traitement à l'égard des ministres respectifs. Cependant si malgré ces représentation, la cour de Rome, *plus attachée qu'aucune autre au maintien de son étiquette de cérémonial,* persistait à exiger l'entrée publique de l'ambassadeur avant que le pape lui donnât de nouvelles audiences, le sieur comte de Stainville se pressera le plus qu'il lui sera possible de se mettre en état de faire son entrée; mais il ne dissimulera point que la même rigueur sera exercée à la Cour du Roi à l'égard des nonces. Ce n'est qu'après cette cérémonie d'éclat qu'il pourra recevoir et rendre les visites en forme des membres du Sacré Collège. »

Peut-être le Pape avait-il demandé par avance que Choiseul ne suivît pas l'exemple du duc de Nivernois, son prédécesseur, dont l'entrée publique n'eut lieu que deux ans, cinq mois et vingt-trois jours après son arrivée dans Rome.

C'est cette entrée publique que, si vous le voulez bien, je vous raconterai, comme exemple de ce genre de cérémonies; me réservant, d'ailleurs, de faire quelques digressions, pour vous signaler tel ou tel fait particulier, survenu en d'autres occasions.

*
* *

Louis-Jules-Henri Barbon Mancini Mazarini, duc de Nivernois, nommé ambassadeur à Rome en 1747, ayant pris possesde sa charge en 1749, se décida sur les instances du Pape et du roi à faire son entrée publique le 4 juillet 1751.

Cette entrée était décidée depuis plusieurs mois; mais les préparatifs se terminaient lentement. La question des carrosses, entre autres, arrêta tout pendant quelque temps.

Lors de l'arrivée à Rome du duc de Nivernois, il n'y avait en effet, à l'ambassade, que deux carrosses. Nivernois, pour faire son entrée publique, en voulait cinq. N'ayant pas le moyen d'en acquérir, de ses deniers, trois nouveaux, il fit tous ses efforts pour s'en faire donner au moins deux par le roi. Tout ce qu'il comptait d'amis, à Versailles, s'y employa. Après quelques résistances, le roi finit par céder.

« C'est une action vraiment royale — écrivait à ce propos le Pape Benoît XIV — que de faire cadeau à son ambassadeur, comme le fait Sa Majesté Très Chrétienne, de trois magnifiques carrosses que l'on fabrique actuellement à Paris. Mais cet ambassadeur mérite tout, ainsi que l'ambassadrice. »

La construction de ces carrosses fut une véritable affaire d'État. Tout le monde s'en occupa. Tout le monde donna son avis. Tout le monde en parla. Tout le monde, même le Pape. Le comte de Puysieulx, par exemple, proposait de faire les harnais en maroquin du Levant. Le Pape n'étant pas de cet avis, on adopta des harnais de velours, de la couleur des carrosses et brodés d'or.

L'avocat Barbier note dans son journal, à la date de mai 1750 : « On fait ici des carrosses superbes pour l'entrée du duc de Nivernois, ambassadeur de France dans la ville de Rome. Ces carrosses ont été placés dans une grande loge de planches que l'on a construite dans la cour du Carrousel, vis-à-vis le Louvre, pour les laisser voir au public. Il y a trois carrosses; mais surtout les deux premiers sont de la dernière magnificence. Ils sont d'abord d'une grandeur considérable; la caisse parfaitement sculptée et dorée aussi bien que les roues; les panneaux d'une très belle peinture; les mains de ressort et boucles de souspente travaillées au mieux et dorées en or moulu. L'un en dedans est garni d'un velours cramoisi, tout relevé en bosses d'or et d'une très belle broderie avec les galons et les franges; l'autre est tout en bleu et or, caisse et train, velours bleu tout brodé d'or. On dit qu'on n'en a point vu d'aussi grand goût. Aussi a-t-on mené les deux beaux carrosses, bien couverts à

Choisy, dans le dernier voyage du roi, pour les lui faire voir et on doit les embarquer incessamment pour les envoyer à Rome. »

Ils furent embarqués. Mais à Civita-Vecchia on eut beau attacher six bœufs à chaque voiture, on ne parvint pas à les faire avancer. Il fallut aller chercher des buffles à Rome.

Le jour où l'ambassadeur devait faire son entrée, il sortait de Rome, il s'éloignait de trois à quatre milles de la ville avec tous ses gens, toute sa maison en petite livrée, ce qui faisait appeler cette entrée publique : *entrée de campagne;* les grandes livrées étant réservées pour le jour de la première audience solennelle du Pape.

Le point de départ était généralement la villa du pape Jules ou villa Papajules construite par Jules III au milieu du seizième siècle, et située sur la voie Flaminienne. La chambre apostolique faisait, pour la circonstance, meubler cette villa. Là se donnaient rendez-vous les cardinaux français, une partie de ceux qui tout à l'heure formeront le cortège et surtout un très grand nombre de carrosses — dont celui du cardinal-secrétaire d'État — envoyés par les cardinaux, princes ou membres de la noblesse romaine pour faire honneur au nouvel ambassadeur. En 1751, cent quinze attelages vinrent ainsi au-devant du duc de Nivernois et lui firent cortège.

Celui-ci — comme bien vous pensez — mit quelque temps à se former.

Il partit enfin dans l'ordre suivant :

Deux courriers en vestes bavaroises de soie verte galonnée d'argent et bonnets de poste avec la médaille aux armes du roi.

Deux suisses.

Le sousemier précédé de son postillon et trente valets de pied suivis de deux décans ou chefs des domestiques.

Deux trompettes avec des banderoles brodées richement et le cartouche aux armes de l'ambassadeur.

Seize officiers et valets de chambre.

Suisses et valets de pied portaient la livrée ordinaire de la

maison de Nevers, c'est-à-dire l'habit de drap écarlate à parements verts, la veste de drap vert brodé d'un galon d'argent à feston. Le chapeau brodé d'argent.

Les décans et les officiers étaient en habits de drap écarlate galonné d'argent. Les officiers avaient en outre une veste de soie galonnée de même et un chapeau à points d'Espagne d'argent et plumet blanc.

Cette première partie du cortège était fermée par le maître d'hôtel de l'ambassadeur qui portait des brandebourgs d'argent.

Venaient ensuite, précédé de dix courriers de l'ambassadeur, le carrosse du cardinal secrétaire d'État où se trouvait le duc de Nivernois, le cardinal Porto-Carrero qui, en l'absence de cardinaux français, devait officiellement introduire l'ambassadeur près du pape, et trois auditeurs de rote.

Le carrosse était accompagné de vingt-deux autres coureurs envoyés par la noblesse romaine pour grossir le cortège. Derrière marchaient huit pages à cheval en habit de drap écarlate, veste de soie verte à parements de velours vert; le tout garni de brandebourgs d'argent. Chapeaux à points d'Espagne et plumets blancs.

Après ces pages, six chariots conduits par six postillons en grande livrée et couverts de riches tapis avec l'écusson aux armes de l'ambassadeur, représentant les bagages de ce dernier.

Puis venaient le carrosse vide du cardinal Porto-Carrero; les quatre magnifiques berlines du duc de Nivernois; les attelages et ceux des cardinaux, princes et membres de la noblesse romaine.

En 1700, lors de l'entrée du prince de Monaco, le carrosse de ce dernier était suivi de plus de cent autres à six chevaux, précédés de trente-six estafiers, douze pages, plusieurs gentilshommes et une vingtaine de domestiques tous à cheval

Le duc de Créqui, qui, en 1662, avait vingt-quatre pages, quarante estafiers et cent cinquante voitures, monta dans un car-

rosse à huit chevaux. Ces huit chevaux avaient même été assez critiqués par avance, au Vatican, si l'on en croit une lettre de Créqui à Lionne où à propos de son entrée, il raconte que la veille « des gens s'entremirent pour, dit-il, ne me faire aller qu'à six (chevaux). Regardez si ce n'est pas là chose de conséquence! Mais quoi, de la moindre bagatelle, on fait ici une grande affaire! »

Cet imposant cortège, après avoir longé la voie Flaminienne, pénétrait généralement dans Rome par la Porte du Peuple d'où l'on gagnait lentement le palais de l'ambassadeur, le palais Cesarini pour le duc de Nivernois. Là se trouvaient réunies, attendant ce dernier, près de six cents personnes auxquelles furent servis des rafraîchissements.

Pendant ce temps, le cardinal Porto-Carrero revêtait son habit de cérémonie pour accompagner l'ambassadeur auprès du Pape; Nivernois remerciait, en lui donnant une montre d'or, le maître de cérémonies du cardinal secrétaire d'État, de la peine qu'il avait prise.

Pendant ce temps également, on préparait le carrosse de cérémonie de l'ambassadeur, ne lui laissant que deux chevaux pour se rendre, *incognito* encore, à la deuxième audience secrète du pape, la première ayant eu lieu — si vous vous en souvenez — lors de l'arrivée dans Rome.

Cette deuxième audience secrète est un souvenir du temps où les ambassadeurs ne faisaient comme entrée que celle du jour de leur arrivée, laquelle était toujours publique. Les deux audiences secrètes étaient, partant, à ce moment, confondues, ne faisaient qu'une.

*
* *

Un peu avant d'arriver au Vatican, le duc de Nivernois envoya deux coureurs, l'un du cardinal Porto-Carrero, l'autre des siens, pour faire savoir à Mgr Malvezzi, maître de cérémonies du pape, que Son Éminence et M. l'ambassadeur étaient proches. A la

porte du palais se trouvait toute la garde suisse sous les armes, ainsi que les cuirassiers et les chevau-légers.

Dans un premier salon étaient les estafiers rangés en haie. Dans la première antichambre, dont un seul battant de la porte était ouvert — la porte entière n'était ouverte que pour le passage du Pape — se tenaient la garde des chevau-légers, le pistolet à la main. Mgr Malvezzi vint au-devant du cardinal et de l'ambassadeur et les introduisit dans la deuxième antichambre — où se trouvaient de nombreux prélats et officiers de la garde, — puis dans la salle d'audience. Le duc de Nivernois fit trois génuflexions sans mettre le genou en terre et baisa les pieds et la main de Benoît XIV qui l'embrassa. Il fit au Pape le discours d'usage presque exclusivement composé de formules de politesse :

« Très Saint-Père, dit-il, l'étroite union qui règne entre le Saint-Siège et la France forme le prix flatteur du ministère dont je suis honoré et quand le Roi, mon maître, envoie un ambassadeur à Rome, c'est moins un emploi qu'il confère qu'une faveur qu'il accorde à l'un de ses sujets. Cette vérité constante sans aucune interruption depuis longtemps n'a jamais été reconnue avec plus d'éclat que sous le pontificat de Votre Sainteté dont toute la France, à l'exemple du Roi, chérit, respecte et admire les vertus, la sagesse et les lumières supérieures.

« Tels sont les sentiments que j'ai ordre de vous témoigner, Très Saint-Père. Je n'ai d'autre instruction que d'être auprès de vous l'organe de l'amour et de l'attachement filial dont le Roi, mon maître, a donné tant de preuves au Saint-Siège et qu'il professe particulièrement pour la sainte personne de Votre Sainteté. Le moment le plus heureux de ma vie est celui où j'ai été choisi pour une commission si chère et dont le succès est si assuré. Il ne me reste rien à désirer en la remplissant que de mériter personnellement vos bontés par un profond respect et un empressement à concourir, autant qu'il me sera possible, à tout ce qui pourra être de la satisfaction de Votre Sainteté. »

L'ambassadeur devait commencer ce compliment à genoux. Alexandre VII se plaignit que le duc de Créqui ne s'y fût résolu qu'avec peine. Le duc de Chaulnes, au contraire, n'avait fait aucune difficulté; mais comme il vit que le Pape lui laissait dire tout son compliment à genoux, « posture peu convenable à la dignité de l'ambassadeur de Sa Majesté », il l'abrégea. Sur quoi, le Pape le fit lever, l'embrassa, dit-on, « des deux côtés et le fit asseoir ».

Le Pape répondait à ces discours par des phrases aimables et l'audience se terminait sans qu'on ait, de part et d'autre, dit un mot de politique.

Au sortir de cette deuxième audience secrète, Nivernois, toujours accompagné du cardinal Porto-Carrero, se rendit chez le cardinal secrétaire d'État, qui le reçut à l'entrée de son premier salon et le conduisit jusqu'à la salle d'audience où ils restèrent pendant un demi-quart d'heure.

Contrairement à ce qui se faisait ordinairement, le cardinal Porto-Carrero tint à reconduire Nivernois jusqu'au palais de ce dernier où ils furent salués par des trompettes et des fanfares, tant du Pape que des autres compagnies de la ville. Puis, ayant quitté et remercié le cardinal Porto-Carrero, l'ambassadeur monta jusqu'à son appartement magnifiquement illuminé, où il trouva Mgr Presi, maître d'hôtel du pape, qui lui apportait le « régal de Sa Sainteté », consistant en trente-six bassins et caisses de divers comestibles : vins étrangers, liqueurs, chocolat, oiseaux rares, sucre, confitures, jambon, fruits confits, fromages de Parmesan, chapons, et même un veau de lait caparaçonné de fleurs et vivant.

Le duc de Nivernois, en remerciement, fit don au maître d'hôtel du pape d'une montre d'or et d'une chaîne, et il fit distribuer, à chacun des hommes qui avaient apporté le régal, trois écus romains, c'est-à-dire environ seize livres françaises.

L'entrée publique était terminée. « On ne peut dire, écrivit le Pape deux jours après, si c'est la magnificence ou le bon goût

qui l'ont emporté dans cette fonction. Tout a été magnifique, brillant, noble et applaudi universellement. »

Il ne restait plus à l'ambassadeur, pour être complètement et réellement *entré*, pour prendre officiellement le rang auquel il avait droit, pour exiger les égards et les marques d'honneur qui lui étaient dus, il ne lui restait plus qu'à être reçu solennellement par le Pape et avoir fait ses visites. Ce fut, en effet, par exception qu'Alexandre VII, souffrant pendant un certain temps, permit au duc de Chaulnes de commencer ses visites au Sacré-Collège avant l'audience publique.

*
* *

Cette audience publique avait lieu généralement quelques jours après l'entrée publique. Celle du duc de Nivernois fut fixée au dimanche 11 juillet 1751. Il était entré, je vous le rappelle, le 4 juillet précédent. Quelques jours auparavant, il avait envoyé ses coureurs avertir tous les cardinaux, princes et ministres étrangers, du jour et de l'heure de cette audience, les invitant à envoyer leurs gentilshommes lui faire cortège.

Avant le départ eut lieu, dans les salons de l'ambassade, une magnifique réception comportant « un splendide rafraîchissement »; nous dirions un bon buffet.

Dans la salle d'audience, sous un dais, le duc de Nivernois recevait, debout, en habit et en manteau de drap or à fond bleu foncé, portant un chapeau surhaussé de plumes blanches et, en guise de bouton, un gros rubis garni de pierreries. Sous l'habit, on apercevait le cordon bleu auquel nos ambassadeurs attachaient une telle importance et qui, paraît-il, était pour beaucoup dans la considération dont ils étaient entourés. Aucune comparaison n'est possible entre notre Légion d'honneur et l'ordre du Saint-Esprit.

Les cardinaux et princes étaient venus nombreux, mais partirent de bonne heure afin de se trouver au Vatican lors de l'arrivée de l'ambassadeur et l'accompagner jusqu'à l'anti-

chambre du pape. Les prélats restèrent avec le duc de Nivernois.

Le cortège de l'ambassadeur se rendant à la première audience publique accordée par le Pape était plus important et plus fastueux que celui de l'entrée. Les gens de l'ambassade étaient en grande livrée. Toute la pompe et tout le luxe possibles étaient déployés. L'ambassadeur faisait figure de souverain. Au reste, le lieutenant du roi de France n'était-il pas, en fait, le souverain des autres ambassadeurs?

En tête du cortège du duc de Nivernois — qui comme tous les cortèges analogues fut « unique et sans précédent » — marchaient six chevaux traînant un carrosse dit « d'avant-garde » dans lequel était un carreau de velours bleu galonné d'argent avec des glands dans les angles. Ce carrosse était précédé d'un valet de pied en livrée de gala portant un parasol et de deux coureurs. Il était suivi de quarante autres valets de pied également en livrée de gala qui précédaient le carrosse dit « de corps », à six chevaux, dans lequel se trouvait le duc de Nivernois, accompagné de cinq archevêques. De chaque côté de ce carrosse marchaient quatre valets de pied en habits de velours rouge à parements verts couverts de points d'Espagne d'argent, en vestes de soie verte à nœuds d'épaules brodés. Leurs cheveux épars, ils portaient sous le bras leur chapeau à point d'Espagne d'argent et plumes blanches. Dix suisses en grande livrée et canne à pomme d'argent aux armes de l'ambassadeur entouraient également le carrosse.

Puis venait sur un cheval d'Espagne, tenu à la bride par deux palefreniers, et revêtu d'une housse de velours cramoisi brodée d'or, l'écuyer du duc de Nivernois entouré de quatre coureurs. Derrière suivaient deux carrosses à six chevaux contenant les prélats distingués et dix autres carrosses à deux chevaux, transportant, les cinq premiers, trente-deux prélats, et les autres, tous les gentilshommes et officiers de l'ambassadeur.

La garde suisse attendait le duc de Nivernois à l'entrée du Vatican.

Son Excellence traversa le premier salon, au milieu de tous les estafiers du pape rangés sur deux files, et la première antichambre, au milieu de la garde des chevau-légers rangée en haie. Le maître de cérémonies du pape vint au-devant de l'ambassadeur de la deuxième antichambre jusqu'au milieu de la première. Près « la portière de Damas », le duc de Nivernois, ayant quitté ses gants, reçut les lettres l'accréditant auprès du Pape des mains du secrétaire de l'ambassade M. de la Bruère. Il les remit à Benoît XIV après les génuflexions et autres cérémonies d'usage. Puis, après une demi-heure d'entretien, Nivernois ayant présenté au pape le secrétaire de l'ambassade, le maître de cérémonies reconduisit, jusqu'à la porte des Chevau-légers, l'ambassadeur, qui se rendit immédiatement, encore une fois, chez le cardinal secrétaire d'État.

Son Éminence, entouré de nombreux prélats, le reçut à la première porte de ses salons. Ils allèrent ensemble jusqu'à la salle d'audience où ils s'assirent dans deux fauteuils face à face, le cardinal s'asseyant le premier et à droite. On ferma la portière et ils restèrent seuls, ensemble, durant un quart d'heure.

Pendant ce temps le maître de cérémonies de l'ambassadeur remerciait les prélats, princes et gentilshommes venus faire cortège à Son Excellence, afin qu'ils pussent se retirer si tel était leur désir. Le duc de Nivernois rentra dans son palais accompagné seulement des cinq archevêques.

*
* *

L'important cortège qui vient de se disloquer pendant et après la visite de l'ambassadeur au cardinal secrétaire d'État, se reforma de nouveau le lendemain pour accompagner le duc de Nivernois à Saint-Pierre. De nos jours, les ambassadeurs vont, je crois, s'incliner devant le tombeau des apôtres en sortant de chez le pape et de chez le cardinal secrétaire d'État.

Le lendemain donc, le duc de Nivernois invita de nouveau cardinaux, princes et prélats à venir lui faire cortège ou à lui

envoyer des gentilshommes. La porte principale de Saint-Pierre était entièrement ouverte, ce qui n'avait lieu, habituellement, que pour le Pape. L'ambassadeur alla s'agenouiller dans la chapelle du Saint-Sacrement et au tombeau des Saints Apôtres. En sortant il fit distribuer de généreuses aumônes aux pauvres qui se trouvaient là.

Puis, il se rendit chez le cardinal Ruffo, doyen du Sacré-Collège, chez qui un magnifique rafraîchissement fut servi. Il y avait, paraît-il, en abondance extraordinaire chocolat, sorbets, eaux glacées, fruits gelés, gaufres, biscuits, etc... Les pages reçurent chacun une petite corbeille artistement travaillée, remplie de dragées et de confitures sèches et couverte d'un mouchoir de soie.

L'ambassadeur rendit ainsi visite, successivement, à tous les membres du Sacré-Collège à raison de deux ou trois par jour, s'arrangeant pour grouper ces visites par quartiers. Chez tous, il était reçu avec le même cérémonial, chez tous étaient servis de « magnifiques rafraîchissements ».

Quand un cardinal voulait témoigner de sa sympathie particulière pour l'ambassadeur ou de son dévouement pour le roi de France, au lieu d'attendre Son Excellence à la porte du premier de ses salons, il venait au-devant de lui en haut de l'escalier, descendant même un degré.

A tous les cardinaux, l'ambassadeur portait des lettres du roi et les assurances de l'affection et de l'estime de Sa Majesté. Mais il devait proportionner ses compliments et l'assurance de la bienveillance de Sa Majesté à la qualité et à l'attachement des cardinaux, dont il devait pénétrer les discours afin d'en rendre compte au roi.

Toutes ces visites n'étaient rendues à l'ambassadeur que quand ce dernier les avait toutes terminées. Le cardinal doyen venait en général le premier et seul. Les autres cardinaux venaient par groupe de trois, quatre, six ou sept à la fois. L'ambassadeur venait au-devant d'eux jusqu'au troisième degré de l'escalier. Comme s'ils étaient chez eux, les cardinaux s'as-

seyaient les premiers et à droite, un prince de l'Église, où qu'il fût, devant toujours avoir la première place. Les rafraîchissements servis par nos ambassadeurs dépassaient de beaucoup ceux servis ailleurs.

Nombreuses sont les lettres de prélats, princes, cardinaux et même papes, célébrant à l'envi les réceptions et les rafraîchissements de l'ambassade de France.

Les ambassadeurs reconduisaient les cardinaux jusqu'à leur carrosse.

Le lendemain du jour où l'ambassadeur avait eu son audience publique du pape, il faisait élever sur le frontispice de son palais ses armes au-dessous de celles du pape et de celles du roi de France.

Depuis ce jour il ne paraissait plus qu'*en public*, c'est-à-dire qu'il ne sortait qu'avec le « parasol » et qu'en haut de son palais il y avait une grosse cloche que l'on sonnait chaque fois qu'il sortait en cérémonie, pour avertir le peuple romain des égards et des préséances qui étaient dus à sa personne.

*
* *

Ainsi l'ambassadeur est installé. Les fêtes de son entrée, de ses entrées plus exactement, sont terminées. Sa tâche sérieuse, son rôle de diplomate avisé commencent. Si, tout à l'heure, il était impossible de comparer le faste et l'éclat de l'entrée d'un ambassadeur de France près le Saint-Siège, sous l'ancien régime, à l'arrivée plus modeste par chemin de fer ou en automobile de l'ambassadeur d'aujourd'hui, la comparaison entre la tâche à remplir au dix-huitième siècle et au vingtième siècle s'impose. Hier comme aujourd'hui, les questions à traiter sont graves, importantes et délicates. Dans les deux cas, qu'elles s'appellent gallicanisme ou diocésaines, c'est du statut de l'Église de France qu'il s'agit.

Notre ambassadeur ne parle plus au nom du Roi Très Chrétien, fils aîné de l'Église; mais la France est restée la fille aînée

de l'Église. Les Papes s'en sont toujours souvenus, aussi bien Pie X qui, de par la France, souffrit beaucoup, que Benoît XV qui vit la réconciliation, et Pie XI qui la scellera dans quelques jours.

La considération et le prestige dont jouirent les ambassadeurs de France sous l'ancien régime ont laissé des traces encore vivaces.

Mais plus que jamais nous avons besoin — et nos diplomates n'y failliront pas, nous l'espérons — plus que jamais nous avons besoin d'ambassadeurs qui — comme le disait Louis XIV au duc de Chaulnes partant pour Rome en 1666 — « joignent beaucoup de connaissances des affaires du monde à une grande dextérité de les traiter et à une prudence consommée » ; d'ambassadeurs qui tiennent dignement « l'auberge de France dans un carrefour de l'Europe ».

PAUL LESOURD,
Archiviste paléographe.

LES NONCIATURES DE RUSSIE[1]

Depuis le jour où le pape Léon XIII décida d'ouvrir aux érudits la porte plus large en son palais apostolique, et mit à leur disposition non plus seulement les trésors de la bibliothèque du Vatican, mais aussi ses précieuses archives, la papauté s'est acquis un droit nouveau à la reconnaissance du monde savant. Il n'est plus permis d'écrire l'histoire de l'Église et de prétendre traiter son sujet de première main sans être informé des documents inédits que renferme cet incomparable dépôt.

L'illustre pontife ne se contentait pas de permettre aux historiens l'usage des Archives vaticanes. Il souhaitait de voir publier *in extenso* certaines catégories de pièces tenues secrètes jusque-là et qu'il y avait intérêt à mettre au jour. De ce nombre étaient les documents relatifs aux nonciatures apostoliques. Aussi bien pour l'histoire des nations que pour celle de l'Église, les rapports des nonces à la Secrétairerie d'État et les réponses que celle-ci leur adressait offraient une contribution de la plus haute importance. La diplomatie pontificale se trouvait éclairée d'un jour nouveau, et les jugements à porter sur l'œuvre du Saint-Siège à travers les siècles trouvaient à s'appuyer sur une base encore inconnue et d'incontestable authenticité.

L'Allemagne — faut-il s'en étonner? — fut la première à comprendre ou du moins à manifester l'intérêt que pouvait offrir

[1] *Nonciatures de Russie*, d'après les documents authentiques. *Nonciature d'Arezzo*, 1802-1806. Première partie : 1802-1804, par M. J. Rouet de Journel, S. J., Rome, Imprimerie polyglotte vaticane. En dépôt à Paris chez Picard, un vol. in-8° jésus, CLVIII-751 pages.

à la science historique le champ que venait d'ouvrir libéralement Léon XIII. Le *Preussische historische Institut* de Rome se mit à l'œuvre et entreprit la publication méthodique des *Nonciatures d'Allemagne*. Il confia à une pléiade de savants le soin de récolter, d'établir et d'annoter les textes; et lui-même se chargea de l'édition. L'Autriche suivit dignement l'Allemagne sur ce terrain, et à la veille de la guerre le nombre des volumes édités garnissait déjà plusieurs rayons de bibliothèque. C'est dire avec quelle ardeur on s'était mis au travail de l'autre côté du Rhin.

La publication était d'ailleurs superbe et de la plus haute valeur. Rien de la sécheresse des éditions scientifiques auxquelles la même Allemagne nous avait souvent habitués. Ici d'abondantes notes destinées à éclairer les faits auxquels les documents font allusion; puis encore des sommaires détaillés au début de chaque pièce; enfin une copieuse *Introduction*, suffisant à constituer à elle seule un juste volume et donnant l'histoire détaillée de la nonciature d'après les sources publiées à la suite. Bref, cette série d'in-8° est un monument splendide dans le domaine de l'histoire diplomatique.

Les *Nonciatures de France* étaient, autant et plus encore que celles d'Allemagne, une mine abondante, et leur publication présentait, pour l'histoire de notre pays, un intérêt de premier ordre. Deux ou trois volumes parurent, édités dans la collection des *Archives de l'histoire religieuse de France*, sous la direction de M. Imbart de la Tour. Aucun autre ne suivit, faute sans doute des ressources nécessaires à une entreprise de cette nature. Regrettons une fois de plus que notre pays ne possède pas, à l'égal de l'Allemagne, quelque société savante assez richement dotée pour subventionner les érudits disposés à faire bénéficier la science de leurs laborieuses recherches.

Hormis les *Nonciatures d'Allemagne*, largement entamées, et celles de France, à peine ébauchées, aucune autre ne fut publiée jusqu'ici. Voici que le R. P. Rouët de Journel ouvre une nouvelle série : les *Nonciatures de Russie*. L'idée est heureuse à plus d'un titre. Les événements actuels et l'incertitude qui plane sur

l'avenir religieux de la Russie donnent à ce livre une actualité particulière. Surtout l'histoire des relations entre la Russie et le Saint-Siège a été étudiée ces derniers temps par un maître en la matière, le R. P. Pierling[1]. La publication intégrale des *Nonciatures de Russie* compléterait excellemment cette œuvre.

Conçu et exécuté sur le modèle des *Nonciatures d'Allemagne*, l'ouvrage du R. P. Rouët de Journel débute par une *Introduction*, de tout point considérable. Après quelques indications biographiques sur la personne du nonce et la description des sources où les pièces reproduites dans le volume ont été récoltées, l'histoire de la nonciature est racontée par le menu en 150 pages grand in-8°. C'est le fil conducteur au milieu de la masse énorme de documents qui suivent. Ceux-ci sont au nombre de 452, sans compter des annexes, et ne remplissent pas moins de 740 pages. L'auteur nous déclare qu'il pense avoir retrouvé toutes les correspondances échangées entre Rome et la nonciature de Pétersbourg, ou très peu s'en faut. Chacune des pièces est précédée d'un sommaire et des références convenables au fonds d'où elle est tirée. Le livre sort des presses du Vatican, ce qui indique à la fois et l'intérêt que Rome portait à cette publication et le soin avec lequel elle a été exécutée.

La nonciature en question est celle de Mgr Tommaso Arezzo, plus tard cardinal. Elle se place au début du dix-neuvième siècle, exactement de 1802 à 1806, en pleine époque napoléonienne; et cette coïncidence, outre qu'elle lui ajoute par elle-même un élément d'intérêt, est l'occasion de péripéties et de difficultés variées. Difficultés qui vont jusqu'à l'extrême. En décembre 1803 surgit la malheureuse affaire Vernègues. Le Premier Consul, soupçonnant cet émigré d'ourdir un complot contre lui, demande au pape, sur le territoire de qui réside Vernègues, son extradition. Par malheur, Vernègues a pris la précaution de se faire

[1] *La Russie et le Saint-Siège*, 5 vol., Paris, Plon-Nourrit. Le dernier volume s'arrête aux débuts du règne d'Alexandre Ier. Le R. P. Boudou étudie la suite de cette histoire dans *le Saint-Siège et la Russie*, et a déjà publié un volume.

naturaliser Russe pour se soustraire au danger. Après bien des hésitations, le pape se rend aux bonnes raisons du gouvernement français et livre le coupable. La conséquence ne se fait pas attendre. Alexandre Ier, se tenant pour offensé, rappelle de Rome son ministre et congédie de Pétersbourg Mgr Arezzo[1].

Ce triste démêlé, où le Saint-Siège se trouve pris entre deux grandes puissances et amené par des circonstances inéluctables à se brouiller avec l'une d'elles, importe également à l'histoire profane et à celle de l'Église. Le P. Rouët de Journel a pris soin de publier tout ce qui pouvait éclairer cet événement, c'est-à-dire non pas seulement les nombreuses lettres échangées à ce sujet entre le cardinal Consalvi et le nonce Arezzo, mais encore les notes adressées au cardinal secrétaire d'État par Fesch, représentant alors la France à Rome, et par Cassini, représentant la Russie; et de même les réponses de Consalvi. Il n'a omis, dit-il quelque part, que ce qui doit trouver place dans un volume de *Nonciatures de France*, à savoir la correspondance entre Caprara et Consalvi.

Mais nous possédons dès maintenant le plus gros des pièces de ce fameux procès. Elles permettent d'apprécier avec certitude le rôle respectif des trois puissances en conflit : la France, la Russie, le Saint-Siège; de se rendre compte de la hantise des complots qui obsédait alors Bonaparte, et de l'acharnement qu'il mettait à les poursuivre; de mieux connaître l'état de sourde hostilité qui régnait entre Alexandre et le Premier Consul; enfin de voir en quelle situation inextricable se trouvait placé, de ce fait, le Saint-Siège, et comment l'habile diplomatie d'un Consalvi et d'un Pie VII ne parvint pas à en triompher.

L'affaire Vernègues eut pour résultat d'éloigner le nonce de Saint-Pétersbourg. Il y était demeuré un peu plus d'un an.

Et d'abord ce n'était pas sans peine qu'il y était arrivé le 9 avril 1803. Depuis juin 1801 l'envoi d'un ambassadeur pontifical avait été décidé : le tsar avait donné son approbation. Mais

[1] Voy. dans la *Revue*, année 1908, fasc. III, p. 329 : *Une victime de Napoléon, Mgr Arezzo*, par André Le Glay.

on ne pouvait pas charger n'importe qui de cette mission, à la fois fatigante et difficile de toutes manières. Le pape, après avoir cherché plusieurs mois, jeta les yeux sur un jeune prélat, à qui il venait de confier la nonciature de Florence. Florence et Pétersbourg : deux missions qui ne se ressemblaient guère. Mais la confiance du pape se reposait sur Mgr Arezzo. Le 27 juin 1802, celui-ci, muni des instructions pontificales, prenait le chemin de la Russie.

La route était longue. Elle le fut bien plus qu'on le prévoyait. L'itinéraire comportait un très court arrêt à Vienne : le temps de prendre quelque repos et de faire les visites commandées par l'étiquette. Il fallut rester là près de sept mois, et l'on faillit même être contraint de rebrousser chemin. Le gouvernement de Pétersbourg, encouragé par le malheureux archevêque Siestrzencewicz, soulevait à nouveau toutes les vieilles difficultés, celles en particulier qui provenaient des affaires de Malte, et entendait ne délivrer un passeport à l'envoyé papal que lorsque Rome aurait consenti à souscrire à toutes ses conditions. Il fallut négocier, s'expliquer, s'entendre sur le caractère et la durée de l'ambassade pontificale. Rome se fit déjà condescendante pour n'avoir pas l'humiliation de rappeler son envoyé avant même qu'il ne fût arrivé. Après deux derniers mois de voyage accomplis en plein hiver par des chemins affreux, où les traîneaux versaient et les attelages se rompaient, le nonce du pape entra à Pétersbourg en pleine nuit, le 9 avril 1803, harassé, mais heureux d'avoir atteint le terme tant désiré.

Rarement une ambassade avait été plus chèrement achetée, et les détails que nous livrent les documents de cette première période sont à la fois pittoresques et instructifs. Au jour le jour le nonce informe le secrétaire d'État de l'accueil honorable qu'il reçoit partout où il passe : à Florence d'abord, puis à Bologne, à Padoue. A Vienne surtout il vit dans le monde de la Cour et tient le cardinal Consalvi au courant de tout ce qu'il y entend, de tout ce qu'il y voit. Pendant les longs mois qu'il s'y trouve bloqué, Saint-Pétersbourg lui apparaît comme une terre pro-

mise, et c'est avec une diligente minutie qu'il note les moindres indices d'un départ prochain.

Arrivé à Pétersbourg en pleine semaine sainte russe, il doit attendre quelques jours avant de présenter à Leurs Majestés ses lettres de créance. D'ailleurs il n'a pas trop d'une semaine pour préparer, comme il dit, « le train nécessaire pour sa première sortie publique ». Un ambassadeur papal dans l'empire des tsars se doit de mener grand équipage en pareille circonstance. Pour se rendre au Palais d'Hiver il ne lui faut rien moins qu'un attelage à six chevaux, avec un écuyer caracolant à côté de la portière et suivi d'un laquais à cheval, puis encore deux autres écuyers précédant le carrosse et quatre autres le suivant; tout ce monde en habit de gala évidemment.

L'accueil que le nonce reçoit des souverains est plein d'affabilité; et quand il sort des « grandioses appartements de ce palais vraiment impérial », selon son expression, il croit pouvoir augurer de sa mission les fruits les plus heureux pour l'honneur et pour l'avantage de l'Église catholique en Russie.

Hélas, il aura vite à déchanter. Il verra bientôt que la liberté de l'Église romaine se heurte constamment au despotisme impérial, et dans la plupart de ses négociations il devra se contenter de donner à Rome cet avis : « Cédons beaucoup pour obtenir un peu, ou simplement pour éviter un plus grand mal. »

D'ailleurs les obstacles qu'il rencontre sur son chemin dépassent tout ce qu'il prévoyait. Un nonce en Russie devrait pouvoir s'attendre à trouver dans le clergé de là-bas, et particulièrement dans les dignitaires de ce clergé, la confiance d'abord, puis l'aide et le soutien dans ses négociations. Or il arrive qu'au moment où Mgr Arezzo vient à Pétersbourg, le métropolite latin, Mgr Siestrzencewicz, est un danger vivant pour l'Église catholique. C'est lui, raconte J. de Maistre, qui, désignant un jour l'empereur, a osé dire : « Voilà mon pape à moi. » Quel mal un tel prélat peut-il causer au troupeau dont il a la charge! Quelles difficultés peut-il susciter sur les pas de l'envoyé pontifical! Les documents publiés par le P. Rouët de Journel sont des pièces

accablantes et bien authentiques sur le rôle néfaste joué par cet archevêque, qui, cinquante années, gouverna la Russie catholique.

L'une des négociations les plus délicates que le nonce eut à poursuivre et dont la correspondance avec Consalvi révèle tous les détails, fut celle des demandes de pouvoirs de l'archevêque. Un beau jour, Mgr Arezzo reçut des mains de M. Tatistchev, neveu du chancelier de l'empire, et de la part de ce dernier, une exorbitante feuille de pouvoirs réclamés par l'archevêque : pouvoir de juridiction ordinaire sur les catholiques de tout l'empire, sauf à réserver quelques droits aux évêques respectifs; autorité sur tous les religieux, et pouvoir de les séculariser à son gré, etc. C'était aller contre tous les usages et les règles les plus constantes de l'Église romaine. Malheureusement, dans cette affaire, le gouvernement russe et l'archevêque ne s'entendaient que trop. L'archevêque devenait, selon le mot de Consalvi, le pape de Russie, ce qui était toute son ambition, et le gouvernement savait que ce pape de Russie, il le tenait dans la main. On devine aisément combien pareille négociation était épineuse pour Mgr Arezzo. Sauvegarder les principes de l'Église, ne pas froisser inutilement le gouvernement tsariste, tenir compte dans une juste mesure des conditions particulières de la Russie, de son éloignement de Rome, de la position du métropolitain catholique, pour lui octroyer des prérogatives suffisantes et pourtant sans danger : voilà ce que Mgr Arezzo était appelé à concilier. Il y travailla jusqu'au dernier jour qu'il passa à Pétersbourg, et sa correspondance avec le cardinal Consalvi revient cent fois sur ce sujet.

Pourtant, à la veille de son départ, toujours serré de plus près par Czartoryski, chancelier d'empire, il lui fallut bien s'expliquer. Ce fut sur presque tous les points un refus catégorique. « Prince, lui dit-il, il faut que vous vous persuadiez bien de deux choses : la première, c'est que le pape ne peut accorder à la Russie ce qui bouleverse tous les principes de la discipline ecclésiastique, et ce qu'il refuse constamment aux autres États, catho-

liques ou non; la seconde, que si l'on ne fixe pas un système qui ferme la porte aux projets ambitieux, les choses ne pourront jamais aller comme il faut, et toujours il surgira de nouvelles disputes soulevées par ceux-là qui veulent pêcher en eau trouble et qui ne voient pas d'un bon œil l'harmonie entre nos deux cours » (pièce n° 422, 18 juin 1804, page 675). Rarement on avait entendu un envoyé papal dire à un chancelier d'empire russe de telles vérités; rarement aussi blâme plus formel avait été infligé publiquement à un archevêque.

L'affaire des pouvoirs de Mgr Siestrzencewicz fut une de celles qui firent couler le plus d'encre pendant la nonciature d'Arezzo et qui embarrassèrent le plus Rome. D'ailleurs elle rentrait dans ce qu'on pourrait appeler l'imprévu de la nonciature. Les instructions données au nonce à son départ de Rome ne laissaient pas entendre que cette question se poserait à lui. La plupart des autres étaient au contraire prévues. On savait qu'un certain nombre de diocèses (il y en avait alors six en Russie, y compris l'archidiocèse de Mohilev) avaient besoin d'évêques suffragants. Il était bon d'examiner de près le bien-fondé de ces nominations et les mérites des candidats. Le gouvernement russe, habitué à nommer les évêques orthodoxes et voulant s'ingérer dans le choix des évêques catholiques, ce fut encore là, on le conçoit, une source de difficultés pour Arezzo; tellement qu'il dut partir avant que la question ne fût entièrement résolue.

Deux affaires préoccupaient spécialement le souverain pontife : celle de la libre communication entre Rome et les catholiques de Russie, celle aussi du Collège ecclésiastique romano-catholique, ce tribunal chargé de décider des affaires d'Église et qui avait été créé au lendemain de la nonciature de Litta, dans les derniers mois de 1801. Il y avait urgence à examiner sur place la constitution et le fonctionnement de ce rouage nouveau de l'administration ecclésiastique, pour que Rome pût décider si elle le sanctionnerait ou non. Il ne fallait pas non plus oublier que les Ruthènes formaient une partie, et une partie très chère, du troupeau catholique dans l'empire des tsars. Or,

leur liberté était, on le savait à Rome, des plus entravées par ce fait qu'on les considérait en Russie comme n'étant ni russes par la croyance, ni romains par le rite : « Ni chair, ni poisson », disait Paul Ier. De là un état d'hostilité permanente et de continuelles persécutions. Il fallait obtenir pour eux des garanties devenues nécessaires, créer, par exemple, des assesseurs ruthènes au Collège ecclésiastique, pour que ces catholiques de rite slave fussent représentés en cet aréopage.

On juge par ces quelques exemples des importantes négociations que Mgr Arezzo eut à poursuivre durant son trop court séjour en la capitale des tsars.

En dehors des nombreuses pièces relatives à l'affaire Vernègues, et dont nous avons parlé plus haut, l'un des documents les plus intéressants publiés par le P. Rouët de Journel est celui intitulé *Moscovia* (p. 439-453). Arrivé à Pétersbourg, nous l'avons dit, en avril 1803, l'envoyé du pape avait mûrement examiné, durant les premiers mois, la situation du catholicisme en Russie. Guidé par les *Instructions* que la Propagande lui avait remises à son départ de Rome (publiées p. 2-15), il avait fait porter son attention sur un certain nombre de points où son action avait à s'exercer plus spécialement. D'autres affaires s'étaient présentées à lui, sur lesquelles on n'avait pas compté, et ce n'étaient pas les plus aisées à résoudre : nous avons cité entre autres celle des pouvoirs de l'archevêque de Mohilev. En novembre et décembre, le nonce adressa à Consalvi une série de dépêches importantes, où il indiquait à la fois le résultat de ses enquêtes et sa manière de voir quant aux solutions à donner aux nouveaux problèmes qui se posaient. Le souverain pontife voulut que toutes ces questions fussent examinées avec un soin particulier par une commission composée des cardinaux Borgia, Antonelli, di Pietro, Saluzzo, Litta, précédemment nonce à Pétersbourg. A cet effet, un résumé de ces dépêches du nonce fut composé pour être communiqué successivement aux cinq cardinaux. Il se terminait par une série de quatorze questions auxquelles ils auraient à répondre le jour où ils se réuniraient pour discuter des affaires

de Russie. C'est cet écrit qui nous a été conservé sous le titre de *Moscovia*.

Le malheur pendant cette nonciature d'Arezzo — le P. Rouët de Journel le dit sans ambages en son *Introduction* — fut que Rome ne se pressa pas autant qu'il l'eût fallu de résoudre les problèmes qui se posaient en Russie. Ne voyant pas, dans la plupart des cas, le moyen d'en sortir sans céder beaucoup, et beaucoup trop sans doute, elle préféra temporiser : on se berce aisément de l'espoir que demain arrangera ce qui paraît impossible aujourd'hui. Mais c'est aussi précisément au moment où commençait de se rédiger la *Moscovia*, en décembre 1803, que surgissait l'affaire Vernègues. Plus elle alla se compliquant et inquiétant à la fois Rome et son ambassadeur à Pétersbourg, plus aussi le cardinal Consalvi se prit à espérer que ce nouveau litige entre le gouvernement pontifical et la Russie, litige qui n'avait rien à voir avec le spirituel, ferait oublier les autres affaires pendantes. C'était, à vrai dire, un calcul erroné. Au lieu qu'un grief fît oublier l'autre, ils s'ajoutèrent et se grossirent même l'un l'autre aux yeux du gouvernement russe. Rome, décidément, se disait-on, n'est conciliante sur aucun point. On ne comprenait pas que ce qu'on appelait du nom de conciliation, c'était bien plutôt la cession de droits imprescriptibles ou la méconnaissance de l'équité la plus stricte. Toujours est-il que durant les six premiers mois de 1804 l'animosité grandit à Saint-Pétersbourg. On la suit au jour le jour dans les dépêches d'Arezzo à Consalvi, et ces simples documents sont souvent plus palpitants que ne serait une histoire écrite avec art. On voit l'écheveau s'embrouiller toujours davantage. Rome est prise entre la France et la Russie à propos de cette « déplorable affaire Vernègues », comme écrit Consalvi; et vers quelque parti que se tourne le pape, il va en résulter un malheur pour l'Église.

De Pétersbourg le nonce Arezzo écrit lettre sur lettre pour que Rome donne une solution aux affaires religieuses de Russie : nominations d'évêques, approbation du Collège ecclésiastique, pouvoirs du métropolitain, etc. Arezzo espère que si ces solu-

tions répondent aux désirs du gouvernement russe, celui-ci se montrera à son tour mieux disposé dans l'affaire Vernègues. Mais dans la plupart des cas, Rome est encore dans l'impossibilité de donner satisfaction à la Russie. Bref on aperçoit une situation sans issue, et l'on sent venir le dénouement, qui a lieu le 1er juin 1804.

Quelques jours plus tôt, Vernègues ayant été livré aux Français, le comte Cassini, ministre de Russie à Rome, a, d'ordre de son gouvernement, quitté son poste. Le 1er juin, Arezzo quitte à son tour Pétersbourg, renvoyé de façon vraiment humiliante par le gouvernement d'Alexandre Ier, sans même obtenir une audience de congé. Tout au plus son auditeur est-il autorisé à demeurer quelques semaines pour liquider le mobilier de l'ambassade. Et comme il fait mine de vouloir traîner en longueur, on lui signifie un jour qu'il est temps, pour lui aussi, de se retirer.

La nonciature d'Arezzo ne se termine pourtant pas là. Rentrer à Rome après un si bref séjour à Pétersbourg et en laissant là-bas tant d'affaires en suspens, c'eût été navrant. D'ailleurs le gouvernement russe faisait espérer que les relations diplomatiques pourraient être reprises. Arezzo, toujours habile, agit en sorte que l'on pût croire qu'il s'éloignait temporairement. Avec la pleine approbation du pape, il s'arrêta à Dresde, tout proche en somme de la frontière russe. De là, disait-il, il était à même de suivre encore les affaires de Russie, sinon de s'y mêler; et le jour, qu'il croyait prochain, où on l'autoriserait à reprendre son poste, il n'aurait pas à revenir de bien loin : tout le monde croirait qu'il avait pris un congé régulier.

Hélas! les semaines et les mois s'écoulèrent : la frontière de la Russie resta obstinément fermée à l'envoyé papal. Il séjourna pourtant deux années à Dresde (1804-1806) avant de se décider à regagner Rome. C'est la seconde période de la nonciature d'Arezzo. Elle comporte, elle aussi, nous dit le P. Rouët de Journel, une vaste correspondance entre la secrétairerie d'État et le nonce exilé. Elle se termine par une relation d'ensemble sur le

catholicisme en Russie, relation rédigée par Mgr Arezzo lors de son retour à Rome, et qui est évidemment de la plus haute importance.

Il est vivement à souhaiter que le second volume vienne compléter cette œuvre. De tels recueils de documents, outre qu'ils mettent au jour une masse d'inédits d'hommes illustres, tels que le pape Pie VII, le cardinal Consalvi, le prince Czartoryski, et d'autres, apportent à l'histoire des matériaux durables et précieux. La science française est intéressée à les voir se multiplier.

J.-L. Renou.

COMPTES RENDUS

Histoire du château de Meudon, par le comte Paul Biver, in-8°, 558 pages avec illustrations. Champion, 1923.

Diderot fait dire au neveu de Rameau : « Quand on ne sait pas tout, on ne sait rien de bien... », propos qui, pris au sens absolu, plongerait dans un terrible découragement. Mais la justesse en apparaît quand on la vérifie sur une étude exactement circonscrite et délimitée. On s'aperçoit alors que tout sujet traité avec conscience peut fournir de précieuses contributions à des recherches des genres les plus différents.

Voici comme exemple un important ouvrage consacré à ce que fut le château de Meudon, incendié et détruit par les Prussiens en 1871. Tout en a disparu. *Etiam periere ruinæ*. Le comte Paul Biver ne s'en est pas moins proposé de préciser l'influence que les transformations et les embellissements de cette fastueuse demeure ont exercée, durant plus de deux siècles, sur les évolutions de l'art français. Très beau sujet de thèse pour mériter un diplôme flatteur de notre école du Louvre, mais dont il semblerait que seuls les esthéticiens, les architectes, les décorateurs pussent goûter pleinement l'intérêt. Que les amateurs de l'histoire ne s'y trompent pas; ils auront autant que les artistes à tirer parti de cette parfaite monographie. A ce titre, il appartient à la *Revue* d'en signaler la valeur.

C'est aussi que ce château fut éminemment historique par la qualité de ses successifs occupants. A presque chaque remaniement a présidé une préoccupation politique.

Du manoir primitif, la duchesse d'Étampes avait entrepris de faire une résidence galante où, de Saint-Germain, François Ier eût facilité d'accourir auprès d'elle. La mort du roi arrêta les projets en cours d'exécution. Acquis par le somptueux cardinal de Lorraine, Meudon fut promptement orné à l'italienne avec une magnificence digne de la puissante famille des Guise, mais se ressentit des vicissitudes de fortune de possesseurs assez arrogants pour tenir la couronne en échec. En 1695, Abel Servien, surintendant des finances et au plus haut point de sa fortune, en devint propriétaire. Grand bâtisseur, il répare, agrandit, modernise et surtout crée la célèbre terrasse par des nivellements de collines et le déplacement de masses énormes de terre. La malveillance s'inquiétait des sommes immenses qu'il y avait dépensées. « Vous ne sauriez croire, disait au prince Louis de Bourbon le prédécesseur de Fouquet, à combien peu cette terrasse me revient; elle ne me coûte que dix mille écus. — Vraiment, répondit M. le Prince, c'est encore plus que je ne pensais, car je m'imaginais qu'elle ne vous coûtait rien du tout. » Mais, après y avoir regardé de près, M. Paul Biver

déclare Servien aussi intègre comme administrateur des biens de l'État que prodigue au contraire de ses propres deniers; à ce point que son fils, héritier du château et de très peu d'argent, reçut de la charité royale une pension de mille écus.

Louvois, qui lui avait acheté Meudon, y enfouit des millions et fit de cette résidence l'égale des plus belles maisons royales, « en sorte, a écrit Saint-Simon, qu'il n'y aurait eu après lui que le roi en état de la posséder ». Ainsi en advint-il à la mort du ministre. Louis XIV désintéressa Mme de Louvois et offrit ce superbe domaine à son fils le Grand Dauphin, qui s'y installa dans l'été de 1695. Durant les seize années que ce prince vécut encore, ce fut sa demeure préférée, dans le cadre de laquelle sa physionomie morne et endormie se montra, par occasion, vivante et animée. Il fallut Meudon pour qu'il révélât un peu de ses goûts personnels. Afin d'agrandir et d'embellir les bâtiments et d'étendre les jardins, il surmonta son apathie et sa timidité; il eut même des velléités d'indépendance pour commander des décors et des arrangements à l'encontre des règles partout imposées par l'accablante autorité de son père. « Les appartements du prince et surtout son Château-Neuf montreront l'emploi de formules artistiques toutes nouvelles. En cette fin du dix-septième siècle et au début du dix-huitième, Meudon devient une sorte de creuset en effervescence où s'élabore le style dit *Régence*. » Les innovations que M. Paul Biver annonce en ces termes, il a le mérite d'en avoir découvert les origines et précisé le caractère. Suivez son ingénieuse reconstitution de ces splendeurs abolies; vous assisterez avec un vif intérêt à l'éveil tardif des initiatives que le Dauphin osa prendre.

Aux yeux de Louis XIV, ce château dans une situation abrupte, orgueilleusement dressé sur sa terrasse, répond mal à son idéal de la majesté d'une demeure royale : il surveille et critique les changements introduits par son fils; il voudrait qu'on n'y fît rien que sur son ordre. Mais à mesure que le Roi-Soleil penche vers le déclin, le Dauphin à qui tous parlent de l'aube prochaine où le pouvoir va passer en ses mains, s'enhardit et s'émancipe. Autour de lui la foule mobile des courtisans évolue et s'empresse. Aux *Marlys* si recherchés s'oppose la concurrence des *Meudons*. Un soir, dès 1697, le roi, après son souper, se trouva presque seul à Versailles: toute la cour était chez son fils. Pour héberger le nombre toujours croissant des familiers, de nouveaux bâtiments deviennent nécessaires; d'où la construction de l'annexe des Marronniers, puis du Château-Neuf, avec des entresols, de petits logements indépendants, chauds et coquets. A combiner ces plans intérieurs, le Dauphin se plaît tellement qu'il ne se réserve pas moins de cinq appartements différents pour lui-même.

Les détails inédits abondent, où l'on voit apparaître un présomptif déjà grand-père, tardivement désengourdi et qui, dans l'attente du pouvoir, commence à jouir de la popularité. Toutefois, ce serait dénaturer la pensée de l'auteur et méconnaître sa discrète réserve que de présenter les transformations architecturales de Meudon comme un indice tout à fait sûr de celles qui s'opéraient dans l'esprit du prince. Il suffit à l'ambition du comte Paul Biver de fournir quelques éléments inattendus d'appréciation à ceux qui s'occuperont désormais de ce personnage effacé et malchanceux, fils et père de rois, né pour le trône et mort si près d'y atteindre.

Alfred Dumaine.

Du Vardar à la Sotcha, par Ernest Denis, in-8°, 349 p., Bossard, 43, rue Madame, 1923.

A la génération précédente deux hommes, MM. Louis Léger et Ernest Denis, se sont consacrés en France aux études slaves. Tous deux se sont acquis, par leurs travaux et par leur science, une réputation méritée; ils sont devenus populaires dans les pays dont ils ont étudié l'histoire et la littérature, et dont ils ont largement contribué à augmenter les sympathies pour la France. Dans une pensée de reconnaissance, les disciples et les amis de M. Denis ont voulu rendre un dernier hommage à sa mémoire en réunissant dans ce volume des articles et des conférences dont la plupart ont été écrits par lui pendant la guerre.

M Denis n'était pas seulement un historien; c'était aussi un polémiste. Dans un chapitre intitulé la Yougoslavie, rédigé en mars 1919, il défend ardemment les Serbes, demande qu'on rende justice à un peuple qui a montré au cours de la guerre le plus grand courage, énumère les sources de sa future richesse dont le développement a besoin de la collaboration de la France. S'il a pour la Serbie une affection profonde, il a pour l'Autriche-Hongrie la haine la plus vive; il souhaitait depuis longtemps sa disparition et se réjouit qu'elle ait été amenée par la guerre. Elle avait commis des fautes, il est vrai, et même des injustices, mais il semble qu'on pouvait les réparer; on pouvait la transformer en un État fédératif, et par là donner des droits et des garanties aux races opprimées. Sous cette forme, l'Autriche aurait cessé d'être l'instrument inconscient de l'Allemagne. Ses frontières auraient pu être rectifiées, notamment du côté de la Galicie, de la Transylvanie et du Tyrol méridional. Mais il est à craindre qu'à la suite de sa réduction en une nation minuscule et impuissante, quelque chose ne manque désormais à l'Europe.

Les sentiments dont M. Denis est animé vis-à-vis des Serbes, il est loin de les éprouver envers les Bulgares. Il les regarde comme des barbares, démoralisés par des politiciens sans scrupules. Il reproche aux Alliés de n'avoir pas, au début de la guerre, vu clair dans leur jeu ni deviné dans quel camp ils allaient se ranger. Tout indiquait cependant leurs tendances et leurs ambitions, à commencer par leur haine contre les Serbes. Les puissances, et la Russie en premier lieu, avaient été leurs bienfaitrices; elles s'obstinaient, contre toute évidence, à compter sur leur gratitude. Quoique parlant une langue slave, les Bulgares ne sont pas des Slaves; ils sont d'origine touranienne et, sous l'influence d'invasions successives, leur race s'est extrêmement mélangée. Après avoir subi sans révolte la domination des Turcs, ils ne cachaient pas depuis 1914 leur désir d'établir leur propre domination dans la péninsule des Balkans en s'appuyant sur l'Allemagne, et c'est ce que la diplomatie alliée n'a pas su voir.

On ne saurait nier la clairvoyance de M. Denis, toujours exactement informé, et qui, en écrivant cet article, montrait un sens si juste de la réalité.

Dans un autre chapitre, ayant pour titre « l'Italie, l'Autriche et la Yougoslavie », il parle du fameux traité de Londres de 1915, qui a fait tant de bruit à l'époque et s'est évaporé au cours des discussions pour la paix. Les revendications italiennes portaient alors sur le Trentin, l'Istrie et la Dalmatie. M. Denis montre qu'en poussant ses prétentions jusqu'au delà du

Brenner, le cabinet de Rome les fondait non pas sur l'ethnographie, mais seulement sur la politique. Pour lui, le Tyrol du Sud était le seul territoire que l'Italie pût légitimement réclamer. Cependant c'est vers la côte dalmate que tous ses publicistes ont tourné leurs regards, peut-être parce que sa possession demandait le plus d'efforts. Le problème est pourtant tranché par un fait incontestable, l'immense majorité de la population serbo-croate relativement à la population italienne. Les Italiens déclarent que si la population est slave, la terre est italienne, et que du reste cette population est grossière et sans instruction. Singulier argument, et sur lequel il est difficile de fonder un droit. La vérité est que depuis quinze cents ans, la Dalmatie est slave. Seuls ses ports ont été occupés par les Vénitiens, et leur occupation, qui a duré du commencement du quinzième siècle jusqu'en 1797, n'a pas eu pour but une annexion, mais un monopole commercial. Les plus célèbres apôtres de l'unité, depuis le Risorgimento, n'ont jamais songé à revendiquer la possession de ce pays.

D'après M. Denis, sur les trois questions envisagées, deux comportent une solution simple : le Tyrol méridional à l'Italie, la Dalmatie à la Yougoslavie. Quant à l'Istrie, le problème est plus délicat, parce que les populations y sont très mêlées. Tout en tenant vis-à-vis de l'Italie un langage amical et sympathique, l'auteur rappelle que les Slovènes ont proposé un plébiscite loyal qui démontrerait, suivant eux, qu'ils sont les plus nombreux; leurs adversaires n'ont pas accepté. M. Denis admet qu'on attribue Trieste à l'Italie, mais il lui paraît juste qu'en échange on laisse aux Slaves une bonne part de l'Istrie où leur race et leur langue sont prédominantes.

Nous n'avons cité ici que les études les plus importantes contenues dans ce volume. Dans une autre, plus brève, M. Denis critique vivement le principe des nationalités et reproche à Napoléon III de l'avoir introduit dans la politique européenne. C'est pourtant au nom de ce principe qu'il soutient les revendications de ses amis slaves; c'est de lui que se sont inspirés les négociateurs des traités de 1919 pour créer des États nouveaux ou élargir les frontières des États déjà existants.

Quoi qu'on puisse penser de certaines théories, la lecture de cet ouvrage est d'un vif intérêt. Les nationalités de l'Europe orientale, et même de l'Europe centrale, étaient assez mal connues en France. Elles le seront davantage, grâce aux travaux d'un auteur qui a passé sa vie à les étudier avec une conscience scrupuleuse.

E. Le Marchand.

Les Réfugiés bonapartistes en Amérique (1815-1830). Thèse de doctorat présentée à Paris par miss Edith Philips, 1923. *Vie universitaire*, 1 vol. in-8° de 137 pages.

L'époque napoléonienne est toujours restée singulièrement populaire et a, depuis un siècle, suscité les études les plus variées. Cependant il est encore bien des portions de l'histoire de cette période qui ont échappé aux investigations ou qui ont été à peine reconnues par des pionniers. Tel est le cas de l'émigration qui a suivi les Cent-Jours, émigration où se mêlaient, à côté des fervents défenseurs de l'Empire, républicains convaincus et régicides. Les seuls travaux qui jettent quelque jour sur cette question visent seulement quelques grands personnages qui ont eu l'honneur d'une biogra-

phie. Aussi doit-on avouer que c'est dans un champ presque vierge et fort embroussaillé que miss Philips s'est avancée; on ne lui en doit que plus de reconnaissance.

Étudier la vie et les intentions des réfugiés bonapartistes, quel pays s'y prête mieux que les États-Unis, puisque c'est vers le grand État américain que se tournèrent la plupart des tenants de la République et de l'Empire, puisque c'est là que se réfugia le roi d'Espagne Joseph? De rares articles ont paru à ce sujet tant aux États-Unis qu'en France; il manquait un ouvrage d'ensemble traitant à la fois du séjour des exilés et des conséquences politiques de ce séjour.

Un substantiel chapitre est consacré à l'aspect diplomatique du problème, à l'attitude du représentant de Louis XVIII envers ces proscrits et ces exilés volontaires de la Restauration, étrange figure que celle de cet Hyde de Neuville qui, pour cette surveillance, était d'autant mieux qualifié que lui-même, avant 1814, avait joué dans le même pays le rôle de réfugié royaliste.

Miss Philips s'est surtout complu à nous donner, d'une plume alerte, la galerie des portraits de ces bonapartistes; on doit admirer sa patience d'avoir feuilleté scrupuleusement les gazettes de l'époque, — surtout ces feuilles impérialistes, écloses au lendemain de 1815, comme l'*Abeille* de Philadelphie, — d'avoir fouillé mémoires et documents d'archives afin de réunir en des anecdotes vivantes ces mille petits faits passés inaperçus et cependant si nécessaires à la reconstruction de ces épisodes.

Toutefois, nous aurions aimé voir dégager de façon nette les mobiles qui guidaient ces réfugiés venant chercher asile en Amérique, et nous aurions aimé connaître au moins *in globo* leur sort. Pour certains, c'était l'esprit d'intrigue, le désir de tirer parti des institutions républicaines des États-Unis par opposition à la réaction de la Sainte-Alliance; pour d'autres, c'était l'attrait des pays neufs, l'espoir de jouer un rôle dans une société encore naissante, le goût de la spéculation. Mais pour le plus grand nombre, c'était le souci de trouver un lieu de repos loin des agitations de la politique et à l'abri des menaces des chancelleries. Y a-t-il eu chez miss Philips l'intention de fêter un centenaire? De fait, c'est de 1820 à 1825 qu'a eu lieu la disparition de l'émigration bonapartiste en Amérique. L'impossibilité d'une revanche impériale, la mort de Napoléon, la politique d'isolement des États-Unis poussent les ambitieux, les impétueux vers de nouveaux rivages, à moins qu'elles n'incitent à suivre l'exemple de leurs compatriotes plus sages, c'est-à-dire à se fondre definitivement dans la masse des citoyens américains.

Miss Philips a fait justement remarquer que l'influence de cette émigration sur la nation américaine ne se peut guère affirmer; les tentatives de colonisation en Alabama ou au Texas (champ d'asile) n'ont pas entraîné la formation de fortes petites communautés françaises. Néanmoins, cet appoint d'énergies et d'intelligences françaises a certainement contribué à renforcer l'élite des États-Unis.

Ce livre, singulièrement neuf et instructif, mérite de trouver sa place dans la bibliothèque de tous ceux qu'intéresse l'histoire de la France, car ces réfugiés d'Amérique ne sont-ils pas, dans le temps comme dans l'espace, un prolongement et non des moindres de la France?

Francis P. Renaut.

A Study of « Monarchical » Tendencies in the United States from 1776 to 1801, par Louise Burnham Dunbar, Ph. D., University of Illinois Studies, Urbana, 1922, un vol. in-8° de 164 pages.

Il est, en ce qui concerne la naissance des États-Unis, de nombreuses et tenaces légendes qu'ont fortement accréditées des théories simplistes. Deux de ces légendes se référant aux problèmes de la politique intérieure ont été tellement enracinées tant en Europe qu'en Amérique, qu'on ne saurait trop louer les historiens assez hardis pour porter la hache contre ces idoles. Selon l'opinion généralement admise, la population des treize colonies anglaises soulevées contre la métropole était animée de sentiments à la fois anti-britanniques et républicains. Pour faire justice de ces idées, il suffirait de songer que l'opinion des peuples n'évolue que lentement, que les institutions nouvelles sont accueillies par la masse avec répugnance. Or, en 1770, les populations anglo-américaines étaient loyalistes et le principe monarchique était intact chez elles. L'amour-propre national, l'attrait des systèmes faciles, la lointaine répercussion des tirades révolutionnaires contribuèrent à des titres divers à faire méconnaître la force d'inertie des peuples, au moins aux États-Unis.

Déjà des historiens, de l'Ancien comme du Nouveau-Monde, ont réhabilité les loyalistes dont le rôle, durant la guerre d'Indépendance, fut si longtemps méconnu. On a montré aussi que longtemps après le traité de Versailles, l'influence britannique continuait à s'exercer moralement et matériellement, politiquement et économiquement, sur les treize États de la Confédération. Toutefois, peu de savants avaient songé à aborder le problème du maintien ou de la survivance des idées monarchiques parmi ces populations réputées si républicaines.

Grâce à miss Dunbar, professeur à l'Université d'Illinois, la lacune se comble; un ouvrage d'essence bibliographique ouvre des horizons nouveaux, nous montrant combien, à la naissance de la constitution fédérale, les opinions des hommes politiques (et *a fortiori* de la masse) étaient chancelantes, oscillant non seulement entre le centralisme et le fédéralisme, mais aussi entre les formes républicaines et le système monarchique. Même quand cette constitution eut été péniblement votée et ratifiée, tous ne se rallièrent point à la formule adoptée : aux réactions fédéralistes se mêlaient aussi des résistances vaguement monarchiques, et la présence au pouvoir de Washington, puis d'Adams, n'exclua jamais la possibilité d'une évolution vers un régime monarchique.

Ne songea-t-on pas à des princes étrangers de la dynastie de Prusse ou de Brunswick? Ne pensa-t-on point aussi élever au rang suprême des héros de la Guerre d'Indépendance? et Washington, à plusieurs reprises, fut pressé par ses compagnons d'armes de ceindre le diadème. L'arrivée à la présidence de Jefferson, véritable champion du républicanisme, devait mettre un terme définitif à ces projets, comme la guerre de 1812 devait briser la tutelle morale britannique sur les États-Unis.

Dans le livre très neuf de miss L. B. Dunbar, on peut regretter que le souci du détail l'ait emporté sur le sens des idées générales, que la division des périodes formant les six chapitres apparaisse un peu artificielle. On peut en outre déplorer que la conclusion de cette étude fasse défaut — à savoir que les projets monarchiques aux États-Unis étaient voués à l'échec

pour deux causes : le morcellement bien fédéraliste des opinions et des mouvements politiques, ce qui prévenait toute action d'ensemble dans les treize États, et surtout l'absence de prétendants actifs; les princes étrangers avaient peu de confiance en ce trône nébuleux et n'osaient se compromettre en posant leur candidature, en menant campagne et, d'autre part, les candidats nationaux étaient quelque peu discrédités, s'ils étaient d'arrière-plan, ou, en cas contraire, étaient dépourvus de cette conviction, de cette énergie, de cet ascendant qui font les Bonaparte, les Cromwell et les Iturbide.

L'importance de cet ouvrage mérite d'être soulignée à double titre : une voie nouvelle de recherches est ouverte et une base bibliographique incomparable est fournie à quiconque veut explorer ces problèmes historiques.

Francis P. Renaut.

Le roman tragique de l'empereur Alexandre II, avec sept portraits, par Maurice Paléologue, ambassadeur de France, in-16, 254 pages, Plon, 1923.

« Les renseignements que j'ai glanés çà et là pendant ma mission à Pétrograd, quelques lettres qui sont venues depuis lors entre mes mains, enfin une confidence intime que j'ai reçue dernièrement et dont je sens tout le prix, me permettent de préciser aujourd'hui la place importante que la princesse Youriewsky mérite d'occuper dans l'histoire de la Russie. »

La princesse Youriewsky, fille de Michel Michaïlowitch, prince Dolgorouky, née en 1847, n'avait pas dix-huit ans quand commença sa liaison avec l'empereur Alexandre II, alors âgé de quarante-sept années. Elle mourut à Nice en 1922. En nous rappelant à grands traits les principaux événements du règne d'Alexandre, depuis le début de ce roman jusqu'à la fatale journée du 13 mars 1881, M. Paléologue y associe le souvenir de Catherine Dolgorouky, qui partagea dès lors les joies comme les tristesses, les soucis et aussi les efforts du souverain en vue de conduire peu à peu la Russie vers un régime plus libéral : cadre gracieux et charmant, mais livre voilé cependant à chaque page d'une ombre de mélancolie, si l'on songe qu'à la douce idylle, si poétiquement décrite, allait succéder, quelques années plus tard, les drames où devait sombrer dans le sang et l'horreur la puissante monarchie.

Est-ce un roman, est-ce de l'histoire? Ce sont l'un et l'autre à la fois. Alexandre II était de complexion amoureuse au point qu'il n'eût pu réussir à dédoubler sa personnalité, ainsi que l'ont fait bien des grands hommes, séparant avec soin le chapitre de leurs amours de celui des affaires publiques. L'intimité entre les deux amants fut telle, nous dit M. Paléologue, que, dès avant 1870, le tsar commença à initier la princesse à tous les desseins de sa politique et à tous les secrets de l'empire. Ainsi, lors de la campagne contre les Turcs, en 1877-1878, lutte meurtrière et d'abord indécise, nous assistons aux angoisses que le noble souverain, alors à l'armée, exhale dans ses lettres à sa maîtresse, restée en Russie, et, plus tard, nous découvrons les rancœurs déposées chez lui par le traité de Berlin.

Cependant, tous les Russes n'acceptaient pas de bonne grâce le scandale causé par l'installation de Catherine Dolgorouky au Palais d'Hiver, sous le

même toit que l'impératrice, et d'aucuns commençaient à murmurer. D'autre part, la fermentation révolutionnaire et nihiliste bientôt se faisait jour.

Les attentats se succèdent et Loris-Mélikow arrive au pouvoir avec la tâche immense d'engager la Russie dans la voie des réformes; or, le 3 juin 1880, meurt l'impératrice Marie-Alexandrowna, et l'empereur épouse morganatiquement, six semaines après, le 18 juillet, Catherine Dolgorouky, à laquelle un ukase secret confère le nom familial de princesse Youriewsky avec le titre d'Altesse Sérénissime.

Tout à son bonheur, Alexandre se décide à faire évoluer le tsarisme vers le système représentatif. En même temps, il songe à élever officiellement son épouse, confidente de tous ses projets, au rang d'impératrice, quand la bombe du 13 mars vient anéantir tous ces beaux rêves.

Un mois après, le procureur général du Saint-Synode, Pobedonostsew, reprenait son influence et, avec lui, tout le parti réactionnaire. Alexandre III adressait à son peuple un manifeste qui se terminait par ces mots : « La voix de Dieu nous ordonne de nous mettre avec assurance à la tête du pouvoir absolu... Nous présiderons sereinement aux destinées de Notre empire qui ne seront plus discutées qu'entre Dieu et Nous. » Et M. Paléologue termine son dramatique et attachant récit, si émouvant, si vivant, si coloré, par la conclusion suivante : « La monarchie des tsars rentra ainsi dans les voies traditionnelles où elle avait trouvé jadis la grandeur et la prospérité, mais qui, trente-cinq ans plus tard, devaient mener la Russie à sa perte et Nicolas II au martyre. »

Ludovic de Contenson.

Les Émigrés de Saône-et-Loire, par Paul Montarlot, t. I, in-8°, 434 pages, impr. Taverne et Chandioux, Autun, 1922.

Après d'autres ouvrages savamment documentés d'histoire générale et locale, concernant la période révolutionnaire, notamment *les Accusés de Saône-et-Loire*, succédant aux *Députés de Saone-et-Loire*, M. Paul Montarlot vient de nous donner le premier volume des *Émigrés de Saone-et-Loire;* mais, par les considérations contenues dans son ample introduction et par les conclusions que l'auteur en tire, l'œuvre dépasse singulièrement le cadre d'un département français, car ce qui s'est passé en Saône-et-Loire à propos de l'émigration s'est renouvelé de façon analogue et, pour les mêmes causes, dans tous les autres départements.

Ceux qui s'occupent surtout de politique extérieure ont l'habitude de considérer l'émigration comme l'exode d'un certain nombre de gentilshommes, se dérobant à une persécution plus ou moins imminente et passant la frontière pour combattre dans les rangs des armées étrangères. Leur but, c'était de concourir ainsi, à leur manière, au rétablissement de la monarchie en France sur les ruines de la Révolution. De là ont résulté, au point de vue international, des conséquences politiques et militaires qui, assurément, ont présenté une notable importance, mais l'émigration fut encore autre chose. M. Montarlot a étudié et dépouillé minutieusement, aux Archives nationales et ailleurs, l'histoire de plusieurs centaines de Français, accusés, mais non toujours convaincus du délit d'émigration, et il en

est arrivé à cette conclusion, en se plaçant au point de vue de la politique intérieure, que l'émigration « fut en majeure partie une fourberie administrative et un moyen d'oppression au service des tyrannies locales ».

Les listes de proscription, établies au chef-lieu du district par des fonctionnaires commis à cet effet, fournissaient un prétexte commode pour éloigner les citoyens réputés hostiles et surtout pour s'approprier leurs biens. Les absents ont toujours tort et, quand un individu, pour une cause ou pour une autre, était absent de chez lui, rien n'était plus facile que de l'accuser d'émigration. Cent trente mille Français virent ainsi porter leurs noms sur les listes d'émigrés; beaucoup d'entre eux n'avaient pas quitté le territoire. Dans le département de Saône-et-Loire, dont l'étude peut servir de type, 599 personnes furent portées sur ces listes, sans compter les ecclésiastiques qui formaient une catégorie à part. M. Montarlot a compulsé leurs dossiers et il est arrivé à ce résultat déconcertant que, sur ces 599 individus inscrits, 358 ne sont pas sortis de France et que le sort de 11 d'entre eux reste douteux. Le nombre de ceux dont l'émigration est prouvée se réduit à 230 personnes.

Classant par ordre alphabétique tous les noms d'émigrés (la liste du premier volume, seul paru, s'arrête à la lettre K); M. Montarlot a tiré, pour partie, les éléments de ses notices des procédures de radiation, conservées aux Archives nationales. L'on peut constater, dans ces dernières, le soin méticuleux avec lequel opéraient le comité de législation et le ministère de la Police : 372 dossiers s'y trouvent, bourrés de certificats et d'enquêtes. Les renseignements, émanant des familles et d'autres sources, ont permis de poursuivre l'enquête. Les états de liquidation de l'indemnité remise aux émigrés sous la Restauration ont servi à préciser le chiffre des sommes allouées aux dépossédés ou ayants droit.

Le plan de l'ouvrage est donc des plus simples. L'introduction débute par une étude de la législation sur les émigrés depuis le premier décret du 21 juin 1791, rendu à l'heure même où l'Assemblée constituante apprenait la fuite du roi et prescrivait l'arrestation de toute personne sortant du royaume. L'auteur étudie ensuite la façon dont les listes étaient formées, la situation des émigrés après le 18 fructidor, après le 18 brumaire. Enfin, il arrive au sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802) accordant l'amnistie aux émigrés.

Après cette partie technique, pour ainsi dire, préface d'ailleurs indispensable, nous sommes introduits, par les notices individuelles qui y font suite, dans le dédale des misères et des démarches où, pendant près de dix ans, grands seigneurs, modestes officiers, simples nobles, bourgeois ou roturiers, furent contraints de se débattre pour échapper à des accusations ou dénonciations; celles-ci, souvent fausses, émanaient, la plupart du temps, de gens poursuivant des vengeances particulières ou la confiscation des biens des accusés.

Il n'est pas sans intérêt, en terminant, de donner, d'après M. Montarlot, la composition détaillée de ce bloc des 599 émigrés ou soi-disant émigrés de Saône-et-Loire; sur ce nombre, 384 appartenaient à la noblesse, dont 156 portent des titres échelonnés de baron à duc et prince, ou sont membres de familles ainsi titrées; 228 autres, qualifiés nobles, ne possédaient pas de titres. Le monde militaire compte 190 inscrits, presque tous officiers ou anciens officiers, mais, dit notre auteur, « il ne serait pas exact de pré-

tendre que leur proscription a été une réplique aux prises d'armes contre la France... la moitié tout au plus de ces inscrits s'étaient engagés dans l'armée de Condé ou celle des princes ». En poursuivant l'analyse, on trouve 11 ecclésiastiques, 3 diplomates, 9 anciens députés, 46 magistrats, 29 hommes de loi, 17 hommes de finance, 14 titulaires d'emplois divers, 28 marchands, 58 bourgeois sans profession déterminée, 2 artistes, 1 comédien, 12 artisans ou cultivateurs, 8 domestiques, 5 étrangers de nationalité incertaine. 42 Lyonnais sont inscrits comme « présumés rebelles ».

Nous souhaitons que le travail, mené à bien par M. Montarlot pour le département de Saône-et-Loire, soit repris par des imitateurs en ce qui concerne les autres départements. La méthode est indiquée, et la même enquête, poursuivie dans le reste de la France, donnera enfin la clef de ce mouvement de l'émigration, qui a suscité tant de controverses et allumé tant de haines entre concitoyens. Aujourd'hui, les descendants des uns et des autres ont mêlé leur sang sur les champs de bataille de 1870-1871 et de 1914-1918. Nombreux dans les rangs conservateurs se trouvent à présent les fils de ceux qui ont poursuivi autrefois les émigrés et, réciproquement, des descendants d'émigrés figurent dans les partis avancés. L'unité de la nation s'est refaite dans une lutte héroïque suprême d'où elle est sortie tout entière victorieuse, sans distinction de classe. Les faits de l'émigration d'il y a cent trente ans sont désormais classés dans l'histoire, et il est loisible maintenant à chaque Français de les considérer avec calme et impartialité.

Ludovic DE CONTENSON.

Les Sources de l'Histoire de France, dix-septième siècle, 1610-1715, par Émile BOURGEOIS, professeur à l'Université de Paris, et Louis ANDRÉ, docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand. T. III, *Biographies*, in-8°, Picard, 1923.

La rédaction du tome III de la troisième partie des *Sources de l'Histoire de France, dix-septième siècle*, est due, comme celle des deux précédents volumes, à MM. Émile Bourgeois et Louis André.

Ce tome III, dont le manuscrit fut remis à l'éditeur en 1914, avait vu son impression reculée jusqu'à ce jour par suite des événements : ce retard a d'ailleurs été mis à profit par les deux collaborateurs pour compléter leurs notes jusqu'aux premiers mois de l'année 1922.

La partie ici traitée comprend les *Biographies*, fort nombreuses, comme on sait, au dix-septième siècle.

Passant en revue dans une *Introduction*, sobre autant que substantielle, les différents genres de biographies dont ils ont à nous entretenir, les auteurs cherchent à réagir contre la défiance avec laquelle on regarde d'ordinaire ces productions, qui ont plus ou moins tendance à se transformer en panégyriques systématiques, et sont, pour ce fait, rejetées par les historiens.

En cela, il faut se garder de l'exagération : il convient d'accepter ces biographies sans parti pris, quitte à les critiquer avec soin. Maintes fois leurs auteurs, sans cacher en rien leurs sympathies pour les personnages dont ils nous racontent la vie, fournissent des indications spéciales qu'on cherche-

rait vainement ailleurs. La *Vie de Pascal*, par Mme Périer, sa sœur, n'est-elle pas une source particulièrement précieuse où ont puisé tous ceux qui se sont occupés de Pascal?

Les recueils généalogiques, plus que le reste, ont soulevé des suspicions légitimes : en effet, leurs auteurs, surtout lorsqu'ils étaient à gages, ne se sont pas fait scrupule, à l'occasion, de falsifier ou d'inventer des documents.

L'aventure lamentable de l'illustre Étienne Baluze, à propos de l'*Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, est encore présente à toutes les mémoires. Il avait pourtant agi avec une entière bonne foi, et sa science, appuyée sur celle des PP. Ruynart et Mabillon, ces maîtres incontestés en la matière, avait été surprise et mise en échec par le généalogiste faussaire Jean-Pierre de Bar, qui en était réduit, de désespoir, à se suicider dans sa prison.

Les oraisons funèbres n'ont pas été jugées avec une moindre sévérité, et non sans raison; car, trop fréquemment, elles ont une tendance apologétique irritante, outre le ton boursouflé dans lequel elles sont le plus souvent conçues; mais là encore, il y a des réserves à faire. Les oraisons funèbres de Bossuet, au moins certaines d'entre elles, par exemple, rentrent dans cette catégorie. Bossuet se documentait aux sources mêmes dans la composition de ses ouvrages; aussi est-on presque toujours sûr d'y relever des aperçus dont l'historien peut tirer avantage. D'ailleurs, lorsque ces mêmes biographies ont été rédigées par des hommes de conscience et de talent, comme c'est fréquemment le cas, le lecteur aura de grandes chances d'y trouver, à défaut de faits nouveaux, des renseignements relatifs aux opinions qui prévalaient alors, ce qui permet, avec le recul des événements, de mieux juger l'époque en elle-même.

Des notes succinctes accompagnent chaque article et préviennent le lecteur s'il doit consulter un ouvrage plutôt qu'un autre, lui évitant ainsi des pertes de temps et défrichant, à son intention, le terrain particulièrement touffu des biographies.

Aussi ce livre est-il appelé à rendre les plus grands services aux travailleurs; leurs remerciements iront en bonne justice aux deux auteurs qui l'ont si libéralement mis à notre disposition.

L. Thuasne.

BIBLIOGRAPHIE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

GÉNÉRALITÉS

Albin (P.). — Les grands traités politiques. *Paris, Alcan*, 1923, in 4°, 600 p.

Coubertin (P. **de**). — Où va l'Europe? *Paris, Crès*, 1923. in-8°, 32 p.

Deonna (W.). — L'éternel présent. Guerre du Péloponèse et guerre mondiale. *Paris, Leroux*, 1923, in-8°.

Dickinson (Th. H.). — The New old-world. *New-York, E. P. Dutton*, 1923, in-8°, 167 p.

Guichen (Vicomte **de**). — Du Rhin à la Vistule. Questions d'histoire diplomatique contemporaine. *Paris, Attinger*, 1923, in-12, 296 p.

Jitia (J.). — La consolidation et l'extension de l'œuvre des conférences de la Haye pour la codification du droit international privé. (*Revue de droit international et de législation comparée*, n° 1, Gand, 1923.)

Kozlowski (W. M.). — Le territoire national et la méthode plébiscitaire. (*Bulletin mensuel de la Société de législation comparée*, avril-juin 1923.)

Kralik (R.). — Allgemeine Geschichte der neuesten Zeit von 1815 zur Gegenwart. Bd 6, 1914-1918 : der Völkerkrieg 1919. Friedensschlüsse. *Graz, Styria*, 1923, in-8°, XII-775 p.

Lafue (P.). — La question de l'ordre en Europe. (*Revue universelle*, 15 juin 1923.)

Lanux (P. **de**). — Le patriotisme est-il un obstacle à la paix? (*Revue hebdomadaire*, 20 octobre 1923.)

Ravage (M. E.). — The Malady of Europe. *New-York, Macmillan*, 1923.

Ormesson (W. **d'**). — Dans la nuit européenne. *Paris, Champion*, 1923, in-8°, 300 p.

Recouly (R.). — Le journalisme et la politique internationale (*Revue de France*, 1er septembre 1923.)

Van de Wetering (W.). — Les eaux territoriales et leur régime en temps de paix. (*Revue de droit international*, juillet-septembre 1923, p. 33-52.)

FRANCE

Bainville (J.). — Vues sur l'histoire de France. (*Revue universelle*, 1er juin 1923.)

Rott (Ed.). — Histoire de la représentation diplomatique de la France, fasc. VII et VIII. *Paris, Alcan*, 1923, 2 vol. in-4°, 688 et 340 p.

Weverbergh (Commandant). — Le service historique de la marine française (*Revue des questions historiques*, 1er octobre 1923.)

Hirschauer (Ch.). — Les États d'Artois de leurs origines à l'occupation française 1340-1640. *Paris, Champion*, 1923, 2 vol. in-8°, 376 et 288 p.

Picot (Émile) et **Stein** (H.). — Recueil des pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XI. *Paris, Lefrançois*, 1923, 2 vol. in-folio, 372 et 309 p.

Bertrand (Louis). — Louis XIV. *Paris, Fayard*, 1923, in-12.

Marion (M.). — Dictionnaire des institutions de la France aux dix-septième et dix-huitième siècles. *Paris, Picard*, 1923, in-8°.

Peyre (M.). — L'établissement des Français en Corse (1768-1789). (*Revue des questions historiques*, (1er juillet 1923).

Bainville (J.). — Vues sur l'Histoire de France. La Révolution. (*Revue hebdomadaire*, 17 novembre 1923.)

Beaulieu (Général). — Lettre inédite de Mercy-Argenteau au début de la campagne de Fleurus. (*Revue historique de la Révolution française*, avril-juin 1923.)

Jaurès (Jean). — Histoire socialiste de la Révolution française. T. V. La Révolution en Europe. *Paris, librairie de « l'Humanité »*, 1923, in-18, 425 p.

Lanzac de Laborie (de). — Le Consulat et la paix religieuse. (*Correspondant*, 10 novembre 1923.)

Abrantès (Duchesse **d'**). — Mémoires. Bonaparte intime. *Paris, Albin Michel*, 1923, in-12, 320 p.

Cugnac (Général **de**). — Napoléon a-t-il truqué le récit de la bataille de Marengo (juin 1800)? (*Revue hebdomadaire*, 7 juillet 1923.)

Reynaud (P.). — Talleyrand et le problème de la sécurité. (*Revue hebdomadaire*, 7 juillet 1923.)

Mèneval (Baron **de**). — Lettres de la reine Hortense et du prince Louis-Napoléon (1824-1836). (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923, n° 3).

Montbel (G. **de**). — Les dernières tribulations du ministre Polignac. (*Revue hebdomadaire*, 25 août 1923).

Lanzac de Laborie (de). — Le maréchal Bugeaud et sa correspondance. (*Correspondant*, 25 août 1923.)

*** — M. de Freycinet. (*Revue universelle*, 15 juillet 1923.)

Ormesson (W. **d'**). — Vergennes et Delcassé. (*Revue hebdomadaire*, 25 août 1923.)

Judet (Ernest). — Ma politique 1905 à 1917. *Paris, Société mutuelle d'édition*, 1923, in-16, 408 p.

Whyte (F.). — M. Raymond Poincaré. (*Quaterly Review*, juillet 1923.)

Tourly (Robert). — Poincaré und die Schuld am Kriege. Die kriegsschuld. Debatte in der französischen Kammer. *München, Sudwest deutscher Verlag*, 1923, in-8°, 24 p.

Johannet (R.). — La politique de Poincaré. *Revue française*, 22 juillet 1923.)

Liber. — Le général Weygand. (*Correspondant*, 25 juillet 1923.)

Pinon (R.). — Le redressement de la politique française. *Paris, Perrin*, 1923, in-12.

— La politique française en 1922. *Paris, Dunod*, 1923, in-8°, 272 p.

Grautoff (Otto). — Die Maske und das Gesicht Frankreichs in Denken, Kunst und Dichtung. *Stuttgart-Gotha, F.-A. Perthes*, 1923, in-8°, VII-179 p.

Perraud (Albert). — La question rhénane et la politique française. (*Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1923.)

Recouly (R.). — La Bavière du Rhin. Droits et devoirs de la France pour assurer sa sécurité. *Paris, Hachette*, 1923, in-16, 88 p.

FRANCE-ALLEMAGNE

Labouchère (G.). — Guillaume Ancel, envoyé résident en Allemagne (1576-1613), d'après sa correspondance. (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923, n° 3.)

Dontenville (J.). — Le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne en France au lendemain de la guerre de 1870. (*Nouvelle Revue*, 15 juin et 1er juillet 1923.)

Chantriot (E.). — Comment la France exécuta le traité de Francfort. (*Nouvelle Revue*, 15 septembre et 1er octobre 1923.)

Reynaud (Paul). — La crise actuelle des relations franco-allemandes. *Boulogne-sur-Seine, imp. d'Études sociales et politiques*, 1923, in-8°, 34 p.

Zetkin (Clara). — Gegen Poincaré und Cuno. Eine kommunistischen Antwort im Reichstag auf der Regierungsklärung des Reichskanzlers Cuno. *Berlin, Viva*, 1923, in-8°, 20 p.

FRANCE-BELGIQUE

Carton de Wiart (Comte). — La candidature de Philippe-Égalité à la souveraineté des provinces belges en 1787-1790. (*Revue générale*, 15 juin et 15 juillet 1923.)

Bardoux (J.). — La reprise de la conversation franco-belge. (*Opinion*, 1er juin 1923.)

FRANCE-CANADA

Geo-Gérald. — Les relations franco-canadiennes. (*Revue hebdomadaire*, 10 novembre 1923.)

FRANCE-ESPAGNE

Grandmaison (G. **de**). — Les Français en Espagne en 1823. (*Libre Parole*, 13 septembre 1923.)

Ochillotte (P.). — Les relations espagnoles. Le Maroc. (*Revue contemporaine*, 1er juillet 1923.)

Marsan (E.). — La question de Tanger. (*Revue indigène*, juin 1923.)

Cases (A.). — Tanger, dignidad nacional. *S. l.*, 1922, in-16, 128 p.

Rober-Raynaud. — En marge du « Livre jaune ». Le Maroc. *Paris, Plon*, 1923, in-8°, 656 p.

FRANCE-ÉTATS-UNIS

Dumaine (Alfred). — Le comte de Vergennes et l'indépendance des Etats-Unis. (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923, n° 4.)

Carré (J.-M.). — L'opinion américaine et la France. (*Revue de France*, 1er novembre 1923).

FRANCE GRANDE-BRETAGNE

Van Dyke (O.). — A letter of Catherine de Medicis to Mary queen of Scots. (*English Historical Review*, avril 1923.)

Middlebush (A.). — Charles II and Louis XIV in 1683. (*English Historical Review*, avril 1923.)

Deries (L.). — Un épisode des luttes franco-anglaises en 1804. (*Revue des études historiques*, juillet-septembre 1923, p. 350-353.)

Gautherot (G.). — Charles X et la duchesse de Berry en Angleterre. (*Revue des études historiques*, juillet-septembre 1923, p. 324-348.)

Charton. — L'Angleterre et M. Poincaré. *Paris, édit. d'actualités*, 1923, in-8°, 48 p.

Bardoux (J.). — Lloyd George et la France. *Paris, Alcan*, 1923, in-8°, 453 p.

Beyens (Baron). — L'alliance franco-anglaise. Le Congrès de Paris. (*Revue générale*, 15 juillet-15 août 1923.)

Ranville (H. **de**). — Les raisons profondes du désaccord franco-britannique. (*Revue hebdomadaire*, 18 août 1923.)

***. — Les dernières notes allemandes et les pourparlers franco-anglais. (*Revue des Jeunes*, 25 août 1923.)

Alfassa (M.). — L'Angleterre contre la France. (*Nouvelle Revue*, 15 septembre 1923.)

Neville Lytton. — L'Entente peut-elle être cordiale? (*Monde nouveau*, 1er juin 1923.)

Ce que les Anglais pensent de la France. (*La Renaissance*, 16 et 23 juin 1923.)

FRANCE-ITALIE

Samaran (Ch.). — Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza. T. IV (1465-1466). *Paris, Champion*, 1923, in-8°, 362 p.

Peyre (M.). — L'établissement des Français en Corse (1768-1769). (*Revue des questions historiques*, 1er juillet et 1er octobre 1923.)

FRANCE-LIBÉRIA

Delafosse (M.). — Le Libéria et la France. (*Revue indigène*, mars-mai 1923.)

FRANCE-NORVÈGE

Herriot (Ed.). — Ce que la Norvège représente pour nous. (*Les Annales*, 16 septembre 1923.)

FRANCE-POLOGNE

Anglade (G. **d'**). — Carnot en Pologne (1816). (*Revue des questions historiques*, 1er juillet 1923.)

Kozlowski (W. M.). — Le dernier projet d'alliance franco-polonaise.

(*Revue d'histoire diplomatique*, 1923, nos 3 et 4).

FRANCE-SAINT-SIÈGE

Léonard (E.-G.). — Négociations entre Clément VII et Charles VI au sujet des charges de l'Église de France et de l'ordonnance royale du 6 octobre 1385. (*Revue historique de droit français et étranger*, avril-juin 1923.)

Hirschauer (Ch.). — La politique de Pie V en France (1566-1572). *Paris, de Boccard*, 1923, in-8°.

Le Marchand. — Un Concordat oublié : le Concordat de 1817. (*Revue des questions historiques*, 1er juillet 1923.)

La Gorce (de). — Histoire religieuse de la Révolution, t. V. *Paris, Plon*, 1923, in-8°, 416 p.

Mater (A.). — La République au Conclave et l'alliance avec Rome en régime de séparation. Le Conclave de Venise (1794, 1799, 1800). *Paris, les Presses universitaires*, 1923, in-8°, 140 p.

La Brière (Y. **de**). — Le message pontifical pour la paix et l'accueil de la France officielle (*Études*, 5 août 1923.)

FRANCE-SIAM

Chassigneux. — Le Siam et la France. (*Asie française*, mai 1923.)

FRANCE-SUISSE

Aubert (H.-V.). — Les espions du résident de France à Genève après la révocation de l'édit de Nantes. (*Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme*, janvier-mars 1923.)

FRANCE-TURQUIE

Myles (H.) — La France à Constantinople (*Cahiers catholiques*, 25 juillet 1923.)

ALLEMAGNE

Dumaine (Alfred). — Berlin au temps jadis. (*Revue hebdomadaire*, 17 novembre 1923.)

Dumont-Wilden (L.) — La dictature allemande. (*Revue bleue*, 3 novembre 1923.)

— La politique catastrophique de l'Allemagne. (*Revue bleue*, 2 juin 1923.)

Gerlach (H. **von**). — Les partis politiques en Allemagne. (*Revue contemporaine*, 1er juin 1923.)

Gauly (A.). — Gustave Stresemann. (*Revue de France*, 15 octobre 1923.)

Gignoux (C. J.) — L'Allemagne devant le problème monétaire. (*Mercure de France*, 15 novembre 1923.)

Hanotaux (G.). — L'Allemagne d'hier. Le premier craquement de l'Empire (1917). (*Revue des Deux Mondes*, 1er août 1923.)

Hartwich (O.). — Deutschland und die weltpolitische Lage der Gegenwart. *Bremen, H. M. Hauschild*, 1923.

Hesnard (O.). — Les partis politiques en Allemagne. *Paris, Crès* 1923, in-16, 248 p.

Potanner (A.). — Peut-on sauver l'Allemagne ? (*Revue universelle* 15 juillet 1923.)

Pardiellan (B. **de**). — La piraterie prussienne au dix-septième siècle (*Revue bleue*, 20 octobre 1923.)

Un Patriote belge. — Ralliés au germanisme. *Paris, Uyetpruyst*, 1923, in-8°, 250 p.

Pelecier (Général). — Le peuple allemand n'a pas compris la guerre. (*Revue hebdomadaire*, 25 août 1923.)

Raphael (G.) — M. Gustav Stresemann. (*Vie des peuples*, 20 juillet 1923.)

Taube (A. **von**) — Fürst Bismarck zwischen England und Russland. Ein Beitrag zur Politik des Reichskanzlers in den Jahren von 1871 bis 1890. *Stuttgart, W. Kolhammer*, 1923.

ALLEMAGNE-POLOGNE

Bernhard (L.) — Zur Polenpolitik des Königreichs Preussen. *Berlin, O. Liebmann*, 1923.

ALLEMAGNE-RUSSIE

Léontin (L.). — L'Allemagne et la Russie. (*Revue contemporaine*, 1er juin 1923.)

AUTRICHE

Dunan (M.). — Comment disparut la monarchie autrichienne. (*Alsace française*, 14 juillet 1923.)

Hevisy (A. de). — L'agonie d'un empire. L'Autriche-Hongrie. *Paris, Perrin*, 1923, in-12.

BELGIQUE

Johannet (R.). — La Belgique et son rôle en Europe occidentale. (*Revue universelle*, 15 août 1923).

Schrick (P.). — Le mouvement flamingant en Belgique. (*Revue universelle*, 1er août 1923.)

BELGIQUE-RUSSIE

Terlinden (Ch.). — L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie (1852-1853). (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923, n° 4).

BULGARIE

Chastenet (J.). — Le pronunciamento bulgare. (*Opinion*, 22 juin 1923.)

Johannet (R.). — Les révolutions de Bulgarie. (*Revue universelle*, 12 juillet 1923.)

Rivet (C.). — Les événements de Bulgarie. (*Revue contemporaine*, 1er juillet 1923.)

ESPAGNE

Mousset (Albert). — L'Espagne dans la politique mondiale. *Paris, Bossard*, 1923, in-8°, 352 p.

Rozpide (B.). — Isabel la Catolica. (*Boletin de la Real academia de la Historia*, juillet 1923.)

GRANDE-BRETAGNE

Bardoux (J.). — Le dictateur Lloyd George. (*Revue française*, 12 août 1923.)

Berton (C.). — De M. Asquith à M. Stanley Baldwin. (*Revue hebdomadaire*, 4 août 1923.)

Berton (C.). — De Lloyd George à Stanley Baldwin. (*Revue hebdomadaire*, 23 juin 1923.)

Chastenet (J.). — Le nouveau « Premier ». (*Opinion*, 1er juin 1923.)

Correspondance betwen His Majesty's government and the Soviet government respecting the relations betwen the two governments. *Londres, H. M. S. O.*, 1923, in-8°, 13 p.

La crise anglo-russe. (*Revue contemporaine*, 1er juin 1923.)

Cru (R. L.). — Le nouveau Premier anglais : M. Baldwin. (*Revue contemporaine*, 1er juillet 1923.)

Degouy (Amiral). — L'amirauté britannique et les accords de Washington. (*Revue hebdomadaire*, 11 août 1923.)

Dennis (Alfred Louis Pinneo). — The anglo-japanese alliance. *Berkeley (cal). Univ. of Cal. Press.*, 1923.

Dibelins (W.). — England. *Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt*, 1923, 2 vol. in-8°, 422 et 476 p.

Dumont-Wilden (L.). — Le rôle de l'Angleterre et le problème de l'ordre. (*Revue bleue*, 7 juillet 1923).

Filon (Augustin). — Histoire d'Angleterre depuis les origines jusqu'à la paix de 1919. *Paris, Hachette*, 1923, in-16.

Geyl (P.). — Frederic Henry of Orange and king Charles I. (*English Historical Review*, juillet 1923.)

Greenwood. — Les facteurs de la politique anglaise. (*Revue contemporaine*, 1er juin 1923.)

Johannet (R.). L'étrange ministère de M. Baldwin. (*Revue universelle*, 15 juin 1923.)

Lodge (R.). — The so-called Treaty of Hanan of 1443. (*English historical Review*, juillet 1923.)

Maxe (Jean). — Le défaitisme de la paix en Angleterre. (*Mercure de France*, 1er novembre 1923.)

Reply of Soviet government to His Majesty's government respecting the relations between the two governments. *Londres, H. M. S. O.*, 1923, in-8°, 8 p.

Robinson (H.). — The Development of the British Empire. *Londres, Constable*, 1923

Strachey (L.). — La reine Victoria. *Paris, Payot*, 1923, in-12. 320 p.

GRÈCE

Dydre (J.). — La Grèce et la paix (*Nouvelle revue*, 15 août 1923.)

Peytavi de Faugères. — La Grèce d'aujourd'hui (*Revue mondiale*, 1er octobre 1923.)

HONGRIE

Teleki (Paul). — The Evolution of Hungary and its place in European history. *Londres, Macmillan*, 1923.)

ITALIE

Danese (O.). — Vittorio Emanuele III, il re fascita : rivelazioni. *Mantova, F. Paladine*, 1923, in-8°, 52 p.

Dumont-Wilden. — M. Mussolini et le problème de l'ordre. (*Revue bleue*, 4 août 1923.)

— La crise du fascisme. (*Revue bleue*, 16 juin 1923.)

Godden (G. M.). — Mussolini, the birth of a new democracy. *Londres, Burns*, 1923.

Gorgolini (P.). — Le fascisme. Préface de Benito Mussolini. Traduit de l'italien par Eugène Marsan, avec une préface de Jacques Bainville. *Paris, Nouvelle librairie nationale*, 1923, in-16, 290 p.

Homem-Christo. — Mussolini, bâtisseur d'avenir. *Paris, édit. Fast*, 1923, in-8°, 340 p.

Johannet (R.). — La consolidation du fascisme. (*Revue universelle*, 1er août 1923.)

Johannet (R.). — Où en est le fascisme? (*Revue française*, 8 juillet 1923.)

Marinetti (F.-T.). — Benito Mussolini. (*Italia litteraria*, septembre 1923.)

Michel (P.-H.). — La pensée politique de Gabriele d'Annunzio et l'affaire de Fiume. (*Revue d'histoire de la guerre mondiale*, juillet 1923.)

Olberg (O.). — Der Fascismus in Italien. *Jena, Thuringer Verlagsanstalt*, 1923, in-8°, 39 p.

Pennino (V. G.). — La politica mondiale della nuova Italia. *Torino, Silvestrelli e cappelletto*, 1923, in-16, 88 p.

Plaisant (M.). — L'Italie fasciste et la guerre. (*Revue hebdomadaire*, 9 juin 1923.)

Russo (D.). — Dom Sturzo et le parti populaire italien. (*Correspondant*, 19 août 1923.)

— Mussolini et la fascisme. *Paris, Plon*, 1923, in-12, 136 p.

— Mussolini. (*Correspondant*, 10 juillet 1923.)

Schotthöfer (Fritz). — Il Fascio. Beobachtungen über Wirklichkeit und Sinn des italienischen Fascismus. *Frankfurt, A. M. Frankfurter societa druckerei*, 1923.

T. G. — Mussolini (*Revue contemporaine*, 1er juin 1923.)

Vaussard (M.). — Le triomphe de M. Mussolini. (*Revue catholique des idées et des faits*, 27 juillet 1923.)

MONTÉNÉGRO

Fedozzi (Pr.). — La situation juridique et internationale du Monténégro. (*Revue de droit international*, juillet-septembre 1923, p. 53-55.)

POLOGNE

Décision de la Conférence des ambassadeurs au sujet des frontières de la Pologne. (*Pologne*, 1er juillet 1923.)

Léontin (L.). — Une nouvelle phase de la crise polonaise. (*Revue contemporaine*, 1er juillet 1923.)

Szurig (G.). — La Pologne et les pays de la Petite Entente. (*Est européen*, 25 juillet 1923.)

ROUMANIE

Jorga (N.). — La situation de la Roumanie *Boulogne-sur-Seine, Imp. d'études sociales et politiques*, 1923, in-8°, 39 p.

Kende (G. **de**). — Les Roumains de Transylvanie. (*Revue de Genève*, juillet 1923.)

RUSSIE

Alexinsky (Grégoire). — Du tsarisme au communisme. La Révolution russe. Ses causes. Ses effets. *Paris, Colin*, 1923, in-8°, 288 p.

Bienstock (J. W.). — Le journal intime de Nicolas II. (*Mercure de France*, 1er novembre 1923.)

Marack. — Le traité de Riga et

les Soviets. (*Est européen*, 25 juillet 1923.)

SAINT-MARIN

Sottile (A.). — L'organisation juridique et politique de la République de Saint-Marin et sa situation internationale. (*Revue de droit international*, juillet-septembre 1923, p. 31.)

SAINT-SIÈGE

Mollat (G.). — Lettres communes des papes d'Avignon. Jean XXII. *Paris, de Boccard*, 1923, in-8°, 160 p.

SUISSE

Vallotton (B.). — Moscou contre Berne. (*Alsace française*, 7 juillet 1923.)

TCHÉCOSLOVAQUIE

Siblik (Emmanuel). — Un grand homme d'Etat : M. Masaryk. (*Revue mondiale*, 15 octobre 1923.)

Quirielle (P. **de**). — Le président Masaryk. (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1923.)

QUESTION D'ORIENT

Bareilles (Bertrand). — D'Athènes à Angora. Le drame oriental. *Paris, Bossard*, 1923, in-12, 275 p.

Basri-bey (D. L.). — La paix turque et les Balkans. (*Revue de Genève*, juillet 1923.)

Bompard (Maurice). — Impressions sur la conférence de Lausanne. *Boulogne-sur-Seine, Imp. d'études sociales et politiques*, 1923, in-8°, 36 p.

Constantinople to-day or the pathfunder survey of Constantinople. A study in Oriental social life under the direction of Clarence Richard Johnson. *New-York, Macmillan*, 1922, in-8°, 418 p.

Cugnac (Général **de**). — Les détroits. (*Revue hebdomadaire*, 2 juin 1923.)

Lausanne Conference on hear Eastern affairs and draft terms of peace. *Londres, H. M. S. O.*, in-8°, VIII-861 p.

Lyautey (P.). — Le drame oriental et le rôle de la France, *Paris. Soc. d'édit. géographiques, maritimes et coloniales*, 1923, in-8°, 259 p.

Mileff (N.). — La Macédoine inquiète. (*Revue contemporaine*, 1er juillet 1923.)

Nemanoff (L.). — La crise balkanique. (*Mercure de France*, 1er juillet 1923.)

Ormesson (W. **d'**). — La paix boiteuse de Lausanne et la capitulation des grandes puissances. (*Revue hebdomadaire*, 4 août 1923.)

Van den Bosch (F.). — Le traité de Lausanne ou la victoire des vaincus. (*Revue catholique des idées et des faits*, 17 août 1923.)

PALESTINE

Gontaut-Biron (Comte R. **de**.) — France et Palestine. La genèse de l'abandon de nos droits. (*Correspondant*, 25 juillet 1923.)

Jeffries (J. M. N.). — The Palestine deception. *Londres, Carmelite house*, 1923, in-8°, 72 p.

Sertillanges (M.). — Le recensement et l'action européenne en Palestine. (*Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, mars-avril 1923.)

ÉGYPTE

Charles-Roux (F.) — L'expédition de Bonaparte en Egypte et la politique anglaise dans la mer Rouge. (*Revue de l'histoire des colonies françaises*, 2e semestre 1923.)

— Une négociation pour l'évacuation de l'Égypte. La convention d'El-Arich (1800). (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923, n° 3.)

— L'Inde britannique et l'expédition d'Égypte. (*Revue des questions historiques*, 10 octobre 1923.)

Ruze. — La situation internationale de l'Égypte. (*Revue de droit international et de législation comparée* (Gand), 1923, n° 1.)

Sekaly (A.). — Où en est l'indépendance égyptienne? (*Revue de Genève*, juillet 1923.)

ASIE

Szerer (M.). — La propagande bolcheviste en Asie sud-ouest. (*Est européen*, 25 juillet 1923.)

L'Afghanistan et la France. (*Asie française*, juillet 1923.)

Grousset (R.). — Les nouveaux aspects du problème indien. (*Revue universelle*, 1er juillet 1923.)

Fujisawa (R.). — The Recent aims and political development of Japan. *Londres, Milford*, 1923.

La Mazelière (Marquis **de**) — Le Japon, t. VII et VIII. *Paris, Plon*, 1923, in-12, 572 et 316 p.

Andilly (R. **d'**). — Le Japon et les Soviets. (*La France nouvelle*, octobre 1923.)

CANADA

Desilets (A.). — Le Canada français. (*Monde nouveau*, 1er-15 août 1923.)

La Brière (Y. **de**). — Hommage du Canada et de la France au premier évêque de Québec, Mgr de Montmorency-Laval. (*Études*, 20 juillet 1923.)

ÉTATS-UNIS

Belmont (Perry). — L'abstention des États-Unis et l'illusion de l'isolement. *Paris, Payot*, 1923, in-16, 126 p.

Berton (C.). — Le président Harding et la situation internationale des États-Unis. (*Revue hebdomadaire*, 18 août 1923.)

Boeck (C. **de**). — Le traité de Bogota conclu le 6 avril 1914 entre la Colombie et les États-Unis d'Amérique. (*Revue générale de droit international public*, janvier-avril 1923.)

Bonnet (G.-E.). — La politique monétaire des États-Unis. (*Revue anglo-américaine*, octobre 1923.)

Dunn (Arthur W.). — From Harrison to Harding a personal narrative, covering a third of a century 1888-1921. *New-York-Londres, G. P. Putnam*, 1923, 2 vol. in-8°, 420 et 444 p.

Lechartier (G.). — La succession de M. Harding et le nouveau président des États-Unis. (*Correspondant*, 25 août 1923.)

Mercier (C.). — Le nationalisme aux États-Unis. (*Revue catholique des idées et des faits*, 6 juillet 1923.)

Robertson (W. Sp.). Hispanic-American relations with the United States. *New-York, Oxford University press*, 1923, in-8°, XII-470 p.

Roosevelt (N.). — Un souvenir sur le président Harding intime. (*Revue hebdomadaire*, 11 août 1923.)

AMÉRIQUE LATINE

Mangin (Général). — Autour du continent latin. (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1923.)

Leclercq (J.). — Le centenaire du Brésil et sa découverte par les Portugais. (*Revue générale*, 15 juillet 1923.)

Lima-Barbosa (M. **de**). — Les Français dans l'histoire du Brésil. *Paris, Blanchard*, 1923, in-4°, 484 p.

Mangin (Général). — Autour du continent latin. L'Uruguay et le Brésil. (*Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1923.)

Parra-Perez (O.). — La diplomatie de Bolivar. (*Revue de l'Amérique latine*, septembre 1923.)

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Bourgeois (Léon). — L'œuvre de la Société des Nations. *Paris, Payot*, 1923, in-8°, 464 p.

Dickinson (Th. H.). — The United States and league. *New-York, E. P. Dutton*, 1923, in-16, 151 p.

Dumont-Wilden. — La crise de la Société des Nations. (*Revue bleue*, 6 octobre 1923.)

Fisher (Yrving). — League or war? *New-York, Harper*, 1923, in-8°, XV-268 p.

Keen (F. N.). — Towards international justice. Being a collection of essays and papers on international organisation and the league of nations. *Londres, G. Allen and Unwin*, 1923, in-16, 244 p.

Paul LESOURD,
Archiviste paléographe.

Le Gérant : J. BOURDEL

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 30146.

UN CONSULAT DE FRANCE EN BOSNIE

SOUS LE PREMIER EMPIRE

PIERRE DAVID

Ce n'était pas seulement en chercheur curieux des particularités de l'Histoire que notre si regretté collaborateur et ami Auguste Boppe s'attachait à remettre en valeur des personnages négligés, sacrifiés ou trop tôt oubliés. Un sentiment de justice réparatrice le poussait vers les héros obscurs de tâches inachevées, qu'ont arrêtés dans leur essor les vicissitudes des événements. La générosité de son cœur se plaisait à faire connaître leurs initiatives, leur abnégation, leurs déceptions.

Sous l'impérieuse impulsion de Napoléon Ier et plus spécialement dans l'Europe orientale, combien se sont vu assigner des missions accablantes et s'y sont exténués, sans soutien, isolés, jusqu'à ce qu'un soudain contre-ordre leur enjoignit de tout cesser! De nouvelles combinaisons politiques rendaient inutile une œuvre commencée avec succès. Trop heureux encore le fonctionnaire abandonné, quand on ne lui reprochait pas son effort vainement dépensé.

Parmi ceux à qui Boppe se promettait d'apporter un tardif hommage est le consul général Pierre David, un des plus intelligents et habiles que, dans le premier quart du dix-neuvième siècle, la France ait envoyés en Orient. Ce n'est pas que les mérites en eussent été tout à fait méconnus; d'autres et des mieux qualifiés avaient dé à fait cas de ses services. Mais si flatteurs qu'ils fussent, les témoignages d'estime et de sympathie décernés à David par Talleyrand, Marmont, M. de Marcellus, Chateaubriand et Lamartine risquaient de rester épars et inaperçus. Beaucoup plus récemment, en préparant son très remarquable ouvrage sur la Dalmatie au temps des conquêtes napoléoniennes, l'abbé Pisani avait été frappé, lui aussi, de l'activité et de la vaillance déployées par ce consul en Bosnie; il en avait

dépouillé la correspondance aux archives des Affaires étrangères et trouvé la lecture fort attrayante. « On y voit, déclare-t-il, un homme énergique, adroit, dévoué à son pays qui, vivant au milieu d'une population fanatiquement hostile, défend son existence tout en servant efficacement les intérêts dont le soin lui est confié [1]. »

Cet éloge serait justifié à toutes les périodes d'une existence longue, agitée, très diverse, que mieux que personne Boppe aurait racontée. En vue de son projet d'y consacrer une monographie, il avait rassemblé des notes et des documents. De ces matériaux qu'une mort cruellement prématurée l'a empêché d'utiliser, a été extraite une partie des *Mémoires* inédits de David, dont il avait obtenu de prendre copie; Mme Boppe, sa veuve, nous a obligeamment permis d'en faire bénéficier nos lecteurs.

Mais ce fragment d'un vif intérêt concerne seulement les quinze premiers mois de la mission en Bosnie qui se prolongea de 1806 à 1814. On peut supposer qu'il forme la partie la plus originale de cette autobiographie. Vraisemblablement le surplus n'est qu'une compilation des rapports adressés par Pierre David aux Affaires étrangères; c'est du moins l'impression qu'en donnent les emprunts faits par M. Jules David, fils du consul général, pour composer avec une pieuse sollicitude une notice sur son père. Ce consciencieux travail est inséré dans les publications de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Caen (1861).

Muni de ces indications, de celles que m'a fournies amicalement mon excellent collègue le comte Jules de Clercq et du résultat de quelques recherches supplémentaires dans les archives du ministère, il a été facile de reconstituer la carrière et les traits essentiels de ce ferme soutien de la cause française dans le Levant.

Né à Falaise en 1772 et venu à Paris dès 1788 pour s'y créer une situation, Pierre David se croyait nanti pour sa vie entière en se casant dans les bureaux de la Ferme générale; un an plus tard, au premier choc de la révolution, cette administration disparaissait. Comme tant d'autres depuis lors, mais avec le mérite d'avoir pressenti l'avenir d'une profession toute nouvelle, il se lança dans le journalisme politique. Sa juvénile ardeur s'enflammait aux débats de l'Assemblée constituante; il se révéla capable d'en rendre compte dans le *Moniteur*. « Il entreprit, dit son fils, de fixer sur le papier les magnifiques inspirations de Mirabeau, l'esprit de Cazalès, la cons-

[1] *La Dalmatie de 1797 à 1815*. Un volume grand in-8° chez Alph. Picard Paris, 1893.

cience de Malouet, l'éloquence de Maury, l'enthousiasme de Mathieu de Montmorency, la dialectique de Barnave, la vertu de La Rochefoucauld-Liancourt. De pareils modèles étaient bien faits pour élever son âme, encourager son cœur et le mettre à l'abri, pour toute sa vie, des indécisions du caractère et des fluctuations des idées..... La Constituante fut l'organe de son opinion, l'interprète de sa pensée; il ne demanda jamais rien de plus, et voilà pourquoi il se tint toujours dans ce milieu patriotique et modéré et que, cinquante ans plus tard, il en reproduisit à la Chambre des députés les idées, les tendances et le caractère sagement libéral. »

Ces convictions, il les affirmera au péril de ses jours, en signant la pétition des vingt mille en faveur de Louis XVI. S'il ne fut pas victime de la Terreur, c'est que la levée en masse l'en préserva. Envoyé dans les Pyrénées-Orientales, puis sur le Rhin, à Mayence, en qualité de commissaire-adjoint des guerres, il se fit apprécier d'hommes comme Moncey, Dessoles, Kléber, Gouvion Saint-Cyr, Desaix.

Dans ce temps où la patrie était en danger, le zèle civique passait pour suppléer aux études préparatoires. Non moins brusquée que son incorporation dans l'intendance militaire fut son affectation, en 1795, comme sous-chef au ministère des relations extérieures que Delacroix, père du peintre, avait charge de réorganiser. « Je travaillai beaucoup pour m'instruire de nos intérêts politiques et des formes de la diplomatie. Le ministre n'en savait heureusement pas plus que nous, et la guerre presque générale nous laissait le temps de devenir savants... Nous n'avions d'ambassadeurs à Paris que ceux d'Espagne, de Toscane et d'Amérique. » Remarqué par Talleyrand qui avait pris le portefeuille en 1797, il était bientôt désigné pour rejoindre en qualité de premier secrétaire l'ambassadeur accrédité auprès de la République cisalpine.

Afin de s'instruire des devoirs de sa nouvelle fonction ou, plus exactement, pour se pourvoir d'un indispensable mot d'ordre, il demande à être reçu par le général Bonaparte. L'audience est accordée sous la forme d'une invitation à un dîner intime dans la petite et jolie maison de la rue Chantercine, nommée rue de la Victoire en l'honneur du conquérant de la Haute Italie. Du récit piquant qui est resté de l'entrevue, ceci du moins est à citer.

« Après le dîner et lorsque nous fûmes retournés au salon, le général Bonaparte s'approcha de moi. Vous allez donc être le secrétaire d'ambassade du citoyen Trouvé? — Oui, général. — Je le connais, c'est un homme estimable. Vous lui direz de ma part que

sa mission est aussi délicate qu'importante; qu'il faut ménager tous les intérêts, toutes les opinions et l'amour-propre italien. Il y a un point sur lequel j'insiste particulièrement, c'est la religion : il faut la respecter en Italie. Je conseille à l'ambassadeur d'être bien avec l'archevêque de Milan, c'est un brave homme. L'ambassadeur sera content de lui, comme je l'ai été moi-même; il faut faire aimer les Français en Italie en se conduisant avec justice et modération; il faut y consolider la constitution en la respectant : il faut surtout y maintenir la religion, le peuple y tient beaucoup... Il revint deux ou trois fois sur ce dernier article, mais en peu de mots, et ajouta : Dites au citoyen Trouvé que je lui recommande ce point-là, c'est le premier pour réussir. »

De tout son zèle, David s'appliquait à adapter aux coutumes et aux mœurs milanaises une constitution trop légèrement élaborée et pouvait croire qu'il en assurerait le fonctionnement, quand la guerre se rallumant en 1799, le laissa une fois de plus en disponibilité. Ses états de services font mention, il est vrai, de l'envoi à la légation de Stuttgart durant six mois et d'un emploi, pendant trois ans, à la première division politique du ministère, où on le chargea de rédiger un précis des négociations du congrès de Rastadt. Mais, en réalité, il végétait à Paris, « sans autre ressource que la partie littéraire du *Moniteur* », en attendant une nouvelle mission diplomatique. Celle qu'il finit par obtenir ne devait pas être beaucoup plus stable que ses précédentes situations.

Secrétaire de légation, puis chargé d'affaires près de l'Ordre de Malte, chassé de l'île, réfugié à Naples avec le grand-maître, puis à Rome, il assista à la lente agonie de l'antique chevalerie de saint Jean de Jérusalem, n'ayant à offrir que des consolations et de bien vagues espérances.

Il trouvait pourtant le moyen d'être encore utile à sa patrie. Plus tard, il consignait avec une légitime fierté qu'en octobre 1805, il avait été le premier à donner avis au général en chef Masséna, commandant alors l'armée d'Italie, du débarquement des Anglo-Russes à Naples.

Pour lui-même, fait remarquer son fils, ce séjour en Italie fut un complément précieux d'éducation et, « pour le poète, la source antique de ses inspirations futures ».

Il n'en fut pas moins très heureux de sortir enfin de cette longue période d'incertitudes et de tribulations, en acceptant d'affronter les aventures de l'installation d'un consulat en Bosnie.

Sa nomination datée du 12 mai 1806 porte que le titre de consul

général lui est conféré, de même qu'à M. Hugues Pouqueville, nommé commissaire en Albanie et qui fut son compagnon de route[1]. « Ce titre, est-il spécifié, ne changera rien au traitement actuel de M. David, qui jouissait de 16 000 francs, comme chargé d'affaires près de l'Ordre de Malte. » Avec ce maigre subside, il emmenait en pays à peu près inconnu, sa femme et deux jeunes enfants; car, marié avec une demoiselle Huet, de la famille du célèbre évêque d'Avranches, les complications de sa carrière s'augmentaient des soucis d'un ménage. Et même un autre fils, Louis-Amintal (?) naquit, parmi quelles péripéties, l'année suivante en Bosnie. Mais c'est à David lui-même qu'il appartient de faire connaître, par le récit détaillé publié ci-après, ce qu'il en était alors de l'aménagement d'un poste consulaire dans une province de l'empire ottoman.

Begs ou paysans, chrétiens ou musulmans, la population entière de Bosnie et d'Herzégovine était, avant tout, slave par ses sentiments et portée en faveur des Russes, contre qui le gouvernement français poussait celui de la Sublime Porte à engager la lutte. Rien de plus précaire, par conséquent, que l'autorité qu'exerçait le représentant du Sultan; au point qu'il avait renoncé à s'établir à Bosna-Seraï (Serajevo), capitale de son pachalik, où ses administrés bosniaques n'eussent pas supporté sa présence. Tout pacha à trois queues ou visir qu'il fût, il avait dû se reléguer dans la bourgade de Travnik. C'est auprès de lui que l'agent français avait donc à résider. Il n'eut qu'à s'en féliciter; les débuts de sa difficile mission profitèrent de la constante protection du visir, Kosrew Mehemet pacha. Dans le portrait qu'il trace de celui-ci avec une sincère sympathie et une curiosité très éveillée, sont mises en relief quelques belles qualités de l'âme turque, la loyauté, les sentiments d'humanité et de droiture, la compréhension intelligente de notre culture et de nos mœurs, autant du moins qu'elle est compatible avec l'orgueil que les Osmanlis conservent de leur passé.

Sur ce pacha, capable de le comprendre, l'influence de David devint si considérable qu'elle lui permit d'être un collaborateur très apprécié de Marmont, gouverneur général de l'Illyrie. Son entremise donnait, d'un côté et de l'autre, les résultats les plus favorables. Il s'est chargé, ainsi qu'on le verra en le lisant, de n'en rien laisser ignorer.

[1] C'est le frère de François Pouqueville, savant archéologue et historien autant qu'excellent et intrépide agent diplomatique, connu par les relations de ses voyages en Albanie et en Grèce. M. Henri Dehérain a publié récemment de charmants extraits de la correspondance de ce consul (Édouard Champion, éditeur, 1921).

Dans la suite, quand il se trouvait sans poste, en 1815, il revenait avec complaisance sur les services rendus par lui « en fondant, comme il l'écrivait au ministre, un établissement consulaire dans un pays sauvage, malgré l'opposition d'un peuple ombrageux et farouche qui résistait à son gouvernement et qui nous soupçonnait de préparer l'invasion de cette province ottomane ». Il rappelait notamment qu'il avait eu l'occasion, dès le sixième mois de cette mission périlleuse, de sauver des fureurs de tout un peuple armé contre eux, six cents canonniers français et italiens qui se rendaient à Constantinople à l'époque où l'on y détrôna le sultan Sélim. « Je fus prisonnier de ces barbares, moi et ma famille, après que cette colonne eût dépassé Travnik pour retourner en Dalmatie. Je leur montrai dans cette occasion comme dans plusieurs autres, qu'un Français bravait leurs menaces et ne craignait que le déshonneur. »

C'est un peu trop dire; mais dans un exposé de ses titres qu'il faisait en solliciteur ou dans la notice d'une filiale admiration rédigée par M. Jules David, il n'y avait pas place pour un épisode où le consul s'est laissé voir dans une attitude sensiblement moins héroïque. La défaillance de courte durée que nous avons à signaler ne porta d'ailleurs aucun préjudice à sa réputation. Un siècle étant écoulé, la complète sincérité nous est plus facile qu'aux intéressés. Nous raconterons l'incident d'après les documents conservés aux archives; cet instant de faiblesse ne rendra que plus méritoire l'énergie déployée dans tant d'autres circonstances par un agent d'un naturel pacifique.

Au commencement de 1808, Kosrew Mehemet pacha, menacé jusque dans son existence par les intrigues de Constantinople, s'en tirait heureusement en échangeant le gouvernement de la Bosnie contre celui plus important de la Macédoine. Il quitta Travnik le 2 janvier. Dès que le pacha s'éloignait, la situation du consul devenait périlleuse; plusieurs fois, sa vie et sa famille avaient été en danger. Durant l'intérim et avant que David eût découvert dans le successeur, Ibrahim Halimy pacha, un ami de la France plus timide, mais non moins dévoué que Kosrew, il en fit de nouveau l'expérience : l'insolence des begs et des actes de violence multipliés lui donnaient tout à redouter. Aussi chargea-t-il son chancelier d'aller demander à Paris « s'il ne convenait pas que le consulat se retirât aux frontières jusqu'à ce qu'il y eût en Bosnie un pacha capable de le faire respecter ». Ici s'arrête la relation publiée ci-après : Pierre David ne tenait évidemment pas à faire connaître la suite. Sans attendre une réponse qu'il voulait croire affirmative, il partait avec les siens, le 4 mai 1808, pour la Dalmatie. De Sign où il s'arrêta,

il affectait d'être renseigné avec tout autant de précision que s'il fût resté à son poste. Et même, le 5 septembre, il s'applaudissait de son départ sur un ton désinvolte et presque enjoué. « Le bon Ibrahim continue à m'assurer par écrit de son amitié, comme il m'en assurait quand j'étais assis près de lui sur son divan; mais c'est toujours une amitié stérile et impuissante. Il a cru que j'avais été assassiné par les Bosniaques, et il a été enchanté d'apprendre que je ne lui avais pas causé ce nouvel embarras. »

Le ministre, c'était alors le comte de Champagny, ne prit pas l'affaire avec autant de bonne humeur. « Je ne me suis pas expliqué comment vous aviez pu quitter votre résidence. Aucune de mes lettres ne vous y a autorisé, et les nouvelles de Constantinople qui ont précipité votre départ devaient, au contraire, vous faire paraître plus nécessaire votre séjour en Bosnie. Nos rapports avec la Turquie sont indépendants de ses révolutions intérieures. Il est toujours pour nous du même intérêt que la Dalmatie ait avec les pachaliks voisins des relations de bon voisinage. Vous vous plaignez de la faiblesse du pacha. Mais sera-t-elle moindre en votre absence? Si les autorités françaises ont quelques demandes à lui faire, qui pourra les appuyer?... Je connaissais les désagréments de votre position, mais d'autres consuls n'en ont-ils pas éprouvé de plus grands?... Le consul d'Autriche est resté; sa position était la même. » (13 septembre 1808).

Sévèrement admonesté, David ne tenta pas de se défendre : la contrition ne saurait s'exprimer avec plus de sincérité que dans sa réponse envoyée de Zara où il avait rejoint sa femme :

« Monseigneur, j'ai fait une faute, elle sera bientôt réparée. Je vais rentrer en Bosnie; sous très peu de jours, j'y serai dans la même situation qu'auparavant. Peut-être même sera-t-elle meilleure sous quelques rapports, car j'ai employé tout le temps que j'ai pu passer en Dalmatie à rendre service aux Bosniaques. Pour peu qu'ils aient la moindre gratitude, j'espère qu'ils useront de réciprocité... C'est la première improbation qui m'est adressée depuis quinze ans que je parcours sans reproche la carrière diplomatique... Ainsi donc, pénétré de regret d'avoir commis une erreur, je vais faire tout au monde pour la réparer et pour reconquérir ce degré d'estime qui m'avait valu naguère encore des encouragements si honorables[1]. »

Depuis lors, en effet, le zèle du consul lui mérita un pardon complet. Son influence semble s'être de plus en plus consolidée, tant dans

[1] Aff. Étrang. Turquie, 217, 16 octobre 1808.

sa circonscription que dans les bureaux du ministère. C'est lui du moins qui l'affirme, non sans preuves à l'appui, dans l'exposé de l'ensemble de sa mission auquel nous avons déjà emprunté des passages et que nous aurions désiré n'avoir pas à abréger.

« S. Exc. le duc de Cadore (M. de Champagny) accueillit mes premières idées sur l'ouverture d'un commerce continental du Levant par la Bosnie. Il m'encouragea pendant trois ans à réaliser ce projet... Je suis parvenu à faire passer tout le commerce du Levant par la Bosnie et les provinces illyriennes et à lui ouvrir pour cela des routes jusqu'alors infréquentées. La férocité des habitants les rendait dangereuses, elles devinrent aussi sûres que celles d'Illyrie. Elles n'offraient aucun abri; j'en fis construire à chaque demi-journée de marche. Des commandants insoumis, avides et barbares y imposaient arbitrairement le commerce français; bientôt ils n'y perçurent plus rien... Tout marchait, tout prospérait, lorsque la guerre d'Autriche de 1813 vint tout détruire... Ibrahim Halimy pacha, pendant les cinq ans qu'il gouverna la Bosnie, me prouva l'estime et l'amitié qu'il avait conçues pour moi, en m'accordant tout ce que je lui demandai de plus difficile et de plus délicat pour l'intérêt de la France et de l'Illyrie.

« J'avais en même temps à ramener par degrés et à adoucir l'opinion des habitants. Je les avais tellement adoucis que ce peuple farouche... ne fit plus aucun outrage à notre habit européen, laissa s'établir des négociants français à Bosna-Seraï, traitait avec eux, connaissait nos droits, respectait nos privilèges et voyait sans jalousie ses autorités nous honorer et nous rendre justice... Je fis plus. Lorsque la guerre que l'Autriche nous déclara en 1809 éclata, j'armai les Croates ottomans contre l'ennemi; ils l'attaquèrent inopinément, lui prirent une forteresse; il fut obligé de diviser ses forces, et l'armée de Dalmatie, débouchant plus facilement dans la Croatie, put arriver assez tôt pour la bataille de Wagram[1]. »

Marmont, déjà créé duc de Raguse en mars 1808, y gagna son bâton de maréchal (juillet 1809); « mais le pauvre consul, remarque son fils, resta seul exposé aux récriminations du pacha qu'il avait compromis, à l'animadversion de son collègue autrichien qu'il avait joué, et aux nouveaux dangers qu'allait lui faire courir le soulèvement prochain de la Dalmatie ».

Pourtant, de son propre aveu, comme on l'a vu plus haut, David eut la satisfaction, pendant peu d'années, il est vrai, de jouir du

[1] État de services. Dossier du personnel (mai 1815). Arch. des Affaires étrangères.

succès de ses efforts. Les habitants qu'il avait su intéresser aux profits du transit commercial, s'étaient déshabitués de couper les oreilles ou le nez aux négociants traversant leur territoire. Déjà la route continentale, ouverte en remplacement de la voie maritime, enrichissait la Turquie et la France, quand, à la fin de 1813 et par la perte de nos possessions sur l'Adriatique, la ruine définitive se substitua à cette passagère prospérité. Grâce à ces innovations, notre consul général s'était acquis de si solides attachements parmi les chefs indigènes qu'il put se maintenir à Travnik jusqu'en mai 1814 et n'abandonner son poste supprimé que sous la protection des Bosniaques devenus ses amis.

La croix de chevalier de la Légion d'honneur attesta que sa conduite avait été appréciée. Une réintégration ne s'en fit pas moins attendre pendant cinq ans. Ses ressources de fortune étaient modestes; lui et sa femme sollicitaient une bourse de *jeune de langues* pour un de leurs fils qui ambitionnait de devenir drogman. Pour lui-même, il demandait instamment au duc de Richelieu un autre consulat et visait celui de Smyrne. « Ces droits, ces privilèges, que je fis reconnaître dans la province la plus sauvage de la Turquie, on les trouve tout fondés depuis longtemps à Smyrne, et il est bien plus aisé de les conserver que de les établir. Mais, Monseigneur, serait-ce trop de présomption de ma part d'espérer une mission de repos après une mission de combats ou de périls? La renommée d'équité qui a suivi Votre Excellence des bords de la mer Noire aux rives de la Seine m'enhardit, je l'avoue, à former cette espérance. »

Même fleurie d'alexandrins, sa prose restait sans résultat. Il fallut que du général marquis Dessoles, qu'il avait connu capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales, la Restauration eût fait un président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, pour qu'enfin Pierre David vît ses vœux exaucés. Sa nomination à Smyrne est du 16 septembre 1819.

D'après ces quelques indications destinées surtout à préparer à la lecture du fragment des *Mémoires* que nous sommes heureux de faire connaître, on ne doutera pas que la fin de cette carrière n'en ait été un très digne couronnement. Mais en raconter les phases diverses serait excéder de beaucoup les dimensions de ce qui devait être un simple préambule. Néanmoins, deux glorieux épisodes ne peuvent pas être passés sous silence.

Dans une des notices consacrées aux consulats du Levant et qu'il n'a pas signées[1], Boppe a fait reproduire une curieuse lithographie de

[1] *Les Consulats du Levant. I. Smyrne (1610-1900) et Satalie de Caramanie (1607-1814).* Imprimerie Berger-Levrault, Nancy, 1902.

l'époque qui commémore un trait de haute vaillance de Pierre David. La légende porte : « Le consul de France à Smyrne sauvant un grand nombre de femmes, enfants et prêtres grecs qui s'étaient réfugiés dans sa maison pour se soustraire à la rage des Turcs. Le consul harangue cette troupe de furieux et leur dit avec cette énergie qu'inspire la vertu : — Jamais les infortunés réfugiés sous la protection du nom français ne seront livrés. Vous me massacrerez avant d'arriver jusqu'à eux. »

Il ne se borna pas à les préserver de son corps, il les nourrit aussi de sa bourse, en assurant la subsistance de plus de deux mille de ces malheureux pendant toute la durée du séjour qu'ils firent chez lui.

La comptabilité administrative ne s'accommode pas aisément des dépenses imprévues, même motivées par la pure philanthropie. Celles que s'étaient imposées David faillirent rester à sa charge. Une enquête fut ouverte et un rapport présenté au ministre, comme s'il s'était agi d'une grave irrégularité de gestion. Il en ressortit que du 25 mai 1821 au 25 janvier 1822, le consul avait distribué 64 150 rations de pain évaluées à 25 centimes chacune, 300 rations de viande et 300 rations de vin ; soit au total une dépense de 16 157 fr. 50. « Le caractère connu de cet agent, — voulait bien ajouter l'enquêteur —, ne permet pas de douter de la véracité de ses déclarations. » La question, portée devant la Chambre quand on discuta le budget, Chateaubriand, alors ministre, y intervint, mais à sa manière, avec son noble détachement des intérêts pécuniaires. C'était, cette fois, aux frais de ses subordonnés qu'il faisait parade de la magnificence de ses sentiments. « Allait-on infliger l'injure à MM. David, Guys et autres agents de leur rembourser des sommes dépensées pour sauvegarder le prestige de la France? » Par bonheur pour ceux-ci, le Parlement, plus terre à terre que le ministre, fut d'avis de les dédommager. En outre, la croix d'officier de la Légion d'honneur récompensa le dévouement de Pierre David.

D'un tout autre genre, mais non moins flatteur pour son renom, est son rôle dans l'acquisition de l'incomparable statue de *Vénus*, découverte à Milo. L'admiration soulevée par ce marbre fut aussitôt si ardente que presque tous ceux qui eurent une part quelconque à la célèbre capture, ont essayé de s'en attribuer le mérite. Tant de prétentions diverses ont embrouillé l'affaire. Félix Ravaisson, d'abord, et plus récemment M. Étienne Michon, tous deux conservateurs du Louvre, ont fait la lumière sur ces longues contestations et donné des conclusions irréfutables[1]. Il n'y aurait pas, semble-t-il, à réclamer

[1] *Le marquis de Rivière et la donation de la Vénus de Milo*, notice pour la Société des amis du Louvre, par M. Étienne Michon.

pour David un rayon de gloire égal à celui dont fut paré un autre consul général à Smyrne, M. Champoiseau, à qui la France doit de posséder la *Victoire de Samothrace;* mais sa participation à l'affaire n'en est pas moins très honorable pour sa mémoire.

Instruit des premiers, comme il convenait, par l'agent consulaire à Milo de l'exhumation de la statue, il se hâta de transmettre les rapports de ce M. Brest à l'ambassadeur à Constantinople, le marquis de Rivière, avec un pressant appel : « Voyez, monseigneur, si vous voulez prendre sur vous de faire cette acquisition pour le musée royal. Il sera beau pour Votre Excellence d'avoir enrichi ce grand dépôt des arts. » En marge de cette dépêche, datée du 25 avril 1820, M. de Rivière nota de sa main : « La statue est en très mauvais état; elle pourra être restaurée. J'ai chargé M. le vicomte de Marcellus de l'acheter; il s'est acquitté de cette commission et doit la rapporter sur *l'Estafette.* »

La Vénus fut donc embarquée, le 25 mai, avec M. de Marcellus, mise à terre au Pirée pour être placée sous les yeux de M. Fauvel, archéologue réputé, puis conduite à Smyrne. C'est alors que Pierre David put la contempler, pendant qu'elle passait sur la gabarre la *Lionne,* qui alla chercher le marquis de Rivière à Constantinople pour le ramener en France. Quoique cet ambassadeur avouât son peu de compétence dans les questions d'art, ses ordres rapides, ses fermes injonctions, ses avances de fonds, furent d'un effet si décisif que l'on pensait, sous le coup de l'émotion, à dénommer son inestimable acquisition *Vénus Rivière.* A M. de Marcellus en première ligne, à Brest, David, Dumont d'Urville revient l'honneur de l'avoir, chacun dans sa sphère d'action, averti et secondé de la façon la plus intelligente.

La mission du consul général à Smyrne se termina en 1826. Il demandait la liquidation de sa pension de retraite ou, s'il ne pouvait l'obtenir, sa rentrée en activité. « Car je le confesse sans honte comme sans orgueil, je n'ai pas, après trente-trois ans de service, de moyens suffisants pour une existence convenable [1]. »

Par contre, sa conduite à Smyrne, « toujours équitablement inspirée des principes de la civilisation et de l'humanité », lui avait acquis tant d'estime et de vénération que dans ses vieux jours, en 1842, ses concitoyens du Calvados l'élirent député.

« Sa tête de beau vieillard aux longs cheveux blancs qui rappelaient

[1] Du 28 janvier 1828, au comte de la Ferronnays, ministre des Affaires étrangères.

à la fois Bernardin de Saint-Pierre et Benjamin Constant...; son langage plein de haute convenance, son abord plein d'aménité, tout en lui inspirait la confiance... » Au cours d'une discussion sur l'éternelle question d'Orient, « il demanda la parole, et l'esprit rempli de ses souvenirs et de ses actes, le cœur toujours ouvert à la compassion pour les faibles, le patriotisme réveillé par le droit de protection qu'il réclamait pour la France en tout temps et en tout lieu..., il défendit avec chaleur les Maronites contre les Druses, émut la Chambre, obtint ses applaudissements, et mérita ce billet de M. de Lamartine, écrit sous l'impression même du discours qu'il venait d'entendre :

« Paris, le 30 janvier 1843.

« Il appartenait au sauveteur de la population grecque de rappeler éloquemment à la France qu'en abdiquant son droit de protection, elle avait abdiqué son honneur.

« *Signé :* LAMARTINE. »

« Mais ses forces physiques ne répondaient plus suffisamment aux élans généreux de son âme, » ajoute son fils [1]. Il mourut en juin.

Faute de place, et plus encore par égard pour sa mémoire, il ne sera rien dit de son abondante production littéraire. La composition de nombreux poèmes, d'une épopée : *l'Alexandréide*, de cinq tragédies, de deux comédies en cinq actes et en vers a occupé, tout le long de sa vie, les heures de loisir de cet amateur persévérant des lettres. Mais, disciple trop fervent de maîtres très médiocres, jamais il n'osa s'élever au-dessus d'une timide imitation de l'abbé Delille; il resta déplorablement épris des allégories, des interventions mythologiques, des allusions aux hommes et aux événements de son temps sous la défroque conventionnelle de l'antiquité grecque. Ses enfants ont déposé à l'Académie de Caen les exemplaires de ces œuvres mort-nées que l'auteur ne cessa d'épurer ou d'augmenter pendant trente années de son existence. La poussière qui les recouvre ira, peut-on croire, toujours en s'épaississant.

Ceci n'importe pas au sujet qui était à traiter. Néanmoins, ce goût déterminé pour la poésie et les souvenirs classiques, ce labeur persistant d'un rimeur jamais désabusé, si négligeables qu'aient été les résultats, n'ajoute-t-il pas à la sympathie qu'on accordera à cette belle figure de consul en pays ottoman? Il professa le culte de sa carrière,

[1] *Notice biographique et littéraire,* etc., par Jules DAVID, 1846.

en plaça la dignité au-dessus de ses plus chers intérêts, fut un modèle de conscience professionnelle, d'endurance, de courage, et ne chercha pour récompense qu'à contribuer au prestige de la France en Orient.

Alfred Dumaine.

EXTRAITS DU JOURNAL DE PIERRE DAVID

CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A TRAVNIK (1807-1808)

Le 28 décembre 1806, nous arrivâmes de bonne heure à Zara, capitale de la Dalmatie. J'écrivis de là à quelques amis pour leur donner une idée du pays que je venais de parcourir. « La nature a disgracié ce pays demi-barbare, disais-je à l'un d'eux (Mgr Isoard), et la civilisation n'a presque rien fait pour adoucir les rigueurs de la nature. On est étonné d'y trouver quelques habitations humaines. Mais le voisinage de la mer explique ce prodige. Si elle était longtemps fermée à ces malheureuses peuplades, elles périraient certainement de misère. »

« Tu ne peux avoir idée, écrivais-je à un autre, de la sauvagerie de toute cette côte de l'Adriatique. Les habitations humaines, le commerce, tout ce qui caractérise la civilisation, finit à peu près à Trieste. De cette jolie ville, on passe en Croatie, pays affreux où l'on ne voit que d'énormes entassements de pierres et de rochers, presque sans aucun mélange de végétation. Les femmes y servent de bêtes de somme. On voit ces malheureuses chargées de fardeaux comme des mulets, gravir péniblement ces montagnes et parcourir des espaces immenses, le front courbé vers la terre. Elles sont souvent suivies de leur mari, portant un sabre à un baudrier noir et ne les aidant pas plus que le cheval de la fable n'aide son humble compagnon de voyage. »

Ce mépris du sexe le plus faible commençait à m'indigner; mais je n'étais pas au bout de ce contraste des mœurs sclavones avec les mœurs françaises. J'allais en voir bien d'autres dans la Morlaquie et la Bosnie.

Je retrouvai les nôtres et celles d'Italie à Zara. Cette petite ville fortifiée a trois grandes rues, traversées de plus petites, et trois places dont l'une est assez jolie. C'est le Saint-Marc de la garnison et des belles Zaratines.

Je passai le mois de janvier 1807 dans cette petite capitale; j'y vis souvent le provéditeur de la Dalmatie, M. Dandolo. C'était un Vénitien, beau parleur, et qui se croyait au moins vice-roi. Ses manières hautaines me déplurent d'abord, je vis ensuite que ce n'était que du charlatanisme et de la vanité. Je lui pardonnai tacitement ces niaiseries italiennes et tâchai de tirer parti de sa conversation pour m'instruire. Un jour que nous parlions de l'esprit public du pays, voici ce qu'il me dit :

« Les Dalmates, sous les Vénitiens, avaient l'habitude de respecter les Autrichiens comme plus puissants et d'estimer leur caractère. Leur estime pour cette nation s'est accrue lors de sa domination en Dalmatie, où pourtant, elle n'a pas fait tout le bien qu'elle pouvait faire. Les Français ont promis un gouvernement plus libéral et des améliorations; mais la guerre a tout empêché. Les Dalmates étaient disposés à aimer cette domination, mais elle n'a produit pour eux que des privations, des charges, des pertes énormes. Ils ont perdu 2 millions 150 000 francs seulement en bâtiments pris ou brûlés. Enfin, la levée de la conscription a été une mesure impolitique qui a indisposé beaucoup le peuple. »

Ces observations expliquent les événements de 1814 en Dalmatie, et l'accueil bienveillant qu'on y fit à nos ennemis.

Le provéditeur avait près de lui pour communiquer avec les Turcs un vieux drogman vénitien, qui avait résidé longtemps à Constantinople. Il voulut bien me traduire le firman du grand seigneur qui me servait d'*exequatur*, pour me faire reconnaître en Bosnie en ma qualité de consul général de France. Le style du firman m'étonna et surtout les titres que le sultan se donnait à lui-même et accordait à ses officiers. « Ils nous donnent des titres fort honorables en nous écrivant, me dit le vieil inter-

prète; mais jamais d'aussi flatteurs que ceux qu'ils se donnent entre eux. »

J'avais écrit au pacha de Bosnie dès les premiers jours de mon arrivée pour lui annoncer ma mission, et le prier de me faciliter l'accès dans sa province. Ne recevant pas de réponse, je me disposai à me rapprocher des frontières turques. M. Hugues Pouqueville, frère du consul général de France à Janina, devait se rendre auprès de son frère en passant par la Bosnie. Nous résolûmes de partir ensemble. Ma femme était enceinte. Je la laissai à Zara avec mes deux enfants pour aller reconnaître le pays, et lui préparer une maison convenable.

Nous partîmes donc à cheval, M. Pouqueville et moi, le 29 janvier, par un jour de gelée qui ne nous menaçait que du froid; mais à peine fûmes-nous à une lieue de Zara qu'il s'éleva un vent de nord-est d'une telle violence que je n'en avais jamais éprouvé de semblable. On le nomme la *bora*. Enfin, nous arrivâmes le soir à Boucovacz, misérable village, où nous trouvâmes dans une hutte, autour d'un grand feu, dont la fumée s'échappait sans cheminée par le toit, plusieurs Morlaques armés qui ressemblaient à des brigands. Nous dormîmes comme eux, autour de ce feu, assis sur des escabelles, au bruit de la tempête qui semblait devoir enlever notre hutte ou l'écraser sur nous.

Boucovacz est situé sur un roc, au pied d'un vieux château. Le village qui le suit, Ostrovitza, n'est pas meilleur. Il est bâti au pied d'une montagne escarpée. Là, nous fûmes accueillis par le Sardar ou capitaine territorial. La bora soufflait toujours. Un désert pierreux sépare ces tristes habitations d'un peuple presque sauvage.

Le 31, nous arrivâmes par un moins mauvais pays à Scardona, petite ville assez agréable et où les deux rivières, la Kerka et la Cicola réunies, forment une belle cascade. Nous nous embarquâmes sur un canal étroit, et après deux heures de navigation, arrivâmes à Sebenico. Cette ville est bâtie en amphithéâtre, elle a des rues en escaliers. Sur une petite place

assez jolie, on remarque une assez grande église. Sebenico est un évêché. Nous y fûmes logés, non plus dans des huttes, mais chez un comte. C'était une bonne maison bourgeoise. Ce titre de comte est tellement prodigué en Dalmatie qu'on le donne à tous les étrangers un peu vêtus, de peur de se tromper.

Le 1er février, en partant de Sebenico, nous traversons quelques milles d'un assez bon pays; mais nous retrouvons ensuite des montagnes arides, des rochers, un grand désert. Au milieu de ces solitudes, nous aperçûmes une troupe de pandours qui semblaient, à nos yeux non encore accoutumés à leur costume et à leur armement, une horde de brigands. Leur métier était bien différent, c'était la gendarmerie du pays. Ils nous attendirent et nous conduisirent chez eux à Boraja. Nous y couchâmes sur la paille dans une misérable chaumière à jour auprès d'un grand feu. Nous fûmes désagréablement impressionnés de la misère extrême des autres habitants auxquels nous fîmes l'aumône. Il y a de belles têtes de caractère parmi les hommes; quant aux femmes, il n'y a rien de plus sale, ni de plus laid que les échantillons que nous en vîmes.

L'affreux désert que l'on parcourt jusqu'à Trau, prépare à jouir d'un contraste qui surprend et console. Cette petite ville située au milieu des eaux, dans un des canaux de l'Adriatique, et dont les environs sont fertiles et verdoyants, paraît un séjour enchanteur. Nous y fûmes logés chez une comtesse qui disait être dévouée à la France.

Le 3, nous suivîmes à cheval les bords des Castelli. C'est le nom qu'on donne aux villages très rapprochés l'un de l'autre, qui peuplent ces gracieux rivages exposés au sud, et défendus du nord par des rochers à pic.

Nous arrivâmes le soir à Spalato. Cette petite ville est contenue presque tout entière dans l'enceinte du palais de Dioclétien. Ce fut là que je vis le général Marmont, commandant en chef l'armée de Dalmatie, et le général Vignolles, son chef d'état-major, que j'avais connu en Italie. Nous eûmes une conférence sur ma mission. Les généraux ne la croyaient utile à

l'armée que pour lui procurer des subsistances. Ils apprirent bientôt qu'elle devait être plus importante pour eux et pour la France.

Après un repos de cinq jours, nous continuâmes notre voyage. Les environs de Spalato sont couverts d'oliviers et de vignes qui croissent parmi les rochers. Je cherchai vainement un lieu nommé Salone, où pouvaient être les jardins que Dioclétien préféra à l'empire. Je n'y trouvai qu'un sol rocailleux où il serait impossible aujourd'hui de cultiver une salade ou de planter un bosquet.

Nous allâmes coucher à Clissa, village aérien, à trois lieues de Spalato. Il est dominé par une forteresse qui commande la grande route et défend ce passage étroit entre la Morlaquie et la Dalmatie maritime. Nous y logeâmes chez un médecin qui nous reçut de la meilleure grâce du monde, mais quand, assis autour d'un bon souper, nous demandâmes si la maîtresse de la maison viendrait y prendre place, il nous déclara que ce n'était point l'usage du pays, et que les femmes n'y prenaient leur repas qu'après leur mari, et jamais en compagnie des étrangers.

Le 10, nous parcourûmes encore sur ces montagnes un pays aride et pierreux, dont l'aspect seul attriste et altère. Enfin nous trouvâmes une belle vallée, et bientôt une assez grosse bourgade nommée Sign. Elle entoure un rocher où l'on voit encore les ruines d'une forteresse. Ce jour-là était le mardi gras et les habitants le célébraient d'une manière tout à fait orientale. Leur costume ressemblait beaucoup à celui des Turcs; il en avait l'ampleur et la richesse. Leurs chevaux étaient harnachés brillamment. Ils jouaient *alla giestra*. Il fallait au galop emporter avec une lance une espèce de triple anneau suspendu au milieu de l'arène. Cinq prix furent distribués aux vainqueurs; ils consistaient en pièces d'étoffe écarlate. Il y eut ensuite un festin auquel nous fûmes invités. Tous les hommes, rangés autour d'une table immense, s'y régalaient de pâtisseries et de bon vin. Leurs femmes, groupées dans un coin,

1 0

attendaient la fin de leur repas pour commencer le leur avec les restes qu'ils daigneraient leur laisser.

Avec une politesse tout européenne, les frères Radognich et les frères Baglian nous offrirent l'hospitalité. Je dois cette mention reconnaissante à ces deux familles qui m'ont rendu bien des services pendant le cours de ma mission en Bosnie.

Je retrouvai dans ce village, avec je ne sais quel plaisir, l'uniforme d'un des régiments de cavalerie légère que Cavaignac avait créés à Auch pour l'armée des Pyrénées occidentales. M. Dubastaret, capitaine au 24e de chasseurs à cheval, passa la journée avec moi et je lui contai l'origine et les premiers exploits de son régiment.

Le lendemain 12 février, ne voyant point arriver d'escorte du pacha, ni même de réponse à la lettre que je lui avais adressée, je partis de Sign accompagné de dix pandours armés jusqu'aux dents, selon l'usage de ces peuples guerriers ou brigands, car chez eux le brigandage en troupe contre les Turcs est loin d'être déshonorant. Ils me conduisirent jusqu'à une esplanade où se tient le marché entre les Bosniaques et les Dalmates. Ce lieu, où il n'y a qu'une chaumière, se nomme Bilibrik. Nous y trouvâmes des pandours turcs qui relevèrent les pandours chrétiens et qui nous introduisirent en Turquie. Nous traversâmes pour cela une montagne appelée Prolok, du haut de laquelle nous distinguâmes, au milieu d'une immense plaine couverte de neige, les minarets de Livno. première bourgade de Bosnie, soumise à un kapitan-bey, espèce de gardien féodal de la frontière, seigneur assez puissant, ayant droit de vie et de mort sur ses vassaux. Arrivés au tiers du chemin vers la fin du jour, nous nous arrêtâmes au khan ou caravansérail qui se trouve presque isolé entre la ville et l'extrême frontière. C'est un immense abri, bâti en bois, destiné presque en totalité aux chevaux et où les hommes sont infiniment moins bien logés et traités que les animaux. A notre arrivée, les Turcs daignèrent à peine nous regarder et répondre à nos demandes. On nous donna, par grâce, une cellule absolument vide. Il fallut

faire monter nos malles pour nous asseoir et les selles de nos chevaux pour nous servir d'oreillers. Nous demandâmes inutilement à manger; il n'y avait rien; nous aurions dû tout apporter selon l'usage des caravanistes.

Nous arrivâmes de bonne heure à Livno, le 13 février. On nous conduisit dans une assez grande maison en bois, et avant de nous introduire dans les appartements, on nous fit laisser nos bottes à la porte, et nous foulâmes pour la première fois un tapis de Turquie. L'individu qui nous reçut était, dit-on, le frère du Kapitan. Coiffé d'un haut caouk vert, il nous parut être une espèce d'imam. Nous ne pûmes entrer en conversation avec lui; notre interprète dalmate était trop ignorant; il parlait illyrique aux Turcs et nous rendait leur réponse en détestable italien de Dalmatie. Les trois quarts du temps, il n'entendait pas le nôtre, car nous n'avions ni le dialecte, ni l'accent vénitien. Que de bêtises il a dû nous prêter! Nous pouvions en juger par les non-sens qu'il prêtait aux Turcs. Il n'est guère de tourment plus grand, plus continuel dans le Levant que l'impossibilité de se faire entendre. Nous étions devant ce grave Ottoman, M. Pouqueville et moi, comme deux oiseaux d'Amérique devant un oiseleur, nous agitant sans but dans notre cage et parlant entre nous sans être compris. Enfin, l'ordre vint de nous conduire hors de la ville, chez un Turc qui devait nous loger.

Notre hôte habitait une petite maison comme celle de nos plus minces bourgeois de campagne. Il était accroupi dans sa chambre quand nous y arrivâmes. Il ne daigna pas se lever, mais il nous dit avec un geste : « Entrez et asseyez-vous. » Nous nous plaçâmes, Pouqueville et moi, sur un mauvais tapis, et deux sales coussins nous appuyèrent le dos et les bras. Alors notre hôte, se donnant des airs de dignité, nous offrit sa pipe. Il fallut accepter, car c'est une politesse. Nous en tirâmes chacun une bouffée de fumée qui nous fit tousser, et nous la lui rendîmes. Il nous fit comprendre qu'il était chargé de nous donner l'hospitalité du Grand Seigneur, et qu'il allait nous faire servir à dîner pour rien. Il fit préparer, je ne sais où, une

gamellée de viande coriace mêlée de riz. On nous donna du pain cuit sous la cendre et dur comme une brique. On plaça le tout sur une petite table ronde élevée à quatre ou cinq pouces au-dessus du sol, on nous jeta deux serviettes sales, l'une sur les genoux, l'autre sur l'épaule, on nous fit laver les mains, et notre hôte en nous disant : *Bouyeroum* (mangez), allongea ses gros doigts dans le plat et nous donna l'exemple; il fallut bien se soumettre à l'usage et manger à cette gamelle sauvage, sans cuiller ni fourchette. Quand on eût levé la table et balayé le plancher en nous couvrant de poussière, on nous laissa dans cette chambre pour y dormir; mais avant de pouvoir fermer la porte, il fallut subir la curiosité d'une foule de gamins turcs qui venaient se planter devant nous et nous observer comme des animaux curieux. Enfin, notre hôte nous délivra de ces importuns en leur distribuant force coups de pied et de poing. Nous passâmes la nuit tout habillés sur un mauvais tapis. Notre hôte nous avait donné tout pour rien, mais sous la condition tacite que nous lui donnerions pour rien dix fois la valeur de sa dépense, c'est ce qui arriva le lendemain. Nous ajoutâmes à ce tribut un petit cadeau de quelques piastres à son fils. Le père le frappa pour l'avoir reçu et nous en remercia d'un signe de tête. Nous ne pûmes nous expliquer cette contradiction, autrement que par la nécessité de concilier l'orgueil avec le profit.

Le 14, nous traversâmes une autre chaîne de montagnes couverte de neige, mais moins élevée que le Prolok. Nous arrivâmes à Schuitza.

Le 15, des montagnes de Schuitza nous descendîmes dans une autre plaine également couverte de neige; le soir, nous arrivâmes à Kouprès, petit fort palissadé, dont deux couleuvrines posées sur des pierres pour affûts sont toute la défense. En dehors de ce petit groupe de maisons de bois bien délabrées, est le caravansérail, grande et affreuse baraque où l'on nous donna du moins de la paille pour nous coucher. Nous y reçûmes la visite du commandant et de son fils.

Le 16, après avoir traversé une troisième chaîne de mon-

tagnes, nous arrivâmes dans la vallée de Scopia, résidence de Soliman-Pacha, pacha à deux queues ou Mirimiram, seigneur des seigneurs, suzerain du canton. Vers dix heures du soir, deux Tatars du vizir arrivèrent avec fracas à notre gîte, et me remirent une lettre de leur maître. L'embarras était de la lire. Je l'ouvris assez maladroitement, il se trouva qu'un des Tatars était un peu lettré; il lut, le maître de la maison qui était Turc et Bosniaque, comprit, et répéta la chose en illyrique, et mon vieux drogman dalmate me rendit ou crut me rendre le fond des choses en italien. Jamais, sans doute, interprétation n'eut tant de cascades, et n'arriva plus troublée à celui qui devait l'entendre. Je compris, toutefois, que c'était un salut de bienvenue et des vœux pour mon bon voyage. Les Tatars avaient ordre de m'escorter jusqu'à la résidence visirielle.

Le 17, autre chaîne de montagnes à franchir. On m'assura qu'à travers les bois qui la couvraient, on retrouvait encore des restes de la voie romaine que Trajan fit ouvrir par ses provinces pour arriver au bord du Danube et combattre les Daces et autres barbares qui déjà attaquaient l'Empire romain. Le pays que nous parcourions alors, moins élevé que celui que nous vions traversé la veille, était en état de dégel, et me laissait apercevoir sous ses neiges à demi fondues, une verdure abondante entretenue par de nombreux ruisseaux sortant de ses forêts et courant dans ses vallées.

Nous n'avions que six heures de chemin pour atteindre Travnik; au bout de la troisième, je rencontrai un juif qui m'apportait une lettre de M. César Davenat, médecin en chef de Kosrew Mehemet Pacha. Ce médecin, né en Piémont, était Français depuis la réunion de son pays à l'Empire; il m'offrait gracieusement ses services. Plus loin, une escorte composée de six Tatars et d'un page du visir (itchoglan) venait au-devant de moi, ensuite le maître des cérémonies, entouré de quelques autres pages, qui tirèrent plusieurs coups de pistolet en signe d'honneur et de joie. Nous entrâmes ainsi dans la petite ville de Travnik. Ses maisons en bois, avançant leur premier étage

à plusieurs pieds du rez-de-chaussée, la faisaient au premier coup d'œil ressembler à une ville de Bretagne. On me conduisit chez un Juif nommé Joseph Baruk, dont la petite maison fut désignée pour être mon logement provisoire. Différents officiers du pacha vinrent nous voir, et donnèrent des ordres pour l'ameublement et le souper. Mon logement définitif était déjà désigné. C'était la grande maison d'un pacha à deux queues, décédé récemment, et qu'occupait alors un envoyé de Raguse. Je pris après son départ possession de la maison, qui devint le Consulat de France, le premier qu'aucune Puissance ait jamais établi dans cette province.

J'étais arrivé le dernier jour du Ramazan. Le lendemain s'annonça par des salves d'artillerie la fête du Beyram, qui correspond à notre Pâque. Elle dure trois jours, et pendant ce temps, les Turcs, parés de leurs plus beaux vêtements, vont aux mosquées, se font des visites, et s'abstiennent de toute occupation civile.

Le lendemain de cette fête, 21 février, le pacha me donna sa première audience. Il m'envoya ses principaux officiers, un corps de mameluks, des chevaux richement harnachés pour moi et les personnes de ma suite, et fit tirer quatorze coups de canon, sept pour mon entrée et sept pour ma sortie.

J'avais vu d'avance son médecin, M. Davenat, qui voulut bien me servir de premier interprète, et j'avais stipulé par son intermédiaire quelques conditions du cérémonial; la principale était de ne point trouver le visir assis. Il fut convenu que nous entrerions en même temps dans la salle d'audience par deux portes différentes, et que nous irions ensemble nous asseoir sur le sopha. C'est tout ce que je voulais pour marquer l'égalité des deux empires aux yeux d'un peuple ignorant dont l'orgueil suppose que tous les autres souverains dépendent du sien et ne sont que ses vassaux et ses tributaires. Il fallait commencer ainsi dans un pays sauvage qui n'avait que de fausses notions de la grandeur française. J'étais bien fort en parlant au nom de Napoléon, j'usai de cette force et je tâchai de n'en abuser

jamais. Une brillante escorte me fit passer par la grande rue, et là, je commençai à apprendre chez quel peuple j'étais, et le degré de considération qu'on était disposé à m'accorder. Les Turcs, accroupis sur le devant des boutiques d'artisans où ils fumaient avec nonchalance, daignèrent à peine, non pas se détourner, mais même lever les paupières pour voir le nouveau venu, malgré l'étrangeté de son costume européen; et les femmes entr'ouvrirent rapidement le grillage en bois de leurs fenêtres pour cracher sur ce costume tout resplendissant d'or. Elles ajoutaient à cette action quelques malédictions contre les infidèles, et refermaient leurs grillages avec violence, comme pour exprimer leur indignation des honneurs que l'on rendait à un chien. J'avais sur moi, en arrivant chez le pacha, plusieurs marques du mépris de ces dames, mes compagnons n'en manquaient pas non plus. Les officiers ottomans et les mameluks qui m'escortaient parurent ne pas faire la moindre attention à ces insultes; je m'en étonnai d'abord. Je sus ensuite que ces démonstrations du fanatisme religieux ne déplaisent point à l'autorité; qu'elle craindrait elle-même de déplaire au peuple en les réprimant, et que surtout quand elles viennent des femmes et des enfants, il est d'usage de les tolérer comme partant d'individus qui ne sont doués par Dieu que d'une faible raison sujette à s'égarer, et qui a besoin d'indulgence.

J'arrivai donc chez le pacha, mon firman à la main. Ainsi que nous en étions convenus, ce visir entra par une porte latérale au moment où j'entrais par la porte principale. Il alla droit à sa place accoutumée dans l'angle du sopha. Je me plaçai à sa droite, M. Hugues Pouqueville à sa gauche, et notre interprète s'accroupit entre nous trois sur le tapis de pied. Je présentai mon firman; le pacha le prit, le porta à ses lèvres et sur sa tête, puis l'ouvrit, le parcourut et me le rendit. Je lui dis en français que j'étais envoyé près de lui par l'empereur Napoléon pour établir entre les frontières des deux empires la plus parfaite intelligence, faciliter les communications amicales, établir de plus fréquentes relations entre le général en chef de l'armée de

Dalmatie et le gouverneur de la Bosnie, et les mettre à même de se rendre des services mutuels. Tout cela fut assaisonné de quelques compliments personnels selon l'usage. Mon discours lui fut traduit en turc, et il y répondit de la meilleure grâce du monde. Je fus fort étonné de trouver un Turc si poli, si spirituel, je dirai même si civilisé, après tout ce que j'avais vu d'Ottomans jusqu'à cet instant; mais Kosrew Mehemet Pacha avait été élevé à la cour de Constantinople et n'avait rien de commun avec la fierté brutale des Bosniaques. Après m'avoir parlé avec admiration de l'empereur Napoléon et de ses victoires, il me dit qu'il avait toujours aimé les Français : « Il y a dans mon cœur, ajouta-t-il, je ne sais quoi qui m'attire vers eux. » Il me parut, en effet, que Kosrew Pacha avait autant de rapport avec un Français qu'un Turc peut en avoir; il était moins grave, plus communicatif que les Osmanlis; et, chose rare parmi eux, il souriait en parlant.

Il prononçait quelques mots de français et feignait d'en savoir davantage; il avait fait venir nos livres sur la tactique militaire et laissait croire qu'il les étudiait; il demandait même nos bulletins et notre *Moniteur* pour y lire le détail de nos victoires. C'était, je crois, une flatterie indirecte à Napoléon; il se doutait bien que cela lui serait redit.

Kosrew était un petit homme de cinq pieds au plus; on l'appelait Topal Pacha parce qu'il était boîteux. Mais il était excellent écuyer et maniait parfaitement le cimeterre. Il avait alors trente-cinq ans, me dit son médecin; il était né en Géorgie, et de simple esclave du sultan Sélim, il était parvenu par son esprit et son adresse à s'élever de grade en grade jusqu'à celui de visir, c'est-à-dire de pacha à trois queues, gouverneur de province. Il avait été pacha d'Égypte, et en fut dépossédé par la trahison de son boulouk bachi Mehemet Ali, qui souleva la populace du Caire contre son maître et l'obligea à quitter ce gouvernement où l'usurpateur s'est maintenu.

Nous étions alors en guerre contre les Russes. Kosrew espérait que Napoléon les repousserait jusque dans leurs déserts et

désirait beaucoup que les Turcs eussent leur part de gloire. Il avait déjà battu Czerni George[1] et ses Serviens. « Je voudrais trouver l'occasion, disait-il, de prouver à votre Empereur que je suis aussi un guerrier, mais où la chercher cette occasion? Il ne laisse plus rien à faire aux Ottomans. »

Après notre courte conversation entremêlée de café, de sorbets, de pipes et de parfums présentés à genoux sous la barbe du visir et sous nos moustaches, je pris congé de Kosrew et j'eus à peine fait quelques pas que l'officier me vint jeter sur les épaules une belle pelisse de martre. M. Pouqueville en eut une d'hermine, et les gens de notre suite furent vêtus de dolimans rouges. Durant cette cérémonie, un autre officier faisait des vœux en notre faveur, et toute la cour du pacha répondait par un grand cri à chaque verset de cette prière. Nous remontâmes à cheval, ainsi travestis, et, au bruit de sept coups de canon, nous fûmes reconduits à notre logement par la même escorte. Il me sembla qu'au retour les vrais croyants me regardaient avec plus de bienveillance en me voyant vêtu de la pelisse d'honneur; les croyantes du moins ne nous firent plus de grimaces et je ne m'entendis plus mettre au rang des chiens. Je me trompais, ce n'était qu'une trêve, et leur fanatisme injurieux dura bien longtemps encore.

Pour terminer le portrait de Kosrew Mehemet Pacha, il est bon de placer ici ce que j'en entendais dire dans les premiers temps de mon séjour en Bosnie. On me parlait souvent de ses succès contre les Serviens et de la manière noble et humaine dont il en usait avec les vaincus. En voici un trait : il savait que Czerni George devait l'attaquer la nuit dans son camp, à la tête de quinze à vingt mille Serviens; il l'attaqua lui-même, enveloppa une partie de l'armée ennemie, dispersa le reste, tua beaucoup de monde et fit près de trois mille prisonniers. Au lieu d'envoyer leurs têtes à Constantinople, il leur accorda la vie et n'y envoya que leurs drapeaux. Il distribua sur le champ de

[1] Ou Kara Georges (Georges le Noir), le libérateur de la Serbie qui donna en 1804 le signal de l'insurrection contre les janissaires (1765-1819).

bataille des récompenses aux vainqueurs et dégrada ceux qui s'étaient livrés à des actes contraires aux lois de la discipline et de l'humanité. Parmi ses prisonniers était un porte-drapeau servien qui, après avoir tué quatre Bosniaques et blessé plusieurs autres, était tombé dans un fossé et avait été pris. Cet homme, d'une taille et d'une fierté herculéennes, fut conduit devant le pacha, et tous ceux qu'il avait blessés demandaient sa tête. Mehemet la leur refusa, les fit rougir de cette lâcheté, et leur présenta ce porte-enseigne comme un modèle de bravoure. « Tu as succombé avec honneur, dit-il au Servien; tu recevras la récompense de ton courage des mains de ton ennemi. » En prononçant ces mots, il lui rendit son sabre; le Servien refusa : « Il n'a pas su défendre mon drapeau, dit-il, je ne veux plus le porter. » — « Eh bien! lui dit Méhémet en lui attachant un autre cimeterre, reçois celui-ci et fais-en toujours un aussi noble usage. Va, retourne chez toi, et dis à tes compatriotes que c'est ainsi que Kosrew Mehemet Pacha en use avec ses ennemis. » Il rendit la liberté à ce brave homme, ainsi qu'à deux mille cinq cents prisonniers dont il ne savait que faire, ne voulant pas les immoler.

Ces Serviens et les habitants de trente-deux bourgs et villages qu'il soumit à la suite de cette bataille posèrent les armes et devinrent ses admirateurs et ses amis.

A peine étais-je arrivé à Travnik que je reconnus encore une fois qu'il faut être sur les lieux pour juger sainement des choses. Pendant mon séjour à Spalato, auprès du général en chef Marmont, on y annonça la jonction des Russes aux Serviens et aux Monténégrins et la levée de trente-cinq mille hommes en Bosnie pour s'opposer à l'invasion de cette province. Je ne fis que passer les montagnes qui séparent les deux empires pour m'assurer que les mouvements de la Bosnie étaient une chimère, les trente-cinq mille hommes, une armée dans les nuages, et les dangers de la Dalmatie une terreur panique. La Bosnie était calme, on n'y levait aucun corps d'armée; celui qui campait sur la Drina quelques mois auparavant était licencié; car, de part et

d'autre, les partis ennemis prennent encore chez ces peuples leurs quartiers d'hiver, et ces quartiers sont leurs propres habitations, de sorte que les armées belligérantes sont tout à fait dispersées et ne coûtent rien au gouvernement. Je rencontrai sur ma route plusieurs agas qui revenaient de la guerre de Servie. Ils la regardaient comme terminée; c'est ce qui leur arrivait au bout de chaque campagne, et quelques mois après, le renouvellement des hostilités venait dissiper une erreur qui flattait leur orgueil, leur avarice et leur nonchalance. Quant aux Russes, ils les abhorrent plus encore que les autres chrétiens. Ils savent que ce sont là leurs plus grands ennemis; ils les combattront s'il le faut avec courage et persévérance, mais ils ne les iront jamais chercher au delà de la Save. Les Bosniaques ne s'arment ordinairement que pour défendre leur pays; ils reçurent jadis ce privilège de la Porte, et il serait difficile, dit-on, de les conduire à une guerre lointaine.

Je ne sais quel orientaliste de Paris, connaissant les langues et non les peuples du Levant, s'imagina de faire pour les Turcs un beau sermon politique au nom d'un de leurs coreligionnaires pour les exciter à la guerre contre les Russes, et comment il eut assez de crédit pour faire adopter son idée par le gouvernement. Le général Marmont avait reçu des ballots de cet imprimé, qu'accompagnaient les bulletins d'Austerlitz traduits en turc. Il me chargea de répandre ces imprimés sur mon passage et dans ma résidence. Je devais surtout en remettre plusieurs exemplaires au pacha. Je fis cette distribution dès les premières bourgades où je trouvai des Ottomans qui sussent lire, ce qui n'est pas commun. Quel fut mon étonnement en voyant le peu d'effet que ces exhortations faisaient sur eux! Ils lisaient froidement, et quand ils étaient au bout, ils posaient là le cahier sans dire une parole et en témoignant la plus parfaite indifférence.

Peu après mon arrivée, je vis passer dans ma résidence deux officiers d'état-major qui se rendaient, de la part du général en chef Marmont, l'un à Widdin, l'autre à Routschouk, pour offrir

aux pachas ce dont ils pourraient avoir besoin contre l'ennemi commun, soit en officiers, soit en artillerie ou munitions. Je les présentai au pacha de Bosnie, qui leur donna des lettres particulières de recommandation. Ces deux officiers, MM. Charroy et Bigex, partirent très contents du pacha de Bosnie. Ils ne le furent pas également de ceux qu'ils allaient visiter.

La cause de ce fâcheux accueil que l'on faisait aux Français dans la Turquie d'Europe, des obstacles que l'on opposait même à leur passage, provenait de leurs indiscrétions en Dalmatie et des bruits qui s'accréditaient ainsi chez les Turcs de la prochaine invasion de la Bosnie par l'armée du général Marmont. On songeait en effet dans les hauts rangs à un simple passage à travers la Roumélie pour aller attaquer les Russes sur le Danube; mais dans la foule, moins bien informée, on parlait d'une conquête. Ces bruits me rendaient particulièrement odieux aux Bosniaques, qui me regardaient comme le précurseur des conquérants, et ils enveloppaient leur visir dans leurs soupçons et leurs haines, à raison du bon accueil qu'il me faisait et de son air de confidence avec moi. Mes drogmans, qui entendaient ces propos, rentraient quelquefois tout pâles au consulat, et m'avouèrent enfin les dangers qui les menaçaient ainsi que moi.

Je méprisai d'abord ces rumeurs; et d'après le désir que le général Marmont m'avait exprimé de vive voix à mon passage à Spalato, je continuai à m'entretenir avec le visir de la possibilité et des conditions du passage d'une troupe française à travers la Bosnie. « Vous connaissez mes sentiments et mon inclination pour la guerre et pour les Français, me répondait Kosrew Pacha; mais je ne puis disposer des forces et des revenus de cette province que d'après un ordre positif du Grand Seigneur. Jusqu'à présent, je n'ai aucune autorisation de commencer une guerre offensive. Sans ce firman qu'il faudrait publier d'avance, pour éclairer et persuader ce peuple naturellement défiant, il me serait difficile de rassembler l'armée bosniaque ou du moins de la retenir sous les drapeaux. » Il me confirmait lui-même dans l'opinion que les Bosniaques nous

verraient traverser leur territoire avec un grand déplaisir. Il se défiait des Bosniaques, dont il n'entendait pas la langue et dont il n'était pas entendu, car les chefs même du pays parlaient un très mauvais turc.

Le châtiment de quelques malveillants de Livno, qui avaient insulté les officiers français passés par cette place frontière, joint au témoignage public de considération et d'amitié que nous donnait le visir, excitèrent enfin quelques sourdes rumeurs contre lui. Il sut que des Turcs d'un certain rang avaient dit que leur visir était vendu aux Français, et qu'il fallait s'attendre à tout de la part de ce dgiaour. Kosrew, indigné, rassembla en divan les pachas, beys, capetans, agas et autres officiers qui se trouvaient à Travnik, et là, après leur avoir répété les discours qui s'étaient tenus et dont les auteurs étaient peut-être dans l'assemblée, il leur déclara ses sentiments dans les termes les plus énergiques, et les menaça avec courage et de son cimeterre et de l'autorité du Grand Seigneur et de la vengeance des Français : « Je suis Turc, leur dit-il, et non dgiaour comme vous le dites ; mais j'aime les Français parce qu'ils sont les amis les plus anciens et les plus sincères de l'Empire ottoman. Il n'y a de dgiaour parmi nous que ceux qui sont assez mauvais musulmans pour ne pas partager cette opinion; malheur à vous si vous irritez les Français; malheur à ceux qui m'offenseront, et les insulter, c'est m'offenser. S'il éclatait ici quelque sédition contre eux, je monterais à cheval avec mes mameluks, je prendrais à mes côtés le consul, je frapperais les séditieux, et j'irais à Constantinople demander vengeance contre toute la province. Que m'importe à moi votre Bosnie? Je n'ai rien à y perdre. Mes femmes ne sont point parmi vous, je n'y ai point de richesses. Je n'ai que ma vie et mon cimeterre pour la défendre. Malheur à vous si vous irritez les Français et si vous m'irritez! »

Après cette sortie violente et qui avait consterné tout le divan, le pacha fit trois question à ses membres : il leur demanda s'ils croyaient que les Français étaient les amis des Turcs; s'ils pensaient que ce serait désobéir au Grand Seigneur que de ne les

pas traiter comme tels; et si, dans le cas où une armée française traverserait la Bosnie, on devait la bien recevoir et l'aider, au lieu de s'opposer à son passage. Tous les chefs présents répondirent affirmativement. Mais le visir ne se contenta pas de cette réponse verbale; il les obligea à faire par écrit cette espèce de profession de foi et à la sceller de leurs cachets. Après cette opération, il s'empara de ces réponses écrites et les envoya dans tous les lieux où commandaient ces chefs, afin de les enchaîner par leur propre aveu et de persuader ces montagnards farouches, toujours plus enclins à croire les chefs du pays que les ordres et les proclamations du visir.

Trois officiers français, MM. Bontems, Costé et Viard, passèrent en mars, se rendant par ordre du général Marmont à Constantinople. Nous approchions d'un moment de crise, et le général Sébastiani réunissait dans cette capitale tous les moyens d'action qu'il pouvait se procurer pour la défendre, soit contre les Russes, soit contre les Anglais. Le général en chef de notre armée de Dalmatie, voulant se lier de plus en plus avec Kosrew Pacha, me demandait de lui indiquer ce qu'il pourrait faire d'agréable pour ce visir : Kosrew désirait d'avoir une ou deux pièces de montagne et leurs caissons, de plus quelques fusils de munition avec leurs baïonnettes, et un baril de poudre de première qualité pour lui personnellement. « Kosrew Pacha, écrivais-je au général, se livre presque tous les jours avec ses mameluks à des exercices militaires. C'est là sa passion; aussi les présents les plus agréables qu'on puisse lui faire sont-ils des armes. J'ai demandé pour lui une armure de Versailles. Kosrew sait qu'Ali Pacha de Janina en a reçu une fort belle; il serait humilié de ne pas obtenir une pareille marque d'estime et, en vérité, je crois qu'il la mérite autant pour le moins que cet ancien ennemi des Français qui leur fut autrefois si cruel. »

Une nouvelle inattendue se répandit vers la fin de mars. Czerni George avait repris les armes contre la Porte et, pour déclaration de guerre, il avait fait massacrer Soliman Pacha et tous les Turcs qui se trouvaient à Belgrade. Il en restait encore

quinze à Schabatz. Il les avait fait égorger aussi. Deux petits forts sur la rive droite de la Drina étaient encore au pouvoir des Ottomans. Il les fit sommer d'en sortir; ceux-ci demandèrent à faire passer d'abord sur la rive gauche leurs femmes et leurs enfants, promettant de les suivre un jour après. Les Serviens y consentirent; mais lorsque les femmes et les enfants furent en sûreté, les Turcs déclarèrent qu'ils ne sortiraient point de ces deux forts, et qu'ils s'y défendraient jusqu'à la dernière extrémité. N'ayant aucune nouvelle officielle de la reprise d'armes des Serviens, le pacha avait envoyé un Tatar sur les confins de la Servie pour s'informer de la vérité. Le Tatar revint deux jours après, et confirma les nouvelles de la Servie. Toute cette province était en armes. Kosrew me chargea d'écrire au général Marmont qu'il était prêt à se concerter avec lui pour la défense commune.

En même temps on faisait courir le bruit, pour augmenter l'épouvante des Turcs, que quinze mille Russes avaient débarqué sur les côtes ottomanes de la mer Noire, et s'avançaient vers Constantinople pour se combiner avec les Anglais, qui forceraient les Dardanelles.

Le 26 mars le pacha reçut une lettre du grand visir; il me fit appeler sur-le-champ pour me la communiquer. Le premier ministre, sachant que Kosrew Pacha était en relations amicales avec le général Marmont, le chargeait de lui demander deux officiers du génie, deux de l'artillerie, vingt artilleurs des plus habiles, et vingt ou trente officiers de la marine. Il les demandait dans les termes les plus pressants, et invitait le pacha à employer tous ses moyens pour les faire envoyer le plus lestement possible. Vingt-six vaisseaux anglais avaient forcé les Dardanelles; douze seulement étaient entrés dans la mer de Marmara et faisaient leurs évolutions devant Constantinople. On espérait qu'ils n'en sortiraient plus, surtout si on avait promptement les artilleurs français. On avait nommé un nouveau Capitan-pacha, c'était celui qui battit les Russes dans la dernière guerre. L'union la plus intime régnait toujours à Constantinople entre les Turcs et les Français.

La plus parfaite intelligence s'établissait de plus en plus entre le pacha et le général en chef. Celui-ci avait envoyé au visir le présent d'armes qu'il avait désiré, et lui avait fait répéter par moi que tous les mouvements que les circonstances pourraient exiger de sa part seraient combinés de manière à ce qu'il en connût le but et à ce qu'ils lui fussent agréables. Le présent était plus considérable que Kosrew ne l'espérait; il ne s'attendait pas surtout à une si grande quantité de fusils, et c'est le don qui lui fut le plus précieux. Ce fut, me disait-il, à la tête d'une poignée de braves armés de fusils français avec leurs baïonnettes, qu'il tint tête à tous les beys d'Égypte au Caire et dans les autres villes de cette province qu'il occupa successivement et où l'assiégeaient toujours les Arnautes. Il perdit sa fortune dans ces combats, mais il y acquit beaucoup de gloire. J'étais moi-même enchanté de ce présent, le premier que j'eusse fait faire à ce visir par mon gouvernement. Je comparais ces dons belliqueux à ces échanges d'armes que faisaient entre eux les héros antiques pour se donner des gages d'estime et d'amitié.

Le 5 avril je reçus une lettre de M. Bigex, l'un des officiers que j'avais acheminés vers le Danube pour y aller offrir nos secours aux pachas de Widdin et de Routschouk. Il se plaignait des habitants de Bosna-Seraï, qui lui avaient jeté des pierres ainsi qu'à son compagnon, à leur passage dans cette ville. Le visir attribua aux Grecs, ou du moins à leurs instigations ces insultes réitérées, et il fit arrêter l'évêque, son secrétaire, et sept autres des principaux personnages de cette nation. On crut que cette arrestation n'était, comme il arrivait souvent, qu'une lettre de change tirée sur eux, et qu'ils pourraient en sortir en payant. Mais Kosrew rejeta et leur argent et leurs prières et celles de leurs parents.

Les deux officiers ne furent pas mieux traités vers Novi Bazar. Ils y furent culbutés et couchés en joue par des Albanais. En général, écrivait M. Bigex, nous avons été parfaitement reçus des pachas et des grands, et fort mal du peuple, qui ne connaît ni police ni loi, si ce n'est celle du plus fort.

De Nisch M. Bigex m'écrivit que Kourchid Pacha l'avait très bien accueilli. Il s'était rendu de là à Widdin, où l'adjudant-commandant Mériage l'avait précédé. Cette ville devait, suivant les ordres de l'Empereur, être le centre des communications entre Constantinople, l'armée de Dalmatie et Varsovie, jusqu'à ce que l'on fût maître de la Valachie.

On ne cessait de faire passer des officiers en Turquie. M. Bontemps, capitaine du génie, allant à Constantinople, m'écrivait de Novi-Bazar qu'à la lenteur que mettaient les Turcs à toute chose, il craignait de n'être pas arrivé dans quinze jours à sa destination. MM. Parmentier et Chaudon le suivirent de près; mais à quoi servaient tous ces officiers de talent? Qu'on relise les mémoires du baron de Tott. C'était toujours la même race d'hommes que nous voulions servir malgré elle, et qui répondait à nos empressements par ses dédains ou pour le moins par son indifférence.

L'Autriche, inquiète de ce continuel passage d'officiers français, envoya dans ce temps un lieutenant croate à Travnik, sous prétexte de réclamer une forêt des confins de la Croatie qu'elle prétendait lui appartenir. Elle demandait en outre une île de la Save. Cette île avait toujours été occupée par les Turcs, mais alors l'Autriche la trouvait à sa convenance, parce qu'elle facilitait ses communications avec la Servie. L'envoyé, qui n'était qu'un porteur de dépêches, repartit après avoir reçu la réponse écrite du visir. Des commissaires devaient être nommés de part et d'autre pour discuter sur les lieux cette difficulté de limites; ce fut par de semblables réclamations que Joseph II préluda à la guerre contre l'empire ottoman.

Des Arnautes, revenus de Trieste par la Sclavonie et la Croatie, répandaient alors que tout semblait s'y préparer à la guerre contre les Turcs. On y disait que la Russie avait garanti la possession de la Servie à la maison d'Autriche, et que celle-ci avait garanti la Moldavie, la Valachie et la Bessarabie à l'Empereur Alexandre.

Le général Marmont pensait aussi que l'Autriche se mettait en

mesure de faire ce que les circonstances lui commandaient. Mais il doutait qu'en ce moment elle fût décidée et prête. L'armée d'Italie est très forte, m'écrivait-il, une partie est prête à venir me joindre, et si l'Autriche ne bouge pas, elle pourra le faire sans difficulté. Si elle se mêle de la partie, cette jonction se fera après une bataille. J'espère donc bien de l'avenir; nous pourrons être pendant quelque temps dans l'embarras, mais il ne durera pas ; il est probable que je serais maintenant en pleine marche pour me rendre sur les bords du Danube avec vingt-cinq mille hommes, si le Grand Seigneur avait demandé une armée française, cette disposition étant au préalable nécessaire, d'après les ordres de l'Empereur, à tous nos mouvements hors de notre territoire. Le général regardait également comme probable que les Russes allaient passer le Danube pour se réunir aux Serviens, et que ceux-ci allaient chercher à faire leur jonction avec les Monténégrins et les Grecs d'Albanie. « Si on les laisse faire, écrivait-il, il pourra en résulter un grand incendie; mais j'espère que les ordres et les moyens arriveront à temps pour l'empêcher ou au moins pour l'arrêter. »

Le 14 avril, à l'arrivée d'un Tatar, plusieurs coups de canon tirés à Travnik annoncèrent une bonne nouvelle. La colonne servienne qui campait sous Cranova avait été battue dans les défilés d'Urana. D'un autre côté, les Monténégrins descendus vers Vissegrad avaient été repoussés. A la suite de ces victoires, j'eus le dégoût de voir arriver à Travnik et exposer dans les rues des douzaines de têtes serviennes et des guirlandes d'oreilles qu'on avait coupées aux morts et même à des vivants. Ces abominables trophées finissaient par servir de pâture aux chiens et roulaient sous les pieds de mes chevaux.

J'avais un autre spectacle également hideux quand je sortais de la ville pour aller à la promenade. C'étaient des chrétiens pendus et qu'on laissait très longtemps aux gibets. Un émissaire des Serviens subit ce supplice entre deux assassins; il avait été saisi au moment où il allait repasser la Drina pour retourner vers Czerni George. On avait trouvé sur lui une lettre de l'évêque

du Monténégro aux Serviens et aux Russes; il leur disait qu'on pouvait compter sur tous les Grecs de Bosnie, qu'il les savait fidèles et prêts à se déclarer dès qu'ils verraient l'occasion favorable. Cette lettre compromit toute la population. Kosrew fit transférer plusieurs des chefs de Bosna-Seraï à Travnik pour les avoir sous sa main comme otages.

La joie des Turcs pour la petite victoire d'Urana ne fut pas longue : dès le lendemain on apprit que les Serviens avaient passé la Drina et envahi le territoire bosniaque. Ils s'étaient réunis à trois villages dont les habitants grecs avaient pris les armes sans hésiter, et s'étaient portés en trois colonnes sur Yama. Là ils avaient surpris les avant-postes turcs, massacré quelques familles isolées, brûlé un quartier de la ville et marché droit à Belina. Cette nouvelle me monta la tête. Je la regardai comme la conséquence déplorable, mais nécessaire, de nos vaines formalités de part et d'autre. Je crus en apercevoir les suites dangereuses pour la Dalmatie et l'armée. Nous attendions une invitation du Grand Seigneur pour venir au secours de la Bosnie; cette province pouvait être envahie de toutes parts avant que l'invitation partît de Constantinople.

Un corps assez considérable de Monténégrins, d'Esclavons d'Albanie et de Russes fit à cette époque deux attaques combinées, l'une sur le territoire ragusais, l'autre sur la Bosnie. Ces deux colonnes furent repoussées avec avantage. Toutefois, le général Lauriston avait écrit au visir pour lui demander le libre passage d'un corps d'armée sur le territoire ottoman et la coopération des Turcs dans une expédition contre l'ennemi commun. Kosrew y consentit.

Le 22 avril, il m'invita à me rendre auprès de lui. « J'ai pris, me dit-il, le parti de déclarer au général en chef Marmont qu'il pourra faire entrer son armée en Bosnie quand il voudra, pour aller attaquer les Serviens et les Russes Je vous invite à l'en informer par ce même courrier et à lui dire que je le prie de me faire connaître, avant son entrée, quel sera le nombre de ses troupes, quelle route elles tiendront, et combien de chevaux de

transport il faudra rassembler, soit pour l'artillerie, soit pour les bagages de l'armée. Je ferai tous mes efforts pour que cette armée ne manque pas de subsistances. Elle les payera au prix courant. Je ne puis rien faire de plus, car nous n'avons pas de magasins publics, et il me faut obliger les particuliers à fournir ce qu'ils ont réservé pour eux et pour leur commerce. »

Je crus pouvoir tout promettre au visir. Il me répéta que la route la plus facile pour l'armée française et la seule praticable pour l'artillerie était celle qui passe par Banialuka et suit les bords de la Save. « Il y a de ce côté, me dit-il, de belles plaines et plus de moyens de subsistance. On pourrait transporter l'artillerie et les bagages sur la Save, jusqu'au point où cette rivière entre en Servie. Il sera très facile de les débarquer en toute sûreté dans une grande presqu'île où une armée peut se mettre à couvert de l'ennemi, entre la Save et la Drina. »

Je promis à Kosrew de transmettre au général ces renseignements.

Je crus avoir fait merveille en annonçant cette décision du pacha. Le général Marmont m'avait tant de fois manifesté son désir de traverser la Bosnie pour se rendre avec les Turcs sur le Danube, que je crus qu'il serait enchanté de voir la Porte consentir à cette union. Je me trompais. Il fut désagréablement surpris des engagements que j'avais pris en son nom. « L'entrée des troupes françaises en Bosnie, m'écrivit-il, est très probable, mais elle n'est pas certaine, puisque je n'ai aucun ordre, et les mouvements de cette importance ne peuvent avoir lieu que par suite des ordres de l'Empereur. Ces mouvements, la manière dont ils sont exécutés, tiennent essentiellement à sa politique et au but qu'il veut atteindre et que lui seul connaît; lui seul, d'ailleurs, sait s'ils sont possibles. Ainsi donc, je ne puis accepter en ce moment l'offre du visir de Bosnie, et puisqu'il n'est pas en mon pouvoir de le faire, il est fâcheux qu'elle m'ait été adressée à votre sollicitation. Je n'en espère pas moins que, dans peu, ma situation aura changé et que je recevrai des ordres conformes à nos désirs communs et à l'urgence des circonstances. »

Mes dépêches au ministre étaient écrites dans le même sens que mes dépêches au général Marmont, et celui-ci était prié de les faire parvenir. Comme il pensa qu'elles mécontenteraient l'Empereur, il eut l'obligeance de me les renvoyer, et crut avec raison me prouver par là l'intérêt qu'il me portait, et reconnaître les services que j'avais déjà rendus à son armée. Je lui sus gré de ce procédé délicat.

Mes dépêches furent modifiées, et la réunion des Français aux Turcs contre l'ennemi commun, consentie par ceux-ci, ne fut plus qu'éventuelle de notre part.

Le 24 avril, une salve d'artillerie annonça à Travnik l'arrivée d'un firman qui, plein d'expressions obligeantes pour la personne de Kosrew Pacha, lui donnait plein pouvoir pour disposer des forces de la Bosnie, de ses revenus, et d'appeler l'armée française s'il le jugeait nécessaire. Le visir reçut en même temps une somme assez considérable pour les frais de la guerre; le sultan lui déclarait qu'il ne considérait plus les Serviens comme des sujets égarés, mais comme des ennemis pleins de perfidie et de cruauté qui s'étaient rendus indignes de pardon par leurs atrocités. Kosrew me conta des détails du massacre de Belgrade qui méritaient en effet ces qualifications.

J'entrai en explications avec le pacha sur le passage des 600 artilleurs qui étaient demandés au général Marmont pour Constantinople. Il me dit que la demande du grand visir était de 300 canonniers, 20 maîtres-artilleurs, 4 officiers d'artillerie et 4 du génie, en tout 328. Kosrew croyait ce nombre suffisant d'autant plus que de nouvelles difficultés s'élevaient sur leur marche.

Le grand visir demandait qu'on les fît passer par troupes de dix ou quinze à la fois, et même en habits turcs pour leur propre sûreté. L'Empereur voulait, au contraire, qu'on les fit marcher tous ensemble, et le général répugnait au changement de costume. Comment s'accorder? Le pacha me déclara qu'il pouvait répondre d'eux dans sa province, mais il m'avertit qu'en entrant en Romélie, ils trouveraient des peuplades si barbares et des

beys si ignorants et si peu soumis que ces trois cents hommes pourraient être attaqués sur leur route. Il me cita l'exemple des trente artilleurs qui étaient allés à Janina. Lorsqu'ils approchèrent d'Urana, le pacha de ce pays et tous les janissaires prirent les armes et s'avancèrent contre eux. Le colonel Nicole, qui marchait en bon ordre, fit faire halte à sa troupe et envoya son passeport par un parlementaire. Les Turcs prétendirent qu'il était faux et que ces canonniers étaient la tête d'une colonne qui venait les attaquer. Alors le colonel prit position, se retrancha, et fit déclarer aux Turcs que s'ils avançaient, il ferait feu sur eux. Ils examinèrent mieux le *bouyourouldi*[1], s'assurèrent qu'il n'y avait point de colonne derrière cette prétendue avant-garde, et enfin laissèrent passer librement les Français.

Après avoir loué la bonne conduite du colonel Nicole et de sa troupe, le visir ajouta que si trente hommes seulement avaient causé tant d'alarmes, on pouvait prévoir aisément combien en causeraient trois cents qui marcheraient en troupe.

— On vient d'apprendre par le drogman du malheureux Soliman Pacha, assassiné à Belgrade, qu'il ne fallait point mépriser les forces des Serviens. Ce drogman, qui s'était sauvé de la bagarre par la Sclavonie, assurait que Czerni George avait soixante mille hommes en campagne et dix mille en corps de réserve à Semendria.

— On apprit le même jour que les cinq cents Serviens qui s'étaient retranchés dans un bois sur la rive gauche de la Drina, et qui avaient reçu un renfort de trois cents hommes, avaient été attaqués par les Turcs, chassés de cette position et jetés dans la rivière où la plupart avaient péri. Ils avaient laissé sur la place un grand nombre de tués, dont on envoya les oreilles à Travnik. Après cette victoire, les Turcs avaient passé à leur tour la Drina et campaient sur la rive droite.

[1] Ce n'est pas à proprement parler un passeport, mais un *ordre* (littéralement *il a été ordonné*), adressé par le grand visir aux gouverneurs des provinces ou par ceux-ci à leurs subordonnés, pour que le voyageur muni de ce titre obtienne le gîte et les vivres dont il a besoin.

Le visir, pour empêcher le massacre général des villages des bords de la Drina qui s'étaient unis aux Serviens, envoya des ordres qui, par bonheur, arrivèrent assez promptement pour être exécutés. Les Turcs cernèrent ces trois villages et déclarèrent aux habitants qu'ils avaient ordre de les mettre tous à mort, même les femmes et les enfants, s'ils ne livraient pas eux-mêmes tous les partisans des Serviens. Ces malheureux en désignèrent trois cent trente qui étaient cachés dans les villages et dans les environs et se sauvèrent ainsi d'une destruction totale.

On se hâta en même temps de désarmer tous les Grecs de Bosnie, et les proclamations que leur faisait passer Czerni George, pour les exciter à la révolte, demeurèrent sans autre effet que de faire décapiter ses émissaires.

— Le pacha s'occupa dans un divan ou conseil de guerre de tracer au général Marmont de nouveaux itinéraires en Bosnie; il avait pensé qu'en suivant les bords de la Save, l'armée française pourrait donner de l'ombrage aux Autrichiens et les attirer de plus en plus sur la frontière. Kosrew me communiqua ces difficultés et son nouvel itinéraire et me déclara que le général pourrait envoyer des officiers pour reconnaître ces différentes routes. Il promettait de faciliter ces reconnaissances.

— Par une lettre du 29 avril 1807, le général Marmont insista pour que les canonniers passassent ensemble en habit français et bien armés; il désirait seulement que cette colonne fût reçue à la frontière par des officiers du pacha et annoncée par lui au pacha de Romélie, qui prendrait les mêmes précautions pour la faire arriver à sa destination.

Le 4 mai, la lettre du général à la main, j'allai trouver le pacha. Nous eûmes ensemble un dialogue assez curieux pour être rapporté ici; on y verra que ces prétendus barbares savent raisonner aussi bien que nous.

Le consul. — Le général en chef a réuni 550 hommes environ pour se rendre à Constantinople; Votre Excellence consent-elle à l'envoi de ce détachement entier?

Le pacha. — Je vous ai déjà dit que je n'en avais demandé au nom du grand visir que 328.

Le consul. — Il est vrai, mais le général Sébastiani en a demandé 500, et l'Empereur ayant ordonné qu'on en fît passer 600, le général en chef paraît incliner à se rapprocher du nombre fixé par Sa Majesté.

Le pacha. — Le général en chef peut en envoyer 600, s'il le veut et si la Porte y consent, mais comme c'est moi qui ait fait la demande de 328 au nom du grand visir et qu'il ne m'appartient pas de changer ses ordres, je demande un délai pour le consulter.

Le consul. — Il suffit que Votre Excellence se prononce, pour déterminer le général en chef sur le nombre, car il m'écrit : « Si le pacha y consent, le détachement de 550 hommes environ que j'ai fait préparer partira; s'il ne croit pas devoir y consentir, il n'en partira que 328.

Le pacha. — Il est possible que le grand visir soit bien aise d'en voir arriver 5 ou 600, et si je les refusais sans le consulter, je pourrais être blâmable. Je demande donc le temps de lui écrire.

Le consul. — Quel que soit le nombre de ces canonniers, je préviens Votre Excellence qu'ils marcheront réunis en troupe, et voici les raisons qui déterminent le général à cette mesure : « Il est impossible de faire voyager ce nombre d'hommes par 10 ou 15; ils n'arriveraient pas de trois mois à Constantinople; 300 hommes de bonnes troupes passent partout lorsqu'ils ne sont pas ennemis et que l'autorité suprême leur est favorable. Puisque Méhémet Pacha répond d'eux dans sa province, sa responsabilité est à couvert. Je désire seulement qu'il les fasse annoncer sur la route hors de Bosnie, afin qu'on soit préparé à les recevoir, et qu'il munisse d'un écrit un officier français qui précèdera toujours d'un jour ou deux la colonne, préviendra de son arrivée et, par ce moyen, empêchera les inquiétudes et les mouvements que sa présence inopinée pourrait faire naître. Ils marcheront donc réunis, en habit français et bien armés. Les

officiers qui les commandent leur feront maintenir une sévère discipline et sauront les faire respecter. » Je prie Votre Excellence de considérer que le général en chef a sur tous ces points des ordres positifs et une opinion fixée.

Le pacha. — Je connais mieux que le général, que l'ambassadeur et que l'Empereur lui-même, les pays que cette troupe doit traverser. Je réponds de ma province; mais je vous répète qu'il n'est pas en mon pouvoir, ni au pouvoir du pacha de Romélie, de la garantir dans certains pays où commandent des beys presque indépendants, dont je connais l'ignorance, la barbarie et même les mauvaises intentions. En vain, on ferait marcher un officier deux jours en avance pour annoncer le passage de cette troupe; en vain cet officier aurait de moi le bouyourouldi le plus clair et le plus amical; que voulez-vous que fassent des gens qui méprisent les firmans du Grand Seigneur lui-même? Ils les baisent avec respect et les déchirent en y désobéissant. Je vous le répète, cette troupe pourrait être attaquée malgré mes précautions, malgré sa bonne discipline. S'il périssait seulement deux Français, il n'en faudrait pas davantage pour refroidir notre amitié. Je vais consulter le grand visir sur tout cela; veuillez écrire au général que je le prie d'attendre sa réponse. Le Tatar que j'expédierai ne mettra que sept jours pour aller jusqu'à Andrinople et sept jours pour revenir. Ainsi nous pouvons espérer une réponse dans quinze ou seize jours.

Il résulta, comme on le voit, de nos chicanes et de nos airs de commandement chez les étrangers, un retard de quinze jours qui aurait pu être funeste, si l'amiral Dackworth n'avait pas cru devoir quitter Constantinople.

Pierre David.

(A suivre.)

LA NOUVELLE LÉGISLATION
EN RUSSIE SOVIÉTIQUE
EXAMINÉE PAR RAPPORT A CELLE DE LA FRANCE ET DES PAYS OCCIDENTAUX

On doit certainement reconnaître l'opiniâtre ténacité avec laquelle, jusqu'à présent, les Soviets font passer, à travers toutes les lois édictées par eux en Russie. leur point de vue de communisme intégral et intransigeant, inébranlable et dominateur. Ils sont persuadés, qu'avec n'importe quels moyens de coercition, il faut forcer tout le monde à partager leur avis. Ils partent involontairement du principe que « le moindre droit assuré à un individu infligerait immédiatement un échec à la dictature prolétarienne »; c'est-à-dire qu'ils ont créé un régime, sous lequel aucun droit ne peut logiquement exister sans, par le fait même de son existence, léser l'État communiste.

Krassine avait annoncé à un journal italien que les droits des industriels et des commerçants étaient solidement établis sur la base du nouveau « code civil » russe, et il ajoutait :

« La révolution française a mis quinze ans pour rédiger son code civil; la révolution communiste a obtenu le même résultat en moins de cinq ans! »

Quel est donc ce code civil tellement explicite et si rapidement promulgué? Le « code civil de la République socialiste fédérative russe » a été confirmé par la quatrième session du Comité central exécutif le 31 octobre 1922, et mis en application

dès le 1er janvier 1923. Le paragraphe 1er de ce code est conçu dans les termes suivants :

« Les droits civils sont protégés par la loi, sauf dans les cas où il en est fait usage dans des buts contraires à ceux qui sont indiqués par leur destination économique. »

Si l'on cherche à traduire la dernière partie un peu énigmatique de cet article, on constate qu'il s'agit seulement d' « intérêt » et aucunement de « droit ». Ceci découle du texte clair de l'article 18 qui, en parlant de la dissolution de sociétés, dit :

« L'existence d'une personne juridique peut être supprimée par un organe du pouvoir administratif, si cette personne dévie des buts prévus par le règlement ou le contrat, ou bien si ses organes (l'Assemblée générale ou le Conseil d'administration), dans leur activité, se placent du côté opposé aux INTÉRÊTS[1] de l'État »; et l'article 364 confirme la même thèse en traitant la question de la liquidation d'une société par actions :

« La liquidation d'une société par actions s'effectue par décret gouvernemental[2], en cas d'écart du but indiqué par les statuts, ou bien en cas où ses organes dévient du côté opposé aux *intérêts* de l'État. »

Nous nous trouvons donc vis-à-vis d'un État accapareur et poursuivant, non l'idée d'un droit quelconque, mais le fait seul de son intérêt cumulatif. Voilà une constatation flagrante, confirmant l'opinion que les collectivités sont généralement malhonnêtes!

Il n'y a donc plus de droits là où il y a un désavantage pour l'État, et ce qui ne profite pas à ce dernier n'est plus protégé par les tribunaux.

C'est l'application pure et simple de l'idée de *Salus publica*, proclamée par la Révolution française au moment de la Terreur, lorsque les citoyens français ne possédaient aucun droit *politique* et que chacun pouvait être arrêté, expulsé ou guillotiné pour la simple raison que cette mesure était conforme au « Salut public ». Les Soviets appliquent le même principe, dans une

[1] Non aux droits.
[2] Et non d'un tribunal de commerce.

période qui, comme ils l'affirment, n'est plus celle de la Terreur, non aux droits politiques, mais *aux droits civils*.

Donc : « Tout citoyen russe peut être privé de la totalité de son patrimoine ou de n'importe quelle *possibilité*, appelée *droit*, si le salut public l'exige. »

Ce régime n'est donc pas un régime de droit, c'est un *régime de tolérance*, permettant aux individus et aux organisations privées d'exister, tant que le salut public reste vis-à-vis d'eux en état d'indifférence.

Dans les États occidentaux, un code civil a pour but unique de constituer en faveur de chaque individu « une citadelle de facultés, inaccessibles à l'État. » *(My house is my castle)*. Chaque contrat entre particuliers est aussi une forteresse, dans l'enceinte de laquelle l'État ne pénètre point[1]. Les codes civils existants dans tous les pays délimitent ces citadelles pour en interdire l'accès au gouvernement.

Ce que les Soviets ont appelé « le Code civil » n'est, en somme, qu'*un ensemble de dispositions qui ne lient pas l'État*. « Tous les droits octroyés à des personnes et à des organisations privées ont un seul et unique but, celui de contribuer au développement du pays et au raffermissement du pouvoir soviétique; il va sans dire que, si les droits octroyés dans ce but bien défini sont employés en pratique pour des buts contraires, nos tribunaux ne les protégeront pas[2]. »

Donc, si l'individu, ayant reçu « une possibilité de fait », que les Soviets ont appelé par malentendu « un droit », arrive à une contestation entre lui et l'État, ce dernier (c'est-à-dire une des parties en litige) s'érige en juge et annonce que l'individu a tort et que « ce droit » lui sera retiré. L'État laisse faire tant qu'il le croit utile et, à chaque moment donné, l'État annonce qu'il devient juge et qu'il ne laisse plus faire.

[1] *La reprise des relations économiques avec la Russie*. Matériaux de l'association financière, industrielle et commerciale. Paris, 1923.

[2] Paroles de M. Goychbarg, rapporteur du Code civil à la session du Conseil supérieur exécutif panrusse.

La législation agraire soviétique confirme le principe communiste de l'inexistence de la « propriété » en Russie dans le sens occidental de ce mot. La propriété mobilière et immobilière est remplacée par un usufruit viager, ne donnant aucun droit d'aliénation.

Voilà ce que dit à ce sujet M. Goychbarg, le rapporteur du Code civil (*la Vie économique* du 11 mai 1922) : « Un état prolétaire, même s'il professe les idées du capitalisme étatiste, peut-il revenir aux idées qui caractérisent la période d'accumulation primaire? Rien ne l'y oblige. Nous faisons des concessions aux intérêts privés, mais nous ne céderons pas à l'idéologie bourgeoise. Nous devons créer un droit intermédiaire, un droit conditionnel *sui generis*. L'idée de restaurer la propriété est une idée nettement contre-révolutionnaire ». Goychbarg attaque ensuite un certain Samoïloff, qui avait osé dire que les Soviets doivent rétablir la propriété telle qu'elle existe dans les codes occidentaux.

« Notre législation, dit Goychbard, sera peut-être indécise, pleine de compromis, inélégante, inachevée, même contradictoire. » Elle ne peut pas être autre, puisque nous voulons la lune, faudrait-il ajouter.

La déduction finale qu'énonce M. Goychbarg est tout à fait caractéristique. Il dit :

Il existe deux systèmes de propriétés, l'une bourgeoise et l'autre communiste!

Et cette affirmation a été confirmée par le Conseil central exécutif par sa décision en date du 16 mai 1922.

Donc, un propriétaire soviétique n'a qu'un seul droit : se soumettre à toutes les exigences du gouvernement et se laisser dessaisir de sa soi-disant « propriété », si tel est l'arbitraire et le bon vouloir des Soviets.

Voici donc où l'on en est avec le « Code civil » russe. Le Code pénal soviétique s'est vu confirmé et appliqué à la date du 1er juin 1922. L'article 6, contrecarrant la terminologie du Code pénal français, divise tous les actes défendus par la loi en deux

catégories distinctes : 1° ceux qui menacent l'État et, dans cette branche, la répression remonte inclusivement jusqu'à la peine capitale; 2° ceux qui ne sont pas dangereux pour l'État et pour lesquels les peines sont limitées à dix ans de prison. En voici le texte :

Article 6. — Est reconnu pour crime tout acte ou fait d'inaction publiquement dangereux, qui menacent les bases du régime soviétique et l'ordre juridique établi par le pouvoir ouvrier et paysan, pendant la période transitoire aboutissant à l'état de choses communistes.

Article 9. — Les peines sont appliquées par les organes judiciaires, d'après la conception juridique socialiste, avec considération des principes dirigeants du présent code.

Article 10. — Si le Code pénal ne contient pas d'indications directes, ayant trait à certaines contraventions, les peines ou les mesures de défense sociale, applicables en ce cas, devront être adaptées à celles qui sont appliquées par l'article traitant des crimes les plus semblables par leur gravité avec le cas considéré, en observant les règlements de la partie générale du présent code.

C'est en vertu de cet article assez vague que, dans un procès (dénommé Orechovo-Zouéwo, d'après les localités où il s'était passé), des commerçants, qui voulaient s'émanciper du joug et du contrôle de l'État, furent condamnés à mort pour « avoir tenté d'accomplir une révolution économique ».

Nous avons, en ce qui touche la procédure civile, un témoignage intéressant de M. Smirnoff, le président du tribunal gouvernemental de Moscou, publié dans les *Iswestia* officiels en date du 21 août 1923.

Les personnes privées ne s'adressent pas au tribunal civil. Ce dernier examine seulement les litiges survenant entre l'État et ses agents. Les particuliers n'ont pas confiance, eux, dans le tribunal civil, et s'adressent à des tribunaux d'arbitrage. La cause en est évidente, puisque la statistique soviétique, par la voix de M. Smirnoff, annonce triomphalement que 89,5 pour 100

des poursuites engagées par l'État trouvent satisfaction près du tribunal de gouvernement qui concentre les causes les plus sérieuses, tant civiles que pénales. Ceci permet d'affirmer que ce dernier se trouve favorable à la classe prolétarienne.

La *Pravda* (Vérité) officielle, en date du 15 juillet 1923, dans un article intitulé *la Réorganisation du tribunal et de son personnel,* nous fournit les chiffres suivants :

Au point de vue *social,* les fonctionnaires de la justice se départagent comme suit : Au nombre des 46 présidents de tribunaux gouvernementaux, il y a 33 ouvriers et paysans et seulement 13 ayant une certaine culture et appartenant à l' « Intelligenzia ». Sur les 88 substituts des présidents, il y a 65 ouvriers et paysans, et 23 de l' « Intelligenzia ».

Au point de vue *parti,* tous les présidents et leurs substituts sont communistes.

Il y a 432 membres des tribunaux gouvernementaux dont 302 ouvriers et paysans et 130 gens de culture; 77 pour 100 d'entre eux sont des communistes et 23 pour 100 n'appartiennent à aucun parti.

Les juges d'instruction sont différemment répartis entre les classes, parce que leur métier exige une éducation spéciale et des connaissances spécifiques. Aussi, parmi les juges d'instruction « populaires », 41 pour 100 appartiennent à l' « Intelligenzia » et, parmi les juges d'instruction supérieures, ce pourcentage atteint 65 pour 100.

Encore ici, la pénurie est grande; la vraie éducation juridique universitaire est rare (44,5 pour 100) et se voit le plus souvent remplacée par des « Ersatz », puisés parmi des anciens huissiers, des courriers, des garçons de chancellerie, etc.

Seul, l'institut des juges auxiliaires, qui sont invités à siéger temporairement dans les tribunaux populaires, possède un pourcentage de communistes relativement minime.

Les tribunaux soviétiques, en général, ayant chacun une compétence déterminée, ne sont pas organiquement liés entre eux, comme l'est en Occident une instance première avec la

cour d'appel. Nous retrouvons ici : 1° Les tribunaux populaires; 2° les tribunaux de gouvernement; 3° la cour suprême; et 4° une série de hauts tribunaux spéciaux : *a*) tribunaux de guerre; *b*) tribunaux de guerre pour les chemins de fer, etc.

Souvent, des décrets[1] viennent autoriser les organes administratifs à exercer la justice. Malgré l'existence du règlement de la procédure judiciaire, le chaos continue et le désordre règne dans la justice, non seulement dans le fond, mais aussi dans sa forme.

« La vie fuit la loi », voici la formule, pour déterminer la situation présente de la justice en Russie; on peut, par voie de contrat avec l'État, lui arracher une concession ou une « tolérance de fait » quelconque. Il devient beaucoup plus difficile de suivre des affaires régulières. Ceux qui prospèrent, ce sont les petits chiffonniers, qui, sous main, font leurs choux gras. Faire de grandes affaires avec cet état de choses devient difficile, parce que les lois sont telles, qu'elles ne garantissent pas les conditions du travail. Tant que le pouvoir soviétique le veut, il peut, de fait, vous octroyer des « possibilités », mais il n'y a aucune garantie qu'à un moment donné, choisi par lui, il ne puisse priver chacun de tout ce qu'il lui avait accordé, tant dans le domaine du droit civil que dans celui du code pénal.

Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement feint d'accorder des concessions aux agriculteurs, dont il tient à endormir la résistance. On a allégé les conditions de travail sur des lots de terrains qui ont été personnellement attribués à certains usufruitiers, sans déroger toutefois au principe intangible de la nationalisation de la terre, décrétée le 18 février 1918.

Dans tout l'ensemble de la législation soviétique, le *leitmotiv* c'est la question ouvrière, et ce qui se rattache au travail joue un rôle tout à fait primordial. A ce sujet, la Commission pour la Reconstitution de l'industrie minière et métallurgique de la

[1] Celui du 20 mars 1920; celui du 8 mars 1922, etc.

Russie méridionale a fait une étude fort intéressante[1] sur l'état de la législation dans la Russie soviétique, ayant trait à la durée du travail.

La journée de travail des ouvriers adultes est de huit heures pour le travail de jour et de sept heures pour le travail de nuit. Le jour est compris entre six heures du matin et neuf heures du soir, et la nuit entre neuf heures du soir et six heures du matin.

Ceci est la règle générale du « Code des lois sur le travail » et de l'« Ordre normal sur les tarifs ».

Cependant, cette loi admet des exceptions : ainsi la journée de travail ne doit pas dépasser six heures dans les industries insalubres, parmi lesquelles sont classés l'industrie minière et les travaux du fond, ainsi que l'industrie chimique.

De même le travail dans les bureaux et administrations, ainsi que dans les entreprises produisant et purifiant le gaz d'éclairage, ne doit pas dépasser six heures.

Le travail de six heures est fixé pour le nettoyage des chaudières dans l'industrie de la faïence et de la porcelaine et dans les institutions médico-sanitaires, pour les médecins, les aide-chirurgiens, les sœurs de charité et les sages-femmes. Enfin une durée du travail de *sept* heures est fixée dans l'industrie des tabacs et pour les travaux en plein air pendant la saison froide.

Mais, en dehors de ces règlements généraux, toutes les modifications ayant pour but de limiter la journée de travail doivent, dans chaque entreprise, être décidées par le syndicat intéressé, d'accord avec le Conseil central panrusse des syndicats ouvriers.

La durée normale du travail nocturne peut être modifiée par le commissariat du travail sur une proposition du syndicat intéressé.

Les paragraphes 196 et 197 du Code du travail industriel

[1] *Bulletin*, n° 70, p. 1-7.

russe d'avant la révolution admettaient une durée de travail de onze heures et demie pour la journée et de dix heures pour la nuit. Pour les industries insalubres, la durée du travail était réduite à huit heures, et pour certaines catégories d'ouvriers, dans l'industrie du plomb et du mercure, même à cinq heures par jour. Dans l'industrie minière, la loi réduisait la journée du travail à huit heures pour les machinistes des machines d'extraction à la surface et pour ceux des machines à vapeur du fond.

La loi soviétique d'aujourd'hui n'autorise le travail supplémentaire que pour l'homme ayant atteint dix-huit ans, et encore dans certains cas seulement, bien prévus par la loi :

1° En cas de travaux nécessaires pour parer à des calamités publiques, ou à des dangers qui pourraient menacer l'existence du régime soviétique ou la vie d'êtres humains;

2° En cas de travaux de canalisation, d'éclairage, d'approvisionnement en eau et de transport, ou bien dans des circonstances imprévues qui menacent le fonctionnement normal de ces installations;

3° Lorsqu'il est nécessaire d'achever un travail qui, par suite de retard imprévu causé par des circonstances d'ordre technique, n'a pu être terminé pendant la journée normale de travail et dont l'interruption pourrait entraîner la détérioration de machines ou de matériaux;

4° En cas de travaux à effectuer aux machines, à l'outillage ou aux constructions, lorsque leur non-exécution entraînerait l'arrêt du travail de nombreux ouvriers;

5° Dans les institutions de l'État, lorsque l'effectif des employés est réduit dans de telles proportions que la marche normale des travaux en est troublée;

6° Lorsque l'institution est chargée temporairement de tâches extraordinaires, qui nécessite un travail supplémentaire;

7° En cas de réorganisation d'une institution nécessitée par la fusion, la liquidation, l'évacuation, etc.;

8° Dans les institutions se trouvant près du front et dont

le travail est nécessaire pour la bonne marche des opérations militaires;

9° Dans le cas où un service de permanence est organisé la nuit;

10° Dans les cas exceptionnels de grands dangers de guerre.

Dans l'industrie minière, les heures supplémentaires de travail sont admises comme règle générale à partir de l'application théorique de la journée de six heures.

Il est autorisé de travailler deux heures supplémentaires par poste, *temporairement* et dans les houillères, jusqu'au moment où le travail de six heures pourra suffire à fournir au pays la quantité de combustible suffisante aux besoins de la population.

Les heures supplémentaires sont payées double.

Les autorisations pour ces heures supplémentaires sont données *temporairement* (pas plus de cinquante jours par an ou cinquante heures par mois) par les syndicats intéressés ou les inspecteurs locaux.

Les autorisations pour des heures supplémentaires *permanentes* et *obligatoires* sont accordées par le Conseil central panrusse des syndicats, sur la demande des institutions intéressées.

En comparant les lois existant dans différents pays à ce sujet, nous arrivons au tableau schématique suivant, représentant trois groupements principaux :

I

Lois limitant la durée du travail de huit heures à quarante-huit heures par semaine ou à une durée moyenne équivalente, calculée sur une période plus longue, et énumérant en détail les industries, professions et catégories d'ouvriers soumis à la restriction :

1° La Tchéco-Slovaquie (loi de 1918);

2° Les Pays-Bas (loi de 1919);

3° La Norvège; 4° la Suisse; 5° l'Uruguay; 6° la Nouvelle-Zélande.

II

Lois posant le principe de la journée de huit heures, ou de la semaine de quarante-huit heures, ou d'une moyenne équivalente, calculée sur une période prolongée, comme constituant une *règle générale*, mais autorisant certaines dérogations aux conditions fixées par des décrets ou des règlements administratifs, qui déterminent les détails de l'application du principe :

1° La France; 2° l'Espagne; 3° la Pologne; 4° l'Autriche; 5° le Portugal; 6° l'Équateur; 7° Panama; 8° Finlande; 9° Allemagne.

III

Lois soumettant à l'arbitrage le règlement des conflits concernant les conditions du travail et donnant une sanction légale aux conventions collectives ou aux sentences arbitrales :

Confédération australienne (Queensland, Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Sud-Australie, Australie occidentale, Tasmanie);

Certains États des États-Unis d'Amérique;

Certaines provinces du Canada.

Les éditions du Bureau international du travail démontrent que la journée de huit heures est reconnue en principe presque partout, sauf aux États-Unis d'Amérique. Dans l'ensemble de ces lois, la Russie, avec son industrie étatisée et déficitaire, avec ses transports brisés et ses finances chancelantes, en vertu seulement des intérêts étroits du parti communiste, se crée une législation qui fait le pont vers la journée de travail de six heures, ce qui constitue, dans sa situation désastreuse, un luxe effréné, catastrophique.

On remarque que la durée du travail de l'agriculteur ne se plie pas à ces règlements, même en Russie. Le paysan travaille trois heures ou douze heures par jour, selon les nécessités de son ménage agricole, selon la saison et le temps qu'il fait. C'est lui qui reste la grande et unique source du bien-être russe ; aussi les Soviets le grèvent-ils d'impôts et jouent-ils sur ses produits et son travail leur dernière carte.

Il se passe donc, somme toute, ceci :

L'oligarchie communiste n'admet en principe ni législation ni droits civils. Cependant elle est obligée, par les conditions de la vie, de créer des lois qui sont pratiquement mortes en naissant, car non seulement leur application, mais leur existence même, vu l'annulation de leur base (qui est *la propriété*), devient inutile.

Les tribunaux deviennent des institutions gouvernementales et ce masque (emprunté du reste aux États capitalistes, vivant d'un mode de vie normal) ne sied guère à l'État communiste qui, dans sa substance, est *illégal*.

Heureusement, toutes ces lois n'ont aucune prise pra i ue. A cinquante kilomètres des chemins de fer, dans le sein de la vraie Russie paysanne, le communisme moscovite est inexistant. Moscou règne, mais ne gouverne que par des lambeaux de pouvoir.

MARTCHENKO.
Membre perpétuel de la Société de géographie russe.

LE CARDINAL DE FORBIN-JANSON A ROME

LE CONCLAVE D'INNOCENT XII

(FÉVRIER-JUILLET 1691)

I

La mort d'Alexandre VIII[1] interrompait nécessairement les négociations entamées à Rome par Toussaint de Forbin; une nouvelle période s'ouvrait pour sa mission, — si tant est qu'il lui en restât une, car la France avait à Rome un ambassadeur, le duc de Chaulnes, et l'évêque de Beauvais n'était après tout que l'un des cardinaux français, le plus récemment promu, seul présent, il est vrai, dans la Ville Éternelle, mais sans autre caractère officiel que sa dignité ecclésiastique. On se tromperait fort, cependant, sur son caractère et sur son zèle pour le service du roi, si l'on supposait qu'il allait rester inactif. Depuis longtemps, d'ailleurs, il se préparait au Conclave à venir; le double

[1] Sur les débuts à Rome de Toussaint de Forbin et la mort d'Alexandre VIII, voir la *Revue*, année 1922, p. 9 et 159. — Sur la période du conclave, consulter aux Archives des Affaires étrangères, Rome, *Correspondance politique*, t. CCCXXXIX à CCCXLI, CCCXLIII à CCCXLVIII, et *Supplément*, t. IX. — Sur le personnage lui-même du cardinal de Forbin-Janson, voir dans la *Revue*, année 1909, p. 397 : *Toussaint de Forbin et l'élection de Jean Sobieski*, par le comte DE FORBIN; année 1911, p. 532 : *Première mission de Toussaint de Forbin en Pologne (1674-1677)*, par le même; année 1912, p. 102 et 177, suite et fin de la même étude; 1913, p. 238 : *Seconde mission de Toussaint de Forbin en Pologne*.

mariage de D. Marco Ottoboni[1] avec la nièce du cardinal Altieri[2], et du prince de Palestrina[3] avec la petite-nièce du pape lui en avait fourni une occasion favorable. « Le projet de ces mariages, écrivait-il alors[4], avait extrêmement irrité les Espagnols, » dont les menaces les auraient peut-être fait rompre, si Forbin ne leur avait laissé espérer la protection du roi. Les trois factions d'Altieri, Barberini et Ottoboni avaient « senti vivement le procédé violent des Autrichiens », elles s'étaient par contrecoup rapprochées de la France, qu'elles mettraient, le cas échéant, « en état d'empêcher qu'on ne fasse un pape qui lui déplaise. » — Profitant de ces circonstances, l'évêque de Beauvais s'était même avancé davantage vis-à-vis du cardinal Altieri et lui avait parlé de prendre « par avance avec lui les mesures qui pourront convenir à son élévation. » — « Je l'ai trouvé, disait-il[5], comblé et pénétré des obligations essentielles qu'il a à Votre Majesté, et il parle sur cela avec plus d'ouverture qu'ils ne sont ici accoutumés de faire en pareille occasion. » Altieri ne croyait pas son élection possible, mais il avait promis de faire attendre au Conclave l'arrivée des cardinaux français et de ne se déterminer ensuite sur le choix d'un candidat que d'accord avec la France. A la veille de la mort du pape[6], il avait renouvelé ces promesses; Barberini en avait fait d'analogues, et, dès le lendemain, Ottoboni avait à son tour promis à l'évêque de Beauvais « de demeurer toujours bien uni avec les cardinaux Altieri et Barberini. . et d'attendre l'arrivée de nos cardinaux et les ordres de Votre Majesté[7] ».

[1] Neveu du pape Alexandre VIII, prince de Fiano, gouverneur du château Saint-Ange et général des galères de l'État ecclésiastique.

[2] Isabelle Colonna-Altieri, mariée le 1er octobre 1690, décédée le 25 avril 1714.

[3] Urbain Barberini (1666-1722), marié en 1690 à Cornélie Zéna, fille de François, sénateur vénitien, et de Claire Ottoboni, décédée en 1691.

[4] Forbin-Janson au roi, 30 septembre 1690. — Aff. étr., t. CCCXXXVIII, f° 95 et suiv.

[5] *Id.*, 19 novembre 1690. — *Id.*, t. CCCXXXIII, f° 359 et suiv.

[6] Forbin-Janson au roi, 29 janvier 1691. — T. CCCXXXIX, f° 172-180.

[7] *Id.*, 2 février 1691. — *Id.*, f° 206.

Malgré ces assurances, Forbin-Janson n'était pas sans inquiétude. « J'entre dans le Conclave avec quelque chagrin, écrivait-il[1] ; je crains que la légèreté du cardinal Ottoboni ne donne une grande prise à ses ennemis, quelque soin que je prenne de l'affermir dans ses véritables intérêts. » Il avait pris soin de le ménager au moment de la mort du pape[2] : « Les Autrichiens avaient cru que je ferais grand bruit sur ce bref[3] et que je me brouillerais avec Ottoboni, de quoi ils espéraient tirer de grands avantages dans le Conclave. Mais comme j'ai cru aussi bien qu'eux que ce procédé pourrait nuire aux affaires de Votre Majesté, j'ai gardé le silence et je me suis tenu dans une modération qu'ils ont louée, quoiqu'elle leur ait extrêmement déplu. » — L'ambassadeur de France lui-même était pour l'évêque une cause de souci : « Chigi endort M. le duc de Chaulnes par ses ruses et ses finesses, gémissait Toussaint[4] ; il croit ce cardinal de ses amis, sans pénétrer qu'il est uni avec les Autrichiens... Je crois[5] que ses intentions sont bonnes, mais je ne puis pas répondre des événements. » C'est d'ailleurs le « penchant naturel[6] » de Chaulnes « de prendre des routes particulières et souvent secrètes, ce qui l'oblige à cacher beaucoup de choses que l'on devrait savoir quand on traite avec lui, et à en dire d'autres sur lesquelles il ne faut pas toujours faire beaucoup de fondement ». Les ordres qu'il recevra « ne trouveront peut-être pas dans son esprit toute la soumission qu'on leur doit rendre, s'ils ne sont pas conformes à ses propres vues. Je le dis avec douleur, il est en cela d'une hardiesse qui me paraît fort grande ». Altieri et sa faction n'ont aucune confiance en lui, l'accusant de les avoir, au précédent Conclave, « abandonnés sans aucun ménagement ». Enfin son amitié pour le cardinal de Bouillon, leur

[1] Forbin-Janson au roi, 10 février 1691. — T. CCCXXXIX, f° 249.
[2] *Ibid.* — *Id.*, f° 246.
[3] L'acte cassant l'assemblée de 1682; voy. *Revue*, 1922, p. 193.
[4] Forbin-Janson au roi, 10 février 1691. — T. CCCXXXIX, f° 249 — Flavio, cardinal Chigi, mort en 1693
[5] *Id.*, 2 février 1691. — *Id.*, f° 207 v°
[6] *Id.*, 22 janvier 1691. — *Id.*, f°s 134-136.

aversion à tous deux pour le cardinal d'Estrées, constitueront « un principe de division qui sera difficile à éviter, d'autant plus que M. le cardinal de Bouillon, par son inclination naturelle, par le rang qu'il tient parmi les cardinaux de la nation, par la grande intelligence qu'il croit avoir des affaires du Conclave, sera fort porté à croire que ses sentiments doivent tenir lieu de loi et de règle ».

Par ce qu'il disait de ses alliés, on peut deviner ce que le cardinal pensait des adversaires et des indifférents; sur la demande du roi, il lui avait envoyé, à la fin de 1690, un « Plan des principes et de la conduite qu'on tient en cette cour[1] ». Le tableau n'est certes pas flatteur! « L'autorité et l'intérêt sont presque les deux seules maximes sur lesquelles roule toute la politique de cette Cour. La religion, la piété et le bien de l'Église ne sont quasi que des noms, que l'on a souvent dans la bouche sans en avoir les sentiments dans le cœur, et ces vertus ne seraient guère ici d'aucun usage, s'il ne se trouvait pas d'occasion de les faire servir de prétexte ou en faveur de cette autorité, qu'on veut accroître, ou en faveur de ces intérêts particuliers qu'on veut toujours ménager... De ces deux principes il n'est pas difficile de conclure que ceux qui composent cette cour seront toujours favorables aux Espagnols, et que les intérêts de la France leur seront indifférents. On leur entend dire ordinairement qu'ils n'ont rien à espérer ni à craindre de la France, qu'elle ne veut pas leur faire du bien, et qu'elle peut encore moins leur faire du mal; qu'à la vérité elle a quelquefois attaqué leur autorité, qu'elle les a menacés, mais que ses menaces n'ont souvent pas eu d'effet, et que pour ce qui regarde l'intérêt, ils n'en reçoivent que très rarement des grâces. »

« Il n'en est pas ainsi des Espagnols, et ils en ont des sentiments bien différents. La seule situation de Rome et des États de l'Église, entourés de ceux du roi d'Espagne, les obligent de le ménager... Il n'y a pas un cardinal ni un prélat qui n'ait ou ne

[1] 28 décembre 1690. — T. CCCXXXIII, f°s 406 et suiv.

soit en état d'avoir, sans préjudicier à sa fortune, des bénéfices ou des pensions dont il pourra être dépouillé dès qu'il aura déplu; ils savent que les Espagnols demandent un dévouement aveugle et que, quand on les a une fois offensés, ils ne pardonnent jamais... Et comme, depuis le dernier prélat jusqu'au doyen des cardinaux, ils se flattent tous du pontificat, il n'y en a pas un qui ne ménage les Espagnols et n'évite les occasions de leur déplaire comme le plus grand malheur du monde. » Il y a d'ailleurs à Rome « quinze cardinaux sujets de la maison d'Autriche », et beaucoup d'autres attachés à cette maison, ou par la raison de leurs bénéfices, qui sont dans ses États, ou par des pensions, ou par des intérêts de famille. » Il faut y ajouter la plupart des prélats, « outre que le feu pape, toujours animé de l'aversion qu'il avait contre la France, n'élevait à la prélature et ne donnait les charges qu'à ceux qui en paraissaient les plus ennemis [1] ». De plus, les Espagnols ont à Rome un ambassadeur, un agent d'Espagne, un agent du clergé et trois auditeurs de rote; l'empereur y a un envoyé extraordinaire et le doyen de la rote; enfin « Monsr le cardinal de Médicis, protecteur des affaires de la maison d'Autriche, ..,par sa naissance et le grand nombre de sujets de sa maison, donne un grand poids aux affaires des Autrichiens [2]. » — En face de toute cette « cabale », la France n'a que le cardinal de Forbin « qui ne fait que d'arriver », le cardinal Madalchini [3], « qui est un homme méprisé, inutile et incapable d'affaires », un seul auditeur de rote, l'abbé d'Hervault, qui a d'ailleurs « du mérite, de la capacité, et qui s'est acquis ici beaucoup d'estime et de réputation », un seul prélat, Giorri, « que son attachement connu à la France fait écarter de tout emploi », — bref, « presque toute la ville nous est ennemie », et le reste indifférent.

[1] 28 octobre 1690. — T. CCCXXXIII, f° 306.

[2] Portraits et intérêts des cardinaux qu'on croit pouvoir prétendre à la papauté. — T. CCCXXXIX, f°s 71 et suiv. Conf. t. CCCXLIII, f° 156 v°.

[3] François Madalchini, né en 1621, cardinal en 1647, mort en 1700.

II

Dès avant la mort du pape, on parlait de son successeur; quelques jours après, un courant se marquait : « Toute la brigue est présentement pour le cardinal Bonvisi, écrivait Forbin-Janson [1]. Les Autrichiens, et surtout les Allemands le veulent préférablement à tout autre avec une passion déclarée. La faction de Dom Livio va à lui parce qu'il en est du nombre. Altieri ne s'en éloigne pas, parce que c'est lui qui l'a avancé et lui a procuré l'entrée dans les charges; il y a lieu de craindre qu'on n'y entraîne Ottobon. Les zélés lui seront favorables, non pas par aucune opinion qu'ils aient de sa piété, dont il n'a donné aucune preuve, mais parce qu'ils le croiront plus passionné qu'un autre pour soutenir les maximes des derniers papes et pour nous faire de la peine. Chigi est le premier mobile et l'âme de tout cela et lui donnera ses amis. Je crois, comme je l'ai déjà marqué à Votre Majesté, que c'est l'homme que la France doit le plus appréhender et pour lequel il serait plus nécessaire d'en venir à l'exclusion. Je travaille nuit et jour à détourner ce coup par toutes les voies possibles... Votre Majesté me fera la justice de croire que, dans une affaire si importante, rien n'échappera à mon zèle, et que je ferai humainement tout ce qui se pourra avec une application infatigable, mais le moyen de pouvoir répondre de rien, d'autant plus qu'Altieri est fort timide, Ottobon fort changeant, et que Dom Livio n'a ni esprit, ni fermeté... »

Le 13 février, les scrutins commencèrent. « Tout s'est passé en cérémonies, » écrit le cardinal [2]. Cependant « les affaires de Bonvisi ne me paraissent plus si bonnes qu'avant son entrée au Conclave. Il s'est précipité en se déclarant trop promptement ». L'évêque de Beauvais conférait successivement avec les uns ou

[1] 10 février 1691. — T. CCCXXXIX, f° 250. — François Bonvisi, ancien nonce en Pologne, évêque de Lucques, cardinal (1681), mort en 1700.
[2] 13 février 1691. — *Id.*, f° 256.

les autres des cardinaux *papabili*. Panciatici, disait-il [1], « m'a avoué qu'après l'acte que le défunt pape a fait, celui qui lui succédera peut donner des bulles sur une simple lettre d'honnêteté des évêques; je tâche d'inspirer la même chose à tous ceux qui sont papables et qui peuvent convenir à Votre Majesté. » Panciatici « serait le meilleur, car il est homme d'honneur et il a sûrement le cœur français, ce que je développe tous les jours, étant toujours auprès de lui dans les chapelles [2]. » Mais les Espagnols ne consentiraient pas à son élévation. Forbin cajolait aussi Capizucchi, — « Ce bonhomme a fort envie d'être pape [3] », — Cibo, « en le flattant de la protection de Votre Majesté pour l'élever au pontificat ». — On parlait aussi de Marescotti, créature d'Altieri, « d'autant plus papable que les Espagnols et Chigi y donneront les mains... j'anime fort le cardinal Bichi, qui est son ennemi capital et qui travaille de toutes parts pour empêcher son exaltation »; — de Durazzo, « point encore arrivé, mais il pourra faire sa carrière, car je vois qu'on a assez bonne opinion de lui... On dit qu'il a plus de soixante ans, quoiqu'il n'en ait que cinquante-six. » Toussaint faisait demander son extrait de baptême : « J'ai cru que cette précaution pourrait ne pas être inutile. »

Bientôt un fort parti se dessina en faveur du cardinal Barbarigo, évêque de Padoue. Chaulnes, aussitôt averti, en demeura dans la stupeur : d'abord « il n'y avait pas d'apparence que l'on prit deux Vénitiens de suite »; ensuite « sa grande austérité ne serait pas fort agréable au sacré Collège [4]. » C'était, en effet, « un dévot de profession, qui ferait de la peine à tout le monde s'il était pape. On parla de lui dans le dernier Conclave, et le peuple de Rome, aussi bien que les prélats qui composent cette cour-là, frémirent au seul bruit qui se répandit qu'il y avait quelque

[1] 17 février 1691. — T. CCCXXXIX, f°s 267 v°-268.
[2] 5 mars 1691. — *Id.*, f° 282 v°.
[3] *Ibid.* — *Id.*, f°s 280-281. — Capizucchi mourut pendant le conclave (*Id.*, f° 382).
[4] Chaulnes à Forbin-Janson, 18 février 1691. — T. CCCXLV, f°s 253 et suiv.

apparence que le sort de l'élection tombât sur lui [1]. » — « L'on m'a assuré, écrivait encore Chaulnes [2], qu'il n'y avait point d'évêché en Italie où il y ait plus de procès et de mésintelligence entre les évêques et les chapitres que dans l'évêché de Barbarigo, et qu'il a au souverain degré la vertu principale des dévots, qui est de chicaner et persécuter les plus innocents et de faire, par un esprit de justice, les plus grandes injustices du monde... Ce tempérament, qui va droit à l'opiniâtreté, ne serait pas commode dans le commerce des affaires. »

D'autres voyaient surtout les bons côtés de cette candidature. Barbarigo, disait-on à l'abbé d'Hervault [3], était le meilleur sujet pour l'Église et pour la France. « Avec la vertu qui paraissait en lui jusqu'à l'héroïsme, il avait les lumières nécessaires pour le gouvernement... Il n'était rien moins qu'outré contre les maximes de France... Il n'avait pas été élevé dans celles de cette cour... Par rapport aux affaires de France, il était d'avis, dans le dernier Conclave, de porter tout à l'accommodement. » Bien vu de l'Empereur et du roi d'Espagne, des zélants et de Chigi, s'il était aussi agréable à la France, son élection serait facile. — Influencé sans doute par ces rapports, Chaulnes se montrait bientôt complètement retourné en faveur de Barbarigo : sur le fait des bulles, « il serait peut-être, par sa probité et sa sainte vie, plus capable de les donner qu'aucun autre, particulièrement après l'acte du feu Pape [4]... [5] Si ce dévot se pouvait un peu expliquer sur nos affaires, et que l'on pût être assuré qu'il prît auprès de lui le cardinal Delfino [6], ce ne serait pas un sujet à dédaigner... Le nombre des autres cardinaux papables qui ne nous conviennent pas me fait peur. »

[1] Tableau du Sacré Collège... État présent de la cour de Rome sous le pontificat d'Alexandre VIII en l'année 1691. — Rome, *Supplément*, t. IX, f° 36 v°.

[2] Chaulnes à Forbin-Janson, 22 février 1691. — T. CCCXLV, f° 267

[3] D'Hervault au roi, 24 février 1691. — *Id.*, f°s 282 et suiv

[4] Chaulnes à Forbin-Janson, 26 février 1691. — *Id.*, f°s 294-295.

[5] *Id.*, 27 février 1691. — *Id.*, f° 300

[6] Jean Delfino (1617-1699), sénateur de Venise, patriarche d'Aquilée, cardinal en 1667

Sur ces entrefaites, les instructions royales parvenaient à Rome[1] : ce qu'il fallait avant tout, c'était obtenir du futur Pape, aussitôt après son exaltation, la préconisation des Évêques nommés par le Roi et l'expédition de leurs bulles. Les évêques nommés écriraient au Pape une lettre « qui contient tout ce que le Saint-Siège est en droit de demander aux archevêques et évêques de France et qui, étant entièrement conforme à la profession de foi qui leur est prescrite par le concile de Trente et par la bulle de Pie IV, ne peut souffrir aucune augmentation ni diminution qui ne soit préjudiciable ou à la doctrine tenue au delà des monts, ou à celle qui est suivie en deçà, et dont la différence n'a jamais fait de division dans l'Église. » Le Roi y ajouterait, par une lettre de sa main, la promesse de ne pas faire exécuter l'édit de 1682; il ne demandait, en somme, du Pape futur rien « que ce qu'il peut et doit faire en conscience pour le bien et l'avantage de notre religion », — dont la première condition est la fin des différends de la cour de Rome avec celle de Versailles.

Les questions de personnes étaient traitées ensuite. Le candidat préféré de Louis XIV était le cardinal Delfini, — mais il était vénitien, comme le Pape défunt; ensuite venait Ginetti, — mais Chigi le combattrait sans doute. Parmi les autres cardinaux, c'était Barberini qui inspirait le plus de confiance au Roi; Barbarigo, qui avait « tant de bonnes qualités », Altieri, Panciatici même, quoiqu'il eût l'esprit « difficile, opiniâtre et hautain », pouvaient être acceptés s'ils donnaient « des assurances de l'expédition des bulles ». Trois cardinaux devaient être écartés : Bonvisi, Marescotti et Casanatta, mais sans recourir, si possible, à une exclusion formelle : « Il ne faut rien omettre pour n'en pas venir à cette extrémité, à moins qu'on ne soit bien assuré que le Sacré Collège y aura assez d'égard pour ne pas passer outre à l'exaltation de celui qui aura été exclu par Sa Majesté, étant encore moins désavantageux à la France d'avoir un Pape

[1] 14 février 1691. — T. CCCXXXIX, f°s 142 à 155.

malintentionné que d'être forcé de ne pas reconnaître celui qui aurait été élu malgré l'exclusion de Sa Majesté, et de former un schisme qui serait d'une très périlleuse conséquence en toutes sortes de temps, mais principalement dans la conjoncture présente. » — Paroles qui résonnent étrangement dans la bouche du Fils aîné de l'Église!

Au surplus, le Roi s'en remet à Forbin : celui-ci a « déjà pris de lui-même une si particulière connaissance de la cour de Rome », qu'il suffit de lui indiquer les intentions royales « pour ne pas douter qu'il ne sache mettre en usage les moyens les plus propres pour faire réussir à la satisfaction de Sa Majesté une si importante négociation, et que, sans attendre de nouveaux ordres, il ne prenne, de lui-même ou par l'avis des autres cardinaux, le parti qu'il jugera être le plus avantageux ou le moins préjudiciable au service de Sa Majesté », et Croissy, trois jours plus tard[1], résumait ainsi les instructions royales : « Enfin, Monseigneur, Sa Majesté se promet que vous trouverez mieux que personne les moyens de la tirer de cet embarras et de faire réussir cette affaire en la manière qu'elle le souhaite. Il ne me reste, Monseigneur, qu'à faire des vœux pour l'heureux succès de votre négociation et, quelqu'estime que le Roi fasse déjà de vos services, vous jugez bien que ce succès vous acquerrait encore un nouveau mérite bien sensible à Sa Majesté. »

C'est donc à l'évêque de Beauvais qu'allait incomber la charge de diriger le parti français au Conclave; il semble avoir accepté, sans trop de surprise ni d'émoi, cette lourde responsabilité. « Je dois, répondit-il au Roi[2], rendre de très humbles actions de grâces à Votre Majesté de la confiance dont elle m'honore. Je voudrais avoir autant de lumière et de capacité que j'ai de zèle pour son service pour y pouvoir répondre comme je dois dans une conjoncture si importante et si délicate. » — Tout de suite il alla voir Delfini, lui marqua « les sentiments d'estime » de Louis XIV, son « désir... de le voir Pape préférablement à tout

[1] T. CCCXXXIX, f°s 159-160.
[2] 3 mars 1691. — *Id.*, f°s 270 v°-271.

autre ». « Il m'a paru extrêmement touché de cette marque de bonté de Votre Majesté, et me dit que l'honneur qu'elle lui faisait était plus grand que celui d'être Pape, qu'il avait toujours été à Votre Majesté, mais qu'après cela il n'y avait rien qu'elle ne pût attendre de son zèle et de sa reconnaissance », — mais « il fallait traiter cette affaire avec un grand secret,..., surtout il ne fallait pas se presser,... il était à propos de laisser échouer les cardinaux pour qui Chigi et les autres avaient quelque prédilection [1] ». — Quelles seraient, alors, ses chances de succès? — « Il m'a dit [2], avec une entière confiance, qu'il n'était pas mal avec l'Empereur, que, pour ne lui pas être suspect, lui et sa famille lui avaient rendu service dans les petits démêlés qu'il avait eus avec la république de Venise touchant les limites, que l'Empereur l'en avait fait remercier. » L'ambassadeur de Venise à Vienne « est son neveu et ne manque [pas] de lui rendre tous les bons offices qui peuvent dépendre de lui ». L'ambassadeur de l'Empereur et l'ambassadeur d'Espagne à Venise ont écrit sur son compte « d'une manière avantageuse »; il les a « servis en quelques occasions ». « Néanmoins tout cela n'obligerait pas les Espagnols de penser à lui ni de rien faire pour son avancement, mais... ces considérations pourraient les empêcher de lui donner l'exclusion ». Il n'avait pas non plus « négligé le cardinal Ottobon... Madame sa mère étant arrivée à Venise, et s'étant trouvé *(sic)* quelques difficultés sur son sujet, ses parents les ont aplanies, de quoi don Antonio [3] s'est senti si obligé qu'il est venu ici lui en faire de grands remerciements ». D'ailleurs Ottobon ne veut pas de Barbarigo : « Ce sera pour lui une espèce d'obligation de lui être favorable », à lui Delfini, « ne pouvant pas en même temps paraître contraire à l'exaltation de deux sujets de la république de Venise. » Enfin Delfini « avait eu des occasions de faire plaisir à la famille du cardinal Colloredo, dont ce cardinal l'a

[1] 17 mars 1691. — *Id.*, f° 311

[2] 31 mars 1691. — T. CCCXXXIX, f°s 321-323.

[3] Antoine Ottoboni, procurateur de Saint-Marc, général de la Sainte Église, mort en 1720.

remercié, ce qui pourrait produire un bon effet parmi les zélants ».

Tout cela était bien incertain. En attendant, Chaulnes et Forbin saisissaient une occasion favorable pour infliger, à propos de la fameuse question des quartiers, un échec aux Autrichiens. Le prince de Liechtenstein venait de se décider à paraître en qualité d'ambassadeur; il avait fait demander une audience au Conclave. « Votre Majesté pourra juger du pouvoir autrichien en cette cour par la faveur que le Sacré-Collège lui fit, car, quoique les cardinaux aient signé la bulle qui défend de recevoir aucun ambassadeur qu'il n'ait fait la cession des quartiers, aucun cardinal néanmoins n'en parla, et la demande fut acceptée et l'audience donnée sans condition pour le lendemain [1]. » L'évêque de Beauvais s'était discrètement absenté quand on avait pris cette décision; Chaulnes et lui avaient à l'avance décidé de ne pas intervenir, parce que si les cardinaux « ne prenaient pas des précautions pour obliger cet ambassadeur de l'Empereur à renoncer aux franchises, M. le duc de Chaulnes serait en droit de reprendre les siennes [2], et que s'ils l'y obligeaient, les choses demeureraient dans le même état sans qu'on eût fait aucun bruit ni commis le nom de Votre Majesté [3]. » L'audience fixée, « je crus, dit Forbin, qu'il suffisait d'en parler à M. le cardinal Cibo, doyen du Collège, qui y fit ses réflexions et les fit faire aux autres. Il y eut beaucoup de négociations toute la nuit », — et le lendemain, le cardinal de Médicis annonça la renonciation de l'ambassadeur impérial aux privilèges du quartier.

III

Déjà le duc de Chaulnes avait accepté sans protestation la mission confiée à l'évêque de Beauvais; il lui avait même affirmé

[1] Chaulnes au roi, 30 mars 1691. — T. CCCXLIII, f°s 227 v°-228.

[2] Chaulnes n'avait abandonné le privilège du quartier que sous la condition qu'aucun ambassadeur ne pourrait le conserver. *(Id.*, f° 228 v°).

[3] Forbin-Janson au roi, 31 mars 1691. — T. CCCXXXIX, f°s 320 v°-321.

sa joie que ce fût lui qui eût le « secret » du roi : avec le cardinal de Bouillon, il se serait senti moins en sûreté et, « n'ayant d'autre pensée que d'agir d'un bon concert, sans aucune réserve »[1], il pensait que Forbin-Janson rendrait un meilleur compte de sa conduite que personne. Il lui envoya cependant son secrétaire, pour qu'il pût « apprendre de votre bouche ce que Votre Éminence aurait peut-être peine de m'écrire ». La réponse le satisfit : « Je prie Votre Éminence de vouloir être persuadée de la reconnaissance que j'ai des sentiments qu'elle a témoignés à M. Le Comte pour moi, et d'être bien convaincue que j'y répondrai avec empressement et sincérité[2]. »

Quand, le mardi 27 mars 1691, les cardinaux français, enfin arrivés à Rome[3], entrèrent tous ensemble dans le Conclave, Forbin leur annonça, à eux aussi, les ordres qu'il avait reçus et leur fit sa profession de foi : « Je leur ai représenté l'obligation où nous sommes de demeurer étroitement unis pour le bien de l'Église et le service de Votre Majesté; que, bien loin de me prévaloir de l'honneur qu'elle m'a fait de me donner sa confiance, je suivrais leurs sentiments avec autant de plaisir que de déférence, et que j'espérais que nous marcherions tous d'un pas égal dans une carrière dont on ne peut sortir avec gloire qu'en agissant avec une parfaite correspondance[4]. » Nos cardinaux acceptèrent — d'Estrées et Bonzi avec beaucoup de bonne grâce — la direction de leur cadet : » Je m'y conformerai, écrit d'Estrées[5], avec d'autant plus de joie, que je dois connaître ses

[1] Chaulnes à Forbin-Janson, 28 février 1691. — T. CCCXLV, f° 306.

[2] *Id.*, 1er mars 1691. — T. CCCXLVI, f° 74.

[3] Ils avaient séjourné quelques jours à Antibes chez le marquis de Janson, frère du cardinal et gouverneur de cette ville. « Quand nous ne serions pas pressés par le service du Roi de partir d'ici, la grande dépense que nous faisons faire à M. le marquis de Janson nous solliciterait d'en partir, car il tient pour nous et pour toute notre suite une très grande et très magnifique table, matin et soir, et n'a jamais voulu souffrir que nous fissions notre dépense. » (Le cardinal de Bouillon à Croissy, Antibes, 6 mars 1691. — T. CCCXLIV, f° 45 v°).

[4] Forbin-Janson au roi, 31 mars 1691. — T. CCCXXXIX, f° 325 v°.

[5] D'Estrées au roi, 30 mars 1691. — T. CCCXLIV, f° 88.

intentions[1] par la voie d'un ami de trente ans, d'un zèle aussi pur et aussi désintéressé que le mien, à l'élévation duquel j'ai travaillé de si bon cœur pendant quatorze ans... lequel enfin par sa prudence, son habileté et son attention, a mis les affaires... en tel état qu'il mérite toute sorte de préférence... Au pied de la lettre, on ne pouvait mieux faire, plus habilement et plus fermement que M. le cardinal de Forbin a fait... je l'ai trouvé ici avec une estime et une approbation générales[2]. » Bonzi renchérissait : « Je n'ai qu'à vous assurer de ce que sa modestie vous cache, qu'il est aimé, estimé et honoré de tout le Conclave sans exception, et qu'il a une fermeté pour le service du Roi, accompagnée d'une douceur et des *(sic)* manières si insinuantes qu'il a gagné le cœur de tout le monde et qu'il n'en fait d'autre usage que pour la gloire et les intérêts du Roi[3]. »

Barbarigo était encore grand favori ; on disait bien que l'Empereur lui était hostile, mais ses partisans avaient envoyé un courrier à Vienne pour obtenir la levée de l'exclusion. En principe, Louis XIV ne s'opposait pas à son élection, s'il acquiesçait à l'expédition des bulles : c'était la « pierre de touche pour reconnaître si les intentions de celui qui voudra parvenir à la Papauté sont assez bonnes pour vous y pouvoir fier[4] ». A la rigueur, on pouvait, même sans cela, appuyer sa candidature : « Vous ferez voir par là aux zélants et à tout le Sacré-Collège qu'un Pape d'une vertu et d'un mérite si connus me sera toujours très agréable. » Mais ni Altieri, ni Ottoboni, jusqu'alors nos fidèles alliés, ne voulaient de Barbarigo, et ils étaient assez puissants à eux seuls pour empêcher son élection et pousser à sa place, avec le concours des Autrichiens, Bonvisi, Casanatta ou Marescotti[5]. L'évêque de Beauvais n'entendait pas courir de tels risques à

[1] Les intentions du roi.
[2] D'Estrées à Croissy, 31 mars 1691. — T. CCCXLIV, f° 91 v°.
[3] Bonzi à Croissy, 30 mars 1691. — T. CCCLXIV, f° 86. — Conf. 18 juin 1691 *(Id.*, f°s 171-172) : « Rien n'échappe à M. le cardinal de Forbin, et il y a plus de sujet de l'admirer que de besoin de le seconder. »
[4] Louis XIV à Forbin-Janson, 27 mars 1691. — T. CCCXLVI, f° 117.
[5] Forbin-Janson au roi, 31 mars 1691. — T. CCCXXXIX, f°s 318 v°, 326 v° à 330.

cause de Barbarigo, qui ne lui inspirait aucune confiance pour les « affaires » ; il avait fait, à la vérité, des déclarations satisfaisantes au cardinal le Camus, mais, devenu pape, comment les interprèteraient ses ministres probables : un Chigi, qui avait montré « tant d'ardeur pour la publication du dernier bref »[1] ; un Albani, qui consultait « des théologiens éloignés de nos maximes », et qui s'applaudissait « assez publiquement » d'avoir porté Alexandre III à publier son bref ; un Colloredo, dont la très grande influence s'exercerait contrairement aux vues de la France ?

D'accord avec Altieri et Ottoboni, Forbin décida donc de travailler d'abord en faveur d'Altieri, en tâchant de le réconcilier avec Chigi. « Mais comme cela paraît impraticable à cause de la jalousie et de l'opposition qui est entre eux, il y a apparence que ces difficultés rebuteront le cardinal Altieri ; alors on agira pour le cardinal Panciatici, pour lequel on pourra travailler avec succès, si les Espagnols ne lui donnent pas l'exclusion formelle, dont ils ne se sont pas encore expliqués. Si ce dessein ne réussit pas, on pourra ensuite venir à Barbarin, pour lequel il n'y a pas sujet d'espérer un grand succès... Après toutes ces tentatives, il faudra tâcher de convenir d'un vieillard, et ce sera pour lors que nous ferons nos derniers efforts en faveur de Delfin, qui serait sans doute le sujet le plus avantageux pour Votre Majesté et la meilleure tête pour gouverner l'Église dans cette conjoncture[2] ». — Malheureusement, comme l'avait prévu Forbin, tous ces projets échouaient l'un après l'autre : Chigi refusait tout accord avec Altieri ; les Espagnols mettaient de telles conditions à l'élection de Panciatici qu'ils la rendaient pratiquement impossible ; Barberin avait peu de « réputation », — mais une famille nombreuse et criblée de dettes ; quant à Delfin, « les zélants ne le veulent pas, Chigi s'en soucie peu, le Collège croit son esprit baissé, et Altieri aurait peine de s'y déterminer[3] ».

La même angoissante question continuait donc à se poser au

[1] D'Hervault à Croissy, 30 mars 1691. — T. CCCXLVI, f°s 228-230.
[2] Forbin-Janson au roi, 7 avril 1691. — T. CCCXXXIX, f°s 346-348.
[3] Forbin-Janson au roi, 21 et 24 avril 1691. — T. CCCXXXIX, f°s 368 et suiv.

pauvre évêque de Beauvais : qui prendre?... A force de méditer sur la liste des cardinaux, une idée commençait à germer dans son esprit. Pignatelli?... Pourquoi pas? Sans doute il est Napolitain, donc sujet d'Espagne, et à ce titre suspect à la France; mais l'Espagne elle-même considère en général les cardinaux napolitains comme suspects : cela fait compensation. Du reste, « il n'a point de parents ni aucun bien dans le royaume de Naples... il tenait son archevêché du Pape et non du roi d'Espagne ». C'est d'ailleurs « un homme d'une dévotion solide... qui a toujours été dans la maxime qu'il fallait que les Papes vécussent bien avec les princes[1] »; il a « assez de mérite et même l'avantage d'avoir pour ami et protecteur le cardinal Altieri[2] ». — Peu à peu cette idée prenait corps, il fallait en écrire à Versailles[3] : « Celui qui serait le plus faisable est Pignatelli; il a l'humeur douce, facile et bienfaisante, grand homme de bien qui donne tout ce qu'il a aux pauvres, âgé de soixante-seize ans, d'un tempérament assez robuste; il n'a point de parents et dit qu'il renoncerait au népotisme; quoiqu'il soit Napolitain et archevêque de Naples, il assure qu'il n'a ni inclination ni attachement pour les Espagnols; dans ses nonciatures en Pologne et à Vienne, il s'est conduit avec sagesse et sans partialité. Altieri nous l'a proposé préférablement à tout autre vieillard; Ottoboni le souhaiterait aussi bien que les Espagnols et la faction d'Innocent XI, dont il est créature. Ainsi, si nous y consentons, son exaltation sera facile. Pour savoir le fond de ses sentiments, nous avons prié Monsieur le cardinal de Bonzi, qui est son ami et qui l'a vu en Pologne, de lui parler en secret; il l'a fait, et l'a trouvé dans de bonnes dispositions, convaincu de la nécessité de donner des bulles et de bien vivre avec Votre Majesté, lui ayant même dit qu'il ferait, dans les affaires de Votre Majesté, ce qu'il ferait lui-même s'il pouvait être Pape... On l'a persuadé[4] qu'un Pape est

[1] 5 et 20 mai 1691. — T. CCCXL, f°s 10 et suiv., 65 et suiv.
[2] Tableau du Sacré-Collège... — *Supplément*, t. IX, f° 63.
[3] Forbin-Janson au roi, 24 avril 1691. — T. CCCXXXIX, f°s 378 v°-380.
[4] Forbin-Janson au roi, 5 mai 1691. — T. CCCXL, f°s 13 et 14.

obligé en conscience de donner des bulles et qu'il ne peut rien faire de plus avantageux pour l'Église que de vivre dans une parfaite intelligence avec Votre Majesté » ; comme ministres, « il a déclaré que, pour ne donner aucune jalousie, il ne prendrait ni Napolitains ni Milanais, et qu'il suivrait les conseils du cardinal Altieri ». Il avait voulu voir les projets des lettres du Roi et des Évêques : le cardinal Altieri les lui avait portés, « en l'assurant que, s'il était à sa place, il ne ferait pas de difficulté de les accepter et de s'engager par écrit de donner des bulles quand il serait Pape. » — Malheureusement, il refusait cet engagement écrit, disant « que cela serait contre sa conscience et qu'il aimait mieux ne pas être Pape[1] »... « Il voudrait toujours qu'on se contentât de sa parole, et nous persistons au contraire avec la même fermeté à lui en demander de plus grandes assurances[2]. » Peu à peu sa résistance faiblissait, mais il hésitait encore, il hésitait toujours. « Quand il a fallu signer, quoiqu'il y ait paru disposé, les scrupules sont revenus, et quelques raisons que j'aie pu lui alléguer dans une conférence que j'eus avec lui sur ce sujet, il témoigna qu'il ne pouvait pas s'engager par écrit, disant que les bulles des Papes le défendaient, que le bruit s'était déjà répandu qu'il avait signé, et qu'il voulait être en état de pouvoir soutenir avec vérité qu'il ne l'avait pas fait. » En vain Altieri, Ursini[3], les cardinaux français redoublèrent-ils d'instances : « Nous l'avions réduit à promettre qu'il donnerait un écrit touchant l'expédition des bulles pour la sûreté de sa parole, lequel aurait été déposé entre les mains du cardinal Altieri, lequel aurait assuré Votre Majesté qu'il en était le maître et qu'il ne le délivrerait qu'après l'expédition des bulles. Mais ce bon cardinal, après nous avoir entretenus plusieurs jours entre la crainte et l'assurance, changeant souvent de résolution, nous a enfin déclaré qu'il ne pouvait plus se résoudre à faire ce que nous

[1] Forbin-Janson au roi, 24 avril 1691. — T. CCCXXXIX, f° 380.
[2] *Id.*, 5 mai 1691. — T. CCCXL, f° 13.
[3] Pierre-François des Ursins, duc de Gravina, né en 1649, religieux dominicain, cardinal en 1672, archevêque de Bénévent, enfin pape sous le nom de Benoît XIII (1724), mort en 1730.

demandions de lui, et qu'il ne signerait point. » Le projet était à vau-l'eau.

Louis XIV fut-il très marri de cet échec? — Non, sans doute : « Vous savez, écrivait-il à l'Évêque[1], toutes les raisons que j'aurais de donner l'exclusion au cardinal Pignatelli... » Mais il avait donné sa confiance, il ne la retirait pas : « Je laisse néanmoins entièrement à votre prudence de ménager cette affaire en la manière que vous verrez être la plus convenable à mes intérêts. » Il avait successivement approuvé toutes les combinaisons envisagées par le Cardinal : « Il me paraît qu'on ne peut pas prendre de meilleures mesures pour parvenir à une bonne élection que celles dont vous m'informez par votre lettre[2]... Comme j'approuve fort tout le projet que vous faites, je n'ai qu'à me remettre entièrement à votre sage conduite. » Avec le temps qui s'écoulait, les espérances royales diminuaient de plus en plus : « Je vois bien que vous aurez peine à trouver dans le Collège des Cardinaux un véritable père commun... Enfin, comme je vois que toutes choses sont réduites dans le Conclave en un point qu'il n'est plus question de choisir le meilleur sujet, mais seulement d'éviter le plus mauvais, je remets entièrement à votre prudence de prendre le parti que vous croirez être le moins désavantageux à ma couronne, et de prendre toujours celui des cardinaux qui sera le plus porté à faire expédier des bulles aussitôt après son exaltation[3]... »

IV

Le pis, c'est qu'il n'y avait pas entente entre les cardinaux français : Forbin, d'Estrées et Bonzi restaient étroitement unis, mais Bouillon et Le Camus se séparaient de leurs confrères, sans d'ailleurs s'accorder entre eux, bien au contraire. Naguère

[1] Louis XIV à Forbin-Janson, 24 mai 1691. — T. CCCXL, f°s 58 v°-59.
[2] *Id.*, 30 avril 1691. — T. CCCXXXIX, f° 352.
[3] *Id.*, 6 juin 1691. — T. CCCXL, f°s 98 et suiv.

encore à demi disgracié[1], Bouillon prenait cependant l'initiative d'écrire au roi une longue lettre en faveur du cardinal Barbarigo[2] : « né Vénitien », disait-il, Barbarigo avait toujours vécu loin de la cour de Rome dans « la pratique des plus grandes vertus... il ne peut être soupçonné d'avoir pris la moindre teinture des intérêts de la maison d'Autriche », il est plein de zèle pour le rétablissement du roi d'Angleterre[3], d'admiration pour « l'entière extirpation de l'hérésie en France » ; son « vrai caractère est la douceur ». En ce qui concerne les bulles, il a dit « nettement et positivement », — Bouillon affirmait le tenir de bonne source, — « que le pape futur ne peut ni ne doit plus différer de donner des bulles aux évêques nommés qui ont été de l'assemblée de 1682,... la constitution du pape Alexandre VIII ayant apporté le remède nécessaire aux délibérations de cette assemblée ». D'assurances, il ne veut pas en donner par écrit, mais aucun cardinal n'y consentira davantage. Il est vrai que les cardinaux Altieri et Ottoboni lui sont opposés, mais on arriverait sans doute à les persuader « qu'ils doivent préférer les grands et solides intérêts de Votre Majesté à leurs propres sentiments et, si je l'ose dire, à leurs passions particulières » ; on leur expliquerait, au surplus, que « bien loin d'avoir en cela la pensée de les abandonner, on ne prétend uniquement que leur représenter les intentions de Votre Majesté et le bien de son service ».

Écrite au roi et tenue secrète, cette lettre n'aurait eu aucun inconvénient; par malheur, les sentiments qui y étaient exposés furent presque aussitôt connus, non seulement des cardinaux

[1] Forbin-Janson avait été alors l'un de ses appuis à Paris et à la cour. Lorsqu'il avait été question de la venue de l'évêque de Beauvais à Rome, Bouillon lui avait écrit : « Si votre voyage de Rome m'a donné de la joie par celle que j'aurai de vous y embrasser, il m'a donné en même temps une vive douleur par la raison qu'il me prive du meilleur et du plus habile ami et protecteur que je pouvais avoir à la Cour pour y appuyer mes intérêts et travailler efficacement à finir mes malheurs... » — Duplicata de la lettre du 18 avril 1690, complétée le 22. — T. CCCXXXIV, f°s 297-302.

[2] Le cardinal de Bouillon au roi, 19 mai 1691. — T. CCCXLIV, f°s 121 et suiv.

[3] Jacques II Stuart, détrôné en 1689 par son gendre, Guillaume III d'Orange.

français, mais de tout le Sacré-Collège. L'évêque de Beauvais n'hésita pas à prendre une mesure radicale : il invita Bouillon à donner son vœu « tant au scrutin qu'à l'accès, dans la faction de France, sans le pouvoir donner ailleurs... les autres cardinaux français en useraient de même [1] ». — « Cette résolution fort peu usitée dans les Conclaves » surprit Bouillon, mais sa surprise se changea en indignation lorsqu'« un cardinal français », — sans doute Le Camus, — lui déclara qu'elle avait été prise contre lui, parce qu'on craignait qu'il ne fût homme à donner son vœu sous main à Barbarigo. Bouillon jugea une explication indispensable; elle eut lieu quelques jours plus tard : « Je lui ai donc parlé, écrit Forbin [2], en présence de M. le cardinal de Bonzi et lui ai représenté qu'il ne devait pas trouver étrange que nous eussions usé de quelque réserve avec lui, parce que nous avions appris différentes choses qui rendaient ces précautions nécessaires pour le service de Votre Majesté. Qu'en premier lieu on nous avait dit que, pendant que nous traitions avec le cardinal Pignatelli, il l'avait exhorté de tenir ferme, et que Votre Majesté ne voulait rien qui ne fût juste, et surtout pas de pacte [3]. En second lieu, qu'il avait témoigné à beaucoup de cardinaux qu'il était convaincu qu'on ne pouvait en conscience faire aucun traité, et qu'il en avait parlé à Votre Majesté qui en était convaincue; qu'il avait donné dans le Conclave plusieurs copies du projet porté par l'abbé de Polignac, afin qu'en cas qu'on fit pape quelqu'un des cardinaux à qui il l'avait donné, il s'en tint à ce même projet, et enfin [qu'il] avait offert son suffrage pour le cardinal Barbarigo et promis d'obliger le cardinal Le Camus de lui donner le sien, en cas qu'il lui fût nécessaire, sans la participation des autres cardinaux français. » M. le cardinal de Bouillon

[1] Le cardinal de Bouillon à Croissy, 21 mai 1691. — T. CCCXLIV, f°s 152 et suiv.

[2] Forbin-Janson au roi, 26 mai 1691. — T. CCCXL, f°s 118 et suiv.

[3] Bouillon aurait même informé le cardinal Albani des pourparlers des cardinaux français avec Pignatelli; le cardinal Cantelmi l'aurait répété à celui-ci, qui avait alors rompu les négociations. — Forbin-Janson au roi, 5 juin 1691. — T. CCCXL, f° 151.

protesta qu'il était innocent de tout cela et qu'il n'avait jamais eu de mauvaises intentions; qu'à la vérité il avait dit au cardinal Pignatelli que Votre Majesté ne demandait rien que de juste; qu'il ne croyait pas, à la vérité, qu'on pût faire de traité; qu'il n'avait parlé qu'aux cardinaux français de ce qu'il avait dit à Votre Majesté, qu'il n'avait donné qu'au cardinal Ursini une copie de son projet, en disant en même temps que, depuis l'acte que le Pape a fait en mourant, on ne pouvait rien exiger de semblable. Enfin il a fortement nié qu'il eût offert son vœu pour Barbarigo... il me priait d'assurer Votre Majesté de son innocence et qu'il n'avait jamais manqué au zèle et à l'application qu'il est obligé d'avoir pour son service. »

Forbin avait gardé de cet entretien une impression pénible : « Je n'ai pas eu trop de sujet d'en être satisfait lorsque je lui parlai dernièrement, écrivait-il [1],... cependant j'espère que sa conduite sera meilleure dans le reste du Conclave. » — Vain espoir! Quelques jours plus tard, l'abbé de Polignac, conclaviste de Bouillon, se rendait de nuit dans la cellule de Barbarigo, et le secrétaire du cardinal Barberini, son voisin, l'entendait exhorter ce cardinal « à suivre ses vues pour le pontificat », affirmer « que les Français s'y rendraient, soutenant qu'on traiterait après cela l'affaire des bulles et qu'il pourrait l'y servir, parce qu'il avait étudié ces matières. Et comme ce cardinal lui disait que, quand les Français lui seraient favorables, le cardinal Ottobon lui serait toujours contraire, il lui répondit qu'il savait qu'il ne lui resterait pas quatre créatures fidèles [2]. »

Le « principal chagrin » de Bouillon tombait maintenant sur Le Camus, qu'il soupçonnait de l'avoir trahi. Le Camus, de son côté, était très monté contre Bouillon, ayant appris, disait-il [3], « par plusieurs cardinaux italiens », que celui-ci avait fait des rapports à son désavantage. » De fait, lui aussi était suspect.

[1] Forbin-Janson au roi, 5 juin 1691. — T. CCCXL, f° 154.
[2] *Id.*, 18 juin 1691. — T. CCCLI, f°s 209-210.
[3] Mémoire du cardinal Le Camus envoyé au roi avec la lettre de Forbin-Janson, du 12 juin 1691. — T. CCCXL, f° 176. — Une minute aut. s., avec corrections, en existe dans nos archives.

« M. le cardinal Le Camus, dès qu'il a été ici, a fait une union fort étroite avec les zélants et les Espagnols, sans que cela ait produit aucun bien pour les affaires de Votre Majesté, comme il nous le faisait espérer. Nous apprenons qu'il en fait un usage tout contraire, qu'il exhorte les zélants à être fermes, qu'il les assure qu'ils ne doivent pas craindre d'exclusion, que Votre Majesté défend d'en donner, que nous serons contraints de venir à eux et que ce n'est qu'un dépit particulier qui ne les doit pas arrêter. Il y a quelque temps que sa conduite m'était suspecte et il me revenait de plusieurs endroits qu'elle était contraire aux intérêts de Votre Majesté [1]. » Et Forbin concluait tristement : « Il ne faut rien ajouter après cela pour persuader à Votre Majesté que nous sommes bien malheureux de nous trouver avec des gens qui, bien loin de nous aider à *(sic)* leur secours, découvrent à nos ennemis ce que nous devons tenir de plus caché, les fortifiant dans leurs desseins qui nous sont contraires, et qui, rompant ou prévenant toutes nos mesures, en rendent le succès si difficile. »

V

La candidature Barbarigo restait donc des plus menaçantes; c'était d'autant plus étrange que tout le monde y semblait opposé : « La maison d'Autriche et les zélants jouent en vérité un extraordinaire rôle dans ce Conclave, écrivait Chaulnes [2]. L'Empereur exclut M. le cardinal Barbarigo. L'Espagne prend le même parti dans le conseil d'État ordonné par le Roi Catholique entre son ambassadeur, le gouverneur de Milan et le vice-roi de Naples. Il ne se peut que les zélants ne le sachent. Ils tentent de faire révoquer l'exclusion, sans prendre des mesures avec les autres chefs [de factions] qui ont l'exclusion sûre, font sortir une seconde exclusion de la part des Espagnols, et les zélants ne se

[1] Forbin-Janson au roi, 25 juin 1691. — T. CCCXL, f°s 335-337.
[2] Chaulnes à Forbin-Janson, 19 avril 1691. — T. CCCXLVI, f° 341.

rendent pas. » — Au début de mai, un nouvel incident accroissait la méfiance de l'évêque de Beauvais : l'ambassadeur d'Espagne, très hostile à Barbarigo, avait voulu le faire exclure publiquement. Le cardinal Salazar s'y opposa, en déclarant « que cette exclusion n'était fondée que sur le caprice de l'ambassadeur... et non sur les ordres du conseil d'Espagne, d'où il en avait reçu de contraires[1]... L'Empereur et le roi d'Espagne souhaitent l'exaltation de Barbarigo... le service de la maison d'Autriche le demandait[2] ». Cela, remarquait Forbin-Janson, » nous donne lieu de croire qu'ils ont eu des paroles et des sûretés du cardinal Barbarigo et des autres zélants, contraires à nos intérêts, dont ils ont des raisons de ne pas informer l'ambassadeur d'Espagne[3]... La prétendue exclusion d'Espagne et de l'Empereur à l'égard de Barbarigo est une pure fiction pour nous surprendre[4]. »

A Barbarigo, l'évêque de Beauvais s'efforçait d'opposer le cardinal Delfin; il crut un moment toucher au but : « Voilà, Sire, » s'écrie-t-il[5] avec satisfaction, après avoir longuement rendu compte de ses négociations avec ce cardinal et des chances de succès qu'il pouvait avoir[6], « un projet dont les mesures paraissent assez bien prises pour le conduire à une heureuse fin, et si les Autrichiens y entrent d'aussi bonne foi qu'ils le témoignent, il y a lieu d'en espérer un bon succès... Cependant, quelque plausible que cela paraisse, les esprits sont si aigris, les intérêts si opposés et la malignité si grande contre nous, qu'il ne faut se flatter d'aucun succès qu'après une heureuse consommation de l'ouvrage. »

Ces réserves n'étaient que trop justifiées; le 16 juin au matin, trente-trois vœux furent donnés au cardinal Barbarigo. « Les vœux séparés en plusieurs personnes ne font nul effet, écrivait Chaulnes au cardinal[7]; quand ils sont en une seule personne,

[1] Forbin-Janson au roi, 12 mai 1691. — T. CCCXL, f°s 61-62.
[2] Forbin-Janson au roi, 20 mai 1691. — T. CCCXL, f°s 78-79.
[3] *Id.*, 12 mai 1691. — *Id.*, f°s 61-62.
[4] *Id.*, 11 juin 1691. — *Id.*, f° 167.
[5] V. ci-dessus page 191.
[6] 18 juin 1691. — T. CCCXLVII, f°s 184-185.

c'est une mine qui fait tout sauter, et Votre Éminence en voit l'exemple. Les zélants ont séparé leurs vœux en Barbarigo, Colloredo et quelques autres, cela n'a point produit d'effet; ils les ont mis en un, et ils ont abattu tout d'un coup le cardinal Delphin auquel toutes les couronnes concouraient... Votre Éminence se doit précautionner contre une insulte, car s'il est vrai que M. le cardinal Chigi n'ait pas donné sa voix à M. le cardinal Barbarigo au dernier scrutin, l'abandon d'Altieri et d'Ottobon par quelques-unes de leurs créatures ferait apparemment Barbarigo Pape à notre barbe. »

C'était, depuis un mois, ce que redoutait Forbin-Janson : « une pratique secrète pour exalter Barbarigo sans notre participation ni celle d'Altieri et d'Ottobon, ayant gagné plusieurs de leurs créatures et celles qui sont de la faction d'Innocent XI [1] »; et en effet, dans la nuit du 19 au 20 juin, les cardinaux français apprirent qu'on préparait tout pour faire le lendemain une élection par surprise [2] : au cardinal Sachetti [3], on avait demandé son suffrage pour Barbarigo en lui affirmant que « la France y donnait les mains ». — « Chigi était allé de son côté briguer des vœux de plusieurs cardinaux, leur disant que tout était d'accord ». En même temps, les partisans de Barbarigo « inspiraient tant de crainte aux cardinaux Altieri et Ottobon, leur disant que nous allions les abandonner, que leurs créatures en étaient ébranlées et prêtes de s'en séparer. » Il n'y avait pas un moment à perdre pour « détourner le coup et empêcher l'effet d'une si grande et si honteuse supercherie. Nous employâmes donc une partie de la nuit à voir nos amis pour les détromper, afin qu'ils fortifiassent leurs créatures, et M. le cardinal de Bonzi et moi allâmes chez le cardinal Sachetti pour lui faire connaître la supercherie qu'on nous faisait et l'assurer que nous n'avions donné aucun consentement aux zélants, que nous étions unis à

[1] Forbin-Janson au roi, 20 mai 1691. — T. CCCXL, f°s 78-79.
[2] *Id.*, 25 juin 1691. — *Id.*, f°s 223 et suiv.
[3] Urbain Sachetti, auditeur général de la Chambre apostolique, cardinal en 1681, mort en 1705.

nos amis, que nous ne pouvions pas abandonner, et que par conséquent nous ne pouvions pas concourir à Barbarigo... Il ne fallait pas de moindre précaution pour arrêter le mal et empêcher le succès de la malignité des zélants, car si nous nous fussions reposés sur la foi de leurs propositions et des compliments par lesquels ils croyaient apparemment nous avoir endormis, il est certain que nous en aurions eu l'affront et qu'ils auraient fait Barbarigo Pape, non seulement sans notre participation, mais même malgré nous, et sans que rien y eût pu mettre obstacle, puisque la moitié du Conclave aurait été trompée par leur supposition. »

Aux yeux de Forbin-Janson, l'élection de Barbarigo eût été un désastre; ses déclarations l'avaient conjuré, mais elles pouvaient avoir des conséquences graves. Le duc de Chaulnes, tout en le soutenant de toutes ses forces, le lui disait franchement : « J'eusse souhaité », écrivait-il [1], que Votre Éminence « eût pu éviter de faire une aussi forte déclaration, qui approche assez près de l'exclusion, d'autant plus que j'appréhendais un peu qu'en voulant confirmer la bonne intelligence et l'union qui est entre les trois factions et nous, Votre Éminence n'en exposât les chefs au chagrin de Barbarigo et de ses amis, en faisant voir que c'était à leur considération que nous ne concourions pas au cardinal Barbarigo. » A Versailles aussi, le roi s'était fort ému de l'incident . « La haine de cette exclusion tombera entièrement sur ma faction, écrivait-il [2]; il aurait été à souhaiter que vous eussiez continué d'avoir pour ce cardinal le même ménagement que vous avez eu ci-devant et que vous vous fussiez réservé la liberté entière de concourir à cette élection. »

VI

Malgré tous ses efforts, toutes ses recherches, Forbin n'avait encore pu trouver de meilleur candidat papable que Pignatelli,

[1] Chaulnes à Forbin-Janson, 25 juin 1691. — T. CCCXLVII, f° 196.
[2] Louis XIV à Forbin-Janson, 16 juillet 1691. — T. CCCXL, f°s 239-242.

— mais celui-ci avait, on s'en souvient, refusé de prendre un engagement écrit au sujet des bulles. Il fallait donc chercher « un expédient dont l'apparence serait plus douce et l'embarrasserait moins, par lequel néanmoins on ne laisserait pas d'assurer également et solidement l'accomplissement » des désirs du roi[1]. Louis XIV avait bien permis, si les sûretés par écrit ne pouvaient être obtenues, de « se contenter de promesses et de paroles, les plus positives qu'on pourra tirer ». Mais l'évêque de Beauvais avait tenu cette permission secrète. « Je n'ai pas cru devoir communiquer cet article à Messieurs nos cardinaux, de crainte qu'ils n'apportassent de trop grandes facilités à conclure, me réservant d'user de la permission... quand les autres précautions seront impossibles, lesquelles je crois d'autant plus nécessaires qu'il y a peu de confiance à prendre aux paroles et à la bonne foi des gens de ce pays[2]. »

Voici donc ce qu'il avait imaginé, de concert avec les cardinaux d'Estrées et de Bonzi : « Nous avons cru que si l'on pouvait obliger le cardinal Pignatelli, par un engagement certain, d'écrire incessamment après son exaltation à Votre Majesté qu'il était résolu de donner des bulles aux évêques nommés par Votre Majesté, conformément aux conditions marquées dans le mémoire, on aurait un gage très assuré de sa volonté, et d'autant meilleur qu'il le donnerait après avoir été élu. » Pignatelli consentit à cet expédient, et Altieri à s'engager envers le roi et à « lui en écrire une lettre après avoir pris la parole du cardinal Pignatelli. » — « Après ces premiers pas, et plus essentiels, pour ne laisser aucun prétexte de chicane », nos cardinaux rédigèrent le projet de la lettre du cardinal Altieri au roi, « où nous avons inséré ce que nous avons cru de plus précis et de plus positif pour l'expédition des bulles ». Altieri l'écrivit, après l'avoir fait approuver par son ami, puis il l'enferma dans une cassette qu'il remit au cardinal de Bonzi, mais dont il garda la

[1] Les cardinaux d'Estrées, de Bonzi et de Forbin au roi, 15 juillet 1691. — T. CCCXLI, f° 62.

[2] Forbin-Janson au roi, 2 juin 1691. — T. CCCLI, f° 189 v

clé. On s'entendit ensuite avec Pignatelli, par l'intermédiaire du confesseur du Conclave, sur la rédaction de la lettre qu'il écrirait au roi après son exaltation : « Il promet expressément des bulles et se remet à la lettre que le cardinal Altieri écrit par son ordre à Votre Majesté de la manière dont elles seront accordées. » La minute, écrite de la main du confesseur, fut également mîse en lieu sûr [1].

Toute cette négociation avait été menée dans le plus grand secret ; les cardinaux de Bouillon et Le Camus, le duc de Chaulnes lui-même en avaient été tenus à l'écart, et Forbin insistait à plusieurs reprises auprès du roi pour qu'elle restât ignorée, même après l'élection. « Il est bien sûr que, sur le moindre soupçon qu'on pourrait former que nous prissions quelqu'intérêt à l'exaltation de ce cardinal, tous nos ennemis s'élèveraient contre et y mettraient des obstacles invincibles... Quand nos affaires seront réglées, nous prendrons toutes les mesures qu'il faudra afin qu'il paraisse que nous nous faisons prier et qu'enfin nous donnons notre consentement pour faire voir que Votre Majesté, sans avoir égard à sa naissance et à

[1] Les cardinaux d'Estrées, de Bonzi et de Forbin au roi, 15 juillet 1691. — T. CCCXLI, f°s 62-66. — Dans sa lettre au roi (3 juillet 1691. — T. CCCXLVIII, f°s 14-15, traduction), Altieri déclarait avoir « parlé en diverses occasions au cardinal Pignatelli sur la nécessité de pourvoir aux églises du royaume de France » et de la manière de terminer cette affaire « avec une satisfaction réciproque ». Pignatelli, il pouvait l'affirmer, pensait que l'on pouvait accorder des bulles aux évêques nommés par le roi, qui avaient assisté à l'assemblée du clergé de 1682, après avoir reçu d'eux « une lettre conforme au projet que MM. les cardinaux français m'ont communiqué et dont j'ai fait part dans une grande confidence au dit cardinal Pignatelli », et du roi l'assurance qu'il ferait suspendre l'exécution de son édit du mois de mars 1682 et qu'il empêcherait toute procédure contre la constitution d'Alexandre VIII, pourvu que le nouveau pape ne la fit pas publier.

« Et comme j'ai reconnu que c'est l'intention et la résolution du dit cardinal Pignatelli, je puis assurer Votre Majesté... que cette affaire se terminera de la manière susdite, après qu'il aura plu à Dieu de l'élever à la dignité de Pontife », et « qu'aussitôt qu'il sera exalté, il ne manquera pas de remercier Votre Majesté de sa complaisance généreuse pour lui et lui marquera avec une satisfaction particulière les sentiments ci-dessus exprimés. »

d'autres considérations qui pourraient être des sujets d'exclusion, ne regarde que le bien de l'Église et ne demande qu'un Père commun... Nous sommes persuadés que, dans l'état où sont les affaires de Votre Majesté et pour finir celle des bulles, qu'avec si grande raison elle a tant à cœur, nous ne pouvons prendre un parti plus assuré[1]. » — Restait à obtenir l' « agrément » de l'ambassadeur, — simple formalité de politesse, puisque c'était l'évêque de Beauvais lui-même qui avait le « secret » du roi. « Quand l'affaire a été conclue, nous lui avons fait savoir l'état où étaient celles du Conclave et les raisons que nous avions de concourir à Pignatelli par les motifs les plus spécieux que nous avons pu alléguer sans entrer dans le fond... Il y a donné les mains de la manière du monde la plus honnête, sans en vouloir savoir davantage. » Les cardinaux de Bouillon et Le Camus donnèrent aussi leurs suffrages « sans aucune ombre de difficulté[2] ».

Le jeudi 12 juillet au matin, le cardinal Pignatelli devenait enfin le pape Innocent XII, « mais avec une si grande opposition de la plupart des zélants et des Autrichiens leurs amis, que six des principaux de ces messieurs donnèrent encore leurs voix au cardinal Barbarigo, et un autre au cardinal Altieri. La persévérance dans cette union fut si grande, qu'à minuit même il y avait encore lieu de craindre des oppositions de leur part, qui rompissent toutes nos mesures et fissent échouer cette grande affaire pour laquelle nous avions pris de si grandes précautions et nous nous étions donné tant de soin[3] ».

Forbin passait une fois de plus en revue les avantages et les inconvénients que l'élection pontificale paraissait offrir à la France. « Il faut enfin considérer, concluait-il, qu'on ne pouvait rien faire de mieux, que c'était un point capital d'assurer, autant qu'il serait possible, la concession des bulles, comme Votre Majesté l'avait ordonné dans ses instructions, qu'il fallait, comme

[1] Forbin-Janson au roi, 30 juin 1691. — T. CCCXL, f°s 245-246.
[2] *Id.*, 15 juillet 1691. — T. CCCXLI, f°s 49 v°-53.
[3] *Ibid.* — *Id.*, f°s 31 et suiv.

on dit, s'ôter cette épine du pied, qui mettait un obstacle presqu'invincible aux succès qu'on pouvait espérer dans le Conclave, qu'il était de la prudence de sacrifier je ne sais quelle vaine gloire à un avantage si solide... » La question des ministres avait été aussi heureusement résolue : Bonzi avait insinué au pape de prendre pour secrétaire d'État un cardinal de la faction d'Altieri, de préférence Spada[1], qui lui était tout dévoué, qui avait « l'esprit doux », et qui avait été nonce en France ; « il est neveu du feu cardinal Spada[2], qui était tout français... Il a avec fondement des vues éloignées de pouvoir être pape... ainsi nous aurons en lui toutes les dispositions que nous pourrons désirer pour nos affaires ». Panciatici, « Français dans le cœur », serait dataire, et Albani, qui « dépend beaucoup des cardinaux Barberini et Ottoboni », secrétaire des brefs. « Ce sont des sujets qui ont l'approbation générale. Il est même glorieux à Votre Majesté qu'on mette dans le palais des personnes tirées des factions qui ont été unies à la sienne, outre que cela confirme les justes espérances des satisfactions que Votre Majesté attend, et des grâces que nous pouvons espérer sous ce pontificat. »

Dans sa lettre particulière au roi, Forbin rendait justice aux deux confrères qui l'avaient si vigoureusement secondé[3] : « Il est inutile de parler à Votre Majesté du zèle et de la capacité de Messrs les cardinaux d'Estrées et de Bonzi. Mais j'ai remarqué dans cette occasion une si grande passion de plaire à Votre Majesté, un zèle si appliqué, tant d'habileté, tant de chaleur pour tous ses intérêts, que je ne puis pas m'empêcher d'en rendre ce témoignage. Nous avons vécu tous trois dans une union si étroite que, non seulement nous n'avons rien eu de caché, mais encore nos sentiments ont toujours été très uniformes. Nous continuerons de travailler avec la même union pour la consom-

[1] Fabrice Spada (1643-1707), nonce en Savoie et en France, cardinal en 1675.

[2] Jean-Baptiste Spada (1597-1675), gouverneur de Rome (1635), patriarche de Constantinople, cardinal en 1652, évêque de Rimini, puis de Palestrina (1655).

[3] Forbin-Janson au roi, 15 juillet 1691. — T. CCCXLI, f°s 54 v°-55.

mation de la grande affaire et pour tâcher, s'il se peut, de mettre cette Cour en un état où Votre Majesté puisse y trouver plus de satisfaction que par le passé. » Bouillon et Le Camus étaient naturellement moins bien traités, et même l'on critiquait quelque peu l'ambassadeur[1] : « Nous ne devons pas dissimuler à Votre Majesté le chagrin que paraît avoir M. le duc de Chaulnes touchant l'exaltation du pape et sur ce qui s'est passé au Conclave. Il est à craindre, dans cette disposition, que son séjour à Rome et celui de M. le cardinal de Bouillon, logé avec lui, ne soit plutôt contraire que convenable aux affaires qu'il faut terminer. Nous croirions manquer à ce que nous devons au service de Votre Majesté si nous supprimions cette réflexion. Votre Majesté saura mieux que nous ce qui lui convient, et régler ce qui lui paraîtra plus à propos. »

Le pauvre duc restait cependant assez modéré dans l'expression de ses sentiments. « Je crois, écrivait-il[2], pouvoir dire à Votre Majesté, sans sortir de la sphère qu'elle m'a prescrite, que la nation de ce cardinal[3], sa parenté, ...ont fait quelque peine à ceux qui ont vu depuis longtemps la gloire de Votre Majesté égale dans les Conclaves à celle qui accompagne toutes ses autres actions. Mais on peut espérer que la douceur d'esprit du pape et ses autres bonnes qualités l'emporteront dans les occasions sur les sentiments que lui pourrait inspirer sa naissance, et je ne crois pas encore que, par toutes ces raisons, on doive douter de l'expédition des bulles, ni craindre qu'il soit en d'autres sentiments que les autres cardinaux papables, qui ont témoigné à ceux de la faction de Votre Majesté qu'après la protestation du feu pape les bulles ne se pouvaient en conscience refuser » ; mais, il l'avait dit lui-même[4], « tant de choses pires » paraissaient à craindre, qu'il fallait encore être content d'avoir Pignatelli, « le dernier de ceux que l'on pouvait souhaiter dans

[1] Les cardinaux d'Estrées, de Bonzi et de Forbin au roi, 15 juillet 1691. T. CCCXLI, f°s 79-81.

[2] Chaulnes au roi, 16 juillet 1691. — T. CCCXLIII, f°s 347 v°-348.

[3] Pignatelli.

[4] Chaulnes à Forbin-Janson, 4 juillet 1691. — T. CCCXLVIII, f° 25 v°.

le commencement du Conclave, ...assez heureux pour être le premier dans la fin[1] ». — Chez Bouillon, l'irritation se montrait ouvertement[2] : « M. le cardinal de Forbin ayant été seul chargé de la conduite du Conclave, je lui laisse, Monsieur, le soin de vous informer des motifs qu'il a eus pour se déterminer en dernier lieu à consentir à l'élection du pape que nous élûmes avant-hier matin, avec lequel il ne tenait qu'à la faction de France de sortir du Conclave il y a plus de deux mois. »

Mais qu'importaient les critiques? Le maître se déclarait content, n'était-ce pas l'essentiel? « Je suis, disait-il[3], très satisfait de la conduite que vous avez tenue depuis le commencement du Conclave jusqu'à la fin, et je n'en pouvais pas désirer une plus heureuse conclusion que celle de l'exaltation du pape Innocent XII, qui, s'étant fait aimer et estimer par ses bonnes et grandes qualités dans tous les emplois qu'il a eus avant et depuis qu'il est cardinal, me donne un juste sujet de croire qu'il agira en véritable père commun et que je dois prendre beaucoup de confiance aux assurances que je dois recevoir par la lettre que vous me mandez qu'il me veut écrire. » — A ce témoignage officiel, nous pouvons en joindre un autre; voici ce que le roi écrivait lui-même au cardinal[4] :

« J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites et vu avec peine la conduite que quelques-uns des cardinaux français ont eue dans le Conclave. Mais vous avez surmonté toutes les difficultés qui se sont rencontrées, et vous avez fini avec le même zèle pour mon service que vous avez commencé. Je ne vous saurais assez dire la satisfaction que j'en ai et le gré que je vous sais des peines et des fatigues que vous vous êtes données. Autant que j'ai eu de peine de deux de nos cardinaux, [autant] les deux autres, car je ne vous comprends pas avec eux, m'ont donné de satisfaction par leur conduite et leur attachement à mes volontés.

[1] Chaulnes à Forbin-Janson, 10 juillet 1691. — T. CCCXLVIII, f° 52.
[2] Le cardinal de Bouillon à Croissy, 14 juillet 1691. — T. CCCXLIV, f° 222
[3] Le roi à Forbin-Janson, 31 juillet 1691. — T. CCCXLI, f° 103.
[4] 30 juillet 1691. — Autographe. — Archives de l'auteur.

Pour vous, vous devez être assuré de mon amitié et du plaisir que j'aurais à vous avoir auprès de moi. Mais le bien de mes affaires veut que vous demeuriez à Rome, où vous serez comme présent auprès de moi. Reposez-vous de tout sur l'amitié que j'ai pour vous, vivez en repos avec confiance en moi, et croyez que j'aurai plus de soin de vos intérêts que vous-même... Je ne veux que vous à Rome pour me servir. Je suis assuré que vous ne manquerez à rien de ce que vous me croirez avantageux et que vous ferez mieux pour moi que je ne ferais moi-même... Je finis en vous assurant qu'on ne peut pas avoir plus de confiance que j'en ai en vous, ni plus d'estime et d'amitié que j'en ai pour vous... J'espère que nous sortirons promptement et heureusement de nos affaires. »

« Promptement? » — La conclusion de « nos affaires » n'était pas aussi proche que le roi voulait l'espérer. Elle arriverait cependant, et plus « heureusement » encore qu'il ne le pensait : l'élection du pape Innocent XII marquait le début d'une ère de concorde entre le Saint-Siège et la cour de Versailles, d'une période de prédominance de l'influence française dans la Ville Éternelle.

FORBIN.

COMPTES RENDUS

Guizot pendant la Restauration. Préparation de l'homme d'État (1814-1830), par Charles-H. Pouthas, professeur agrégé d'histoire. Un vol. in-8°, 497 p., Plon, 1923.

Parmi les hommes d'État que la France a fournis au dix-neuvième siècle, Guizot présente une physionomie à part et d'une originalité bien tranchée. Aussi était-il intéressant de faire ressortir quelle fut la formation de jeunesse de celui qui se plaça au premier rang de l'école doctrinaire; il sera ainsi permis de s'expliquer son attitude ultérieure dans sa carrière politique. M. Pouthas, au moyen d'une documentation abondante, quelquefois même un peu touffue par suite de sa richesse, prend un à un tous les actes de Guizot, depuis 1814 jusqu'à 1830, c'est-à-dire depuis le jour où, sans opinion politique bien précise, Guizot commence, à travers les événements, à se créer par pur raisonnement un corps de doctrines sur la façon de gouverner les hommes, idées qui peu à peu entrèrent dans son esprit au point de le rendre ensuite inhabile à se plier à des circonstances nouvelles

Guizot, âgé de vingt-sept ans, est nommé, par décision royale du 24 mai 1814, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, dont l'abbé de Montesquiou était titulaire, et il occupe ce poste pendant toute la durée de la première Restauration. Royaliste libéral, il comprend le tort que causent à la royauté les exagérations de la politique des ultras. Délégué par les constitutionnels, il se rend à Gand, pendant les Cent-Jours, pour y combattre, auprès de Louis XVIII, l'influence du parti extrême.

Au début de la deuxième Restauration, Guizot est placé auprès de Pasquier comme secrétaire général du ministère de la Justice et maître des requêtes. Il se pénètre de plus en plus de la nécessité de lutter contre les tenants de l'ancien régime au moyen de circulaires, brochures et conseils. En même temps se crée, parmi ses amis, le groupe doctrinaire dont Pasquier, dans ses *Mémoires*, a défini l'esprit de façon ingénieuse en lui attribuant « la conviction que le monde entrait dans une crise dont le résultat serait la disparition des anciennes influences, de toutes les anciennes forces sociales pour faire place au talent. »

Ajoutons qu'imbu d'une grande confiance dans sa supériorité personnelle, héritage de son milieu protestant, il possédait des raisons psychologiques et politiques de détester tout ce qui semblait rappeler l'ancien régime. Ce désaccord prit même une forme aiguë. Le 17 juillet 1820, Guizot fit partie, avec Camille Jordan, Royer-Collard et le baron de Barante, des quatre conseillers d'État doctrinaires, révoqués par le gouvernement.

Les dix années qui suivirent furent passées par Guizot dans l'opposition. Par la plume, par son enseignement dans sa chaire d'histoire à la Sorbonne, par ses articles de presse, par son action comme membre du consistoire de l'Église protestante et comme membre actif de la Société de morale chrétienne, Guizot acquit une influence considérable sur la jeunesse des écoles et sur le monde universitaire. En 1827, il rentre dans la politique avec la Société « Aide-toi, le ciel t'aidera », dont il est un des fondateurs, et se rallie, dans la presse, à la politique avancée en face du ministère Martignac. En 1829, il est élu député dans le Calvados et mène une vigoureuse campagne contre le ministère Polignac jusqu'à la chute de Charles X.

La conclusion sur Guizot homme d'État, comprenant les dernières pages de l'ouvrage, ne saurait être résumée. Elle donne de ce personnage une synthèse des plus remarquables. Elle montre Guizot préparant pendant dix ans, sans s'en douter, la chute du pouvoir légal, puis le même homme politique désorienté, le jour où s'effondre ce pouvoir qu'il a contribué à renverser. Les angoisses et les dégoûts l'assaillent en voyant le peuple maître de la rue. Alors un expédient s'offre tout à coup au bourgeois désemparé : la lieutenance générale du royaume offerte au duc d'Orléans, que Guizot avait rencontré en tout deux fois dans sa vie, lieutenance suivie bientôt elle-même d'une royauté d'aventure; mais, dans son âme de juriste, Guizot reste indecis. Il est partisan pour le nouveau roi du nom de Philippe VII et du maintien du serment des parlementaires. Il hésite devant le rétablissement des trois couleurs. Le censitaire a en horreur le flot populaire qu'il voit monter. Ce doctrinaire, qui s'est forgé de toutes pièces un système politique par le raisonnement et le travail du cerveau, reste en dehors de la réalité et des faits. Il semble qu'il soit une victime du dogme. Dix-huit années plus tard, une nouvelle révolution devait retrouver Guizot immuable dans sa doctrine et dans ses principes, mais cette fois elle devait l'emporter lui-même.

Ludovic DE CONTENSON.

Le drame oriental. D'Athènes à Angora, par Bertrand BAREILLES, in-8°, 273 pages. Éditions Bossard, 1923.

Depuis un siècle, la question d'Orient a fait bien du bruit dans le monde; elle est cependant encore assez mal connue. D'ailleurs, dans l'Asie si longtemps immobile, bien des choses ont évolué dans les vingt dernières années M. Bareilles, qui réside depuis longtemps à Constantinople, a pu suivre de près la marche de la politique turque. Les personnes qui désirent l'étudier liront avec fruit le petit volume qu'il vient de publier; c'est l'œuvre d'un témoin dont on ne saurait contester la compétence.

En 1919, M. Lloyd George déclara à la Chambre des communes que la Turquie s'étant rendue coupable de cruautés inouïes, les puissances s'étaient demandé quel était l'État le plus indiqué pour lui succéder; elles avaient cru que c'était la Grèce. Telle est la pensée qui a inspiré le traité de Sèvres. Après la signature de cet acte, les Anatoliens ne tardèrent pas à réagir; avec les armes qu'on leur avait imprudemment laissées lors de l'armistice, ils attaquèrent les alliés et les Grecs, en vue de rétablir l'intégrité de l'em-

pire. C'est toujours par la guerre que la Turquie s'est régénérée; la paix lui est fatale et n'a d'autre effet que d'accélérer sa décadence.

Le retour à Athènes du roi Constantin porta la France à prendre l'initiative de la révision du traité de Sèvres. Les Grecs, battus en Asie Mineure, essayèrent de traiter avec leurs adversaires. Leur désir était de reprendre les terres qui avaient entendu la parole des Pères de l'Église, celui des Turcs de reconquérir l'héritage de leurs premiers sultans; ces deux prétentions étaient inconciliables. Les puissances invitèrent la Grèce à abandonner l'Asie et à faire la paix avec les Turcs; cette injonction lui fut d'autant plus pénible qu'elle avait été poussée à l'action par M. Lloyd George et par lord Curzon, qui l'abandonnaient maintenant. Vainqueurs, les Turcs arrivèrent à Smyrne où ils se livrèrent à d'affreux massacres : 900 000 chrétiens furent évacués; les autres ayant été tués, l'influence de la France, qui s'appuyait sur eux, ne pouvait plus exister. Son œuvre magnifique était anéantie.

Vint la conférence de Lausanne, qui ne dura pas moins de huit mois. Par suite de leur énergie et de leur persévérance, les Turcs surent y recueillir les profits de leur victoire; ils firent prévaloir leurs intérêts dans cette question des détroits autour de laquelle, pendant le dix-neuvième siècle, avait évolué toute la politique orientale de l'Europe; les puissances alliées consentirent à leur restituer la Thrace avec Andrinople; grâce à leur faiblesse et à leurs divisions, le succès des Turcs fut complet.

L'assemblée d'Angora, composée de montagnards anatoliens illettrés et de hodjas fanatiques, se sentit encouragée dans ses prétentions croissantes. Khemal-pacha s'y fit applaudir en déclarant qu'il fallait reprendre la Syrie, « sur laquelle quatre siècles de domination donnaient à son pays des droits imprescriptibles ». Cela n'empêcha pas de nombreux publicistes, dans leur aveuglement, de représenter les Turcs comme nos anciens et fidèles amis. Pendant qu'ils exprimaient cette opinion, nos compatriotes dans le Levant étaient l'objet des plus mauvais traitements; nos écoles étaient fermées; les Turcs voulaient se débarrasser de toute entrave politique, judiciaire ou économique. Ils invoquaient le pacte d'Angora, affaire intérieure que nous n'avions pas à connaître. Ils accordaient la concession Chester, en donnant pour prétexte que les États-Unis étaient la seule nation qui n'intervenait pas dans leur politique.

Le traité de Sèvres avait rétabli les capitulations, abolies en 1914 par les Jeunes Turcs; le traité de Lausanne les supprima. On pouvait admettre leur révision, mais les institutions turques ont une origine théocratique; leurs dispositions politiques et sociales reposent sur une base religieuse; la législation juridique s'inspire du Coran; le témoignage du chrétien n'est pas recevable devant les tribunaux du Chériat; les tribunaux, quels qu'ils soient, relèvent du Cheik ul Islam, qui est l'interprète souverain de la loi. Tels sont les motifs qui, il y a quatre siècles, avaient fait établir les capitulations.

En 1909, parlant de la constitution jeune-turque, M. Pichon se félicitait « d'être en présence d'un peuple qui vient à la liberté ». Trompé par les apparences, il n'a pas suffisamment défendu, suivant M. Bareilles, le vieil héritage de notre expansion en Orient. L'impartialité n'est ni dans les habitudes du pays ni dans ses lois, et les étrangers vont se trouver à la merci des juges. Si la présence des forces alliées n'a pas suffi à les protéger des

abus de la police, on se demande ce qu'il en sera après leur éloignement.

M. Bareilles ne comprend pas que nous ayons capitulé devant les Turcs au lendemain de notre victoire. La mission de M. Franklin-Bouillon à Angora lui apparaît comme une erreur funeste. Aujourd'hui, la France est évincée de l'Orient; les Turcs se refusent même à payer ce qu'ils nous doivent. Non seulement ils ne veulent plus nous accorder de concessions, mais ils en réclament de nous. Ils ont fait passer leurs tarifs douaniers de 5 à 15 pour 100 afin d'éliminer nos produits. Or ils sont incapables de créer une industrie, et celle qui était entre les mains des Grecs et des Arméniens va forcément dépérir par suite de leur disparition. Ils ont exigé la restitution de la Cilicie, dont les frontières stratégiques couvraient la Syrie. Pour nous maintenir dans ce dernier pays, dont ils ne cachent pas le désir de nous chasser, nous serons obligés d'y entretenir des forces considérables.

Aucune personne de bon sens ne peut croire que le traité de Lausanne a résolu la question d'Orient; les Turcs savent trop que les vainqueurs ne sont pas disposés à faire de nouveaux sacrifices pour contraindre les vaincus à remplir leurs obligations.

Ce qui rendait le régime ottoman supportable, c'était la liberté laissée aux races conquises et aux étrangers de régler leurs affaires à l'intérieur de leurs communautés; ce privilège devait être respecté comme touchant à la liberté de conscience. Au lieu de cela, le gouvernement d'Angora a établi un système de centralisation qui ne permet d'espérer aucune amélioration dans ses procédés administratifs. Son fanatisme soulèvera des mécontentements dont les effets se feront sentir partout au dehors. Les Grecs ne seront pas seuls en cause; les États balkaniques seront forcés de s'en préoccuper également. Les Turcs ne renonceront pas à leurs projets; cependant ils sont incapables de réaliser leur rêve de rénovation. S'il faut en croire M. Bareilles, leur décadence sociale et économique est fatale : tôt ou tard, ils devront reprendre le chemin de l'Asie.

Au contraire, l'élément chrétien s'accroît continuellement dans le Levant. Les Hellènes finiront pas récupérer le terrain qu'ils ont perdu. Il y a un demi-siècle, la population de la Grèce dépassait à peine un million. Actuellement, sa position en Thrace est la même que celle de l'Angleterre en Mésopotamie, de la France en Syrie. Ainsi s'enlacent les intérêts des puissances devenues voisines de la Turquie, dont M. Bareilles ne craint pas de prédire la disparition.

E. Le Marchand.

Hindenburg et Ludendorff, stratèges, par le général Buat, 1 vol. in-8°, viii-252 pages avec 29 cartes et croquis, Berger-Levrault, 1923.

Nul n'était assurément plus qualifié, autant au moins par toute une série de travaux que par la nature même de ses hautes fonctions, pour entreprendre une tâche aussi délicate, pour se charger d'exposer et de mettre à la portée de tous la doctrine des deux généraux qui ont été jusqu'aux derniers jours de la guerre les idoles, les espoirs de l'Allemagne, de montrer au cours de cet ouvrage quelle a été l'évolution qu'ils ont fait subir aux prin-

cipes mêmes qu'ils avaient appliqués avec tant de succès sur le front oriental, et dont l'abandon sur le front occidental a été une des causes déterminantes de l'échec final, de la catastrophe qui a abouti à la capitulation de Rethondes.

Le plan adopté par le général Buat est des plus heureux. C'est grâce à cette division claire et logique de son travail qu'il est parvenu à mettre en pleine lumière les grands moments de ces cinquante mois de guerre, à bien marquer, à bien faire saisir les phases du désaccord qui se manifesta quelques semaines à peine après l'ouverture de la campagne, de la lutte acharnée que les *Dioscures* menèrent contre Falkenhayn jusqu'au jour, fin d'août 1916, où ils furent appelés à le remplacer.

C'est d'ailleurs la période la plus brillante de la carrière des deux capitaines qui sont, à partir du 28 août 1916, les arbitres des destinées des armées allemandes et de l'empire allemand.

C'est à cette première période de la guerre, aux opérations sur le front oriental, à ces opérations qui sont aussi les moins connues du public français que le général Buat a consacré deux gros et intéressants chapitres, un peu plus de la moitié de son livre. Il ne procèdera d'ailleurs à l'examen et à la discussion des opérations, au cours desquelles les deux généraux n'ont pas cessé d'appliquer et de développer les principes préconisés par Schlieffen, de rechercher presque constamment le double enveloppement, qu'après avoir pris soin de faire assister le lecteur aux péripéties de la longue crise qui se dénoua par la disgrâce de Falkenhayn.

Mais à partir de 1917, presque à partir du moment où ils sont parvenus à prendre la direction de la guerre, malgré le grand succès remporté en Roumanie, malgré l'écrasement de l'armée roumaine, s'ils ne désespèrent pas encore de la victoire, les craintes que leur inspire l'avenir les amènent à s'associer à une résolution de guerre sous-marine sans restriction. Ils sentent que le temps travaille contre eux et, peut-être dans l'espoir de brusquer la solution finale, ils abandonnent les procédés auxquels ils ont dû leurs victoires et leur réputation, pour adopter à partir de Riga (septembre 1917) l'attaque directe et brutale « organisée avec un soin minutieux en vue de réaliser sur l'adversaire un effet de surprise absolue appliquée sur une faible étendue de front, afin d'y provoquer une brèche par où passe l'armée » Telle est, ajoute le général Buat, la formule que nous allons voir rigoureusement appliquer en France pendant le premier semestre de 1918.

C'est à l'exposé de cette dernière phase de la guerre, de ces opérations du printemps de 1918, au cours desquelles Ludendorff et Hindenburg renoncent d'une si éclatante façon, sauf peut-être lors de l'offensive du 15 juillet, à la doctrine qu'ils avaient si fermement suivie pendant les premières années de la guerre, que le général Buat consacre les cinquante dernières pages de son livre. Mais avant de déposer la plume, il a tenu avec juste raison à faire connaître que « ce ne sera pas un des moindres étonnements des historiens de l'avenir que de voir les deux chefs de l'armée allemande finir par l'emploi systématique d'un procédé stratégique dont ils avaient si amèrement reproché l'usage à Falkenhayn, celui du coup droit ».

Nous ne saurions terminer ce compte rendu du livre qui devait, malheureusement, être le *testament* du général Buat, sans rendre ici un dernier, mais

bien faible hommage, à la mémoire de ce travailleur infatigable, du chef respecté et aimé qu'un mal foudroyant vient d'enlever en quelques jours à la France et à l'armée, alors que tous fondaient sur lui de si grandes et si légitimes espérances.

H. M.

Du Rhin à la Vistule. Questions d'histoire diplomatique contemporaine, par le vicomte DE GUICHEN, vol. in-16, 294 pages. Éditions Attinger, 30, boulevard Saint-Michel, Paris, 1923.

M. le vicomte de Guichen a réuni dans ce volume sept lectures qu'il présenta, de 1916 à 1923, à l'Académie des Sciences morales et politiques et dont les titres sont assez suggestifs pour donner en raccourci une analyse bien claire de l'ouvrage : *le Problème de l'Europe centrale, les Relations politiques russo-allemandes du dix-neuvième au vingtième siècle, les Relations commerciales russo-allemandes et le problème agricole allemand, la Pologne au point de vue diplomatique et économique, l'Évolution de la politique russe du dix-neuvième au vingtième siècle, l'Évolution de la politique allemande du dix-huitième siècle à 1870, la Question de Bavière pendant et après la guerre mondiale.* On saisit ici, pas à pas pour ainsi dire, la pensée d'un homme averti qui penche l'oreille, pendant les années de grande crise, pour tâter le pouls à l'Europe centrale. Ainsi est-il possible de déterminer, dans un cadre allant du Rhin à la Vistule, les courants d'idées et d'opinions qui vont désormais entraîner les masses européennes; car c'est bien là, en effet, que se trouve le mot de l'énigme étreignant l'avenir.

Toutes ces études sont bourrées de faits, de citations et d'analyses, prises fréquemment sur place et dans diverses archives de l'Europe; car M. de Guichen a beaucoup voyagé dans les pays dont il parle. Les considérations historiques, diplomatiques et économiques sur lesquelles il s'appuie sont étayées elles-mêmes par des faits et des chiffres. Il en ressort cette conclusion qu'il faudrait graver maintenant dans tous les esprits, aussi bien en France qu'à l'étranger : le monde ne retrouvera son équilibre que le jour où l'Allemagne, abandonnant ses idées d'hégémonie militaire, reviendra à un sage fédéralisme, ne menaçant la vie d'aucun peuple, mais apportant, au contraire, à tous, une collaboration économique, génératrice dans l'avenir d'un régime de paix, d'ordre et de progrès.

L. C.

Drottning Kristinas Resa från Rom till Franska hovet (Voyage de la reine Christine de Rome à la cour de France), 1656, par F.-U. WRANGEL, in-8°, 394 pages. Norstedt, Stockholm, 1923.

L'originalité et les fantaisies, parfois tragiques, de la reine Christine de Suède, ont défrayé la chronique, en France et dans toute l'Europe, au milieu du dix-septième siècle. Ayant abdiqué sa couronne en 1654, cette princesse se livra alors à une série de pérégrinations restées célèbres. Le comte F.-U. Wrangel a voulu fêter, le 3 octobre dernier, son soixante-dixième anniversaire en publiant un volume sur le voyage de la reine Christine de

Rome en France en 1656. Le savant auteur appartient à cette école d'historiens modernes qui ne négligent aucun des détails capables d'apporter une contribution au récit. Aussi son livre est-il plein de citations et d'anecdotes qui nous font vivre avec la reine et sa suite depuis Rome jusqu'à Paris et même au delà, en passant par Marseille, Avignon, Valence, Lyon, Mâcon, Dijon, Fontainebleau, Chantilly, Compiègne et tant d'autres villes moins importantes. Fouillant les archives locales et départementales, il a trouvé des détails inédits ou peu connus sur le passage de Christine en ces divers endroits, sans négliger d'ailleurs les archives générales de France et d'Italie et même d'Espagne. Une centaine de gravures des mieux réussies, reproductions de vieilles estampes, représentent, soit des personnages historiques, soit des villes, châteaux ou paysages, et ornent cet ouvrage vivant, instructif et plein de saveur locale.

Catalogues des « Bibliothèques et musées de la guerre ». I. Catalogue méthodique du fonds allemand de la Bibliothèque, rédigé par Jean Dubois, avec la collaboration de M. Charles Appuhn. Introduction par Camille Bloch. Paris, Chiron et Costes, 1922-1923, 4 vol. in-8°.

La Société d'Histoire de la Guerre mondiale vient de faire paraître le quatrième et dernier volume du *Catalogue méthodique du fonds allemand des Bibliothèque et Musée de la Guerre*, rédigé par M. Jean Dubois, avec la collaboration de M. Charles Appuhn.

Le premier volume est consacré à la *crise internationale* : généralités sur l'histoire de la guerre; origines de la guerre et question des responsabilités; la lutte militaire; les négociations diplomatiques et les traités; la guerre et la vie politique internationale; la guerre et la vie économique et sociale; la guerre et la vie intellectuelle et morale. Le deuxième à *l'Allemagne* : l'armée, l'esprit public; la vie politique; la vie économique; la vie sociale, la vie intellectuelle et religieuse. Le troisième aux *alliés de l'Allemagne, aux puissances européennes de l'Entente, à l'Amérique, l'Asie et l'Extrême-Orient, l'Afrique*. Ce volume contient en appendice une liste des cartes et des principales collections des périodiques du fonds allemand. Le quatrième volume renferme une table alphabétique générale.

Ces volumes, qui sont précédés d'une introduction de M. Camille Bloch, directeur des Bibliothèque et Musée de la Guerre, contiennent vingt-trois mille deux cent cinquante-quatre numéros, lesquels représentent la plus grande partie du fonds allemand des Bibliothèque et Musée de la Guerre, c'est-à-dire les publications parues dans les empires centraux — Allemagne, Autriche-Hongrie — du 1er août 1914 au 31 juillet 1921.

Ce catalogue étant un répertoire méthodique, les ouvrages et articles de revues y sont groupés par questions et répartis en un certain nombre de divisions et de subdivisions. Ce catalogue est, dans son ensemble, une œuvre digne de grands éloges et qui sera fort utile, indispensable même, à tous ceux qui voudront non seulement écrire l'histoire de la guerre, mais même en étudier les conséquences, suivre l'application des traités de paix, remonter à l'origine des nuages qui couvrent encore à l'heure actuelle le ciel diplomatique.

M. Bloch disait naguère qu'il désirait que sa bibliothèque devînt un « laboratoire d'histoire ». La publication de ce catalogue du fonds allemand est un premier pas vers cette réalisation, car c'est une preuve qu'en ce « laboratoire » on fait au moins de bonnes « préparations ».

Paul Lesourd.

Robert Miron et l'administration municipale de Paris de 1614 à 1616. Le Tiers aux États généraux de 1614. L'ambassade française en Suisse de 1617 à 1627, par A. Miron de l'Espinay, in-8°, 362 pages, Plon, 1923

M. Miron de l'Espinay avait publié, en 1885, un ouvrage intitulé : *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV, de 1604 à 1606*. C'est au frère cadet de ce grand magistrat municipal, à Robert Miron, qu'un nouveau livre est consacré. Robert Miron fit la plus grande partie de sa carrière sous Louis XIII. Entré au Parlement de Paris en 1595, il se vit d'abord conférer des missions judiciaires en Auvergne et en Lorraine. Nommé prévôt des marchands de Paris en 1614, il est élu, la même année, député du Tiers-État aux États généraux. L'auteur en profite non seulement pour nous décrire, à ce sujet, le rôle joué par Miron en cette assemblée, mais il traite encore diverses questions qui y furent discutées : les démêlés avec le clergé et les querelles entre les deux ordres laïcs. Le discours qu'y prononça Robert Miron, porte-parole du Tiers-État, et qui se trouve reproduit *in extenso* (p. 109-132), doit être particulièrement médité, car la philippique est virulente contre les abus pratiqués alors au profit du clergé et de la noblesse. Quel profit la monarchie eût pu tirer de la dernière réunion de ces États généraux, si elle eût écouté alors les avis d'hommes tels que Robert Miron, si elle eût su prendre alors le parti énergique d'associer la nation au gouvernement. Depuis lors, les États généraux ne furent plus réunis qu'en 1789, et l'on sait dans quelles conditions !

Il y a lieu de mentionner le chapitre relatif à l'administration municipale de Robert Miron, prévôt des marchands (1614-1616). Des détails intéressants y sont donnés sur ce qu'on appelait alors « les rentes de l'Hôtel-de-Ville ». C'étaient en réalité des rentes sur l'État : « La ville en servait les arrérages aux rentiers, grâce à une délégation de l'État sur les recettes générales : les gabelles, les aides, particulièrement les décimes du clergé. Aussi, quand les impôts affectés au paiement des rentes venaient à manquer, les guichets de la ville étaient fermés. »

Robert Miron fut ambassadeur en Suisse de 1617 à 1627. La situation de la France à l'égard des Treize cantons et des Ligues grises était alors d'autant plus délicate qu'elle leur devait de nombreuses sommes pour pensions et solde de troupes depuis la fin des guerres de religion. En outre, la situation stratégique de la Suisse, carrefour des routes du centre de l'Europe, était également des plus importantes au point de vue diplomatique. L'Empire, l'Espagne, la République de Venise, les princes allemands faisaient pression sur la Suisse, chacun à sa façon, et les passages des Alpes formaient l'enjeu des discussions. Ce fut pendant le séjour de Miron en Suisse

qu'eurent lieu la campagne du marquis de Cœuvres en Valteline et l'ambassade extraordinaire du maréchal de Bassompierre en Suisse., Robert Miron fut mêlé à tous ces événements sur lequels l'auteur nous donne d'intéressants détails. Le traité de Monçon, en 1626, régla les affaires de la Valteline. Robert Miron put se réjouir de cet accord entre la France et l'Espagne, qu'il eut la satisfaction de communiquer aux Suisses.

En 1631, Robert Miron fut nommé intendant du Languedoc, et l'ouvrage se termine par des pages instructives d'histoire provinciale. Ce fut l'époque de la révolte du duc de Montmorency et de la lutte des États du Languedoc pour leurs libertés. Félicitons M. Miron de l'Espinay d'avoir évoqué devant nous les belles figures des deux Miron dans un cadre si particulièrement attachant.

L. DE CONTENSON.

L'Espagne dans la politique mondiale, par Albert MOUSSET, 341 pages. Éditions Bossard, 1922.

Il est difficile d'écrire l'histoire contemporaine. Un membre de l'Institut nous disait un jour qu'il fallait attendre cinquante ans, parce qu'avant ce laps de temps, « tous les documents n'étaient pas sortis ». M. Mousset s'en est aperçu lui-même, car en parlant des rapports d'Alphonse XII avec Guillaume Ier, il avoue qu'on ne peut savoir encore s'il y a eu à cette époque une accession de l'Espagne à la Triple-Alliance ou simplement un échange de dispositions amicales entre les deux souverains. Il n'en a pas moins publié un ouvrage important dans lequel il expose, autant qu'on peut la connaître dès maintenant, la politique extérieure de l'Espagne depuis un demi-siècle.

En 1873, Alphonse XII fut rappelé à Madrid. Sa vie à Paris pendant son exil lui avait laissé de bons souvenirs. Malheureusement, les rapports amicaux établis entre les deux pays furent troublés à la suite du voyage du roi en Allemagne. Les incidents qui se produisirent à Paris, l'attitude peu adroite de M. Grévy, ne laissèrent pas d'avoir leur effet sur l'esprit du roi.

Le peuple espagnol, d'abord froissé par ces incidents, le fut plus vivement encore lorsque l'Allemagne annonça son intention de prendre possession des îles Carolines. Devant l'irritation de l'opinion publique, le prince de Bismarck comprit qu'il était préférable de ne pas insister; il accepta la médiation du pape, qui se prononça en faveur des droits de l'Espagne. Alphonse XII mourut à ce moment. Le penchant qu'il avait manifesté pour l'Allemagne lui survécut pendant une dizaine d'années; il était naturellement partagé par la reine régente, par suite de son origine autrichienne.

En 1895, les abus de l'administration espagnole provoquèrent à Cuba et à Porto-Rico un soulèvement que le gouvernement métropolitain ne réussit pas à réprimer par les armes. L'explosion du cuirassé américain *Maine*, dans le port de la Havane eut pour conséquence une déclaration de guerre de la part des États-Unis. L'issue désastreuse des opérations obligea le gouvernement royal à solliciter la médiation de la France pour le rétablissement de la paix. Bien que les conditions en fussent très sévères, le cabinet de Madrid nous exprima sa gratitude pour les efforts tentés en sa faveur.

En 1902, Alphonse XIII, devenu majeur, prenait le pouvoir. Son gouvernement, qui songeait à développer son action au Maroc, pour compenser la perte de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines, se demandait s'il avait intérêt à s'appuyer sur la France ou sur l'Angleterre. L'ambassadeur d'Allemagne cherchait à le détourner de nous, et ses efforts ne restaient pas sans succès dans les milieux qui avaient été choqués par la politique antireligieuse du parti radical.

Les accords de 1904 avec l'Angleterre, signés par M. Delcassé, nous permirent d'accorder à l'Espagne certains avantages dans le Rif. Quoique ses ambitions n'eussent pas été entièrement satisfaites, elle nous en témoigna sa reconnaissance en se rangeant de notre côté à la conférence d'Algésiras. En 1912, un nouvel arrangement créa une zone espagnole, non susceptible d'aliénation, dans laquelle le sultan conservait l'autorité civile et religieuse; un régime spécial était établi pour Tanger et sa banlieue. Cette fois l'opinion, souvent hésitante entre Londres et Paris, vit avec plaisir l'entente entre les deux pays voisins.

Dès le début de la guerre de 1914, Alphonse XIII fit aviser le gouvernement français de sa neutralité amicale; et, de fait, pendant toute la durée des hostilités, l'Espagne demeura scrupuleusement neutre. Toutefois, les torpillages exécutés par les Allemands dans les eaux espagnoles, le blocus proclamé par eux en 1917 et qui menaçait d'anéantissement le commerce de la péninsule, provoquèrent chez elle le plus vif mécontentement. Suggestionnée par une active propagande, l'opinion s'attendait à la victoire de l'Allemagne; elle fut surprise par sa défaite. Elle aurait voulu prendre part aux négociations de la paix et en retirer quelque avantage. Le parti militaire réclamait la cession de Gibraltar et l'incorporation de Tanger dans la zone espagnole. Tout autre était l'avis de M. Cambo : il déclara au Parlement que l'Espagne n'était pas une puissance colonisatrice; si on lui donnait la meilleure des colonies, celle-ci perdrait entre ses mains toute sa valeur; la véritable destinée du pays, suivant lui, était de servir de passage entre l'Europe et l'Afrique. Il va sans dire que cette thèse fut peu goûtée de la presse madrilène.

Le traité de Versailles laissa les esprits divisés. Selon M. Mousset, dans son apathie traditionnelle, le peuple espagnol demandait avant tout le maximum de tranquillité avec le minimum d'efforts. Cependant, ce traité ayant stipulé l'abrogation de l'acte d'Algésiras, l'attention publique se reporta sur Tanger, qu'elle désirait voir incorporer dans la zone espagnole. Malgré le désastre d'Anual, elle ne renonça pas à ses prétentions. La question fut soumise à une conférence des trois puissances, qui vient enfin de la régler en tenant compte des divers intérêts en cause. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que la zone espagnole comprend 1 100 000 âmes, dont la moitié appartient à des tribus insoumises. Une armée de 160 000 hommes n'est pas encore parvenue à rétablir l'ordre dans cette région.

L'ouvrage se termine par un tableau très complet du commerce et des finances du royaume qui pourra être consulté avec fruit par ceux qui s'intéressent particulièrement à ces matières. Mais nous voudrions signaler surtout l'introduction remarquable placée en tête de ce volume. M. Mousset, qui a passé à Madrid les années de la guerre, s'est pénétré du caractère particulier de la nation espagnole. Il se demande pourquoi, après avoir

joué un si grand rôle dans le monde, elle paraît être entrée ensuite dans la voie d'une décadence progressive. Des explications diverses en ont été données. Il semble que les traditions profondément ancrées dans la race en soient la cause principale. Ce peuple, fier de son passé, n'a pas su se transformer; il demeure, dans son ensemble, indifférent au reste du monde, peu soucieux de progrès, dépourvu d'esprit de suite, bref en dehors du mouvement général qui entraîne les nations modernes. Ce n'est pas l'intelligence qui lui manque : les grands noms de son histoire en témoignent. Depuis que l'ère des pronunciamentos est close, sa situation s'est incontestablement améliorée. Réussira-t-il à rattraper le temps perdu et à se mettre au niveau des autres nations de l'Europe? Avec tous les amis de l'Espagne, M. Mousset le souhaite, mais quelque connaissance qu'il ait du passé, l'historien est impuissant à prédire l'avenir.

E. Le Marchand.

L'affaire du maréchal de Marillac (1630-1632), par Pierre de Vaissière (préface de M. Funck-Brentano). Paris, Perrin et Cie, 1924, un vol. in-8°, xx-250 pages.

Bien que l'histoire de France de ces derniers siècles ait fait l'objet de longues, patientes et minutieuses études, on constate encore combien de champs sont demeurés presque vierges, et ce n'est pas le côté le moins piquant que de relever certains de ces champs qui, parcourus en tous sens par des historiens éminents et avertis, n'ont cependant pas livré tous leurs secrets. Tel est le cas pour la figure de Richelieu qui, en dépit des ouvrages accumulés, demeure mystérieuse et inconnue. Peut-être s'est-on trop attaché à vouloir faire œuvre d'ensemble en étudiant le long ministère du cardinal et a-t-on négligé d'examiner, de scruter systématiquement les diverses phases de cette carrière prestigieuse, certains événements ou saillants ou secondaires qui sont néanmoins susceptibles d'éclairer cette étrange psychologie.

M. de Vaissière, depuis longtemps captivé par le rôle que jouèrent, au cours des seizième et dix-septième siècles, certains représentants de la famille des Marillac, a tenté de résoudre un problème demeuré jusqu'à ce jour sans réponse : les causes de la décapitation du maréchal de Marillac par Richelieu. Il a abordé avec sa coutumière maîtrise cette épineuse question et il a su trouver les documents primordiaux qui jettent la lumière sur les débats et font revivre ce procès émotionnant, dirigé par le terrible cardinal.

Tous les épisodes du drame reparaissent avec leur mouvement, leur valeur, non comme des faits historiques exhumés de la poussière des archives. On revoit les premières relations fort amicales du futur ministre avec les deux frères de Marillac : le chancelier et le maréchal, l'aide fournie par ceux-ci au prélat, l'opposition de système politique entre eux, la Journée des dupes, puis soudain la disgrâce du chancelier et, à l'armée d'Italie, l'arrestation du maréchal au lendemain de sa nomination comme généralissime. L'inculpation initiale de Richelieu : haute trahison, lèse-majesté, velléités d'indépendance ou de rébellion, n'aboutit à rien en un premier procès, devant des juges pourtant peu impartiaux. Alors, nouveau procès

sous l'accusation de malversations, de mauvaise gestion, et c'est après bien des pressions la condamnation à une voix de majorité. Le récit de l'exécution, dramatique et poignant dans ses détails minuscules et atroces, montre que l'auteur est saisi par son sujet, impressionné par le courage, la hauteur morale du héros du drame.

A la lecture de ces chapitres, on revit les émotions des acteurs de cette tragédie. On note la volonté froide et intransigeante du cardinal, volonté de vaincre ses adversaires à tout prix, et ce prix est la tête du maréchal; on aperçoit comment le cardinal réussit, malgré les résistances parlementaires, malgré le parti de la reine-mère, à faire sauter la tête d'un homme de guerre éminent qui, politique médiocre, fut cependant soutenu par son frère fort politique, par un parti familial.

L'accusé, le condamné de la première heure, semble avoir eu une confiance excessive en sa puissance ou en son étoile, malgré avis et conseils à lui multipliés; il ne semble pas croire que l'opposition du ministre soit de nature à lui coûter la tête. Il sait combien ridicules et chimériques sont les accusations de ses ennemis; il y fait face, non peut-être avec tout le soin qu'il lui faudrait et il n'attache point toute l'importance convenable à des symptômes pourtant significatifs.

M. de Vaissière présente la thèse selon laquelle le cardinal ne désirait point à l'origine la mort du coupable; ce ne serait que, contraint par la ténacité de l'opposition, qu'il se résolut à obtenir cette condamnation capitale. Peut-être le tempérament du prélat était-il en réalité plus vindicatif. En tout cas, il demandait la mise hors de combat de l'adversaire : réclusion ou exécution, simple nuance, puisqu'au fond l'inculpation était imaginaire. On ne peut qu'être frappé aussi par la persistance de cette idée chez Marillac : sauver l'honneur. De fait, le crime ne fut jamais prouvé et la sentence ne fut rendue qu'à la majorité minima.

Ainsi se trouve reconstitué, grâce à M. de Vaissière, l'un des drames les plus curieux du ministère de Richelieu, si riche en énigmes. Ce livre est d'une lecture facile, agréable, instructive. N'aurait-il pas été sans quelque intérêt de dégager, fût-ce en annexe, dans un court chapitre, les résultats de l'exécution de Marillac? Le lecteur avisé n'est pas sans se demander si cette tragique injustice a bien porté ses fruits, si elle a rendu à Richelieu les services qu'il en attendait. Fût-ce là, au nom de la raison d'État, un crime inutile et personnel ou un acte douloureusement nécessaire? Telle est la question qui reste à trancher.

Francis P. Renaut.

The Equality of States, a Study in the History of Laws, par Julius Goebel jr., LLB. Ph. D., New-York, Columbia University Press, 1923, un vol. in-8°, 1-89 pages.

M. Julius Goebel s'est attaqué à un sujet singulièrement profond : l'évolution au cours des âges du principe de l'égalité des États. Cette notion de droit des gens n'est pas absolument neuve; déjà, au cœur de l'antiquité, elle était sinon admise ou pratiquée, du moins connue, soutenue par des chefs d'école philosophique. On voit tour à tour défiler les systèmes des stoïciens et des épicuriens, les théories de Cicéron et des penseurs

latins, les règles des légistes de l'Empire et du Bas-Empire. Avec l'intervention du christianisme, une modification considérable survient, mais il faut attendre au Moyen-Age les Pères de l'Église pour retrouver la trace de ces conceptions égalitaires, pour voir comment on put concilier ce principe avec les applications du régime féodal. C'est là un point curieux qui mériterait d'être étudié à fond. Au reste, la thèse thomiste n'est pas dénuée d'intérêt, non plus que les altérations successives des notions essentielles au fonctionnement du Saint-Empire romain, avec sa hiérarchie de souverainetés en fait. L'influence de la Réforme, celle des idées présidant à la formation des États modernes, ne doivent pas être négligées non plus.

L'auteur s'est livré à un travail énorme de compilation et de recherches pour déceler les traces souvent fugitives ou éparses de la notion d'égalité entre les États, dans les écrits de jurisconsultes, de littérateurs, d'orateurs, de théologiens ou de politiques. Faut-il ajouter que son ouvrage, de format peu massif, par suite maniable, constitue un guide, un recueil bibliographique très précieux. Aussi devons-nous regretter que M. Goebel se soit consacré trop exclusivement à cette tâche pour un sujet d'une telle ampleur juridique, sinon philosophique, qu'il n'ait pas donné à l'histoire une place nullement exclue d'une semblable œuvre. Une conclusion retraçant l'évolution de ce concept de droit des gens, dégageant les causes de variation à chaque période, n'aurait pas été hors de propos et aurait été à la fois utile et attrayante.

Francis P. Renaut.

A Guide to the Manuscripts preserved in the Public Record Office, par M.-S. Giuseppi, F. S. A., vol. I, Londres, H. M. Stationery Office, Kingsway, un vol. in-8°, xxiv-411 pages (prix relié 12 sh. 6).

C'est là le premier tome d'un ouvrage indispensable à tous les historiens qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'Angleterre. C'est un catalogue méthodique des documents entassés dans les archives du royaume (*Public Record Office*, de Londres). Grâce à ce recueil, il devient possible aux chercheurs de connaître, sans se rendre à Londres, le nombre et l'importance des documents qu'ils pensent utile de consulter et ils peuvent ainsi se rendre un compte exact de la nature des travaux préliminaires à entreprendre.

Ce premier volume est malheureusement de peu d'utilité pour les historiens, étant relatif presque exclusivement à des actes juridiques (*Legal Records*). Néanmoins, plusieurs sections peuvent être consultées avec fruit par l'historien, que ce soit les registres de l'Échiquier ou les rapports des auditeurs de l'impôt, pour les questions financières, que ce soit les relations portant sur le commerce, la navigation ou les douanes pour les affaires économiques.

On ne peut qu'attendre avec l'impatience la plus grande l'apparition du volume traitant de la correspondance diplomatique, volume qui rendra les plus précieux services en raison de l'excellente méthode de classification des matières. En effet, dans ce recueil, la recherche est facile, quoique la matière soit considérable, puisqu'il s'agit de documents remontant jusqu'à la période normande (sinon mieux) ; chaque département de l'administration royale forme un tout, subdivisé en sections et sous-sections. Un index

fort détaillé complète avantageusement l'ouvrage que tout historien se doit de posséder dans sa bibliothèque, parmi les livres de références.

Francis P. Renaut.

La question sociale aujourd'hui, par Maurice Eblé, docteur en droit, secrétaire général du Secrétariat social de Paris, in-8°, 362 pages. Éditions Spes, 17, rue Soufflot.

Peut-être s'étonnera-t-on de trouver le compte rendu d'un livre sur « la question sociale » dans la *Revue d'histoire diplomatique*; mais est-il permis maintenant de séparer par des cloisons étanches les diverses branches d'activité intellectuelle, financière, sociale ou politique? Est-il loisible à un diplomate d'ignorer le mouvement économique et social qui emporte le monde actuel dans la complexité des problèmes? Tout se tient, et les solutions proposées désormais par la diplomatie, seront commandées bien souvent par des considérations d'ordre social, économique ou financier. La Société des Nations, avec son bureau international du travail, embrasse un domaine singulièrement vaste dans lequel doit se mouvoir l'homme d'État moderne. La nécessité, dans chaque négociation internationale, d'appeler dorénavant à la rescousse des experts et techniciens de toutes sortes, donne une idée de la transformation qui s'est produite dans les habitudes diplomatiques.

Dans *la Question sociale aujourd'hui*, M. Maurice Eblé nous donne une synthèse singulièrement instructive des problèmes qui agitent en ce moment l'âme des masses populaires : « En des pages limpides, il déroule la suite des faits qui caractérisent l'après-guerre, faits souvent d'allure troublante, les interprétant à la double lumière de la science économique et de la morale sociale. Les problèmes d'un monde nouveau en formation s'élucident sous nos yeux. Crise économique, crise sociale, crise familiale, sont examinées tour à tour : aucune de nos préoccupations actuelles n'est laissée sans réponse. » M. Eblé nous dépeint le déséquilibre causé par la crise économique et le nouveau régime du travail vers lequel nous conduit d'autre part la crise ouvrière. Il étudie l'application sociale des remèdes en mettant en lumière le conflit des intérêts et des devoirs. Il énumère les nouvelles tendances de la législation ouvrière avec la loi de huit heures, le syndicalisme, les conventions collectives de travail, la conciliation et l'arbitrage et les projets d'assurances sociales.

Ce livre, solidement documenté, se termine par des considérations formant une conclusion naturelle, sur la famille, la dépopulation et la nécessité dorénavant d'une politique familiale en face du nouveau régime économique.

L. C.

Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie, 1879-1914, d'après les documents des archives d'État de Vienne, t. I, par Alfred-Francis Pribram, traduit par Camille Jordan, in-8°, 460 pages. Alfred Costes, 8, rue Monsieur-le-Prince, 1923.

A la suite du renversement des gouvernements d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, les archives diplomatiques de Vienne et de Berlin ont été ouvertes.

Le docteur Pribram, professeur d'histoire à l'Université de Vienne, en a profité pour publier, dans un volume un peu dense, des documents relatifs à la Triple-Alliance d'un grand intérêt et qui nous éclairent sur son origine et son développement.

Le point de départ de cette politique a été l'alliance entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie conclue à Vienne le 7 octobre 1879. Elle était dirigée contre la Russie. Les négociateurs déclaraient que si l'un des deux empires était attaqué par cette puissance, les hautes parties contractantes s'engageaient à s'assister mutuellement avec toutes leurs forces et à ne conclure la paix que d'un commun accord. Toutefois, pour ménager le tsar et aussi pour le lier, les deux empires lui offrirent un peu plus tard d'entrer dans l'alliance, par un traité qui fut signé à Berlin le 18 juin 1881; dans le cas où l'une des parties contractantes se trouverait en guerre avec une quatrième grande puissance, les deux autres garderaient une neutralité bienveillante.

L'établissement du protectorat français sur la Tunisie, en 1881, suscita en Italie une excitation extrême. Désireux de trouver un appui chez les puissances de l'Europe centrale, le roi Humbert se rendit à Vienne. Il y fut cordialement reçu, sans obtenir toutefois le traité de garantie qu'il souhaitait. A la fin de l'année, ses ambassadeurs furent chargés d'entamer à Berlin et à Vienne des pourparlers pour la conclusion d'une alliance qui deviendrait la base de la politique italienne. Le prince de Bismarck n'y était pas disposé; il n'aimait pas l'Italie qui suivait, selon lui, *une politique de chacal;* il allégua la difficulté de passer des traités secrets avec un Etat à gouvernement parlementaire; il ajouta au demeurant que la clé de la porte qui menait à lui était à Vienne et engagea l'ambassadeur du roi à chercher d'abord une entente avec l'Autriche-Hongrie.

Contrairement à ce que l'on supposait généralement jusqu'ici, ce n'est donc pas à Berlin, mais à Rome qu'a été conçue la pensée de la Triple-Alliance.

Les négociations furent difficiles. L'Italie cherchait surtout des concours contre la France, tandis que le comte Kalnoky ne voulait combattre cette puissance que dans le cas où elle prendrait les armes d'accord avec la Russie. D'autre part, le prince de Bismarck faisait peu de cas de la valeur de l'armée italienne. Enfin, après de longs pourparlers, un traité fut signé pour cinq ans, le 20 mai 1882. Il était purement défensif; il avait surtout pour but « d'augmenter les garanties de la paix générale, de fortifier le principe monarchique et d'assurer par là le maintien intact de l'ordre social et politique dans les trois États ». Si l'Italie, sans provocation de sa part, était attaquée par la France, les deux autres puissances étaient tenues de l'assister avec toutes leurs forces. Cette même obligation incombait à l'Italie dans le cas d'une agression non provoquée de la France contre l'Allemagne.

On avait espéré à Vienne qu'à la suite de ce traité, l'Italie se montrerait plus amicale. Cet espoir ne se réalisa pas; l'irrédentisme se développait de plus en plus. Néanmoins, le prince de Bismarck et le comte Kalnoky croyaient utile de renouveler l'accord, mais tel quel, sans la garantie du *statu quo* dans la Méditerranée qu'on demandait à Rome. Les discussions furent vaines; elles entraînèrent de sérieux désaccords, non seulement entre Vienne et Rome, mais même entre Vienne et Berlin. Cependant, sous la

pression de prince de Bismarck, qui tenait à maintenir l'union des trois puissances, l'alliance fut renouvelée le 20 février 1887. Cette fois, l'Italie promettait à l'Allemagne son assistance dans une guerre offensive avec la France, alors qu'on n'avait prévu jusque-là que le cas d'une guerre défensive.

Les frottements n'en continuaient pas moins entre l'Italie et l'Autriche. Pour y mettre fin M. Crispi, qui détenait alors le pouvoir, prononça la suppression des sociétés irrédentistes qui réclamaient la cession de Trieste et du Trentin. Après la chute du prince de Bismarck, en mars 1890, on ressentit des inquiétudes sur l'avenir de son œuvre. Son successeur, M. de Caprivi, fit savoir aux alliés qu'il était résolu à la continuer. M. Crispi déclara de son côté qu'il était prêt à entrer en négociation pour le renouvellement de l'alliance, mais à ce moment il fut renversé à la suite des échecs de sa politique coloniale. M. de Rudini, qui le remplaça, passait pour favorable à la France. Il eut beau affirmer qu'il resterait fidèle à la Triple alliance; à Vienne comme à Berlin, on doutait de sa sincérité. Le rapprochement de la France et de la Russie, survenu en 1891, provoquant des inquiétudes en Allemagne, on se décida à confirmer l'accord antérieur. La signature eut lieu à Berlin le 6 mai 1891.

Quatre ans après, M. Crispi, revenu au pouvoir, proposa de reprendre les pourparlers pour un nouveau traité; il se plaignait de ce que les intérêts de l'Italie eussent été sacrifiés à ceux des puissances centrales; il manifestait la crainte que les progrès des partis avancés n'aboutissent au renversement de la monarchie et à la dissolution de la Triple-Alliance si la Tripolitaine n'était pas assurée à l'Italie. De nouvelles défaites en Abyssinie amenèrent la chute de cet homme d'État. Son remplaçant, M. de Rudini, renonça à tout changement dans le texte des arrangements; la date fixée pour la dénonciation étant passée, le traité fut prolongé par tacite reconduction.

Peu à peu, les rapports entre la France et l'Italie s'amélioraient; en 1899, le gouvernement de la République déclara qu'il ne s'opposerait pas à l'annexion de la Tripolitaine. Le nouveau chancelier, M. de Bülow, affectait de ne pas s'en préoccuper; il entama néanmoins des pourparlers pour la continuation de l'alliance. Il aurait voulu que la convention précédente fut prorogée sans modification. On pensait autrement à Rome, où l'on redoutait la prédominance des Slaves dans les Balkans. Le *statu quo* en Orient, qu'on réclamait avec persistance, fut repoussé par l'Allemagne et par l'Autriche; la Triple-Alliance, disait-on, était purement défensive et ne constituait qu'une assurance mutuelle contre les perturbations éventuelles de la paix européenne. Devant la fermeté de ses alliés et la promesse faite par l'Autriche qu'elle ne s'opposerait pas à une action de l'Italie en Tripolitaine, le gouvernement royal céda et l'alliance fut une fois de plus confirmée par un simple protocole signé à Berlin le 28 juin 1902.

Cet accord, conclu pour six ans, venait à échéance le 8 juillet 1907. Entre temps, les bons rapports établis entre l'Angleterre et la France en 1904 avaient fait réfléchir l'Italie; elle se détermina à louvoyer entre les deux groupes, prête à se tourner vers celui qui lui offrirait les chances les meilleures. En 1906, à la conférence d'Algésiras, elle avait soutenu la France; l'empereur Guillaume en éprouva le plus vif mécontentement; cependant, il sentait l'intérêt qu'il y avait à ne pas laisser rompre l'alliance. A Rome,

on n'était pas disposé à aller jusque-là; on laissa donc passer la date de l'échéance, et le traité se trouva une fois de plus prolongé par tacite reconduction jusqu'en 1914.

A Vienne et à Berlin, on ne se fit aucune illusion sur la valeur de cet acte. On savait que l'Italie avait contracté envers la France et l'Angleterre des obligations qui étaient en contradiction avec le traité de la Triple Alliance, et l'on était persuadé qu'en cas de conflit, elle se rangerait du côté de l'Entente, si celle-ci se montrait la plus forte; toutefois, la pensée de M. d'Æhrenthal et du prince de Bülow était de la retenir aussi longtemps que possible dans leur camp. Ils trouvèrent un allié dans M. de San Giuliano, qui affirma au Parlement que l'Italie avait avantage à avoir pour voisine une Autriche-Hongrie forte et s'éleva contre l'irrédentisme qui n'exprimait pas, suivant lui, les véritables sentiments de la majorité du pays.

En 1911, le gouvernement royal voulut profiter des accords passés avec les puissances pour prendre possession de la Tripolitaine. Le parti militaire autrichien était opposé à cette politique; il était convaincu qu'après s'être installés sur la côte d'Afrique, les Italiens reviendraient à leurs projets d'agression contre la monarchie. M. d'Æhrenthal était d'avis contraire, mais il vint à mourir. Son successeur, le comte Berchtold, trouvaient que les hommes d'État de la péninsule voulaient faire payer trop cher une alliance « douteuse ». Lors d'un voyage qu'il fit à Vienne, l'empereur Guillaume fit ressortir qu'en prenant pied sur la côte d'Afrique, l'Italie se mettrait forcément en conflit avec la France et qu'elle serait hors d'état de songer aux côtes de l'Adriatique. A Rome, on nourrissait depuis longtemps des vues sur l'Orient. La victoire des États balkaniques sur la Turquie en 1912, ouvrit les yeux du gouvernement italien; il considéra que l'alliance avec les puissances centrales lui était utile pour écarter de l'Adriatique les Serbes et les Grecs; il reprit donc les pourparlers. Le cabinet de Berlin rédigea un protocole qui donnait satisfaction à l'Italie pour le fond, à l'Autriche pour la forme et, sous la pression de l'Allemagne, le comte Berchtold se résigna à le signer le 5 décembre 1912; il ne devait entrer en vigueur qu'à l'expiration du traité précédent, soit en 1914, et sauf dénonciation, il restait valable jusqu'en 1926.

La Triple-Alliance semblait plus solide que jamais. Elle n'en était pas moins minée par l'antagonisme des intérêts de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie; l'ambassadeur de Victor-Emmanuel à Paris déclara même que, si l'Autriche s'arrogeait le droit de troubler l'équilibre dans l'Adriatique, l'alliance des trois puissances cesserait d'exister. A la suite de l'ultimatum adressé le 25 juillet 1914 par le comte Berchtold à la Serbie, le gouvernement italien fit savoir à Vienne que, suivant lui, le *casus fœderis* ne se posait pas. La guerre commencée, l'Italie, voyant que des victoires décisives ne se produisaient pas, formula de nouvelles exigences qui ne pouvaient être acceptées. Elle se tourna alors vers la Triple-Entente et annonça au cabinet de Vienne qu'elle se réservait une entière liberté d'action pour l'avenir. Le 20 mai 1915, la Chambre approuva cette politique, et trois jours plus tard, la guerre fut déclarée à l'Autriche-Hongrie. La Triple-Alliance était définitivement rompue.

E. Le Marchand.

L'Agonie d'un Empire. L'Autriche-Hongrie : mœurs et politique, par André de Hevisy. Perrin et Cie, 1923, un vol. in-16 de 281 pages.

On conçoit sans peine que l'effondrement d'un empire aussi vaste et puissant que l'Autriche-Hongrie soit de nature à inspirer historiens et publicistes, également désireux de démêler les causes d'un phénomène aussi considérable et peut-être de sonder l'avenir. Les causes du cataclysme sont si variées et si multiples qu'on ne saurait s'étonner qu'elles ne puissent être formulées ou condensées en un seul volume; les aspects du problème sont si divers qu'on éprouve toujours quelque sentiment de nouveauté à les voir exposés sous des plumes différentes.

C'est une plume hongroise qui s'attache à nous montrer la genèse de la destruction de l'Autriche-Hongrie. Peut-être pourrait-on regretter que la part du publiciste paraisse plus grande que celle de l'historien, mais néanmoins M. de Hevisy réussit à merveille quand il veut nous montrer le mécanisme des rouages délicats, qui font mouvoir dans la monarchie dualiste dirigeants et peuples.

Sans doute, dans la recherche des causes profondes de l'effondrement austro-hongrois, il remonte par étapes successives : 1879, 1870, 1848, jusqu'au point de départ, 1815. Cependant, après ce développement historique fatalement sommaire, il sait tracer des tableaux bien vivants de la vie des gouvernants et des gouvernés; à chaque période, nous trouvons des tableaux symétriques qui permettent de suivre l'évolution subie par l'empire.

Ce livre se laisse donc lire avec plaisir, avec intérêt. Toute sa valeur réside dans la personnalité de l'auteur. Une opinion hongroise sur la décomposition de la monarchie dualiste ne peut qu'être vivement appréciée; il est piquant cependant de noter combien, dans cette étude, le facteur hongrois pèse sur la narration. On comprend encore mieux ce qu'expose l'auteur sans le dire, à savoir que le particularisme hongrois fut singulièrement néfaste à cet État, par contre-coup au royaume de Saint-Étienne lui-même. On juge sans peine que le loyalisme noir et jaune n'a guère fleuri dans les provinces magyares, où le patriotisme étroit vert, blanc et rouge s'imposait. On comprend aussi la responsabilité des dirigeants de Pest dans le désastre final, responsabilité qui, dans le livre, est à peine indiquée ou plutôt rejetée tout entière sur le gouvernement de Vienne. Le rôle si captivant de M. Tisza méritait à lui seul tout un volume et non quelques pages. Évidemment, tous ces graves problèmes d'une actualité encore brûlante devraient être longuement discutés, ce qui ne saurait avoir lieu dans un ouvrage qui tient plus du recueil d'articles vivants et attrayants que du livre d'histoire critique et méthodique. Francis P. Renaut.

Le comte d'Æhrenthal et la politique de violence, par Olof Höijer. Plon, 1922, un vol. in-16 de II-307 pages.

Des études sur la récente politique extérieure ou intérieure des trois grandes cours impériales n'ont guère paru jusqu'à ce jour que sous forme de mémoires ou de souvenirs dus à la plume des principaux acteurs; notamment bien peu d'ouvrages ont été donnés sur la politique orientale de

1900 à 1913. Aussi accueille-t-on avec faveur les livres qui traitent de ces sujets, car, somme toute, de l'imbroglio oriental est née la grande crise qui secoua si durement le monde après 1914.

M. O. Höijer a voulu nous révéler une politique demeurée en France bien peu connue : celle du cabinet de Vienne de 1900 à 1913, et il s'est attaché avec beaucoup de zèle à suivre le personnage qui, au point de vue extérieur, incarna avant la guerre la politique austro-hongroise : le comte d'Æhrenthal. C'est là le but à tout le moins apparent de l'ouvrage, mais des quatre chapitres de celui-ci, le premier et le plus bref traite de la vie de l'homme d'État autrichien avant son arrivée aux affaires, puis les trois autres chapitres exposent successivement la question de la Bosnie-Herzégovine avant, pendant et après l'annexion. C'est donc l'affaire bosniaque qui constitue en réalité le pivot, le sujet de l'ouvrage. D'ailleurs, le titre lui-même est significatif et ne saurait laisser place à l'équivoque, car la politique de violence austro-hongroise, pour autant qu'elle existât, où se manifesta-t-elle si ce n'est dans l'incorporation de la Bosnie-Herzégovine à la monarchie dualiste?

Trois chapitres copieux, massifs, compacts, démontrent jusqu'à l'évidence la culpabilité du Ballhausplatz qui, en voulant transformer l'occupation en annexion, détermina par contre-coup la guerre mondiale. Les arguments présentés à l'appui de cette thèse ont été heureusement groupés, mais ne les a-t-on pas trouvés déjà sous la plume des publicistes qui s'occupèrent des questions extérieures autrichiennes? A cet égard, M. Höijer fait œuvre moins d'historien que de publiciste, et on doit regretter qu'il ait effleuré et non épuisé toutes les sources d'information disponibles, non les documents des chancelleries, mais même les articles de journaux, de revues et les communiqués ou appréciations parus à l'époque.

Au reste, on sent dans ce travail mené consciencieusement une inquiétude résultant du fait que l'auteur est peu au courant de la vie politique et diplomatique de Vienne, de sa difficulté comme publiciste suédois de se mouvoir dans l'atmosphère si particulière de la chancellerie et de la cour impériales, et aussi dans ce dédale du Hofburg, du Ballhausplatz, etc. Aussi les explications des manœuvres diplomatiques ne sont-elles pas souvent sans manquer de justesse, et le tracé même des combinaisons austro-hongroises est-il marqué par de subits hiatus qui déconcertent le lecteur averti ou induisent en erreur quiconque n'est pas initié. Même les données relatives aux opérations diplomatiques mondiales demeurent enveloppées de quelque nébulosité. On ne saurait d'ailleurs s'en étonner; ces événements sont si proches de nous.

Aussi doit-on admirer l'auteur d'avoir tenté de nous présenter une esquisse de la politique orientale autrichienne; il y a là un utile résumé des articles parus sur cette question et on ne manquera pas de se référer à un ouvrage qui les condense et les ordonne. Ouvrage d'ailleurs attrayant à lire, au style vif et bigarré où respire toute l'ardeur de l'écrivain. On ne peut que déplorer certaines défaillances typographiques qui, persistant au cours de l'ouvrage, déparent celui-ci, irritent par leur répétition le lecteur même le plus libéral envers le protocole des chancelleries, telles l'appellation de margrave Pallavicini et la déformation systématique de l'orthographe du ministre italien di San Giuliano.

Mémoires de ma vie, par Giovanni Giolitti, ancien président du Conseil italien, traduction de Mme Jean Carrère, in-8°, 387 pages, Plon-Nourrit, 1923.

Après avoir atteint l'âge de quatre-vingts ans et assisté au développement du mouvement fasciste qui envahissait toute l'Italie, M. Giolitti comprit que l'heure de la retraite avait définitivement sonné pour lui et il prit la plume pour raconter sa vie. Comme tous les hommes d'État qui écrivent leurs mémoires, il se proposait surtout d'exposer son rôle personnel et de se défendre contre les accusations dont il avait été l'objet. Nous laisserons de côté ce qui concerne sa politique intérieure pour ne nous occuper que de sa politique étrangère, qui intéresse plus particulièrement les lecteurs de cette *Revue*.

Quand il prit pour la première fois la présidence du Conseil, en 1892, il résolut de continuer la politique de la Triple alliance, conclue par M. Depretis, mais en arrondissant les angles, afin d'améliorer les rapports avec la France, si profondément troublés par M. Crispi.

Celui-ci, revenu au pouvoir à la fin de 1895, décida la campagne d'Abyssinie. L'opinion était alors agitée par les scandales de la Banca romana; une opération coloniale apparaissait comme une diversion utile. Bientôt survint le désastre d'Adoua, qui causa une impression énorme dans toute l'Italie. M. Crispi fut obligé de se démettre. M. di Rudini, qui lui succéda, voulut liquider l'affaire d'Abyssinie; M. Giolitti aurait préféré garder au moins quelques points de la côte.

M. Loubet vint à Rome en 1904, pour rendre la visite du roi d'Italie à Paris. M. Giolitti s'efforça de lui assurer une réception cordiale; le traité de la Triple alliance ne s'y opposait pas, et il désirait établir avec la France des relations favorables à la reconstitution des finances italiennes. Cependant, M. de Bülow lui reprocha d'en avoir trop fait; à quoi M. Giolitti répliqua que le voyage du président avait au moins l'avantage de montrer que le gouvernement de la République ne soutiendrait plus le pape au point de vue politique.

En 1907, ce fut le tour du tsar de rendre, à Racconigi, la visite du roi Victor-Emmanuel. A la suite d'entretiens entre leurs ministres, il fut convenu que les deux États travailleraient au maintien de l'intégrité de la Turquie; si des événements survenaient dans ce pays, ils soutiendraient le principe des nationalités, et si l'Autriche proposait un arrangement pour les affaires orientales, chacune des deux puissances n'accepterait son invitation qu'autant qu'elle serait acceptée par l'autre.

Après leurs accords de 1904, la France et l'Angleterre avaient reconnu les intérêts de l'Italie en Tripolitaine, en échange de son désintéressement en Égypte et au Maroc. Dès 1902, M. Giolitti avait obtenu de l'Allemagne et de l'Autriche qu'il aurait les mains libres en Libye. Quand il revint au pouvoir en 1911, il se préoccupa de la réalisation de ses projets; la position acquise par la France au Maroc et par l'Angleterre en Egypte exigeait, suivant lui, que l'Italie reçut un dédommagement sans lequel son influence aurait été diminuée dans la Méditerranée. Il s'appliqua donc, au moyen du Banco di Roma, à créer des intérêts italiens en Tripolitaine et sut se ménager l'appui de certains chefs. Il ne voulait pas agir avec précipitation, de peur de créer des complications européennes, mais il tenait à éviter qu'une

autre puissance cherchât à s'emparer de Tripoli, ce que l'opinion italienne n'aurait pas toléré.

Après l'avènement des Jeunes-Turcs, le gouvernement ottoman se montra hostile aux Italiens, notamment en Tripolitaine, où le vali favorisait les Allemands. C'est dans ces conditions que la presse italienne, évidemment stylée par M. Giolitti, réclama avec insistance la solution de la question libyque. Le comité Union et Progrès s'émut et demanda qu'aucune concession ne fût faite à l'Italie, dont les marchandises devaient être boycottées dans tout l'empire. On fit entendre à la Porte que si elle ne changeait pas d'attitude, les choses pourraient prendre une autre tournure. Décidé dès lors à agir, M. Giolitti pensait que l'automne serait la saison la plus favorable pour le débarquement des troupes et les opérations consécutives. Il employa les mois qui restaient à préparer les autres gouvernements à l'action qu'il se proposait d'entreprendre. Il trouva bon accueil à Londres et, dans ses *Mémoires*, il reconnaît explicitement « la cordialité de la France ». Il avisa également de ses intentions les cabinets de Vienne et de Berlin, en laissant entendre qu'une attitude hostile de leur part compromettrait le renouvellement de la Triple alliance, qui était prochain. La position de l'Allemagne était particulièrement délicate, parce qu'à ce moment elle s'efforçait d'attirer la Turquie dans l'orbite de la Triple alliance. Elle chercha à détourner son alliée d'une guerre qui, suivant elle, risquait d'amener le démembrement de l'empire ottoman. Ses efforts n'aboutirent qu'à précipiter les événements. M. Giolitti adressa à la Porte un ultimatum dont les motifs, à les regarder de près, étaient d'un poids assez léger. La réponse qu'il reçut étant évasive et dilatoire, le 29 septembre il déclara la guerre. L'Autriche, qui voyait avec inquiétude les opérations de la flotte italienne dans l'Adriatique, fit dire à M. Giolitti que la Porte était prête à traiter et l'engagea à négocier un arrangement qui aurait maintenu la souveraineté du sultan sur les côtes africaines. Le ministre répliqua que le seul moyen d'écarter à l'avenir le renouvellement des difficultés présentes était un règlement définitif de la question. Il fit connaître à l'Allemagne sa résolution d'établir par un décret unilatéral la souveraineté de l'Italie, afin d'éviter au sultan une cession impopulaire. Pendant ces pourparlers, les cabinets de Vienne et de Berlin jouaient un rôle ambigu qui n'échappa pas à M. Giolitti. Pour couper court à toute velléité d'intervention des puissances alliées ou amies, il publia le 4 novembre le décret portant annexion de la Libye.

L'Italie ne tenait alors que Tripoli et la côte; la résistance continuait à l'intérieur, soutenue par des envois d'armes et de munitions, expédiés de Constantinople. Pour y mettre fin, une action maritime dans l'archipel fut résolue. M. d'Erenthal voyait d'un mauvais œil ces opérations, conduites dans les eaux ottomanes, qui lui paraissaient contraires au traité de la Triple alliance. M. Giolitti fit observer que l'article VII du traité visait le territoire européen de la Turquie, mais qu'il ne s'appliquait pas à l'occupation des îles, par laquelle on voulait dresser une barrière entre le Bosphore et la côte libyque; il déclara du reste qu'il était prêt à donner l'assurance que, la guerre terminée, ces îles ne seraient pas conservées. L'Autriche n'insista pas; elle n'en continua pas moins à créer sous main des difficultés au cabinet de Rome. D'autre part, M. de Marschall, qui représentait l'Allemagne à Constantinople, se montrait mécontent de l'Italie, dont

l'entreprise contrariait l'œuvre politique qu'il poursuivait en Orient.

De plusieurs côtés, on lançait des projets pour mettre fin aux hostilités ; aucun d'eux ne semblait acceptable à Rome. Des pourparlers privés furent engagés à Constantinople dans lesquels le comité Jeune-Turc, alors tout-puissant, renonçant à l'intransigeance qu'il avait montrée jusque-là, proposa des bases d'entente. Pour les examiner, on convint d'une réunion officieuse à Lausanne. Les délégués ottomans n'ayant que des instructions sommaires, la discussion n'avançait pas. Afin d'en hâter la marche, M. Giolitti prescrivit à ses représentants de forcer leurs prétentions ; mais une crise ayant éclaté à Constantinople, les Turcs regagnèrent leur pays.

La Porte se rendait bien compte de la nécessité de traiter ; toutefois, pour y préparer l'opinion, elle désirait que l'Italie arrêtât ses opérations. M. Giolitti y consentit pour la mer Égée, mais il résolut d'intensifier son action en Afrique. Cela lui paraissait d'autant plus nécessaire que le baron de Marschall, en quittant son poste, avait promis aux Turcs que s'ils étaient dans l'obligation de quitter la Tripolitaine, il ferait tous ses efforts pour sauver la Cyrénaïque. Il fit donc avertir la Porte que la cession des deux pays était pour lui une condition *sine qua non* et il adressa au gouvernement allemand une protestation contre le langage tenu par son ambassadeur. A Berlin, on était d'avis que l'Italie devrait se contenter de la côte en renonçant à l'hinterland. Cette solution bâtarde apparaissait à M. Giolitti comme une source de conflits perpétuels.

Le 12 août, les délégués des deux gouvernements se réunirent de nouveau à Caux. Les plénipotentiaires ottomans firent différentes propositions qui furent successivement repoussées comme incompatibles avec le décret d'annexion. Les Italiens déclarèrent que la guerre serait poursuivie tant que leurs vues n'auraient pas été adoptées à Constantinople. Au fond, la Porte reconnaissait que la partie était perdue pour elle, mais il restait une question de prestige qui la portait à dégager sa responsabilité vis-à-vis des populations musulmanes. Ce point de vue ne pouvait toucher le gouvernement italien. Les négociations traînant en longueur, M. Giolitti fit savoir que si un accord n'était pas signé dans huit jours, les opérations militaires seraient reprises avec la plus grande vigueur. Son intention était d'attaquer en même temps Smyrne et Dédéagatch. La guerre des Balkans étant déjà commencée, ces opérations pouvaient avoir les plus graves conséquences pour la Porte en gênant sa mobilisation. Devant cet ultimatum, les Turcs se résignèrent : l'accord préliminaire fut signé le 15 octobre 1912.

Deux mois plus tard, les cabinets de Vienne et de Berlin proposèrent à l'Italie le renouvellement anticipé de la Triple alliance. A cette époque, personne ne prévoyait les événements de 1914. « L'Allemagne, dit expressément M. Giolitti, *sans la permission de laquelle l'Autriche n'aurait jamais osé assumer la responsabilité de provoquer une guerre,* était toujours intervenue avec des desseins et des résultats pacifiques. » Quant à l'Autriche, le refus de renouveler l'alliance aurait pu lui servir de prétexte pour donner suite à ses projets hostiles contre l'Italie. On signa donc.

Après la première guerre balkanique, l'Italie se rapprocha de l'Autriche pour défendre l'intégrité de l'Albanie menacée par les États voisins. Le Monténégro s'obstinait à ne pas céder à la volonté des puissances et faisait ainsi le jeu du parti militaire autrichien, mécontent de la situation créée par la victoire des États balkaniques, qui coupait à l'Autriche la route de

Salonique Le cabinet de Vienne demanda à l'Italie de se joindre à lui pour contraindre les Monténégrins. M. Giolitti s'y refusa, parce qu'il craignait de froisser la Russie et de faire éclater un conflit européen. A son avis, une action commune ne pouvait être entreprise qu'à la suite d'un mandat donné par toutes les puissances, et ce mandat, il ne le désirait pas. Sur ces entrefaites, la Serbie renonça aux opérations qu'elle avait commencées, et l'Autriche n'eut plus de motif d'agir.

A la suite de la seconde guerre balkanique et de la défaite de la Bulgarie, le cabinet de Vienne fit connaître à Berlin et à Rome son intention de marcher contre la Serbie, en invoquant le *casus fœderis*. M. Giolitti fit observer que si l'attaque venait de l'Autriche, le *casus fœderis* ne se poserait pas Le parti militaire de Vienne dut céder. Malheureusement, au lendemain de l'assassinat de l'archiduc Ferdinand, il devait réussir à imposer ses vues après avoir obtenu, M. Giolitti le dit expressément, l'approbation de l'Allemagne.

L'existence de l'Albanie une fois assurée, on s'occupa de lui donner un chef. Plusieurs candidats s'offraient, dont le prince Napoléon. L'Italie lui était favorable, mais à Berlin et à Vienne on lui préféra le prince de Wied.

Toute cette partie de l'ouvrage laisse entrevoir les difficultés que rencontrait M. Giolitti de la part de l'Autriche et de l'Allemagne, malgré l'alliance qui les unissait, tandis qu'il se louait généralement de ses rapports avec le gouvernement français.

Les élections de 1913 amenèrent la formation d'un nouveau ministère, présidé par M. Salandra. M. Giolitti n'imaginait pas alors que l'assassinat de l'archiduc Ferdinand pût entraîner des événements tragiques. On assurait à Vienne que le conflit serait localisé La guerre déclarée, M. Giolitti exprima l'opinion que l'Italie n'avait aucune raison d'y prendre part, vu qu'il s'agissait d'une agression de l'Autriche et que le traité de la Triple alliance était purement défensif. Cette opinion était partagée par M. de San Giuliano, resté dans le nouveau cabinet comme ministre des Affaires étrangères, et le roi l'avait également adoptée. A ce propos, l'ancien président du Conseil écrivit à M. de San Giuliano, le 5 août 1914, une lettre dont un passage mérite d'être cité : « La manière dont l'Autriche provoqua la conflagration... révèle de l'inconscience ou le propos délibéré de vouloir une guerre européenne. Je me trompe peut-être, mais mon impression est que c'est elle, plus que tous les autres, qui en paiera les frais. » Ces paroles du vieil homme d'État étaient vraiment prophétiques.

Vers le mois de décembre, de vives polémiques s'engagèrent entre les partisans de la neutralité et ceux de la guerre. Ces derniers étaient persuadés que la lutte serait brève, et ils voulaient en profiter pour assurer des avantages à l'Italie. Tel n'était pas l'avis de M. Giolitti; il assignait à la guerre une durée de trois années. Il n'ignorait pas que l'Autriche était minée par la rébellion de ses nationalités opprimées et il croyait que, par des négociations bien conduites, il serait possible d'obtenir d'elle la cession de ses provinces *irredente*, parce qu'il lui importait avant tout de ne pas entrer en lutte avec l'Italie. A ses yeux, le véritable intérêt de son pays était l'équilibre européen, et il ne pouvait l'assurer qu'en gardant ses forces intactes.

En 1915, M. Giolitti apprit par M. Salandra lui-même que des négocia-

tions étaient engagées avec l'Autriche pour des cessions de territoire. Bien qu'appuyées par l'Allemagne, elles échouèrent par suite du refus du cabinet de Vienne. C'est alors que le gouvernement royal se détermina à recourir aux armes, à quoi M. Giolitti demeurait opposé. Mandé par le roi, il lui exposa les raisons qui rendaient préférable le maintien de la neutralité. Il les répéta à M. Salandra, qui lui annonça que ses résolutions étaient arrêtées et qu'il était impossible de revenir en arrière. On ne lui donna pas connaissance du traité de Londres, qu'il était convenu de maintenir secret, et par lequel l'Italie s'était engagée à prendre les armes, « d'accord avec l'Angleterre, la France et la Russie, contre les nations en guerre avec elles ». Malgré cette disposition, le ministère Salandra ne fit la guerre qu'à l'Autriche; c'est seulement sous son successeur, M. Boselli, qu'un an après elle fut déclarée à l'Allemagne.

Pendant son séjour à Rome, où ses intentions pacifiques étaient connues, M. Giolitti fut l'objet de manifestations hostiles. S'il faut l'en croire, au cours d'une réunion publique, M. d'Annunzio aurait engagé ses auditeurs à le tuer. La police ne bougea pas et la foule excitée ne fut arrêtée que par l'arrivée tardive d'un escadron de cavalerie. Les opérations une fois commencées, M. Giolitti s'imposa le silence, afin de ne pas gêner l'action du gouvernement. La victoire finale fut une grande joie pour lui, car il se rendait compte des conséquences épouvantables qu'une défaite aurait eues pour son pays.

M. Giolitti n'eut aucune part aux négociations de paix. Les avantages obtenus par l'Italie ne lui parurent pas répondre à la grandeur de sa victoire et il déplora qu'on ne lui eût pas attribué Fiume.

Après la chute du cabinet Nitti, il fut appelé une fois encore à former le ministère. Il déclara que son programme était d'affermir la paix en rétablissant des rapports amicaux entre tous les peuples. En arrivant au pouvoir, il trouvait Fiume occupée par M. d'Annunzio, et les négociations avec la Yougoslavie pour le règlement de la frontière suspendues. Il jugea plus habile de ne pas se hâter de les reprendre. Il eut à ce propos des entrevues successives avec M. Lloyd George et avec M. Millerand, mais il était convaincu que la question devait être résolue par une entente directe entre les intéressés. Belgrade fit proposer par l'Angleterre de reprendre la conversation. Les pourparlers aboutirent au traité de Rapallo, par lequel l'Italie reconnaissait l'indépendance de Fiume, renonçait à toute prétention sur la Dalmatie, mais se faisait accorder la possession de Zara. Il ne s'agissait plus maintenant que d'exécuter le traité. M. d'Annunzio s'y opposait; il fallut se soumettre.

De nouvelles élections eurent lieu en 1921. Lors de la réunion des Chambres, M. Giolitti n'obtint qu'une majorité qui lui parut insuffisante et il donna sa démission. Son rôle était désormais terminé. S'il a été le ministre de la Triple alliance, nous pouvons du moins, en terminant cet exposé de sa longue carrière, lui rendre cette justice qu'en dépit des instigations de Berlin, il n'a pas suivi l'exemple de M. Crispi et ne s'est pas montré hostile à la France.

E. Le Marchand.

TABLE GÉNÉRALE

DE

LA REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DEPUIS SA FONDATION, EN 1887, JUSQU'A L'ANNÉE 1923

LISTE DES AUTEURS

A

Adam (Léon). — L'œuvre de la Haye et les deux conférences de la paix en 1899 et 1907. *1909*, I [1], p. 25.

— L'œuvre de la Haye et la conférence navale de Londres (1908-1909). *1909*, III, p. 397.

Anethan (baron Jules **d'**). — L'archiduc Rodolphe, prince-héritier de la couronne austro-hongroise. *1889*, II, p. 269.

— Le roi de Portugal. *1890*, II, p. 259.

— Documents sur Jean Le Veau. *1897*, III, p. 359.

Anjou (duc **d'**). — Lettres inédites tirées du Record Office, relatives au projet de mariage entre le duc d'Anjou et la reine Élisabeth (1577-1581). *1903*, II, p. 302.

Anonymes. — La Société d'Histoire diplomatique. *1887*, I, p. 1.

— L'empereur Guillaume Ier d'Allemagne, *par un ancien diplomate français*. *1888*, II, p. 280.

— L'Angleterre et la Russie en Orient. Une page d'histoire contemporaine (1876-1877). *1896*, I, p. 56; II, p. 171.

Anonymes. — Convention d'arbitrage pour le règlement pacifique des conflits internationaux, signée à la Haye le 29 juillet 1899. *1899*, IV, p. 565.

— Les anciens uniformes du ministère des Affaires étrangères, avec illustrations. *1901*, III, p. 368.

— Le Congrès de Rome (2-7 avril 1903). *1903*, III, p. 390.

— L'expédition de Chine en 1857 et 1858, par R. *1905*, I, p. 96.

— Le mystère d'Agadir, à propos du livre de M. André Tardieu, par L. D. *1913*, I, p. 23.

— La France et l'Espagne à la fin du ministère Choiseul, par X. *1915*, V, p. 737.

Antioche (comte **d'**). — Les négociations masquées. *1895*, III, p. 343.

— Le dernier hiver d'un règne. Paris en 1824. *1903*, I, p. 134.

— Le gouvernement de M. Thiers, à propos d'un livre récent. *1904*, I, p. 109.

— La présidence du maréchal de

[1] L'indication en chiffres romains est celle des fascicules.

Mac-Mahon, à propos d'un livre récent. *1905*, II, p. 261; *1907*, IV, p. 547.
Antioche (comte **d'**). — Le gouvernement de la République après le maréchal de Mac-Mahon. Esquisse de politique européenne, d'après un livre récent. *1910*, I, p. 57.
Antonopoulos (S.). — La Société philanthropique en faveur des Grecs. *1892*, IV, p. 541.
Apostoli (Francesco) et Giovanni **de Cataneo**. — Lettres au secrétaire de l'inquisition d'État (1790-1791). *1901*, IV, p. 557.
Argenson (marquis **d'**). — La prison du prince Charles-Édouard Stuart, tragédie anglaise à l'imitation de Shakespeare, communiquée par le duc de Broglie. *1891*, IV, p. 553.
Aubert (H.) — La cour d'Espagne et la situation de la Savoie en 1746, d'après une correspondance contemporaine. *1891*, II, p. 253.
Aubespine (Sébastien **de l'**), ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II. — Dépêches. *1899*, IV, p. 533; *1900*, II, p. 289.
Aubigny (**d'**). — Un ambassadeur turc à Paris sous la Régence. *1889*, I, p. 78; II, p. 200.
Aulneau (J.). — Le Monténégro dans les Balkans. *1908*, I, p. 85.
— M. de Bismarck à la diète de Francfort et la politique de la Prusse pendant la guerre de Crimée. *1909*, III, p. 403.
Auriant. — Une occupation égyptienne de Smyrne (février-mars 1833). *1922*, I, p. 96.
Auvray (L.). — Documents originaux. Funérailles du cardinal Bertrandi à Venise en 1560. *1900*, III, p. 452.
— Inventaire d'une collection de lettres de cardinaux des seizième et dix-septième siècles. *1905*, I, p. 129.
Auzoux (A.). — La France à Mascate aux dix-huitième et dix-neuvième siècles. *1909*, IV, p. 518; *1910*, II, p. 234.
— L'arrestation du capitaine Flinders (1803-1810). *1912*, IV, p. 481.
Avril (baron **d'**). — L'Autriche et la Confédération germanique (1850-1851). *1887*, I, p. 27.
Avril (baron **d'**). — Négociations relatives au canal de Suez. *1888*, I, p. 1; II, p. 161.
— Le partage de l'Afrique. *1889*, I, p. 49.
— Tableau alphabétique des traités de Paris, San Stefano et Berlin, et de la conférence de Constantinople, avec la concordance des protocoles. *1889*, IV, p. 562.
— La traite des noirs et les conventions internationales. *1890*, IV, p. 509.
— La conférence anti-esclavagiste de Bruxelles. *1891*, I, p. 66; II, p. 176.
— Sur la solution pacifique des conflits, à propos de la conférence de la Haye. *1899*, III, p. 461.
— La conférence de la Haye. *1899*, IV, p. 560.
— Protection des chrétiens dans le Levant. *1900*, IV, p. 534; *1901*, I, p. 69.
— Les hiérarchies orientales. *1901*, III, p. 293.
— Solution pacifique des conflits. *1902*, II, p. 231.

B

Baguenault de Puchesse (comte). — Marie de Médicis jugée par les ambassadeurs florentins. *1899*, IV, p. 527.
— Les introducteurs des ambassadeurs. *1901*, II, p. 252.
— La neutralité belge pendant la guerre de 1870-1871. *1902*, I, p. 92.
— Le pape Benoît XIV et la France. *1903*, IV, p. 481.
— La nouvelle édition des *Mémoires* du cardinal de Richelieu. *1906*, IV, p. 481.
— La diplomatie anglaise en France sous le règne d'Élisabeth, d'après les documents du Record Office. 1907, IV, p. 481.
— La duchesse de Dino. *1909*, II, p. 183.
— Un ambassadeur de France en Danemark au seizième siècle, Charles de Danzay. *1911*, II, p. 185.

Baguenault de Puchesse (comte). — La marquise de Nadaillac, duchesse d'Escars, et ses Mémoires. *1913*, I, p. 139.
— Rapport des secrétaires à l'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire diplomatique. *1914*, III, p. 325.
— Un diplomate florentin au temps de Machiavel, François Vettori (1474-1539). *1915*, V, p. 621.
Bajer (Fredrik). — Le système scandinave de neutralité pendant la guerre de Crimée et son origine historique. *1900*, II, p. 259.
— Lettre au directeur de la *Revue*. *1900*, IV, p. 631.
— L'arbitrage dit « Butterfield ». *1901*, I, p. 88.
— Les entrevues de Martin Hübner avec le duc de Choiseul en 1759. *1904*, III, p. 406.
Barante (baron C. **de**). — L'arrivée du baron de Barante à Saint-Pétersbourg (décembre 1835). *1890*, III, p. 368.
Baraudon (Alfred). — Une tragique aventure : l'abdication et l'emprisonnement du premier roi de Sardaigne. *1898*, IV, p. 637.
Barral-Montferrat (marquis **de**). — Deux mariages de la maison de Bragance. *1887*, II, p. 217.
— Un projet de soulèvement des Indes en 1785. *1892*, III, p. 357.
— Son Excellence le Protocole. *1899*, II, p. 161.
— Rapport des secrétaires de la Société d'histoire diplomatique à l'assemblée générale annuelle. *1899*, III, p. 323; *1900*, III, p. 324; *1901*, III, p. 324; *1902*, III, p. 324; *1903*, III, p. 324; *1904*, III, p. 324; *1905*, III, p. 324; *1906*, III, p. 324; *1907*, III, p. 324; *1908*, III, p 324; *1909*, III, p. 324; *1910*, III, p. 324; *1911*, III, p. 324; *1912*, III, p. 324; *1913*, III, p. 322.
— La doctrine de Monroë et les évolutions successives de la politique étrangère aux États-Unis. *1903*, IV, p. 594; *1904*, I, p. 21; III, p. 379.
— L'incident diplomatique d'Alger en 1784. *1906*, II, p. 161.
— Le rôle des puissances nouvelles du Nouveau Monde dans les combinaisons internationales de l'avenir. *1911*, IV, p. 481.
Barthélemy (comte Ed. **de**). — Un souper chez le czar Pierre III. *1887*, III, p. 430.
— Struensée, d'après les dépêches du ministre de France. *1887*, I, p. 90.
Batiffol (Louis). — La charge d'ambassadeur au dix-septième siècle. *1911*, III, p. 339.
Baudrillart (Alfred). — Examen des droits de Philippe V et de ses descendants au trône de France, *en dehors* des revendications d'Utrecht. *1889*, II, p. 161; III, p. 354.
Beaufort (W. H. **de**). — Démêlé entre le Stathouder et le baron de Breteuil, ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies (1768). *1890*, IV, p. 567.
— Extraits de la correspondance du baron Fagel, envoyé du roi des Pays-Bas près du roi de France, pendant et après les Cent-Jours. *1896*, I, p. 28.
— Quelques projets d'arbitrage international et de paix perpétuelle aux dix-septième et dix-huitième siècles. *1902*, III, p. 351.
Bertrand (Pierre). — M. de Bacourt et les *Mémoires* de Talleyrand. *1893*, I, p. 75.
Bikélas (D.). — La formation de l'État grec depuis le congrès de Laybach. *1887*, I, p. 65; II, p. 179.
— Le philhellénisme en France. *1891*, III, p. 346.
Bittard des Portes (René). — Les préliminaires de l'entrevue d'Erfurt (1808). *1890*, I, p. 94.
— L'Europe diplomatique et dom Miguel. *1894*, I, p. 81.
— Les derniers jours d'une mission diplomatique en Suède (août 1790-avril 1792). *1895*, II, p. 244.
— Une alliance entre la France et le Portugal au dix-septième siècle. *1898*, II, p. 196.
— Un ambassadeur de France à la cour de Russie pendant la Restauration et les Cent-Jours, le comte Just de Noailles. *1900*, II, p. 199.
Bled (Victor **du**). — Une femme

de premier ministre. La princesse des Ursins. *1897*, IV, p. 508.
Bojani (Ferdinando **de**). — L'affaire du « Quartier » à Rome à la fin du dix-septième siècle. Louis XIV et le Saint-Siège. *1908*, III, p. 350.
Bonnefon (Paul). — Une Française en Allemagne sous Louis XIV. Mme de Mecklembourg à Schwerin, d'après sa correspondance inédite avec dom Luc d'Achery. *1919*, I, p. 1.
Boppe (A.). — Le peintre Jacques-François Martin et la mascarade turque de 1748. *1902*, III, p. 401.
Bordier (Julien). — Un festin de moines à Jérusalem en 1611, d'après le journal de Julien Bordier. *1905*, IV, p. 606.
Boulay de la Meurthe (comte). — Quelques lettres de Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles. *1888*, IV, p. 513.
— Les justifications de Talleyrand pendant le Directoire. *1889*, IV, p. 481.
— Correspondance de Talleyrand avec le Premier Consul pendant la campagne de Marengo. *1892*, II, p. 244.
— Un mémoire d'Artaud sur le conclave de Venise. *1894*, III, p. 427.
Bourg (H. **du**). — Les missions diplomatiques de Claude du Bourg. *1895*, II, p. 186.
Bourguet (Alfred). — Une négociation diplomatique du duc de Choiseul relative aux Jésuites. *1902*, II, p. 161.
— Le duc de Choiseul et l'Angleterre. *1903*, III, p. 456; IV, p. 541.
— Les bracelets de la reine d'Espagne (1760). *1905*, III, p. 441.
— Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole. Un ultimatum franco-espagnol au Portugal (1761-1762). *1910*, I, p. 25.
— La France et la Russie de 1848 à 1854. *1914*, II, p. 203.
Boutry (vicomte Maurice). — Le cardinal de Tencin et le duc de Saint-Aignan à l'ambassade de France à Rome. *1895*, IV, p. 574.
— Le cardinal de Tencin au conclave de Benoît XIV. *1897*, II, p. 263; III, p. 387.
Boutry (vicomte Maurice). — Une affaire d'espionnage au dix-huitième siècle. La baronne de Riefben. *1899*, I, p. 47.
— Le congrès international d'histoire diplomatique de la Haye. *1899*, I, p. 118.
— L'abbé de Tencin, chargé d'affaires à Rome, de 1721 à 1724. *1901*, I, p. 19.
— L'ambassade du prince Louis de Rohan à Vienne (1760-1771). *1903*, II, p. 216.
— L'alliance autrichienne et la diplomatie secrète. *1905*, II, p. 276.
— Documents relatifs au mariage de Marie-Antoinette. *1906*, IV, p. 595.
Bouvier (Félix). — Bonaparte, Cacault et la papauté (1796). *1907*, III, p. 340.
Bray (chevalier **de**). — Un témoin de la Révolution française à l'étranger, d'après la correspondance inédite du chevalier de Bray. Communication du comte Baguenault de Puchesse. *1909*, IV, p. 335.
— La Russie sous Paul Ier. Mémoire au grand-duc de Bavière (1799-1800). *1909*, IV, p. 580; *1911*, IV, p. 559.
Broglie (duc **de**). — Discours du président de la Société d'histoire diplomatique, prononcés aux assemblées générales annuelles. *1887*, III, p. 331; *1888*, III, p. 337; *1889*, III, p. 321; *1890*, III, p. 321; *1891*, III, p. 315; *1892*, III, p. 337; *1893*, III, p. 321; *1894*, III, p. 321; *1896*, III, p. 321; *1897*, III, p. 321; *1898*, III, p. 321; *1899*, III, p. 366.
— Lettres de Louis XV au comte de Coigny. *1887*, IV, p. 512.
— Un manifeste diplomatique de Voltaire. *1887*, I, p. 13.
— Le secret du roi. Quelques explications sur des points contestés. *1888*, II, p. 274.
— La politique de la Russie en 1800. *1889*, I, p. 1.
— Les Mémoires de Talleyrand. *1892*, II, p. 310.
Browning (Oscar). — Un mys-

tère diplomatique. Hugh Elliot à Berlin. *1888*, II, p. 255.

Burenstam (comte Charles **de**). — Les négociations de paix entre l'Autriche et la Turquie à Schistova (décembre 1790-août 1791). *1898*, II, p. 225.

— Le journal de la duchesse de Sudermanie (1775-1782). *1903*, IV, p. 557.

C

Cambon (Jules). — Discours de réception à l'Académie française, 20 novembre 1919 et réponse de M. Alexandre Ribot. *1919*, II, p. 125.

— Discours du Président de la Société d'histoire diplomatique aux assemblées générales annuelles. *1920*, III, p. 298; *1921*, II, p. 158; *1922*, II, p. 154; *1923*, IV, p. 456.

Caratheodori Effendi. — L'empire d'Orient et ses impératrices. *1889*, III, p. 402.

Charles-Roux (François). — Les Echelles de Syrie et de Palestine au dix-huitième siècle. *1906*, IV, p. 557; *1907*, I, p. 134; II, p. 236; III, p. 427; IV, p. 509.

— Une négociation pour l'évacuation de l'Egypte. La Convention d'El-Arich (1800). *1923*, I, p. 48; III, p. 304.

Chéruel. — Le baron Charles d'Avaugour, ambassadeur de France en Suède (1629-1657). *1889*, IV, p. 523.

— Politique extérieure de Louis XIV au début du gouvernement personnel. *1890*, II, p. 161.

Chigi (cardinal), légat (1664). — Relation et observations sur le royaume de France, publiées par E. Rodocanachi. *1894*, II, p. 269

Chlapowski (baron). — Arrestation en Pologne de deux envoyés français (1702). *1890*, IV, p. 575.

Clément-Simon (F.). — Un ambassadeur extraordinaire russe à Constantinople à l'époque de Catherine II et de Sélim III. *1907*, I, p. 25.

— La politique de la Prusse en Orient (1763-1871). *1908*, III, p. 383.

Cléray (Edmond). — Le voyage de Pierre Lescalopier, Parisien, de Venise à Constantinople, l'an 1574. *1921*, I, p. 21.

Constant (G.). — Le mariage de Marie Tudor et de Philippe II. *1912*, I, p. 23; II, p. 224.

— L'Histoire religieuse d'Angleterre depuis le schisme jusqu'à nos jours. L'Angleterre et la Réforme au seizième siècle. *1915*, IV, p. 552; l'Angleterre après la Réforme : V, p. 691.

Contenson (baron **de**). — L'ordre américain de Cincinnatus en France. *1913*, II, p. 205; III, p. 422; IV, p. 516; *1914*, I, p. 23.

Contenson (baron Ludovic **de**). — Le Protectorat catholique en Orient au seizième siècle. Une lettre du Père Gardien de Jérusalem à François Ier (1542). *1912*, II, p. 280.

— Rapport des secrétaires à l'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire diplomatique. *1920*, III, p. 242; *1921*, II, p. 116; *1922*, II, p. 117.

— Le comte Baguenault de Puchesse. *1922*, I, p. 5.

Coquelle (P.). — Une page de l'histoire de Hollande. L'abbé Delaville, ministre de la France à la Haye (1743-1745) *1899*, II, p. 279.

— L'espionnage en Angleterre pendant la guerre de Sept Ans. *1900*, IV, p. 508.

— Le cabinet secret de Louis XV en Hollande. *1901*, II, p. 275.

— Les projets de descente en Angleterre, d'après les archives du ministère des Affaires étrangères. *1901*, III, p. 433; IV, p. 591; *1902*, I, p. 134.

— Responsabilités de la rupture de la paix d'Amiens. *1902*, II, p. 267.

— Les négociations de 1806 entre la France et l'Angleterre. *1903*, I, p. 105

— La mission de Sébastiani à Constantinople *1903*, III, p. 438.

— L'ambassade du maréchal Brune à Constantinople. *1904*, I, p. 53.

— Sébastiani, ambassadeur à Constantinople (1806-1808), d'après des documents inédits. *1904*, IV, p. 574.

Coquelle (P.). — Latour-Maubourg, chargé d'affaires à Constantinople (1809-1812), d'après des documents inédits *1905*, IV, p. 572.
— Andréossy, ambassadeur à Constantinople (1812-1814), d'après des documents inédits. *1906*, II, p. 234.
— La mission d'Alquier à Stockholm (1810-1811). *1909*, II, p. 196.
Cordier (Henri). — Historique abrégé des relations de la Grande-Bretagne avec la Birmanie. *1894*, I, p. 28.
Costa de Beauregard (marquis). — La mort de l'empereur Paul Ier. *1896*, III, p. 360.
Courcel (baron **de**). — Discours du président de la Société d'histoire diplomatique aux assemblées générales annuelles. *1901*, III, p. 338; *1902*, III, p. 342; *1903*, III, p. 338; *1904*, III, p. 337; *1905*, III, p. 381; *1906*, III, p. 338; *1907*, III, p. 333; *1908*, III, p. 379.
Courcy (marquis **de**). — Un incident diplomatique en Chine. Erection du mât de pavillon français à Canton (1853). *1899*, III, p. 376.
— Martyre de l'abbé de Chapdelaine en Chine (1850). *1899*, IV, p. 481.
Courteault (Henri). Les mésaventures d'un ambassadeur vénitien à la fin du quinzième siècle. *1903*, II, p. 161.
Coville (H.). — Mazarin et Fouquet. *1908*, I, p. 69.
Curzon (Alfred **de**). — L'Ambassade du comte des Alleurs à Constantinople (1747-1754). *1914*, III, p. 392.

D

Daudet (Ernest). — Une intrigue à la cour de France (1815-1817). *1899*, I, p. 93.
— La disgrâce du duc de la Vauguyon (1797). *1905*. I, p. 21.
Décret du Président de la République reconnaissant la Société d'histoire diplomatique d'utilité publique. *1905*, I, p. 1.
Dedouvres (Louis). — Le père Joseph diplomate. *1898*, I, p. 80; III, p. 371.
Delavaud (Louis). — Documents originaux. La Diplomatie d'autrefois. *1915*, IV, p. 602.
— Les Pages des ambassadeurs et l'Opéra-Comique au dix-huitième siècle. *1916*, II. p. 209.
Dembinski (B.). — Un publiciste étranger au service de la Pologne. Piattoli, d'après Dembinski. *1906*, I, p. 138.
Doinel (J.). — Les passages d'Ambassadeurs et de Princes à Orléans, du seizième au dix-huitième siècle. *1890*, IV, p. 591.
— Réceptions d'Ambassadeurs à Orléans au moyen âge. *1891*, I, p. 98.
— Sieyès et Bonaparte. *1901*, III, p. 447.
Dollot (René). — La garnison de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1782). *1903*, III, p. 421.
— Une Chouannerie flamande. Chute de la domination française en Belgique (1813-1814). *1906*, III, p. 407.
Doniol (Henri). — La première négociation de la paix de 1783 entre la France et la Grande-Bretagne. *1892*, I, p. 56.
— Le ministère des Affaires étrangères sous le comte de Vergennes (Souvenirs de Hennin sur ce ministre). *1893*, IV, p. 528.
— Négociations et négociateurs de la libération du territoire français en 1871. *1896*, III, p. 380.
— Tentatives de l'Angleterre, en 1781 et 1782, pour amener la France à traiter de la paix. *1900*, II, p. 161.
— La Fayette avant l'année 1800. *1903*, IV, p. 489.
— Historiens et enseignements de la Révolution française. *1905*, III, p. 448.
Doyon (Pierre). — Marie-Louis d'Escorches, marquis de Sainte-Croix. Sa mission diplomatique à Liége (1782-1791). *1923*, I, p. 89; II, p. 208.
Driault (E.). — Chauvelin (1733-1737). Son rôle dans l'histoire de la réunion de la Lorraine à la France, d'après les archives du ministère des Affaires étrangères. *1893*, I, p. 31.

Driault (E.). — Napoléon à Finkenstein (avril-mai 1807). *1899*, III, p. 404.
— La Question d'Orient en 1807. *1900*, III, p. 410; *1901*, I. p. 51.
Dumaine (Alfred). — Un diplomate érudit et artiste. Auguste Boppe (1862-1921). *1921*, II, p. 187.
— Le comte de Vergennes et l'Indépendance des Etats-Unis. *1923*, IV, p. 432.
Dupuis (Charles). — Les deux Saintes-Alliances (1815-1919). *1921*, II, p. 139.
Durand-Lapie (Paul). — Dom Antoine Ier, roi de Portugal (1580-1595). *1904*, I, p. 133; II, p. 275; IV, p. 612; *1905*, I, p. 113; II, p. 243.
Durrieu (comte Paul). — La délivrance de la Grèce projetée en France à la fin du quinzième siècle. *1912*, III, p. 333.
— Le titre historique de roi de Jérusalem. *1922*, II, p. 138.
Durrieu (général). — Voy. Soulanges-Bodin.

E

Élisabeth d'Angleterre (reine). — Document originaux. Lettres inédites, tirées du Record Office (1585-1588). *1903*, I, p. 148.
Einstein (Lewis). — Napoléon III et les préliminaires diplomatiques de la guerre civile aux États-Unis. *1905*, III, p. 336.
Engelhardt (Ed.). — L'origine et la constitution des communautés fluviales conventionnelles. *1888*, IV, p. 497.
— Consuls et diplomates. *1890*, I, p. 28.
— La Confédération balkanique. *1892*, I, p. 29.
— Le gouvernement des Indes orientales néerlandaises et le système des protectorats. *1898*, II, p. 213.
— La cité de Messine sous le protectorat français, au dix-septième siècle. *1900*, IV, p. 481.
Escoffier (Maurice). — La Restauration, l'Angleterre et les colonies. *1907*, I, p. 40.
Espitalier (Albert). — La mission de Beauchamp à Constantinople en 1799. *1911*, IV, p. 591.

F

Fagniez (G.). — L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII. *1900*, III, p. 352.
Farges (L.). — L'infante Isabelle d'Espagne et ses dix-sept prétendants (1669-1690). *1907*, III, p. 357.
Favre (C.-B.). — Politique et diplomatie de Jacques Cœur. *1902*, III, p. 438; IV, p. 579; *1903*, I, p. 19; IV, p. 572; *1904*, III, p. 425.
— La diplomatie de Leibniz. *1905*, II, p. 217; IV, p. 545; *1906*, II, p. 201; *1907*, II, p. 199.
Flament (Pierre). — Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur de France en Turquie (1619-1641). *1901*, II, p. 225; III, p. 371.
— La France et la Ligue contre le Turc. *1902*, IV, p. 619.
— Le journal d'un secrétaire d'ambassade à Constantinople en 1611. *1903*, IV, p. 533.
Fleys (Léon). — Une page de l'histoire politique du Danemark pendant la guerre de Sept ans. *1896*, II, p. 161.
— Louis XV, Marie-Thérèse et la paix en Europe en 1758. *1897*, I, p. 28.
Forbin (marquis **de**). — Les débuts d'une mission en Pologne au dix-septième siècle. Toussaint de Forbin et l'élection de Jean Sobieski. *1909*, IV, p. 497.
— Première mission de Toussaint de Forbin en Pologne (1674-1677). *1911*, IV, p. 532; *1912*, I, p. 102; II, p. 177.
— La seconde mission de Toussaint de Forbin en Pologne (1680-1681). *1913*, II, p. 238.
— La mission à Rome du cardinal de Forbin-Janson, sous le pontificat d'Alexandre VIII (1689-1691). *1922*, I, p. 9; II, p. 159.
Fraguier (Bertrand **de**). — Le duc d'Aiguillon et l'Angleterre (juin 1771-avril 1773). *1912*, IV, p. 607.

Fraknoï (docteur G.). — Rapports diplomatiques de la Hongrie avec la France au commencement du seizième siècle. *1889*, II, p. 236.
— La politique extérieure du roi Mathias de Hongrie. *1891*, III, p. 383.
Franck (Ad.). — Le rôle de la guerre dans la formation des nations et de la société en général. *1887*, II, p. 169.
Frémy (comte). — La question d'Alger sous Charles IX. *1888*, IV, p. 588.
— La médiation de l'abbé de Feuillant entre la Ligue et Henri III (1588-1589). *1892*, II, p. 228; III, p. 449.
Frémy (comte Elphège). — Causes économiques de la guerre de Hollande (1664-1672). *1915*, IV, p. 523.
Funck-Brentano (Frantz). — Le caractère religieux de la diplomatie au moyen âge. *1887*, I, p. 106.
— La diplomatie et l'économie politique. *1887*, II, p. 236.
— Le droit naturel au dix-septième siècle : Pascal et Domat; Puffendorf. *1887*, IV, p. 491.
— Documents pour servir à l'histoire des formes diplomatiques aux treizième et quatorzième siècles. *1897*, I, p. 76; II, p. 234; III, p. 369.
— La dernière campagne de Mandrin, d'après de nouveaux documents. *1910*, III, p. 353.
Funck-Brentano (Théophile). — Le droit des gens et les immunités diplomatiques au dix-huitième siècle, d'après les archives de la Bastille. *1892*, IV, p. 548.

G

Gabriac (marquis **de**). — Récit du voyage fait par Mme la duchesse de Guiche, au mois de juin 1801. *1889*, III, p. 328.
— Justifications présentées par Talleyrand sur le meurtre du duc d'Enghien. Fragment inédit des *Mémoires* avec introduction. *1891*, III, p. 366.
Gabriac (marquis **de**). — Discours du vice-président de la Société d'histoire diplomatique à l'assemblée générale du 31 mai 1895. *1895*, III, p. 321.
Gallavresi (G.). — Le prince de Talleyrand et les affaires d'Italie au congrès de Vienne. *1904*, III, p. 348.
— Un ambassadeur italien sous l'ancien régime. Le comte Joseph-Constantin Ludolf. *1905*, IV, p. 523; *1906*, I, p. 74.
— La chute du Sénat napoléonien en Italie. *1908*, III, p. 416.
— Deux amis des *lumières* françaises au dix-huitième siècle, Pietro et Alessandro Verri, d'après leur correspondance. *1912*, II, p. 10.
Geffroy (A.). — Les origines de la diplomatie. Les plus anciens traités dans l'antiquité grecque. *1887*, IV, p. 559.
— Lettres du comte Axel Fersen. *1888*, I, p. 90.
— Une négociation à la cour de Catherine II. *1888*, III, p. 344.
Gérard (A.). — Le Japon. Sa mission et son rôle dans les rapports entre l'Orient et l'Occident. *1914*, III, p. 375.
— La tradition française dans la politique des frontières. Le « système classique » de notre diplomatie. *1920*, III, p. 279.
Giron. — L'impératrice des Balkans, drame historique par le prince Nicolas de Monténégro : communication de M. Giron. *1900*, II, p. 248.
Gœrtz (baron **de**). — Lettres inédites communiquées par M. Westrin. *1898*, II, p. 270.
Grammont (H.-D. **de**). — Les consuls et les envoyés de la cour de France à Alger. *1888*, I, p. 100.
Grant (W.-L.). — La mission de M. de Bussy à Londres en 1761. *1906*, III, p. 351.
Greppi (comte). — Notes de voyage du comte de Giandemaria, envoyé du duc de Parme à la cour de Louis XIV (1680). *1890*, III, p. 352
— La mission du comte Carletti à Paris (1794-1795). *1901*, III, p. 351.

Greppi (comte). — Souvenirs d'un diplomate italien à Constantinople (1861-1866). *1910*, III, p. 372.
Griselle (Eugène). — Nicolas Brulart de Sillery, ambassadeur en Suisse, et les affaires du comté de Neufchâtel (1587-1592). *1913*, II, p. 291.
— Le prince de Galles et l'alliance anglaise au temps de Henri IV et de Louis XIII. *1914*, I, p. 45.
— Documents originaux. Un manuel du parfait diplomate au dix-septième siècle. *1915*, V, p. 772.
— La diplomatie française et les aïeux du premier roi de Prusse. *1916*, I, p. 5.
— La Maison d'Autriche et la politique française au traité de Westphalie. Notes diplomatiques rédigées après l'année 1652. *1919*, II, p. 206.
Grouchy (vicomte **de**). — Acquisition du duché de Mayenne par le cardinal Mazarin. *1887*, II, p. 289.
— L'ambassade du maréchal de Belle-Isle à Francfort, en 1742; extrait des mémoires du prince Emmanuel de Croy-Solre. *1894*, IV, p. 588.
— Portraits des généraux et des ministres de l'empereur Alexandre en 1805, tirés des Mémoires de Langeron. *1895*, III, p. 445.
Guesalaga (Alejandro). — Le litige des missions entre la République argentine et le Brésil. *1894*, I, p. 75.
Guichen (vicomte **de**). — La politique extérieure du Japon depuis quinze ans. *1909*, I, p. 89.
— La politique extérieure du Danemark depuis quarante ans et sa situation internationale. *1910*, I, p. 38.
— Vienne en 1811. *1912*, II, p. 275.
Guillot (Gaëtan). — Léopold Ier, les Hongrois, les Turcs. Le siège de Vienne. Papiers diplomatiques inédits (1681-1684). *1911*, III, p. 417; IV, p. 522.
— La dernière campagne de Sobieski contre les Turcs, en 1683, d'après des documents inédits. *1912*, IV, p. 573.
— Un témoin italien de la guerre des Impériaux contre les Turcs (1683). *1914*, I, p. 98.
Guillot (Gaëtan). — La mission extraordinaire du maréchal de Bellefonds en Angleterre, après la mort de Madame, duchesse d'Orléans (1670). *1918*, IV, p. 600.

H

Halot (Al.). — Origines de la guerre sino-japonaise. *1900*, I, p. 71.
Hamel de Breuil (Jean **du**). — Sobieski et sa politique de 1674 à 1683. *1893*, IV, p. 381; *1894*, I, p. 56; II, p. 219.
— Le mariage du Prétendant (1719). *1895*, I, p. 53.
Hansson (Ola). — Le journal de la mère adoptive de Bernadotte. *1903*, III, p. 465; *1904*, III, p. 467.
— L'assassinat de Fersen (20 juin 1810). *1911*, II, p. 195.
Harcourt (comte Bernard **d'**). — Négociations relatives à un projet d'établissement colonial français en 1845. *1887*, IV, p. 525.
— Lettre au baron de Courcel, président de la Société d'histoire diplomatique. *1904*, IV, p. 641.
Harcourt (vicomte **d'**). — Voy. *Saint-Aulaire*.
Haussonville (comte **d'**). — La reprise des relations diplomatiques entre la France et la Savoie au moment de la paix de Ryswick. *1899*, III, p. 346.
— Le duc de Bourgogne et les pacifistes. *1906*, III, p. 367.
Hauterive (comte **d'**). — L'éducation d'un diplomate. *1901*, I, p. 161.
Hébert (Louis). — Un ambassadeur au douzième siècle. Mathieu de Goulaine (1160-1185). *1903*, III, p. 379.
Histoire diplomatique (le bureau de la Société d'). — Notice nécrologique. Le marquis de Barral-Montferrat. *1915*, IV, p. 481.
Hora Siccama (J.). — Sir Gabriel de Sylvius (1600-1696). *1900*, IV, p. 598; *1901*, I, p. 109.
Horric de Beaucaire (comte). — Un collaborateur de Richelieu et

de Mazarin, Bernard du Plessis-Besançon, *1895*, I, p. 97; II, p. 225; III, p. 404.
Horric de Beaucaire (comte). — Le dernier duc de Mantoue. *1902*, III, p. 368.
— Le cardinal de Richelieu et la fondation de l'Académie française. *1911*, II, p. 161.
Hortense (reine). — Lettres à l'abbé Bertrand. Voy. *Méneval*.
Huyzinga (J.). — La valeur politique et militaire des idées de chevalerie à la fin du moyen âge. *1921*, II, p. 126.
Hyrvoix de Landosme. — Jean-Baptiste Rousseau réfugié en Suisse, en Autriche et aux Pays-Bas, d'après des documents diplomatiques inédits et sa propre correspondance (1710-1741). *1910*, III, p. 388; *1911*, I, p. 111.

J

Jametel (M.). — Inscription commémorative du meurtre de deux ambassadeurs chinois au Thibet (1752). *1887*, III, p. 446.
Jarry (E.). — Un enlèvement d'ambassadeurs au quinzième siècle. *1892*, II, p. 173.
Joubert (A.). — Passage d'ambassadeurs et de princes à Angers du quinzième au dix-huitième siècle, d'après des documents inédits. *1892*, II, p. 194.

K

Kemp (P.-H. **van der**). — La Hollande et l'Europe au commencement du dix-neuvième siècle. *1901*, IV, p. 504; *1902*, I, p. 103.
Kermaingant (Louis **de**). — L'ambassade solennelle envoyée à Henri IV par la République de Venise, en 1594. *1898*, III, p. 354.
Kervyn de Lettenhove (baron). — La candidature du duc de Leuchtenberg au trône de Belgique (1831). *1887*, III, p. 425.
— 1814. Talleyrand (janvier-mai 1814). *1887*, II, p. 242.
Kervyn de Lettenhove (baron). — Un mémoire inédit de Marguerite de Valois. *1891*, II, p. 161.
Knight (Jean). — Lamartine, ministre des Affaires étrangères. *1906*, II, p. 260.
Konopczynski (W.). — La deuxième mission du comte de Broglie. Un supplément aux instructions de Pologne (1755-1756). *1907*, IV, p. 495.
Kozlowski (W. M.). — Le dernier projet d'alliance franco-polonaise (1792-1793). *1923*, III, p. 257; IV, p. 464.
Krauss (Luigi). — L'évolution du pangermanisme au dix-neuvième siècle et la diplomatie. *1901*, III, p. 453; IV, p. 571; *1902*, I, p. 19; II, p. 189.
Kurino (S.). — Le Japon dans ses rapports avec les puissances occidentales. *1899*, III, p. 335.

L

Labouchère (G.). — Un financier diplomate au siècle dernier. Pierre-César Labouchère (1772-1839), d'après des documents inédits. *1913*, III, p. 425; *1914*, I, p. 74.
— L'annexion de la Louisiane aux Etats-Unis et les maisons Hope et Baring. *1916*, III, p. 423.
— Guillaume Ancel, envoyé résident en Allemagne (1576-1613), d'après sa correspondance. *1923*, II, p. 160; III, p. 348.
Lacombe (Bernard **de**). — Une politique nationale et royale en Italie. *1899*, IV, p. 547.
— Les Papiers de M. de Nesselrode. *1906*, IV, p. 497; *1909*, I, p. 76.
Ladreit de Lacharrière (J.). — Un essai de pénétration pacifique en Algérie. Les négociations du général Clauzel avec le bey de Tunis (1830-1831). *1909*, II, p. 240; III, p. 439.
La Fayette (marquis **de**). — Correspondance inédite. Lettres écrites au comte d'Estaing du 14 juillet au 20 octobre 1778, publiées par H. Doniol. *1892*, III, p. 395.

Laigue (L. **de**). — L'institution consulaire. Son passé historique depuis l'antiquité grecque jusqu'au commencement du premier empire (1806). *1890*, IV, p. 534.
— Un petit-fils de Louis XIV. *1899*, II, p. 199.
— Le chevalier d'Arc. *1899*, IV, p. 559.
— Venise à la fin du douzième et au début du treizième siècle. Les doges Sébastien et Pierre Ziani. *1906*, II, p. 284.
— Un soldat diplomate au seizième siècle. Ambassade extraordinaire de Beauvoys à Venise en 1536. *1907*, IV, p. 592; *1908*, I, p. 115; II, p. 249.
— Le comte de Froullay, ambassadeur de France à Venise et la *Monaca da Riva*. *1909*, IV, p. 541; *1910*, I, p. 17; II, p. 266; III, p. 428.
— L'Europe et spécialement la France au dix-huitième siècle, d'après les lettres de voyage des deux frères Giovanelli, pa rices vénitiens. *1911*, III, p. 396.
— Un diplomate de la Fronde. La mission à Bruxelles du mari de « conscience » de la duchesse de Chevreuse en 1649. *1912*, II, p. 289.
— Le comte de Froullay, ambassadeur à Venise (1732-1743), d'après les archives des Affaires étrangères. *1913*, I, p. 65.
La Luzerne (chevalier **de**), ministre de France à Philadelphie. — Rapport sur la situation politique, militaire et commerciale des Etats-Unis à la fin de l'année 1781, communiqué par H. Doniol. *1891*, III, p. 421.
La Roncière (Charles **de**). — Le Secret de la Reine et la succession de Portugal (1580-1585). *1908*, IV, p. 481.
La Rosière (M. **de**). — Etat de la cour de Brandebourg en 1694, publié par Ch. Schefer. *1887*, II, p. 267; III, p. 411.
La Tourrasse (Lionel **de**) — La négociation pour le duc d'Anjou aux Pays-Bas, de 1578 à 1585. *1898*, IV, p. 527
Lavollée (René). — Les unions internationales. *1887*, III, p. 331.
Le Glay (André). — L'expédition du duc de Beaufort en Crète. *1897*, II, p. 192.
— Une mission délicate. Le cas d'un ambassadeur gênois à Florence (1743). *1897*, IV, p. 541.
— La politique de la Retirade au dix-huitième siècle. Beaujeu de la Salle. *1898*, II, 257; III, p. 418.
— Un effort de la France contre le commerce hollandais au dix-huitième siècle. *1899*, II, p. 226.
— Une victime de Napoléon. Mgr Arezzo. *1908*, III, p. 329.
Léonardon (H.). — Un mobilier d'ambassadeur au dix-huitième siècle. *1891*, II, p. 192.
Leroy (O.). — A propos d'un centenaire. Le comte de Cavour. *1910*, III, p. 462.
Leval (A.). — Lettre d'Ivannikios, patriarche de Constantinople, en faveur d'un capucin français. *1887*, III, p. 451.
Longueville (Mme **de**). — Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lenet au prince de Condé, communiquées par le comte de Lewenhaupt et M. Geffroy. *1889*, I, p. 13.
Loreto (baron **de**). — Reconnaissance de l'empire du Brésil par les Puissances européennes (1823-1828). *1889*, IV, p. 502.

M

Mac Swiney de Mashanaglass (marquis P.). — La mission de Mgr Tanara en Portugal (1691-1692). *1899*, II, p. 249.
— Une ambassade portugaise à Rome sous Jules II (1505). *1903*, I, p. 50.
Manno, Ferrero et Vayra. — Relations diplomatiques de la maison de Savoie. *1887*, I, p. 126.
Marczali (Henri). — Les relations de la Dalmatie et de la Hongrie du onzième au treizième siècle. *1899*, II, p. 67
Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles. — Lettres inédites au marquis de Gallo (1792-1805), publiées

par le commandant Weil. *1911*, II, p. 208.

Marsy (comte **de**). — Réceptions d'ambassadeurs à Compiègne (xve-xviiie siècles) *1899*, IV, p. 512.

Martens (**de**). — La Russie et l'Angleterre au début de leurs relations réciproques. *1891*, I, p. 103; II, p. 197.

— La Russie et l'Angleterre au commencement du dix-huitième siècle. *1894*, IV, p. 498.

— La Russie et la France pendant la Restauration. *1908*, II, p. 161.

Martin (l'abbé J.). — La préparation de l'Armada. *1909*, II, p. 161; *1910*, II, p. 183.

— Clément VIII et Jacques Stuart. *1911*, II, p. 279; III, p. 359.

— Les Stuarts et le Saint-Siège. Jacques Ier et le Saint-Siège jusqu'à la mort de Clément VIII (1603-1605). *1912*, III, p. 446.

— La diplomatie florentine au quatorzième siècle, d'après les lettres du chancelier Coluccio Salutati. *1913*, I, p. 41.

— Les Italiens en Grèce et dans les Iles, après les Croisades. *1913*, III, p. 394; *1914*, II, p. 178.

— La Diplomatie occidentale à Constantinople au quinzième siècle. *1915*, V, p. 650.

— Le Saint-Siège et la Question d'Orient au seizième siècle. Projets de croisade sous le règne de Léon X. *1916*, I, p. 35.

Mas-Latrie (comte **de**). — Lettres de Charlotte de Rohan au roi de Suède, après la mort du duc d'Enghien. *1887*, I, p. 264; III, p. 457.

Masson (Frédéric). — Berlin il y a cent ans. *1891*, I, p. 28.

— Les secondes noces de la Paulette. *1897*, IV, p. 481

— Un explorateur d'archives dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. *1905*, II, p. 349.

Matter (Paul). — Missions de M. de Persigny à Berlin (1849-1850). *1898*, I, p. 42.

Maulde (R. **de**). — Rapports du Secrétaire général de la Société d'histoire diplomatique présentés aux assemblées générales annuelles : *1888*, III, p. 461; *1889*, III, p. 469; *1890*, III, p. 327; *1891*, III, p. 324; *1892*, III, p. 343; *1893*, III, p. 326; *1894*, III, p. 331; *1895*, III, p. 329; *1896*, III, p. 328; *1897*, III, p. 328; *1898*, III, p. 328.

Maulde (R. **de**). — L'extradition au quatorzième siècle en Genevois. *1887*, I, p. 106.

— Rapport secret de P.-A. Pecci au cardinal du Bellay. *1887*, II, p. 293.

— Les ducs d'Orléans en Lombardie avant Louis XII (1387-1483). *1888*, I, p. 62; II, p. 223.

— L'entrevue de Savoie en 1507. *1890*, IV, p. 583.

— Les instructions diplomatiques au moyen âge. *1892*, IV, p. 602.

— Les dépenses d'une ambassade au quatorzième siècle. *1893*, II, p. 247.

Mayor. — Une députation genevoise en 1701. *1892*, III, p. 215.

Méneval (baron **de**). — Un grand seigneur de l'ancien régime, aide de camp de Napoléon. Le comte de Narbonne. *1913*, IV, p. 542.

— L'avènement d'Elisabeth de Russie (1741). *1922*, II, p. 197.

— Lettres de la reine Hortense et de son fils, le prince Louis-Napoléon, à l'abbé Bertrand, ancien aumônier de cette princesse (1824-1836). *1923*, I, p. 5; II, p. 129; III, p. 276.

Michel (Georges). — M. Léon Say, ambassadeur à Londres (mai 1883). *1899*, IV, p. 521.

Missak-Effendi. — Le Père Ottoman (1644-1676). *1903*, III, p. 350.

— Le maréchal Mehmed-Ali. Souvenirs d'un ancien diplomate. *1913*, III, p. 330.

Montalembert (comte Charles **de**). — Lettres inédites au baron Anckarsvärd (1829-1857), publiées par le comte Ch. de Burenstam. *1906*, I, p. 25.

Montmorency (connétable **de**). — Une lettre à la ville de Strasbourg (1552), communiquée par L. Baudran. *1891*, III, p. 419.

Mirot (Léon). — Isabelle de France, reine d'Angleterre (1389-1409). *1904*, IV, p. 546; *1905*, I, p. 60; II, p. 161; IV, p. 481.

Monténégro (prince Nicolas **de**). — Voy. *Giron*.
Montureux (baron **de**). — Un diplomate lorrain au dix-huitième siècle. Le baron de Montureux. Ses réflexions sur l'élection de l'empereur François Ier. *1919*, I, p. 90.
Moustier (comte Renaud **de**). — Les Etats-Unis au lendemain de la guerre de l'Indépendance, d'après la correspondance inédite du comte de Moustier. *1892*, IV, p. 518.
Mun (comte Gabriel **de**). — Les premières relations entre les Pays-Bas et la Porte (1610-1613). *1903*, III, p. 393.
— Un frère de Richelieu. Le cardinal de Lyon (1582-1653). *1904*, I, p. 161.
— Un frère de Mazarin. Le cardinal de Sainte-Cécile (1607-1648). *1904*, IV, p. 497.
— Une Assemblée du Clergé sous Louis XIII (février-août 1641). *1907*, IV, p. 531.
Munir-Pacha (Salih). — Bonneval-Pacha. Son influence sur les relations extérieures de la Turquie. *1907*, III, p. 378.
— Louis XVI et le sultan Sélim III. *1912*, IV, p. 516.
Müntz (Eugène). — Les annexions de Collections d'art ou de Bibliothèques et leur rôle dans les relations internationales, principalement pendant la Révolution française. *1894*, IV, p. 481; *1895*, III, p. 375; *1896*, IV, p. 481.

N

Nadaillac (colonel marquis **de**). — Le Japon dans l'antiquité et jusqu'à sa dernière évolution. *1908*, I, p. 24.
— La candidature Hohenzollern. *1912*, IV, p. 549.
— Louis XVII est-il mort au Temple? *1913*, II, p. 276.
— Le Japon moderne d'après son récent historien, le marquis de la Mazelière. *1915*, V, p. 724.
Napoléon (prince Louis). — Lettres à l'abbé Bertrand. Voy. *Méneval*.
Nekludoff (A.). — Avant la guerre mondiale. La paix de Bucarest de 1913. *1921*, I, p. 5.
Noël (Octave). — Le commerce du monde au dix-neuvième siècle. *1906*, I, p. 112.

O

Observator. — La Suède et la politique allemande. *1920*, III, p. 305.
Olivi (Luigi). — Correspondance d'un représentant du duc de Modène à la cour de Vienne (1659-1660). *1888*, III, p. 386; IV, p. 567.
— Correspondance d'un représentant du duc de Modène à la cour de Madrid (1661-1667). *1889*, IV, p. 535; *1890*, II, p. 222.
Ollanesco. — La Roumanie depuis un demi-siècle. *1900*, III, p. 327.
Omont (H.). — Projets de prise de Constantinople et de fondation d'un empire d'Orient sous Louis XIV. *1893*, II, p. 195.

P

Paisant (Marcel). — La question de Behring. *1893*, III, p. 375; IV, p. 561.
Pélissier (Léon-G.). — Ludovic Sforza et le contingent napolitain (juillet-août 1499). *1896*, IV, p. 531.
— Le comte d'Artois et la police vénitienne (1790-1791). *1901*, IV, p. 543.
Pepoli (marquis Joachim-Napoléon). — La question romaine (1856-1860). Documents traduits et annotés par le commandant Weil. *1913*, IV, p. 554; *1914*, I, p. 114; III, p. 221.
Perret (P.-M.). — La première ambassade vénitienne à Louis XIV. *1890*, III, p. 387.
Persan (marquis **de**). — Une mission diplomatique en Pologne au seizième siècle. Jacques Fay d'Espeisses et Guy du Faur de Pibrac (1574-1575). *1904*, I, p. 74.
Piccioni (Camille). — L'Ordre de Malte et la Corse. *1916*, II, p. 220.

Piccioni (Camille). — Rapport des secrétaires à l'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire diplomatique. *1923*, IV, p. 385.

Pigeon (Amédée). — Les prétentions de la France sur les duchés de Parme et de Plaisance. *1900*, II, p. 219.

Pingaud (Albert). — Le projet Polignac (1829), d'après une publication récente. *1900*, III, p. 402.

Pingaud (Léonce). — Jean de Bry et Joseph Bonaparte. *1887*, IV, p. 548.

— La cour de Sicile en 1809, par un diplomate anglais, mémoire publié par L. Pingaud. *1894*, II, p. 280; *1895*, I, p. 124.

— Une négociation secrète sous le Directoire. L'affaire de Besançon (1795-1796). *1894*, III, p. 341.

— Le comte Fédor Golovkine, d'après ses écrits publiés et inédits. *1905*, III, p. 391.

— Un historien de la Russie d'il y a cent ans. Le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch. *1906*, III, p. 385.

— L'impératrice Elisabeth-Alexievna, d'après des documents nouveaux. *1910*, IV, p. 533.

— L'empereur Alexandre Ier et la grande-duchesse Catherine-Paulovna, d'après leur correspondance. *1911*, III, p. 379.

— L'empereur Alexandre Ier, d'après une récente publication. *1913*, III, p. 378.

— Alexandre Ier et Metternich, d'après les rapports de Lebzeltern (1816-1826). *1914*, II, p. 161.

— Un diplomate russe il y a cent ans en Italie. Le prince Kosloffsky. *1917*, I, p. 37.

— L'empereur Alexandre Ier, roi de Pologne. La « Kongressovka » (1801-1825). *1918*, IV, p. 513.

Pisani (P.). Expédition russo-turque aux îles ioniennes en 1798-1799. *1888*, II, p. 190.

Pitteurs Hiegaerts Marie-Amélie de). — Les idées et les goûts d'un grand seigneur au dix-huitième siècle. d'après le journal inédit du duc de Croy (1718-1784). *1908*, I, p. 301.

Pitteurs Hiegaerts (Maire-Amélie de). — La correspondance de la reine Victoria, *1908*, IV, p. 516.

— Un ambassadeur d'Angleterre en France sous Elisabeth, Francis Walsingham (1570-1574). *1909*, II, p. 291.

— La politique extérieure de Louis XIV, d'après des publications récentes. *1910*, IV, p. 497.

— L'Europe et son influence mondiale au début du vingtième siècle. *1912*, II, p. 211.

Plantet (Eugène). — Mouley-Ismaël, empereur du Maroc et la princesse de Conti. *1893*, III. p. 334.

Politis (N.). — Une expérience de tribunal international permanent en Amérique centrale. *1922*, II, p. 123.

Poniatowski (prince Stanislas). — Souvenirs, publiés par J. Korzencowski. *1895*, IV, p. 481.

Portalis. — Réponse à la note du cardinal Caprara sur les articles organiques, publiée par Paul Dudon. *1907*, II, p. 268.

Pouget de Saint-André (H.). — La question de Madagascar. *1895*, II, p. 461.

R

Raffalovitch (Arthur). — La seconde occupation de Francfort en 1796 et la convention secrète de brumaire an V. *1904*, IV, p. 531; *1906*, IV, p. 537.

Rain (Pierre). — Le duc de Richelieu, d'après sa correspondance publiée par la Société impériale de Russie. *1905*. II, p. 192.

— L'Europe et la Chambre introuvable (20 novembre 1815-5 septembre 1816). *1907*, I, p. 96.

— La France et l'Europe au lendemain du Congrès de Vienne. *1908*. II. p. 263.

— Un tsar idéologue. La formation de l'esprit d'Alexandre Ier, de Laharpe à la mort de Paul Ier. *1911*. I, p. 79.

— Alexandre Ier et la Pologne. Un essai de gouvernement constitutionnel (1815-1825). *1912*, I, p. 74.

Rain (Pierre). — Une page de l'histoire de Liège. La révolution de 1790 et le prince Ferdinand de Rohan. *1917*, II, p. 271.
Reay. — La démocratie et la diplomatie. *1896*, III, p. 342.
Renaut (Francis-P.). — Le gouvernement portugais à Rio-de-Janeiro (1808-1821). *1918*, III, p. 371.
— L'émancipation du Brésil (1821-1823). *1918*, IV, p. 541.
— L'organisation constitutionnelle du Brésil. Les débuts de la politique personnelle de dom Pedro. *1919*, I, p. 39.
— La guerre civile du Sud contre le Nord. *1921*, II, p. 164.
— Le Brésil et l'Europe. La reconnaissance de l'Indépendance (1825-1826). *1922*, I, p. 50.
Reverseaux (marquis **de**). — Allocution en prenant possession de la présidence de la Société d'histoire diplomatique. *1910*, I, p. 23.
— Allocutions prononcées aux assemblées générales annuelles. *1910*, III, p. 369; *1911*, III, p. 356; *1912*, III, p. 389; *1913*, III, p. 377; *1914*, III, p. 390.
Revue d'histoire diplomatique (la). — Le duc de Broglie (1821-1901). *1901*, I, p. 1.
Ribot (Alexandre). — Réponse au discours de réception de M. Jules Cambon à l'Académie française. *1919*, II, p. 149.
Ribot (Joseph). — Diplomatie d'hier et diplomatie d'aujourd'hui. *1908*, I, p. 55.
Rigault (Abel). — Le voyage d'un ambassadeur de France en Turquie au seizième siècle. *1901*, IV, p. 481.
— Savary de Lancosme. Un épisode de la Ligue à Constantinople (1589-1593). *1902*, IV, p. 522.
Ripert-Monclar (marquis **de**). — Le marquis de Reverseaux. *1916*, III, p. 417.
Ristelhueber (René). — Une page inédite de l'histoire du protectorat français en Orient. La France et le patriarcat maronite au début du dix-huitième siècle. *1915*, IV, p. 580; V, p. 746.
Ristelhueber (René). — Les Croisés au Liban. 1917, I, p. 97.
— Deux lettres du marquis de Nointel au cheikh maronite Abou-Nanfel el Khazen. *1918*, III, p. 498.
Rodocanachi (E.). — L'ambassade du doge de Gênes, Imperiale Lescaro, à Versailles, en 1865, d'après un manuscrit de la bibliothèque Corsini. *1892*, II, p. 161.
— Les îles Ioniennes sous la domination russe et sous la domination française (1799-1814). *1898*, IV, p. 481.
— Les courriers pontificaux du quatorzième au dix-septième siècle. *1912*, III, p. 392. — Voy. *Chigi*.
Rothan. — L'Allemagne au lendemain de la guerre de 1866. *1887*, IV, p. 578.
— L'alliance de l'Allemagne et de l'Autriche en 1879. *1887*, I, p. 61.
Rott (Ed.). — Philippe III et le duc de Lerme. *1887*, II, p. 201; III, p. 363.
— Instructions et dépêches adressées par Henri IV à Charles Paschal, son ambassadeur aux Ligues grises (1604-1610). *1893*, I, p. 124; II, p. 251; III, p. 428.
— Les missions diplomatiques de Pomponne de Bellièvre en Suisse et aux Grisons (1560-1574). *1900*, I, p. 23.
— Jean de Bellièvre-Hautefort, ambassadeur de France près les Ligues suisses, et le traité de Soleure (1573-1582). *1900*, IV, p. 554.
— La Suisse, l'Espagne et la Ligue. *1901*, I, p. 69.
— La conclusion de la Ligue d'Avignon. *1906*, II, p. 304.
— Rohan et Richelieu (1629-1638). *1913*, II, p. 161.
— La participation helvétique aux traités de Westphalie. *1915*, IV, p. 483.
Roux (Roger). — Politique extérieure de Pierre le Grand. *1903*, II, p. 187.
Ruble (baron Alphonse **de**). — Le traité de Cateau-Cambrésis (2 et 3 avril 1559). *1887*, III, p. 385.

S

Saint-Aulaire (comte **de**). — Souvenirs. Communication du vicomte d'Harcourt. *1905*, III, p. 366.
Saint-Charles (Fleury **de**). — Un attaché militaire français à l'armée russe (1759-1760). Le marquis de Montalembert. *1903*, II, p. 261.
— Les accords internationaux relatifs à l'arbitrage (1903-1904). *1904*, II, p. 237.
— L'accord franco-anglais et l'Europe. *1904*, III, p. 454.
— Ententes et accords internationaux. *1909*, IV, p. 563.
Salles (Georges). — Les origines des premiers consulats de la nation française. *1895*, IV, p. 538; *1896*, II, 253.
— L'institution des consulats, son origine, son développement au moyen âge chez les différents peuples. *1897*, II, p. 161; III, p. 409; IV, p. 565.
— Une médiation des protestants d'Allemagne entre la France et l'Angleterre, au milieu du seizième siècle. *1899*, I, 27.
Samaran (Ch.). — L'origine des nonciatures. *1909*, I, p. 64.
Saulnier (Eugène). — Le cardinal de Bourbon entre les ducs de Guise et de Nevers (1585-1586). *1910*, II, p. 161.
Schefer (Ch.). — Mémoire du marquis de Bonac sur les affaires du Nord de 1700 à 1710. *1888*, IV, p. 609; *1889*, I, p. 92; III, p. 385.
— Mémoires de M. de Bonac dressés, depuis la mort du Roi, sur les affaires étrangères, dans le mois de septembre, octobre et novembre 1715. *1890*, IV, p. 607; *1891*, I, p. 83.
— La Monarchie française et l'Alliance suédoise, à propos d'un livre récent. *1892*, I, p. 90.
— Mémoire pour servir d'instruction au marquis de Bonnac, allant en Espagne en qualité d'envoyé extraordinaire. *1897*, I, p. 102.
Schlossberger (docteur **von**). — 1814. Le Roi de Wurtemberg. *1887*, II, p. 252.
Serpa Pimentel (A. **de**). — Don Pedro Ier et le Portugal. *1888*, I, p. 100.
Seydoux (Jacques). — Le baron de Courcel. *1919*, I, p. VII.
Sheffield (lord). — Les relations historiques modernes entre l'Angleterre et l'Irlande. *1914*, III, p. 332.
Sokolovitch (P. P. **de**). — Le mirage bulgare et la guerre européenne. *1917*, I, p. 7; II, p. 209.
Soulanges-Bodin et Général **Durrieu**. — Deux témoignages contemporains sur le retour de l'Ile d'Elbe. Lettres inédites publiées par le marquis de Barral et le comte Paul Durrieu. *1912*, I, p. 153.
Stathouver (docteur). — Un effort pour la formation d'un Fürstenbund en 1728. *1899*, II, p. 188.
Statuts de la Société d'histoire diplomatique. *1905*, I, p. III.
Stein (Henri). — Un faux diplomate au dix-septième siècle. *1888*, I, p. 27.
Stœrck (docteur). — L'Evêché protestant de Jérusalem. *1892*, IV, p. 568.
Stoutz (Francis de Crue **de**). — Un emprunt des huguenots français en Allemagne et en Suisse (1862). *1889*, II, p. 192.
— La Molle et Coconnat et les négociations du parti des politiques. *1892*, III, p. 375.
Stryienski (Casimir). — Le ministère du duc de Bourbon. *1912*, III, p. 429.
Syveton (Gabriel). — Un projet de démembrement de la France en 1716. *1892*, IV, p. 497.
— Une crise politique et financière en Angleterre au dix-huitième siècle. *1893*, II, p. 161.
— Une cour et un aventurier au dix-huitième siècle, le baron de Ripperda. *1894*, II, p. 161; III, p. 364; IV, p. 530.
— L'erreur de Gœrtz. *1895*, III, p. 417; *1896*, I, p. 45; II, p. 223; IV, p. 509.
— Au camp d'Altranstadt : Besenval et Marlborough (mars-avril 1707). *1898*, IV, p. 581.

Syveton (Gabriel). — Louis XIV et Charles XII. *1898*, II, p. 161.

T

Talleyrand (prince **de**). — Les Etats-Unis et l'Angleterre en 1795, lettre communiquée par M. Pallain. *1889*, I, 64.
— Lettres à Mme de Staël, communiquées par le duc de Broglie. *1890*, I, p. 79; II, p. 209.
Tcharykow (W.). — Le chevalier Barberini chez le tsar Jean le Terrible (1564). *1904*, II, p. 252.
Teissier (Georges). — Canning et Chateaubriand. L'Angleterre et la France pendant la guerre d'Espagne. *1908*, IV, p. 569.
Terlinden (Ch.). — L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie (1852-1853). *1923*, IV, p. 398.
Thuasne (L.). — Procès-verbal de l'amende honorable et de l'absolution des Florentins (13 décembre 1480). *1887*, II, p. 296.
— Texte du traité passé entre le roi Charles VIII et la république de Florence (1494). *1887*, IV, p. 593.
— Un diplomate d'autrefois. Les missions de Robert Gaguin (1433-1501). *1916*, III, p. 456.
Thureau-Dangin (Paul). — La France et l'Europe à la veille de 1848. *1892*, I, p. 110.
Toru Terao. — Les relations entre l'Europe et le Japon. *1899*, I, p. 87.
Tratchevski (A.). — L'empereur Paul et Napoléon, premier consul. *1889*, II, p. 281.
Troplong (Edouard). — De la fidélité des Gascons aux Anglais pendant le moyen âge. *1902*, I, p. 51; II, p. 238; III, p. 410; IV, p. 481.
— Relations diplomatiques de la France avec la Russie au commencement du dix-neuvième siècle. *1903*, I, p. 115.
— La diplomatie d'Attila. *1908*, IV, p. 638.
— La fin d'une dynastie en Suède. L'élection de Bernadotte. *1912*, IV, p. 600.
Troubetzkoï (prince Grégoire). — La Politique russe en Orient. Le schisme bulgare. *1907*, II, p. 161; III, p. 394.
— Les Préliminaires de la conférence de Londres. *1909*, I, p. 108; II, p. 271; III, p. 359.
Trubert (E.). — Politique du nord de l'Europe au moyen âge. Les Northmen en France. *1906*, IV, p. 511.
Tuaner (A.). — La révolution de Panama. *1914*, II, p. 275.
— La maîtrise du Pacifique et la diplomatie yankee au dix-neuvième siècle. *1916*, II, p. 268.
Tyszkiewicz (comte Michel). — Charles XII et l'Ukraine. Documents communiqués par le comte Tyszkiewicz. *1920*, III, p. 336.

V

Vaesen. — Du droit d'occupation d'une terre sans seigneur selon Louis XI. *1887*, III, p. 434.
Vaissière (Pierre **de**). — Jean Barillon et son journal. *1900*, I, p. 121.
Vandal (Albert). — Molière et le cérémonial turc à la cour de Louis XIV. *1888*, p. 367.
— La cour de Russie en 1807-1808. Notes sur la cour de Russie et Saint-Pétersbourg, écrites en 1807 par le général Savary. *1890*, III, p. 399.
— Documents relatifs au partage de l'Orient, négocié entre Napoléon et Alexandre Ier (janvier-juin 1808). *1890*, III *bis*, p. 421.
— Les instructions données par Napoléon à M. de Caulaincourt après la paix de Tilsitt. *1890*, I, p. 54.
Van Dyke (Paul). — Catherine de Médicis et le duc de Nemours. Une royale vitrioleuse. *1919*, I, p. 104.
Vernouillet (M. **de**). — Rhodes et le siège de 1522. *1898*, III, p. 427.
Vesnitch (Mil. R.). — Deux précurseurs français de l'arbitrage international. Pierre Dubois et Emeric Crucé. *1911*, I, p. 23.

Vesnitch (Mil. R.). — Le cardinal Albéroni pacifiste. *1912*, III, p. 352.
Vettori. — Le voyage de François Vettori, ambassadeur de la République florentine près de l'empereur Maximilien (27 juin 1507-13 mars 1508), publié par Louis Passy. *1897*, I, p. 52; II, p. 246; III, p. 427; *1898*, I, p. 99; II, p. 274.
Villa-Urrutia (W.-R. **de**). — La conférence de droit international privé de la Haye. *1894*, II, p. 207.
— Rubens diplomate. 1898, III, p. 340.
Villermond (comte Carlos **de**). — Un diplomate en quête d'emploi. Le chevalier de Champigny. *1913*, IV, p. 481.
— L'élection d'un évêque patriote à Liège en 1764. *1921*, I, p. 56.
Vissière (A.). — L'audience de congé du marquis Tseng à Pékin en 1878. *1902*, II, p. 176.
Vladan Georgevitch (docteur). — La Serbie au congrès de Berlin. Trad. de M. A. Giron. *1891*, IV, p. 483.
Voïnovitch (comte Louis **de**). — Louis XIV et Raguse (1667-1680). *1907*, I, p. 57.
— Alexandre Ier jugé par ses contemporains. Une dépêche inédite de Metternich (1817). *1911*, III, p. 337.
— Le traité franco-serbe de Melun du 27 mars 1308. *1920*, III, p. 358.
Vorges (E. **de**). — Projet de démembrement de la France par les Alliés en 1815. *1888*, III, p. 402.
— Instructions secrètes du roi d'Espagne Charles III à la Junte d'État, dans la dernière année de son règne. *1889*, IV, p. 571.
— M. Canning et l'intervention des Bourbons en Espagne. *1893*, III, p. 414.

W

Waliszewski (K.). — L'évolution de la politique française en Orient au dix-huitième siècle (1737-1771). *1888*, I, p. 41.
— Un essai de diplomatie féminine. L'impératrice Elisabeth et la comtesse Tolstoy. *1910*, III, p. 335.
— Alexandre Ier diplomate. *1914*, III, p. 354.
Weil (commandant). Voy. *Marie-Caroline, Pepoli*.
— La morale politique du Grand Frédéric, d'après sa correspondance. *1916*, I, p. 52; II, p. 302; III, p. 492; *1917*, I, p. 125; II, p. 280; *1918*, III, p. 420.
— Le duc de Lucques. La vente de sa galerie et ses embarras financiers (1840-1845). — 1919, II, p. 167.
— Un précurseur inconnu du président Wilson. Joseph-Jean-Baptiste Gondon. *1922*, I, p. 41.
— Les préliminaires de l'expédition de Portugal en 1807. Un rapport de d'Hauterive à l'Empereur. *1923*, II, p. 189.
Welschinger (Henri). — Canova et Napoléon. *1913*, III, p. 341.
Westman (Serge **de**). — Diplomatie de l'ancienne Russie. *1890*, II, p. 174.
Westrin (Théodor). — Note sur la correspondance d'Oxenstierna. *1888*, I, p. 114.

Y

Yperseele de Strihon (van). — Marguerite d'Autriche et Jean Le Veau. *1897*, III, p. 346.
Yriarte (Charles). — Relations des Gonzague, marquis de Mantoue, avec la cour de France (1495-1526). *1898*, I, p. 23.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 30506.

LOUIS DELAVAUD

(1860-1924)

Dans la dernière lettre qu'il m'ait écrite, datée du 25 novembre 1923, mon très cher ami et collègue Louis Delavaud s'essayait à plaisanter sur une mise à la retraite dont la soudaineté a pourtant hâté sa fin. « Un jour (qu'il vaut mieux ne pas préciser) Nisard, racontait-il, constatant une agitation fébrile dans les bureaux du quai d'Orsay, me disait : « Nous ne sommes « plus au temps de M. de Pomponne. » — Il faisait ainsi allusion à l'étude que je dois à la Société d'histoire diplomatique d'avoir pu publier au lendemain de ma disgrâce de 1911... Le précédent de M. de Pomponne est instructif. D'une profonde disgrâce accompagnée d'un exil à La Ferté-sous-Jouarre (pourquoi cette localité ?), il fut relevé pour aller en ambassade en Suède; rappelé de ce poste, il fut ministre des Affaires étrangères. Disgracié de nouveau, il rêvint au pouvoir treize ans plus tard et n'en sortit que pour mourir d'une indigestion, je crois. Sauf l'indigestion, je veux espérer sort pareil. Mais pendant les treize ans qui m'attendent, je voudrais m'occuper utilement au profit encore de la carrière, des œuvres que j'ai tenté d'aider et de la Société d'histoire diplomatique... »

De sa gratitude et de son attachement à notre petit groupement, ces lignes attestent la fidélité. Aussi notre comité, qui s'inspirait pour lui de sentiments non moins affectueux, se préparait-il à le réaccueillir avec la plus chaleureuse sympathie, se réjouissant déjà de la stimulante influence qu'exerceraient sur notre *Revue*

son ardeur au travail, la sûreté de ses conseils, l'ampleur et la diversité de son information.

La mort l'a frappé à Stockholm le jour même où le souverain, après l'avoir comblé des plus hautes marques de considération, l'attendait pour une audience d'adieu. La mission qu'il remplissait en Suède depuis cinq années, une carrière de trente-neuf ans, une existence dont chaque stade avait mis davantage en valeur sa probité de travailleur, son dévouement à ses devoirs, son incomparable activité d'esprit, tout a pris fin par un brusque arrêt du cœur. Delavaud, à l'âge de soixante-quatre ans, a succombé à son poste pour le service de la France.

Je n'essaierai pas de rappeler ou d'apprécier l'œuvre du diplomate. Une remarque, toutefois, s'impose : c'est que, retenu pendant longtemps dans les bureaux du ministère comme chef du cabinet et directeur du personnel, il eut à exercer des fonctions aussi délicates que souvent pénibles. Il apprit ainsi à son détriment que les soins que l'on y donne, parmi les brigues des compétiteurs, créent surtout des ennemis et des ingrats. Tel un terreau rebutant où le jardinier le mieux intentionné ne ferait pousser que des fruits amers. Il en ressentit une souffrance dont il ne parvint pas toujours à cacher l'acuité. Par contre, devenu chef de poste, libéré des intrigues sournoises et des interventions parlementaires, il connut la joie d'agir sous sa propre responsabilité, sans autre souci que celui des intérêts généraux de son pays. Soit qu'il installât une légation dans la Norvège indépendante, soit qu'en pleine guerre et sous le poids de tant d'angoissantes complications il prît en main la représentation de la France en Suède, Delavaud put donner la pleine mesure de sa fierté de patriote et de la large compréhension de son intelligence. « Sa connaissance approfondie de l'histoire, son intimité avec les meilleurs artisans de la grandeur française lui ont permis, — a déclaré un de ceux qui le voyaient à l'œuvre, — de consacrer cette alliance si rare entre la pratique des affaires et les testaments du passé. »

L'importance accordée au savoir de l'historien dans les succès

du professionnel, c'est là ce dont notre Société a quelque droit de s'enorgueillir, puisque, comme il le reconnaissait si volontiers, l'aide opportune qu'elle lui a fournie fut un encouragement puissant à ses études.

Mais ne nous exagérons pas la valeur de ce concours. Une vocation aussi déterminée que la sienne sait se passer d'appuis; elle se serait frayé des voies, aurait découvert des issues, quoi qu'il advînt, par le besoin de répandre la clarté et de parfaire la précision dans toutes les enquêtes où s'engageait une si intelligente curiosité.

Non, certes, il n'y avait pas à craindre que Delavaud, faute d'être soutenu ou applaudi, fût détourné de ses travaux. Sa patience obstinée les poursuivait pour sa seule satisfaction; c'était un goût, impérieux comme un vice, auquel il cédait lorsqu'il poussait ses recherches jusqu'à l'entier épuisement des sources. Derrière son lorgnon de myope, son regard de la plus aiguë perspicacité pénétrait tout. Quant à donner aux résultats de ses investigations la forme la plus flatteuse pour son amour-propre, cette préoccupation ne l'effleurait pas. L'abnégation, chez lui, était la conséquence naturelle de sa modestie. Sa conscience se réjouissait d'une besogne bien faite, complètement achevée, où il ne voulait voir qu'une contribution ou une préparation pour les travaux ultérieurs que d'autres entreprendraient sur le même sujet. C'est au point que beaucoup d'entre nous, après une camaraderie d'une quarantaine d'années, ignoraient ce côté intime de son existence ou tout au moins étaient loin de soupçonner quelle maîtrise lui reconnaissaient ses émules dans l'examen des questions historiques.

Un des plus considérables en ces matières me disait, s'oubliant par trop lui-même : « Depuis la disparition d'Arthur de Boislile, Delavaud était certainement l'homme qui connaissait le mieux notre dix-septième siècle. » Grand éloge qu'il faut répéter; celui qui l'a mérité eût peut-être été le plus surpris qu'on le lui décernât.

La réputation qu'il en pouvait retirer, il s'y est dérobé volon-

tairement, semble-t-il, par le choix des sujets qu'il affectionnait. Au lieu de développer les phases d'un événement important ou de peindre le portrait définitif d'un homme d'État, il s'en tenait à un fragment, se reléguait dans l'accessoire et l'à-côté. Mais par la perfection de ce simple morceau, il imposait l'idée que nul n'aurait été aussi apte et compétent que lui à traiter la question dans son ensemble. Était-ce défiance de soi, ou crainte que le temps fît défaut pour une entreprise de plus longue haleine? Ou encore cette manière de procéder n'a-t-elle été qu'une coquetterie un peu narquoise de l'auteur qui se laisse deviner supérieur à son œuvre et s'en tient à indiquer comment il l'aurait exécutée? L'un ou l'autre de ces sentiments, si même ce ne sont les trois combinés, combien il est déplorable qu'ils l'aient détourné d'écrire l'ouvrage magistral qu'on attendait de lui, celui auquel auraient été vraisemblablement consacrés les loisirs trop tôt venus de la retraite!

Considérez ce *Marquis de Pomponne, ambassadeur et secrétaire d'État*, dont la vie s'est étendue sur les quatre cinquièmes du dix-septième siècle, de 1618 à 1699[1]. La raconter dans son entier serait embrasser l'histoire de la royauté dans sa période culminante. Pareille ambition était bien loin de la pensée de Delavaud. Ce qu'il apporta, ce ne sont, en apparence, que des documents complémentaires sur son personnage, un abrégé de sa vie en une douzaine de pages rédigé par la petite-fille de Pomponne, des lettres échangées avec les gens importants de son temps, des papiers d'ordre intime, des actes notariés, contrats de mariage, testaments, des notes sur la généalogie et les portraits de la famille.

C'est un recueil à consulter comme une sorte de portefeuille bourré de pièces justificatives et de matériaux pour un livre qui serait à faire. Mais ne vous y trompez pas : il y a là beaucoup plus de faits et d'idées qu'on n'en pourrait utiliser dans la plus achevée des études sur Arnauld de Pomponne. Chacun de ces

[1] Un volume in-8°. Plon, 1911.

documents, si simplement annoncés, est annoté et critiqué avec une prodigalité inimaginable d'érudition. En marge des textes, c'est un foisonnement prodigieux de rapprochements, de références, d'éclaircissements tirés des archives les plus diverses. Et non content d'avoir tout fouillé, tout mis au jour, Delavaud déclarait sans la moindre pointe d'ironie : « Je désire seulement indiquer l'intérêt que pourrait avoir la publication des papiers de Pomponne, surtout de ceux qui le montreraient dans l'intimité, dans toute la sincérité de sa pensée spontanée. » Mais, pour inciter à des recherches nouvelles, quelle chance laissait-il donc de découvrir quoi que ce soit qu'il n'eût déjà manié? Il s'excusait pourtant des lacunes de son travail. Avec son besoin insatiable de tout pénétrer, il le jugeait très incomplet, car il entrevoyait d'autres problèmes à résoudre, « plus vastes que la détermination de la valeur morale et intellectuelle d'un homme; l'étude de son caractère rattachée à celle du caractère et des habitudes de la génération à laquelle il appartenait... » Pour l'homme d'État dont il s'agit, ce serait, par exemple, toute la société janséniste à faire revivre.

Ces documents rassemblés avec tant de soins, Delavaud les a encadrés entre deux essais, sous les titres bien insuffisants d'*avant-propos* et de *conclusion*, véritables modèles, l'un de critique des sources, l'autre de psychologie appliquée à l'histoire. Il y donne à juger des scrupules qu'avec la subtilité d'un directeur spirituel, il apportait à sonder les plus secrets replis de l'âme de Pomponne. « Son amabilité cachait-elle un arrière-fond d'égoïsme presque inconscient, égoïsme assez courtois pour qu'il ne lui enlevât pas la sympathie de ceux qui en souffraient un peu? Ce sont des nuances sur lesquelles on craint toujours d'appuyer, tant il est délicat de les apprécier exactement... Pomponne n'était pas l'homme des provocations, des violences, ni, si l'on veut, des intransigeances inutiles; il ne cherchait pas le martyre, fût-ce pour se composer une attitude. Dira-t-on qu'il était enclin à trouver inutile l'héroïsme? Ce serait peut-être injuste. » Fils et neveu de M. d'Andilly et du grand Arnauld, il

partageait les croyances des siens, et il avait l'orgueil de porter un nom rendu si illustre par ces croyances mêmes. « Dans quelle mesure, se demande Delavaud, son jansénisme lui a-t-il nui? N'y a-t-il pas à faire, en cela, des distinctions entre diverses périodes de sa vie? C'est un problème qui a été traité insuffisamment jusqu'ici. »

Il se préoccupe également de l'influence exercée par sa femme sur ses actes de gouvernant et signale que le caractère de Mme de Pomponne mériterait d'être étudié. De même les relations de Pomponne avec sa belle-famille, « où il y avait, s'il ne s'abuse, un goût héréditaire pour les affaires pécuniaires ». Ceci est, convenons-en, de l'histoire observée au microscope, comme le sont aussi quelques faits pour lesquels le trop vétilleux chercheur se plaît à discuter le jour et jusqu'à l'heure de tel événement.

Mais de quel ferme regard il scrute la formation intellectuelle du futur ministre de la politique étrangère, et avec quelle sagacité il démêle dans les habitudes de travail de cette époque ce qui mérite d'être retenu et même, dans une large mesure, imité. « Nous ne nous sommes pas bien trouvés d'avoir abandonné des pratiques qui seront toujours nécessaires, *mutatis mutandis*... car elles seules rendent possibles les décisions qui doivent souvent être rapides, mais jamais improvisées et, par conséquent, reposer sur une conviction logiquement et préalablement raisonnée... Pomponne croyait moins aux éclairs d'une inspiration géniale... qu'au travail, à l'étude, à la méthode. Voilà ce qui ressort de l'examen des papiers de cet homme qu'on s'est vraiment trop hâté d'accuser de paresse et de négligence... Avec l'habitude de la méthode, Pomponne avait le don de l'observation, à en juger par certaines pages qu'il a écrites. Il cherchait à connaître le caractère des souverains et des hommes d'État avec lesquels il vivait et à discerner ce qui, dans ce caractère, tenait du tempérament national et pouvait, par conséquent, être considéré comme un facteur permanent de la politique... Sans doute, il avait ce patriotisme ardent qui s'attachait à la gloire du roi et

il travaillait avec autant de zèle, sinon avec autant de passion, que Lionne, Louvois et Croissy, à l'agrandissement du territoire et à l'extension de notre système d'alliances... Mais il paraît s'être rendu compte qu'aucun État n'est jamais assez puissant pour abuser longtemps de la victoire, qu'il est un maximum de succès possible et durable dont il faut savoir se contenter; qu'à vouloir plus, on sème des haines bien vite redoutables... » Trop de sagesse et de modération pour l'orgueil de Louis XIV, surchauffé encore par Louvois. Le souverain l'éloigna sous un prétexte futile, et alla jusqu'à lui reprocher que « tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux ». Plus tard, à peine Louvois expiré, il le rappela de Suède au ministère : c'était noblement reconnaître une erreur.

Afin de se mieux figurer la physionomie du serviteur d'un tel maître, pas un détail, si menu soit-il, que Delavaud néglige de mettre en lumière, pour lequel il ne réclame la sollicitude de ses continuateurs. Comment, par exemple, les diplomates de cette époque comprenaient-ils le devoir de la représentation, considérée comme la manifestation de la grandeur du monarque? Quoique les appointements fussent minces et irrégulièrement payés, « ils pensaient que chez un représentant de la France, nul défaut ne serait plus dégradant peut-être que l'avarice ». Et c'est précisément sur la tenue de l'ambassade à Stockholm, où le minutieux historiographe devait succéder au marquis de Pomponne, qu'il étudie le train, suivant les usages du temps, de son prédécesseur. Celui-ci, avec un traitement de dix mille écus et quelque gratification à espérer du roi, entretenait un gentilhomme ou deux, un secrétaire et un aumônier qui mangeaient à la table de leur chef. Deux pages et six laquais au minimum; il fallait huit chevaux et deux carrosses; un seul pouvait suffire, « bien qu'il soit plus honnête d'en avoir un beau et un pour l'ordinaire ».

Présentement, les mœurs et les prix sont autres. Mais quel faste ne nous paraît surpassé par la large et cordiale hospitalité,

grâce à laquelle, malgré le tragique des événements et la violence des dissentiments politiques, Delavaud savait rendre sa légation aussi attrayante que recherchée? Et surtout quoi de plus magnifique que sa bienfaisance s'ingéniant, en ces années de calamité, à secourir toutes les formes de la détresse?

Sur la façon dont s'éveillait la curiosité de l'historien, on sera très exactement renseigné par deux notices concernant Jérôme Phélypeaux, fils du ministre Pontchartrain. En fouillant dans les dépôts d'archives au ministère de la Marine, à Rochefort, à La Rochelle, Delavaud put réunir seize lettres, adressées de 1694 à 1696 à Saint-Simon, par ce jeune Phélypeaux, destiné déjà au rang de secrétaire d'État pour la Marine [1]. Billets assez insignifiants et prétentieux d'un garçon de vingt ans, mais qui, commentés et expliqués, ont fourni la matière d'une très intéressante étude sur les rapports de Saint-Simon avec ce camarade d'enfance et de jeunesse. Il le traitait alors en ami; en réalité, impitoyable pour les parvenus, le duc, infatué de son titre, avait toujours ressenti de l'antipathie pour celui-ci et n'en supporta les familiarités que tant que Phélypeaux fut au pouvoir. Dans ses *Mémoires*, il se soulagea de cette contrainte en lui dédiant une page de la plus féroce méchanceté.

Était-ce par pur amour de la vérité? Et l'insuffisance de ce second Pontchartrain devait-elle lui faire encourir tant de rigueur? L'enquête qu'entreprit Delavaud sur son éducation et ses premiers emplois, sur ses visites aux ports de France, par lesquelles le père préparait son héritier à recueillir ses places dans le Conseil, est devenue un chapitre fort instructif et par endroits très piquant de l'administration sous Louis XIV. On admettait alors que les fonctions ministérielles fussent en quelque sorte héréditaires. Louvois à peine adolescent succède à son père Le Tellier, Seignelay à Colbert, Torcy à Croissy, de même que Jérôme Phélypeaux à Louis de Pontchartrain. « Si étrange que puisse

[1] « Un ministre de la marine. Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain ». (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*.) Une brochure in-8°. Ch. Thèze, Rochefort, 1911.

paraître un usage aussi contraire à nos principes, il eut, à tout prendre, moins d'inconvénients et fut même moins scandaleux que d'autres actes de favoritisme en des temps plus récents. Les jeunes gens destinés à devenir ministres recevaient une forte préparation professionnelle que les *protégés* n'ont pas toujours eue depuis. »

Delavaud a pu établir que par sa solide instruction, ses voyages et les inspections qu'il entreprit trois ans de suite sur les côtes de France, Jérôme Phélypeaux s'était mis en état d'être sinon un grand ministre, du moins un administrateur consciencieux et laborieux, quand il obtint, à vingt ans, la survivance de son père. Le discrédit de la marine à cette époque vint du peu de goût du roi pour la mer; à peine la vit-il à Dieppe et à Dunkerque, jamais il n'exposa sa grandeur aux risques de la moindre navigation. « C'est dans l'histoire de la France, — a justement remarqué Ernest Lavisse, — un fait grave que Louis XIV n'ait pas donné à notre marine, dans l'empire des mers, la place qu'elle y pouvait assurément prétendre en ce temps-là. » N'est-il pas très regrettable que l'essai où tant de vives clartés sont répandues sur ces questions reste enfoui dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort* (année 1911)? Et combien plus encore que n'aient pas été exécutées tant de recherches complémentaires, dont Delavaud signalait l'importance, sur l'organisation des bureaux du ministère dans la seconde moitié du dix-septième siècle, principalement sur le rôle si considérable des premiers commis? Avec cet admirable travailleur, épris de logique dans le domaine des idées et d'exactitude dans celui des faits, l'histoire diplomatique a perdu l'homme de qui elle se promettait le concours le plus efficace.

On suppose bien qu'il n'a pas vécu dix ans dans les pays scandinaves, tant en Norvège qu'en Suède, sans que son attention n'eût été très attirée par le mystère des relations initiales entre le monde oriental, grec et latin et les régions brumeuses et glacées de l'extrême Nord. Le recul dans le temps est énorme, si vraiment des caravanes venaient, 1100 ans avant J.-C., se

procurer « le safran qui attire (c'est-à-dire l'ambre) dans la mer que domine l'étoile polaire », ou plus simplement sur les côtes de la Baltique et de la péninsule cimbrique ou Danemark. Des nuits de six mois sont favorables aux longues lectures; Delavaud en profita pour s'assimiler tout ce qu'il pouvait atteindre en allemand, anglais et danois. A cette documentation dont le seul index bibliographique est impressionnant, s'ajoutèrent les ouvrages de nos érudits spécialistes, et entre tous de M. de La Roncière, sur les premiers rapports de la France avec l'Europe septentrionale et sur les débuts du mouvement commercial depuis le onzième siècle. Il les compléta par nombre de trouvailles personnelles dans les manuscrits inexplorés de nos archives. Abondamment outillé, et jouissant par hasard de quelque loisir du fait d'une défaveur passagère qu'il est à son honneur d'avoir encourue, il put faire paraître coup sur coup divers travaux sur les origines norvégiennes des archipels écossais, sur Arkhangels et un projet d'établissement commercial français, et, surtout, un substantiel précis sur *les Français dans le Nord* jusqu'à la fin du seizième siècle : ouvrage de vulgarisation et en majeure partie de seconde main, mais infiniment précieux comme guide d'une parfaite sûreté dans des brouillards opaques [1].

Si ce n'est là qu'une escapade dans une partie du monde et une période d'histoire où sa place n'était pas marquée, les résultats, de l'avis même des Scandinaves, en furent des plus utiles.

*
* *

« J'ai consacré ma vie, — a-t-il dit, — à d'autres soins que les études historiques, non sans en éprouver quelque nostalgie. » C'est pourquoi aux travaux de celui qui écrit l'histoire, il se refusait à comparer les siens, qui ne consistaient qu'à en recueillir les matériaux; encore, s'il se laissait classer parmi les érudits,

[1] Chez Cognard, Rouen, 1911.

n'était-ce qu'en qualité d'amateur. Sa surprise était sincère que « ses rares et modestes essais » eussent été accueillis avec bienveillance. Mais quoi qu'il en pensât, son savoir était connu et estimé, à ce point que la Société de l'histoire de France, ayant résolu de préparer une édition nouvelle et définitive des *Mémoires du cardinal de Richelieu*, désira s'assurer son concours.

L'entreprise fut jugée d'un intérêt assez haut pour que l'Académie française tînt à honneur de s'y associer; afin d'aider aux frais d'une publication qui ne comporterait pas moins d'une vingtaine de volumes, elle accorda une somme de dix mille francs à prélever sur la fondation Debrousse. Le rapport qu'elle approuva lui avait été présenté, en 1903, par l'illustre Henri Poincaré, en des termes qu'il convient de rappeler. « Le cardinal, se proposant de faire connaître à la postérité les raisons déterminantes de sa politique, faisait rassembler par ses secrétaires et réunir, par la trame d'un récit continu, les mémoires qui avaient été composés selon les nécessités des affaires. Par suite de ce procédé de rédaction, l'ouvrage ne ressemble pas à ce que l'on appellerait aujourd'hui des mémoires; il est une sorte de tissu complexe formé par une rédaction d'ensemble où se trouvent fondus et mêlés des documents importants de l'origine la plus diverse. Ils n'ont pas été nécessairement rédigés par le cardinal, ni même par ses secrétaires : beaucoup ne sont autre chose que les rapports que lui adressaient ses agents ou les avis, souvent de sens opposé, donnés par ceux qu'il consultait sur les affaires. »

Puisque manifestement ce n'était pas l'œuvre personnelle de Richelieu, une question se posait avant tout, « une des plus débattues de l'histoire moderne », selon M. Gabriel Hanotaux; déterminer dans quelles conditions, en quelles années, par quelles plumes furent amalgamés tant de pièces et de textes de provenance si différente. Il fut décidé, en conséquence, que les *rapports et notices*, où les savants chargés de préparer l'édition des *Mémoires* tâcheraient d'élucider ces problèmes, seraient réunis en un vaste et majestueux préambule d'au-

tant de volumes qu'il en faudrait pour épuiser la controverse.

Non seulement les membres du conseil s'adonnèrent à ces études préliminaires; mais sur un vœu de Delavaud adopté dans une réunion d'avril 1913, « les érudits experts en la connaissance du temps de Richelieu » furent invités à participer aussi à cet examen de l'élaboration, de la composition et des sources de l'ouvrage. Lui-même fournit à l'enquête d'importantes recherches sur quelques *collaborateurs de Richelieu* et avec une telle abondance d'informations qu'elles ont formé presque à elles seules le tome II de la publication [1]. Mais à la date où il parut, 1915, la guerre avait déjà interrompu les travaux. On ne put les reprendre que cinq ans plus tard.

Dans l'opinion unanime et fortement motivée des éditeurs, la compilation à laquelle ils s'attaquaient avait été rassemblée sur les ordres et sous les yeux du cardinal par des secrétaires de son choix; vraisemblablement, Richelieu se réservait de coordonner le tout de sa main. Si le temps lui a fait défaut pour supprimer maintes contradictions et incohérences, il n'en avait pas moins marqué de nombreuses pages de sa griffe. L'authenticité des *Mémoires* ne paraissait donc pas contestable, sous ces réserves qu'ils étaient demeurés inachevés, incomplètement revisés, et qu'une faible partie seulement devait être regardée comme l'œuvre même du grand ministre.

Quand M. Louis Battifol offrit au conseil la primeur de l'étude à laquelle il se livrait sur l'historiographie de ces *Mémoires*, la satisfaction qu'en éprouvèrent les savants éditeurs fut des plus vives. L'adjonction d'une compétence de cette valeur et d'une réputation aussi établie promettait de répandre un éclat très opportun sur une entreprise assez peu connue du grand public. Mais l'impression d'abord si favorable se modifia en raison de la forme que M. Battifol se plut à donner à sa communication. Ce n'est pourtant pas que ses conclusions en fussent très différentes de celles auxquelles s'était rallié le conseil; sur la plupart des

[1] Un vol. in-8°, Plon, 1915.

points, il n'aurait pas été malaisé de s'accorder avec lui. Que le cardinal ait été étranger à la rédaction proprement dite et que celle-ci dût être attribuée à Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, M. Robert Lavollée avait été le premier à en faire une probante démonstration. M. Battifol apportait un surcroît de preuves nombreuses, pressantes, d'une force presque irréfutable. La nouveauté, c'est que d'une longue série de menus faits ingénieusement interprétés et groupés, il déduisait que ces prétendus *Mémoires* n'auraient été compilés qu'après la mort de Richelieu, sur l'ordre de sa nièce la duchesse d'Aiguillon. En vue de servir la gloire de son oncle et par manque de meilleurs rédacteurs, elle en aurait confié le soin d'abord au secrétaire Charpentier pour une besogne de dégrossissement, puis à l'évêque Harlay de Sancy.

Par une argumentation habile, captieuse, très séduisante, M. Battifol retire d'abord à ce prélat tout droit à la considération, le peint en aventurier à la vie souvent scandaleuse, tenu à distance par le cardinal, et conteste par suite l'autorité de son travail. Puis, entraîné par son ardeur combative, il va jusqu'à exprimer très haut son étonnement qu'on se soit laissé prendre pendant si longtemps à « cette rédaction artificielle, défectueuse », sans que personne avant lui ait pensé à dépouiller « cette erreur mystifiante » du prestige qu'elle tire indûment de son titre de *Mémoires du cardinal de Richelieu*. La faute où les éditeurs actuels ont persévéré après tant d'autres, il ne se l'explique que par la difficulté qu'a signalée Montaigne « de se résoudre son jugement contre les opinions communes ». Interprétation vraiment désobligeante pour des gens passionnément en quête de vérité historique. Tout au plus concède-t-il que les *Mémoires* conservent une valeur *documentaire*, quoique, d'autre part, il les qualifie d'*apocryphes*.

Poussée jusque-là et formulée de la sorte, l'attaque devenait irritante et appelait des ripostes. MM. Robert Lavollée et Delavaud n'y faillirent point. A l'aide de textes non moins précis que ceux de M. Battifol, le premier restitua à l'évêque Harlay de

Sancy l'honorabilité qui lui était déniée, le montra dans la confiance du cardinal et discuta la vraisemblance que sa mort étant survenue en 1646, quatre ans seulement après celle de Richelieu, il eût trouvé le temps, dirigeant son diocèse, de fabriquer en entier l'énorme compilation, si incomplète et si désordonnée qu'elle soit, de laquelle on est amené à penser, au contraire, qu'il s'occupait depuis de longues années.

Quel parti prendre devant une foule si compacte d'arguments qui s'entre-choquent? N'est-ce pas Benjamin Constant qui, pour écrire sur l'histoire des religions, se vantait d'avoir récolté trente mille faits sur fiches à faire évoluer, selon son humeur, pour ou contre? Aussi n'acheva-t-il jamais son livre.

Delavaud, quant à lui, transporta le débat sur un autre terrain, celui du raisonnement. Il déclarait tout d'abord que sur le moindre soupçon de supercherie dans la confection des *Mémoires,* le conseil, « tout en regrettant le temps perdu à publier et commenter un *faux*, n'aurait pas hésité à saluer la découverte de la vérité et à renoncer à une entreprise reconnue vaine ». Mais, se demandait-il avec une courtoisie nuancée d'ironie, M. Battifol est-il donc le seul à s'être méfié, à avoir suspecté les origines de l'œuvre attribuée au cardinal? Plusieurs autres avaient eu des doutes avant qu'il ne se créât des certitudes; mais, plus prudents que lui, ils n'excluaient pas la possibilité d'un surplus de découvertes. Que l'ouvrage n'ait été rédigé qu'après la mort de Richelieu, c'est possible et même très vraisemblable. Toutefois, n'est-il pas acquis que le cardinal, dès son accession au pouvoir, s'est appliqué à collectionner, classer et entasser les documents qu'il se proposait d'utiliser pour l'*Histoire* dite *de la mère et du fils?* Ce projet, destiné à l'illustrer lui-même beaucoup plus que Marie de Médicis et Louis XIII, il n'a cessé d'y penser, d'en parler, de l'annoncer; il dictait des morceaux, annotait des fragments, autant que le lui permettaient ses charges accablantes et la débilité de sa santé. Ainsi qu'en témoigne son *Testament politique*, il se persuada même de la réalisation de son plan jusqu'à s'y référer comme à une chose

terminée. « Il y a des temps, a-t-il dit, où la fortune commence et ne peut achever son ouvrage. » Ce qui s'applique merveilleusement à celui qu'il eut toujours en vue.

Héritière d'un immense amas de papiers assurément inestimables, sa nièce s'est efforcée de les faire servir au monument que les suprêmes recommandations de son oncle lui prescrivaient d'élever. Si, par manque de perspicacité, elle les a remis en des mains inexpertes et si, finalement, après vingt années d'essais infructueux, la construction de l'édifice a été abandonnée, les matériaux rassemblés n'en ont pas moins gardé toute leur valeur. Ils mériteraient d'être comparés à ces blocs de porphyre et de marbre que les empereurs romains faisaient apporter à Rome, déposer sur une rive du Tibre et tailler d'avance pour ériger des temples et des palais. De ce qu'ils n'ont pas été employés selon les prévisions, ils se trouvaient si peu dépréciés qu'on a pu en extraire les colonnes roses de l'arc du Carrousel.

Dans le domaine de la critique historique, la vérité reste toujours un peu conjecturale et provisoire. Celle que M. Battifol a été tout glorieux de découvrir et de proclamer n'est peut-être pas aussi inébranlable et définitive qu'il le suppose. C'est tout ce que Delavaud a voulu poliment lui laisser entendre.

Cette réponse est insérée dans le tome III des *Rapports et notices*, édité en 1921. L'autre mémoire, qui figure au tome II, est de 1915. Voilà des dates qu'il suffit de citer pour qu'on s'émeuve de l'effort auquel s'est astreint l'auteur. Sous le coup de besognes et de responsabilités écrasantes, il a pris pour les écrire sur les heures très courtes du repos; ce fut la diversion utile qui lui détendait l'esprit. Il s'est excusé de ne les avoir pas rendus plus dignes des lecteurs, alléguant simplement ses occupations habituelles et surtout celles qui l'absorbaient quand il les a terminés et publiés. Henri IV, encore haletant de ses batailles, disait au savant Casaubon : « Vous voyez combien j'ai de peine, moi, afin que vous puissiez étudier en paix. » Cette protection, il n'a pas été donné à Delavaud de la connaître. Soyons sûrs,

d'ailleurs, qu'il n'aurait pas voulu en profiter. A aucun moment de sa vie, l'attrait des *templa serena* de l'érudition n'a prévalu sur son activité très militante de diplomate.

D'après ces notes hâtives et forcément écourtées, on ne prendrait qu'une impression tout à fait superficielle de l'étendue et de la diversité de ses travaux. Lui-même les cachait avec un tel soin, qu'à essayer d'en dresser une liste, on est tout surpris d'en rencontrer tant et de si variées. Ainsi, avant que ses études fussent achevées, déjà il furetait dans les archives de Rochefort et, sur les origines de cette ville que Colbert de Terron, cousin du ministre, créa de bout en bout, il exhumait une ample correspondance allant de 1653 à 1674. Pareille tranche d'histoire parut trop grosse à sa timidité de débutant : il n'en publia que deux années [1], se promettant d'éditer plus tard l'ensemble. C'était l'hommage qu'il souhaitait de rendre, complet et flatteur, à la Saintonge, sa terre natale, qui maintenant contient son cercueil.

Avec quel plaisir il dénichait de l'inédit sur la cour de Louis XIV, sur la vie diplomatique et les usages protocolaires, sur des agents ignorés ou mal connus de la carrière. On composerait un très savoureux volume avec les articles et les plaquettes qu'il a dispersés et dissimulés dans maintes revues spéciales et à petit tirage. Ces amusements le délassaient de son labeur professionnel ou de travaux plus austères sur le droit international et la politique étrangère [2].

Non pas qu'en fait de distractions, il s'interdît les réunions mondaines. Tout au contraire, et ce n'était pas seulement parce que la vie diplomatique exige d'y faire une large part. Dans toutes ses résidences, hors de France comme à Paris, on

[1] Dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1883).

[2] De la délimitation du domaine public fluvial et maritime (thèse de doctorat en droit), 1884. — La politique coloniale de l'Allemagne (*Annales de l'École des Sciences politiques*, juillet-octobre 1886). — Un arrangement international sur les bombardements (*Revue générale de droit international public*, 1910. — Un projet de sécularisation des États pontificaux, 1796-1798 (*Feuilles d'histoire*, septembre 1911).

l'a vu empressé autant que n'importe quel homme de loisir à fréquenter les salons, à remplir, souvent en s'y plaisant fort, ce qu'on nomme les devoirs de société.

Existence extraordinairement remplie et ordonnée, mais d'une trop continuelle intensité et, n'en doutons pas, très épuisante pour celui qui l'a menée sans défaillir près de quarante années durant. La fatigue accumulée, que son énergie croyait refouler, a pris sa revanche d'un seul coup; il est tombé terrassé, avant d'avoir senti que l'usure de ses forces l'obligeât à s'arrêter.

Ajoutez un trait d'un caractère tout intime à cette physionomie de diplomate et d'érudit : l'attachement le plus dévoué à sa famille, dont il a eu la douleur de voir disparaître tous les membres, sauf sa mère octogénaire, privée de la tendresse toujours en éveil du meilleur des fils.

Mais ce n'est pas d'un portrait qu'il s'agit ici. La Société d'histoire diplomatique ne peut prétendre à retenir de Delavaud que le souvenir du très distingué collaborateur, en qui elle a tant apprécié l'ingéniosité dans les recherches, la scrupuleuse probité dans l'examen des textes, l'ardeur inlassable à s'élever aussi haut qu'il nous est accordé vers les inaccessibles régions de la certitude historique.

Alfred Dumaine.

---

1 8

LES BARONS BALTES

I

La légende raconte qu'en 1158, des navires marchands de Brême, revenant de commercer dans les ports scandinaves, furent poussés par les vents du nord-ouest, et échouèrent sur la côte sud de la Baltique à l'embouchure de la Dwina. Les marins et les marchands qui les montaient reçurent bon accueil des habitants. A leur retour à Brême, ils rapportèrent des peaux et des fourrures, et, sans doute aussi, de beaux récits, qui, très vite répétés et enrichis, apprirent à leurs compatriotes l'existence d'un pays nouveau. Ainsi, une série de hasards, une mer trop forte, des vents contraires, mettaient le commerce de Brême sur la voie d'un débouché à conquérir, et, du même coup, devaient fixer pour des siècles le sort des pays baltes.

Sur le récit de ces explorateurs de fortune, d'autres marchands de Brême s'étaient embarqués à la recherche de l'emplacement qui leur avait été décrit. Un jour, avec les marchands, les navires brêmois, quittant le port, emportèrent un moine, Meinhard, venu du cloître de Segeberg, en Holstein, âme pieuse qui rêvait de convertir les païens. Tandis que les marchands revenaient à Brême, leurs affaires terminées, le moine resta pour prêcher l'Évangile. Le prince de la province russe de Polozk, auquel il avait fait soumission, lui avait envoyé quelques deniers : il acheta un champ, fit bâtir une église, groupa autour de lui un petit noyau de fidèles; et, comme les attaques

des Lithuaniens menaçaient son entreprise, des ouvriers venus de Brême ceignirent de remparts ce village ecclésiastique, qui prit le nom d'Ykeskola. C'était la première forteresse de Livonie.

L'Église de Brême, nouvellement fondée elle-même, se développait alors rapidement sous la direction d'évêques entreprenants. Les récits des conversions opérées par Meinhard leur révélèrent l'importance que pourrait prendre cette Église nouvelle, fille de la leur, plantée en terre païenne par l'audace d'un moine. Avec l'assentiment du pape, ils élevèrent Ykeskola à la dignité d'évêché; puis, comme l'ambition grandit avec le succès, l'évêché d'Ykeskola devint évêché de Livonie, du nom de l'hinterland, encore inexploré, sur lequel plus tard sa croix devait s'étendre.

En dépit de ce titre, la pénétration du christianisme en Livonie n'avait été, jusque-là, que superficielle, limitée à Ykeskola et à quelques points de la côte : encore ces résultats modestes restaient-ils précaires. Après le premier élan, qui avait porté les païens vers l'apôtre, les traditions locales hostiles s'étaient réveillées. Le successeur de Meinhard erra deux ans avant de pouvoir prendre possession de son siège épiscopal; quelques années après, il était massacré. L'Église menacée, enfermée dans ses remparts, n'avait plus d'action sur le monde environnant, et la crainte gagnant les immigrés et les nouveaux convertis, risquait de provoquer l'exode. Cette persécution décida de l'extension de l'entreprise : Innocent III, auquel venaient d'être confiées les destinées de l'Église universelle, lança dans la chrétienté un appel en faveur de ces chrétiens du nord, menacés dans leur foi; il demandait pour eux aide et secours à tous « les croyants de Saxe, de Westphalie, des Pays Slaves, et de ceux de l'autre côté de l'Elbe ». Les pays allemands se trouvaient ainsi recevoir du pape la mission de croisade en Livonie, croisade que très vite ils allaient transformer en une conquête définitive.

. . . . . .

Le treizième siècle qui commence ouvre pour le germanisme, comme pour l'Occident en général, une période de merveilleuse expansion. Pendant les siècles précédents, les invasions avaient battu les frontières orientales de l'Empire. Les invasions arrêtées, les envahisseurs, Slaves et Finnois, à peu près fixés sur des territoires, un courant nouveau va se dessiner, dirigé cette fois de l'ouest vers l'est. Comme l'Orient avait envahi, l'Occident colonise.

L'Allemagne du moyen âge déborde d'une vie trop large, qui s'épanouit en tous sens. Ses provinces de l'ouest et du sud, les pays du Rhin notamment, insuffisamment exploitées, souffrent déjà d'une crise de surpopulation. Le commerce maritime, né sur les rives de l'Elbe et du Weser, est à la recherche de débouchés, à la veille de s'organiser dans le grand mouvement auquel la Hanse donnera son nom. La foi religieuse veut des païens sur qui puissent s'exercer l'ardeur de son esprit d'apostolat et son appétit d'inconnu. *Ins Ostland wollen wir reiten, hingehn ins östliche Land* (nous voulons chevaucher en Orient, aller dans les pays d'Orient). Ce cri devient le cri général, l'expression de l'état d'âme de l'époque.....

De l'extérieur, des appels répondent à ces volontés qui cherchent. Dans sa chronique des Wendes, Hemold raconte qu'en 1160, Adolphe de Holstein, voulant peupler son royaume de Wagrie, envoya des messagers dans toutes les directions, en Flandre, en Hollande, à Utrecht et dans les Frises, pour dire à ceux qui manquaient de blé, ou qui n'avaient pas de champs à cultiver, qu'il tenait à leur disposition un très bon pays, un pays tranquille, où la terre était riche, le gibier et la pêche abondants. A cette invitation, ajoute Hemold, une foule innombrable d'hommes de toutes les races accourut en Wagrie... Ce récit paraît tiré d'un conte. C'est pourtant ainsi que s'est fondée Lubeck en 1143; que Geisa II, roi de Hongrie, a attiré en Transylvanie les premières colonies saxonnes; que des colonies agricoles sont venues s'installer en pays tchèques sur les pourtours des monts de Bohême pour défricher les forêts...

A l'autre pôle de la pensée, retentissent les appels pontificaux à la Croisade. Parfois, le spirituel et le temporel s'unissent et s'enchevêtrent en collaborant : ce sera le cas dans les pays baltiques. Les marchands de Brême ont indiqué la voie aux moines; les Croisés, à leur tour, ouvriront le pays à la Hanse; et leur main, armée pour propager la foi, protégera les nouveaux comptoirs.....

La Livonie, pour laquelle s'embarquait la Croisade, n'était pour l'époque qu'une expression lointaine et vague. C'était le pays limité au sud par la Lithuanie, à l'est et au nord-est par les principautés de Polozk, Gerzik, Kukenois, Novgorod, premiers contreforts d'une Russie inconnue... Au sud du pays, vivaient les Lettes, Slavons, de très près apparentés aux Lithuaniens, qui avaient supplanté à une date qu'on connaît mal la population finnoise originaire des Lives. Au nord, vivaient les Esthes, finnois comme les Lives... Qu'étaient les Lettes et les Esthes, au moment où l'influence germanique allait les atteindre? Quelques récits légendaires, des extraits des chroniqueurs allemands sont les seuls documents que nous possédions sur eux. C'étaient, semble-t-il, des agriculteurs ou des bergers, paisibles, assez arriérés, point organisés. Ni État, ni aristocratie : aucun centre nerveux autour duquel puisse se grouper une résistance...

La Croisade portait en elle une organisation. Les hommes qui la composaient étaient des guerriers qui avaient appris leur métier en combattant contre leurs voisins en Souabe, en Saxe et en Westphalie. A leur tête avait été placé le troisième et nouvel évêque de Livonie, Albrecht de Bürhovden, ancien chanoine du chapitre de Brême, fils et frère de soldats, homme d'épée lui-même autant qu'homme d'Église, dit son chroniqueur, esprit fin et génie patient. Forte de sa supériorité militaire, la Croisade triompha sans grandes difficultés : il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher les dates. En 1198, Innocent III a lancé son appel; en 1200, les Croisés se sont embarqués à Lubeck; en 1201, sur les bords de la Dwina, Albrecht

pose la première pierre de Riga; en 1206, le pays des Lives et des Lettes est conquis; en 1223, le pays des Esthes... Moins d'un quart de siècle a suffi à la Croisade pour réaliser la christianisation de toute la Livonie.

Le pays devenu chrétien, la Croisade, pas un moment, ne manifeste l'intention de repartir. Bien au contraire, elle s'installe. Dès 1201, les Croisés ont été organisés en un ordre guerrier sur le modèle des Templiers, « la Confrérie des Chevaliers du Christ ». Comme les Templiers, ces Chevaliers sont à la fois moines et guerriers, et ils portent les insignes de ce double rôle : la croix de laine rouge sur la poitrine, et, au côté, le glaive. Les Livoniens qui éprouvèrent surtout leur glaive, les ont désignés du nom de « Frères du Glaive » (Schwertbruder), ou « Chevaliers Porte-Glaive », et l'histoire leur a laissé ce surnom...

Institué, semble-t-il, pour servir d'agent d'exécution à l'évêque, l'Ordre des porte-glaives ne se tint pas longtemps pour satisfait de ce rôle subalterne. Si tant est que les chevaliers qui le composaient avaient été conduits à la Croisade par un élan mystique, cet élan fit bientôt place à des ambitions plus temporelles. De la conquête à laquelle ils participaient, les porte-glaives entendaient recueillir leur part de butin, et en puissance, et en avantages immédiats. En 1207, six ans après l'arrivée de la Croisade en Livonie, on les voit sommer l'évêque de leur accorder en pleine propriété un tiers de la superficie du pays conquis, et de leur garantir sous promesse un tiers de celle du pays à conquérir. Leur concours militaire, que nécessite la poursuite de la guerre, amène les chevaliers à de nouvelles exigences et oblige l'évêque à des concessions nouvelles. Près de l'autorité épiscopale, qu'ils relèguent toujours davantage dans le domaine spirituel, ils attirent de plus en plus à eux la puissance temporelle, jusqu'au jour où, après la mort d'Albrecht, leur situation de fait deviendra de droit, le domaine de la Croisade étant passé à l'Ordre.

L'exemple vient aux porte-glaives d'un autre Ordre guerrier,

que ses campagnes en Lithuanie ont amené au voisinage de leurs frontières, et dont des intérêts les rapprochent. Pour se défendre contre les Danois qui sont établis à Reval, contre les principautés russes qui, à tout instant, réattaquent leurs frontières, et aussi peut-être pour achever de se libérer de l'autorité de l'évêque de Riga, les porte-glaives ont fait alliance avec les Teutoniques; par-dessus la Lithuanie dominée par eux, sinon conquise, les deux Ordres guerriers ont scellé avec l'assentiment du pape une union, qui ne prendra fin que lorsque la Lithuanie sera assez forte pour dresser une barrière entre leurs domaines, rendant l'Ordre des porte-glaives à son isolement, sans autre refuge contre le danger russe que la domination polonaise.

Les trois siècles (1237-1525) que dure l'union des deux Ordres sont, pour l'influence allemande dans les pays baltiques, la période de l'établissement définitif. A l'image de la féodalité laïque, les porte-glaives ont constitué une sorte de féodalité monacale, bien peu monacale d'ailleurs, et que la Réforme ne touchera guère, où chaque chevalier, suivant son rang, est gouverneur de district ou de province, administrateur et juge, propriétaire éminent des terres données autrefois par l'évêque à l'Ordre, et que l'Ordre a réparties entre ses membres. Dans les villes, laissées en dehors de ce réseau administratif, la Hanse a poursuivi une œuvre de conquête pacifique parallèle à l'œuvre de conquête belliqueuse des chevaliers. Les marchands ont pris possession des centres de Livonie, qui leur assurent une voie d'accès vers Novgorod, le grand marché de la Russie du nord. Riga, Reval, Dorpat, la première de ces villes de fondation allemande, les autres de fondation danoise et russe, sont, à partir du quatorzième siècle, rattachées directement à la Hanse, et les institutions qui les régissent, calquées sur celles des villes libres d'Allemagne, donnent le pouvoir à des aristocraties de marchands, organisées en corporation. Féodale dans les campagnes, corporative dans les villes, l'armature allemande partout discipline et emprisonne la vie nationale, et créera, pour les

siècles à venir, l'illusion persistante que les pays baltiques sont allemands.

II

Que cette armature, constituée au moyen âge et fondée sur les principes du moyen âge, se soit maintenue jusqu'à la guerre actuelle, survivant à la Réforme qui anéantissait l'Ordre des porte-glaives, résistant à la domination polonaise, au démembrement de la Livonie et à la conquête suédoise, et enfin à la conquête russe [1], c'est là sans doute le trait le plus curieux de cette histoire.

Une chance unique, au travers de ces vicissitudes, servit la cause allemande. L'Ordre des porte-glaives avait constitué l'ancienne Livonie en une « marche » avancée de l'Occident contre la Russie; et c'est de la conquête russe, qu'après avoir défendu ses droits contre les rois de Pologne et de Suède, l'aristocratie allemande allait retirer les bénéfices de l'œuvre colonisatrice dont elle était héritière. La Russie, à laquelle, en 1721, les fautes de Charles XII livraient la province de Livonie, était entrée dans une phase de réorganisation. Pierre le Grand, à coup d'édits, arrachait son État aux traditions asiatiques pour le rebâtir sur un modèle européen; il délaissait l'ancienne ville sainte de Moscou pour ouvrir, par sa capitale de Pétersbourg, à la Russie nouvelle, une fenêtre sur l'Occident. *Græcia capta ferum victorem cepit.* Les Allemands, placés au premier rang dans les terres baltiques, furent invités à introduire dans l'Empire les mœurs et les méthodes qu'ils avaient imposées dans un cadre plus restreint.

[1] Lors de l'union à la Pologne, une partie de l'ancienne Livonie avec Libau pour capitale fut érigée en duché autonome sous la suzeraineté polonaise, en faveur de l'ex-grand maître de l'Ordre, Gothlard Kettler. Le reste du pays, gardant l'ancien nom de Livonie, fut placé sous l'administration directe de la Pologne. La province de Livonie fut cédée à la Suède en 1625, sauf une bande de terre, la Latgale, laissée à la Pologne jusqu'à l'époque des partages. La Livonie suédoise devint russe en 1721 (traité de Nystadt). La Russie acquit les autres parties de l'ancienne Livonie (Courlande et Latgale), lors du premier partage de la Pologne.

Un Balte, M. Iversen, a eu l'ingénieuse idée de grouper en une sorte de « Livre d'or », le nom des célébrités qui se rattachent à son pays par leur naissance ou par leur vie[1]; et, à travers cette nomenclature, l'on peut suivre les brillantes carrières de certaines familles allemandes à la cour de Pétersbourg. Déjà, Pierre le Grand installe des Livoniens dans les charges d'État. Lorsque, à la mort de Pierre II, Anna quitte son duché de Courlande pour aller régner sur la Russie, ses clients de Courlande la suivent dans sa nouvelle résidence. Un Courlandais, le baron Korff, est accrédité comme plénipotentiaire près des gouvernements de Copenhague, puis de Stockholm. Le baron Klopmann, autre Courlandais, est investi des fonctions de maréchal de la cour. Tenus un peu à l'écart sous Élisabeth, les Baltes rentrent en grâce avec Catherine II. C'est l'un d'eux qui sera ambassadeur de Russie en Pologne, lors du premier partage. Dans un voyage que l'impératrice fait en Esthonie en 1764, Stackelberg est au nombre des sept jeunes nobles délégués par la province pour constituer l'escorte. Catherine II le remarque, le fait mander à la cour de Russie, l'essaie dans diverses missions, le nomme ministre en Espagne, enfin l'envoie à Varsovie en 1771. Ce Stackelberg, dont le marquis de Ségur, dans ses *Mémoires*, compare la situation à la cour de Pologne à celle des maires du palais sous les derniers Mérovingiens, recevra la tâche délicate de faire accepter par le roi et par le Sejm polonais la déclaration de partage, et il parviendra à ses fins. Le baron Lieven, autre Balte, est attaché comme aide de camp à la personne de l'empereur Paul Ier. La baronne Lieven est gouvernante des enfants impériaux. Leur fils, prince Lieven, après s'être illustré aux batailles d'Austerlitz et de Tilsitt, devient ambassadeur à Berlin et à Londres. Barclay de Tolly, d'une famille de Dorpat, dirige, sous Alexandre Ier, les opérations des armées russes contre Napoléon, comme ministre de la Guerre, puis comme généralissime, de 1810 à 1814, jus-

[1] Iversen, *Denkmünzen auf Personen die in Ostseeprovinzen geboren sind oder gewirkt haben.*

qu'au jour où le sentiment public, exaspéré par l'entrée sur le sol national des armées françaises, impose au choix de l'empereur un Russe, un vrai Russe, le maréchal Koutouzoff. Brunnow, originaire de Courlande, est négociateur à Troppau, Laybach, Vérone, et, à partir de 1840, ambassadeur à Londres. Todleben, justement célèbre en France par sa défense de Sébastopol, en un temps où les rivalités politiques n'excluaient ni l'estime mutuelle, ni même la sympathie, est d'une famille de Mitau. Berg, un Livonien, est gouverneur général de Finlande, et statthalter en Pologne après 1863. Adleberg est aide de camp du grand-duc Nicolas en Pologne; le baron Brüggen est administrateur en Pologne. Et que d'autres, moins connus, que je ne cite pas, qui sont conseillers d'État, consuls, officiers de l'armée ou de la flotte!...

Sans doute, il ne faudrait point exagérer, ni croire que tous les Baltes aient fait carrière en Russie. Il ne s'agit dans le livre de M. Iversen que des noms illustres, et la célébrité ne vient guère que comme le prix du déracinement. D'autres Baltes, les plus nombreux sans doute, restaient sur leurs terres, et l'histoire ne s'est pas saisie de leurs noms; mais la fortune de leurs amis ne leur fut point sans profit.

. . . . . .

Tandis que dans la province de Latgale, laissée sous l'administration directe de la Pologne jusqu'à l'époque des partages, l'élément allemand peu à peu se fondait ou disparaissait, au contraire dans le duché de Courlande, et dans la province de Livonie acquise à la Russie par le traité de Nystadt, une évolution se produisait, qui allait aboutir à la fin du dix-huitième siècle à concentrer dans la propriété des barons baltes — ainsi qu'on nommait les descendants des porte-glaives, — les terres possédées à l'origine par les indigènes, Esthes ou Lettes. La constitution de la propriété foncière allemande dans les pays de la Baltique remontait aux premiers jours de la Croisade. Au fur et à mesure de la conquête du treizième siècle, ceux qui la dirigeaient, l'évêque de Riga et l'Ordre, avaient réparti les terres en

fiefs entre les chevaliers porte-glaives, selon l'usage du moyen âge. Quelle était la signification exacte de cette répartition? S'agissait-il d'un droit de propriété réelle, ou d'une suzeraineté, sorte de droit de surveillance et de contrôle administratif? Il importe en somme assez peu. En fait, les propriétés des Esthes et des Lettes, englobées dans ces fiefs, avaient été respectées à l'origine. Les Porte-Glaives, absorbés par les nécessités de la défense, qui les retenaient à la frontière, s'étaient bornés à réclamer des autochtones, comme reconnaissance de leur vassalité, un cens en argent, sorte de tribut du non-combattant à la défense commune. Mais, un jour, avec la Réforme, était venue la laïcisation des terres; puis, la guerre chronique avait pris fin. La conquête suédoise et la conquête russe ayant apporté la paix, la défense du pays ayant été confiée à une armée régulière, les barons baltes étaient rentrés dans leurs domaines; et, les armes posées, ils avaient songé à mettre en valeur les terres qu'autrefois ils avaient reçues. Ils avaient besoin de main-d'œuvre; ils trouvaient dans leurs fiefs les petits propriétaires jusque-là respectés. Le cens en argent fut transformé en une redevance en nature, en une série de servitudes corporelles, de corvées de toute espèce; puis, pour maintenir la main-d'œuvre sur place, les anciens petits propriétaires furent liés à la glèbe... Maille par maille, se tissaient ces liens qui constituent le servage...

En 1735, dans une déclaration au gouvernement russe, le baron Rosen, conseiller de province, définissait ainsi la situation juridique des paysans indigènes d'Esthonie à l'égard de leur maître :

« Les paysans appartiennent, corps et âme, au seigneur et sont sa propriété. Ils ne peuvent rien posséder en propre, mais ne font qu'amasser pour le compte de leur seigneur, qui dispose de tout suivant son désir.

« Les corvées et les servitudes à la charge des paysans sont déterminées par le seigneur, comme il l'entend, et aucune limite n'est fixée sur ce point au droit du seigneur.

« Le seigneur a la faculté de punir les paysans comme il l'entend, et aucun recours n'est recevable contre ses décisions. »

Il faut dire d'ailleurs, à la décharge des barons baltes, que la situation faite par eux aux indigènes n'était pas pire que celle des paysans du reste de la Russie à la même époque, et que, dans bien des cas, elle semble même avoir été meilleure en fait. Il convient d'ajouter également que, si le servage des indigènes fut la règle au dix-huitième siècle, plusieurs de ces indigènes, plus habiles ou plus heureux que leurs compatriotes, surent, dès cette époque, se constituer une propriété libre, et se frayer une place dans les rangs de l'aristocratie allemande, où ils sont désignés sous le nom de « barons gris ». Enfin le régime du servage, établi dans les pays baltiques sensiblement plus tard qu'en Russie, y disparut beaucoup plus tôt.

C'est en effet en Courlande et en Livonie, qu'Alexandre Ier fit, en 1804, la première expérience d'émancipation des serfs, expérience qui n'allait être étendue au reste de la Russie (la Latgale comprise) qu'un demi-siècle plus tard, sous Alexandre III. Comme la plupart des réformes entreprises par Alexandre Ier, celle-ci émanait d'un esprit généreux et libéral; mais elle portait la marque d'une hâte excessive et quelque peu imprévoyante; et les retards que mirent les deux provinces à l'appliquer (elle ne fut appliquée en Livonie qu'en 1816, et en Courlande qu'en 1819) ne corrigèrent pas pleinement ce caractère. L'émancipation des serfs n'était pas en effet par soi seule une solution à la question agraire. Sous une forme atténuée, tronquée, le servage était même encore, pourrait-on dire, une survivance de la propriété. Le serf vivait sur la terre et de la terre, qu'autrefois il avait possédée en homme libre. L'émancipation, en le libérant de son seigneur, ne faisait que consacrer la pleine propriété de celui-ci, et pour lui, l'expropriation totale. Une réforme, pour être complète, aurait dû prévoir l'accession du serf émancipé à une propriété nouvelle, et la réforme d'Alexandre Ier ne la prévoyait pas.

Ainsi s'est posé, au dix-neuvième siècle, entre les barons

baltes et les indigènes, après le problème du servage, le problème de la propriété, comme une cause latente de conflits. La constitution d'une propriété paysanne, autorisée par les lois, était limitée en fait faute de moyens. L'opposition aveugle ou hostile de la Russie à toutes les propositions de réforme faites par les Diètes de Courlande et de Livonie depuis 1840, le régime même des terres nobles défendues contre le morcellement par le fidéicommis rendaient impossible une solution large du problème. A la veille de la guerre, les paysans esthoniens ou lettons réclamaient, comme notre paysan français avant la nuit du 4 août, la suppression du régime fidéicommissaire qui les empêchait d'acquérir les terres nobles, du droit de pêche et de chasse réservé au seigneur, de l'inégalité des impôts fonciers, des corvées de réfection de routes, survivance attardée du servage...

III

Mettez en balance les biens que la colonisation allemande a apportés aux Lettes et aux Esthes, et les charges qu'elle leur impose.

Dans le premier plateau, vous trouvez le christianisme et la civilisation germano-latine, qui, introduits dès le début du moyen âge, ont jeté entre les pays baltiques et l'Occident, un pont qui s'est élargi dans les temps modernes. L'Université de Dorpat, créée sous la domination suédoise, est en liaison constante avec l'Université de Kœnigsberg, et maintient l'enseignement supérieur, et indirectement l'enseignement secondaire, à un niveau sensiblement égal à celui qu'ils atteignent en Allemagne. De façon générale, l'instruction est beaucoup plus développée dans les pays baltiques que dans le reste de la Russie; et cette supériorité intellectuelle explique l'importance du rôle que ces pays jouent dans l'histoire politique de l'Empire, et qui ne correspond en aucune façon à leur superficie ni au chiffre de leur population. A cette situation exceptionnelle,

ils sont redevables d'une autonomie relative, du respect de certaines de leurs institutions, notamment de l'Église luthérienne, à laquelle la Russie des czars, grande nationalisatrice par la religion, n'a pas osé porter atteinte.

Faisant pendant à ces avantages indéniables, dans l'autre plateau, il y a l'expropriation des indigènes... La balance est-elle égale? L'indigène, qui soupèse les plateaux, trouve que l'un est bien lourd, et que, des richesses dont l'autre déborde, bien peu lui reviennent en fin de compte. Son Église est libre, mais les dignitaires de cette Église sont Allemands; l'école se développe sur son sol, mais elle ne s'ouvre à lui que par une porte étroite, et comme à regret. Les pays baltiques ont d'illustres représentants à Pétersbourg; mais, sur ces représentants, combien y en a-t-il qui soient de sa race? En citerait-on un seul parmi tous ces noms de généraux ou d'ambassadeurs à consonance allemande? Et qu'importe, au fond, à l'indigène, une autonomie provinciale qui aboutit à confier à des diètes, composées des propriétaires de biens-fonds, les pouvoirs que la centralisation donnerait à une administration jalouse, tracassière, mais plus impartiale?

Cette évaluation du pour et du contre, les indigènes la font à partir du milieu du dix-neuvième siècle. Mais, c'est un trait curieux à noter, ceux qui la font les premiers ne sont pas ceux qui souffrent le plus directement du régime allemand. Si l'on excepte la jacquerie de 1905 — court intermède de troubles, et qui, d'ailleurs, se rattache à un mouvement plus général, — les rapports des paysans et des seigneurs, en apparence tout au moins, restent pacifiques jusqu'à la guerre de 1914. L'opposition se manifeste d'abord, non point entre les seigneurs et les paysans, mais entre les campagnes et les villes. Sous ce rapport, les élections à la Douma donnent une indication intéressante. Les campagnes élisent des conservateurs agrariens; les villes envoient à Pétersbourg des députés socialistes.

Les villes, les premières en effet, sous l'afflux des éléments indigènes, appelés par la grande industrie, ont perdu le carac-

tère allemand, que la Hanse leur avait donné, et qu'elles avaient conservé jusqu'au début du dix-neuvième siècle. Le gouvernement russe, en 1877, a supprimé le dernier vestige de leur origine hanséatique, en remettant à des conseils municipaux élus au suffrage censitaire, l'administration jusque-là exercée par des corporations marchandes privilégiées. Dans cette atmosphère nouvelle, à peu près libérée de l'influence allemande, il se constitue une bourgeoisie indigène, intellectuelle et travailleuse, bourgeoisie de professions libérales, qui forme, comme chez tous les peuples dominés de l'Europe de l'est, l'élément actif du renouveau national.

A ce renouveau concourt la renaissance des cultures originales esthonienne ou lettone. A vrai dire, ni l'esthonien, ni le letton n'ont jamais donné de littératures très avancées. L'esthonien a produit un poème épique, le « Kalevipoëg », et le letton, des chansons. Devant la conquête, ils avaient, l'un et l'autre, progressivement reculé, cédant à l'allemand la place de langue officielle et de langue littéraire et ne s'étaient conservés que comme dialectes dans les campagnes. A peine ici et là, quelque grande ardeur de propagande les avait-elle pour un moment tirés de cette léthargie : les seuls documents écrits en letton ou en esthonien que l'on trouve du quinzième au dix-neuvième siècle sont des Bibles éditées pour les besoins de la Réforme. La curiosité philologique du dix-neuvième siècle s'attachait à mettre à jour ces langues et les documents primitifs qui les avaient fixées.

Ce furent les Allemands d'ailleurs qui, dans leur belle passion d'érudition du début du siècle dernier, se firent les premiers artisans de cette renaissance linguistique. Herdner et Bütner, vers 1840, publièrent des recueils de chansons lettones. Ces patients philologues, qui, dans la retraite de leur cabinet de travail, reconstituaient une langue demi-morte à l'aide de documents, se doutaient-ils qu'ils la recréaient pour une vie nouvelle? Leur succès fut inespéré, inquiétant. Riga vit aussitôt se fonder dans ses murs une société lettone de philologie; et, la

science le cédant à la propagande, les Lettons instituèrent un centre d'enseignement letton à Walk.

Herdner et Bütner avaient fait un tri minutieux des chansons qu'ils publiaient, omettant à dessein toutes celles qui étaient dirigées contre les Allemands; et la littérature originale de l'ancienne Livonie parut au public étranger, d'après l'image qu'ils en donnèrent, être une littérature purement idyllique... Leurs émules lettons ne choisirent plus; ils publièrent tout, et force fut de reconnaître que les souvenirs nationaux tenaient autant de place dans la poésie lettone que les thèmes lyriques. Ces souvenirs ne pouvaient, comme ceux du peuple tchèque, dont la renaissance est à peu près contemporaine, se reporter à une dynastie nationale ou à un passé politique, qui n'avaient jamais existé. Ils ne pouvaient que remémorer l'histoire vécue des Livoniens, leurs luttes contre les Allemands, leurs défaites, leurs espoirs de revanche toujours différés.

Parmi ces vieilles chansons ainsi rappelées, quelques-unes, touchantes, atteignent, dans leur simplicité, à une sorte de beauté naïve : « Oh! mon père, où me sauverais-je? dit l'une d'elles. Les forêts sont pleines de loups et d'ours; les champs sont pleins de seigneurs. Oh! mon Dieu! punis mon père, punis ma mère, qui m'ont élevé dans ce pays asservi. »Une autre célèbre les beautés de Riga : « Riga, tu es belle, bien belle... Mais qui t'a faite si belle? C'est l'esclavage des Livoniens... » Et, à ce souvenir évoqué, la chanson s'anime, se passionne, et sa cadence se précipite : « Oh! si j'avais cet argent qui dort au fond des mers, j'aurais acheté le château de Riga avec tous les Allemands, et je les aurais traités comme ils m'ont traité : je les aurais fait danser sur des pierres chauffées. »

Les Allemands se sont inscrits en faux contre le rôle odieux que presque toujours la poésie lettone leur prête; ils ont dit et répété que leur domination, pour réelle qu'elle avait été, n'en était pas moins restée patriarcale : il est possible; mais la vérité historique a peu de place dans la mémoire du sentiment ; l'histoire ne parvient, avec son objectivité scientifique, qu'à quel-

ques érudits, et n'a plus alors aucune action : elle ne passe à la masse qu'avec des déformations et des simplifications excessives. La légende, pour l'esprit populaire, fixait l'histoire en quelques traits grossis, qui allaient devenir définitifs...

Elle n'aurait point suffi à éveiller un sentiment contre les Allemands, si celui-ci n'avait eu déjà des raisons d'être : excès de la répartition des terres, situation misérable des paysans, monopole des fonctions publiques. Mais à ce sentiment elle donnait une explication et une justification; elle apprenait au paysan que la terre sur laquelle il travaillait pour un maigre salaire au profit d'autrui était sa propriété de par le droit de premier occupant, qu'il en avait été chassé et dépossédé injustement par une conquête étrangère. Elle lui permettait ainsi d'identifier son malheur à celui de toute sa nation, de donner à son appétit personnel un revêtement d'idéalisme... Toute la psychologie des réformes agraires actuelles se trouve déjà contenue là...

Conçues et propagées d'abord par les milieux intellectuels, notamment en Livonie par l'école de Walk, ces idées nationales devaient faire leur chemin à travers les couches de plus en plus profondes de la nation, jusqu'à atteindre, sous le coup de l'ébranlement de la guerre, la masse rurale, longtemps inerte et indifférente. Après la politique de russification du gouvernement d'Alexandre III, qui avait déjà tendu les rapports entre Allemands et indigènes, l'occupation des armées de Ludendorff acheva de déterminer la rupture. En venant s'installer en Courlande (1915) et en Livonie (1918), en maîtres légitimes, comme s'ils reprenaient purement et simplement, après un interrègne, la succession des Teutoniques, en feignant de ne voir dans les habitants de ces provinces que des nationaux à libérer, en servant l'élément allemand pour être servis par lui, les Allemands donnaient la meilleure illustration aux leçons du passé que les indigènes des pays baltiques avaient apprises dans leur histoire.

Il est des compromis sur lesquels l'entente peut s'établir

entre les intérêts contraires, dans les périodes de paix, et qui ne survivent pas à ces périodes. Les excès appellent les excès. Avant la guerre, les programmes nationaux letton et esthonien se bornaient à revendiquer l'autonomie provinciale dans le cadre de la Russie tsariste et la suppression des privilèges moyenâgeux des barons baltes. Tandis que les autorités d'occupation allemande dictaient à un conseil de représentants choisis par elles, un vœu pour une union personnelle des pays baltiques à la Prusse (mai 1918), des gouvernements provisoires proclamaient l'indépendance de l'Esthonie et de la Lettonie, et l' « Union des paysans lettons » décrétait la prise de possession pure et simple de la grande propriété par les paysans.

IV

La constitution, en 1919, de l'Esthonie et de la Lettonie en États indépendants et en Républiques démocratiques renversait l'ordre établi historiquement entre Allemands et indigènes. Jusqu'à l'armistice, la constitution des provinces baltiques était restée aristocratique, fondée sur une hiérarchie des classes. L'influence allemande reposait sur cette organisation qui donnait à la grande propriété voix prépondérante dans les diètes provinciales.

Le rôle joué par les barons baltes avait ainsi fait illusion sur leur nombre; leur faiblesse numérique devenait éclatante sous un régime d'égalité. L'annuaire statistique de Latvie pour 1920, qui donne les résultats du recensement au 31 décembre de l'année, indique qu'à cette date, la Latvie, ou Lettonie, comptait 1 727 500 habitants. Sur ce million et demi de personnes, 58 097 seulement sont indiquées comme étant de race et de langue allemandes. Le nombre des Allemands est inférieur de 50 pour 100 à celui des Russes établis dans le pays, un peu inférieur à celui des Israélites et des Blancs-Russiens, un peu supé-

rieur à celui des Polonais[1]; il représente 5 pour 100 à peine de la population totale de Lettonie[2], un pourcentage moindre encore en Esthonie... Les conditions dans lesquelles s'engageait le règlement de compte étaient défavorables aux Allemands; le compte a été rendu à leur détriment; depuis quatre ans, on assiste au déclin progressif de leur influence dans tous les domaines...

La première, la langue allemande a été atteinte par le changement de régime. Même aux jours de la russification, l'allemand avait gardé une certaine priorité de droits sur les « dialectes locaux ». L'ordonnance de 1877 tolérait celle-ci jusqu'à un « nouvel ordre » annoncé, mais jamais établi. Cet ordre nouveau est né du jour où les provinces baltiques ont été érigées en États indépendants. Les anciens « dialectes locaux » ont été élevés au rang de langues d'État. L'allemand, du même coup, s'est trouvé déchoir à celui de langue subalterne et accessoire : classé comme langue de minorité sur le même plan que le russe, le polonais ou le ruthène, il est encore admis, dans certains cas, dans les rapports des individus avec l'administration et dans l'école; il ne l'est plus dans les rapports des organes administratifs entre eux. Le privilège qui, de la langue allemande, s'était étendu aux fonctionnaires allemands, se trouve ainsi retourné contre eux en faveur des indigènes.

L'école allemande a naturellement subi le contre-coup de cette transformation. Elle avait eu déjà à lutter, depuis le milieu du dix-neuvième siècle, contre la concurrence des écoles nationales dans le cycle de l'enseignement primaire; mais elle s'était retranchée, en se rénovant, dans cette aristocratie de l'enseignement que constituent l'école secondaire et l'Université. Là, elle avait pour elle son ancienneté, ses attaches avec

[1] La statistique donne les chiffres suivants : 1 159 396 Lettons, 58 097 Allemands, 91 477 Russes, 66 194 Blancs-Russiens, 79 368 Israélites, 52 244 Polonais, 25 538 Lithuaniens; autres.

[2] Les Allemands formaient 2 pour 100 de la population des campagnes en Livonie et en Courlande et 10 pour 100 de la population des villes (13 pour 100 à Riga et Libau).

les écoles d'Allemagne, l'expérience de ses méthodes pédagogiques; elle continuait à triompher... Si difficile qu'il soit de démêler l'exacte vérité au travers de renseignements souvent contradictoires, il semble bien que, quantitativement tout au moins, l'avance est aujourd'hui dans tous les cycles d'enseignement aux écoles nationales. A côté de l'université allemande de Dorpat — la plus célèbre des provinces baltiques — une université esthonienne a été créée qui, déjà, compte plus d'élèves que sa rivale. L'école allemande continuera-t-elle à vivre comme le centre intellectuel d'une élite? A voir la rapidité de son déclin actuel, on peut même se le demander... Les Allemands des pays baltiques ont accusé les gouvernements esthonien et letton d'avoir artificiellement précipité ce déclin par des mesures administratives. Des établissements, dont quelques-uns s'étaient acquis de longue date une notoriété, comme l'école classique baltique de Goldingen, les écoles de grammaire de Postroggen, Pulnen, Katzdangen et Kikkurn, auraient été expropriés sans raisons plausibles...

On pourrait observer une double évolution parallèle — progrès des influences nationales, régression de l'influence allemande — dans le domaine ecclésiastique. Un des traits curieux du mouvement social-national des nouveaux pays baltiques a été son anticléricalisme, le mot étant entendu sous son sens propre : lutte non point contre le sentiment religieux, mais contre les privilèges séculiers de l'Église. L'Église luthérienne des pays baltiques est riche, et la très grande majorité de ses dignitaires sont Allemands; le hussisme renaît sous un autre climat et sous d'autres traits. Ce n'en est pas moins un curieux paradoxe de voir les peuples letton et esthonien, pour le plus grand nombre luthériens, retirer à l'Église luthérienne les privilèges que lui avait concédés une Russie orthodoxe. Un certain nombre de paroisses allemandes auraient également été expropriées; et, au nombre de celles-ci, se trouverait la vieille paroisse de Saint-Jacques, à Riga, d'où, au seizième siècle, la Réforme rayonna sur la Livonie.

De toutes les lois votées par les États baltiques qui ont atteint la puissance allemande, les plus connues restent cependant les lois agraires. Pour l'esprit simpliste qui aime, d'un mot, d'un trait, à fixer un ensemble complexe, les Allemands, dans les États baltiques, sont « les barons baltes ». L'élément urbain, la bourgeoisie marchande ou intellectuelle, qui, dans la plupart des pays de l'Europe danubienne, représente la civilisation allemande, le cède en effet en influence ici à la classe des propriétaires fonciers. A l'exception de quelques seigneurs russes en Livonie, de quelques seigneurs polonais en Latgale et en Courlande, — les uns et les autres peu nombreux — ce sont les barons baltes qui détiennent la grande propriété, et celle-ci couvre une portion considérable du sol. En Lettonie, d'après l'annuaire de 1920, elle comprend 48 pour 100 des terres arables, contre 39,36 pour 100 à la propriété paysanne, le reste étant réparti entre le domaine de l'État et les biens d'Église. Encore, pour apprécier ces pourcentages, faut-il tenir compte de ce qu'ils représentent une moyenne pour l'ensemble de la Lettonie, y compris la province de Latgale, qui, laissée à l'administration directe de la Pologne jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, s'est affranchie sous ce régime de la tutelle allemande, a divisé et morcelé son sol, et réalise un type assez avancé de démocratie rurale. Dans les deux autres provinces de l'État letton, en Livonie et en Courlande, où l'aristocratie des barons baltes s'est développée sous la protection des czars de Pétersbourg ou des ducs de Libau, la concentration agraire reste très accusée. On compte en Livonie 418 propriétés, en Courlande 499, d'une contenance moyenne de plus de 2 000 hectares [1]. Même dépouillée des charges honorifiques de justice ou de contrôle scolaire, qui autrefois avaient été attachées à elle, la grande propriété, par son importance économique et son pres-

[1] En Courlande, ces 499 très grandes propriétés occupaient 1 113 408 hectares, et l'on ne comptait — à part les propriétés paysannes — que 54 propriétés de moins de 100 hectares. En Livonie, ces 418 très grandes propriétés avaient une contenance de 1 144 669 hectares, et il n'y avait que 12 propriétés moyennes, de moins de 100 hectares.

tige moral, suffisait à assurer aux Allemands une influence permanente dans le pays.

Un premier coup a été porté à leur fortune foncière par la suppression des corporations allemandes privilégiées — corporations de la noblesse ou des marchands — personnes morales de l'ancien droit, dont les biens de mainmorte ont été attribués au domaine public de l'État. Les propriétés privées ont été atteintes par les lois de réforme agraire, dont les principales ont été la loi esthonienne du 10 octobre 1919 et la loi lettone du 24 septembre 1920. La réforme, établie par ces lois, a pour objet le renforcement de la petite et de la moyenne propriété, qui d'ailleurs avait été reconnu nécessaire dès le milieu du dix-neuvième siècle par les barons baltes eux-mêmes. Mais ce but une fois fixé, le législateur national a prétendu l'atteindre d'un trait. Il est allé d'un régime agraire, encore très proche de son origine féodale, à un régime de morcellement, sans transition, et par suite sans ménagement pour les intérêts en jeu.

La règle admise par les lois agraires mentionnées est qu'au-dessus d'une superficie donnée, identique dans tous les cas, prise pour *norme,* toutes les propriétés doivent être expropriées par l'État, afin d'être alloties, puis allouées, parcelle par parcelle, contre paiement d'une rente amortissable, aux paysans indigènes. Au grand propriétaire ainsi dépouillé, l'État laisse un « reste », qui constituera sa propriété nouvelle. La « norme », comme le « reste », étaient fixés par les lois du 10 octobre 1919 et du 24 septembre 1920 au-dessous de cent hectares. Ce maximum indique assez le caractère extrêmement démocratique de la réforme.

Traduite en chiffres, celle-ci conduisait les deux États baltiques à exproprier environ un tiers de leur sol. Une expropriation de cette importance ne va pas sans soulever certains problèmes financiers. Une vieille formule, par laquelle la plupart des législations expriment leur respect pour le droit de propriété, veut qu'une expropriation ne puisse se faire que « contre une juste et préalable indemnité ». Pour répondre à l'ampleur

de la tâche dans les limites des possibilités de budgets déjà déficitaires, l'Esthonie et la Lettonie ont dû se permettre quelque accommodement avec cette formule.

La loi esthonienne du 10 octobre 1919 a simplement renvoyé la question à une loi ultérieure qui, autant que je sache, n'a pas encore été promulguée. L'expropriation a donc commencé sans que les propriétaires aient une certitude quelconque sur la valeur qu'ils recevraient en échange. En Lettonie, où un effort a été fait pour que l'indemnité fût préalable, il faut reconnaître qu'elle n'a pas été juste, du moins si l'on entend par le mot « juste » qu'elle doit correspondre à la valeur actuelle de la chose expropriée, à sa valeur sur le marché libre. Le baron Heyking, dans une étude qu'il a consacrée à la question[1], cite quelques cas concrets que je me borne à transcrire. Les forêts auraient été expropriées pour un dixième de leur valeur d'avant-guerre, ce dixième ayant été payé en bons sur une banque agraire à constituer. Une machine agricole, évaluée avant la guerre 5 000 roubles-or, serait estimée par les commissions d'expropriation 25 000 roubles lettons (250 roubles-or environ). Les autres exemples sont à l'avenant. En moyenne, l'indemnisation équivaudrait à un dixième ou un vingtième du prix de la chose. Ceci est grave quand l'expropriation porte sur les neuf dixièmes ou davantage de la fortune foncière des individus. A peu près ruinés, les Allemands ont vigoureusement réagi : ils ont qualifié ces lois de lois de « confiscation » dirigées contre eux.

V

Réforme agraire ou colonisation nationale? La question a été soulevée. Pour juger sainement les lois auxquelles elle se rapporte, il faut néanmoins les replacer dans leur cadre. Si rigou-

[1] *The main issues confronting the minorities of Latvia and Elsti*, Londres, 1920.

reuses qu'elles puissent nous paraître, elles ne sont pas exceptionnelles. De la mer Noire à la mer Baltique, l'Europe nouvelle qui s'organise entre le monde germanique et la Russie des Soviets passe par une phase de réorganisation de sa propriété foncière. De 1918 à 1920, la Roumanie, la Hongrie, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie, la Pologne ont voté des lois de réforme agraire, toutes inspirées d'un esprit d'égalité, toutes impliquant des sacrifices importants pour la grande propriété. Et, si dans certains de ces pays — par exemple en Transylvanie et partiellement en Tchéco-Slovaquie — le problème social se juxtapose, comme dans les pays baltiques, à un problème national, ce n'est nullement le cas dans tous, par exemple en Pologne, en Hongrie ou en Autriche... On est donc amené à penser qu'il y a là un phénomène général, que le système politique d'avant-guerre avait maintenu artificiellement un certain régime de la propriété qui n'était pas conciliable avec les aspirations et les nécessités économiques des peuples rendus à leur indépendance...

Néanmoins, dans le cas particulier des pays baltiques, la coïncidence est trop exacte pour qu'on puisse ne pas la noter : les grands propriétaires étaient aussi les barons baltes. Peut-être un régime de transition, qui eût permis d'accorder quelque ménagement à la grande propriété, aurait-il paru plus acceptable à l'opinion publique, si, dans la rigueur même de ces lois, certains sentiments n'avaient trouvé leur compte? Les lois agraires esthonienne et lettone sont générales dans leur forme et ne visent aucune nationalité en particulier. Mais, dans les discussions d'où elles sont sorties, dans les commentaires qui en ont été donnés, le point de vue national a fréquemment reparu. A la Constituante lettone, le député Pauluk, porte-parole de l'Union des paysans, exposa un jour que la grande propriété devait être liquidée, parce qu'elle appartenait à des Allemands, tandis que la propriété moyenne avait droit à des égards, comme étant en possession des Lettons.

C'est en effet une des conséquences curieuses de toute cette

histoire que l'ordre social se trouvait à ce point lié à l'ordre national que les Lettons et les Esthoniens ne pouvaient s'émanciper de l'un sans rejeter l'autre, et que les lois agraires qu'ils ont votées peuvent être considérées aussi bien comme une application de l'idée socialiste de partage que comme le dernier acte d'affranchissement national des anciennes provinces baltiques...

Qu'est devenue, avec ces lois, l'ancienne puissance allemande dans ces provinces? Que sera-t-elle, lorsque l'exécution de ces lois sera achevée? Il restera aux barons baltes, comme souvenir de leur passé, quelques propriétés moyennes dans les campagnes qui ne les distingueront plus de leurs voisins, les anciens serfs; quelques fonctionnaires dans les emplois publics; quelques pasteurs dans l'Église; quelques écoles secondaires; une Université avec peu d'élèves... Puis, l'unité nationale des nouveaux États se consolidant, selon toute apparence, avec le temps, il est probable que, peu à peu, leurs fonctionnaires seront remplacés par d'autres, pris dans la nation dominante, que, peu à peu, les élèves délaisseront leurs écoles pour aller fréquenter les écoles du gouvernement qui ouvriront l'accès aux emplois publics... Et alors? Les barons baltes quitteront-ils les pays baltiques pour retourner en Allemagne d'où ils sont venus? Mais que seraient-ils en Allemagne, eux qui ont dû leur situation, non point tant à leur valeur absolue qu'aux conditions du milieu, qui leur ont permis de l'imposer?... Ou bien, les premières haines dissipées, se réconcilieront-ils par nécessité avec les États esthonien et letton, et les verra-t-on servir la cause de ces États, dans l'histoire du vingtième siècle, comme ils ont servi, dans celle du dix-neuvième, la cause russe contre laquelle, pendant tout le moyen âge, ils avaient combattu?

. . . . . .

L'on a beaucoup discuté et l'on pourrait discuter sans fin sur l'équité des mesures qui ont frappé les barons baltes, et plus particulièrement des lois agraires. Les Esthoniens et les Lettons ont rappelé, pour les justifier, qu'eux aussi, ces barons, avaient,

dans leur temps, dépossédé les propriétaires indigènes. Il est vrai. Mais, venant après des siècles, une réparation de cette injustice première paraît quelque peu artificielle. La possession d'État conservée, la pérennité de propriétés dans les mêmes familles pendant une longue période de l'histoire sont des titres. Les hommes oublient; il semble que les lois soient justes en créant la prescription pour l'oubli du passé, et qu'il n'y aurait plus ni sûreté pour les personnes, ni stabilité pour les sociétés, si un État pouvait négliger les droits acquis, rayer le passé immédiat, pour renouer avec un passé lointain.

Mais ces arguments de bon sens, universellement admis quand il s'agit des individus, ne le sont plus aussi sûrement lorsque les nations sont en jeu. Il semble qu'aussitôt que l'on touche au droit national, l'on heurte une conception en quelque sorte mystique, contre laquelle ni la prescription, ni les droits acquis ne valent.

« En partageant la terre, disait Jean Huss dans sa belle langue pieuse de partisan national et de fondateur d'Église, Dieu en a conféré à chaque peuple une part qu'il a le droit d'occuper à l'exclusion des autres peuples. C'est ainsi que la Bohême a été conférée à la famille des Tchèques. Les Tchèques ont été placés là par Dieu, comme habitants primitifs du pays, comme seuls héritiers et possesseurs légitimes du royaume; seuls, ils sont fondés à le revendiquer, comme autrefois, seul, Israël, le peuple du Maître, pouvait revendiquer la Terre promise. » Et, parlant des étrangers (il s'agissait aussi d'Allemands), Jean Huss ajoutait qu'il ne pouvait les tolérer qu'à la condition qu'ils restent ce qu'il considérait qu'ils devaient être : *sclavos incolarum*.

Un peu de cet esprit revit dans les mesures prises par les peuples que la guerre a appelés à l'indépendance. La philologie du dix-neuvième siècle a révélé aux Lettons et aux Esthoniens que, dans les terres baltiques, ils étaient ces habitants primitifs que Jean Huss disait « placés là par Dieu ». Émancipés des liens qui les rattachaient à la Russie, ils ont cherché à se libérer

des influences étrangères sous lesquelles ils avaient été organisés, et que les souverains des temps modernes avaient maintenues pour leur commodité et par une certaine idée de la hiérarchie des races et de la hiérarchie des cultures.

Rien ne marque mieux ce renversement des valeurs que la différence de terminologie dont on se sert pour désigner les barons baltes. Ils étaient une « aristocratie »; ils sont une « minorité »; l'idée d'une faiblesse numérique subsiste seule, toute évaluation qualitative ayant disparu; et il semble que les barons baltes aient acquis la psychologie du mot nouveau qui les désigne... Ce n'est pas sans étonnement que l'on découvre chez les descendants des guerriers qui conquirent le pays « par le glaive », chez ces propriétaires qui, il y a dix ans à peine, ressemblaient, à s'y méprendre, à des seigneurs du moyen âge, le souci humble de faire reconnaître par le monde que les droits qu'ils revendiquent sont des droits, et non des privilèges, comme si le mot les effrayait... Ce n'est pas sans étonnement qu'on lit leurs appels à la démocratique Société des Nations, près de laquelle ils réclament l'application d'un statut de minorités, qui semble bien avoir été conçu à la fin de la guerre pour protéger ces perpétuels réprouvés que sont les Juifs d'Orient...

Et il faudrait ici élargir le tableau, car les victimes du mouvement national démocratique actuel ne sont point les barons baltes seuls; ce sont toutes les colonies qui, fondées au moyen âge en terre finnoise et slave, reculèrent les frontières de l'Europe, et qui étaient restées jusqu'au début du vingtième siècle des centres de culture et le pivot de combinaisons politiques. Les Allemands, qui furent les grands éducateurs de l'Europe baltique et de l'Europe danubienne, comme les Russes ont été les conquérants de la première, et les Magyars de la seconde, se trouvent être les plus éprouvés par le mouvement actuel. Mais ne devrait-on pas leur rappeler que, de ce mouvement, ils s'étaient eux-mêmes faits les initiateurs, quand ils espéraient, dans d'autres domaines, pouvoir en tirer profit? Renan en avertissait Strauss en septembre 1870 :

« Vous avez levé dans le monde, lui écrivait-il, le drapeau de la politique ethnographique et archéologique en place de la politique libérale. Cette politique vous sera fatale. La philologie comparée que vous avez introduite à tort dans le terrain de la politique, vous jouera de mauvais tours. Les Slaves (et il aurait pu généraliser) s'y passionnent. »

Jacques Fouques Duparc.

UN CONSULAT DE FRANCE EN BOSNIE

SOUS LE PREMIER EMPIRE

EXTRAITS DU JOURNAL DE PIERRE DAVID

CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A TRAVNIK

(1807-1808)

(Fin[1]*)*

Deux officiers distingués, le colonel Serbier et le lieutenant-colonel Haxo, arrivèrent le 5 à Travnik et furent présentés le lendemain au pacha de Bosnie qui leur fit l'accueil le plus flatteur. Le premier, après avoir remis au visir une lettre du général, lui offrit la médaille frappée en mémoire de la bataille d'Iéna. Kosrew, après avoir longtemps considéré la figure de Napoléon, dit au colonel : « Quoique les Turcs n'admettent pas les images, celle-ci est si précieuse que je la place sur mon cœur. » Et en effet il l'y plaça.

Le 14 mai 1907, le pacha de Bosnie apprit que les Russes s'étaient retirés précipitamment de la Valachie et de la Moldavie. On attribuait cette prompte retraite à la crainte qu'ils avaient eue d'être coupés par l'aile droite de la grande armée. Kosrew s'empressa de m'envoyer la lettre turque qui lui annonçait cette nouvelle.

[1] Voir *Revue*, année 1924, p. 129.

Le 16, il partit pour parcourir sa province et visiter ses camps.

La veille de son départ, il m'appela auprès de lui pour me faire ses adieux. Nous récapitulâmes toutes nos affaires, et il donna des ordres pour qu'elles fussent suivies comme par lui-même. Il m'avoua dans cette conférence qu'on ne lui avait envoyé de Constantinople aucun moyen pécuniaire pour faire la guerre, qu'on l'abandonnait à ses propres ressources, ce qui le gênait beaucoup; qu'il allait être obligé d'employer la rigueur pour faire marcher plusieurs cantons presque rebelles; que le nouveau système de douceur aurait convenu davantage à son caractère personnel, mais que ce peuple résistant aux nouvelles idées, il fallait bien se servir des anciennes pour le salut public. Kosrew Méhémet Pacha me répéta encore qu'aussitôt qu'il aurait la réponse du grand visir concernant les artilleurs, il s'empresserait de m'en faire part et d'envoyer trois officiers de son état-major pour les recevoir à leur entrée en Bosnie. Il me pria de lui faire parvenir des nouvelles pendant son absence et me promit la réciprocité. Il m'en donna quelques-unes de Constantinople et de Syrie et finit par me raconter presque en rougissant que l'ambassadeur de Perse auprès de Napoléon, revenant chargé de présents que l'Empereur lui avait faits, en avait été dépouillé par des voleurs à son retour sur le territoire ottoman. Kosrew me témoigna tout son chagrin que pareille chose fût arrivée chez les Turcs, qui ont le vol en si grand mépris. Pour diminuer l'espèce de honte qu'il en ressentait, je lui dis qu'il y avait des voleurs chez les nations les plus policées; je me bornai à l'assertion générale et me gardai bien de lui citer l'exemple de la chabraque garnie de diamants qui fut volée à l'ambassadeur turc dans Paris même.

Deux jours après son départ, son kiaya bey (l'intendant) m'annonça que les Serviens avaient de nouveau passé la Drina sur plusieurs points à la fois et qu'ils étaient revenus jusqu'à Belina. On disait qu'ils étaient plus en force que lors de leur première invasion en Bosnie. Ce n'étaient toutefois que des

avant-gardes d'un corps plus considérable resté en Servie et pour lequel on avait tiré de Belgrade plus de soixante canons. Cette audace des Serviens, au moment où les Russes évacuaient si rapidement la Valachie et la Moldavie, faisait soupçonner au kiaya bey, qui était un vieux militaire, que cette retraite précipitée n'était qu'une ruse pour attirer les Turcs au delà du Danube et les surprendre dans des embuscades.

Le même jour, 18 mai, le colonel d'artillerie Foy passa par Travnik, se rendant à Constantinople avec quelques officiers d'artillerie. Il ne put voir Kosrew. Nous fîmes tout de suite connaissance; nous causâmes beaucoup; nous nous sentîmes je nè sais quelle sympathie l'un pour l'autre. Il voulut absolument que je lui donnasse quelques commissions pour Constantinople, parce que, devant revenir, il comptait me les rapporter lui-même. Je lui demandai un coupon de belles étoffes soie et or de Brousse.

Kosrew Pacha, ayant appris en route le passage de la Drina par les Serviens, se porta rapidement sur le point d'attaque avec sa cavalerie et quelques janissaires ramassés à la hâte. Arrivé à Zvornik, il y trouva les janissaires en révolte contre leur chef, Ali Pacha; ils ne voulaient point sortir de cette place pour marcher aux Serviens qui s'avançaient pour l'investir. Le visir fit trancher la tête à l'aga des janissaires et fit marcher les autres. Quatre cents Turcs se trouvaient investis par les Serviens dans un bois sur la rive gauche de la Drina; Kosrew se porta la nuit sur une montagne voisine : il fit planter des lignes de piquets à travers les broussailles, les coiffa de bonnets et de turbans bosniaques, plaça quelques soldats réels parmi ces fantômes, mit au centre les petites pièces de canon que lui avait envoyées le général Marmont, et au petit jour il tira à mitraille sur le dos des Serviens. Ceux-ci, effrayés d'entendre le canon sur la montagne et d'y voir tant de turbans, s'enfuirent et laissèrent aux quatre cents Turcs qu'ils cernaient le moyen de rejoindre le visir.

Kosrew fit ces premières opérations avec une poignée

d'hommes. Il en attendait 12 000 de Bosna-Séraï et presque autant des bords de la Save; mais les janissaires de Bosna Séraï, au lieu de hâter leur marche, se battirent entre eux pour ne pas partir; il y eut dans cette guerre civile des morts et des blessés; le parti obéissant étant la très faible minorité, cinq ou six cents Turcs seulement partirent pour rejoindre le visir. Quant à ceux de la Save, ils étaient à peu près aussi en pleine rébellion. Osman Capitan, le plus puissant des Capitans bosniaques, celui de Gradisca et quatre ou cinq autres, répondirent aux sommations du visir qu'ils ne pouvaient lui envoyer qu'un petit nombre d'hommes, parce qu'ils avaient besoin de leurs troupes pour défendre leurs foyers, si les Français venaient en Bosnie. C'était aussi le prétexte que donnaient les rebelles de Bosna-Séraï de leur désobéissance. Ils prétendaient que le visir était d'accord avec nous et qu'il voulait leur faire quitter leur capitale et toute la province, afin de nous en faciliter l'invasion.

J'éprouvai bientôt les effets de cette recrudescence d'opinion malveillante à laquelle avaient donné naissance des propos indiscrets tenus publiquement en Dalmatie et les insinuations des émissaires ennemis. Cette opinion s'accrut et s'envenima tous les jours. Elle se manifesta ouvertement après que le visir se fut éloigné. On m'isolait de plus en plus. Les ouvriers ne voulaient plus travailler pour moi. *Nema, nema: il n'y en a pas*[1], était la réponse à toutes mes demandes. Les Turcs et les chrétiens me refusaient tout, les uns par aversion, les autres par crainte. Les hommes que j'avais employés une fois ne l'étaient plus par personne, et l'on menaçait d'une vengeance prochaine tout ce qui avait les moindres rapports, même de domesticité, avec le consulat. Si j'entrais dans la maison d'un misérable paysan, c'en était assez pour lui attirer ces menaces. L'évêque et les moines catholiques me firent prier plusieurs fois de ne point aller chez eux, et ils se gardaient bien de venir chez moi. Le peuple ne m'insultait point encore, parce qu'il craignait l'au-

[1] Reproduit dans une dépêche aux Affaires étrangères du 28 mai 1807. V. Pisani, p. 292.

torité présente, mais il me maudissait tout haut en me voyant passer, parce qu'il supposait que ma mission avait pour objet de le dépouiller et de le chasser du pays. Toute ma circonspection, tout l'argent que j'avais répandu, tout mon empressement à servir les Turcs pour leurs affaires dans la Dalmatie, enfin toute la faveur du visir, n'avaient pu vaincre ce sentiment ennemi dont le pacha lui-même était l'objet. « Je resterai fidèle à mon poste jusqu'à ce qu'on m'en chasse à force ouverte ou que Sa Majesté m'en rappelle, écrivais-je à M. de Talleyrand; mais en vérité, Monseigneur, c'est peut-être un des postes les plus difficiles qu'un homme isolé puisse occuper. »

D'un autre côté, le général Marmont auquel j'avais communiqué plusieurs fois mes soupçons sur la conduite que tenaient les Autrichiens, m'annonça que le général Andréossy, notre ambassadeur à Vienne, commençait à concevoir lui-même des inquiétudes à cet égard. Il me chargea d'avertir Kosrew Méhémet que les Autrichiens avaient fait tracer une route partant de Zumagra et se dirigeant vers la Bosnie. Je transmis ces avis au pacha qui ne fut pas étonné des dispositions ennemies des Autrichiens dont il avait de nouvelles raisons de se défier. Ils fournissaient en effet des vêtements, des armes, munitions, subsistances, et même des officiers et des artilleurs aux Serviens. Les Turcs prirent deux canonniers impériaux, malheureusement ils furent décapités au lieu d'être amenés au visir. Kosrew Pacha, qui avait proscrit cet usage barbare, fit décapiter à son tour celui qui lui avait apporté les deux têtes. Ces officiers et artilleurs construisirent sur la Drina des batteries masquées qui furent fatales aux Turcs. Les troupes autrichiennes réunies sur la Save vers Belgrade étaient très considérables; certains rapports les évaluaient à 50 000 hommes. On ne parlait en Croatie que de guerre aux Turcs et aux Français.

On découvrit à cette époque, en Bosnie, les preuves écrites d'une conspiration tramée entre les Serviens et leurs coreligionnaires de cette province. Les évêques annonçaient que le désarmement n'était qu'apparent, que leurs diocésains avaient

d'autres armes toutes prêtes, et qu'aussitôt que les Serviens se seraient avancés jusqu'à Touzla, tous les Grecs bosniaques prendraient les armes contre les Turcs. On trancha la tête à deux évêques.

Je n'entendais parler que de têtes coupées, et je me croyais encore en 1793. Il n'y avait qu'une différence en Turquie, c'est que la Terreur y était perpétuelle.

Cependant, mon visir, aussi brave qu'aimable, n'était pas toujours également heureux à la guerre. Tandis qu'il battait les Serviens au nord de Zvornik, un corps nombreux de ces insurgés passait la Drina au midi de cette place sur le territoire de Vladsamiska. Ce corps s'était avancé vers Zvornik, de sorte que cette place dont la position est naturellement forte se trouvait entre deux corps ennemis. Le visir fit venir des renforts de son camp de Siniska et se porta sur ce second corps de Serviens. Il fut blessé d'un coup de sabre dans ces dernières actions. Il alla s'emparer d'une île fortifiée de la Drina, il y encloua les canons, les jeta dans l'eau; mais en repassant cette rivière sur un radeau, il manqua d'être emporté par le courant jusque sous les batteries de l'ennemi; quelques bons nageurs le sauvèrent; il fit dans ces actions deux cents prisonniers auxquels il laissa la vie.

Kosrew avait quatre cents fusils à baïonnette dont trois cents lui avaient été donnés par le général Marmont; il m'écrivit que les *soldats français* (nom que les Turcs donnaient à cette arme) avaient fait merveille contre les Serviens qui ne s'attendaient pas à être chargés à la baïonnette par des Turcs.

En rendant compte au prince de Bénévent de ces détails : « Vous sourirez, Monseigneur, lui écrivais-je, vous qui êtes témoin de tant de prodiges militaires, de l'importance que nous donnons à nos combats de théâtre; mais peut-être Votre Excellence lira les détails avec intérêt, comme on voit quelquefois avec plaisir une petite pièce après les chefs-d'œuvre du grand Corneille. »

La discussion et les incertitudes relatives à la colonne des canonniers furent terminées par la réponse du grand visir. Il les

demandait avec empressement et sans fixer le nombre; il paraissait que le plus serait le mieux.

Tout cela m'était expliqué dans une lettre de Kosrew Pacha, dont je n'ai pu avoir de suite la traduction exacte, faute d'interprète. Je fus obligé, pour en deviner la substance, d'assembler beaucoup de juifs qui ne comprenaient pas le style élégant du pacha. C'est ainsi que la France abandonne ses agents à l'étranger ou livre ses affaires à l'indiscrétion des gens du pays. Mes principaux drogmans ne savaient point lire le turc, et d'ailleurs étaient absents pour le service de l'armée et de ses subsistances. Le chancelier-interprète qu'on devait m'envoyer de Paris était bien loin d'arriver. Ne nous corrigerons-nous jamais de cette insouciance et de cette légèreté? Ce n'est pas ainsi que nos rivaux obtiennent des succès.

J'écrivis au général Marmont que l'on acceptait tout ce qu'il avait offert et sur le nombre et sur la marche de la colonne. « Le Kiaya bey, ajoutais-je, a des doutes sur le sens des ordres du visir; il va le consulter, dans deux jours il aura la réponse, et j'aurai peut-être moi-même une traduction plus claire de la lettre qu'il m'a écrite; mais comme le sens principal en est positif, je m'empresse, général, de vous en donner ce premier avis, afin que les canonniers se tiennent prêts à partir. Je ne perdrai pas un moment pour vous faire part des mesures qu'aura prises le kiaya bey pour recevoir cette troupe aux frontières et assurer ses subsistances. »

Le général ne fit point attention, apparemment, à cette dernière partie de ma lettre du 1er juin, ou ses ordres furent mal compris, car j'appris, le 6, avec autant de surprise que d'inquiétude, l'entrée de la colonne en Bosnie. C'était une lettre de l'adjudant-commandant Delort qui me donnait cet avis. Je courus chez le kiaya bey pour le prévenir de ce malentendu; il en était très alarmé; n'ayant pas encore reçu les instructions du visir, il craignait de se compromettre, et puis, dans le secret de son cœur, il n'était point de nos amis. Je parvins cependant, pour éviter des malheurs dont je le rendais responsable, à

obtenir pour la colonne un *bouyourouldi,* ou passeport. La faute étant faite, il ne fallait plus songer qu'à aplanir les difficultés de la route jusqu'à Travnik ; j'étais bien sûr que là, Kosrew viendrait à notre aide et rendrait plus facile le reste du voyage. J'expédiai donc un Tatar au commandant Delort pour lui porter le passeport turc et une lettre de moi contenant quelques observations sur les usages du pays. Ce Tatar portait en même temps des ordres aux chefs de la route de bien recevoir la colonne et de pourvoir à sa subsistance.

Je croyais tout sauvé et l'imprudence réparée, et déjà, me félicitant de cette issue avec mon interprète provisoire, M. Davenat, nous nous promettions d'aller au-devant de nos compatriotes, lorsque des kavas et mêmes des tchaouchs vinrent coup sur coup inviter ce drogman à se rendre auprès du kiaya. Il était trois heures après-midi ; M. Davenat y trouva tous les agas et autres chefs du pays depuis Travnik jusqu'à Kupris, qui tenaient un divan très tumultueux. Il s'agissait du passage des Français dont ils étaient avertis et qui avait alarmé tout le pays ; ils déclaraient au Kiaya que toutes leurs peuplades étaient en armes, qu'elles s'opposeraient au passage d'une pareille troupe, à moins qu'elle n'eût un firman du Grand Seigneur ; que le visir n'avait pas le droit d'introduire des troupes étrangères dans l'Empire, et ils reprochaient au vieux kiaya sa facilité à nous accorder le *bouyourouldi* qui donnait à la colonne la permission d'entrer et d'avancer.

Une nouveauté qui surprit beaucoup les habitants de cette contrée sauvage, ce fut d'y entendre tous les jours battre la retraite ; ils ne pouvaient revenir de leur étonnement en voyant la confiance de ces tambours isolés qui allaient battant leur caisse dans toutes les rues de la ville, sans s'inquiéter de l'air farouche dont on les regardait. Ces tambours rappelaient à la caserne cette foule de soldats, sans peur et sans reproche, qui s'en allaient deux à deux, quatre à quatre, se promenant tranquillement comme dans nos villes de garnison, et qui observaient avec curiosité, mais sans indiscrétion, un pays si diffé-

rent du leur, en ne faisant nulle attention aux dispositions ennemies de ses habitants. C'est ce qui étonnait encore davantage ces janissaires indisciplinés qui ravageaient leur propre pays quand ils le parcouraient en troupe.

Il n'y eut donc aucune scène fâcheuse à Travnik pendant les trois jours que la colonne y séjourna. Elle en partit le 12 de bon matin, pour se rendre à Bassovatz, à mi-chemin de Bosna Séraï. J'avais remercié ses chefs de la parfaite discipline qu'ils faisaient observer à la troupe, et je les reconduisis à quelque distance de la ville, peu rassuré sur l'accueil qu'ils recevraient dans la capitale de la Bosnie, mais me confiant à la bonne conduite des soldats et à la prudence des commandants. Je rentrai, bien persuadé qu'ils iraient ainsi jusqu'à Constantinople.

Vers le milieu de cette même journée, le kiaya bey me fit inviter à me rendre au plus vite auprès de lui. Je craignais que quelque insurrection ne se fût manifestée sur la route ou à Bosna-Séraï contre notre colonne, mais quelles ne furent pas ma surprise et ma consternation, lorsque ce Kiaya me lut une lettre du grand visir au pacha de Bosnie, qui lui annonçait que Sultan Sélim avait été détrôné et que son neveu, Moustapha, avait été mis à sa place. J'entrevis en ce moment toutes les suites désastreuses d'un pareil événement. J'y reconnus aisément la main de nos ennemis les Anglais et les Russes. Ce parti allait triompher à Constantinople et y renverser le nôtre; j'en eus la presque certitude à l'air d'affliction de tous ceux qui tenaient à Kosrew Pacha qu'ils regardaient déjà comme destitué de son gouvernement. Je rentrai au consulat plein de tristesse et je me hâtai d'écrire à M. Delort, pour lui communiquer ce que je venais d'apprendre. « D'après cette fâcheuse nouvelle, lui dis-je, et la révolution générale qui se prépare dans l'Empire ottoman, je crois, monsieur l'adjudant-commandant, qu'il est de votre sagesse de revenir sur vos pas et d'attendre que le nouveau système politique de la Turquie soit connu. Le kiaya bey m'invite et dans l'intérêt du visir et dans le nôtre même, à vous faire

cette proposition. Je vous y invite moi-même formellement comme consul général, et je prends sur ma responsabilité personnelle toutes les suites d'une pareille mesure. Vous êtes trop loin de Constantinople pour espérer de vous y rendre avec sûreté pour votre colonne et utilité pour l'État. La grande armée ottomane que vous rencontreriez en Roumélie serait peut-être alors commandée par un ennemi des Français. Il faut conserver à la patrie, à l'empereur, six cents braves qui se dévouaient pour une puissance amie qui va peut-être cesser de l'être. Je vous en dois le conseil formel, et suis persuadé que vous avez trop de lumières pour ne pas vous y rendre.

Le kiaya bey voudrait que vous retournassiez à Livno pour y attendre l'événement, et il propose de vous faire passer du lieu où vous êtes à Scopia par un chemin plus court. Pour moi, je crois qu'il est bon que vous repassiez à Travnik. Non seulement nous aurons à parler ensemble à ce kiaya sur les mesures ultérieures, mais encore je me déciderai peut-être à confier ma petite famille à votre protection et à l'accompagner jusqu'à Livno. »

Le même jour, à huit heures du soir, je reçus, par l'intermédiaire du visir, deux lettres du général Sébastiani, l'une pour le général Marmont, l'autre pour le commandant des canonniers. Comme il n'y en avait point pour moi, je crus, dans la position critique où je me trouvais, pouvoir les ouvrir toutes deux. J'y trouvai la confirmation de la mesure que j'avais prise à une heure après-midi de faire rétrograder les canonniers. Il paraissait au style de l'ambassadeur que l'on devait craindre la guerre avec les Turcs.

Le firman qui annonçait l'avènement du sultan Moustapha arrivait en même temps, et l'on faisait les salves de réjouissance. Pour mieux célébrer cet événement à leur manière, les Turcs se permirent d'insulter ouvertement les Français. On osa cracher sur un officier du génie et menacer d'une mort infamante et prochaine tous ceux qui m'avaient servi.

Pendant que j'expédiais un courrier au général Marmont, je

reçus la réponse de M. Delort. Il avait reçu ma lettre à Boussovats, se rendait à mon invitation et promettait d'être le lendemain de bonne heure à Travnik, où nous devions, disait-il, causer ensemble sur le parti qu'il convenait de prendre.

Je passai presque toute la nuit du 12 au 13 à trier mes papiers consulaires pour mettre en sûreté les plus précieux, et à préparer ma famille à son départ pour la Dalmatie. Je pris la résolution de rester seul à mon poste à la merci des événements.

Le 13, la colonne s'avança jusqu'à une lieue de Travnik, et rencontra des postes turcs sur son passage. Le commandant, voyant ces postes se replier sur Travnik et prendre de nouvelles positions, vint seul me trouver au consulat. Il craignait qu'on ne fermât le passage à la colonne, et qu'il n'y eût un engagement. Nous allâmes ensemble chez le kiaya bey pour l'inviter à dissiper ces attroupements et à calmer la population. Le lieutenant du visir fit de nouvelles difficultés et commença à nous parler en ennemi. Il osa reproduire sa proposition de faire repasser la colonne par les montagnes pour éviter Travnik. Je lui déclarai que c'était une insulte faite aux armes françaises que de proposer une espèce de fuite à des militaires qui étaient entrés comme amis et je lui demandai formellement, au nom de Sa Majesté, de laisser repasser la colonne tambour battant dans les rues de Travnik et loger dans le palais du visir. Le kiaya bey demanda à consulter le divan de Travnik; le commandant et moi y consentîmes et nous nous retirâmes. Une heure après, il nous fit dire que la colonne pouvait passer, mais que, au lieu de loger dans Travnik, elle irait camper à une lieue de là.

M. Delort repartit pour Bussowatz, après m'avoir promis d'emmener le lendemain ma femme, mes enfants et mes correspondances officielles.

Dès l'aurore, nos préparatifs terminés, nous étions levés pour attendre le passage de la colonne. Nous entendons de loin les tambours français; le bruit augmente; ils entraient dans la ville. Je fais mes adieux à ma famille; nos chevaux sont chargés à la porte; on attend; rien ne paraît; le bruit des tam-

bours part d'une rue parallèle à la mienne; il s'éloigne, il s'éteint. Nous sommes abandonnés.

M. Delort se laissa conduire, sans s'occuper de nous, à une lieue au delà de Travnik, où on lui promit de lui envoyer des vivres; il campa dans une prairie dominée de toutes parts, et y passa presque toute la journée du 14. Je crus avoir encore le temps de sauver ma famille et mes papiers. Je fis préparer mes chevaux pour les conduire au camp. Je prévins de mes intentions le pacha par une lettre et le kiaya de vive voix. Celui-ci me fit des difficultés. Je lui opposai les menaces et l'insolence de cette populace qu'il ne savait point contenir et j'insistai sur ma résolution. Il assembla de nouveau le divan composé des principaux chefs et habitants de Travnik. Ce divan délibéra que je serais prié de demeurer jusqu'au retour du visir et promit avec acclamation de garantir la sûreté de ma famille. Le temps fuyait; je sentis que la colonne serait partie lorsque j'arriverais à son camp; je fis de ma triste nécessité une résolution politique et fis savoir au Kiaya que, voulant donner une preuve de ma confiance aux chefs de Travnik, je restais avec ma famille au milieu d'eux; ils portèrent eux-mêmes ma résolution et mes adieux au camp français.

J'avais laissé dans la cour du consulat deux chevaux chargés de quelques malles remplies de papiers que je désirais envoyer en Dalmatie. Vers minuit, une foule de Turcs se firent ouvrir ma maison et vinrent me déclarer avec insolence que, par l'ordre du kiaya, rien ne devait sortir du consulat. On entoura ma maison et on me garda à vue le reste de la nuit. J'avoue que je crus alors que j'étais prisonnier et que la guerre était déclarée.

Le lendemain, je reçus une lettre du pacha. Il m'invitait à rappeler les canonniers français dont on n'avait plus besoin à Constantinople, et en m'annonçant son retour, me donnait de nouveaux témoignages d'estime et d'amitié. Cette lettre, qui fut bientôt connue dans la ville, jeta la consternation parmi les ennemis des Français.

Le visir arriva le 16 et me fit appeler. Il me donna les détails de la révolution de Constantinople; le nouveau sultan, loin de changer de système politique, voulait cultiver l'amitié de la France, et marcher en personne contre la Russie. Je portai plainte des insultes faites ici au nom français. Il fut indigné de ces outrages et me promit une entière satisfaction. Kosrew Méhémet m'annonça ensuite qu'on lui avait donné le titre de généralissime, outre celui de vice-roi de Bosnie. Je le félicitai de ses dernières victoires; mais il y attachait peu d'importance. « Les Serviens, me dit-il, sont des ennemis méprisables; je voudrais en avoir devant lesquels on pût acquérir plus de gloire. Je tenais la victoire par les cheveux; j'aurais dû en profiter mieux, mais à la nouvelle de la révolution, j'ai tout quitté pour venir ici recevoir et protéger mes amis les Français contre ce peuple ignorant dont je connais la malveillance. Je croyais arriver un jour avant la colonne; je suis bien fâché de ne l'avoir pas vue et de n'avoir pu donner à ces braves soldats de votre Empereur des marques de mon admiration pour lui et de mon estime pour eux. »

Le visir, à ma grande satisfaction, resté à Travnik, était inquiet de n'avoir pas de nouvelles de Constantinople. Il ignorait s'il serait confirmé dans le gouvernement de Bosnie ou s'il en aurait un autre. Cette incertitude le rendait très réservé dans toutes ses démarches; par exemple, il me pria d'attendre que le nouveau système de la Porte fût bien connu pour me donner satisfaction des insultes qui venaient d'être faites à Travnik au nom français.

Enfin, le 8 juillet, arriva la confirmation. Le firman qui approuvait sa conduite précédente, lui ordonnait de se remettre en campagne contre les Serviens et l'invitait à lever une armée. Déjà, les trois queues avaient été plantées au bruit du canon, comme signal de guerre et de départ.

Le 24 juillet, arriva un capidgi bachi escorté d'une vingtaine de bostandgis. Il apportait, disait-on, un sabre d'honneur à Kosrew Méhémet Pacha et un firman qui ordonnait la levée

de 25 000 hommes contre les Serviens. La curiosité me conduisit à un téké, à une lieue de Travnik où s'arrêta cet envoyé de la Porte pour préparer son entrée solennelle. Il m'accueillit fort bien et me fit prendre avec lui le café. Le sabre que je désirais voir était enfermé dans un fourreau de cuir sous le sceau du Grand Seigneur. Après avoir été salué par les officiers et les mamelouks du pacha, le capidgi bachi se mit en marche; il entendit le canon de la forteresse en entrant dans la ville et fut reçu par le visir au haut de l'escalier extérieur de son palais.

Kosrew craignait que l'envoi si flatteur de ce sabre ne cachât une trahison fort en usage à la Porte. Il voulut s'en assurer sans perdre un moment, car la mort pouvait fondre sur lui d'un instant à l'autre. Pour délasser le capidgi bachi de son long voyage, il lui offrit de se rendre au bain. Un Turc ne refuse guère une pareille invitation sans donner des soupçons. Le capidgi accepta, et pendant qu'il se délectait dans son bain, le pelissier du visir examina la fourrure de l'envoyé, il y sentit un papier; il décousit aussitôt la pelisse, retira ce papier, le remplaça par un autre, et recousit le vêtement. Le papier, ainsi dérobé, était la condamnation à mort du visir.

Redoublant d'égards et de caresses pour son bourreau, Kosrew s'arrangea pour le faire rencontrer avec le consul de France; il me présenta le capidgi bachi comme un admirateur de Napoléon, comme un militaire illustre qui avait combattu les Russes du temps de Catherine. « Oui, me dit-il, j'étais au siège d'Okzakoff, et je vais vous montrer la cicatrice d'une blessure que j'y reçus. » Il leva en même temps sa large manche et me fit voir une large cicatrice au bras gauche. Mais il tremblait comme s'il avait eu la fièvre; ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire, et je lui trouvai je ne sais quoi d'exalté et de saccadé dans le langage. Au sortir de l'audience, je témoignai à mon interprète l'étonnement que m'avaient causé ces mouvements singuliers. « Ne voyez-vous pas, me répondit-il, que c'est un homme mort. Ce qui vous étonne est l'effet du poison qu'il

a bu dans un sorbet ou dans une tasse de café. » Le lendemain, en effet, il était mort.

Kosrew savait maintenant à quoi s'en tenir sur les dispositions du nouveau sultan à son sujet.

Au milieu du même mois, on apprit la paix faite à Tilsitt. Cette paix inquiétait prodigieusement les Turcs de Bosnie; ils craignaient que la catastrophe du sultan Sélim n'eût indisposé Napoléon contre les Ottomans.

Le général Marmont m'écrivit par le lieutenant Galabert une lettre en date du 22 juillet, qui m'annonçait officiellement la paix entre la France et la Russie. Le 28, je présentai cet officier au visir auquel il remit également une lettre du général. Kosrew reçut cette grande nouvelle d'abord silencieusement et avec réserve; ensuite, sur l'explication que je lui donnai que la France médiatrice obtiendrait bientôt une paix honorable à l'Empire ottoman, le front du pacha s'éclaircit et il reprit sa gaieté ordinaire. Il protesta de nouveau de son amitié pour les Français; il me lut une lettre écrite du Monténégro où l'on nous dénonçait comme trompant les Turcs et voulant nous emparer de l'Herzégovine. Il me la remit pour l'envoyer au général. « J'en ai reçu vingt semblables, me dit-il, et les ai toutes également méprisées. »

La France, en faisant sa paix séparée avec la Russie, semblait avoir abandonné ses alliés les Turcs à l'ambition du petit-fils de Catherine; cela nous donnait chez eux je ne sais quel air de mauvaise foi qui n'était point favorable à notre considération. Cependant, les relations du visir et du général continuaient d'être affectueuses, et j'entretenais, le mieux que je pouvais, cette bonne harmonie.

Vers la fin d'août, le peu de troupes qui restaient sur les frontières de la Bosnie et de la Serbie rentrèrent de toutes parts. C'était, disait-on, leur usage à cette époque de l'année; elles avaient d'ailleurs, outre la coutume, une assez bonne raison, c'est qu'elles manquaient de subsistances.

En vain les Serviens étaient encore en armes; en vain un

firman, apporté en pompe aux Turcs de Bosnie, leur avait ordonné de former une nouvelle armée de vingt-cinq mille hommes. On eut beau planter les trois queues et les arroser du sang des agneaux pour signal de guerre et de départ; on eut beau donner aux janissaires qui s'inscrivaient des sérénades pour les honorer et encourager les autres; après toutes ces cérémonies qui durèrent six semaines, les graves musulmans restèrent sur leurs tapis à fumer leurs pipes. « L'empire ottoman, écrivais-je au ministre, ressemble, si j'en puis juger par cette province, à un homme mal éveillé et qui retombe dans un profond sommeil, aussitôt qu'on cesse de crier autour de lui et de l'agiter avec violence. Les Turcs, depuis le nouveau règne, sont en effet retombés dans cette léthargie qui finira par être la mort. Je désire vivement de ne pas assister à leurs obsèques. »

Le synode servien écrivit à Khosrew pour lui demander une trêve de quinze jours. Elle existait de fait.

Peu de jours après, le pacha reçut une nouvelle demande de trêve de la part des insurgés; elle était contenue dans une lettre du général russe Lodovich, dont les termes étaient très impertinents relativement à la France.

Vers la mi-septembre, on recommença à faire courir en Bosnie les bruits les plus inquiétants pour les Turcs. Des lettres écrites de Dalmatie à des moines fugitifs et interceptées par les Turcs en étaient la principale source. On disait que la Bosnie, l'Herzégovine et même Scutari d'Albanie allaient être réunis à la Dalmatie, qu'Ali Pacha serait reconnu roi d'Épire et que la Morée, qui se trouvait entre ses mains, serait réunie au royaume d'Italie qui prendrait le nom de royaume de l'Adriatique.

Ces bruits agitaient les Turcs, leur faisaient soupçonner notre foi et me rendaient suspect à leurs yeux. Le pacha lui-même, quoique notre ami, n'était peut-être pas tout à fait exempt d'inquiétude. On prétendait que des officiers du génie étaient venus par Duvno en Bosnie et avaient tracé le plan de la continuation des routes de Dalmatie. « Je suis l'ami des Français; ils disent qu'ils sont les miens; pourquoi donc me cacher ce qui est déjà

public en France et en Italie », disait le pacha à son médecin; et il ajoutait : « Je suis tellement connu pour être l'ami des Français, que je tâcherai d'avoir toujours un gouvernement dans leur voisinage; car si jamais la Porte changeait à leur égard, je serais certainement sacrifié. » Je chargeai ce médecin d'aller lui dire que cette prétendue publicité n'était qu'un vain bruit qui pouvait se répandre parmi les classes inférieures du peuple dalmate, mais qui n'avait aucune consistance, puisqu'il était mêlé d'absurdités évidentes.

Dans nos longs entretiens, Kosrew s'informait de tous les détails de notre administration civile et militaire; il voulait savoir surtout comment Napoléon était devenu si grand. Il mûrissait tous ces exemples, toutes ces idées, et n'en parlait jamais aux Turcs. Il allait jusqu'à me parler de nos mœurs, de nos usages, de notre littérature. Il me dit un jour : « On m'a rapporté que vous représentez sur vos théâtres des actions qui se sont passées chez nous. Je voudrais bien avoir une idée de ces choses-là. »

Je me rendis le lendemain chez le visir, ayant le second volume de Racine dans ma poche. Après le service du café et des pipes, il renvoya tout son monde, et l'on crut que nous allions entrer tous deux dans une conférence politique bien secrète et bien importante. Je lui expliquai d'abord ce que c'était qu'un théâtre, comment les acteurs étaient vêtus, et comment leurs gestes, leurs discours, leur imitation des passions humaines allaient jusqu'à produire l'illusion. Après cela, j'ouvris mon livre et je commençai à lire la tragédie de *Bajazet*. Je m'arrêtais à chaque couplet, pour que l'interprète pût la traduire en turc.

Dès la première scène, le visir m'arrêta à ces vers :

Ainsi donc, pour un temps, Amurat désarmé
Laisse dans le sérail Bajazet enfermé.
Il partit, et voulut que, fidèle à sa haine
Et des jours de son frère arbitre souveraine,
Roxane au moindre bruit et sans autres raisons,
Le fît sacrifier à ses moindres soupçons.

« Jamais, me dit Kosrew, un sultan n'a confié et ne confère un pareil pouvoir à une femme de son harem, fût-elle sultane. »

Trois vers après, il m'arrêta encore :

J'entretins la sultane...

« Que dites-vous donc là? Est-ce qu'un grand visir pénètre jamais dans le harem du sultan! Où donc était le kislar aga?... »

Quels autres éclats, quelles observations piquantes ne me fit pas mon critique ottoman! C'étaient tour à tour des rires moqueurs ou des mouvements de surprise. J'étais tout honteux de voir traiter ainsi notre grand Racine. Je me rejetai sur la beauté de son style. « Eh! que m'importe son style, me répondit l'impitoyable censeur, si ce qu'il dit est déraisonnable! J'ai vu des fous très éloquents. Nous en avons parmi nos santons et nos derviches, mais nous ne faisons aucun cas de ce qu'ils disent. Vous nous connaissez bien mal en France, si c'est d'après ces tableaux que vous nous jugez. »

Voilà comme il traita *Bajazet;* qu'eût-il dit si je lui avais lu *Zaïre*?

Par une dépêche datée de Paris, le 10 août, M. de Talleyrand m'annonça qu'il quittait le ministère. Cette nouvelle me fit de la peine; je perdais le protecteur de ma jeunesse, un appui auprès de l'Empereur, un juge indulgent des erreurs ou des fautes où j'aurais pu tomber. Toute mon ambition, me trouvant au plus haut grade de ma carrière, était d'avoir un meilleur poste; ce changement de ministres en éloignait indéfiniment l'espérance. Un nouveau ministre ne connaît point nos antécédents, n'a pas le temps de s'en informer, et les plus méritants, qu'il n'a jamais vus, restent souvent oubliés, tandis que les faveurs sont accordées à ceux qui les sollicitent en personne.

Présence d'homme fait vertu, disait le baron de Breteuil, et en ambition comme en amour, les absents ont tort.

Je commençai ma correspondance avec M. de Champagny par

les félicitations d'usage, et je continuai, comme avec son prédécesseur, à lui faire part de tous les mouvements de la Bosnie et des provinces voisines.

Dans les premiers jours d'octobre, des nouvelles de Vienne et de Constantinople s'accordaient pour alarmer les Turcs et augmenter mon embarras. Elles annonçaient que la Bosnie était cédée aux Français par le sultan et la Servie à l'Autriche. Le visir lui-même commençait à s'inquiéter; il m'envoyait demander deux ou trois fois par jour si j'avais des nouvelles. Je m'empressai d'écrire au général en chef pour avoir le moyen de démentir ces bruits et de guérir les Turcs de leurs terreurs paniques. Il ne me répondit que le 28 novembre, c'est-à-dire cinquante-huit jours après : « Je ne suis point étonné de tous les bruits qui circulent en Bosnie. Comme rien de ce qui se fait ne les justifie, il faut prendre patience et n'y point attacher d'importance. » Cela, selon l'expression vulgaire, était fort aisé à dire au milieu d'une armée, mais le pauvre Français isolé parmi des demi-sauvages qui le menaçaient de porter sa tête au-devant de l'invasion, ne pouvait guère avoir cette indifférence.

Sur ces entrefaites, M. le colonel d'artillerie Foy revint de Constantinople. Le visir désirait beaucoup l'entretenir. Je le lui présentai.

Après les nombreuses interrogations que Kosrew Pacha fit au colonel et auxquelles cet officier répondit toujours d'une manière très mesurée et très satisfaisante pour les Turcs, le visir nous parla des bruits qui s'étaient répandus sur les projets d'envahissement et de partage de la Turquie d'Europe. « Je n'y ai jamais cru, ajouta-t-il; on m'a même écrit de Constantinople pour me reprocher de dormir, tandis que l'orage se préparait contre nous du côté de la France. Mais moi, qui connais peut-être mieux les Français que ceux qui me donnaient de pareils avis, je leur ai répondu que je ne voyais en Dalmatie que des amis de l'empire ottoman. » Nous fûmes enchantés de trouver Kosrew dans cette opinion.

Le colonel Foy passa deux jours avec moi. Je pris un grand

plaisir à sa conversation. Il avait beaucoup d'instruction et d'esprit, mais il parlait avec une volubilité extrême. Nous nous quittâmes à Travnik en nous inspirant une estime mutuelle[1].

A la première nouvelle du rappel de Kosrew Pacha, je m'étais empressé d'écrire au général Sébastiani pour le prier de nous faire conserver ce visir en Bosnie. Je n'avais reçu aucune réponse; mais, le 15 novembre, nous apprîmes que notre ami ne conserverait pas son gouvernement. Il en reçut la première nouvelle de son capu-kiayassi, c'est-à-dire son représentant auprès de la Porte.

J'en fus presque honteux à cause des instances que j'avais faites auprès de notre ambassadeur. L'espèce d'abandon que ce visir éprouvait de notre part l'étonnait d'autant plus que j'avais été chargé par le ministre de témoiger à Kosrew l'estime de l'Empereur; il s'était flatté que cette estime serait accompagnée d'une protection spéciale que l'ambassadeur saurait rendre efficace. Mais il nous paraissait par cet exemple que notre influence à la Porte était bien diminuée. Je savais que la Russie jouissait du pouvoir de maintenir en place certains pachas qui lui étaient limitrophes, et je me demandais pourquoi la France n'aurait pas le même avantage. Je trouvais que notre indifférence à cet égard avait de grands inconvénients; qu'elle n'était ni encourageante pour nos amis, ni faite pour en augmenter le nombre. Le regret que j'éprouvais de ce changement était partagé par le général Marmont. Il y avait peu d'exemples peut-être d'un échange aussi fréquent de bons procédés entre les chefs de deux provinces voisines, et d'une aussi parfaite harmonie entre deux gouvernements aussi différents. C'était précisément cela qui paraissait avoir nui à Kosrew auprès du Divan; une députation de Bosniaques était allée l'accuser à Constantinople de s'entendre avec les Français, d'avoir avec eux des liaisons trop

[1] *Note de Pierre David.* — Je le retrouvai en 1819, et c'est lui qui vint m'annoncer que j'étais nommé consul général à Smyrne; il le tenait de son ami, le général Dessolles. Je fus doublement heureux d'apprendre d'une pareille bouche une si bonne nouvelle.

intimes, et d'entretenir auprès de lui un officier et des soldats français. Il était fâcheux pour nous et pour notre influence en Turquie que notre amitié, au lieu d'être favorable à nos amis, leur devînt fatale.

La politique a ses péripéties comme le théâtre. Tandis que je faisais ces réflexions fâcheuses, et que je les communiquais au ministre et au général, un nouveau courrier arriva de Constantinople, et les inquiétudes de Kosrew se changèrent en espérances. Son capu-kiayassi lui annonçait, dans une lettre dont il me fit lecture, qu'il avait été de nouveau question de lui dans les délibérations du Divan, que sa conduite y avait été louée et que le Grand Seigneur lui donnerait des marques de sa satisfaction. On avait déjoué les intrigues de ses compétiteurs pour le gouvernement de Bosnie; ses accusateurs bosniaques avaient complètement échoué. Pour compléter l'assurance de Kosrew et la nôtre, on lui envoya l'avis semi-officiel de sa confirmation avant l'époque ordinaire; il lui parvint le 5 décembre, et le 10, il reçut le musdé, c'est-à-dire une lettre du grand visir qui précède le firman de confirmation [1].

Le 2 janvier (1808), il partit pour les frontières de sa province; il voulait y attendre le firman au milieu de son camp de Snitza; il avait tout emporté comme s'il ne devait pas revenir. Il me fit ses adieux au milieu d'une plaine, au delà de Travnik, où je l'avais rejoint dans un téké. « Je suis honteux, me dit-il en me serrant la main le plus affectueusement du monde, de vous répéter sans cesse que je suis votre ami et celui de votre nation; mais soyez-en bien persuadé, quelle que soit ma destinée, l'attachement de Méhémet Pacha pour les Français est inaltérable. J'ai fait ici ce que j'ai pu pour le leur prouver. Mais les habitants et les circonstances ne m'ont pas secondé. J'ai voulu civiliser un peu les Bosniaques; je n'ai pu y réussir. Je pouvais faire tomber des têtes par centaines, mais je ne suis pas un boucher; j'ai mieux aimé employer la persuasion, la dou-

[1] *Musdé* ne peut être que le mot persan *mujdé*, qui signifie « bonne nouvelle ».

ceur, les présents. Rien n'a pu ramener ces hommes farouches à des idées plus justes, à des sentiments plus nobles et plus humains; ils m'en veulent à cause de vous, ils vous en veulent à cause de moi; mais je vous ai laissé un bon caïmacan. Souleiman Pacha est un homme éclairé et brave, il saura vous protéger contre leur haine et combattre leurs préventions. Je ne sais si je vous reverrai jamais; adieu. Faites connaître mes sentiments à votre gouvernement, au général Marmont, et que Dieu verse sur vous toutes les plus grandes prospérités. »

Étant remonté à cheval au milieu de sa brillante escorte, Kosrew s'éloigna, et de loin, s'apercevant que je regardais encore, il m'envoya un mameluk au galop pour me dire encore une fois adieu.

Il était évident qu'entre le 10 décembre et le 2 janvier, Kosrew avait reçu de Constantinople des avis absolument contraires, et qu'il ne comptait plus sur sa confirmation en Bosnie.

M. Chaumette-Desfossés, chancelier-interprète du consulat général de Bosnie, nommé en juillet, était arrivé le 31 décembre. C'était un jeune homme d'une instruction littéraire assez étendue, et qui avait une telle impatience d'avancer, que dès le sixième jour il obtint de moi que je demandasse au ministre le titre de vice-consul pour mon chancelier. Il savait le turc du collège Louis-le-Grand, mais il savait peu celui de la Turquie; et il pouvait m'être bien plus utile comme suppléant que comme interprète.

C'est à cette époque que l'on essaya plusieurs fois de m'incendier pendant la nuit, et de m'empoisonner dans de belles truites qu'on faisait acheter à mes gens ou dont on me faisait présent. Les Bosniaques turcs employaient tous ces moyens pour me faire périr ou me forcer à la retraite par la crainte de la mort.

Le caïmacan, qui les blâmait tout haut, sans doute les approuvait tout bas. Il me fit appeler le 19 janvier près de lui, pour me communiquer des avis importants. « Les Russes, me dit-il, paraissent se disposer à recommencer la guerre contre nous. Au

lieu d'évacuer la Valachie, en exécution de l'armistice, ils s'y renforcent plus que jamais; ils interrompent toute communication entre eux, Constantinople et la Roumélie. Un firman de la Porte, qui nous donne cet avis, nous ordonne de nous préparer à reprendre les armes. Les Serviens combinent leurs mouvements avec les Russes. Ils se présentent sur trois points de nos frontières, à Usidza; ils ont douze mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie; de là ils menacent Vischegrad; avec deux autres corps sur la Drina, ils menacent Bellina; on ne peut évaluer la force de ces deux derniers corps, parce que les pays qu'ils occupent sont couverts de montagnes et de forêts. Jusqu'à présent, les Monténégrins paraissent étrangers à ces mouvements. De tous côtés, vous le voyez, se présentent des symptômes de guerre. Mais les Français sont nos amis, et grâce à leur alliance, nous espérons que cet orage naissant se dissipera comme une vaine fumée. J'ai éprouvé moi-même, quoique sur un petit théâtre, les heureux effets de notre union. Je suis persuadé qu'elle en aura de semblables dans les grandes circonstances; je contribuerai toujours autant qu'il me sera possible au plus parfait accord. Je n'ai qu'un cœur; quand il est ami, c'est sans réserve; quand il est ennemi, il l'est complètement. Aussi de même que je ferais la guerre aux Français avec fureur s'ils étaient contre nous, de même je me confierai entièrement à leur loyauté tant qu'ils seront nos amis. » En disant cela, ses yeux étincelaient comme ceux du tigre, et sa férocité contenue n'en était que plus affreuse. J'eusse été certes une de ses premières victimes si la guerre avec la France eût été seulement probable. J'ai souvent craint qu'il ne m'empoisonnât dans les tasses de café et les sorbets que l'usage m'obligeait de recevoir chez lui; je ne les effleurais souvent que du bord des lèvres, et j'écoutais pour ainsi dire mes entrailles lorsque je revenais de mes conférences avec ce pacha.

Le 28 janvier, le capitaine Roux de la Mazelière m'écrivit que Kosrew avait reçu le 26 la nouvelle qu'il était nommé au gouvernement de Macédoine, et qu'Ibrahim Pacha, alors à Salo-

nique, devait passer en Bosnie. Cet Ibrahim Halimi avait été grand visir et ne passait pas pour ami des Français. Voilà donc quel était le résultat de notre prétendue influence à Constantinople! La Russie avait un protégé à Trébizonde; elle le fit caïmacan du grand visir. Nous n'avions qu'un ami en Bosnie, nous n'avons pas même su le maintenir dans son gouvernement. Quel exemple pour ses successeurs! Quel encouragement pour ceux qui seraient tentés d'être du parti français! Le fruit des soins du général en chef et de mes peines était perdu. Je n'avais cessé d'écrire à Paris et à Constantinople pour y recommander Kosrew Pacha au nom de nos plus chers intérêts. Aussi Kosrew, dégoûté de notre insouciance, parut-il fort content de sa nouvelle destination. Il chargea le capitaine Roux d'assurer le général et moi de ses sentiments affectueux et de nous dire qu'il ne regrettait que nous seuls en quittant la Bosnie.

Dès que les Bosniaques furent certains de ne plus revoir Kosrew Pacha, leur aversion pour nous éclata sans contrainte. Les deux sapeurs que le général Marmont avait envoyés à Kosrew pour seconder l'officier du génie furent insultés chaque jour; les uns leur jetaient des pierres ou des ordures, les autres leur faisaient le signe de leur trancher la tête; tous proféraient hautement contre eux les injures les plus humiliantes. Comme c'était la populace entière qui se conduisait ainsi, et que ces soldats ne pouvaient me désigner positivement aucun des coupables, je ne pus porter que des plaintes vagues qui demeurèrent sans effet. Ces braves gens étaient loin de provoquer ces insultes: ils se conduisaient au contraire avec une décence et une tranquillité dont les grands eux-mêmes étaient étonnés, mais que cette lâche et insolente populace confondait apparemment avec la timidité des chrétiens du pays.

Indigné de ces outrages faits depuis six ou sept jours à notre nom, à notre uniforme, je pensai qu'il ne convenait pas de les supporter plus longtemps, et je pris sur moi de renvoyer les deux sapeurs en Dalmatie avant le retour du capitaine, qui pouvait tarder encore.

« Que ne puis-je, écrivais-je au général, renvoyer également ma famille et rester seul exposé à la fureur de ces misérables. On n'ose encore frapper sur moi, mais hier on a fait donner cent coups de bâton sans motif réel à un domestique de mon second interprète, pendant que celui-ci était chez moi. M. Davenat a retrouvé ce malheureux enchaîné, presque expirant au fond d'un cachot, et toute sa maison au pillage. Pour peu que le nouveau visir veuille plaire aux Bosniaques, on prévoit aisément quel genre de relations nous pourrons avoir avec eux. »

Le général me répondit qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour adoucir ma situation et pour me rendre les services qu'elle pourrait nécessiter; mais tout en regrettant Kosrew, il espérait que son successeur ne suivrait pas des errements contraires à la politique de son souverain et à ses intérêts qui devaient lui inspirer le désir de vivre en bon voisin avec nous. Pensant que le général Marmont en savait plus que moi sur les projets ultérieurs de l'Empereur, j'attendis le nouveau visir avec quelque espérance d'amélioration dans mon sort.

Les dangers s'accrurent avec l'audace et l'impunité de cette populace, et la tentative d'incendie se renouvela jusqu'à trois fois. Ma maison était faite, comme toutes les autres, de bois et de torchis. On faisait, pendant les longues et froides nuits d'hiver, des trous dans les murs de terre et de bois, et l'on y enfonçait des paquets d'étoupes allumées. Mes khawass, levés de bon matin, comme tous les musulmans, apercevaient la fumée et éteignaient ce commencement d'incendie.

Je ne sortais plus guère pour la moindre promenade autour de la ville qu'on ne me tirât quelques coups de ces longs pistolets que les Turcs portent à leur ceinture. Lorsque j'entendais siffler la balle, j'affectais d'arrêter mon cheval pour chercher d'où partait le coup et d'aller encore plus lentement. Autrement ils m'eussent réduit à ne plus sortir, et j'eusse été leur prisonnier volontaire. Je dénonçai ces tentatives d'assassinat au caïmacan; il me promit chaque fois de rechercher les coupables et ne les trouva jamais.

Je reçus le 12 avril ma première audience d'Ibrahim Pacha. Cet ancien grand visir rendit au nom français les mêmes honneurs que j'avais reçus de Kosrew Méhémet Pacha l'année précédente. Huit khavass et quatre tchaouches m'amenèrent un cheval tout bardé d'or en m'annonçant que j'étais attendu par le pacha. Accompagné du chancelier, M. Chaumette-Desfossés, et de mes deux drogmans, je fus reçu au bas du grand escalier par un maître des cérémonies et ses adjoints. Au moment où j'arrivais, l'itchoglan Bach-Agassi (gouverneur des pages) cria : « Gloire à Dieu, voilà notre ami, l'hôte de notre Empereur! » Ce salut fut répété par toute la cour. Le visir sortant des appartements intérieurs entra en même temps que moi dans le divan, en me faisant signe de m'asseoir à la place honorable. Après nous avoir fait servir des confitures, du café et des pipes, Ibrahim renvoya sa cour et nous restâmes seuls. Alors, dans une conversation qui dura plus d'une heure, il me fit connaître son aversion pour nos ennemis. L'air de sa physionomie était si bien d'accord avec ses paroles que je ne doutai pas qu'il ne pensât tout ce qu'il me dit à ce sujet. Ces sentiments d'ailleurs devaient paraître d'autant moins surprenants dans la bouche d'Ibrahim, qu'ayant été grand visir au moment du passage des Dardanelles par les Anglais, il avait dû plus qu'un autre conserver le ressentiment de cette injure. « Les Anglais, me disait-il, veulent fonder un empire sans solidité en se rendant dominateurs des mers. Je les compare à un chien enragé qui entrerait dans la vaste cour de mon palais. Il courra dans tous les sens sans y trouver à manger que des pierres; mais jamais il ne viendra jusqu'à mon divan, où il serait exterminé. De même, les Anglais pourront bien rester seuls navigateurs dans nos mers désertées; mais nos côtes les repousseront, et au lieu d'y trouver des secours contre la famine ou les tempêtes, ils n'y trouveront que la guerre. »

Cette réception, d'une longueur peu ordinaire, a été terminée par des distinctions qui l'étaient encore moins. On nous apporta le sorbet, l'eau de senteur, les cassolettes d'aloès, et quand nous prîmes congé du visir, on nous revêtit, moi, d'une pelisse de

martre, M. Chaumette-Desfossés d'une pelisse d'hermine; M. Davenat de la pelisse réservée aux interprètes, et mon drogman bosniaque de la capote rouge des officiers des janissaires. En même temps, le capidgilar kiahyassi et les capidgilar tchaouches agas [1] criaient par trois fois : « Par la grâce de Dieu! voilà les marques d'honneur que notre gouvernement accorde à ces illustres hôtes! »

La nouvelle de l'assasinat de quatre officiers français à Antivari causa en Bosnie la plus vive impression. On s'attendait à voir marcher nos troupes pour venger cet horrible attentat. Quelques-uns des chefs qui avaient combattu avec nous contre les Monténégrins me firent demander si les Bosniaques seraient obligés de se joindre aux Français contre le pacha de Scutari. Je leur fis répondre que cela dépendait de la volonté de mon souverain et du leur, mais que les Français n'avaient besoin que d'eux-mêmes pour venger de pareils outrages.

L'exemple d'un tel attentat qui pourrait trouver des imitateurs, la malveillance prolongée des Bosniaques, un air de refroidissement que j'avais déjà remarqué chez le visir, tout me détermina à mettre au plus tôt ma famille à l'abri des Barbares. Nous partîmes le 4 mai pour la Dalmatie, et dès le 6 au soir nous avions tranchi la frontière, tant j'étais pressé de sauver cette fois ma femme et mes enfants. A peine étais-je à deux milles de Travnik qu'on fit le siège de la maison consulaire. Après avoir chassé deux kavass qui la gardaient, on essaya d'enfoncer les portes intérieures, en menaçant de mort mes gens qui tremblaient en dedans. Des femmes voilées et des enfants étaient en avant de la populace, à cause de l'impunité dont jouit leur faiblesse en Turquie.

Pour donner au ministre une idée exacte de la Bosnie et de la situation du consulat, je pris le parti d'envoyer à Paris le chancelier, M. Chaumette-Desfossés. Il devait le consulter sur la

[1] L'un est l'intendant des postiers, les autres sont les sergents ou sous-officiers commandant aux simples postiers de la Sublime-Porte.

question de savoir si en présence d'une telle anarchie il convenait que le consulat demeurât exposé aux outrages de la populace, ou s'il n'était pas plus conforme à la dignité de l'empire que le consulat se retirât aux frontières jusqu'à ce qu'il y eût en Bosnie un pacha capable de le faire respecter.

Pierre David.

LES AMBASSADEURS PRÈS LE SAINT-SIÈGE

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le prestige et la gloire de Louis XIV rejaillirent sur les hommes et les institutions de ce siècle auquel fut donné son nom. La protection accordée par ce grand monarque aux écrivains et aux artistes de son époque, si elle ne fit pas naître les Corneille, les Racine, les Molière, les Boileau, favorisa du moins le développement de leur talent. Sans lui, ils eussent existé, assurément, mais ils n'eussent peut-être pas été tout ce qu'ils furent.

« Il en est des productions des arts et des sciences, des fruits de l'étude et de la sagesse, comme de ces plantes qui ne viennent jamais mieux que sous l'aspect d'un ciel doux et bénin, et lorsqu'elles sont regardées favorablement du soleil et des astres; faute de ces heureuses influences, quelque main habile et industrieuse qui les cultive et les arrose de ses sueurs, quelque avantagées qu'elles soient des présents de la nature, elles sèchent presque aussitôt qu'elles naissent et arrivent rarement à terme; aussi les sciences meurent, les savant languissent, les écrivains deviennent stériles, s'ils ne sont excités et animés des libéralités des princes et des magistrats. »

L'Académie française, fondée par Richelieu, vit son prestige grandir non seulement du jour où les illustres écrivains du siècle de Louis le Grand s'y trouvèrent réunis, mais du jour, également, où l'auguste souverain accorda sa royale protection à cette noble Compagnie; du jour où il veilla sur elle comme un père sur sa fille; du jour où il l'éleva au rang des cours souve-

raines. Dès ce moment, l'Académie française ajouta plus de lustre à la gloire de ceux qu'elle appelait dans son sein, qu'elle n'en acquérait en accueillant les plus grands esprits, les plus belles intelligences. A tel point qu'on vit bientôt tout ce que la cour contenait de plus magnifique et de plus illustre par la naissance; tout ce que le clergé contenait de plus distingué et de plus haut placé; tout ce que l'armée contenait de plus glorieux et de plus courageux; tout ce que le barreau contenait de plus éloquent; tout ce que la magistrature contenait de plus sage et de plus intègre; tout ce que la diplomatie contenait de plus avisé et de plus expérimenté: tout ce que la politique contenait de plus habile; princes du sang et grands seigneurs; cardinaux, évêques et abbés; maréchaux et officiers; avocats, magistrats et conseillers; ambassadeurs et ministres, venir, en foule, briguer. aux portes du Louvre, l'honneur insigne d'être les égaux des gens de lettres.

L'Académie française allait-elle repousser cette élite? Allait-elle refuser à chacun de ceux qui la formaient la faveur, pour eux sans égale, d'être « l'un des quarante »? Elle ne crut pas le pouvoir, parce qu'elle se rendit compte très rapidement que son rôle n'était pas seulement de conserver la langue, de rédiger un dictionnaire, de discourir et discuter sur les belles-lettres, mais de protéger et d'encourager celles-ci.

Comme l'a écrit Gaston Boissier, « une sorte d'instinct semble l'avoir avertie dès le premier jour qu'elle ne devait pas se contenter d'être tout à fait une société de gens de lettres. Les sociétés de ce genre deviennent facilement des coteries; le souci des intérêts personnels, les amitiés, les jalousies y prennent trop d'importance; à la longue, tout s'y rapetisse et s'y rétrécit. L'idéal de l'Académie fut d'être la représentation de l'esprit français. Il lui sembla que la littérature d'un pays, prise au sens le plus large, n'est pas seulement formée de ceux qui tiennent une plume, mais qu'elle contient aussi les gens de goût qui sont capables de comprendre et de juger les écrivains, qui les encouragent, qui les excitent, qui les forcent à s'élever et à se main-

tenir à une certaine hauteur; ceux enfin qui, dans quelque ordre d'étude et de science que ce soit, renouvellent, par leurs découvertes, les opinions et les connaissances et forment ces grands courants d'idées. qui se reflètent à leur tour dans les lettres dont elles vivent. Cette conception de la littérature, qu'on la blâme ou qu'on l'approuve, est ce qui a donné à l'Académie française, parmi toutes les sociétés littéraires du monde, un caractère original... ». En ne limitant pas son choix à ceux qui faisaient « une profession particulière de la culture des lettres, l'Académie forma des disciples très divers pour répandre « le goût de la raison, l'habitude de penser juste et l'art de s'exprimer avec élégance et dignité ».

*
* *

L'on sait quelle charge importante et délicate était l'ambassade de France près le Saint-Siège, et quelle marque de confiance, quelle récompense et quelle faveur était ce poste pour celui à qui le roi le confiait. L'on sait, également, de quel prestige était entouré, à Rome, l'envoyé du roi de France, et combien ce prestige augmentait quand l'ambassadeur était chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Jugez de quelle considération il devait être entouré quand il était, de plus, « l'un des quarante de l'Académie française »!

Représenter le plus grand roi du monde dans la première cour de la chrétienté et faire en même temps partie de la Compagnie savante la plus illustre du monde, tant par la qualité de ceux qui la composèrent que par le souvenir de Louis le Grand et de Richelieu, quel but plus digne des efforts de toute une vie, quelle plus noble ambition, quel rêve! quelle gloire! quel enchantement! Que ne donnerait-on pas pour être certain d'y parvenir!

Du dix-septième au vingtième siècle, les cardinaux d'Estrées, de Rohan et de Polignac, les ducs de Saint-Aignan et de Nivernois, les cardinaux de Bernis et Maury, Chateaubriand, le comte

de Saint-Aulaire et M. Jonnart obtinrent ce privilège et cet honneur.

*
* *

Celui qui le premier réunit, à la fois, les titres de membre de l'Académie française et d'ambassadeur auprès du pape, fut le cardinal d'Estrées, évêque-duc de Laon et pair de France, enterré à Saint-Germain-des-Prés.

Il fut, dit Saint-Simon, « un des plus beaux génies et des plus savants prélats de l'Église de France; d'une figure extrêmement noble, d'un cœur qui l'était encore plus; vif, ardent, ambitieux et sachant être ami et ennemi; tout brillant d'esprit, dont il ne pouvait quelquefois retenir l'impétuosité, et à qui il échappait parfois des traits qu'on ne pouvait lui pardonner ».

Né à Paris, le 5 février 1628, César d'Estrées entrait à l'Académie française, en 1657, pour remplacer Pierre du Ryer, traducteur de Cicéron et de Sénèque, auteur de plusieurs tragédies. Neveu de la belle Gabrielle d'Estrées et fils du marquis de Cœuvres, duc d'Estrées, ambassadeur à Rome de 1636 à 1642, l'évêque de Laon, fils, frère et oncle de maréchaux de France, était un des premiers personnages du royaume. Il n'a, écrit à son sujet Chapelain, « rien imprimé que l'on sache. Mais on a de lui plusieurs lettres latines et françaises de la dernière beauté et qui font bien voir qu'il n'est pas seulement docteur en théologie, mais, encore, au Parnasse entre les premiers ».

Si vous ajoutez à cet éloge le témoignage de Moroni, qui le dit « versé dans les sciences autant que dans les lettres, plaisant dans sa conversation, doux et affable dans ses manières » et, de plus, « aimé de tous », vous conviendrez aisément que sa place était bien à l'Académie française d'abord, à l'ambassade de France à Rome ensuite.

Élu académicien pendant une courte disgrâce, ce fut pour lui le premier rayon de soleil après l'orage, le premier pas vers sa réconciliation avec le roi.

« Cette Compagnie — lui dit en le recevant, le 31 mars 1658, Charpentier, qui était alors directeur de l'Académie — se sent très honorée de tant de marques d'estime et d'affection que vous lui donnez.

« Lors même que vous lui étiez encore une personne étrangère, elle se réjouissait pour l'intérêt public et pour la gloire de notre siècle, de voir également éclater en vous la naissance, la fortune, les inclinations nobles et vertueuses, les lumières et le savoir.

« Aujourd'hui que vous vous donnez à elle, jugez, monsieur, quelle doit être sa joie et combien elle est touchée de tous ces riches et précieux avantages qu'elle regarde désormais comme siens. J'ai tort, pourtant, de vous les faire considérer. La place que j'ai l'honneur d'occuper m'oblige, ce semble, à vous tenir un autre langage.

« Non, monsieur, pour être un véritable académicien, ne considérez, s'il se peut, que ce qu'on doit estimer en l'Académie. Fermez les yeux, en notre faveur, à tout ce que vous avez de grand et de relevé; oubliez parmi nous qui vous êtes, il suffit que nous ne l'oubliions jamais... »

Temporairement chargé des affaires du roi à Rome en 1671, César d'Estrées avait surtout pour mission d'obtenir pour lui-même le chapeau de cardinal, ce qui n'allait pas sans quelque difficulté. Il reçut enfin l'objet de ses désirs en 1672. L'Académie française lui exprima aussitôt, par lettre, la joie de tous ses confrères, selon la louable coutume qu'elle pratique envers tous les académiciens, de les féliciter quand il leur arrive quelque chose d'heureux et de se « condouloir » avec eux quand ils sont dans l'affliction.

Ce que le cardinal d'Estrées fit de plus marquant comme académicien, ce fut, en 1713, lors de la réception de La Monnaye, son protégé, d'obtenir de la munificence royale, pour ses confrères et pour lui-même, en prétextant son âge, ses infirmités et son rang, et en vertu du grand principe d'égalité qui est de règle à l'Académie depuis sa fondation, des fauteuils au lieu de

chaises dans les séances ordinaires et publiques de cette Compagnie. De cette époque, date cette expression de *fauteuil académique* qui subsiste toujours, bien que les fauteuils aient disparu pour faire place à des chaises ou des banquettes de velours vert.

Ce furent des regrets, non simulés, mais sincères que, le 19 décembre 1714, laissait en partant de ce monde, le doyen de cette Académie, où il était entré à vingt-neuf ans et qu'il quittait à quatre-vingt-sept, ayant toujours été « incapable de rien de ce qu'il croyait ne devoir pas faire ».

Son frère l'avait remplacé à Rome. Son neveu, le maréchal d'Estrées, lui succéda à l'Académie dans le fauteuil occupé aujourd'hui, dit-on, par M. Marcel Prévost.

*
* *

C'est M. René Boylesve qui occupe actuellement le fauteuil d'Armand-Gaston-Maximilien, cardinal de Rohan, évêque primat de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du Saint-Empire, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, abbé de Saint-Waast d'Arras, de la Chaise-Dieu et de Foygny, second membre de l'Académie française chargé des affaires du roi à Rome.

Son père était un Rohan-Soubise, sa mère une Rohan-Chabot. Sur ses ancêtres, sur sa famille est-il besoin d'insister? Sa maison était la plus grande de France après la maison royale. Quelle race surpasse celle des Rohan?

L'Académie française s'honore d'en avoir compté trois parmi ses membres, qui tous trois furent membres du Sacré-Collège. Armand-Gaston fut le premier et le seul qui ait représenté le roi auprès du pape.

On l'appelait, paraît-il, « la belle Éminence ». Ce fut, dit Saint-Simon, le plus beau cardinal du Sacré-Collège. Certains esprits satiriques prétendirent même qu'il prenait des bains de lait, durant son séjour à Rome, pour conserver la fraîcheur de

son teint. Bougainville déclare : « La nature lui prodigua ses dons les plus précieux. Aux saillies d'une imagination brillante, aux agréments d'un esprit vif et juste se joignit tout ce qui peut annoncer un cœur sensible, vertueux, bienfaisant; et le germe de ces qualités aimables, qui devaient le rendre si cher à la société, se développa rapidement avec l'âge. *Son enfance fut l'aurore d'un beau jour.* »

Le marquis d'Argenson prétend qu'il vérifia à la lettre cette expression proverbiale : « Les gens de qualité savent tout sans rien apprendre. » Ses succès de collège, de séminaire et de Sorbonne avaient été éclatants; mais — comme il arrive parfois aux esprits les mieux doués — une paresse insensée gaspillait de si beaux dons. Il sut, du moins, tout en traînant trente années, suivant Saint-Simon, « avec un désinvolte merveilleux, sa princerie et sa pourpre », il sut du moins se montrer, pour les lettres, les sciences et les arts, le Mécène que son nom, sa nature et ses goûts lui imposaient d'être. Il constitua à Paris, dans le bel hôtel de Strasbourg, aujourd'hui Imprimerie nationale, à côté du palais Soubise où se trouvent les Archives nationales, une bibliothèque d'une richesse incomparable qu'il ouvrit largement aux travailleurs et aux érudits. L'Académie française se devait à elle-même de le compter parmi ses membres.

Au mois de juin de l'année 1703, le président Lamoignon, pour des raisons obscures, refusa l'honneur d'être l'un des quarante. Louis XIV, pour empêcher qu'il ne rejaillît de ce refus un peu de honte sur l'Académie, cherchant, pour remplacer ce magistrat, un sujet illustre par sa naissance, par ses dignités, par ses qualités naturelles et acquises, ne pouvait faire mieux que de jeter les yeux sur le futur cardinal de Rohan, alors coadjuteur du cardinal de Fürstenberg, évêque de Strasbourg.

Après un séjour à Paris, Rohan, ayant pris congé du roi, s'apprêtait à repartir pour l'Alsace quand, la veille de son départ, à dix heures du soir, un secrétaire d'État vint l'avertir que Sa Majesté souhaitait qu'il restât encore quelques jours et qu'il

briguât la succession de Perrault à l'Académie française. Tout désir royal était un ordre. Rohan ne songea d'ailleurs pas plus à se dérober que l'Académie à se faire prier. Il fut élu le 30 juin 1703, à l'âge de vingt-neuf ans et pour la plus grande joie de tous.

« Votre présence ramène ici la sérénité que d'épais nuages avaient interrompue, » lui dit en le recevant, le 31 janvier 1704, Jacques de Tourreil, traducteur de Démosthène, « vous rendez à l'Académie ce que peu d'autres lui pouvaient rendre... naissance, titres, dignités qu'effacent, s'il se peut, les qualités personnelles, sagesse prématurée qu'à peine le temps et l'expérience pourront accroître; jeunesse brillante qui ne connaît d'autre passion qu'une insatiable avidité de satisfaire à ses devoirs; inclination déclarée pour les sciences, malgré les préjugés des hommes d'un certain rang, sujets à avilir une profession qui, de quelque œil qu'ils la regardent, distribue pourtant et distribue toujours aux héros la récompense la plus noble et la plus durable; amour des lettres, heureux et constant depuis l'enfance, dont elles furent les plaisirs et les jeux: éloquence qui vient de confirmer l'idée que nous en conçûmes au bruit des acclamations qu'excitent ses premiers essais dans ce temple (la Sorbonne) où la religion et la vérité rendent leurs oracles par la bouche de ces doctes interprètes, non moins redevables que nous au grand Armand; en un mot, dons de la nature et de la fortune, talents, vertus, tout illustre notre nouveau choix, tout en rehausse le prix... »

Rohan fut, sinon un académicien très assidu — car ses fonctions et les missions qui lui furent confiées le retinrent souvent au loin. — du moins un confrère parfait, d'un dévouement sans limites. Le sort qui, si l'on en croit les registres de l'Académie française, joue un si grand rôle dans la vie académique, désigna le cardinal de Rohan trois fois comme directeur et cinq fois comme chancelier de cette illustre Compagnie. Il ne semble pas avoir rempli ces fonctions avec beaucoup d'exactitude.

C'est en décembre 1720 que le régent décida d'envoyer

Rohan, évêque de Strasbourg depuis 1704, cardinal depuis 1712 et grand aumônier de France depuis 1713, comme chargé d'affaires à Rome, pour essayer de faire accepter, par le pape, l'acte de soumission, un peu trop empreint de gallicanisme, du cardinal de Noailles, à la bulle *Unigenitus*. Rohan, qui avait pris part aux nombreuses négociations dont cet acte de soumission était l'aboutissement, était, au témoignage même des instructions qui lui furent remises, « sans contredit et sans aucune exception, la personne du royaume la plus instruite de toutes les circonstances de cette affaire, dans laquelle il ne s'était rien passé dont il n'ait eu une parfaite connaissance ».

Une note complémentaire, jointe aux instructions, faisait connaître au nouveau chargé d'affaires qu'il avait également pour mission de mener à bien les négociations, depuis longtemps en train, en vue d'obtenir au ministre Dubois le chapeau de cardinal.

Clément XI étant mort en mars 1720, ce chapeau fut une des conditions mises par Rohan au concours de la France dans l'exaltation du cardinal Conti qui, ayant promis, fut élu le 8 mai 1721. Innocent XIII n'exécuta sa promesse que le 16 juillet suivant, au grand mécontentement de Dubois qui commençait de se décourager et d'en vouloir au cardinal de Rohan, pas aussi souple que l'aurait désiré le ministre de Louis XV.

Rohan le comprit. Au mois de décembre 1721, il quittait Rome.

Il mourut à Paris le 19 juillet 1749. « C'est une vraie perte, dit Louis XV en apprenant cette nouvelle, il a bien servi l'État; il était bon citoyen et grand seigneur; je n'ai jamais été harangué par personne qui m'ait plu davantage. » Le cardinal de Rohan n'aurait assurément pas souhaité d'autre oraison funèbre.

*
* *

Le cardinal de Rohan avait fait partie de l'Académie française en 1703 et du Sacré-Collège en 1712; en 1723, en l'absence de

l'ambassadeur de France à Rome, il avait été chargé de diriger les démarches et la conduite des autres cardinaux français, lors du conclave qui aboutit à l'élection de Benoît XIII. Melchior de Polignac, ancien ambassadeur en Pologne et plénipotentiaire de France au congrès d'Utrecht, fut élu membre de l'Académie française en 1704, et nommé membre du Sacré-Collège en 1713, chargé d'affaires à Rome en 1724.

« C'est, écrit Mme de Sévigné, un des hommes du monde dont l'esprit me paraît le plus agréable; il sait tout, il parle de tout, il a toute la douceur, la vivacité, la complaisance qu'on peut souhaiter dans le commerce. » Le cardinal de Bernis, de son côté, nous avoue que « personne n'avait l'air plus noble », que « sa figure aurait été imposante si la douceur n'en eût tempéré la majesté », qu'il parlait « avec grâce et éloquence », au point qu'on « ne s'apercevait qu'il parlait trop longtemps que lorsqu'on n'était plus avec lui ». Sa mémoire « enfin était aussi sûre qu'ornée... Il ne lui a manqué qu'un peu plus de nerf dans le caractère pour être grand ». Ninon de Lenclos, à qui on l'avait présenté à l'âge de douze ans, après lui avoir fait bien des questions, avait prédit qu'il aurait un jour plus d'esprit qu'il ne lui en faudrait. De fait, « il a joué un grand rôle dans le monde sans avoir toujours été ni assez heureux ni assez habile ».

Bien que faisant partie de l'Académie française, les cardinaux d'Estrées et de Rohan n'avaient laissé — leur correspondance mise à part — aucune œuvre littéraire. Le cardinal de Polignac composa, du moins, un long poème latin en neuf livres et dix mille vers : *l'Anti-Lucrèce*. Il y travailla toute sa vie, et Voltaire plaça, dans son *Temple du Goût*,

> Ce cardinal qui sur un nouveau ton
> En vers latins fait parler la sagesse,
> Réunissant Virgile avec Platon,
> Vengeur du Ciel et vainqueur de Lucrèce.

Ce ne fut cependant pas ce poème, publié seulement après sa mort, en 1747, qui le fit entrer à l'Académie française. Quand, en mai 1704, celle-ci le choisit pour remplacer Bossuet, l'œuvre

littéraire de Polignac était nulle. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil!

On ne vit en lui qu'un grand seigneur, qu'un homme du monde parfait, « un causeur étincelant, plein de charme et de grâce », un amateur distingué et passionné, protecteur inlassable des lettres et des arts, un courtisan bien en cour. Il fut reçu, le samedi 2 août 1704, par l'abbé de Clérambault.

« Comment puis-je paraître devant vous, quand je songe à la place que vous me donnez et au grand homme à qui je succède? Quel homme fut plus célèbre que Mgr l'évêque de Meaux? » C'est en ces termes que Polignac commença son remerciement et son éloge de Bossuet.

« Si vous aviez voulu, — dit-il en le terminant, et avant de passer à l'éloge, alors obligatoire, de l'Académie et de Louis XIV, — si vous aviez voulu donner à cet illustre évêque un successeur digne de lui, vous auriez dû le choisir entre les premiers hommes de l'Église ou de l'État; mais, au lieu d'un grand maître que vous regrettez, vous vous êtes contentés de vouloir former un élève. Dans cette vue, messieurs, vous ne vous êtes point trompés. J'apporte ici non des lumières pour vous être utile, mais toute la docilité qui convient pour être instruit. »

« Sorti d'une maison si connue par son antiquité et par son éclat, lui répondit Clérambault, vous avez, dès votre première jeunesse, en commençant à donner votre application aux sciences les plus hautes, tellement fait briller les talents de votre esprit que, dans un âge où l'on ne loue les autres que de leur assiduité et du désir de savoir, vous sûtes, dis-je, vous faire un nom sujet à l'envie; on jugea, dès lors, que vous ne trouveriez rien au-dessus de la portée de votre génie, en vous voyant rendre claires et mêmes aimables les questions les plus abstraites par cette profonde pénétration et cette expression vive et juste, qui semble toujours couler de source, avec la noble facilité qui vous est si singulière; heureux fondements des qualités académiques... »

Le dernier biographe du cardinal de Polignac affirme que ce dernier prit toujours son rôle d'académicien très au sérieux et

que depuis son retour de Rome, en 1732, jusqu'à sa mort, chaque fois qu'il put disposer de quelques loisirs, il assista régulièrement aux séances. Les registres de l'Académie le prouvent, en effet, en même temps qu'ils sont un témoignage des incessantes démarches du cardinal auprès du roi en faveur de l'illustre Compagnie.

Polignac fut, naturellement, l'un de ceux qui combattirent avec le plus de véhémence, en 1718, pour l'exclusion de l'abbé de Saint-Pierre coupable d'avoir, dans son *Discours sur la Polysynodie*, attaqué Louis XIV.

Après avoir été élu membre de l'Académie des Sciences en 1715 et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1717, toujours non pour ses ouvrages, mais pour ses goûts et ses connaissances, si nombreuses que Bernis recourait à lui comme à « un dictionnaire universel », il fut nommé chargé d'affaires du roi à Rome en 1724, après l'élection de Benoît XIII à laquelle il avait fortement contribué. Ce fut d'ailleurs cette circonstance qui incita Louis XV à conférer cette charge à Polignac. Il pensait se concilier ainsi le nouveau pape, dès le début de son pontificat.

La soumission du cardinal de Noailles à la bulle *Unigenitus*, en 1720, n'avait été qu'apparente. Polignac, au milieu de difficultés sans nombre, et malgré tous les obstacles que l'on mit sur sa route, toutes les calomnies que l'on répandit à son sujet, aux moments où l'affaire semblait devoir être abandonnée, Polignac, après quatre ans d'habile diplomatie et de négociations délicates, parvint à obtenir de Noailles, le 11 octobre 1728, une soumission pure et simple. Il est vrai qu'en 1729, au moment de mourir, l'archevêque de Paris aurait rédigé « une sorte de rétractation de ses promesses de fidélité ». Comme Rohan pour Dubois en 1721, Polignac, durant son ambassade à Rome, obtint pour Fleury le chapeau de cardinal en septembre 1726.

A sa demande, Benoît XIII intervint pour adoucir le roi et la reine d'Espagne lorsque le cardinal de Bourbon fit renvoyer l'infante pour faire épouser à Louis XV Marie Leczinska. Il

avait apaisé de nombreux incidents, calmé des esprits facilement irritables, éteint de nombreux foyers de révolte et su maintenir, en des circonstances difficiles, le prestige de la France, quand Benoît XIII mourut le 20 février 1730.

Au conclave qui suivit, la politique des cardinaux français ayant subi un échec complet par suite de l'élection de Clément XII, primitivement combattu par les cardinaux de la faction française, Polignac, sentant son influence diminuer et les calomnies grandir à Versailles, où il était rendu responsable de cette élection, considérant d'autre part le peu de sympathie que le nouveau pape lui témoignait, Polignac, en août 1730, demanda son rappel. Le duc de Saint-Aignan fut désigné, en octobre, pour le remplacer, mais ne rejoignit son poste qu'en mars 1732. Au mois d'avril suivant, Polignac quitta Rome.

Il s'y était montré grand protecteur et grand amateur des arts. Au point de vue du prestige du roi, il avait fait une « belle ambassade ».

« Le seul divertissement que j'aie en ce pays, écrivait-il, est d'aller voir, dans les heures où je n'ai rien à faire, quelques morceaux d'antiquité. » Il s'était intéressé aux artistes, occupé activement de l'Académie de France. Il avait réuni des collections de meubles, de tapisseries, de tableaux et surtout d'antiques, qui faisaient l'admiration de ses contemporains. Ces fameux antiques, uniques en Europe, au dire de Voltaire, par leur beauté et leur rareté, achetés par Frédéric II à la mort de Polignac, se trouvaient encore, au moment de la guerre, dans les galeries du musée de Berlin. Si les Allemands exécutaient les clauses du traité de Versailles, nous regretterions qu'on n'y ait pas fait figurer l'obligation pour l'Allemagne de nous restituer, à titre de compensation pour les chefs-d'œuvre artistiques détruits par elle, les antiques du cardinal de Polignac.

« Magnifique, aimant les antiquités, connaissant les arts, Polignac, écrit le cardinal de Bernis dans ses *Mémoires*, était à Rome dans son centre. Son palais était une espèce d'Académie où il se faisait plus de dissertations que d'affaires. Les dépêches

étaient trop souvent sacrifiées aux Muses et la lecture des ouvrages d'esprit retardait quelquefois le départ des courriers...

« M. de Mairan voulait qu'on fît un tableau dans lequel le cardinal serait représenté assis commodément dans un fauteuil, la main un peu allongée, dans l'attitude d'un homme qui parle et qui s'écoute parler; et, autour de lui, une infinité d'oreilles, de petites oreilles de femmes, de grandes oreilles de philosophes, des oreilles de théologiens, d'antiquaires et d'artistes, et qu'on écrive au bas de ce tableau : *le Paradis du cardinal de Polignac.* »

A Paris, après son retour de Rome, « dans son hôtel de la rue de Varennes, où il recevait fréquemment des écrivains, des artistes, des savants, ses journées *se passèrent* en discussions philosophiques et littéraires, au milieu de belles collections qu'il avait rapportées de Rome et qui semblaient lui rappeler les étapes de sa prestigieuse carrière[1] ».

C'est au milieu de ses collections, en cet hôtel de Mézières, rue de Varennes, que, le 20 novembre 1741, à l'âge de quatre-vingts ans, le cardinal de Polignac rendit le dernier soupir. Un des derniers actes de sa vie avait été d'assister au dîner offert à Fontenelle à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée de ce dernier à l'Académie française.

Le fauteuil de Polignac, en cette illustre Compagnie, est actuellement occupé par M. de La Gorce.

*
* *

Quand le cardinal de Polignac demanda son rappel de Rome en 1730, Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France et membre de l'Académie française, fut désigné pour lui succéder.

Né le 25 novembre 1686, il était le fils de François-Honoré de Beauvilliers, premier duc de Saint-Aignan, pair de France et membre de l'Académie française, et le frère du duc de Beau-

[1] Pierre Paul, *le Cardinal de Polignac*, p. 347.

villiers, précepteur du duc de Bourgogne et ami intime de Saint-Simon.

Le président de Brosses nous le peint comme « un homme d'esprit, d'une conversation douce », ayant « des connaissances et des lettres ».

Ambassadeur en Espagne de 1714 à 1718, il avait fait partie du Conseil de régence en 1719 quand, le 12 décembre 1726, il fut élu membre de l'Académie française à la place de Jean Boivin de Villeneuve, helléniste et bibliothécaire du roi. Son œuvre littéraire, à lui aussi, était nulle. Mais, lui aussi, était « un grand seigneur aimable, ne manquant pas d'esprit, faisant des chansons et des poésies légères et ingénieuses ». Il profita surtout, dit-on, des souvenirs laissés par son père et de la vénération que l'on avait pour son frère, l'ancien précepteur du duc de Bourgogne.

« Le désir de la gloire, dit-il au début de son discours de réception le 11 janvier 1727, a toujours distingué ceux que votre choix a favorisés. Je me sens forcé de dire qu'il est en moi comme héréditaire, puisque c'est le seul titre que j'aie à vous présenter aujourd'hui. »

L'évêque de Blois, Lefèvre de Caumartin, lui répondit par la bouche du poète Antoine Dauchet, qui lut le discours de ce dernier : « Nous avons cru devoir chercher notre consolation (à la mort de Boivin) *dans un ordre différent de celui d'un simple homme de lettres; d'heureuses expériences nous y autorisent; c'est même le but et l'objet de l'Académie pour répondre à ce que le public attend de nous.*

« Si nous avons à prononcer sur des usages, à former des règles pour ceux qui commencent ou qui doutent, Athènes et le siècle d'Auguste ont moins de poids que les expressions de ceux qui sont l'ornement d'une cour comme celle que vous habitez, monsieur. Nous connaissons les charmes et les grâces de votre conversation, cette éloquence si convenable au rang élevé que vous tenez, le style si noble, si précis, si naturel qui a été admiré dans vos dépêches... »

Peu après son entrée à l'Académie française, Saint-Aignan fut nommé protecteur de l'Académie d'Arles, fondée par son père en 1715, cette Académie qui mourut, faute de membres, paraît-il.

Le 8 septembre 1732, quelques mois après son départ pour l'ambassade de Rome, il fut nommé membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La cause de cette nomination fut la découverte faite par le duc de Saint-Aignan, dans un des dépôts publics de Rome, de l'acte authentique par lequel André Paléologue faisait cession, en 1494, au roi Charles VIII, de tous ses droits sur les empires de Constantinople et de Trébizonde, ainsi que sur la Serbie, en qualité d'héritier immédiat de Constantin Paléologue, son oncle, mort sans postérité. Saint-Aignan rédigea au sujet de ce document un mémoire qui a été inséré dans le tome XVII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

Les ecclésiastiques n'ayant été, sous Louis XIV et pendant la régence du duc d'Orléans, que chargés d'affaires [1], il n'y avait pas eu d'ambassadeurs permanents du roi à Rome depuis le prince de Monaco, en 1700, quand le duc de Saint-Aignan, en mars 1732, prit officiellement la succession de Polignac. Pour cette raison, et afin de bien faire voir qu'à toutes sortes d'égards, Louis XV voulait et savait conserver à la couronne de France l'éclat que Louis XIV lui avait donné, le roi désirait que son nouvel ambassadeur se fît remarquer par la dignité qu'il mettrait dans sa représentation, par la pompe et le faste qu'il déploierait et qui étaient nécessaires pour faire impression en un lieu qui était, en même temps que le centre de la catholicité, la ville de tous les peuples.

Malheureusement, si Saint-Aignan présentait toutes les qualités de naissance, d'urbanité et de distinction requises, il était

[1] C'était une simple question de titre, qui ne changeait rien aux prérogatives de celui qui représentait le roi de France à Rome. C'est pourquoi dans cette étude nous avons, en général, appelé *ambassadeurs* même les ecclésiastiques.

d'une timidité qui, dès le début de son ambassade, nuisit à son prestige. De plus, Fleury, en entretenant secrètement une correspondance suivie avec le neveu du pape Clément XII, en usant d'une diplomatie secrète, traita avec la cour de Rome de nombreuses affaires, directement ou par l'intermédiaire des nonces, mais *à l'insu* de Saint-Aignan, dont la tâche n'en était que plus compliquée.

La guerre de 1733 contre l'Autriche pour soutenir le beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, momentanément redevenu roi de Pologne, ayant alarmé la cour de Rome, Saint-Aignan ne fut pas assez habile pour calmer alors l'entourage du pape, puis exploiter le prestige qu'eut la France en Europe après le traité de Vienne (1736).

En 1738, Saint-Aignan non seulement ne sut pas empêcher Tencin, archevêque d'Embrun, d'être nommé cardinal, à la demande d'une couronne étrangère, avec l'appui de cardinaux italiens, et bien que le pape sût que cette nomination était loin de plaire à Louis XV, non seulement Saint-Aignan ne songea pas à s'y opposer, mais tout Rome en parlait alors que lui l'ignorait encore. Il est des cas où la timidité et la circonspection deviennent de la bêtise et de l'incapacité.

Ce fut l'opinion qu'on eut bientôt de Saint-Aignan à Rome.

Des jalousies se réveillèrent; on lui suscita des ennemis qui grossirent les moindres fautes de l'ambassadeur, exploitèrent ses faiblesses. Vers 1739, les salons de l'ambassade de France étaient de plus en plus abandonnés. « Le duc de Saint-Aignan en souffrait; mais son insouciance trop connue, sa bienveillance inaltérable l'aidaient à supporter ces marques d'une indifférence qui devenait presque du mépris, et il se taisait toujours[1]. »

Des scandales de famille retentissants, et d'autant plus douloureux, achevèrent de perdre une situation si compromise. Depuis longtemps Saint-Aignan n'avait plus aucun crédit. On n'eut

[1] Maurice Boutry, *Intrigues et missions du cardinal de Tencin*, p. 145.

plus désormais pour lui aucune considération. Il quitta Rome en 1743.

Les résultats de son ambassade n'étaient guère brillants. Il s'était, du moins, ruiné au service du roi. Il avait, pour ce dernier, beaucoup souffert, et souffert avec dignité. S'il n'a pas été à la hauteur de sa tâche, des circonstances et des intrigues, indépendantes de sa volonté, avaient compliqué la situation. Il a droit sinon à notre admiration, du moins à notre respect.

Il mourut le 22 janvier 1776, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

M. André Chevrillon occupe aujourd'hui son fauteuil à l'Académie française.

*
* *

Si, comme on vient de le voir, on vit vieux quand on est à la fois membre de l'Académie française et ambassadeur à Rome — à tel point que quand on vit d'Estrées mourir à quatre-vingt-sept ans, Polignac à quatre-vingts et Saint-Aignan à quatre-vingt-douze, on put se demander si ce double titre ne conférait pas une réelle immortalité, — les futurs ambassadeurs entrent aussi parfois très jeunes à l'Académie : d'Estrées et Rohan avaient vingt-neuf ans, le duc de Nivernois en avait vingt-sept.

Louis-Jules Barbon Mancini Mazarini, duc de Nivernois, né à Paris le 16 décembre 1716, suivit, jusqu'à son ambassade à Rome, la carrière des armes. C'est au cours de celle-ci qu'en 1743, après avoir été, exceptionnellement, dispensé de faire les visites d'usage pour solliciter les suffrages des académiciens, il fut appelé au milieu de ces derniers, qui connaissaient le charme de sa conversation, ses talents de lecteur, ses qualités aimables de grand seigneur, pour y remplacer Massillon.

« Vous venez nous enrichir, dit en le recevant le 4 février 1743 — le même jour que Marivaux — l'archevêque de Sens, Languet de Gergy, de ce que la noblesse du sang inspire de politesse, de ce que l'art militaire donne de gloire, de ce que l'étude des belles-lettres procure de goût et d'agrément. Car,

tout livré que vous êtes aux travaux de Mars, vous avez trouvé le loisir de faire votre cour aux Muses et vous êtes devenu un de leurs favoris. A un âge où ordinairement dégoûté des études par les études mêmes, on n'en sort que pour les oublier, et peut-être les mépriser, vous vous êtes appliqué à les perfectionner en vous par une lecture assidue des meilleurs auteurs, et bientôt, après avoir été leur disciple, vous vous êtes trouvé en état de devenir en quelque façon leur juge... Quand, avant trente ans, on réunit tant de talents, tant de sagesse et tant de lumières, on est, avant trente ans, digne d'être admis parmi les maîtres. Si la sagesse, si les vertus sont prématurées, il est juste que la couronne le soit aussi. L'Académie, en vous adoptant si jeune, non seulement s'assure une plus longue jouissance de vos talents, mais elle donne, en votre personne, un exemple propre à réveiller, dans notre jeune noblesse, le goût des belles-lettres qui semble s'y éteindre peu à peu... »

L'œuvre littéraire du duc de Nivernois n'était pas encore considérable. Il avait, du moins, à son actif — ce que n'avaient pas plusieurs de ses prédécesseurs, et ce que n'eurent pas certains de ses successeurs — un *Parallèle entre Horace et Boileau,* une étude sur *la Politique de Clovis*, des *Élégies* et quelques fables. Ce fut surtout ce dernier genre qu'il cultiva. Il lisait, de plus, d'une manière admirable. On venait en foule, au dire des contemporains, écouter, à l'Académie, le duc de Nivernois. Il emportait tous les suffrages. C'était, à la fin d'une séance, une distraction, une récréation, après des discours austères et parfois arides. Le public des réceptions et séances académiques était déçu quand le duc de Nivernois était absent. Dans les séances extraordinaires, lors, par exemple, de la visite du prince de Brunswick, en 1766, et de Christian VII, roi de Danemark, en 1768, comme suprême régal académique, le duc de Nivernois lisait une de ses fables. Comme bien des discours et bien des conférences, hélas! ces fables, dont le principal mérite était dans la façon dont elles étaient lues, ont perdu par l'impression beaucoup de leur valeur.

Nivernois prétendait que, de tous les titres qu'il possédait, il n'y en avait pas dont il fût plus fier que de celui d'académicien, et il ne manquait jamais de le placer en tête des actes officiels. Il fut, d'ailleurs, un académicien modèle, assistant, pendant ses séjours à Paris, très régulièrement aux séances. Il reçut neuf nouveaux académiciens, dont cinq en 1761. Ce fut lui qui reçut le président Séguier, le maréchal de Belle-Isle, Cordorcet et l'abbé Maury. C'était un charmant homme, élégant et cultivé. C'était, lui aussi, le type du grand seigneur « honnête homme ». C'était un ambassadeur né pour représenter le roi de France auprès du pape.

Cette faveur lui fut accordée en décembre 1747. Nous avons raconté son voyage de Paris à Rome et son entrée, ou plus exactement ses entrées en cette ville, dans un précédent article [1]. Durant tout le cours de son ambassade, Nivernois sut se faire aimer tant de Benoît XIV, qui appréciait l'excellent naturel, les manières douces et sérieuses de l'ambassadeur, que des cardinaux, princes et membres de la noblesse romaine. Il fit une « belle ambassade ».

Comme il arrive en bien des cas semblables, Nivernois était très entouré, accablé de sollicitations, de demandes de protection ou de bienfaits. « L'honneur, écrivait-il, que le roi m'a fait de me revêtir ici du titre d'ambassadeur, m'y fait trouver une quantité de parents qui, je crois, auparavant, ne songeaient pas que je fusse au monde. » S. S. Benoît XV prononça, il me semble, une phrase du même genre au lendemain de son élévation au souverain pontificat.

Après avoir été ambassadeur à Londres en 1762, puis ministre sans portefeuille de 1787 à 1789, il fut, en 1793, incarcéré aux Carmes. Remis en liberté et retenu prisonnier sur parole en son hôtel de la rue de Tournon, il fut réemprisonné en 1794 et définitivement délivré le 22 thermidor an II.

Il mourut le 25 février 1798 à l'âge de quatre-vingt-deux ans

[1] Voir dans la *Revue* « Les entrées des ambassadeurs de France près le Saint-Siège dans l'ancien régime », par Paul Lesourd, année 1924, p. 75.

— lui aussi — après avoir fait partie de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Son fauteuil à l'Académie française est hélas! actuellement vacant. Il était brillamment occupé par Maurice Barrès.

*
* *

Le hasard académique nous offre, parfois, des surprises amusantes dans les successions des académiciens. Tel homme de science succède à un poète, tel homme d'Église à un athée. M. Clemenceau occupera, le jour où il daignera venir siéger parmi ses confrères, le fauteuil du cardinal de Bernis. Il n'eût pas déplu, je crois, au spirituel prélat, d'avoir un tel successeur. Si elle l'avait pu prévoir, « Babet la Bouquetière », comme l'appelait Voltaire, en eût fait de joyeux propos, d'aimables plaisanteries.

C'est une figure bien attachante et bien charmante que celle de François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis, né au château de Saint-Marcel en Vivarais, le 22 mai 1715, d'une famille dont la filiation est établie depuis 1098.

Ayant achevé ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice, il en sortit à vingt ans sans avoir été ordonné prêtre, et avec cette préoccupation, qu'il avouera plus tard, « d'étudier les hommes de toutes les classes et de tous les ordres » et de s'instruire « de la science du cœur humain » en s'amusant. « Je compris, dit-il, que cette étude du monde me rendrait capable de grands emplois, si les circonstances m'y appelaient, mais que, du moins, il serait bien difficile que, vivant dans la bonne compagnie, m'y faisant aimer et considérer, je ne trouvasse enfin le moyen d'obtenir quelques bénéfices avec lesquels je pourrais vivre avec décence... J'étais persuadé qu'à l'âge de quarante ans, je serais un homme considérable. La principale qualité de mon esprit a été de voir clair et de voir loin... »

Quand on considère ce que fut dans la suite la carrière du cardinal de Bernis, comment mettre en doute qu'il est parfois

bon d'avoir très jeune beaucoup d'ambition et une grande confiance dans l'avenir!

Ayant fait ses débuts dans le monde dans les plus illustres salons de Paris, chez le cardinal de Polignac dont il était le cousin, chez le duc de Nivernois en l'honneur de qui il composait des vers, Bernis, protégé par Mme de Pompadour, se présenta à l'Académie française, *ce tabouret de l'esprit*, en 1744, — il avait, lui aussi, vingt-neuf ans, — non comme homme de lettres, — il feignait d'ignorer qu'on eût imprimé ses vers, — mais comme « homme du monde aimant les lettres et n'en faisant point métier ». — « Il m'était agréable, écrit-il dans ses *Mémoires*, d'entrer dans cette Compagnie, à mon âge, et je désirais y prendre place plus en homme de condition qu'en écrivain. Je fis en conséquence des démarches décentes. »

Il fut élu à la place de Nicolas Gedoyn, le 26 février 1744, et reçu par Crébillon le 29 décembre suivant. Il remplit pendant quelques années ses devoirs d'académicien avec exactitude et, dit-il lui-même, « assez d'éclat », devenant rapidement l'ami de ses confrères et le bienfaiteur de ceux qui lui avaient été opposés. « Mais, écrit-il, content de m'être fait un nom dans les lettres, je ne voulus pas qu'on crût que je m'étais borné à les cultiver. Une assiduité trop grande aux séances de l'Académie aurait été nuisible aux vues que je commençais d'avoir. J'évitai donc cette espèce de ridicule que m'auraient certainement donné les gens du monde, et je me sauvai, par cette conduite, du danger qu'il y a, pour la satire, à vivre trop étroitement avec les gens de lettres. »

Il renonça de plus à la poésie quand il s'aperçut, avoua-t-il un jour à Voltaire, qu'il ne pouvait « être supérieur dans un genre qui exclut la médiocrité ».

S'il délaissait ainsi les lettres et l'Académie, c'était pour se consacrer à la diplomatie, et, dans ce genre, il sut être supérieur. Ambassadeur à Venise en 1752, ministre des Affaires étrangères en 1757-1758, créé cardinal en 1758, archevêque d'Albi en 1764, après une courte disgrâce, il succéda à Choiseul

comme ambassadeur de France à Rome en 1769. Il devait y rester jusqu'à la Révolution. Ce fut le dernier ambassadeur de France auprès du pape sous l'ancien régime. Il nous plaît qu'il ait été de l'Académie française.

L'ambassade de Bernis égala, si elle ne dépassa pas en magnificence, celles de ses prédécesseurs. Par le luxe qu'il déploya, par la dignité de sa représentation, par cette politesse exquise « qui toujours est à tout et s'étend à tout le monde », par son esprit, sa conversation et son amabilité, il eut le grand art de jouir à Rome, sans en avoir l'air, d'un crédit ascendant que de grands talents soutiennent souvent d'une manière imposante.

Il organisa des fêtes et cérémonies, fit des illuminations et des réceptions, et surtout tint table ouverte continuellement et donna des dîners fréquents et recherchés. « Bernis, écrit Frédéric Masson qui fut son historien, Bernis sait ce que vaut pour un diplomate un fin cuisinier, et le sien a bonne renommée et bonne mine. N'est-ce pas de la cuisine de Bernis que S. S. le pape Pie IX disait qu'elle était encore à Rome en odeur de sainteté. »

S. S. Benoît XV aurait, m'a-t-on dit récemment, recommandé à M. Jonnart, dans un de ses premiers entretiens avec lui, de ne pas oublier de maintenir à Rome le bon renom de la cuisine française.

On ne pouvait souhaiter mieux que Bernis — à qui ses succès avaient valu le surnom de *roi de Rome* — comme dernier représentant de l'ancienne France auprès du pape. Quand, en 1791, il offrit sa démission par fidélité à sa religion et à son roi, il donna à l'Europe un bel exemple de loyauté, de dévouement et de désintéressement, dont beaucoup d'autres, je le sais, firent preuve à ce moment en France, mais qui prenait, dans le cas présent, une plus grande signification, étant donné la place éminente et le rang distingué qu'occupait Bernis à Rome, où tant de regards étaient fixés sur l'ambassade de France.

« J'ai tout sacrifié, écrit-il, à la foi de mes pères et à l'honneur dont ils ont toujours été jaloux; l'indigence, quelque

affreuse qu'elle soit pour un homme de mon état et de mon âge, ne m'épouvante pas; et sans savoir à quoi la Providence me destine, au bout de ma longue carrière, je me jette dans son sein et je m'y trouve heureux et tranquille. »

Bernis, tombé dans la misère et réduit à accepter une pension du roi d'Espagne, ne perdit pas, personnellement, son prestige moral. Fréquemment consulté sur les affaires de France, il fut chargé par le comte de Provence d'annoncer à Pie VI la mort de Louis XVI, et il mourut à Rome, où il était resté, le 3 novembre 1794.

*
* *

C'est une destinée bien curieuse et bien triste que celle d'être élu deux fois membre de l'Académie française et de mourir sans être académicien. Ce fut pourtant celle du cardinal Maury, qui fut, en 1800, ambassadeur du roi de France à Rome.

Ce n'était pas un grand seigneur. D'origine fort modeste — il était fils d'un cordonnier — et sans fortune, ce fut un orateur éloquent et très en vogue, qui parvint aux plus hauts honneurs uniquement par ses qualités et... ses défauts personnels. Si, néanmoins, il entra, pour la première fois, à l'Académie, sous l'ancien régime, il ne représenta le roi de France à Rome qu'après la Révolution, à un moment où, obligé de rester hors de son royaume, après avoir vu guillotiner une partie de sa famille et de ses amis, Louis XVIII devait utiliser tous les concours qui s'offraient et ne pouvait, sans péril, laisser de côté aucun bras, aucune plume, aucune voix.

« Pour moi, je serai l'un des quarante de l'Académie française. » On assure que l'abbé Maury, comme l'abbé de Bernis, mais en d'autres termes, aurait tenu ce propos à l'âge de vingt ans. Il concourut deux fois pour le prix d'éloquence de l'Académie. Son éloge de Fénelon lui valut un accessit en 1771. Ses talents oratoires se révélèrent peu à peu, le firent rechercher, lui valurent des succès, le firent connaître, le rendirent tout-

puissant à la cour. Après un premier échec en 1777, fort d'éclatants succès remportés par un panégyrique de saint Vincent de Paul, orateur couru, écrivain célèbre — il avait publié un *Essai sur l'éloquence de la chaire*, — ami des gens de lettres, Maury fut nommé membre de l'Académie française, en décembre 1784, à la place de Lefranc de Pompignan. Sa candidature avait été fortement appuyée par Madame Victoire de France, par Boismont et par Buffon. On raconte même que ce dernier ayant demandé à Bailly, le futur maire de Paris, sa voix pour l'abbé Maury, et Bailly l'ayant refusée, parce qu'il l'avait promise à Sedaine, Buffon lui répondit brusquement : « Eh bien! monsieur, nous ne nous verrons plus. » Les académiciens actuels prennent, heureusement, moins à cœur les candidatures qu'ils patronnent.

Marmontel avait également fait campagne pour Maury. Comme il le savait très attaqué, « j'écoutai, raconte-t-il, tout le mal qu'on voulut me dire de lui, et, quand j'eus tout bien entendu, le prenant en particulier : « Vous êtes attaqué, lui dis-je, et c'est « à moi de vous défendre; mais c'est à vous de me donner des « armes pour repousser vos ennemis. » Alors je lui expliquai, article par article, tous les torts qu'on lui attribuait. Il m'écouta sans s'émouvoir; et, avec une facilité qui m'étonna, il réfuta les accusations, me démontrant la fausseté des unes, et, pour les autres, me mettant sur la voie de tout vérifier par moi-même. »

Au moment de cette élection, en 1754, le prédicateur de l'Académie, l'abbé de Boismont, venait de déclarer que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus d'exercer cette fonction. L'Académie avait besoin d'un prédicateur. Ce fut, dit-on, ce qui amena l'élection de l'abbé Maury. Ce dernier fut reçu, le 27 janvier 1785, par le duc de Nivernois.

« S'il se trouve, dit au début de son remerciement l'abbé Maury, au milieu de cette assemblée, un jeune homme né avec l'amour des lettres et la passion du travail, mais isolé, sans appui, destiné à lutter dans cette capitale contre tous les découragements et la solitude... qu'il jette sur moi les yeux, dans ce moment, et qu'il ouvre son cœur à l'espérance... »

« Organe après Fénelon et Bossuet, après Bourdaloue et Massillon de la parole sacrée, lui répondit le duc de Nivernois, vous ne lui avez rien laissé perdre de ses droits; vous nous avez fait voir Élisée portant dignement le manteau de son maître... » Et plus loin : « Vous avez fait pour saint Vincent de Paul plus que n'avait fait sa canonisation même... »

Omnia vincit amor, nos cedamus à Maury, dit à l'occasion de cette séance le marquis de Bièvre, célèbre par ses bons mots et par ses calembours.

Député du clergé de Péronne aux États généraux, Maury, qui avait été souvent un adversaire redoutable pour Mirabeau, émigra après la Constituante. Archevêque de Nicée en 1792, envoyé par le pape comme nonce à la diète de Francfort, cardinal et évêque de Montefiascone en 1794, Maury qui, en 1800, avait pris part, et une part prépondérante, au conclave qui élut Pie VII, tenait Louis XVIII régulièrement au courant de ce qui se passait à Rome. Le nouveau pape ayant notifié officiellement son élection au roi de France exilé, celui-ci, considéra cet acte comme une reconnaissance de ses droits et de son titre, et une méconnaissance du gouvernement qu'avait à ce moment la France, Louis XVIII pensa donc qu'il était nécessaire qu'il fût représenté auprès du Souverain Pontife comme il l'était auprès de l'empereur de Russie.

Mais qui choisir comme ambassadeur?

« Sur qui mon choix pouvait-il mieux tomber que sur vous? écrivit Louis XVIII au cardinal Maury le 21 avril 1800. Le roi, mon frère, est mort sans avoir pu connaître le courage héroïque avec lequel vous avez défendu ses droits. Je n'ai pas plus de puissance qu'il n'en avait, mais, du moins, je suis maître de ma confiance et je vous la donne... »

Des lettres de créance et des instructions, analogues à celles de l'ancien régime, étaient jointes à cette lettre. Louis XVIII y examinait la situation de l'Eglise de France, il y déplorait l'indépendance du clergé, les évêchés vacants par décès ou par émigration. Il eût voulu pouvoir présenter au pape des candidats

pour les évêchés sans titulaire; il eût voulu inciter à revenir dans leur diocèse les évêques qui en étaient éloignés. Mais le retour, sans la soumission au nouveau régime, était presque impossible. Il y avait là un véritable cas de conscience royal :

« Roi, je ne puis consentir à délier mes sujets de la fidélité qu'ils me doivent; père de mes peuples, je ne puis supporter l'idée qu'ils soient privés des instructions, des secours et des consolations de la religion... » Et, après de longs développements, Louis XVIII concluait : « Je puis fermer les yeux à des actes de soumission plus ou moins mitigés, même engager sous main des ecclésiastiques à les faire. » Aucune autorisation publique, officielle et solennelle n'était possible.

Maury était prié, en tant qu'ambassadeur, d'examiner toutes ces questions, d'envisager, avec le pape, les moyens de faire cesser rapidement les scandales existants et de prévenir le schisme naissant. Louis XVIII considérait et traitait Maury comme un ambassadeur de France, officiellement accrédité auprès du pape à la place du cardinal de Bernis.

Malheureusement, si Maury était excellent orateur et tribun puissant, il n'était pas diplomate. Des maladresses furent commises. Sa situation devint difficile. D'autre part, Bonaparte ne voyait naturellement pas d'un très bon œil cet ambassadeur de Louis XVIII, qui risquait de compromettre les négociations en cours au sujet du Concordat, et il obtint de Pie VII que Maury fût prié de séjourner dans son évêché de Montefiascone.

D'ailleurs, Maury, de son côté, regardait d'un air inquiet vers la France. Il voyait le Premier Consul organiser et relever notre pays, la tranquillité renaître, un concordat à la veille d'être signé. Il crut prudent de ne plus se comporter en ambassadeur de Louis XVIII. Il essaya de voiler cette qualité sous le titre de protecteur des églises de France à Rome. Enfin, après bien des hésitations, tout en protestant auprès de Louis XVIII de son attachement aux Bourbons, il écrivit, en 1803, à Napoléon, une lettre de soumission et de félicitations. Maury rallié rentra en 1806.

Ce qu'il avait fait de plus marquant et de moins maladroit, durant son ambassade à Rome, avait été d'introduire la pomme de terre dans les États pontificaux.

Lors de la réorganisation de l'Institut de France en 1803, le fauteuil de Maury, alors émigré, avait été attribué à Regnault de Saint-Jean d'Angély, avant de l'être plus tard à Mgr Baudrillart. A la mort de Target, le cardinal Maury fut élu pour la seconde fois membre de l'illustre Compagnie. Il prononça son second remerciement le 6 mai 1807.

Cette réception fut retardée de six mois à cause de l'exigence qu'apportait Maury de se faire appeler *Monseigneur*, alors que la tradition académique exigeait et exige toujours qu'on dise *Monsieur* à un cardinal aussi bien qu'à un maréchal de France.

« En me réunissant, dit Maury au cours de son discours, au corps littéraire le plus illustre de l'Europe, j'y parais maintenant à la suite de mon dernier prédécesseur, dont j'étais autrefois l'ancien sur votre liste. Je suis le premier, dans ce moment, je serai le seul, qu'on ait vu ici, à côté de son successeur qui est l'un de vous, messieurs... et le jour que je recouvre mon rang dans l'Académie que Louis XIV comptait si justement parmi les plus beaux titres de gloire de la France, formera dans vos annales une époque unique où le même orateur aura prononcé dans la même société, différemment organisée, deux discours de réception solennelle à vingt-trois années de distance l'un de l'autre... — Vous manquiez à notre gloire, lui répondit l'abbé Sicard, nous manquions à votre bonheur. Tous nos vœux vous appelaient et vous ne souhaitiez pas moins ardemment d'être rendu à votre famille académique. »

En 1816, lors de la réorganisation définitive de l'Académie française, Louis XVIII exigea l'exclusion de Maury, dont le fauteuil fut attribué à l'abbé de Montesquiou-Fezensac, avant de l'être à M. Henri Lavedan.

Maury mourut à Rome le 11 mai 1817.

*
* *

J'en arrive maintenant au plus illustre des ambassadeurs de France près le Saint-Siège, membre de l'Académie française, à Chateaubriand, dont je me garderai bien de prononcer l'éloge. Son nom seul suffit. Malgré ou plutôt à cause de tout son génie, malgré ou plutôt à cause de tout son talent, malgré ou plutôt à cause de sa considérable influence, malgré ou plutôt à cause de toute mon admiration, je me tairai. Il est des silences plus éloquents et plus expressifs que de longs discours.

Qu'on me permette seulement de rappeler brièvement dans quelles circonstances il fut nommé membre de l'Académie française et ambassadeur à Rome.

Marie-Joseph Chénier étant mort le 10 janvier 1811, les amis de Chateaubriand pressèrent ce dernier de poser sa candidature à l'Institut. De son côté, Napoléon, connaissant la soif de renommée de l'auteur du *Génie du christianisme* et espérant se l'attacher par ce moyen, Napoléon lui fit donner, par le duc de Rovigo, l'ordre d'être candidat sous peine d'être enfermé à Vincennes pour le reste de ses jours. Malgré toute sa répugnance, Chateaubriand se décida enfin à faire ses visites. Par originalité, il se rendit à cheval chez ses futurs confrères. Aux renommés et aux puissants, il faisait la visite entière. Au *fretin,* il remettait sa carte sans descendre de son coursier. Si bien que le jour du vote, quelqu'un du *fretin* vota pour le cheval du nouveau confrère, disant que c'était de lui seul qu'en bonne conscience il avait reçu la visite.

Mme de Vintimille conduisit Chateaubriand chez l'abbé Morellet. Celui-ci, assis dans un fauteuil, devant le feu, s'était endormi en lisant l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem.* Réveillé en sursaut au bruit du nom de Chateaubriand annoncé par son domestique, il releva la tête en s'écriant : « Il y a des longueurs! Il y a des longueurs! » Chateaubriand promit, en souriant, d'abréger la nouvelle édition. L'abbé Morellet promit sa voix.

L'élection eut lieu le 20 février 1811. Chateaubriand fut élu à la presque unanimité des membres présents. Restait le plus délicat : le discours. L'auteur d'*Atala* le fit et le refit vingt fois, n'étant jamais content de lui. « Tantôt, écrit-il, le voulant rendre possible à la lecture, je le trouvais trop fort; tantôt, la colère me revenant, je le trouvais trop faible. Je ne savais comment mesurer la dose de l'éloge académique. »

Dès le milieu d'avril, le discours étant terminé, une commission fut nommée pour en entendre la lecture. Indécise, cette commission décida qu'il serait lu à l'Académie, en séance secrète, par un de ses membres, et que ce serait la Compagnie tout entière qui déciderait s'il devait être ou non accepté. Après un court débat, le discours fut repoussé et porté à Napoléon. L'empereur, après en avoir pris connaissance, déclara que s'il avait été prononcé, les portes de l'Institut auraient été fermées et Chateaubriand jeté dans un cul de basse-fosse pour le reste de sa vie. Napoléon lui reprochait d'avoir, au lieu de louer son prédécesseur, condamné les régicides et traité de politique. Daru rendit à Chateaubriand le manuscrit de ce fameux discours, tout raturé et marqué de traits au crayon. Ce document a malheureusement été brûlé, dans la suite, avec d'autres papiers de Chateaubriand. Les passages barrés étaient ceux où ce dernier citait Milton ou s'élevait contre l'isolement des affaires dans lequel on voulait tenir la littérature. « L'éloge de l'abbé Delille, qui rappelait l'émigration, la fidélité du poète aux malheurs de la famille royale et aux souffrances de ses compagnons d'exil, était mis entre parenthèses; l'éloge de M. de Fontanes avait une croix... »

Plusieurs académiciens auraient voulu que Chateaubriand refît son discours. Il s'y refusa et, dans la séance du 2 mai 1811, on lut de sa part à l'Académie une lettre où il disait que ses affaires et le mauvais état de sa santé ne lui permettaient pas de se livrer au travail, dans ce moment, et de fixer l'époque à laquelle il désirait avoir l'honneur d'être reçu à l'Académie. Son élection ne fut pas annulée. Mais il ne prononça jamais de discours de

réception et ne siégea pas parmi ses confrères tant que dura l'Empire.

L'ambassade de Chateaubriand à Rome, en 1828, fut de courte durée. Elle est racontée tout au long dans les *Mémoires d'outre-tombe*. Mais, quand on compare cette relation aux témoignages privés des contemporains et aux pièces existant dans les archives du ministère des Affaires étrangères, il semble bien que Chateaubriand se soit un peu exagéré la portée des événements et n'ait pas résisté au plaisir de grossir l'importance de son rôle et l'éclat de sa représentation.

Les appartements du palais Simonetti se prêtaient mal « au déploiement d'un luxe très grandiose ». De plus, au dire du comte d'Haussonville, alors jeune attaché à l'ambassade de Rome et père de l'académicien actuel, « Mme de Chateaubriand, faute d'entrain et de santé, M. de Chateaubriand, par manque de naturel et d'aisance, toujours préoccupé de l'effet produit par sa personne, n'étaient pas d'excellents maîtres de maison... » En revanche, il semble bien que le prestige personnel, la réputation européenne de Chateaubriand lui aient fait éclipser, aux yeux du public, ses collègues du corps diplomatique. Les étrangers de distinction, de passage à Rome, tenaient à venir saluer l'auteur du *Génie du christianisme*.

L'événement important de cette ambassade fut l'élection de Pie VIII, après la mort de Léon XII, en mars 1829. Chateaubriand se vanta d'avoir été informé, au jour le jour, de ce qui s'était passé au conclave et d'avoir puissamment contribué à l'élection. On prétend que l'ambassadeur se fit en cette occasion la plus étrange illusion. Il appela cependant Pie VIII *mon pape*, comme s'il l'avait désigné lui-même.

Chateaubriand donna sa démission en août 1829, au moment de l'arrivée au pouvoir du prince de Polignac. L'on sait quelle fut la suite de sa carrière et comment il mourut, le 4 juillet 1848, laissant vacant à l'Académie française le fauteuil qui, l'année dernière, fut donné à M. Jonnart.

*
* *

Louis-Clair de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire, fut, avant M. Jonnart, le dernier ambassadeur près le Saint-Siège, membre de l'Académie française. D'une vieille famille d'origine bretonne établie en Périgord, il était né le 6 juillet 1778. Son père ayant émigré, il resta longtemps seul et sans fortune, avec une mère dont il était l'idole et dont son admirable piété filiale était l'unique appui. Il comprit, tout jeune encore, la nécessité du travail. On le vit dès lors étudier, jour et nuit, toutes les sciences qu'il lui fallait connaître pour entrer à l'École polytechnique, nouvellement fondée, où il eut l'honneur d'être reçu par Laplace. Chambellan de Napoléon en 1809, préfet de la Meuse en 1813, député en 1825, pair de France en 1829, il fut nommé ambassadeur à Rome en 1831. Ce furent ses débuts dans la diplomatie. Il les accomplit dans des moments difficiles. C'était, en effet, l'époque où Modène, Parme, Bologne et les États romains se soulevaient; Rome seule restait fidèle au pape. Les Autrichiens étant entrés dans Bologne, le 21 mars, pour rétablir le calme, à la demande de Grégoire XVI, le 15 avril Sainte-Aulaire remit au secrétaire d'État une note où le gouvernement français désavouait les révolutionnaires, qu'on croyait soutenus par la France. L'ambassadeur demandait, en revanche, le retrait immédiat des troupes autrichiennes, ce qui eut lieu le 15 juillet. En décembre, la guerre civile menaçant de nouveau, les troupes autrichiennes rentrèrent dans Bologne le 28 janvier, à la demande du pape. Le 23 février avait lieu, par nos troupes, l'occupation d'Ancône. Le pape protesta. L'Europe s'indigna. Sainte-Aulaire s'employa, avec tact et modestie, à calmer les esprits à la cour pontificale.

Le 17 août 1832, le pape autorisait le séjour des Français à Ancône.

L'ambassade de Sainte-Aulaire s'écoula, dès lors, dans le calme et la tranquillité. Rome lui plaisait infiniment. Il désirait

d'y séjourner longtemps, quand, en janvier 1833, il fut nommé ambassadeur à Vienne où il resta huit ans. C'est durant cette ambassade qu'il pensa poser sa candidature à l'Académie. « Cette espérance, écrit-il en 1840, me convient parfaitement et me sourit à l'horizon. Dans un avenir qui n'est peut-être pas loin, je discuterai les articles du Dictionnaire plus volontiers que des notes diplomatiques. »

Il fut élu le 7 janvier 1841 à la place du marquis de Pastoret. Il n'était pas complètement dénué de titres littéraires, puisqu'il avait écrit une *Histoire de la Fronde*. Ce fut, néanmoins, beaucoup plus l'homme politique que l'écrivain que vit en lui l'Académie.

« Qu'il me soit permis, dit-il dans son remerciement prononcé le 8 juillet 1841, de rappeler devant vous les moments où, bien loin de la France, j'appris l'immense faveur que vous aviez daigné m'accorder. J'eus peine, alors, à contenir ma joie. Je sentis ce qu'une telle distinction avait de flatteur. Je m'enorgueillis pour mes enfants et pour moi-même, en pensant que mon nom serait inscrit deux fois à la suite des plus grands noms dont la France s'honore. Mais ce n'est pas là surtout ce qui fit battre mon cœur. Ce n'est pas pour cette gloire que je me sentis surtout reconnaissant de votre bienfait. Il me sembla que vous veniez d'assurer le bonheur du reste de ma vie. L'Académie m'apparut comme l'arc-en-ciel pendant l'orage ; je la parais de tous les charmes de l'activité et du repos, de la gloire et des affections douces. Je me savais, messieurs, dans cette illustre compagnie où tous les systèmes politiques, philosophiques et littéraires sont représentés par leurs chefs les plus éminents; vous apportez des convictions puissantes, des principes inébranlables, et, cependant, la plus intime cordialité préside toujours à vos débats. Personne, ici, ne rencontre d'adversaires; et, s'il est permis, sans blasphème, de rappeler, avec votre devise, la pensée de Tertullien, j'ose dire de l'Académie : *Elle est douce, patiente, parce qu'elle est immortelle...* »

« ... Ce n'est point ici le lieu, répondit Roger, quand même

j'en aurais le droit et la volonté, d'examiner la politique qui vous a inspiré ce discours. Elle a été combattue ou applaudie par des partis qui, déjà divisés alors, se sont depuis subdivisés à tel point que l'Académie, riche cependant en hommes politiques, ne trouve pas, même dans la plus nouvelle édition de son *Dictionnaire*, de dénomination qui leur convienne... »

Que dirait-il aujourd'hui!

« ... Vous souhaitez, dites-vous, d'être bientôt rendu à nos relations, à nos études, à nos travaux académiques. Nous croyons, monsieur, — et me permettrez-vous de le dire? — nous croyons, tout diplomate que vous êtes, à votre sincérité. Mais l'homme est faillible et la diplomatie ne fait pas toujours ce qu'elle dit, ni ce qu'elle veut. Nous prenons donc acte de vos paroles; et tenez-vous, monsieur, pour averti que si, comme cela nous est arrivé quelquefois, l'exécution des promesses du récipiendaire se faisait un peu attendre, l'Académie, votre discours à la main, vous ferait sommation de les remplir. »

L'Académie française n'eut pas à faire cette sommation. Ayant quitté la carrière diplomatique en 1847, découragé par la révolution de 1848, attristé par des deuils cruels, Sainte-Aulaire écrira : « Il ne me reste plus que l'Académie! »

Assidu aux séances, prenant part aux discussions, faisant partie des commissions, il conquit rapidement ses confrères par son caractère bienveillant, son amabilité, sa parfaite politesse. Il mourut le 12 novembre 1854.

M. Estaunié occupera son fauteuil à l'Académie française.

*
* *

Telle est l'illustre famille académique dont les ombres feront cortège à M. Jonnart le jour où il sera accueilli sous la coupole. Il nous souvient d'avoir lu dans un discours académique du dix-huitième siècle, que le directeur de l'Académie française répondait au remerciement du nouvel académicien, non pas pour faire l'éloge de celui-ci, mais pour justifier, aux yeux du public,

le choix de l'Académie. Quel sera le discours de Mgr Baudrillart, chargé de recevoir M. Jonnart? Nous l'ignorons. Est-il, cependant, téméraire de supposer que l'Académie française, gardienne de la tradition, ayant un jour jeté les yeux sur la longue liste de ses membres depuis sa fondation, s'aperçut que de grands seigneurs de l'ancien régime, que de grands seigneurs de la Restauration, que de grands seigneurs de la monarchie de Juillet, qui avaient eu l'insigne honneur de représenter la France auprès du Saint-Siège — en ce lieu où aboutissent ainsi qu'à leur centre les affaires de toutes les nations — avaient été, en même temps membres de l'Académie française. En élisant M. Jonnart et en compulsant ses titres, l'Académie a pu voir en lui également le grand seigneur de la République qui lui manquait. M. Jonnart n'incarne-t-il pas, en effet, à beaucoup de points de vue, notre régime politique actuel, au même titre qu'un d'Estrées, un Rohan, un Polignac, la monarchie de l'ancien régime?

*
* *

L'ancien régime! Qu'il me soit permis de l'évoquer, en terminant cette étude, comme il aurait pu l'être si nous vivions encore au dix-huitième siècle, c'est-à-dire en exaltant ce soleil dont les rayons mirent en lumière les génies sur qui ils furent si habilement dirigés; ce roi magnifique et grand à tant de points de vue qui eut, à la tête de ses armées, Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Créquy, Boufflers, Montesquiou, Vendôme et Villars; dont les escadres furent commandées par Duquesne, Tourville et Duguay-Trouin; qui appela, dans ses conseils, Colbert, Louvois et Torcy; à qui Bossuet, Bourdaloue et Massillon annoncèrent ses devoirs; dont le Parlement avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et d'Aguesseau pour organes; dont les citadelles furent fortifiées par Vauban; dont les canaux furent creusés par Riquet; dont les palais furent construits par Perrault et Mansart, et embellis par Puget, Poussin, Le Sueur et Le Brun; dont les jardins furent dessinés par Le Nôtre; dont les

loisirs furent amusés et la raison éclairée par Corneille, Racine, Molière, Quinault, La Fontaine, La Bruyère et Boileau; dont les enfants furent élevés par Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénelon, Huet, Fléchier, Fleury; Louis XIV, qui se présente aux regards de la postérité, appuyé sur tous ces grands hommes qu'il sut mettre et conserver à leur place; Louis XIV, qui sut porter si haut le prestige de la France que le souvenir, après deux siècles, en est encore vivant dans les cours étrangères, et particulièrement à Rome, au centre de toutes les nations, en cette ville de tous les peuples où, le premier il envoya, pour le représenter auprès du Saint-Siège, des grands seigneurs membres de l'Académie française.

Paul Lesourd,
Archiviste paléographe.

CORRESPONDANCE

Dans un esprit d'impartialité absolue et bien que la bonne foi de M. G. d'Anglade n'eût pas été mise en cause dans l'article *Carnot en Pologne*, publié par la *Revue* de janvier-mars 1924, nous avons cru devoir faire accueil à la lettre ci-après .

Paris, 19 avril 1924.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du 1er juillet dernier de la *Revue des Questions historiques*, j'ai dit que Carnot exilé s'était rendu en Pologne pour proposer au grand-duc Constantin le trône de France, en me basant sur un document inédit, signé : Général Wincenty Krasinski.

Dans le numéro de janvier-mars 1924 de la *Revue d'histoire diplomatique*. un anonyme, S. C., reproduit le document en question. Il en admet l'authenticité, mais, en même temps, me prend à partie et m'accuse d'une sorte d'attentat à la mémoire de Carnot. Si votre col-

laborateur a des raisons personnelles pour maintenir Carnot sur le piédestal construit par la légende, n'hésitant pas à dire que, membre du Comité de salut public et régicide, « il n'a jamais été Jacobin ou ami des Jacobins », je n'ai, moi, d'autre souci que d'apporter ma modeste contribution à la vérité historique.

L'article signé S. C. contient d'ailleurs des contradictions. A propos d'une lettre de Carnot, datée de 1820, il parle dans les termes les plus élogieux du général Wincenty Krasinski, « héros de la campagne de 1814 et jouissant d'une autorité et d'un prestige immenses ». Est-il admissible qu'une semblable personnalité fût capable « d'une *galéjade*, d'une simple mystification à l'adresse du lecteur curieux » ?

S. C. dit aussi : « Il ne pouvait y avoir rien de commun entre Carnot, un Bourguignon lettré du dix-huitième siècle, et le grand-duc Constantin, un Kalmouk (?) ancré dans la barbarie médiévale. » Et cependant il raconte que le gouvernement français fut mis au courant des agissements de Carnot à Varsovie et, « à cette occasion, dit-il, on arrêta, on condamna, on guillotina », ce qui paraît un peu excessif pour un simple « roman de conjuration ».

Je ne veux pas, monsieur le Directeur, allonger cette lettre que je vous demande de publier dans le prochain numéro de la *Revue d'histoire diplomatique*, mais j'ajouterai : dans le cas où il serait possible d'établir par documents ou témoignages certains que Carnot n'a pas échafaudé le bizarre projet de remplacer les Bourbons par un grand-duc de Russie, je suis prêt à m'incliner; mais, à mon avis, l'article signé S. C. n'infirme en rien la déclaration du général Wincenty Krasinski.

Veuillez, monsieur le Directeur, être assuré de ma considération la plus distinguée,

Georges D'ANGLADE.

L'auteur de l'article en question, à qui cette lettre a été communiquée dans le même esprit d'impartialité, nous déclare « n'avoir rien à répondre, n'ayant pas la prétention de modifier les convictions de M. G. d'Anglade. »

La *Revue* regarde donc cette polémique comme close.

COMPTES RENDUS

Le Myre de Vilers. Duchesne. Gallieni. Quarante années de l'histoire de Madagascar, 1880-1920, par G. Grandidier, un vol. in-8°, 253 pages. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 17, rue Jacob, 1924.

M. Grandidier vient de réaliser, avec un plein succès d'ailleurs, une œuvre que l'on souhaiterait voir poursuivie pour toutes les autres parties de notre domaine au delà des mers; car les débuts de notre empire colonial actuel sont peu connus et, cependant, méritent de l'être. Étudiant l'état des relations entre la France et Madagascar, avant la conquête, M. Grandidier nous raconte la façon dont s'est exécutée cette conquête elle-même, puis les méthodes qui ont été suivies par les hommes appelés à gouverner le pays au nom de la mère patrie. De l'étude de ces débuts on peut tirer un précieux enseignement, non seulement pour l'orientation ultérieure de l'organisation malgache, mais aussi pour la mise en valeur et les méthodes à employer dans diverses parties de notre empire colonial. Souhaitons que cet exemple soit suivi par d'autres historiens.

En 1880 éclatèrent entre les gouvernements français et mérina des dissentiments au sujet de l'héritage de M. Jean Laborde, Français qui avait longtemps habité le pays. La xénophobie malgache s'y donna libre cours, et la France fut contrainte, en 1883, d'envoyer l'amiral Pierre qui occupa, avec de trop faibles forces d'ailleurs, le port de Majunga. Il en résulta un redoublement d'effervescence chez les indigènes. Les Français habitant l'île, et parmi eux de nombreux religieux et religieuses, furent expulsés et contraints de gagner les ports au prix de mille difficultés. L'amiral Galiber, puis l'amiral Miot, accompagné d'un plénipotentiaire, M. Patrimonio, se succédèrent dans le commandement du faible corps expéditionnaire, et l'on aboutit, le 17 décembre 1885, à un traité par lequel, sans reconnaître positivement notre protectorat, la reine Ranavalona III s'engageait à nous payer une indemnité de dix millions.

M. Le Myre de Vilers fut nommé résident en 1886 et eut à lutter sans cesse contre la mauvaise foi de la cour et contre les menées des missions protestantes anglaises, hostiles à l'influence française. Rentré en France en 1889, il eut pour successeur M. Bompard. A cette époque fut achevé l'observatoire, construit par le R. P. Colin, à côté de Tananarive, et qui rendit de précieux services. Les difficultés, toutefois, ne faisaient que s'accroître entre la France et le gouvernement de la reine. Des pillards, en outre, attaquaient et assassinaient les Européens. La sécurité de ces derniers était sans cesse menacée. M. Le Myre de Vilers, chargé d'une

deuxième mission, débarqua à Madagascar le 14 octobre 1894 pour tenter un dernier effort de conciliation; mais ce fut en vain; un ultimatum resta sans résultat. Le 23 novembre, M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, exposa la situation, devenue intolérable à Madagascar, et demanda aux Chambres un crédit pour une expédition qui fut alors décidée.

Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations. Elles sont décrites dans le livre de M. Grandidier. L'armée, commandée par le général Duchesne, comprenait 658 officiers, 14 773 soldats, 56 pièces d'artillerie, 5 040 voitures Lefèvre, 7 313 conducteurs auxiliaires et porteurs. Le défaut de préparation et la méconnaissance des conditions dans lesquelles devait se développer une expédition à Madagascar constituèrent des causes de souffrance considérables et de lourdes pertes dans le corps expéditionnaire : 5 756 morts sur un effectif d'environ 22 000 hommes.

Toutefois, malgré la prise de Tananarive et un traité imposé à la reine en 1895, une nouvelle ère de difficultés s'ouvrait à Madagascar. On se hâta trop de vouloir appliquer le régime civil, tandis que la pacification n'était qu'apparente et qu'on s'empressait de rapatrier les troupes. M. Laroche, ancien préfet, ne connaissant pas le pays, fut nommé résident général avec pleins pouvoirs civils et militaires. Il avait pour instructions de s'appuyer sur la reine et la population merinà pour gouverner le reste de l'île. Le résultat fut désastreux. Des révoltes surgirent de tous côtés. Il était temps qu'une politique ferme fût appliquée par un homme d'une valeur et d'une autorité indiscutées. Le général Gallieni, venant du Tonkin, était le chef qui convenait à la situation. Arrivé en août 1896 à Tananarive, alors que l'île de Madagascar venait d'être déclarée colonie française, il reçut l'ordre de prendre le service de la résidence générale, M. Laroche étant rappelé en France. Peu après, le général Gallieni recevait le titre de gouverneur général.

La situation fut vite modifiée. Les instructions données antérieurement à M. Laroche furent annulées. Des troupes et gardes de police indigènes furent créées. Des postes furent installés autour de Tananarive, que l'on poussa plus avant à mesure que la pacification devait s'établir. Le territoire fut divisé en cercles, partagés eux-mêmes en secteurs, à la tête desquels furent placés des officiers ou fonctionnaires civils, secondés par des forces militaires ou des gardes indigènes. La reine, dont l'entourage continuait à fomenter des désordres, fut exilée de Madagascar le 28 février 1897. La puissance des Merinà fut définitivement écartée. Au lieu de s'appuyer sur le gouvernement central à Tananarive, la France reconnut l'autonomie des diverses peuplades de races différentes les unes des autres et le pouvoir des chefs de tribus fut reconnu. Enfin, l'opposition politique des missions protestantes anglaises fut supprimée.

Au commencement de 1898, la région centrale était pacifiée. Avec une ardeur infatigable et une admirable compréhension des besoins indigènes, le général Gallieni édifiait l'œuvre qui rendra son nom impérissable dans la grande île. Constructions de routes, améliorations agricoles, enseignement, école de médecine, hôpitaux, formations sanitaires, régime immobilier, tribunaux civils et criminels, chemins de fer, finances, toutes ces questions furent examinées et commencèrent à recevoir une solution. Pendant les neuf années qui s'écoulèrent de 1896 à 1905, Gallieni poursuivit son œuvre sans relâche. Il compta autour de lui de dévoués collaborateurs,

parmi lesquels il faut citer le colonel Lyautey. Celui-ci, nommé commandant supérieur du sud le 12 septembre 1900, soumit cette région et acheva ainsi définitivement la pacification de la colonie.

Gallieni eut pour successeur M. Augagneur qui, après s'être appliqué surtout aux réformes administratives, rentra en France en 1909. La voie d'ailleurs était tracée pour les gouverneurs qui suivirent, et la colonie bénéficia chaque année d'heureux progrès commerciaux dont la constatation éclate dans les statistiques.

A l'honneur de la France et aussi de Madagascar, on compte quarante-deux mille volontaires malgaches qui, pendant le cours de la guerre, vinrent servir sous nos drapeaux comme soldats ou travailleurs et qui rendirent les meilleurs services.

En terminant son très intéressant ouvrage, M. Grandidier, dont la compétence en la matière est précieuse à invoquer, insiste avec raison sur la nouvelle importance acquise encore depuis la guerre par notre domaine colonial, fournissant à la métropole des matières premières, alors qu'il sert lui-même de terrain d'exportation et de débouché pour nos produits fabriqués. Une grande nation ne peut et ne doit vivre qu'avec l'aide de ses colonies.

Il y a encore en France des détracteurs de nos méthodes coloniales, mais il est vrai qu'ils deviennent de moins en moins nombreux, et il est certain également qu'ils n'ont jamais étudié l'œuvre du général Gallieni. En instruisant et en ménageant les indigènes, nous semons pour l'avenir. De toutes les colonies, ils sont venus combattre pour nous pendant la grande guerre. Avec le vingtième siècle, nous dit M. Grandidier, dont il faut toujours admirer les vues larges, est né un nouveau Madagascar, reconnaissant à la France de ce qu'elle a fait pour lui et des moyens qu'elle lui a fournis d'entrer définitivement dans le concert des nations civilisées.

Ludovic DE CONTENSON.

The Life of Napoleon I (including new materials from the British official records), par John HOLLAND ROSE, Litt. D., London, G. Bell and Sons Ltd, 1922, 2 volumes en un seul, in-8°, XVI-512 + 596 pages, une illustration et 21 cartes.

Les progrès de la science historique autant que la multiplication des études spéciales portant sur événements ou personnages importants comme secondaires, n'ont pas peu contribué à éliminer des œuvres historiques les tableaux d'ensemble et les travaux embrassant toute une période. On tend de plus en plus à substituer le local au général, le particulier à l'ensemble. N'est-il pas plus aisé de se mouvoir dans un domaine restreint, en des terres vierges ou désertées qu'en des régions hérissées d'obstacles dus à la main de l'homme. C'est sans doute ce sentiment qui détourne la plupart des historiens d'aborder les travaux généraux, effrayés qu'ils sont par l'abondante littérature de leurs prédécesseurs, car l'accumulation de renseignements — sinon de thèses — constitue plus une gêne qu'une aide.

C'est pourquoi on ne saurait trop s'étonner de n'avoir vu paraître au cours des vingt dernières années aucun livre d'ensemble sur la Révolution et l'Empire. D'histoire réellement moderne de Napoléon Ier, il n'en existe guère, et il est à tout le moins piquant de constater que le travail le plus

complet et le mieux dressé en cette matière soit dû à la plume si autorisée du célèbre professeur de Cambridge, M. Holland Rose. Que cette œuvre réponde à un véritable besoin et qu'elle présente d'indéniables qualités d'exposition, quoi de plus révélateur à cet égard que le fait de huit éditions successives, sans compter les réimpressions! Hâtons-nous d'ajouter, pour caractériser l'ouvrage, que l'auteur, avec un zèle et une probité également louables, n'a point hésité, à chaque réédition, à rectifier ou ajouter de nouveaux détails d'après les travaux parus dans l'intervalle. A l'heure actuelle, ce livre se présente sous la forme d'un volume de onze cents pages, fort maniable.

On ne saurait dire ce qu'il convient d'admirer le plus : ou de la hardiesse à concevoir un tel programme, ou des efforts accomplis pour le réaliser, ou du résultat obtenu. M. Holland Rose, avec un soin qu'on ne saurait trop souligner, a tenu à dépouiller la littérature napoléonienne du dix-neuvième et du vingtième siècles, littérature d'un volume écrasant. Bien qu'il ait utilisé également sources et travaux de seconde main, bien qu'il se soit servi de pièces d'archives, de mémoires, d'ouvrages de technique militaire et navale, d'économie politique, de finances en toutes langues, il a réussi à fondre en une masse harmonieuse tous ces matériaux disparates et chaotiques. Avec une sûreté de main qui n'est pas le moindre mérite, il a su dégager l'élément utile, décisif, en quelque matière que ce fût : militaire, diplomatique, économique.

Dans cet ouvrage, point de disproportion, point d'omission. Le savant écrivain a su se garder, avec un soin qu'on ne saurait trop louer, de s'étendre sur les domaines qui lui sont chers, sur les questions où sa compétence est la plus grande. Tout y figure à sa place, que ce soit l'organisation intérieure de la France, les campagnes du Directoire et de l'Empire, les négociations diplomatiques, la situation commerciale. Sur un seul point, le lecteur peut avoir l'impression d'un raccourci, c'est en ce qui concerne la période de 1815 à 1821, mais n'y a-t-il pas là quelque influence de ces ouvrages en plusieurs volumes consacrés à la captivité de Sainte-Hélène. En revanche, les débuts de Napoléon : Brienne, Valence, la Corse, Paris, sont largement retracés.

Est-ce à dire que le lecteur ne peut espérer en feuilletant ce livre que se rafraîchir la mémoire au sujet de l'épopée napoléonienne et rien de plus? Erreur profonde, car bien des points habituellement passés sous silence ou traités seulement en des travaux spéciaux ou techniques se trouvent révélés tantôt en un paragraphe, tantôt en quelques pages. Citons au hasard quelques passages méritant d'être lus de ceux qui sont les plus versés en l'histoire de l'Empire : les épisodes de l'activité de Bonaparte en Corse durant l'ultime conflit avec Paoli, la politique de la campagne d'Égypte et de Syrie, les mesures prises durant la brève occupation de Malte, l'organisation du camp de Boulogne, etc. L'intérêt qui s'attache à ces à-côtés plus ou moins connus de l'épopée impériale, c'est de trouver substantiellement analysés les travaux consacrés à chacun d'eux.

En effet, l'un des mérites du livre de M. Holland Rose réside en ce que ce n'est point là une simple succession de faits habilement enchaînés les uns aux autres. Le savant professeur n'hésite pas à exposer, le cas échéant, les thèses ou hypothèses mises en présence, à les discuter et à se rallier au point de vue le plus concluant, quitte en une édition ultérieure à altérer

son opinion sur le vu de nouveaux documents ou travaux. C'est ainsi que les pages réservées à la discussion du projet d'invasion de l'Angleterre doivent être lues avec fruit; de même, celles qui traitent de la politique prussienne vis-à-vis du Hanovre en 1805, etc. Ainsi, à côté d'un énorme effort de compilation et de documentation, il en est un autre qui se manifeste par l'originalité des vues exprimées en bien des points controversés. A ce titre, il n'est pas sans intérêt de lire, sous une plume aussi impartiale que celle de l'auteur, la relation d'événements qui ont laissé et laissent encore en France la trace de passions politiques dans tous les esprits. Le passage sur l'esprit jacobin de Napoléon doit être à juste titre apprécié, et il en est beaucoup d'autres qui méritent d'être relevés.

Toutefois, sur deux points, peut-on se livrer à quelque légère critique, points relatifs à des matières en lesquelles notre éminent confrère s'est spécialisé et qui, pour nous, offrent le plus vif intérêt. Le côté économique du régime napoléonien, la politique commerciale extérieure et, en particulier, le blocus continental peuvent, quant aux conclusions présentées, faire l'objet de réserves. De même, le point de vue colonial paraît relégué au delà de l'arrière-plan, sauf pour des épisodes « classiques » (Saint-Domingue, Louisiane) et, pour les questions maritimes, n'y aurait-il pas eu intérêt à montrer leur existence après Trafalgar, à souligner l'incompétence navale de Napoléon, cas singulier pour un insulaire. Peut-être cette incompréhension des affaires nautiques résultait-elle d'un esprit mathématique qui excluait l'intervention des éléments naturels dont le rôle, en 1924, est à peine diminué dans la guerre sur mer. Pour donner à cette critique sa juste portée, il importe d'ajouter que M. Holland Rose est professeur d'histoire navale.

Ce livre sur Napoléon offre donc aux lecteurs français, quels qu'ils soient, des occasions de s'instruire et de méditer sur les péripéties de la carrière prestigieuse du premier empereur des Français. Un style à la fois facile, brillant et varié incite à la lecture et dissimule une profonde érudition sous un aspect agréable. Tel qu'il est, cet ouvrage mérite à plus d'un titre de figurer dans les bibliothèques françaises.

Francis P. Renaut.

Histoire du cap Corse, par Camille Piccioni, in-12, 224 pages, Picard, 1923.

Dans son *Histoire du cap Corse*, M. Piccioni a voulu raconter les événements qui se sont accomplis, depuis les temps les plus reculés, dans la presqu'île qui termine la Corse au nord et qui forme aujourd'hui les quatre cantons de Rogliano, Luri, Nonza et Brando.

Cette presqu'île fut soumise dès le onzième siècle au régime féodal, sous la suzeraineté de Gênes. Mais la féodalité s'y montra fort patriarcale, associant les assemblées de paroisse et les notables de chaque seigneurie à toutes les graves décisions qu'elle eut à prendre.

Les Cap-Corsins, plus portés au commerce et à la navigation que les autres Corses, se trouvèrent de bonne heure insuffisamment protégés, surtout contre les Barbaresques, par le pavillon génois et, dès 1554, les seigneurs du cap et leurs vassaux soutinrent les efforts de Sampiero d'Ornano, seigneur influent du sud de l'île, pour donner la Corse à la France.

C'est aussi du cap Corse que partit le soulèvement de l'île, en 1796, contre les Anglais qui l'avaient occupée en 1794. C'est de ce soulèvement, qui efface le tragique malentendu de Ponte-Novo, que date la véritable et libre réunion de l'île à la France.

C'est encore aux Cap-Corsins que la France doit l'origine du fondement de son empire de l'Afrique du Nord : le premier comptoir français en Algérie, le Bastion de France, est en effet fondé par un gentilhomme cap-corsin, de la noble famille des Cipriani, au service de Henri IV.

Le livre est égayé par quelques anecdotes plaisantes. On y voit, en effet, le baron souverain de Nonza, Vincent II, se remarier à cent ans avec une jeune fille de vingt, et prévenir prudemment « ses peuples », par une proclamation officielle, qu'il n'attend point d'héritier de ces noces tardives. Citons aussi l'anecdote du curé de Morsiglia qui, voyant débarquer sur ses rivages une armée barbaresque, prépare. avant de fuir son presbytère, un festin pour les chefs des musulmans, dans l'espoir, hélas! déçu, qu'ils épargneront sa paroisse, etc.

Ajoutons qu'une carte et que plusieurs tableaux généalogiques, concernant les familles du cap Corse, accompagnent l'ouvrage en appendice.

M. Piccioni nous dit, dans son introduction, qu'il s'est proposé pour but, en écrivant son livre, de développer encore, si possible, chez ses lecteurs du cap Corse, l'amour de leur presqu'île natale; mais il pense aussi, avec Mistral, que l'amour de ces petites patries, en quelque sorte concentriques, qui sont le village, le district, la province, ne peut que développer l'amour de la grande patrie. Nous croyons que son ouvrage, si parfaitement documenté, écrit d'un style clair et élégant, aura pleinement atteint son objet. C'est le soulèvement des Cap-Corsins, en 1796, qui a provoqué la seconde réunion, volontaire cette fois, de la Corse à la France. L'on sait, depuis cette époque, sur combien de champs de bataille, y compris ceux de la dernière guerre, le sang corse a bravement coulé pour la France.

L. C.

Byron, 1788-1824, par Emmanuel Rodocanachi, in-12, 231 pages, Hachette, 1924.

M. Emmanuel Rodocanachi vient de publier un livre richement documenté sur Byron, mort en 1824, et dont on célèbre cette année le centenaire. Rien n'a été oublié dans la relation de la vie si courte, mais si tourmentée et si pleine de l'illustre poète. Un index, ingénieusement composé, facilite les recherches de ceux qu'intéressent les détails de l'existence de Byron. Une bibliographie abondante indique les principales sources consultées.

Byron, un des rois du romantisme, appartient tout entier à la littérature impétueuse du commencement du dix-neuvième siècle et à une génération ballottée dans les souvenirs des luttes de la Révolution et de l'Empire. Comme tous les romantiques de ce temps-là, il eut une large influence sur l'opinion publique de l'époque, et il ne pouvait pas ne pas en avoir. car il chanta la liberté et l'affranchissement des peuples. Avant d'être philhellène en Grèce, il fut carbonaro en Italie, alors qu'à Ravenne, en 1820. il faisait partie des sociétés secrètes, accueillait les révolutionnaires dans le palais de la comtesse Guiccioli et inquiétait les autorités pontificales.

Ce qui domine chez Byron, c'est l'orgueil, ainsi que le remarque M. E. Rodocanachi. Byron cherche toujours à surpasser les autres, que ce soit comme écrivain, comme athlète, comme politique. Un chapitre intéressant de cette nouvelle biographie est celle où l'auteur, grâce à des documents inconnus trouvés au Vatican, expose le rôle de Byron dans le carbonarisme. Byron voulait à tout prix jouer un rôle prépondérant.

Quand le carbonarisme lui manqua, il se lança dans le philhellénisme. Sa mort lui épargna, non les suprêmes désillusions — il avait perdu toute confiance dès les premiers temps de son séjour en Grèce, — mais la honte, pour lui insupportable, d'un complet échec. En littérature il se vit acclamé en Angleterre, alors qu'il était presque ignoré ailleurs, puis honni et méprisé dans son pays, tandis qu'en France et partout en Europe on publiait sa gloire et on s'efforçait de l'imiter. Mais, là aussi, son impatience d'une gloire rivale éclate. Il cherche les témérités autant par inclination que pour étonner et pour appeler sur lui l'attention.

M. Rodocanachi dit qu'il aurait pu donner comme sous-titre à son étude *la Vie amoureuse de Byron;* il semblerait que ses passions, nombreuses et variées, aient, en effet, rempli son existence; mais en a-t-il été réellement ainsi? Byron savait mêler l'utile à l'agréable, et les femmes n'ont peut-être pas eu sur la direction de sa vie l'influence qu'on serait tout d'abord tenté de leur attribuer.

La célébration du centenaire de la mort de Byron, qui a rappelé l'attention sur l'illustre poète, a ressuscité aussi de tristes discussions sur la vie privée de l'homme, qui fut déplorable à bien des égards, mais il reste à la gloire de Byron un fait qui l'a élevé à une place d'honneur parmi les poètes et qui mêle à sa couronne des lauriers que tous ne connaissent pas. Byron ne se contenta pas de chanter la cause de la liberté des peuples, ce que beaucoup d'autres ont fait alors; le barde fut aussi un homme d'action. Par son exemple, en débarquant en Grèce et en mourant pour son indépendance, il contribua largement à entraîner l'opinion publique du monde entier en faveur des peuples opprimés. En cela, il avança leurs affaires de plusieurs années et il prépara pour les diplomates le terrain favorable où ils devaient être appelés plus tard à chercher les solutions nécessaires.

L. G.

Napoléon, créancier de la Prusse (1807-1814), par Charles Lesage, inspecteur général des Finances, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, in-8°, Hachette, 1924.

Si les faits ne se reproduisent pas exactement dans l'histoire, du moins les caractères et les mœurs des peuples ne changent-ils guère. Le livre de M. Charles Lesage fournit une illustration de ce principe.

Le traité de Tilsitt du 9 juillet 1807 entre la France et la Prusse et la convention de Kœnigsberg du 12 du même mois stipulaient une indemnité payable par la Prusse à la France. Les conditions en étaient garanties par une occupation des troupes françaises. M. Charles Lesage montre les difficultés que suscite la puissance vaincue pour se soustraire à ses engagements et notamment pour abréger les délais d'occupation.

Discutant d'abord le montant de la dette, la Prusse n'accepte le chiffre

de cent cinquante-quatre millions fixé par Napoléon que devant son impérieuse volonté. Puis, les chicanes commencent, en vue d'éluder les engagements signés. A Pétersbourg, la belle reine Louise cherche à émouvoir le cœur sensible d'Alexandre; à Londres et à Vienne, les diplomates intriguent; en Prusse même, le roi Frédéric-Guillaume et ses ministres Stein et Hardenberg organisent la résistance passive ou même la rébellion ouverte contre les troupes françaises stationnant dans le pays.

La guerre d'Espagne, les armements de l'Autriche amènent Napoléon à réduire les paiements comme les points d'occupation. On tente un emprunt en Hollande, on offre des réparations en nature et on finit par la conclusion d'une alliance de la Prusse avec la France contre la Russie pour alléger les conditions. La malheureuse campagne de Russie transforme l'alliance franco-prussienne en entrée de la Prusse dans la coalition.

Ainsi toutes les ruses ont été employées jusqu'à ce qu'après la chute de l'Empire, la Prusse, renversant les rôles, prétend à son tour obtenir de la France une indemnité de cent trente millions. Ce n'est que la volonté, nettement exprimée, de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche qui réduit à néant cette arrogance par le traité du 30 mai 1814, annulant toutes les créances réciproques des belligérants.

M. Lesage accompagne son texte — écrit d'un style remarquablement clair, bien que le sujet soit fort ardu — de quantité de documents habilement choisis et fort intéressants.

Peu de livres présentent plus d'intérêt actuel que ce travail. On croit avoir sous les yeux un « livre jaune » sur les réparations en parcourant la correspondance de Daru, de Stein, de Champagny ou du conseiller de cour prussien Beguelin. Et l'on ne peut se défendre du sentiment amer, éprouvé à entendre une dure vérité, en lisant cette phrase de l'Empereur que M. Lesage a choisie comme épigraphe : « Le Cabinet prussien est étrange : il regarde toujours ce qu'il a signé comme non avenu. »

CASENAVE.

L'Allemagne et la guerre de l'air, par le général VON HŒPPNER, traduction et avertissement du chef d'escadron d'artillerie breveté DE CASTELNAU, in-8°, 265 pages, Payot, 1923.

L'ouvrage qui vient de paraître en Allemagne sous le titre : *l'Allemagne et la guerre de l'air*, présente d'autant plus d'intérêt que son auteur, le général von Hœppner, était le commandant en chef des forces aériennes allemandes pendant la guerre mondiale.

Le général s'efforce de se montrer impartial dans ses appréciations : il avoue nettement que « l'aviation allemande est partie en guerre avec un manque de préparation absolu » et que l'aviation française était, à ce point de vue, bien en avance sur elle. Mais le gros intérêt du livre se trouve dans l'historique détaillé qu'il contient du rôle des divers éléments de l'aviation allemande pendant la guerre. L'auteur insiste aussi et très longuement sur l'organisation de la D. C. A. (défense contre avions) sur le front et en Allemagne; le commandant de Castelnau fait remarquer avec raison, à ce propos, à quel point les Allemands redoutent et redouteront toujours de voir porter la guerre sur leur territoire. A nos législateurs de méditer cett

constatation, puisqu'ils sont en train de voter les lois militaires et d'organiser définitivement les éléments de nos troupes de couverture. La préface du commandant de Castelnau est, d'ailleurs, à lire en entier, et il convient aussi de rendre hommage à l'élégance et à l'exactitude dont il fait preuve comme traducteur. Mais il faut lire aussi la dédicace aux aviateurs allemands, par laquelle débute l'ouvrage du général von Hœppner : il y exprime le vœu et la conviction que « la puissance aérienne allemande ressuscitera », en dépit du traité de Versailles; et cela aussi est à méditer.

Camille Piccioni.

L'Aviation et la sécurité française, par le capitaine René Fonck, député, président de la Ligue aéronautique de France, in-18, 319 pages. Éditions Bossard, Paris, 1924.

Dans cet ouvrage, le capitaine Fonck recommande, avec toute l'autorité qui s'attache à son nom, au gouvernement et au Parlement de réaliser, dans le domaine de l'aviation : 1° l'unité de direction; 2° la préparation, dès le temps de paix, de la mobilisation de toutes les industries nécessaires à la constitution, au début de la guerre, d'une aviation militaire qui nous garantisse la sécurité de nos frontières et la victoire finale. Nous venons de voir, dans le précédent compte rendu, les espérances formulées par le général von Hœppner au sujet de la résurrection de la puissance aérienne allemande. Elles montrent tout l'intérêt qu'il y aurait à suivre sans tarder les conseils du capitaine Fonck. C. P.

L'Empire britannique. Étude de géographie coloniale, par Albert Demangeon, professeur de géographie à la Sorbonne, in-18, 280 pages, Armand Colin, 1923.

La colonisation britannique est un fait national qui agit profondément sur les conditions d'existence de la Grande-Bretagne; elle est aussi un fait universel, inséparable de la vie des autres nations du monde. On peut se demander ce que serait la Grande-Bretagne sans son empire et ce que serait le monde sans l'empire britannique. Dans un livre très clair, très consciencieux, très didactique, M. Demangeon montre l'agrégation des États liés entre eux par des intérêts économiques et davantage encore par des sentiments communs. Comment l'Empire s'est formé et à quelle époque, quelles ont été les armes de la colonisation britannique, quels types divers de cette colonisation et comment s'est épanouie une civilisation qui, commencée sous une domination souvent lourde, s'est développée dans un libéralisme bienfaisant, tout cela l'auteur nous l'expose en professeur méthodique et savant. Aujourd'hui, d'autres problèmes surgissent; ce sont les problèmes impériaux, ceux des Dominions, et voici où se trouve le véritable enseignement original et fécond de cet excellent volume.

Pendant tout le dix-septième siècle et une bonne partie du dix-huitième, la colonisation britannique avait été presque essentiellement une affaire de marchands, une exploitation commerciale. Par l'extension des établissements en pays tempérés et par l'exode des populations rurales, elle allait devenir une affaire de colons, une occupation territoriale. Ainsi se consti-

tueront des Angleterres nouvelles, dont la population globale arrivera au chiffre de 450 millions d'hommes vivant dans l'empire, le quart de la population du monde, à peu près le chiffre de celle de l'Europe, dix fois plus que le Royaume-Uni.

Et, fait qui demeure l'un des plus étonnants de l'histoire de l'expansion coloniale, ces colonies britanniques, dispersées à travers la terre, séparées les unes des autres par d'immenses distances, divisées par les races et les intérêts, restent pourtant unies entre elles par un fonds commun de mœurs, de tendances et d'idées. D'un bout du monde à l'autre, elles se ressemblent et s'attirent par les formes de leur vie matérielle et de leur vie morale. Une même civilisation tend à les rapprocher et à les relier les unes aux autres.

Ainsi en fut-il jusqu'à la guerre de 1914. Pendant que ce grand cataclysme se développait, les dominions britanniques, faisant cause commune avec la mère patrie, lui apportèrent leurs trésors et leurs fils. On eut l'impression d'une solidarité spontanée, fruit d'une âme unique. Par rapport au total des troupes, il y eut une proportion de 45 pour le Canada, de 65 pour l'Australie, de 50 pour la Nouvelle-Zélande. Le Canada et l'Australie ont eu plus de pertes que les Etats-Unis.

Mais aujourd'hui, comme compensation, les dominions demandent à collaborer dans l'avenir à la direction impériale. Ils se sont rendu compte, pendant la guerre, de leur importance et de la valeur de leur coopération. Les sacrifices qu'ils ont consentis en faveur de la métropole ont exalté chez chacun d'eux le sentiment de son importance et le goût de son indépendance économique et politique. La part qu'ils ont eue dans la victoire a prêté à leur voix plus d'autorité. Enfin les résultats économiques de la guerre, l'orientation des marchés, la répartition nouvelle des forces et des influences à travers le monde ont poussé leur activité vers des buts qui ne sont plus toujours parallèles à ceux de la métropole. On peut dire qu'aujourd'hui les intérêts de l'Australie dans le domaine économique et commercial, comme ceux du Canada, se sont souvent séparés de ceux de Londres. L'Inde devient un immense État à cadre théocratique, englobant le plus grand nombre de ses habitants sous la direction de leurs chefs religieux. Et cet État parait devoir d'ici peu conduire ses affaires conformément aux vœux de ses représentants, ordonnant même ses relations avec les autres dominions sans passer par Londres.

Cet ensemble de faits implique une évolution sensible, dans un avenir assez prochain, de la conception même de l'Empire britannique. On s'achemine vers une transformation des rapports entre chacune des parties de l'empire et cette transformation, basée sur une plus grande indépendance réciproque, conduira les dominions vers un esprit caractérisé par un singulier mélange d'empirisme économique et d'idéalisme ingénu. Mais comment alors trouver une constitution pour cette nouvelle fédération britannique, une constitution qui concilie le principe de l'unité avec le principe de la diversité? Sous quelle forme les dominions pourront-ils participer à la politique impériale? M. Demangeon estime que ceux-ci vont tendre de plus en plus à l'indépendance politique, qu'ils repousseront et repoussent même déjà la fédération politique, voulant être une communauté d'États et de nations. Et alors, seul un lien sentimental unira entre elles les communautés britanniques.

Quoi qu'il en soit des destinées futures de ce côté politique, reste la question de l'unité économique de l'empire. L'auteur nous montre les diverses phases du problème, nous prophétisant qu'on s'achemine chez nos voisins vers l'impérialisme économique, ayant pour base une fédération commerçante. Le libre échange a assuré la fortune de l'Angleterre, mais, pour certains, il n'est plus de saison. Dans la plupart des pays, en effet, les systèmes presque prohibitifs se dressent comme autant de barrières devant l'exportation anglaise. Il faut donc s'armer des tarifs de protection pour sauvegarder l'industrie britannique contre la concurrence étrangère, mais les dominions jouiraient d'un tarif de faveur. Des tarifs différentiels assureront à certaines importations un dégrèvement appréciable, donneront de l'élan aux relations commerciales entre les différentes parties de l'empire et seront en même temps un des facteurs du maintien de l'unité impériale.

Bref, l'Angleterre, qui n'exporte pas seulement, qui ne peut pas se passer du marché européen et qui est l'entrepôt du monde, a varié dans sa politique économique En décembre 1923, elle revient aux théories de Cobden et à cet esprit libre-échangiste qui subsiste encore, abandonnant ainsi la politique protectionniste de Mac Kenna qui avait été inaugurée en 1915.

Tout cela, c'est du nationalisme économique, c'est-à-dire conquérir le moyen de faire pression sur les autres pays. Dans ce nationalisme seront étreints les dominions qui, comme le note si judicieusement M. Demangeon, ne poursuivent leur indépendance que dans la mesure où ils n'auraient plus à craindre pour leur sécurité extérieure. A défaut d'autres raisons, leur fidélité à l'empire leur est imposée par la nécessité de leur défense, car l'empire, c'est la flotte britannique. Ce qui paraît évident, c'est que cette même flotte va prendre de plus en plus le caractère de défense générale de l'empire que désirent les dominions.

Il est certain que si ceux-ci demeurent attachés à la Grande-Bretagne, c'est parce qu'ils se rendent compte de ce que le maintien du système actuel assure plus que tout autre leur indépendance et leur protection. Mais, en échange de leur fidélité, la vieille Angleterre se persuade qu'elle doit leur faire des concessions de plus en plus grandes.

Le gouvernement anglais vient d'adopter à la Chambre des communes, en ce qui concerne Singapour et certains dominions, une politique qui mérite d'être notée.

Singapour et le détroit de Malacca gardent à la fois la mer des Indes et la mer de Chine. Et notre Cochinchine, le Siam, le Cambodge, le Tonkin ne sont accessibles que par ce couloir La question du renforcement de cette base fut soumise à la Chambre des communes en 1923, au mois de mai, comme une nécessité pour que l'Angleterre assure par cette mesure la maîtrise de ses lignes mondiales de communication et prenne ses précautions contre le Japon. Singapour devenait ainsi le Gibraltar du Pacifique.

M. Ramsay Mac Donald vient de prendre résolument position contre les conservateurs à ce sujet et de ruiner momentanément le rêve d'une grande flotte océanique constituée, par l'apport de la métropole et des dominions, destinée à protéger de façon permanente les intérêts de l'empire.

C'est sur cette question que les dominions se sont divisés L'Australie et la Nouvelle-Zélande, directement intéressées, ont protesté contre l'abandon

du projet de construire la base navale de Singapour. Au contraire, les dominions éloignés, comme l'Afrique du Sud, partagent l'opinion du ministère Mac Donald. C'est là toute l'histoire du désarmement. Les peuples qui ne sont point menacés prêchent la confiance mutuelle. Ceux qui sentent le danger à leurs portes sont moins confiants.

Et puis Mac Donald, qui, par ailleurs, construit de nombreux bateaux de guerre, ne prendra-t-il pas lui-même la précaution de se réserver un avenir fécond en déclarant que le projet de Singapour pourrait être repris, si les avances pacifiques de l'Angleterre n'étaient pas payées de retour? D'aucuns ajoutent que ces mêmes avances de l'Angleterre se traduiraient par la concentration des principales forces navales britanniques dans la Méditerranée.

Reste le problème capital des relations de l'empire avec l'Europe. La première conférence d'empire s'est tenue en pleine guerre, en 1917. La dernière a eu lieu en octobre 1923. Dans celle-ci, un mouvement semblait se dessiner parmi les représentants des dominions en faveur d'une politique d'abstention et d'isolement. Aussi attendait-on avec une certaine impatience les déclarations annoncées par M. Baldwin pour les jours de l'ouverture.

Or, ces déclarations ont prouvé que le gouvernement britannique, loin de se désintéresser des choses de l'Europe, répudiait désormais la politique de réserve et d'expectative prêchée par Bonar Law et se préparait enfin à agir : « Il apparaît chaque jour plus clairement, affirma Baldwin, que le seul espoir de mettre fin aux difficultés actuelles réside dans la coopération la plus étroite et dans la confiance mutuelle des alliés. »

Cette nécessité pour l'Angleterre de collaborer au relèvement du continent fut proclamée également par le général Smuts, l'un des plus chaleureux défenseurs de la Société des Nations : « Notre État, dit-il, qui représente la plus formidable organisation de la terre, doit maintenant considérer comme sa tâche principale la reconstruction de l'Europe. »

Le gouvernement de Mac Donald, dans sa coalition des travaillistes et des libéraux, va-t-il continuer ce généreux plan et opposer à tout un passé d'intrigues et de violences un idéal nouveau de pacification, de douceur, d'arbitrage?

L'avenir nous apportera sa réponse.

Quel que soit cet avenir, gardons notre sang-froid et espérons L'Angleterre, avec son premier ministre, ont jeté dans la politique générale une lueur d'idéalisme que nous n'avions pas revue depuis des années.

Peut-être n'est-ce qu'une clarté fugitive que l'ombre étouffera bientôt; il serait pourtant dommage de trop se hâter de l'éteindre...

Henry DE MONTARDY.

Le problème du Pacifique et la politique japonaise, par K.-K. KAWAKAMI, in-8°, 304 pages, Bossard, 1924.

Dans cet ouvrage, M. Kawakami fait ressortir la politique pacifique du Japon et l'empressement avec lequel il a adhéré aux décisions de la Conférence de Washington. C'est ainsi que plusieurs unités importantes de la flotte japonaise ont été désarmées et que plus de douze mille marins de

cette flotte, sur les soixante-dix mille hommes qu'elle comptait depuis la paix, ont été licenciés. En même temps, on opérait une large réduction sur l'effectif des élèves de l'école navale. Une autre preuve de la bonne volonté du Japon a été la remise du Chantoung à la Chine.

M. Kawakami cite encore, comme témoignage des dispositions pacifiques des Japonais, l'opinion d'un de leurs grands financiers, le comte Shibusawa, d'après lequel, faute de ressources abondantes et variées sur son propre sol, et par suite notamment du manque d'acier et de pétrole, le Japon ne pourrait pas soutenir longtemps une guerre contre les États-Unis.

Il semble résulter de cet ouvrage que le Japon est prêt à faire tout ce qui sera nécessaire pour maintenir la paix avec les grandes puissances. Mais l'auteur insiste très longuement, et d'ailleurs sans conclure, sur l'anarchie et la xénophobie croissante qui règnent en Chine, où les émigrants et les intérêts japonais sont bien plus nombreux que ceux des autres pays.

Faut-il en conclure que, comme dédommagement de sa renonciation à d'autres ambitions, le Japon souhaiterait une certaine liberté d'action ou une sorte de mandat sur une partie de la Chine? L'auteur se garde de formuler cette conclusion, mais son livre devrait être entre les mains de tous les hommes politiques, car, malgré une certaine neutralité dans l'exposition, il indique bien les préoccupations, et peut-être aussi les visées du Japon à l'heure présente.

Camille Piccioni.

BIBLIOGRAPHIE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

GÉNÉRALITÉS

Aperçu de la jurisprudence en matière de droit international. (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, octobre 1923.)

Aperçu des rapports conventionnels internationaux. (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, octobre 1923.)

Candioti. — Origines de l'institution consulaire. (*Revista argentina de derecho internacional*, 1923, nos 3-4.)

Dunning. — La liberté et l'égalité dans les relations internationales. (*Revue des Sciences politiques*, avril-juin 1923.)

Figgis (J. N.). — Studies of political thought from Gerson to Grotius 1414-1665. *Cambridge*, 1923.

Lasala Llanas (Dr). — El nuevo concepto de la neutralidad. (*Revue de droit international*, octobre-décembre 1923, janvier-mars 1924.)

Loder (Dr B.-J.-C.). — La différence entre l'arbitrage international et la justice internationale. (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, octobre 1923.)

Neumeyer (K.). — Les unions internationales. (*Revue de droit international*. janvier-mars 1924.)

Signorelli. — De l'importance et du choix des ambassadeurs et autres agents diplomatiques et de leurs devoirs. (*Revista argentina de derecho internacional*, 1923, nos 3-4.)

Sloutzki. — Guerre des nations (*Revue de droit international*. octobre-décembre 1923.)

Van der Essen. — Le rôle d'un ambassadeur au dix-septième siècle. (*Revue belge de philologie et d'histoire*, avril 1923.)

Van der Manden (H. Ch. J.). — L'Académie de droit des gens de La Haye. (*Revue de droit international*, octobre-décembre 1923.)

Ver der Manden (H. Ch. J.). — Nouvelles règles du droit de guerre (*Revue de droit international*, janvier-mars 1924.)

Une définition de l'histoire au seizième siècle [par Henri-Cornelius Agrippa]. (*Révolution française*, juillet-septembre 1923.)

Brugmans (H.). — Deux historiens du seizième siècle : De Thou et Emmius. (*Revue historique*, janvier-février 1924.)

Hanotaux (G.). — Sur les chemins de l'Histoire. *Paris, Champion*, 1924, 2 vol. in-8°, XIV-344 et 402 p.

Pirenne. — De l'influence allemande sur le mouvement historique contemporain. (*Scientic*. I-IX, 1923.)

Institute of Historical Research (University of London). — Second annual Report 1922-1923 presented to the Senate 30 January 1924, *s. l. n. d*, in-8°. 30 p.

Malet (Albert). — Nouvelle histoire universelle illustrée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. t. I. *Paris, Hachette*, 1924. in-4°.

Stern (Alfred). — Geschichte Europas von 1848 bis 1871. *Stuttgart et Berlin. Cotte*. 1923. in-8°. XIX-390 p.

FRANCE

Bainville (J.). — Histoire de France. *Paris. Fayard*. 1924. in-8°, 576 p.

Degert (A.). — Le clergé de France et les origines de la diplomatie française. (*Revue d'histoire de*

l'Église de France, juillet-septembre 1923.)

L'Hommedé (E.). — La question des majorats. (*Revue des études historiques*, janvier-mars 1924.)

Van Dyke (Paul). — Catherine de Médicis. *Londres*, 1923, 2 vol. in-8°, 490 et 450 p.

Mommsen (W.). — Richelieu homme d'État. (*Historische Zeitschrift*, t. XXVII. 2e livraison.)

Degert (A.). — Le mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine. (*Revue historique*. juillet-août, septembre-octobre 1923.)

Noailles (Vicomte **de**). — La cour de France après la bataille de Rocroi. (*Revue des questions historiques*, janvier 1924.)

Bertrand (Louis). — Louis XIV. *Paris. Plon*, 1924, in-4°, 364 p.

Vergniol (C.). — Le vrai Louis XIV. (*Revue de France*, 15 novembre 1923.)

Saint-Simon. — Mémoires, t. XXXV. *Paris, Hachette*, 1924, in-8°.

Vitrolles (Baron **de**). — Souvenirs autobiographiques d'un émigré. *Paris, Émile Paul*, 1924, in-8°.

Mareschal de Bièvre (Comte). — Un émigré de dix-huit ans guillotiné à Beauvais en 1793. (*Revue des études historiques*, janvier-mars 1924.)

Davis (H. W. C.). — La politique extérieure de la France depuis 1789. (*Quarterly Review*, avril 1923.)

Aulard (A.). — La théorie de la violence et la Révolution française (*Révolution française*, avril-juin 1923.)

Bliard (P.). — Bonaparte et les insurgés de l'Ouest, 1798-1804. (*Revue des questions historiques*, janvier 1924.)

Sérignan (Comte **de**). — Le général Mallet et le coup de force du 23 octobre 1812. (*Revue des questions historiques*, avril 1924.)

Aulard (A.). — L'insulte faite au consul de France par le bey d'Alger en 1827. (*Révolution française*, avril-juin 1923.)

Lanzac de Laborie (**de**). — Lettres de la duchesse de Dino à Adolphe Thiers (1830-1837). (*Revue de Paris*, 15 juillet, 1er et 15 avril 1924.)

Strombeck (Baron **de**). Les Bonaparte à Florence et à Rome en 1835. (*Revue des études napoléoniennes*, décembre 1923.)

Dontenville (J.). — Les idées napoléoniennes : la politique extérieure de Napoléon III. (*Revue d'études napoléoniennes*, décembre 1923.)

Simpson (Rév. F. A.). — Louis Napoleon and the recovery of France 1848-1865. *Londres*, 1923, in-8°.

Beyens (Baron). — Le second Empire vu par un diplomate belge. Napoléon III et la guerre des duchés. (*Revue générale*, 15 janvier 1924.)

Whyte (Fr.). — M. Raymond Poincaré. (*Quarterly Review*, juillet 1923.)

Ribot (Alexandre). — Lettres à un ami. Souvenirs de ma vie politique. *Paris, Bossard*, 1924, in-12, 360 p.

Wilkinson (M.). — Le problème de l'Alsace. (*Scottish Historical Review*, octobre 1923.)

FRANCE-ALLEMAGNE

Lesage (Ch.). — Napoléon Ier créancier de la Prusse (1807-1814). *Paris, Hachette*, 1924, in-8°.

Gachot (Ed.). — L'Allemagne contre Napoléon : les chasseurs de Lützow. (*Revue des questions historiques*, 1er avril 1924.)

Chantriot (E.). — Comment la France exécuta le traité de Francfort. L'effort diplomatique. (*Nouvelle Revue*, 1er octobre 1923.)

FRANCE-ARMÉNIE

Froidevaux (H.). — L'amitié franco-arménienne. Pour les Arméniens réfugiés en Grèce. (*Asie française*, février 1924.)

FRANCE-AUTRICHE

Lacour-Gayet (G.). — La princesse Pauline de Metternich. (*Revue de Paris*, janvier 1924.)

Salomon (Henry). — Le prince Richard de Metternich et sa correspondance pendant son ambassade à Paris (1859-1871). (*Revue de Paris*, février 1924.)

FRANCE-ÉTATS-UNIS

La Roncière (C. **de**). — La France et le tricentenaire de New-York (1624-1924). (*Revue de l'histoire des colonies françaises*, 1923, 4e trimestre.)

Dujarric-Descombes (A.). — Une loge française aux États-Unis (1792-1802). (*Revue des études historiques*, octobre-décembre 1923.)

FRANCE GRANDE-BRETAGNE

Beer (S. **de**). — Charles II et Louis XIV en 1683. (*English Historical Review*, janvier 1924.)

Braesch (Fr.). — Les origines de l'Entente cordiale. (*Grande Revue*, septembre 1923.)

Redslob (R.). — Le litige franco-britannique sur les décrets de nationalité en Tunisie et au Maroc. (*Revue de droit international*, janvier-mars 1924.)

FRANCE-HOLLANDE

Roche. — La censure en Hollande pendant la domination française. *Paris, Champion*, 1924, in-8°, 265 p.

FRANCE-HONGRIE

Pais (D.). — Les rapports franco-hongrois sous les Arpad. (*Revue des études hongroises*, janvier-juin 1923.)

FRANCE-POLOGNE

Chartrain (Jacques). — La Pologne et la France. (*Courrier du Parlement*, 6 et 13 octobre 1923.)

FRANCE-SAINT-SIÈGE

Léonard (E.-G.). — Négociations entre Clément VII et Charles VI au sujet des charges de l'Église de France et de l'ordonnance royale de 1385. (*Revue historique de droit*, avril-juin 1923.)

Lesourd (Paul). — Le mémoire de La Bussière sur les qualités et les devoirs d'un ambassadeur au Vatican. (*Revue universelle*, 1er décembre 1923.)

Rouchon (Ulysse). — La mission du cardinal Melchior de Polignac à Rome (1724-1732). (*Bulletin historique publié par la Société académique du Puy et de la Haute-Loire*, 1923, fasc. 1 et 2.)

Durry (M.-J.). — Une lettre inédite de Chateaubriand [à M. de La Ferronnays, 8 novembre 1828] (*Correspondant*, 10 janvier 1924.)

FRANCE-SUÈDE

Lecomte (G.). — La France en Suède. (*Renaissance*, 27 octobre 1923.)

FRANCE-SUISSE

Corbaz — Genève et la politique du cardinal Fleury. (*Bulletin de la Société d'histoire moderne*, novembre 1923.)

FRANCE-TCHÉCOSLOVAQUIE

Quirielle (P. **de**). — Une visite officielle à Paris. Le président Masaryk. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1923.)

Darras. — Les relations franco-tchèques. (*Revue des Sciences politiques*, octobre-décembre 1923.)

FRANCE-YOUGOSLAVIE

Tomitch. — La solidarité franco-yougoslave. (*France-Orient*, février-mars 1924.)

ALBANIE

Roger (N.). — Le long des frontières albanaises. (*Vie des peuples*, octobre 1923.)

ALLEMAGNE

Roux (M. **de**). — Le chaos allemand et l'Union latine. (*Revue critique des idées et des livres*, 25 novembre 1923.)

Vermeil (E.). — La pensée de l'Allemagne contemporaine. Le comte Hermann Keyserling et l'école de sagesse de Darmstadt (*Correspondant*, 10 octobre 1923.)

Dumont-Wilden (L.). — La dictature allemande. (*Revue bleue*, 3 novembre 1923.)

Recouly (R.). — L'Allemagne et la crise franco-anglaise. (*Revue de France*, 1er décembre 1923.)

ALLEMAGNE-AUTRICHE-ITALIE

Le Marchand (E.). — Les étapes de la Triple Alliance. (*Revue des questions historiques*, avril 1924.)

ALLEMAGNE-ÉTATS-UNIS

Lechartier (G.). — M. Lloyd George et la politique allemande aux Etats-Unis. (*Correspondant*, 25 novembre 1923.)

AUTRICHE

Margutti (Général baron A. **de**). — La tragédie des Habsbourgs. *Paris, Crès*, 1924, in-12, 212 p.

Metternich (Princesse Pauline **de**). — Souvenirs d'enfance et de jeunesse. *Paris, Plon*, 1924, in-12, 272 p.

Loiseau (C.). — Les Yougoslaves d'Autriche-Hongrie pendant la guerre (*Vie des peuples*, octobre 1923.)

BELGIQUE

Documents diplomatiques relatifs aux réparations (du 26 décembre 1922 au 27 août 1923). *Bruxelles, ministère des Affaires étrangères*, 1923.

BELGIQUE-ESPAGNE

Lefèvre (J.). — Les ambassadeurs d'Espagne à Bruxelles sous le règne de l'archiduc Albert (1598-1621). (*Bulletin belge de philologie et d'histoire*, mars 1923.)

ESPAGNE-ALBANIE

Marinesco (C.). — Alphonse V, roi d'Aragon et de Naples, et l'Albanie de Scanderbeg. *Bucarest-Paris, Gamber*, 1923, in-8°, 183 p.

ESPAGNE-RUSSIE

La mission diplomatique de Mons. Arezzo en Russie (1802-1804). (*Civiltà Cattolica*, 15 décembre 1923.)

Perkin (D.). — La Russie et les colonies espagnoles (1817-1818). (*American historical Review*, juillet 1923.)

GRANDE-BRETAGNE

Seton-Watson (R. W.). Une histoire de la politique étrangère de l'Angleterre (1783-1919). (*Scottish historical Review*, juillet 1923.)

Germigny (M. **de**). — Les brigandages maritimes de l'Angleterre sous le Directoire et le Consulat. (*Revue des questions historiques*, janvier 1924.)

Auriant. L'Angleterre et le canal de Suez (1854-1855). (*Mercure de France*, 1er février 1924.)

Ernle (Lord). — Souvenirs sur l'époque de la reine Victoria. (*Quarterly Review*, avril 1923.)

Cecil (Aly). — La politique étrangère de l'Angleterre autrefois et aujourd'hui. (*Quarterly Review*, janvier 1924.)

Belloc (H.). — La Méditerranée et l'Angleterre. (*Revue catholique des idées et des faits*, 19 octobre 1923.)

Chastenet (J.). — L'Europe et l'Empire britannique. (*Opinion*, 12 octobre 1923.)

Johannet (R.). — Force et faiblesse de l'Empire britannique. (*Revue universelle*, 1er novembre 1923.)

Siegfried (André). — L'Angleterre d'aujourd'hui. *Paris, Crès*, 1924, in-12, 366 p.

GRANDE-BRETAGNE-ALLEMAGNE

Platzhoff (W.). — L'Angleterre et le plan impérial au début de 1870. (*Historische Zeitschrift*, t. CXXVII, 3e livraison.)

GRANDE-BRETAGNE-ÉTATS-UNIS

Bernis (S.-F.). — La mission de Thomas Pinckney à Londres (1792-1796). (*American historical Review*, janvier 1923.)

GRANDE-BRETAGNE-HOLLANDE

Geyle (P.). — Frédéric-Henri d'Orange et le roi Charles Ier.

(*English historical Review*, juillet 1923.)

GRANDE-BRETAGNE-ITALIE

Brown (H. F.). — Venise et l'Angleterre. (*Quarterly Review*, janvier 1924.)

GRANDE-BRETAGNE-SCANDINAVIE

Lennar (R.). — Les Scandinaves et leur rôle dans l'histoire d'Angleterre. (*Quarterly Review*, avril 1923.)

GRANDE-BRETAGNE-TURQUIE

Rawlinson (H. J.). — L'ambassade de William Harborne à Constantinople (1583-1588). (*Transactions of the royal historical Society*, 4e série, t. V.)

GRÈCE

Clochi (P.). — La politique étrangère d'Athènes de 371 à 361 avant J.-C. (*Revue belge de philologie et d'histoire*, juillet 1923.)

HONGRIE

Zichy (Comte Et.). — L'origine du peuple hongrois. (*Revue des études hongroises*, janvier-juin 1923.)

***. — La Hongrie reste l'alliée de l'Allemagne. (*Revue bleue*, 17 novembre 1923.)

IRLANDE

Ireland in transition. (*Month*, octobre 1923.)

ITALIE

La Sizeranne (R. **de**). — César Borgia et le duc d'Urbino (1502-1503). *Paris, Hachette*, 1924, in-8°.

Bourgin (G.). — Histoire d'Italie. Période du Risorgimento [bibliographie]. (*Revue historique*, novembre-décembre 1923.)

Matter (Paul). — Cavour et la guerre de Crimée. (*Revue historique*, mars-avril 1924).

Truc (G.). — M. Mussolini et l'égoïsme national. (*Grande Revue*, septembre 1923.)

Chastenet (J.). — Mussolini et l'Italie. (*Opinion*, 26 octobre 1923.)

Goy (H.). — Quelques notes sur l'Italie fasciste. (*Grande Revue*, novembre 1923.)

ITALIE-SAINT-SIÈGE

Loiseau (Ch.). — La nouvelle question romaine. (*Correspondant*, 25 octobre 1923.)

MONTÉNÉGRO

Aurelio (E. **d'**). — Il Montenegro : le sue origine, la sua storia, la sua independenza millenaria... *Milan*, 1923, in-8°.

NORVÈGE et PAYS SCANDINAVES

Scott (Brown). — La sentence arbitrale entre les États-Unis et la Norvège. (*American Journal of international law;* avril 1923.)

Torsten Gihl (Dr). — Influence de la grande guerre sur le statut international de différents pays. La coopération scandinave. (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, octobre 1923.)

POLOGNE

Recueil de documents diplomatiques concernant la question de Jaworzyna (octobre 1918-août 1923.) Livre amarante publié par le ministère des Affaires étrangères de la République polonaise. *Varsovie, imprimerie d'État*, 1923, in-8°, 156 p.

La vie politique et diplomatique de la Pologne. (*La Pologne*, janvier à avril 1924.)

POLOGNE-LITHUANIE

Etchegoyen (Comte **d'**). — L'éternel conflit polono-lithuanien. (*Revue contemporaine*, 15 janvier 1924.)

ROUMANIE

Seton-Watson (R. W.). — Les origines des Roumains. (*History*, janvier 1923.)

Banescu. — Changements politiques dans les Balkans après la conquête de l'empire bulgare de

Samuel en 1018; nouveaux duchés byzantins : Bulgarie et Paristrion. (*Bulletin de la section historique de l'Académie roumaine*, 1923, 24 p.

Jorga (N.). — La Roumanie. (*France-Orient*, février-mars 1924.)

RUSSIE

Alzona (Encarnacion). — Some french contemporary opinions of the Russian Revolution of 1905. *New-York, Columbia University*, 1923, in-8°, 117 p.

Bienstock (J. W.). — Le journal intime de Nicolas II. (*Mercure de France*, 1er novembre 1923.)

Fabierkiewicz (W.). — Nouveaux courants dans l'Occident par rapport à la Russie. (*Est européen*, 20 octobre 1923.)

Korff. — La Russie dans l'Extrême-Orient. (*American Journal of international law*, avril 1923.)

Lukasiewicz (J.). — L'Europe et la Russie. (*Est européen*, 20 octobre 1923.)

Presniakov (A.). — Les études historiques en Russie pendant la crise révolutionnaire. (*American historical Review*, janvier 1924.)

SAINT-SIÈGE

Carrere (J.). — Le Pape. *Paris, Plon*, 1924, in-12.

Zippel (G.). — Les chevaliers de Rhodes à Rome au douzième-seizième siècle. (*Archivio della r. Societa romana di storia patria*, vol. XLIV, fasc. 1-4.)

Porcher (Jean). — Lettres émanant de la cour pontificale à l'époque du conclave de Viterbe (1270-1272). (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole de Rome*, 1923, fasc. I-II.)

Poole (R. L.). — Jean de Salisbury à la cour pontificale. (*English historical Review*, juillet 1923.)

Jordan (E.). — La politique ecclésiastique de Roger Ier et les origines de la légation sicilienne. (*Moyen âge*, janvier-avril 1923.)

Picotti (G. B.). — Jean de Médicis au conclave pour l'élection d'Alexandre VI. (*Archivio della r. Societa romana di storia patria*, vol. XLIV, fasc. 1-4.)

SUISSE

Martin (W.). — Les zones franches de Genève. (*Revue de droit international*, octobre-décembre 1923, p. 116-122.)

TURQUIE

Miller (W.). — The ottoman empire and its successors 1801-1922. — *Cambridge*, 1923, in-8°.

Chastenet (J.). — Les Turcs et nous. (*Opinion*, 19 octobre 1923.)

UKRAINE

Mirsky (D. S.). — L'Ukraine (1917-1921). (*Quarterly Review*, avril 1923.)

ÉGYPTE

Lambelin (R.). — Le régime des capitulations en Égypte. (*Revue universelle*, 1er novembre 1923.)

INDE

Ghoshal (U.). — A history of hindu political theories. *Londres, Oxford University Press*, 1923, in-8°, XIV-296 p.

JAPON

Kawakami (K. K.). — Le problème du Pacifique et la politique japonaise. *Paris, Bossard*, 1924, in-8°, 310 p.

Thomasson (R. **de**). — L'évolution sociale au Japon. Puissance et déclin des Samuraï. (*Asie française*, janvier 1924.)

Paul Lesourd,
Archiviste paléographe.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 30864.

M. ÉDOUARD ROTT

(1854-1924)

A la récente assemblée générale de la *Société d'Histoire diplomatique,* il n'y a guère que trois mois, le nom le plus souvent prononcé avec les témoignages d'une très chaleureuse sympathie, fut celui de M. Édouard Rott. Sans s'être concertés, tous ceux qui eurent à prendre la parole apportaient l'expression de leur déférence pour cet éminent confrère, un des derniers survivants parmi les fondateurs de notre Société. Dans l'hommage qu'ils se plaisaient à rendre à une collaboration continuée depuis trente-sept ans, ils n'étaient retenus que par la crainte de trop insister sur l'exceptionnelle durée d'un tel labeur. Puisque ses robustes épaules ne ressentaient nullement le poids des ans, M. Rott n'eût-il pas été surpris qu'on le félicitât de l'étonnante verdeur de sa vieillesse? Il revenait alors d'un rapide voyage au Maroc, et la manière, pour ce septuagénaire, de s'en délasser était de redoubler de zèle et d'activité. L'âge semblait vraiment n'avoir pas de prise sur sa vigueur et sa vaillance. Aussi avec quelle unanimité était applaudi son compatriote, M. René de Weck, quand il lui souhaitait d'achever en pleine sérénité d'esprit l'œuvre historique à laquelle il se consacrait allégrement depuis un tiers de siècle!

D'autant plus douloureuse, dans sa cruelle soudaineté, fut la nouvelle qu'une mort foudroyante l'avait frappé dans son domaine familial de Chaumont-sur-Neuchâtel. Il venait y chercher quelques semaines de vacances; c'est le repos éternel qui l'y guettait.

Au reçu d'un télégramme de son fils, sans possibilité de recueillir aucun renseignement complémentaire, ces lignes ont été hâtivement écrites. Pour esquisser une biographie, d'indispensables précisions faisaient défaut. On ne pourra donc trouver ici qu'un très insuffisant tribut de gratitude à l'érudit, à l'historien, et plus particulièrement au fidèle ami de notre *Revue*.

Avec le plus obligeant empressement, M. Émile Bourgeois, membre de l'Institut, m'a toutefois communiqué la notice qu'il a lue, dans la séance du 30 août, sur le Correspondant si apprécié que vient de perdre l'Académie des Sciences morales et politiques. Quoique lui aussi ait eu à peine le temps de rassembler ses souvenirs, mieux que personne il pouvait parler magistralement de travaux par tant de côtés voisins des siens.

Moins favorisé que lui, c'est depuis peu d'années qu'il m'avait été accordé de fréquenter M. Rott, trop tard pour avoir connu les phases diverses de son existence, d'assez près néanmoins pour être séduit par son exquise affabilité et la droiture de son caractère. D'ailleurs, un seul regard sur ce visage d'un modelé large et puissant, mais où souriait la bienveillance, suffisait à faire sentir par quel grand honnête homme on avait l'honneur d'être accueilli. En sa présence, toujours me revenaient à la mémoire ces mots de Fromentin sur l'accent net et franc d'un de ses personnages, « dont la vérité semblait avoir, pendant toute sa vie, rafraîchi les lèvres. »

De ses deux carrières de diplomate et d'historien, on se demande laquelle influa sur l'autre. Sont-ce ses fonctions de secrétaire, puis de conseiller de la légation suisse en France qui lui inspirèrent la curiosité et l'ambition de remonter à l'origine des rapports entre les deux pays? Est-ce parce qu'il s'était révélé déjà particulièrement apte à débrouiller les débuts obscurs de relations d'abord commerciales avant de devenir politiques, que les autorités fédérales le revêtirent d'une charge officielle afin de l'installer au centre de ses investigations? Dès 1880, le soin lui était confié de reconstituer la correspondance des ambassadeurs de France en Suisse avec leur gouvernement. Les recherches

devaient s'étendre à tous les dépôts d'archives de Paris. Même circonscrit aux deux premiers siècles des relations, de 1443 à la mort de Henri IV, le récolement des documents porta sur 7500 pièces dont 4500 étaient des dépêches et 3000 des mémoires, notes et instructions ; soit environ 27000 pages de texte !

Malgré la déconcertante difficulté de rassembler et mettre en ordre un tel amas de documents, de déchiffrer des écritures illisibles, de restituer la date des rédactions et le nom des signataires, dix-huit mois suffirent à ce rude abatteur de besogne pour dresser un catalogue méthodique et complet en cinq volumes in-8°, dont l'impression à Berne ne dura pas moins de neuf années (1882 à 1891). En même temps qu'il terminait cet énorme inventaire, il faisait paraître son premier ouvrage traitant de la lutte pour les Alpes, sous le titre de *Henri IV, les Suisses et la Haute Italie* (1598-1610) [1].

Tout autre eût estimé sa tâche accomplie par le classement de tant de matériaux soigneusement préparés ; lui, au contraire, stimulé par la richesse de cette documentation, résolut aussitôt de l'utiliser, d'édifier à lui seul le monument qu'est l'*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses.* Formidable entreprise à laquelle il s'est acharné avec une inlassable persistance, en véritable « pionnier de l'inédit », ainsi qu'il avait le droit de se qualifier, publiant le premier de ses gros volumes en 1900 et le neuvième qui, dans sa pensée, ne devait pas être le dernier, en 1923 [2]. Déplorablement interrompue par sa mort, c'est ainsi que s'arrête à l'an 1684 une œuvre aux parties essentielles de laquelle ses recherches ont conféré une indestructible solidité.

Cet exposé prodigieusement touffu d'âpres et minutieuses négociations poursuivies à travers trois siècles, l'auteur estimait avec beaucoup trop de modestie qu'on pouvait le résumer en trois mots : *levées*, *passages* d'un côté, *pensions* de l'autre ; c'est-à-dire que les avantages pour la France de l'enrôlement de soldats

[1] Un in-8°. Plon, 1882.
[2] Bentelli, à Berne. Alcan, à Paris.

incomparables et du transit par le territoire des cantons, elle les payait par des engagements financiers auxquels ensuite, avouons-le, nos souverains ont tenté fréquemment de se soustraire. Mais, selon la très juste appréciation de M. Émile Bourgeois, ce qui se dégage lumineusement de tant d'interminables procédures contentieuses, c'est « l'histoire parallèle et souvent associée de la France monarchique, poursuivant son œuvre d'unité, et d'une nation fière et pauvre en qui le besoin d'assurer sa liberté ou ses ressources avait développé le goût et la pratique des vertus militaires ». Il y a aussi de fortes et nobles leçons à y prendre : dans la conférence reproduite en ce même fascicule, M. René de Weck s'est chargé de les extraire avec une pénétrante compréhension des enseignements du passé.

Le réciproque attachement séculaire de ses deux patries, quelle joie de toute sa vie ce fut pour M. Rott de s'en faire l'historiographe, autant en bon Neuchâtelois épris des gloires de la Suisse qu'en loyal et fervent ami de la France à qui l'attachaient étroitement ses travaux, sa résidence permanente et ses affections les plus intimes. De la fidélité de ses sentiments pour notre pays, la *Revue d'histoire diplomatique* a tout particulièrement bénéficié. Inscrit en tête des premiers adhérents, dès l'année suivante secrétaire du Conseil, son nom s'y lit, pourrait-on dire, presque dans chacun des numéros de notre périodique. Il en inaugurait la publication avec une substantielle et brillante étude sur *Philippe III et le duc de Lerme*, et, circonstance à rappeler, c'est lui qui, en ces temps lointains, signala par de chaleureux éloges, l'ouvrage de début de M. Émile Bourgeois; le sujet en était cher à son cœur, puisqu'il s'agissait de *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (1702-1713)*. De cette époque datent, entre les deux émules sur le terrain historique, les relations dont le survivant, tristement ému comme nous tous, vient d'attester, devant leurs confrères de l'Institut, la constance et la cordialité.

Alfred Dumaine.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous exposer toute l'activité montrée depuis la dernière Assemblée générale par notre Société, il convient de rendre un juste tribut d'hommages à la mémoire des collègues que la mort nous a enlevés depuis l'an dernier.

Le premier en date de ceux dont nous avons eu à déplorer la perte est M. Léonce Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, décédé en septembre 1923, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. M. Léonce Pingaud, dont le fils, qui est également notre collègue, continue les brillantes traditions d'historien, s'est attaché de préférence, aussi bien dans ses ouvrages que dans ses cours publics, à l'histoire du Consulat et du Premier Empire.

Mais cette période est loin d'avoir été le seul objet de son activité. C'est ainsi que ses deux thèses pour le doctorat ès lettres sont consacrées l'une à la *Politique de Saint Grégoire le Grand,* l'autre au poème de Pétrarque intitulé : *Africa*. En 1887 il publia une étude sur la question d'Orient à la fin de l'ancien régime intitulée : *Choiseul-Gouffier et la France en Orient sous Louis XVI*, ouvrage contemporain d'un autre intitulé : *Les Fran-*

[1] Lu à la réunion annuelle de la Société, tenue le 18 juin 1924 au siège de la Société d'histoire générale et d'histoire diplomatique, 11, boulevard de la Madeleine, sous la présidence de M. Alfred Dumaine, ambassadeur de France. On trouvera à la suite, outre le discours de M. le Président, deux lectures présentées dans cette séance : 1° *La politique étrangère des romantiques*, par M. le baron Ernest Seillière, membre de l'Institut; 2° *Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse jusqu'au commencement du dix-huitième siècle*, par M. René de Weck, conseiller de la légation de Suisse.

çais en Russie et les Russes en France, où Léonce Pingaud prépare le rapprochement des deux peuples.

Mais son livre le plus connu, et auquel M. Eugène-Melchior de Vogüé consacra un long article dans la *Revue des Deux Mondes,* parut en 1893 sous ce titre : *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire : le Comte d'Antraigues.* Il s'attache désormais à la période révolutionnaire et impériale et publie en 1901 : *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons,* et en 1909 : *Jean de Bry,* biographie d'un des plénipotentiaires du Congrès de Rastadt. En même temps il donnait une série de recueils de documents, tels que : *la Correspondance du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois, la Franche-Comté en 1815, l'Invasion austro-prussienne* de 1792-1794, etc., etc. Cette activité exceptionnelle lui laissait néanmoins le temps de collaborer à la *Revue des deux Mondes,* à la *Revue de Paris,* à la *Revue Historique* et à la *Revue d'Histoire diplomatique.* A celle-ci il a donné : *la Cour de Sicile en 1809, le Grand-Duc Alexandre Mikhaïlovitch,* divers articles sur le tsar Alexandre Ier, etc. C'est donc un collaborateur des plus précieux que nous perdons avec Léonce Pingaud.

Un autre collaborateur de notre Revue fut M. Louis Delavaud, ministre de France à Stockholm et membre du Conseil de direction de la Société d'Histoire diplomatique, décédé le 30 janvier dernier à l'âge de soixante-trois ans.

M. Delavaud a donné à la Revue un article sur la *Diplomatie d'autrefois* et un autre sur un sujet moins grave : *les Pages des ambassadeurs* et leurs privilèges à l'Opéra-Comique au dix-huitième siècle. Mais c'est surtout à l'histoire diplomatique de l'époque de Louis XIV qu'il s'est attaché, et l'on a pu dire de lui qu'il était, « après M. de Boislisle, l'homme qui avait le mieux connu le dix-huitième siècle. » L'un de ses principaux ouvrages est, en effet, relatif au *Marquis de Pomponne,* ambassadeur et secrétaire d'État de Louis XIV. Il a laissé, en outre, de nombreuses notes destinées à prendre place dans l'ouvrage qu'il préparait depuis de longues années sur l'organisation du ministère des Affaires étrangères au dix-septième et au dix-

huitième siècles et sur les Premiers Commis de cette époque, ancêtres des directeurs politiques actuels. On connaît la phrase célèbre de Sainte-Beuve sur ces Premiers Commis qui devaient connaître tout l'échiquier européen et se tenir modestement dans l'ombre. Ces fidèles défenseurs des traditions diplomatiques de la monarchie et de la France se sont si bien effacés que le public ignore souvent jusqu'à leurs noms. Delavaud rêvait de consacrer sa retraite à réparer cette injustice. Sa longue étude de l'histoire des Premiers Commis l'aurait préparé à être le directeur politique idéal; mais le destin et les ministres des Affaires étrangères l'appelèrent à d'autres fonctions. Il ne s'est pas, d'ailleurs, spécialisé dans le dix-septième siècle; il a décrit les voyages de *Regnard en Laponie,* et il a fait réimprimer, en l'enrichissant de notes, le fameux ouvrage de Rousseau de Chamoy, *l'Idée du Parfait Ambassadeur.*

D'un jugement très indépendant et d'un caractère très sûr, M. Louis Delavaud a fourni une carrière diplomatique fort remplie. Secrétaire d'ambassade à Constantinople, à Vienne et à Berlin, chef du cabinet de M. Delcassé, ministre à Christiania et à Stockholm, où il avait acquis une situation hors de pair, il a, en outre, montré pendant la guerre, comme directeur des Services du blocus, de rares qualités administratives; et il a laissé l'impression, lors de sa mort inattendue, de n'avoir pas encore donné tout ce qu'on pouvait attendre de lui.

Un autre fonctionnaire des Affaires étrangères était M. Pierre Bertrand, membre de notre comité et bibliothécaire du quai d'Orsay, décédé à l'âge de soixante-treize ans, au mois de février 1924. Collaborateur de la *Revue historique,* il a édité les *Lettres de Talleyrand à Napoléon* et publié une savante étude sur l'authenticité des *Mémoires de Richelieu.* Amant très jaloux de sa bibliothèque, qu'il avait beaucoup accrue, M. Pierre Bertrand était un collaborateur des plus serviables pour ceux en qui il reconnaissait le culte de son dépôt; mais il était aussi l'adversaire intransigeant de ceux qu'il soupçonnait de ne pas en respecter assez les richesses.

L'avant-dernier en date des morts de l'année est S. A. I. le

prince Roland Bonaparte. Esprit très curieux et dont les recherches s'étendaient inlassablement à toutes les sciences et à tous les pays, il se devait à lui-même de s'intéresser aux questions d'histoire diplomatique et il avait tenu à faire partie de notre Société. Mais ses goûts l'entraînaient surtout vers l'ethnographie et la géographie, comme le prouvent ses ouvrages sur les *Documents de l'époque mongole des dix-huitième et dix-neuvième siècles,* les *Habitants de Surinam,* le *Théâtre javanais,* les *Idées géographique à travers l'histoire,* etc. Très attaché à son pays natal, il avait, il y a déjà quarante années, raconté dans un livre splendidement illustré, une *Excursion en Corse,* et il avait ainsi contribué à lancer le mouvement touristique destiné à enrichir son pays d'origine, comme s'il avait voulu réparer l'omission du chef immortel de la dynastie, qui s'accusait à Sainte-Hélène de n'avoir pas assez fait pour la Corse.

Mais la perte la plus sensible et la plus récente que notre Société ait faite est celle de M. Paul Cambon, ancien ambassadeur de France à Londres, membre de l'Institut, grand-croix de la Légion d'honneur et membre de notre comité. Né en 1843, M. Paul Cambon, après de brillants services rendus pendant la guerre de 1870, comme officier de la garde mobile, était nommé à vingt-huit ans secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, puis, l'année d'après, préfet de l'Aube. C'était l'époque où le gouvernement de M. Thiers faisait appel aux jeunes gens qui, comme les Cambon et notre regretté collègue Pallain, lui paraissaient le plus aptes à le seconder dans l'entreprise ardue du relèvement de la France. Paul Cambon ne tarda pas à attirer l'attention de ses chefs par la manière dont il s'acquittait de ses fonctions préfectorales où il révélait déjà les qualités qui devaient faire de lui un grand diplomate. Nommé en 1876 à Besançon et, bientôt après, à l'importante préfecture de Lille, il parut tout désigné, après l'établissement de notre protectorat en Tunisie, pour être le résident général de la République à Tunis. Ce fut là une des phases les plus remarquables de sa carrière, et son souvenir reste attaché à la fondation du régime terrier de la

Tunisie et de la prospérité de la régence. Ambassadeur à Madrid en 1886, il passe de là à Constantinople où il sut faire face pendant sept ans, de 1891 à 1898, aux mille difficultés nées de l'insurrection crétoise, de la guerre gréco-turque, du massacre des Arméniens, etc. Nommé à l'ambassade de Londres en 1898, il devait la diriger pendant vingt-deux ans et y rendre son nom immortel. Il se trouva là, en effet, en contact avec un grand roi bien fait pour le comprendre, et il fut le principal collaborateur de Delcassé et d'Édouard VII dans la conclusion de cet accord franco-anglais de 1904, auquel le monde est redevable du salut de la liberté et de la civilisation. En 1914, il eut la grande satisfaction d'amener l'Angleterre à se ranger à nos côtés, et son nom demeure ainsi inséparable de la victoire de la France et du retour de l'Alsace-Lorraine à la patrie française. M. Paul Cambon était le frère de notre vénéré président d'honneur, dont vous partagez certainement tous la grande affliction.

Après avoir ainsi évoqué le souvenir des collègues et des collaborateurs que nous avons perdus, il importe de vous citer les nombreux travaux qui ont signalé cette année l'activité de la *Revue d'histoire diplomatique* redevenue trimestrielle. Les principaux articles publiés par la Revue ont été, en effet, depuis un an : *le Dernier projet d'alliance franco-polonaise*, en 1792-1793, par M. Kozlowski; les *Lettres de la reine Hortense et du prince Louis Napoléon* par le baron de Méneval; *Marie-Louis d'Escorches, marquis de Sainte-Croix, sa mission diplomatique à Liége*, à la veille de la Révolution, par notre collègue M. Pierre Dognon; *la Convention d'El-Arich*, par M. François Charles-Roux, notre distingué chargé d'affaires à Rome; *Guillaume Ancel*, envoyé de Henri IV en Allemagne, par notre regretté collègue Labouchère; *la Doctrine de Monroë*, par M. Casenave, ancien délégué français aux États-Unis : une curieuse étude sur *le Duc de Guines* par M. de Bormans; *les Entrées des ambassadeurs de France près le Saint-Siège*, où notre collaborateur, M. Lesourd, décrit toute la magnificence et toutes les splendeurs des ambassadeurs de l'ancien régime; *les Nonciatures de Russie*, et notamment la nonciature

de Mgr Arezzo, par M. Renou; *Un Consul de France en Bosnie sous le Premier Empire,* intéressant recueil des souvenirs de Pierre David, avec préface de notre président, M. Dumaine; *le Cardinal de Forbin-Janson,* par le marquis de Forbin, etc.

A côté de ces articles, il faut mentionner un intéressant ouvrage, dû à l'un des collaborateurs de notre Revue, et dont l'auteur a bien voulu mettre l'édition à la disposition des membres de notre Société. Nous voulons parler du livre de M. Francis-P. Renaut sur *la Politique de propagande des Américains durant la guerre d'indépendance.* Ce volume, dont M. de Contenson, directeur de notre Revue, a donné un compte rendu bibliographique dans le n° 2 de l'année 1923 de la *Revue d'histoire diplomatique,* nous montre que les Américains avaient déjà songé à avoir une « politique de propagande » lors de la guerre de l'indépendance des États-Unis ; c'est le cas de dire : *nil sub sole novi.* Ils pensèrent d'autant plus à envoyer une mission en Russie, malgré la grande diversité des institutions politiques, que Catherine II venait de faire sa fameuse déclaration de neutralité armée en réponse aux nombreux abus que commettait l'Angleterre en matière de droit de visite. L'auteur fait une peinture très amusante de ce qu'était alors la vie politique à la cour de Catherine : ces mœurs singulières déroutèrent quelque peu l'austère envoyé américain, Francis Dana, et nuisirent même au succès de sa mission. M. Renaut se propose de raconter, dans des ouvrages ultérieurs, ce que furent les missions en Europe des autres envoyés des « insurgents », tels qu'Adams à La Haye, Lee à Berlin, Vienne et Madrid, et surtout Franklin à Versailles. Nous espérons qu'il continuera à nous faire bénéficier de ses recherches.

Il serait injuste de ne pas signaler, en terminant ce rapport annuel, l'amélioration introduite dans notre Revue par la publication, dans chaque numéro, d'une *Biographie d'Histoire diplomatique,* due à un de nos collègues, M. Paul Lesourd, archiviste paléographe, et qui constitue pour les chercheurs et les érudits un instrument de travail des plus précieux.

Camille Piccioni

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE
DES ROMANTIQUES

Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas l'intention de vous entretenir, durant cette courte causerie, des *diplomates* de l'époque romantique. M. Maurice Paléologue, ambassadeur de France, s'est récemment acquitté de cette tâche dans la *Revue des Deux Mondes* avec son beau talent habituel. Ce sont les grands *écrivains* ou *penseurs* romantiques qui sont l'objet fréquent de mes études, et, de ceux-là seulement, je puis m'enhardir à vous parler sans trop d'incompétence. Je vous dirai donc quelques mots de leurs vues sur les races et sur les relations désirables de la France avec certaines de ces races. — Vous savez, Mesdames et Messieurs, que dans l'opinion de ces brillants artistes, le Moi tient toujours sa place, et même, le plus souvent, une fort grande place. Vous ne vous étonnerez donc pas si leurs sympathies étrangères se rattachent, par quelques côtés, à leur propre personne, dont ils avaient très haute opinion, à juste titre. Ils compensaient d'ailleurs ce franc « égotisme » du génie par une belle ouverture de cœur et ce sont des sentiments généreux que reflètent le plus souvent les considérations que nous devons passer en revue.

Leur aîné fut Lamartine et je commencerai donc par lui cette excursion à travers les originalités de nos grands hommes. Lamartine, qui était de taille élancée, de belle figure, de nez hardi, se croyait de lointains ancêtres arabes. Le nom de ses pères s'écrivit longtemps Alamartine. Il pensait reconnaître, en

tête de ce nom, la particule arabe Al, et l'interprétait comme un souvenir des Sarrazins qui auraient occupé jadis des cantons de la Bourgogne. Un très brillant poète encore vivant ne se donne-t-il pas, en raison de sa mâle beauté brune, des ancêtres tziganes ou « touraniens » ! Lorsque l'auteur des *Méditations* s'en alla visiter, dans le Liban, l'étrange lady Esther Stanhope, la nièce du grand Pitt, — dont plusieurs de nos écrivains de marque nous ont, ces temps derniers, rappelé le bizarre destin, — elle le prit par son faible en lui assurant, à la vue de son pied bien cambré, que l'Orient était la patrie de ses aïeux : « Vous êtes un fils de ces climats, lui dit-elle, et nous approchons du jour où chacun rentrera dans la terre de ses pères ! »

Quel mirage de monarchie prochaine ne vint-il pas hanter à ce moment l'imagination du grand poète qui jetait l'or en Syrie et qu'on appelait l'*émir frangi,* le prince français? Il fut tenté de partager le rêve de sa mystique hôtesse : une couronne royale en ces pays de mirage ! Il indique cependant qn'on la disait folle : mais c'était, selon lui, d'une folie volontaire, étudiée en vue d'agir sur les hommes des rochers et des déserts, ces terres de prodige. Le destin qu'elle se promettait à elle-même et auquel elle parut alors associer, dans sa pensée, son visiteur illustre, on le discerne tant bien que mal dans les oracles, peu cohérents, dont elle le gratifia. C'était un empire dans l'Arabie ou, mieux encore, le trône de Jérusalem. Elle fit voir au voyageur deux juments admirables qui n'avaient jamais porté de cavalier mais dont l'une montrait, en pelage plus foncé sur sa robe claire, cette selle naturelle qui indique, selon les légendes de l'Orient, la bête d'exception qu'enfourchera le nouveau Messie : la seconde devait être montée par lady Esther en personne lors de son entrée solennelle dans la cité de Sion aux côtés de l'envoyé de Dieu qu'elle prétendait reconnaître en Lamartine. — Beaucoup de nos grands romantiques se sont crus les messagers du Très-Haut. Aucun peut-être ne se l'est entendu dire avec autant de sérieux et de bonne foi.

Aussi, sous quels traits flatteurs le poète ne contempla-t-il

pas ces races, alors courbées sous le joug turc. L'homme du Nord, écrit-il dans son *Voyage en Orient,* sera toujours frappé, en dépit de son préjugé contraire, par le calme profond et rarement troublé de ces physionomies méridionales, par cette masse de repos, de sérénité, de bonheur, répandue dans les habitudes et sur les visages de cette foule silencieuse. Esclavage ou liberté? Qu'en sait-elle et que lui importe si la loi lui est faite par un prophète, par un pacha ou par un parlement? Prenez au hasard cent hommes parmi ces peuples esclaves, puis cent hommes parmi nos peuples soi-disant libres, et pesez! Où trouverez-vous plus de morale et de vertu? Vers le Levant, sans conteste? — Et voilà certes un Français qui n'est pas aveuglé par la vanité nationale qu'on nous reproche si souvent.

Le récit de la visite que Lamartine fit à l'émir Beschir, prince souverain des Druzes du Liban, est encore plus caractéristique de sa propension à prôner, envers et contre les faits, ces Orientaux auxquels il a donné son cœur. L'émir lui apparaît comme un très noble vieillard et il se sent ravi de la sagesse, des lumières, des manières courtoises et dignes de ce patriarche. Après quoi, il nous conte son histoire qui est la plus horrible suite de coups de force, de mutilations et de massacres exercés par lui sur sa proche famille. Les fils de Beschir ne le séduisent pas moins que leur père, car ils ont la même grâce de manières, le même à-propos de paroles, la même liberté d'esprit que s'ils avaient été nourris dans la cour la plus élégante de l'Europe. La civilisation orientale, en conclut-il, est toujours au moins de niveau avec notre civilisation dont nous sommes si fiers, parce qu'elle est plus vieille et originairement plus *pure et plus parfaite.* On sent en nous les peuples jeunes sortant de civilisations *dures,* grossières, incomplètes. On sent en eux les enfants de bonne maison, les peuples héritiers de la sagesse et de la vertu antiques. Leur noblesse, qui n'est que la filiation des *vertus primitives,* — (bien hypothétiques vertus!) — est écrite sur leur front et empreinte dans toutes leurs coutumes. Aussi, rentré en Europe, le député de Dunkerque se fit-il d'abord au Parlement une spécialité de la

question d'Orient; mais il y fut jugé le plus souvent quelque peu chimérique, ce qui n'est pas pour nous étonner après les trop généreuses illusions que nous venons de constater dans sa pensée.

II

Si Lamartine admira la postérité orientale de ses ancêtres arabes, Victor Hugo s'est surtout intéressé à l'Allemagne parce qu'il se disait issu des burgraves de la vallée rhénane. Un certain Hugo Tête d'Aigle tenait grande place dans ses prétentions nobiliaires. Or il fit, en 1838 et en compagnie de Juliette Drouet, le voyage des bords du Rhin d'où il rapporta des opinions assez particulières sur la politique convenable aux intérêts de la France en cette région. Il crut rencontrer partout des souvenirs de la domination napoléonienne. Ainsi un petit vieillard au regard vif l'a interpellé en ces termes, après avoir constaté sa qualité de Français : « Oh! les Français. Ran, plan, plan! La guerre à tout « le monde!... Prafes, prafes, prafes les Français! » Et, sans s'arrêter à ce qu'il pouvait y avoir d'ambigu dans un compliment de cette sorte, le voyageur ne cache pas sa satisfaction à ses lecteurs : « J'avoue que la harangue m'a plu, écrit-il dans son récit de voyage. « La France est grande dans les souvenirs et « dans les espérances de ces nobles nations. Toute cette rive du « Rhin nous aime..... j'allais presque dire *nous attend!* » — Idée qu'il développera un peu plus loin en ces termes : « Pour l'œil « du penseur qui voit vivre l'histoire, deux grands aigles planent « perpétuellement sur le Rhin : l'aigle des légions romaines et « l'aigle des régiments français... La géographie donne la rive « gauche du Rhin à la France. La divine Providence lui a donné « trois fois les deux rives : sous Pépin le Bref, sous Charle- « magne, et sous Napoléon!.... Ces électeurs devenus rois « (dans la confédération napoléonienne du Rhin) gagnaient en « escarpement du côté de l'Autriche et de la Russie ce qu'ils « perdaient du côté de la France : grands par devant, petits

« par derrière : rois pour les Empereurs, préfets pour Napoléon. »

Peu après le retour du poète à son foyer domestique, la question du Rhin se trouva soulevée inopinément devant l'Europe par le gouvernement de Thiers, et une partie de l'opinion française se prit à protester plus que jamais contre les traités de 1815 qui interdisaient à la France la rive gauche du grand fleuve. Hugo se flatta de proposer une solution conciliatrice, et capable, dit-il, de résoudre amicalement un problème de haine. Aussi bien, comme presque toute l'école romantique, faisait-il profession d'aimer l'Allemagne avec une tendresse quasi filiale. Mais sa « conciliation » prétendue consiste à trancher le différend en notre faveur. La France et l'Allemagne étant, dit-il, la tête et le cœur du monde, elles feraient l'équilibre de l'Europe contre l'Angleterre et la Russie, ces deux colosses menaçants, si elles étaient *unies* par le cours du Rhin. Rendez à la France ce que *Dieu lui a donné,* à savoir la frontière du Rhin, suggérait donc le poète aux puissances étrangères. La France, irritée, est dangereuse à tous. Calme elle procède par le progrès, qui se répand aussitôt sur le monde ; courroucée, elle pourrait bien procéder par révolutions nouvelles ! — Et chacun gagnera quelque chose à cette solution amiable. L'Espagne redeviendra grande. L'Angleterre aura pour champ d'action le commerce lointain, l'Allemagne l'expansion morale, la France le rayonnement intellectuel. — Ainsi se développe, grandiose et souriante à tous, la politique étrangère du puissant poète à cette date.

III

Mais vers le même temps un autre romantique du second plan, Quinet, savait voir plus clair dans les dispositions de nos voisins de l'Est à notre égard. Il avait vécu à Heidelberg pendant les dernières années de la Restauration ; et, dans cette calme ville provinciale, il retrouva vivant encore le romantisme allemand des premières années du dix-neuvième siècle. Il s'était

alors attaché de cœur à un pays où il avait, au surplus, des alliances de famille et où il se maria peu après. Il épousa la fille d'un notaire qui exerçait sa profession dans la petite ville de Gruenstadt, en Bavière rhénane. Ce tabellion, du nom de Moré, — à consonnance française, — était resté, après tant d'années écoulées, un homme de 1792, et en outre un citoyen du Mont-Tonnerre, l'un des éphémères départements napoléoniens créés sur la rive gauche du Rhin dans les dernières années de l'Empire. — Jadis hôte et ami de Desaix, il avait fraternisé dans sa jeunesse avec la plupart des généraux de la République qui vinrent camper successivement dans cette région, alors aussi française de sentiments que l'Alsace. Quinet vit l'Allemagne à travers son beau-père et en juillet 1830, il écrivait à sa mère que le peuple des bords du Rhin n'attendait qu'un signal pour opérer d'un unanime élan sa réunion à la France.

Mais entre 1830 et 1840, il put constater la rapide évolution des idées allemandes vers le pangermanisme à la prussienne. Dans son cours du Collège de France, en 1844, il confessera les illusions germanophiles de sa naïve jeunesse. Il s'accusera d'avoir cru pendant de longues années à une alliance intellectuelle imminente entre l'Allemagne et la France : alliance qui serait un honneur pour le dix-neuvième siècle de même que la coopération de l'esprit anglais avec l'esprit français avait vivifié le dix-huitième. Malheureusement, poursuivait-il, la patrie de Kant et de Herder s'est laissé envahir par l'égoïsme et par la dureté du cœur. Tandis que certains Français continuent de lui prodiguer leurs éloges (et ceci visait Hugo peut-être), on rendrait service à cette « reine des illusions » en lui glissant enfin à l'oreille quelques mots d'avertissement sincère. On lui dirait alors que, couchée sous l'arbre de la science, elle en vient à oublier le reste du monde. A quel peuple opprimé l'a-t-on vue tendre la main pour le relever?

Quant à ses sentiments vis-à-vis de nous, tout ce que l'on en peut dire c'est que, peut-être, elle nous déteste un peu moins

que la Russie. Aussi bien n'aime-t-elle personne qu'elle-même. Rien de plus éloigné de la vraie grandeur morale que la suffisance qui *s'admire théoriquement jusque dans sa manière de porter le bât!* Oui, le premier signe de régénération pour l'Allemagne sera de se condamner avec courage comme riche en maximes, mais pauvre en sympathie, abondante seulement en servitude. De celui qui se voit périr, il est permis d'attendre un effort suprême qui le sauvera. On ne saurait espérer un miracle de ces peuples qui dépensent tant de soin à faire admirer leur livrée! — Depuis lors, l'Allemagne a prouvé son aptitude à l'action après s'être mise dans les mains de la Prusse; mais plus d'une remarque de Quinet portait encore à la veille de la dernière guerre et n'a pas cessé de caractériser aujourd'hui l'état d'esprit théorique des anciens sujets de Guillaume II.

IV

Ayant ainsi entendu nos grands romantiques nous parler de l'Asie et de l'Europe, il reste à leur demander leur sentiment sur l'Afrique et sur ces destinées de la race noire qui commence à trouver autour de nous des avocats convaincus. C'est vers Michelet que nous nous tournerons pour en obtenir une réponse autorisée. On sait quel roman inattendu lui donna pour seconde femme, vers la cinquantaine, une toute jeune fille. Il fut séduit par sa grâce mais aussi par l'enthousiasme qu'elle manifestait pour sa doctrine humanitaire. Or les origines créoles de la seconde Mme Michelet, dont la famille venait d'Haïti, conduisirent son amoureux sexagénaire à voir dans la race nègre la régénératrice du monde : rôle éminent que les enfants de Cham mériteraient de jouer en raison de leurs facultés affectives intenses! Dans son livre de *la Femme,* la négresse est présentée par le vieillard passionné comme la plus amoureuse et la plus féconde de toutes les créatures, grâce à la jeunesse de son sang et à la richesse de son cœur. Elle n'est pas belle, sans doute,

selon le canon européen de la beauté. Mais elle le sera quelque jour, même à nos yeux, car les traits épais du nègre d'Afrique ne sont qu'une « boursouflure » tout accidentelle qui naît de la « fermentation » universelle sous un climat brûlant où l'on voit proliférer, lever, gonfler toute chose! — Déjà, en Haïti, dans une atmosphère plus marine, la négresse prend un nez fin, des lèvres minces : ses cheveux se modifient et s'assouplissent. En Afrique même, elle est, par sa silhouette d'ensemble, bien autrement femme que les fières citoyennes de la Grèce antique, trop virilisées par la gymnastique. Ses formes sont véritablement accomplies de morbidesse touchante et de fraîcheur élastique!

Au point de vue moral, l'avenir de la femme noire n'apparaît pas moins rempli de promesses. Cette créature privilégiée raffolera de la nature dès qu'on lui enseignera la religion des fils spirituels de Jean-Jacques. Quand elle connaîtra la terre, si *belle*, si *bonne*, si *femme*, elle en sera, sans faute, amoureuse. Et telle est, dès à présent, la merveilleuse vertu du sang noir que, là où il en tombe une seule goutte, soudain *tout refleurit*. Plus de vieillesse. Une jeune et puissante énergie! C'est la fontaine de Jouvence! La bonne Afrique saura rendre de la sorte la sève et la vie aux races espagnoles de l'Amérique du Sud qui languissent misérablement! Contre ce trouble torrent de nations blanches, confondues entre elles, qui se précipitent par l'immigration sur le sol nord-américain, il propose de créer, vers le Sud, une barrière dans un *puissant empire mulâtre* : « Puisses-tu, jeune « État d'Haïti, chante le vieil époux d'Athénaïs Mialaret, puisses-« tu développer ton libre génie, celui de cette grande race, *si* « *cruellement calomniée*, dont tu es l'unique représentant civilisé « sur la terre! Tu n'es pas, à moindre titre, le représentant du « *Génie de la Femme!* » — Il ne semble pas que le monde transatlantique ait, depuis deux tiers de siècle, marché dans le sens prévu par ces lignes exaltées.

V

Je connais un autre romantique qui dut les lire avec un intense sentiment de stupeur et d'horreur. C'est le comte de Gobineau, qui représentait à ce moment la France près de diverses cours étrangères; et je terminerai de la sorte par un diplomate de carrière cette revue de quelques théoriciens politiques. — Ayant, le premier, parlé de lui chez nous avec quelque développement, je porte, pour une part, la responsabilité du présent triomphe de Gobineau, dont un professeur à l'Université de Bruxelles, M. Charlier, écrivait il y a quelques jours dans la revue de cette université : « Le gobinisme prend les proportions d'une véritable « mode littéraire. Les exhumations et les rééditions se pré- « cipitent. C'est une réhabilitation plus éclatante encore que « celle de Stendhal aux environs de 1880. » Or, la question des races fut, pour Gobineau, le problème central de son existence. A l'inverse de Michelet, il peut passer pour un apologiste de l'Extrême-Nord : ce qui achèvera de nous faire saluer fraternellement aujourd'hui, par l'organe de nos écrivains de marque au cours du siècle dernier, les quatre points cardinaux de l'horizon étranger.

Gobineau, je l'ai jadis rappelé, sortait d'une honorable famille de Bordeaux qui eut, à la fin du dix-huitième siècle, au Parlement de cette ville, un représentant de valeur. Mais une extraction distinguée ne sembla pas suffisante à son imagination, proche parente de celle des Chateaubriand ou des Hugo. Il voulut être de souche féodale, normande, scandinave, et se donna finalement le dieu Odin pour premier ancêtre. Après quoi, il fit des sectateurs de ce dieu les conquérants, les civilisateurs du monde entier et se voua à l'apologie de la race germanique, au moins dans le passé. Mais je n'ai pas le loisir de commenter à nouveau devant vous, Mesdames et Messieurs, son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, adroit paradoxe en deux gros volumes qui a peut-être joué un rôle dans les destinées de

l'Europe, puisque les pangermanistes ont jugé bon de s'annexer, après sa mort, cette partie de son œuvre et quelques autres.

Il fut, malgré tout, bon Français, et je voudrais terminer cette causerie sur une page critique, signée de lui, que vient d'exhumer le professeur Charlier, dont j'ai déjà prononcé le nom. Ces lignes furent écrites en 1845, pour la *Revue Nouvelle*. Gobineau y oppose la littérature française aux littératures étrangères dont il salue les grandeurs, mais non sans leur préférer, finalement, notre lot. Après avoir comparé notre patrimoine d'art à un beau palais, de proportions sobres et pures, il achève son développement de la sorte : « A l'intérieur de ce palais, que de salles, que de tableaux exquis, que de charmantes statues!... Et pourtant, avec tant de magnificences, il se peut que cette merveille, plus belle que Versailles, — puisque deux siècles encore lui ont prodigué leurs dons, — ne possède pas un vase qui se puisse égaler à celui du musée Barberini, un tableau qui ne soit inférieur au chef-d'œuvre de la galerie de Dresde, et que la plus élégante de ses colonnades soit au-dessous du mérite de cette autre que possède Florence où Venise. Je le veux! Mais combien nous serions mal venus à ne point nous consoler de ces infériorités de détail! Que Dresde garde son tableau, Londres son vase de Portland, Florence ou Venise la colonnade sans pareille. Notre palais est, il demeurera sans pair, et la littérature française qui n'a point de Dante, de Shakespeare, de Cervantès, de Gœthe ne cessera de s'imposer aux nations étrangères et dominer sur toutes les littératures par l'abondance, la variété, l'enchaînement de ses chefs-d'œuvre! » Cela n'est-il pas vrai quelque peu aussi de nos qualités de fond? Et voilà donc la dernière opposition, — à notre avantage enfin! — que je veux emprunter aujourd'hui de nos écrivains romantiques dans leurs commentaires sur les diverses nations du globe.

Baron Ernest Seillière,
membre de l'Institut de France.

LES
RELATIONS DIPLOMATIQUES
ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE
JUSQU'AU COMMENCEMENT DU DIX-HUITIÈME SIECLE

On pourrait faire remonter jusqu'à l'antiquité l'histoire des rapports franco-suisses. Bien plus, il fut un temps où ce n'est pas de relations entre les deux peuples qu'il faudrait parler, mais d'une véritable union, d'une communauté de race dont le souvenir s'est heureusement perpétué jusqu'à nous. César, en effet, nous parle des Helvètes comme d'une tribu gauloise, et c'est par le récit de sa campagne contre eux que s'ouvrent ses *Commentaires* sur la guerre des Gaules.

Néanmoins, notre savant confrère, M. Édouard Rott, observe avec raison que la couronne de France n'est pas entrée, avant le milieu du quinzième siècle, en contact suivi avec la « Ligue de la Haute-Allemagne », comme on appelait alors le premier groupe de ces petits pays, rebelles au joug de l'empire d'Autriche, qui formèrent peu à peu l'actuelle Confédération suisse.

Pourquoi si tard? Parce que l'œuvre de l'unité territoriale française s'est faite d'abord contre l'Angleterre, c'est-à-dire vers le nord et l'ouest du domaine royal. Une fois terminée la guerre de Cent ans, la France devait fatalement poursuivre son expansion vers l'est, absorber ou détruire l'État bourguignon, se heurter enfin à la puissance impériale et aux États d'Italie.

Durant tout le treizième et le quatorzième siècles, la France et

l'Helvétie, séparées par les deux Bourgognes et par la Bresse savoyarde, s'ignorent complètement.

C'est à Charles VII que revient l'honneur d'avoir noué, en 1430, les premières « intelligences » politiques avec la Confédération des huit cantons, l'honneur aussi d'avoir pressenti les avantages que l'amitié des Suisses devait apporter plus tard à sa couronne.

Dans son imposante *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés* qui, encore inachevée, nous conduit déjà, en neuf forts volumes, jusqu'à l'année 1684, M. Édouard Rott a recueilli tout ce que l'érudition moderne peut connaître des innombrables missions envoyées par les rois très-chrétiens aux républiques helvétiques.

S'il nous est impossible de le suivre pas à pas dans sa vaste enquête, nous voudrions tenter du moins de montrer les grandes lignes de son ouvrage et de formuler quelques-unes des conclusions que l'on en peut tirer.

Le premier volume va du règne de Charles VII à celui de Henri II.

Les négociations de 1430 n'aboutirent, semble-t-il, à aucun résultat précis. Il faut la rencontre sanglante de Saint-Jean-sur-la-Birse, le 2 août 1444, entre les Écorcheurs du Dauphin et une petite troupe de Confédérés, pour révéler au roi et à son fils la valeur militaire des Suisses et l'intérêt qu'il y a pour lui à s'en faire des amis. Charles VII s'y emploie de son mieux, en même temps qu'il s'attache à résoudre pacifiquement les conflits qui s'élèvent entre Berne et Fribourg. Dès le milieu du quinzième siècle, la diplomatie française a très nettement discerné qu'une Suisse unie et forte ne peut être que profitable à la grandeur de la France : l'histoire confirmera d'âge en âge la justesse de cette vue. Ni les rois, ni les empereurs, ni les gouvernements républicains ne l'abandonneront jamais sans péril.

Le premier traité franco-suisse, qui porte la date du 8 novembre 1452, est déjà une « paix perpétuelle ». Néanmoins,

l'influence du souverain sur les Confédérés demeure assez faible et ne réussit point à les empêcher de partir en guerre, une fois encore, contre leur vieil ennemi, l'Autrichien. La mort de Charles VII, en 1461, ne suscite guère d'émotion parmi les Suisses, qui ne songent même pas à envoyer une mission à Paris pour complimenter son successeur.

L'année suivante, ils dépêchèrent à Abbeville, auprès de Louis XI, une ambassade solennelle. Elle n'obtint pas le succès qu'ils en attendaient, mais le roi sut gagner à sa cause la plupart des représentants de la Ligue. Les résultats de son habileté ne se firent pas attendre : deux ans plus tard, ses envoyés obtinrent des cantons le renouvellement du traité d'amitié conclu avec eux par son père. Les maladresses de Charles le Hardi, grand-duc d'Occident, achevèrent de rallier les Confédérés à la politique du roi. Le 13 août 1470, un traité d'alliance défensive, ostensiblement dirigé contre la puissance bourguignonne, était signé à Berne. Cet accord devait amener, quelques années plus tard, la ruine de la maison de Bourgogne, la défaite et la mort du Téméraire. Mais les Suisses tirèrent de leurs victoires moins d'avantages que leur royal compère : Louis XI s'était réservé la part du lion, et ses alliés lui en gardèrent quelque rancune.

A sa mort, la régente, mère de Charles VIII, put se convaincre que les dispositions des Confédérés à l'égard de la couronne n'étaient pas des plus favorables. Connaissant désormais le prix de leurs qualités guerrières, les Suisses entendaient en tirer parti pour eux-mêmes. Ils le montrèrent en refusant de renouveler l'alliance. Cependant, bien que divers incidents continuassent à les indisposer contre la France, ils fournirent à Charles VIII de nombreux mercenaires, recrutés clandestinement, qui prirent une part glorieuse aux guerres d'Italie. A la suite de cette campagne, la plupart des cantons se décidèrent à régulariser, en les resserrant, les liens qui les unissaient à leur puissant voisin.

La France, cependant, ne conservait pas en Suisse, à la fin du règne de Charles VIII, toutes les positions qu'elle y avait

conquises sous Louis XI. L'avènement de Louis XII semblait devoir provoquer une entente plus étroite entre la Cour et les Confédérés. L'alliance fut en effet renouvelée, en 1499, par tous les cantons. Plus tard, la politique à courtes vues pratiquée par le roi, la duplicité dont il fit preuve envers ses alliés réussirent à lui aliéner les sympathies des Suisses. L'Autriche et le Saint-Siège en profitèrent. Les contingents suisses et valaisans passèrent dans le camp des ennemis de la France, chassèrent les Français d'Italie, enlevèrent Neuchâtel au duc de Longueville et ne s'arrêtèrent que sous les murs de Dijon, où La Trémoille parvint à conclure avec eux un traité de paix, que Louis XII refusa d'ailleurs de ratifier.

Lorsque François Ier monta sur le trône, l'état de guerre existait en fait entre la France et les Confédérés. Il essaya vainement de ramener à lui ces adversaires peu commodes. Lorsqu'il voulut reconquérir le Milanais, c'est aux côtés de Maximilien Sforza que se rangèrent les Suisses. La guerre se termina pour eux par la glorieuse défaite de Marignan. Ils se retirèrent en bon ordre vers leurs montagnes, où le roi ne songea pas à les poursuivre. Grâce à la médiation du duc de Savoie, la paix fut signée à Genève le 7 novembre 1515. Le traité de paix perpétuelle, conclu à Fribourg le 29 novembre 1516, vint aplanir les dernières difficultés et ouvrir entre les deux pays une ère nouvelle de relations toujours plus étroites et plus amicales. Les Suisses, pourtant, favorisèrent, contre celle de François Ier, la candidature de Charles-Quint à la succession de l'empereur Maximilien. Le roi de France n'en persista pas moins dans le dessein de consolider son influence sur la Ligue helvétique. Deux années de négociations ardues aboutissent, le 5 mai 1521, à un traité d'alliance défensive, améliorant pour la couronne les capitulations militaires conclues durant les cinquante années précédentes. Ce traité assure d'autre part aux cantons d'importants avantages commerciaux et le service de grosses pensions par les soins du trésor royal; il consacre en outre la légitimité des conquêtes réalisées par les Suisses aux dépens de la Lom-

bardie. En revanche, les Confédérés s'engagent à défendre contre tous agresseurs le royaume et ses possessions italiennes. Ils tinrent parole : les noms de la Bicoque, de Pavie, de Péronne et de Cérisoles en portent un assez beau témoignage.

La Réforme, acceptée par certains cantons, repoussée par d'autres, apporte aux Suisses, que les intrigues de tous les princes d'Europe réussissaient déjà trop souvent à dresser les uns contre les autres, un nouveau ferment de discorde. Les intérêts de la couronne très-chrétienne ne manquèrent pas d'en subir le fâcheux contre-coup. Tandis que les guerres de religion sévissaient dans les deux pays, leurs mutuels rapports connurent des alternatives d'inimitié et de rapprochement que nous ne pouvons songer à exposer par le menu. Henri II réussit encore, en 1549, à conclure avec onze cantons — auxquels s'étaient joints l'abbé de Saint-Gall, la ville de Mulhouse, le Valais et les Ligues grises — un traité d'alliance qui lui assura de bonnes troupes dans les combats de Picardie, de Bourgogne, de Calais, de Guines et dans sa campagne d'Italie.

Ses fils devaient montrer moins de décision. Dans le second volume de son *Histoire*, M. Édouard Rott nous fait voir que les Suisses préférèrent leurs croyances religieuses à leurs intérêts politiques et que, seuls, ceux qui étaient demeurés fidèles à l'ancienne foi continuèrent à fournir à la royauté une précieuse assistance militaire. A Dreux, à Saint-Denis, à Jarnac, à Montcontour, aux sièges de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle, les soldats recrutés dans les cantons catholiques formaient le tiers au moins des forces de la couronne.

Malgré l'émotion que la nouvelle de la Saint-Barthélemy devait soulever parmi eux, les Suisses protestants s'abstiennent tout d'abord de porter secours à leurs coreligionnaires français. Leurs dirigeants leur imposent la neutralité. Quelques années plus tard, les sentiments populaires finissent par l'emporter sur la prudence des magistrats : nombre de Bernois, de Bâlois, de Zurichois quittent leur pays, sans autorisation, pour rejoindre

les armées des Jean Casimir, des Dohna et des Bouillon.

Dès les dernières années du règne de Henri III, une évolution inverse se dessine : c'est le contre-coup de la Ligue. A Arques et à Ivry, la moitié des contingents suisses dont dispose le roi sont protestants. Cependant, des troupes tirées des régions catholiques servent dans l'armée de Mayenne, avec des bandes espagnoles. Cette présence de régiments suisses dans les deux camps, bien loin de rendre moins âpre la guerre, contribue à la prolonger et en accroît la violence.

Après la paix de Vervins, Henri IV s'efforce de ramener parmi les Confédérés la concorde et l'union. Il en est empêché par le fait que, dès 1587, l'Espagne, profitant de l'affaiblissement du pouvoir royal en France, avait conclu une alliance étroite avec les cantons catholiques. En 1610, quand il se prépare à rompre avec la maison d'Autriche, le Béarnais doit compter, en Suisse, avec deux confédérations ennemies. Et, cette fois, ce sont les huguenots qui tiennent pour la France. A la fin de son règne, Henri IV leur devait, pour arriéré de soldes, trente-six millions de livres.

Avec Louis XIII, avec Richelieu, l'importance du facteur confessionnel dans les rapports des deux pays cesse d'être primordiale. C'est à la grandeur de la France que travaille le cardinal-ministre et, dans le domaine de la politique étrangère, aucune considération d'ordre purement religieux n'arrête ce prince de l'Église. Avant et pendant la guerre de Trente ans, l'objet principal de la diplomatie française dans ses négociations avec les Suisses et Grisons, est d'empêcher l'Espagne d'occuper la Valteline, seul point de passage entre la Lombardie et le Tyrol. Aussi longtemps qu'elle put, par des moyens détournés et grâce aux concours qu'elle trouva soit en Helvétie, soit auprès des Ligues grisonnes, interdire aux troupes espagnoles l'accès de la Valteline, la France réussit à mener indirectement, avec succès et sans péril, sa lutte contre la maison d'Autriche. Le jour où elle faillit à cette tâche, la défaite des Suédois devait l'obliger à intervenir elle-même par les armes dans la san-

glante mêlée dont l'Allemagne était depuis quinze ans le théâtre.

M. Rott consacre les tomes III à V de son *Histoire*, soit environ 2800 pages in-quarto, aux diverses péripéties de l'affaire; nous ne pouvons qu'indiquer cette précieuse mine d'informations et laisser aux curieux le soin de l'explorer en détail avec toute l'attention qu'elle mérite. L'œuvre politique de Richelieu s'y éclaire, sur bien des points, d'un jour absolument nouveau.

Le traité d'alliance, d'une durée inusitée, que Henri IV avait signé avec les Suisses en 1602, avait en somme peu souffert, pendant le premier tiers du dix-septième siècle, des fluctuations politiques entraînées par la mort de ce prince. Il subit un premier accroc en 1634, lorsque les cantons catholiques procédèrent au second renouvellement de leur alliance avec l'Espagne. En 1637, les Grisons, alliés des Suisses, expulsèrent de leur territoire les forces qu'y entretenait Louis XIII. La France, peu à peu, perdait du terrain, tandis que l'Autriche en gagnait.

Louis XIV s'en aperçut. Il résolut d'introduire dans le traité qu'il se proposait de faire accepter aux cantons des clauses suffisamment précises pour combattre l'interprétation toujours plus restrictive qu'ils avaient pris l'habitude de donner à l'accord de 1602. Jacques de Caumartin, ambassadeur du roi à Soleure, ne réussit pas en sept ans, de 1641 à 1648, à faire avancer les affaires de son maître. Il eut pour successeur Jean de la Barde, à qui douze ans d'efforts opiniâtres furent nécessaires pour arriver à ses fins.

Le traité signé à Soleure le 24 septembre 1663 — et solennisé à Notre-Dame de Paris le 20 novembre suivant — consacra une éclatante victoire de la diplomatie française. Cela n'est guère surprenant, si l'on songe que l'une des parties bénéficiait d'une parfaite unité de pensée et de direction, tandis que l'autre était condamnée par sa constitution intérieure à disperser ses forces. La faiblesse des négociateurs suisses, moins préparés aux discussions politiques qu'aux hasards de la guerre, permit à Louis XIV d'affirmer sa suprématie sur ses voisins de l'est et sa

volonté de les soustraire à toute influence autre que la sienne.

Déjà résolu à s'annexer la Franche-Comté, le roi, que les Suisses pouvaient seuls gêner dans cette entreprise, obtenait d'eux une renonciation formelle à la neutralité des deux Bourgognes. Il leur imposait, en outre, l'obligation de l'aider à défendre l'Alsace, sa plus récente conquête. Eux s'imaginèrent, en revanche, que le remboursement de leurs créances sur le trésor royal était désormais assuré, que le maintien de leurs privilèges militaires et commerciaux ne souffrirait désormais plus d'atteinte. Ils furent assez vite détrompés, mais ne surent pas réagir. En somme, leur défaite diplomatique de 1663 n'est qu'un épisode de cette période de déchéance que traversa la Confédération dans la seconde moitié du dix-septième siècle.

Il est juste de reconnaître avec M. Édouard Rott — et, pour ma part, je n'éprouve aucune peine à le faire — que, durant cette sombre époque, la politique étrangère des cantons réformés demeura toujours plus réfléchie, plus opportune, plus prudente et plus digne que celle des cantons catholiques, non seulement à l'égard du Grand Roi, mais envers toutes les puissances européennes.

Les résultats obtenus par Jean de la Barde à force de constance et de souplesse furent d'ailleurs compromis par ses successeurs et par Louis XIV lui-même. Ce prince ne sut pas exploiter, avec la modération qui en eût assuré le durable maintien, les avantages que de la Barde avait gagnés à la couronne. Le prestige de la France demeurait grand auprès des Suisses, mais, dans leurs sentiments, la crainte l'emportait peu à peu sur la confiance et la sympathie.

La mort prématurée du dauphin avançait l'échéance du traité de 1663. Le roi chargea son ambassadeur du Luc d'en préparer le renouvellement. Mais il se refusait de renouer avec les cantons protestants aussi longtemps que ceux-ci n'auraient pas accepté son arbitrage pour régler les différends qui divisaient le corps helvétique. Les négociations ne purent donc aboutir qu'à un accord avec les catholiques.

Ce traité ne constituait pas un succès pour la couronne, puisqu'il ne lui assurait que le concours d'une partie de la Ligue, celle précisément dont la puissance était la plus faible. Il fut signé le 9 mai 1715.

L'année que je viens de dire est aussi celle où mourut le Roi-Soleil. Nous avons donc dépassé le point où s'arrête pour l'instant le récit de M. Édouard Rott. Le neuvième et dernier volume paru de son *Histoire*, sorti de presse l'an dernier, se termine à la date de 1684.

L'ouvrage de notre éminent confrère autorise-t-il, dès aujourd'hui, des conclusions générales? Assurément oui. Je n'en veux retenir que les plus évidentes. Du quinzième au dix-huitième siècle, la monarchie française a toujours cherché, en Suisse, une alliance militaire. Elle n'y a trouvé un appui efficace qu'à la condition de respecter l'ombrageux amour-propre national des Confédérés, de fortifier en eux l'esprit de concorde et d'union, de tenir largement ses engagements. Chaque fois que, sur l'un ou l'autre de ces points, sa diplomatie s'est trompée, les rapports des deux pays en ont souffert et tous deux en ont pâti.

Bien que notre auteur n'ait eu pour dessein que d'écrire l'histoire des missions françaises en Suisse et que celle des missions suisses en France reste à faire, les neuf volumes de M. Rott fournissent également de précieuses informations sur les fins poursuivies par les Confédérés dans leurs négociations avec les rois très-chrétiens. Ils cherchèrent toujours à concilier le respect de leur parole avec la liberté de leur patrie; ils n'y parvinrent pas toujours, privés qu'ils étaient d'un gouvernement central capable de faire triompher l'intérêt de tous sur celui de chacun. Leurs querelles intestines, leurs guerres de religion furent bien souvent pour eux une source de faiblesse auxquelles ni la France, ni d'ailleurs ses adversaires, ne trouvèrent jamais leur profit. S'ils firent parfois figure de créanciers hargneux de la couronne, il ne faut pas oublier que, depuis leurs victoires sur Charles le Hardi, la guerre, pour leur gloire, mais aussi pour

leur misère, était devenue pour eux une industrie et qu'ils avaient bien le droit, après tout, de réclamer pour prix de leur sang autre chose que des lauriers.

Il faut croire que le glaive et la pique, à la longue, nourrissent mal leur homme, puisque les descendants de ceux de Jarnac et d'Ivry ont dû y renoncer pour réaliser enfin, dans la paix, leur unité nationale et sauver leur indépendance.

Souhaitons à M. Rott d'achever, dans le même esprit de scrupuleuse impartialité et de précision scientifique, la grande et belle œuvre qu'il conduit si allégrement. Nous y trouverons, pour nos deux pays, de nouvelles raisons de développer cette estime et cette confiance mutuelles qui, au témoignage de l'histoire, sont seules capables d'édifier notre prospérité et notre bonheur communs[1].

René de Weck.

[1] Ce vœu ne devait malheureusement pas se réaliser. Un mois après la lecture de M. de Weck à la réunion de la Société d'histoire diplomatique, M. Édouard Rott était soudainement enlevé par la mort à ses travaux et à l'affection des siens. On a lu plus haut (page 385) l'éloge que M. Dumaine, président de la Société, a consacré à la mémoire de notre regretté secrétaire général.

DISCOURS DE M. ALFRED DUMAINE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

M'excuserai-je d'occuper ce fauteuil à la place de celui que je désirais y voir? Quand, il y a peu de mois, mon cher collègue et ami, M. Jules Cambon, empêché de conserver la présidence de notre Société, s'est avisé que je devais lui succéder, il m'y invita en termes si affectueusement péremptoires qu'il rendait toute résistance impossible. Je n'avais qu'à me soumettre. Ce n'est donc pas à moi qu'il faut s'en prendre, si je bénéficie d'un honneur que, plus que personne, je trouve immérité.

Depuis que j'ai tenté de me renseigner sur la façon dont mes prédécesseurs exerçaient leur fonction en cette très solennelle circonstance, ma confusion s'est encore accrue. (A plusieurs reprises, il est vrai, ils ont laissé aux secrétaires le soin de retracer les travaux et les événements de l'année. Combien il m'aurait plu d'essayer de leur ressembler en imitant leur silence!) Mais aussi que de fois ils ont fait entendre des paroles éloquentes et pleines d'enseignements à ces assemblées générales! Telles, entre toutes, celles que prononçait, il y a trente-sept ans, M. le duc de Broglie dans une séance inaugurale où il traçait magistralement le plan qu'il proposait aux efforts de la nouvelle Société. A cette époque, sous la poussée d'un esprit qui s'enhardissait et d'une fort louable curiosité, les portes des dépôts d'archives, cadenassées jusqu'alors par de strictes consignes, cédaient à la pression. La mise au jour des correspondances diplomatiques se multipliait à Londres, Pétersbourg, Turin, Berlin. Paris avait suivi ces exemples, mais un peu tard

et avec moins d'ampleur qu'ailleurs. Afin de compenser ces lenteurs et ces restrictions qu'il déplorait, l'auteur du *Secret du roi* conseillait aux Français amis de l'histoire diplomatique de se charger d'une tâche tout à fait conforme à leurs aptitudes, celle de préparer la concentration et le contrôle de ces très diverses sources d'information : le programme à s'assigner consistait soit à signaler et analyser les publications importantes qui surgissaient de partout, soit à faciliter des rapports personnels et familiers entre les chercheurs éparpillés parmi les archives de l'Europe à la découverte de textes inédits.

L'initiative que prit M. le duc de Broglie, lorsqu'il fonda cette Société, répondait si exactement à des vœux intimes, et la garantie qu'apportait son patronage était en telle estime que, dès les premiers mois, quatre cent cinquante adhésions, et des plus flatteuses, étaient déjà recueillies. Succès considérable si l'on en compare l'étendue au nombre en somme restreint de ceux à la sympathie de qui l'appel s'adressait. — Du premier comité aussitôt formé quatre membres sont toujours des nôtres : MM. Gustave Schlumberger, le comte Paul Durrieu, René Lavollée et Édouard Rott dont le zèle paraît stimulé par la durée de son dévouement, « *melior et lenior accidente senecta* ». — Retenu hors de France en ces temps lointains, que n'ai-je pu, moi aussi, solliciter la faveur d'être inscrit parmi ces Argonautes partant à la conquête de l'incertaine vérité historique ?

Vingt-deux ans plus tard, M. le baron de Courcel, qui avait succédé à l'illustre fondateur, s'étant, en raison de son grand âge, démis de la présidence, c'est M. le marquis de Barral qui, dans l'assemblée du 12 juin 1909, relata les services d'une autre sorte et d'une non moindre valeur qu'a rendus l'éminent ambassadeur. Il le félicitait surtout d'avoir plus complètement fondu la Société et la carrière et, comme il le disait, « diplomatisé » le petit groupement des travailleurs. « L'originalité, l'individualité de notre œuvre, ajoutait-il, est de servir de trait d'union entre ceux qui écrivent l'histoire diplomatique et ceux qui la préparent pour l'avenir, entre historiens et diplomates. Or, pour

que ce bien fût effectif et réel, il nous fallait, à côté de nos historiens, avoir de vrais agents en activité de service, et nous n'avions guère que des retraités ». Depuis lors, et d'année en année, la fusion est devenue plus complète. Sans excès de vanité, nous pouvons constater que notre Revue occupe un rang fort honorable dans tous les milieux savants où ses fondateurs ambitionnaient qu'elle pénétrât.

Comment pouvait-il en être autrement avec un secrétariat confié à la compétence jamais en défaut et à la vigilance toujours en éveil de M. Édouard Rott, aussi alerte et fidèle à ses fonctions qu'au temps où M. de Broglie se louait déjà de son concours? Et comment remercier assez M. le baron Ludovic de Contenson du savoir précis, du talent plein de ressources, de l'activité inlassable qu'il prodigue dans la direction des publications?

Quant à M. Camille Piccioni, vos applaudissements ont témoigné de l'accord de votre sympathie avec la sienne qui l'a si bien inspiré dans son hommage à nos très regrettés collègues frappés par la mort au cours de cette année.

La perte la plus récente est aussi celle par laquelle notre Société est le plus péniblement atteinte. Avec M. Paul Cambon vient de disparaître l'homme qui a le plus honoré la carrière diplomatique, puisque les magnifiques services rendus par lui à la patrie méritent d'être égalés à ceux d'un maréchal victorieux. La France lui devait déjà l'institution en Tunisie d'un régime merveilleusement adapté aux intérêts des deux pays. Mais qu'est ce chef-d'œuvre d'un génial administrateur comparé aux résultats qu'il a fait produire à son ambassade de vingt-deux ans à Londres, à cette patiente et solide élaboration d'une entente dont il a eu le droit de se dire qu'elle a assuré le salut de la civilisation?

La profonde et respectueuse émotion que nous éprouvons tous en nous inclinant devant une si haute figure, s'accroît de la plus affectueuse compassion pour la douleur fraternelle de notre président d'honneur.

Dans l'expression de ses regrets, le secrétaire de notre Société (nous nous y attendions de la part d'un Corse plein de ferveur pour son île natale) ne pouvait manquer d'en formuler de tout particuliers au sujet du prince savant et généreux qui, par sa munificence envers la science, a trouvé moyen d'ajouter à l'éclat prestigieux de son nom. Qu'il me permette, et vous avec lui, de m'arrêter à mon tour devant un autre collaborateur disparu, qui pendant plus de trente-cinq ans fut pour moi un collègue, un camarade, un ami très cher. C'est Louis Delavaud, ministre de France en Suède.

Nous pouvions nous en promettre un surcroît de concours d'autant plus agissant qu'un tournant de la vie, et non des moins pénibles à franchir, allait le rendre tout entier à ses études d'historien.

Le jour même où, par la mise à la retraite, prenait fin sa belle carrière de diplomate, il est tombé à son poste. Dans les projets qu'il formait pour se consoler de la cessation de son activité professionnelle, sa pensée prévoyait avec plaisir que ses loisirs forcés seraient utilement employés au profit de notre Société. Ses lettres m'apportaient la confidence de ses intentions.

Dans l'intimité vite établie par la communauté de notre labeur jadis à Berlin, puis à Paris, j'avais admiré, certes, la variété et l'étendue de son savoir, sans pourtant soupçonner — j'en fais l'aveu avec confusion — la place considérable que déjà on lui accordait, presque à son insu, dans le domaine des recherches historiques. Comment imaginer qu'à la plus assujettissante assiduité dans son cabinet du ministère et aux devoirs nombreux et souvent obligatoires de la vie mondaine, il pût ajouter l'intense et méticuleux travail de ses investigations d'érudit? Où en prenait-il le temps, au prix de quels efforts y suffisait sa santé?

On n'est pas moins étonné du voile opaque qu'il maintenait sur cette portion préférée de son existence. Ceux à qui il en laissait deviner le secret emploi sont rares, et vraisemblablement aucun n'a connu toute la diversité des questions qui sollicitaient

sa curiosité. Ces travaux dont tant d'autres se seraient enorgueillis, sa modestie les cachait comme on ferait d'un talent d'amateur cultivé pour une simple satisfaction personnelle.

Quelles qu'aient été sa discrétion ou sa négligence à se parer du beau titre d'historien, il n'a pu pourtant soustraire son nom au rayonnement qui s'y attachait. A la nouvelle de son départ de Stockholm et dans les effusions des regrets ressentis, ce sont « sa merveilleuse connaissance du passé, son intimité avec les meilleurs artisans de la grandeur française » que ses amis de Suède ont louées autant que ses multiples initiatives d'agent diplomatique. Aussi, ratifiant le vœu unanime de l'opinion, le gouvernement royal a-t-il voulu honorer Delavaud d'une façon tout à fait exceptionnelle par une distinction qu'aucun représentant de n'importe quelle nationalité n'avait encore reçue. Il lui a conféré la grande médaille d'or avec chaîne, instituée pour attester des services éminents, d'ordre intellectuel. *Illis quorum meruere labores.*

Qu'un souverain et son peuple s'ingénient d'un commun accord à exprimer leur amitié et leur reconnaissance à un ministre étranger, n'est-ce pas une manifestation de la qualité la plus rare et la plus flatteuse? A peine Delavaud venait-il d'en être le héros étonné que son cœur, trop ému peut-être, cessa soudain de battre.

Les obsèques suivirent aussitôt le triomphe. Ajoutant alors aux louanges qu'ils lui décernaient vivant, les promoteurs de ces démonstrations d'affection ou de deuil lui accordaient le suprême honneur d'associer à son nom celui d'un autre Français, René Descartes, dont plus de deux siècles et demi auparavant la vie s'était pareillement terminée à Stockholm. Rapprochement redoutable qu'autorisait la similitude de leur mort dans cette capitale scandinave. A ce précédent j'en ajouterai un moins intimidant, de proportions plus justes, et plus voisin de nous. Permettez-moi de vous le signaler : vous serez non seulement frappés de la triste ressemblance des événements à cent soixante-quinze ans de distance, mais touchés surtout de la traditionnelle

sympathie du peuple et de la Cour de Suède pour ceux en qui s'incarne là-bas la représentation de la France. Notre gratitude est encore augmentée par la constance de ces sentiments et la délicatesse des procédés qui les traduisent. Quel témoignage par exemple pouvait nous en être donné, avec plus d'amicale spontanéité, que celui qu'apportait le 26 février dernier M. le comte d'Ehrensward, ministre de Suède en France, accourant à Rouen pour saluer, sur le paquebot qui la ramenait, la dépouille mortelle de Louis Delavaud? Cette démarche de si haute et affectueuse courtoisie ne faisait d'ailleurs que continuer celles dont en d'autres temps notre pays avait eu déjà à se louer. — En 1749 mourait à Stockholm l'ambassadeur du roi Louis XV, M. de Beaupoil de Sainte-Aulaire, personnellement connu sous le nom de marquis de Lanmary. Il appartenait à une très ancienne famille du Périgord qui devait fournir encore deux éminents ambassadeurs, l'un membre de l'Académie qui brilla sous le règne de Louis-Philippe, l'autre dont vous savez avec quel talent et quelle haute distinction il sert présentement nos intérêts à Londres. Leur ancêtre, lieutenant général improvisé diplomate, avait épuisé sa santé en s'appliquant pendant neuf ans à sa difficile mission à Stockholm. Contraint à prendre du repos, il venait en récompense de son zèle d'être créé chevalier des ordres et s'apprêtait à partir, quand « une péripulmonie avec une fièvre continue » l'emporta. Son jeune secrétaire, M. de la Fayardie, Périgourdin comme lui, dont les rapports sont pleins de détails curieux sur ces pénibles circonstances, écrivait au ministère des Affaires étrangères :

« Je ne saurais définir l'état affreux où cette catastrophe me met tant pour la douleur que pour l'embarras. Si quelque chose pouvait contribuer à adoucir mes peines de cœur et d'esprit, ce serait la part que toute la Suède y prend. Sa Majesté Suédoise et Leurs Altesses Royales sont infininiment touchées de cette perte, et je puis vous assurer que le public partage leur sensibilité. Pendant tout le cours de la maladie, Son Altesse Royale a eu la bonté de faire poster des gardes pour condamner toute

notre rue et empêcher les voitures de passer sous les fenêtres de M. l'Ambassadeur. Ce prince a joint à cette attention celle d'envoyer dix ou douze fois par jour pour être instruit à tout moment de la situation de Son Excellence. »

Le corps du défunt, mis en dépôt dans la chapelle de l'hôtel, y avait été transporté par les capitaines aux gardes et par les chambellans du roi de Suède. Mais le véritable jour des funérailles fut celui où l'on embarqua le cercueil pour la France, avec toute la pompe praticable dans le pays.

D'après un usage bien contraire à nos actuelles susceptibilités, un *présent de congé,* c'est-à-dire un don en argent était remis aux ministres étrangers à leur départ, sans que pourtant ce cadeau fût accordé aux héritiers de ceux qui mouraient dans le royaume. Par exception, le roi fit tenir au petit-fils du marquis de Lanmary le présent ordinaire, voulant donner une marque publique de son estime pour l'ambassadeur qui, « par son mérite et la noblesse de son caractère avait su s'attirer la bienveillance de Sa Majesté et l'amitié de toute la nation en général. »

Que ce soit au dix-huitième ou au vingtième siècle, qu'il s'agisse d'un Lanmary ou d'un Delavaud, toujours et partout se retrouvent dans l'histoire de notre diplomatie des agents qui sacrifient sans compter leurs forces et leur fortune au prestige de la patrie, à la dignité de la représentation nationale. Dépassant les instructions dont le ministère les a munis et visant par delà les besognes de chancellerie, ils prennent à cœur de gagner à la France des attachements, des affections, des dévouements. Puisque, dans l'esprit des étrangers, l'image de leur pays se forme d'après leur attitude, rien ne leur paraît pénible pour rendre cette image plus attrayante et glorieuse. Par la respectabilité de leur vie, par la culture de leur esprit qu'ils étendent et varient, par la générosité et la bonne grâce de leur accueil, ils s'efforcent d'imposer l'idée d'une race d'élite. Ils se font beaux, afin que la France soit honorée davantage, comme nos Saint-Cyriens se gantaient de blanc avant de se faire tuer pour elle.

Rappeler par les publications de notre Société quelques-uns

de ces épisodes trop vite tombés dans l'oubli, trop nombreux aussi pour qu'il ait été possible d'en conserver un exact souvenir, c'est une joie dont nous ne nous lasserons pas. Si pacifique qu'elle soit, notre carrière n'en a pas moins ses héros inconnus. Chaque fois que les travaux de nos dévoués collaborateurs auront à l'un d'eux restitué son nom, nous aimerons à nous figurer qu'une flamme discrète a été allumée en son honneur et que nous en sommes les gardiens.

Alfred Dumaine.

ÉTAT DE PAIX ET ÉTAT DE GUERRE

AU TEMPS DE LOUIS XIV

(1661-1715)

De nos jours, la distinction entre l'état de guerre et l'état de paix, au moins théoriquement, est fort nette. La déclaration de guerre s'accompagne du rappel des ambassadeurs des pays belligérants : elle a comme conséquence nécessaire la rupture des relations postales, économiques ou personnelles entre les sujets des nations en guerre. Seulement, nous sommes trop portés à oublier que le droit international n'est que le résultat d'une expérience séculaire, dont les variantes historiques furent innombrables. Les précis modernes du droit des gens empruntent leurs exemples indifféremment au seizième, au dix-septième, au dix-huitième siècles. Et cependant il y a eu évolution, non seulement de la pratique, mais de la théorie. Nous plaçant à un point de vue purement empirique, nous nous efforcerons de montrer de quelle manière se posèrent, pendant le gouvernement personnel de Louis XIV, les problèmes relatifs à l'état de guerre et à l'état de paix, quelles solutions leur furent données du côté français et parfois même étranger. Étude fragmentaire, forcément incomplète, qui se propose d'attirer l'attention sur certains faits, le plus souvent non ignorés, parfois pourtant insuffisamment mis en lumière! Il ne s'agit pas, en effet, de résoudre une question, mais de montrer qu'elle mérite d'être

examinée, et qu'elle a été jusqu'ici étudiée beaucoup plus du point de vue doctrinal que du point de vue historique [1].

*
* *

En matière de déclaration de guerre, à une exception près, la pratique de Louis XIV est constante [2]. Le roi répond à l'initiative de l'ennemi par un manifeste, ou prend lui-même les devants, en indiquant de manière concise les raisons qui le déterminent à prendre les armes. En 1672, la brièveté de la déclaration de Louis XIV aux Hollandais fit scandale : la preuve est qu'en 1683, Leibniz, en son *Mars Christianissimus* [3], s'en étonnait encore. « On allégua pour toute raison, écrivait-il, la volonté et le bon plaisir du roi, à savoir la mauvaise satisfaction de Sa Majesté de la conduite des États généraux des Provinces-Unies. » La guerre de Succession d'Espagne semble être celle que Louis XIV s'est efforcé le plus de retarder : les déclarations de l'Angleterre (4 mai 1702), des Provinces-Unies (8 mai), de l'empereur Léopold (15 mai), précèdent en effet le manifeste du roi de France (3 juillet 1702), portant déclaration collective de guerre à l'empereur, à l'Angleterre et aux Provinces-Unies.

Seule la guerre de Dévolution de 1667 n'a été précédée d'aucune déclaration de guerre. Le roi s'est contenté d'envoyer à Madrid le « Traité des droits de la Reine Très-Chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne », le 8 mai 1667, et de faire savoir à la régente espagnole son intention d'envahir les Pays-Bas, pour y soutenir ses justes revendications, « n'enten-

[1] Nous avons naturellement consulté les auteurs essentiels pour ce sujet, Heffter, Funck-Brentano et Sorel, Pradier-Fodéré, Nys, Rivière, Calvo, etc. Rappelons que le *De jure belli ac pacis* de Grotius est de 1625, le *De jure naturæ et gentium* de Puffendorf de 1672, le *Droit des gens* de Vattel de 1758. La pratique que nous étudions s'insère entre ces diverses théories.

[2] Il faut laisser de côté naturellement les opérations de police contre les Barbaresques, qui sont en une certaine mesure l'équivalent de nos opérations coloniales, et aussi toute la politique des réunions en pleine paix, au lendemain du traité de Nimègue.

[3] O. Klopp, *Die Werke von Leibniz*, 1re série, volume V, p. 205, Hanovre, 1866.

dant pas, ajoute-t-il, que ladite paix soit rompue de notre part par notre entrée dans les Pays-Bas, quoique à main armée, puisque nous n'y marcherons que pour tâcher de nous mettre en possession de ce qui nous est usurpé. » Aussi bien notre ambassadeur, l'archevêque d'Embrun, devait-il demeurer à Madrid [1], et les courriers de Flandre en Espagne continueraient-ils à passer librement par la France. Le 24 mai, les troupes françaises envahissaient la Flandre. Cette situation équivoque se prolongea quelques semaines. Ce ne fut que le 14 juillet que la régente d'Espagne, n'ayant pu obtenir un armistice, se décida à publier la guerre sur toute la frontière des Pyrénées.

Cette procédure extraordinaire étonna l'Europe, quelque soin que Louis XIV ait pris de la justifier par des lettres aux souverains ou par des conversations d'ambassadeurs : elle ne devait plus se renouveler. Rien d'ailleurs dans l'histoire de France qui ressemble aux fréquentes entrées en guerre de l'Angleterre sans déclaration préalable. En 1683, Louis XIV, prolongeant la politique des conquêtes en pleine paix, usa avec l'Espagne d'un procédé tout différent, l'*ultimatum* : il fit prévenir le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas, que la cour d'Espagne ne l'ayant pas satisfait sur les droits reconnus à la France par la Chambre de Metz, son armée allait vivre sur les territoires espagnols. Il provoqua ainsi la déclaration de guerre de l'Espagne du 16 octobre 1683. Il devait procéder de manière analogue envers le duc de Savoie en 1690, mais les agissements de ce dernier justifiaient en quelque mesure la conduite du Roi Très Chrétien [2].

En somme, c'est par la déclaration qu'a lieu le passage de l'état de paix à l'état de guerre. C'est donc là le texte essentiel; il comprend en général deux parties : un exposé des motifs variable : une formule finale, presque toujours la même, dont nous verrons plus tard la vraie signification, et qu'il ne s'agit

[1] Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II, *passim*.
[2] Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. IV; Carutti. *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, t. III.

guère là que d'une clause de style. Prenons pour exemple[1] la déclaration faite aux Hollandais le 6 avril 1672; elle se termine ainsi : « Sa Majesté enjoint à tous ses sujets, vassaux et serviteurs, de courre sus aux Hollandais, et leur a défendu et défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce, ni intelligence, à peine de la vie : et pour cette fin, Sa Majesté a dès à présent révoqué et révoque toutes permissions, passeports, sauvegardes ou sauf-conduits qui pourraient avoir été accordés par elle ou ses lieutenants-généraux, etc. » Les variantes sont insignifiantes.

Le tout est accompagné d'actes solennels dans le détail desquels nous n'avons pas à entrer : publication à l'intérieur du royaume, signification à l'État belligérant, en sa capitale, par un héraut d'armes, usage qui semble presque complètement tombé en désuétude au temps de Louis XIV.

Mais voici qui est plus important. « Depuis plus d'un siècle, écrivait Nys en 1906[2], le rappel et le renvoi des agents diplomatiques servent à manifester la volonté de l'État de recourir à la force et de substituer les rapports de guerre aux rapports de paix. » En était-il ainsi au temps de Louis XIV? Théoriquement oui. Quand la France entre en guerre avec une puissance voisine, les ambassadeurs, dont la situation est parfois difficile dans les dernières semaines qui précèdent la rupture définitive, quittent les deux capitales presque en même temps, et leur échange s'opère à la frontière. La personne de l'un garantit celle de l'autre, et leurs deux sécurités sont ainsi assurées. En pratique, diverses considérations interviennent. Le départ des ambassadeurs peut ou précéder le commencement des hostilités, ou lui être postérieur. Le roi tient dans certains cas à maintenir son ambassadeur le plus longtemps possible en une cour étrangère, afin d'être renseigné sur les préparatifs militaires du futur ennemi, et de faire jouer à son représentant

[1] Léonard, *Recueil de traités de paix, etc.*, t. VI, p. 1.

[2] *Le droit international, les principes, les théories, les faits*, t. III, 1re partie, Bruxelles, 1906.

le rôle « d'honnête espion ». Ce fut le cas pour Villars à Vienne en 1701 [1]. Si Louis XIV est décidé à la guerre, il a par contre intérêt à se débarrasser le plus tôt possible d'un témoin gênant. De Groot, ambassadeur des Provinces-Unies à Paris en 1672 [2], se vit de bonne heure et fort poliment signifier son congé.

En revanche, en décembre 1700, l'envoyé de l'empereur, le comte de Sinzendorf [3], qui « avait douté quelque temps si on le souffrirait en France », reçut avis officiel « qu'il pourrait venir à la cour quand il lui plairait ». C'est que Louis XIV ne tenait pas à précipiter la rupture avec l'Empire. Très souvent, d'ailleurs, le double départ des ambassadeurs se fait dans de mauvaises conditions, et il y a vexation soit du côté de la France, soit du côté des puissances ennemies. C'est avec les cours de Vienne et d'Allemagne que les rapports furent le plus mauvais : elles amenèrent des représailles françaises. Ainsi, en 1688, pour « assurer la sécurité de M. de Lusignan, notre envoyé auprès de l'Empereur, et des autres Français qui se trouveraient à Vienne », Louis XIV « fit arrêter dans Paris et mettre à la Bastille tous les Allemands des terres de l'Empereur qui s'y trouvèrent [4] ». Mesure d'une exceptionnelle rigueur!

Mais une ambassade française à l'étranger comporte, en dehors de son chef, tout un personnel subalterne, secrétaires, chapelain, etc. Dans certains cas, elle ne semble pas être rentrée tout entière en France : elle laisse derrière elle des comparses, qui même en temps de guerre constitueront des informateurs tout indiqués, ou des agents secrets pour les inévitables négociations clandestines. Bornons-nous à un seul exemple. En 1701, Guillaume III, après la déclaration de guerre et le départ de notre ambassadeur à Londres Tallard, se fâche du séjour prolongé du secrétaire Poussin et l'expulse, « ne voulant plus... avoir de ministre à la cour de France, ni qu'il y ait aucun agent

[1] *Mémoires de Villars*, éd. Vogüé, t. I.
[2] Saint-Maurice, *Lettres sur la cour de Louis XIV*, t. I, éd. Lemoine.
[3] Sourches (marquis de), *Mémoires secrets et inédits de la cour de France*, éd. de Cosnac, Bertrand et Pontal, t. VI, p. 337.
[4] Sourches, *op. cit.*, t. II, p. 232.

de la cour de France en Angleterre ». Rigorisme apparent que démentent les faits. En réalité, le secrétaire de l'ambassade d'Angleterre en France, Loyer, ne quitta Paris qu'en octobre 1702 : ce qui est plus grave, c'est que le chapelain de l'ambassade française à Londres, l'abbé Gaultier, demeura à Londres, correspondit avec Torcy sous un faux nom : c'est avec lui que débuteront les tractations secrètes, qui aboutiront à une paix séparée avec l'Angleterre. D'ailleurs, chassé d'Angleterre, le secrétaire Poussin fut envoyé en Danemark[1], où il demeura sans caractère public, et bien qu'en fait il y ait eu rupture diplomatique entre l'État scandinave et la France, de 1702 à 1720.

Aussi bien, si la guerre amène une rupture entre les États, ne détermine-t-elle pas une cessation complète de relations entre les souverains qui en sont les chefs et les personnifient. L'Europe demeure une grande famille monarchique — exception faite pour quelques républiques — de laquelle seule le Turc est exclu. Des liens de parenté unissent les souverains : ils ne sont point abolis par la guerre. Les neutres s'interposent pour transmettre les faire-part officiels de décès, de mariages, de naissances. Les Mémoires du temps abondent en indications sur ce sujet. En 1701[2], le nonce est chargé de présenter à Louis XIV « des lettres de l'Empereur qui lui donnent part de la naissance d'une seconde fille du roi des Romains », en l'absence de tout envoyé français à Vienne, autrichien à Paris : il est — comme ses prédécesseurs et ses successeurs — le truchement traditionnel. Si sa démarche est mal accueillie, c'est parce que les lettres de l'Empereur ne sont point conformes au cérémonial. Mais, en 1703[3], le roi ayant eu connaissance par le même intermédiaire de la mort de l'archiduchesse, revêt le deuil réglementaire et le fait prendre à la cour. Pendant ce temps,

[1] *Recueil des instructions, etc.*, Danemark, éd. Geffroy.

[2] Dangeau, *Journal de la cour de Louis XIV*, éd. Soulié, Dussieux, etc., t. VIII, p. 256.

[3] *Ibid.*, t. IX, p. 292. Cf. également Sourches, t. V, p. 155, sur les lettres du roi d'Espagne annonçant en 1696 la mort de sa mère à la cour de France, qui prit le deuil.

Français et Impériaux s'affrontaient sur les champs de bataille.

Dès lors, le problème essentiel qui se pose est celui-ci : les sujets procèdent-ils de la même manière que leurs souverains et ne vont-ils pas beaucoup plus loin ? Peuvent-ils — et dans quelles conditions — garder de pays à pays des relations économiques, passer d'une frontière à l'autre malgré la guerre ? Autrement dit, cet abîme qui, de nos jours, s'est creusé davantage, existe-t-il pour eux entre l'état de paix et l'état de guerre ? Finalement, observent-ils à la lettre l'ordonnance qui leur prescrit de « courre sus » à l'ennemi et de n'avoir avec lui aucune communication ?

Il convient de sérier les questions. D'abord, au lendemain de la déclaration de guerre, que deviennent en pays ennemis les sujets de la nation adverse et leurs intérêts économiques ?

La pratique semble avoir beaucoup varié. Il est rare que des mesures générales défavorables soient prises : du moins ont-elles alors le caractère de représailles momentanées. Telles, en 1683, les décisions des Espagnols qui confisquent sur leurs territoires les propriétés françaises, font arrêter les sujets de Louis XIV aux Pays-Bas, etc.[1]. Louis XIV riposta par d'analogues ordonnances[2]. Mais, le plus souvent, tout se passe simplement et presque pacifiquement. Quand l'Angleterre déclara la guerre à la France et à l'Espagne, le 4 mai 1702, le manifeste publié prit soin de proclamer[3] que « tous les sujets de France et d'Espagne, qui se comporteront comme ils doivent... seront assurés de leurs personnes et de leurs biens ».

[1] *Seventh Report of the Royal Commission of Historical Manuscripts*, Londres, 1879. Correspondance de lord Preston, ambassadeur à Paris : lettre de Bruxelles du 21 novembre 1683 (p. 384) ; les placards publiés par le gouverneur des Pays-Bas espagnols ordonnent : 1° la confiscation des biens des Français ; 2° le rappel de France des sujets espagnols ; 3° la défense de payer aucune contribution aux Français ; 4° l'arrestation des sujets français et l'interdiction de leur donner aucun passeport ; 5° la mainmise sur des vaisseaux de blé hollandais à destination de la France.

[2] Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XIX, n° 1089. Ordonnance du 4 janvier 1684, portant confiscation des biens des Espagnols sur territoire français.

[3] Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. VIII, p. 115

Le cas n'est pas exceptionnel. Et d'abord il arrive parfois que la situation des ressortissants de deux pays voisins, en cas de guerre, soit réglée antérieurement par traité. C'est le cas, par exemple, pour la France et la Hollande[1], qui avaient conclu en 1662 un pacte « d'amitié, de confédération, de commerce et de navigation ». L'article XIII prévoyait qu'en cas de guerre entre les deux alliés d'alors (« ce qu'à Dieu ne plaise! »), les sujets de part et d'autre auraient toujours six mois « pour se retirer avec leurs effets..., vendre ou transmettre leurs biens et meubles en toute liberté, sans qu'on puisse en ce temps saisir leurs biens et leurs personnes[2] ». Semblable stipulation se trouvera reproduite au traité de Nimègue, en 1678[3]. Elle figurera encore, en 1713, dans le traité d'Utrecht entre la France et l'Angleterre[4]. La cause est désormais gagnée, et l'usage international presque établi.

Dans beaucoup de cas, il semble y avoir eu exploitation des biens ennemis, même quand la possession initiale demeure garantie par un traité. C'est le marquis de Sourches[5] qui nous raconte qu'en 1702, « le duc de Guiche ayant demandé au roi la confiscation de quelques terres situées en Poitou, appartenant à des Hollandais, le roi lui avait accordé vingt mille livres tous les ans sur ces terres, lesquelles seraient régies pendant la guerre par l'intendant de la province ». Les Hollandais durent procéder semblablement, puisqu'un article spécial du traité d'Utrecht prévoit le rétablissement du *statu quo* pour les personnes lésées, « sans toutefois pouvoir rien demander des fruits et revenus perçus et échus pendant le cours de la présente guerre[6] ».

[1] Léonard, t. V. Dumont, t. VI, p. 412.

[2] Le traité de 1662 fut respecté, puisqu'une ordonnance de Louis XIV, du 14 avril 1672 (Dumont, t. VII), accorde formellement aux Hollandais la permission de demeurer dans le royaume pendant six mois.

[3] Article XV du traité entre Louis XIV et les États fédéraux (Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, t. II, p. 59) : dans le traité de commerce du 10 août 1678, le délai est même étendu de six à neuf mois (*id.*, p. 78, art. XXXVII).

[4] Vast, t. III, p. 83, art. XIX.

[5] T. VII, p. 410.

[6] Vast, t. III, p. 152.

Dans l'ensemble, il apparaît que très souvent des mesures furent prises par Louis XIV, non seulement pour empêcher ses sujets — ce qui était élémentaire — de servir à l'ennemi et dans les armées étrangères, mais encore pour forcer tous les Français à rentrer dans leur patrie au lendemain de la déclaration de guerre avec la nation étrangère à laquelle ils se trouvaient mêlés. Le 15 avril 1672, une ordonnance du roi prescrit aux Français qui sont en Hollande de rentrer dans les quinze jours sous peine de confiscation de leurs biens[1]. Elle ne fut point unique. « Le 7 août 1689, écrit Sourches[2], on vit publier à Paris une déclaration du roi, par laquelle Sa Majesté enjoignait à tous ceux qui avaient des pères, des mères, des enfants ou des frères dans les terres des ennemis, de les faire revenir en France, sinon à eux-mêmes de sortir du royaume. » Mais Sourches demeura sceptique sur la mise en pratique de ces injonctions. « Cette déclaration qui n'avait peut-être été faite que pour les habitants des frontières, parce qu'on en avait fait une semblable pendant la dernière guerre, *de laquelle on n'avait pas seulement ouvert la bouche,* se trouva dans la conjoncture présente d'une très grande conséquence, et embarrassa beaucoup de gens. » Cependant, ajoute quelques lignes plus loin notre auteur, « il ne parut pas dans la suite que cette déclaration fut exécutée à la rigueur ». Voilà qui peut nous rendre sceptiques sur l'efficacité de la réglementation de l'état de guerre au temps de Louis XIV. Les ordonnances sont rédigées suivant un modèle uniforme, mais on ne les prend point au tragique, et la plus large tolérance est pratiquée. D'ailleurs, des clauses d'amnistie figurent dans presque tous les traités qui mettent fin aux hostilités.

Aussi bien la guerre de ce temps n'est-elle que la lutte provisoire de deux gouvernements, et non point celle de deux peuples. Un très petit nombre de personnes y participent : du côté français, nobles, soldats de métier, et, par force, miliciens paysans. Les formules officielles, qui rendent obligatoire une rup-

[1] Dumont, t. VII, p. 165.
[2] T. IV, p. 133.

ture complète de relations, n'ont qu'une valeur relative, comme nous allons essayer de le montrer.

S'agit-il des relations postales? Les documents sont muets le plus souvent. Voici cependant une indication curieuse et inédite. Le 16 juin 1702, Torcy, « secrétaire d'État des étrangers », écrit de Versailles au directeur des postes d'Angleterre[1]. L'état de guerre existe entre France et Grande-Bretagne : le service du courrier est interrompu, sur mer les navires anglais sont pourchassés. Or, le gouvernement anglais prit l'initiative de proposer « la continuation du commerce ordinaire pour les malles de lettres ». Le roi de France y consentit. « Les paquebots, déclare Torcy, auront une entière sûreté pour venir de Douvres à Calais et pour retourner à Douvres, pendant que la guerre durera, pourvu qu'ils apportent simplement des lettres et qu'ils ne soient chargés ni de marchandises, ni de passagers. » Presque à la même époque, la *Gazette de France*[2] nous apprend que les États de Hollande délibèrent « sur le commerce des lettres et des marchandises, dont l'Empereur et l'Angleterre (?) sollicitaient depuis longtemps l'entière interdiction avec la France et l'Espagne », et elle ajoutait : « Les principales villes de ce pays se sont toujours opposées à la rupture du commerce des lettres, et l'on assure à présent qu'elles ont résolu de ne point consentir à celle des marchandises, qui causerait leur ruine entière dans un temps où les impositions et les taxes sont excessives. »

On ne saurait tirer de ces textes isolés une conclusion d'ensemble : aussi bien les neutres — comme de nos jours — suffisaient-ils pour assurer le maintien de la correspondance entre les sujets de deux pays belligérants. En 1709 et 1710, François Gaultier, ancien chapelain de Tallard, correspond sans difficulté avec Torcy. Il se contente de prendre un pseudonyme et d'adresser son courrier à M. Le Vasseur, banquier rue Sainte-Anne[3]. Pendant toute la guerre de Succession d'Espagne, Hen-

[1] Affaires étrangères. *Corresp. pol.*, Angleterre, p. 214, f° 239.
[2] Nouvelle de la Haye du 14 septembre 1702, p. 454-455.
[3] Cf. Fr. Masson, *Journal de Torcy (1709-1710), passim.*

nequin, négociant de Rotterdam, agent secret de la France, use également pour ses lettres de l'intermédiaire d'un banquier parisien. Le jour où sera tentée l'histoire de la diplomatie clandestine au temps de Louis XIV, les renseignements ne feront point défaut sur le sujet qui nous intéresse.

Le texte précité de la *Gazette de France* pose un problème intéressant, celui de la continuité, malgré la guerre, des relations économiques. Théoriquement, tout commerce cesse au lendemain de la guerre. Il arrive d'ailleurs que les actes d'hostilité économique lui soient antérieurs. Un arrêt du conseil du roi non daté, mais vraisemblablement de 1702, déclare bonnes les prises faites sur les Anglais depuis le 3 mai 1702, et sur les Hollandais depuis le 13 mai, « de même que si elles avaient été précédées par une déclaration de guerre[1] ». Parfois, la déclaration de guerre est suivie de la fermeture des ports de France « jusqu'à nouvel ordre » et pour un temps extrêmement limité[2]. En mer s'exerce le droit de visite sur les passagers et les marchandises, et des passeports sont délivrés aux vaisseaux étrangers[3]. Quand la paix survient, une solennelle proclamation de la liberté du commerce est faite[4].

Il n'est pas douteux pourtant que de fréquents accommodements ne soient intervenus pour tempérer la rigueur des interdictions officielles. Quelques textes en feront foi. « On voyait avec joie, écrit en avril 1689[5] le marquis de Sourches, que mal-

[1] Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XX, n° 1808.

[2] Cf. dans Isambert, t. XIX, n° 687, une ordonnance du 8 avril fermant les ports jusqu'à nouvel ordre, et une ordonnance de réouverture du 27 avril (n° 730).

[3] Isambert, t. XIX, n° 823, ordonnance prescrivant la visite de tous les vaisseaux qui sont rencontrés en mer (23 mars 1676); n° 831, ordonnance portant défense d'arrêter aucun vaisseau étranger porteur de passeports du roi (5 août 1676).

[4] *Actes et mémoires, etc., concernant la paix d'Utrecht*, Utrecht, 1714, t. III, p. 137. Ordonnance du roi de France pour la liberté du commerce tant par terre que par mer, donnée à Marly le 17 mai 1713 (paix avec l'Angleterre, la Prusse, la Savoie, la Hollande); t. VI, p. 948, permission de circulation et de commerce pour les sujets des deux États à l'occasion de la paix entre Louis XIV, l'Empereur et l'Empire (4 novembre 1714).

[5] *Op. cit.*, t. III, p. 70.

gré la guerre, les Hollandais ne laissaient pas de venir prendre, *sous le pavillon de Hambourg,* les vins et les eaux-de-vie de France, ce qui, en faisant voir qu'ils ne pouvaient s'en passer, apportait en même temps de l'argent dans le royaume, où on en avait grand besoin. » Au début de la guerre de Succession d'Augsbourg, c'était donc au moins le régime de la tolérance. Le rôle des Hambourgeois mérite tout particulièrement d'être relevé : leur situation, en tant que citoyens d'une ville libre hanséatique, était exceptionnellement favorable, et Pomponne l'a signalée dans ses *Mémoires* [1]. Un traité de 1655 les exemptait pour quinze ans du droit de confiscation, en temps de guerre, de marchandises ennemies sur un bateau neutre : il ne fut pas renouvelé en 1670, et Hambourg devint suspecte comme membre de l'Empire germanique, notre ennemi. « La ville ne put se racheter du péril de voir prendre ses vaisseaux que par les passeports qu'elle acheta. » Mais les *Mémoires* de Pomponne ne dépassent pas 1680, et à l'époque qui nous occupe, Hambourg semble avoir retrouvé son privilège de couvrir d'un pavillon neutre des marchandises ennemies.

Parfois même, l'autorisation de commerce avec les étrangers et les belligérants est officielle, bien que momentanée. En novembre 1694, note le marquis de Sourches [2], « on apprit avec joie que le commerce avait été permis pour trois mois entre la France et tous les autres royaumes de l'Europe, et qu'on voyait déjà dans la rivière de Bordeaux un assez grand nombre de vaisseaux étrangers. » Tout le monde s'en réjouit, « car c'était la destruction de la liberté du commerce, qui avait commencé à ruiner le royaume ». Il n'indique point, il est vrai, la nationalité de ces navires, et si quelques-uns d'entre eux étaient la propriété de belligérants.

En général, ce sont des arrêts du Conseil d'État qui règlent les limites dans lesquelles se meut le commerce extérieur. En 1703 et 1704, toute une série de décisions sont prises, non seu-

[1] Ed. Mavidal, t. I, p. 300 et suiv.
[2] *Op. cit.*, t. IV, p. 100.

lement « concernant le commerce que les vaisseaux suédois et danois peuvent faire dans le royaume pendant la présente guerre », mais encore concernant le commerce des Hollandais, nos adversaires : un système de passeports était établi pour les marchandises venant de Hollande sur des vaisseaux hollandais; une liste des produits, dont l'importation était autorisée, était fixée [1].

En fait, pendant la guerre de Succession d'Espagne, le commerce n'est interdit qu'aux étrangers qui n'ont point de passeports.

De nombreuses licences, à cette date, sont accordées à des habitants des Pays-Bas espagnols pour venir en France et y retourner. Un marchand de Lille, ville occupée par les ennemis, obtient un passeport pour Paris, « venant pour les affaires de son commerce [2] ». Hollandais, Écossais, Belges sont également favorisés. La « révocation des permissions, passeports, sauvegardes et sauf-conduits » promulguée par la déclaration de guerre contre l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande, du 3 juillet 1702, n'a donc pas tardé à perdre toute sa valeur [3].

L'interprétation de cet ensemble de faits, parfois contradictoires, serait fort délicate si une très intéressante controverse de Louis XIV avec le gouverneur des Pays-Bas espagnols, en 1689, ne nous renseignait fort exactement sur les usages du temps et sur la conception que se faisaient le roi de France et son entourage de l'état de guerre et de ses conséquences [4].

Louis XIV se plaignait amèrement qu'il y eût — après décla-

[1] Affaires étrangères. *Mém. et docum.*, France, 1137, f° 194. Arrêt du Conseil d'Etat du roi (18 août 1705) pour l'exécution des arrêts du Conseil des 14, 19 juin, 1er septembre 1703, 4 mars 1704, 11 octobre 1704, 24 mars et 16 mai 1705, etc. (Plaquette).

[2] *Mémoire général des passeports expédiés pendant l'année 1712*, A. E., France, *Mém. et docum.*, t. 309, f° 144.

[3] A. E. France. *Mém. et docum.*, t. 306, f° 145.

[4] Tous les textes que nous utilisons sont contenus dans Léonard, *op. cit.*, t. VI, *passim*. Le livre intéressant d'Irénée Lameire sur *les Occupations militaires en Italie pendant les guerres de Louis XIV*, Paris, 1903, ne nous apporte aucune lumière sur cette question.

ration de guerre survenue du côté français le 15 avril 1689 — prohibition de commerce entre les Pays-Bas espagnols et la France, et que tous les alliés demandassent en même temps des contributions aux sujets du roi Très-Chrétien, alors que l'usage antérieur était de les faire exiger d'une même province par une seule puissance belligérante, « et que moyennant ce paiement, les passeports et sauvegardes étaient également respectés par toutes les troupes des différents princes ».

Le gouverneur de Bruxelles, d'accord avec les textes, répondit fort congrûment sur le premier point : « Dans la prohibition qui a été faite du commerce, il n'y a rien de nouveau, *puisque ce n'est qu'une exécution de la déclaration de guerre* qui, de sa nature, comporte cette défense, et qui n'a été faite par nous que par forme de réciprocité à la déclaration de prohibition du commerce, à peine de la vie, qui avait été faite par le Roi Très-Chrétien, antérieurement, par la déclaration de la guerre qu'il a faite à Sa Majesté. »

La réponse de Louis XIV, par la plume de Phélypeaux, est fort curieuse. Le roi reconnaît « que les déclarations de guerre entre les princes, *quand elles se font par écrit*, défendent tout commerce avec les ennemis ».

Suivait ensuite l'opposition de la pratique à la théorie, ou plutôt le développement d'une théorie plus proche de la réalité, débarrassée des formules de style diplomatique. Tous les sujets du roi ne portent pas les armes : les campagnards, les marchands ne peuvent rester sans occupation et sans gagne-pain pendant la guerre; il serait injuste que, « leur profession ne leur permettant pas d'exercer des hostilités, ils y fussent exposés... Les uns (ce sont les paysans) assurent donc leur repos par le paiement des contributions, et les autres continuent leur commerce à la faveur des passeports; les princes le souffrent et le tolèrent de part et d'autre, et par cette liberté qu'ils donnent à leurs sujets, ils les dispensent et les mettent à couvert de la rigueur des peines portées par les déclarations de guerre. »

Rien n'est plus clair ni plus net; déjà, à cette époque, les for-

mules prohibitives des déclarations de guerre sont considérées par Louis XIV et ses ministres comme vides de sens. Le commerce n'est interdit qu'à ceux qui n'ont point de passeports, et l'on ne se fait pas faute d'en distribuer à chaque début d'hostilités et pendant les années qui précèdent le rétablissement de la paix. Ainsi s'expliquent les anomalies apparentes précédemment signalées. La pratique constante ou à peu près, qui semblait n'être qu'une dérogation, est en réalité le germe d'une loi future. Seulement nos contemporains, préoccupés avant tout d'une codification et de l'établissement d'une règle basée sur des exemples sporadiques, l'ont un peu oublié et ont négligé l'évolution historique.

*
* *

Résumons-nous. La diplomatie française au temps de Louis XIV observe en général l'usage des déclarations de guerre. Mais la violence n'est pour Louis XIV qu'un moyen nécessaire afin de résoudre un conflit de puissance. Elle n'interrompt pas forcément les relations entre souverains, ni entre sujets belligérants. La vie économique survit à la guerre : elle n'est que ralentie par elle; les ruptures complètes sont momentanées et procèdent de la conception des représailles indispensables. La paix rétablit l'état normal, troublé plus que détruit. De ces conceptions, qui vont en se régularisant, s'inspireront Vattel et les théoriciens du dix-huitième siècle, dont l'action s'est prolongée jusqu'à notre époque.

Camille-Georges Picavet,
Professeur à la Faculté des Lettres
de Toulouse.

L'AMBASSADE DU COMTE DE SERRE

A NAPLES

(1822-1824)

Lorsque, au cours de l'été de 1824, le comte de Serre mourut tristement à Castellamare, il occupait depuis deux ans l'ambassade de Naples, où l'avait exilé M. de Villèle, au lendemain de la chute du cabinet Richelieu. Il aura fallu attendre le centenaire de cette fin pour évoquer dignement la mémoire de l'homme d'État en qui le gouvernement de Louis XVIII rencontra un défenseur d'une rare éloquence et que la France peut saluer comme une de ses pures gloires. Nul hommage n'est comparable à celui que lui rendit Lamartine, à la veille de son départ de France.

« Je passai quelques heures mémorables pour moi, écrit-il [1], dans l'intimité de M. de Serre, le véritable Démosthène de la Restauration, si la Providence lui avait laissé poursuivre sa carrière oratoire.

« J'étais alors secrétaire d'ambassade de France à Naples. M. de Serre, tombé du ministère, venait de recevoir pour retraite cette ambassade. Je fus chargé de l'initier aux événements de la révolution de Naples et de Piémont qu'il allait avoir à manier. Je trouvai en lui, comme toujours, la simplicité dans la vraie grandeur. J'étais fier d'entendre dans la confidence du coin du feu cette âme qui venait de remplir la tribune et l'Eu-

[1] Lamartine, *Cours familier de littérature*, 10e entretien, t. II, p. 283-285.

rope entière de sa voix. Il était brisé par la lutte. Sa poitrine haletante et les gouttes de sueur qui suintaient sur ses tempes, quoique colorées d'une maladive fraîcheur, me donnaient le pressentiment d'une courte vie. Je déjeunai avec lui après la conférence. Il partit et ne revint plus. Victime de l'éloquence, ses accents lui survivront. Il n'y en eut jamais de si enflammés, depuis Vergniaud, à la tribune française. Il brûlait parce qu'il était brûlé : son feu était sans mélange d'éléments humains. Il voulait l'honnêteté et la liberté, affermies l'une par l'autre sur les ruines de son pays, dans les Bourbons régénérés par le sang de Louis XVI. Cette pensée de son âge mûr était alors celle de ma jeunesse. Il mourut à l'œuvre. L'œuvre a péri avec l'ouvrier. »

Au moment où le comte de Serre quittait la France pour son ambassade de Naples, la mort semblait déjà rôder autour de lui. Il était parti, assombri de pénibles pressentiments sur la santé de son père, et, à son arrivée à Florence, le 26 mai, il apprenait la perte de ce vieillard qu'il n'avait cessé de chérir et de vénérer. Quelques jours plus tard, la nouvelle lui parvenait à Rome de la fin imprévue du duc de Richelieu, noble victime de l'ingratitude des partis et des récentes épreuves imposées à son âme [1]. Enfin, comme il venait de s'installer à Naples, au milieu de la faveur de la cour et de la bienveillance générale [2], M. de Serre se voyait, pour la troisième fois, frappé dans ses affections les plus vives par le deuil d'un de ses enfants. Tour à tour, en moins de deux mois, le fils, l'ami, le père avaient été atteints et cette dernière blessure achevait de l'accabler.

Tant de douleurs privées, succédant aux tristesses de sa vie publique, doublaient pour lui l'amertume de l'exil, car « le plus brillant poste loin de son pays est toujours un exil [3] », écrivait-il à sa mère. Comme au temps de l'émigration, il allait reprendre

[1] *Correspondance du comte de Serre (1778-1824), publiée et annotée par son fils*, t. IV, p. 365.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 377.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 405.

avec elle une correspondance assidue et affectueuse, et, de même qu'à l'aurore de sa vie, si durement commencée sur la terre étrangère, de même au soir de ses jours, déclinant aussi loin du ciel de France, ses lettres demeurent une source unique pour le mieux connaître et le mieux juger.

Nous y trouvons d'abord l'écho d'une affliction sans égale devant ces deuils répétés. « Je suis fort inquiet, écrivait-il de Milan à sa mère, le 16 mai, de la santé de mon père et de la manière dont il supporte l'été. Je prie Dieu de vous accorder cette force et ce courage dont vous avez tant besoin et donné tant de marques dans le cours d'une vie si éprouvée. Lorsque je rencontre des épines sur ma route, je pense à vous et suis fortifié [1]. » Et dix jours plus tard, il lui disait de Florence : « Je ne pensais pas, en vous écrivant dernièrement mes craintes sur la santé de mon pauvre père, que l'événement que je redoutais fût aussi prochain. C'est ici que j'ai reçu la lettre que vous m'adressiez à Turin et qui m'apporte la triste nouvelle de sa mort. Je le pleure avec vous; je pleure de n'avoir pu recueillir ses derniers soupirs, lui rendre les derniers devoirs, de n'avoir pu partager avec vous et près de vous tout ce que ces jours ont eu pour vous de douloureux. Je félicite Thérèse d'avoir été à même de remplacer Hyacinthe et moi. Par ce que j'éprouve moi-même, je sens profondément quel a dû être le déchirement de votre cœur lorsque la mort a rompu des nœuds qui duraient depuis près de cinquante années, que vous aviez su resserrer par tant de vertus et que vous aviez rendus pour ce pauvre père aussi doux et aussi exempts de peines que possible. Votre récompense, chère et excellente maman, est dans la conscience d'une vie aussi honorablement remplie, dans la justice que mon pauvre père n'a cessé de vous rendre. Vos enfants (et moi le premier) devaient bien aussi être votre récompense. Maintenant plus que jamais vous auriez dû être entourée de nous et de nos soins. Je souffre qu'il n'en soit pas ainsi. J'ignore ce qu'il plaira à Dieu ordonner

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 353.

de moi. Mes vœux les plus ardents sont pour qu'il me ramène près de vous.[1] »

En lui annonçant la mort du duc de Richelieu, M. de la Boulaye disait : « Nous n'avons plus de duc de Richelieu, vous n'avez plus de père. Ces tristes nouvelles sont arrivées en Italie presque avec vous; elles flétriront le reste du voyage. Vous les auriez apprises à Turin. En changeant de route vous leur avez échappé, mais pas pour longtemps; le chagrin, la douleur, quelque part que nous soyons, savent bien nous atteindre. C'est en courant le monde que j'ai perdu les personnes les plus chères[2]. »

« J'ai reçu à Rome, mandait aussitôt M. de Serre à sa mère, une autre nouvelle affligeante et bien inattendue; la mort de ce bon duc de Richelieu. Vous savez toutes les preuves d'attachement que j'ai reçues de lui. C'était une amitié que je croyais formée pour le reste de mes jours, et c'est une grande perte que je fais en lui. Tout bon Français lui donnera des regrets, et moi plus que personne[3]. »

Ces sentiments étaient partagés par tous ceux qui, ayant approché le duc de Richelieu, avaient pu apprécier sa noble nature. M. Pasquier, le général Desprez, M. de Wendel, le baron Portal, le baron Mounier écrivaient leur consternation à M. de Serre[4]. Celui-ci, déjà navré par la perte de son père et de son ami, et se voyant brusquement ravie sa plus jeune fille, laissait éclater sa douleur dans une nouvelle lettre à sa mère : « Nos afflictions se succèdent : nous avons perdu hier matin notre pauvre petite Caroline. Cette charmante enfant nous a été enlevée comme par la foudre... Je ne savais pas par moi-même ce que c'est que de perdre son enfant! Aussi ce sont bien des pertes en moins de deux mois : mon père, ma fille, et un ami comme M. de Richelieu! Et être si loin de vous, si loin dans de si cruels moments[5]! »

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 358-359.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 362.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 365.
[4] *Ibid.*, t. IV, p. 385 à 389, 497.
[5] *Ibid.*, t. IV, p. 407.

En de telles heures, M. de Serre trouvait un précieux réconfort dans sa foi. « Dans les moments les plus pénibles de ma vie, écrivait-il à son ami Benoît Rémy, j'ai tâché de dire du fond du cœur le *Votre volonté soit faite!* Je l'ai dit aussi, mais avec plus de déchirements que jamais, lorsque cette chère petite nous a été retirée [1]. » Parlant de son père, il disait encore à sa mère : « Il a fait une douce et bonne mort, et j'espère en la miséricorde divine que maintenant, réunis à ma pauvre petite, ils nous regardent, prient pour nous et nous attendent [2]. » Et revenant quelques jours plus tard à sa fille, il ajoutait : « Je suis allé pour la première fois dans l'église où elle est enterrée, en grande représentation, au *Te Deum* de la Saint-Louis. J'en étais tout troublé; j'ai éprouvé, cette fois comme bien d'autres, que la douleur porte à la piété; elle élève vers Celui qui nous a créés et doit nous recueillir [3]. »

« Quelle triste réalisation, lui disait-il encore, de vos craintes sur ce voyage de Naples! Priez Dieu qu'il détourne de nous d'autres malheurs et conservez-vous pour soutenir mon courage dans ces épreuves [4]. » C'est qu'en effet Mme de Serre, demeurée à Paris, ne cessait, comme aux jours lointains de l'émigration, de s'inquiéter sur le sort de ses chers absents. « Madame votre mère, écrivait M. de la Boulaye, est en bonne santé; elle est triste et cela doit être. Privée des objets de ses plus vives affections, elle redoute une longue absence, elle craint de nouveaux malheurs; dès qu'il est question de son mari ou de son fils, et il en est presque toujours question, ses yeux sont pleins de larmes; plus elle a perdu, plus elle est craintive et prompte à s'alarmer [5]. » M. de Serre accueillait avec tristesse ces pressentiments qui correspondaient à ses propres angoisses : frappé au plus intime du cœur, il portait sa blessure saignante, toujours ouverte et sensible,

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 475.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 422.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 459.
[4] *Ibid.*, t. IV, p. 408.
[5] *Ibid.*, t. IV, p. 432.

sous les dehors fastueux des hautes fonctions qu'il avait à remplir[1].

La vie que le nouvel ambassadeur du roi de France allait mener auprès de la cour de Naples contrastait singulièrement, par sa quiétude paisible, avec les agitations qui avaient marqué la carrière de l'ancien garde des Sceaux. Aux âpres luttes de tribune et à la fiévreuse agression des partis succédaient les occupations les plus mornes et cette observation silencieuse qui, pour être souvent le lot des diplomates, ne semblait guère convenir à l'impétueuse nature de M. de Serre. Il se révéla cependant à la hauteur de sa charge[2] et y témoigna autant de sagesse qu'il avait déployé d'activité et d'ardeur sur le terrain parlementaire. Il appliqua sa curiosité naturelle et sa puissance de réflexion à examiner la situation du royaume des Deux-Siciles et de l'Italie tout entière et à condenser ses vues dans une série de trois mémoires qu'il envoya successivement à Paris[3].

Ces rapports lui avaient été demandés par le Cabinet des Tuileries, justement préoccupé des questions que soulevaient autour de la Sicile et du royaume de Naples les interventions encore récentes de Napoléon, l'influence mal définie de l'Angleterre et les vicissitudes diverses par lesquelles venaient de passer ces pays. Nul n'était plus à même que M. de Serre d'éclairer ses remarques d'aperçus d'ensemble et d'exprimer, à l'occasion des faits particuliers qu'il relatait, des considérations générales. Il y était préparé par une longue pratique des affaires publiques et ce rare esprit de synthèse qu'il tenait à la fois de ses dispositions natives et de ses études de jeunesse. C'est pourquoi, tout en paraissant se limiter à l'observation de l'Italie, il s'élevait à des considérations applicables à tous les États, et, comme sa pensée ne pouvait se détacher des affaires de France, il trouvait une occasion précieuse de mettre en relief, à propos

[1] C. DE LACOMBE, *le Comte de Serre*, t. II, p. 334.

[2] « Il restait naturellement ce qu'il était, un homme d'élite dans la diplomatie comme au Parlement. » C. DE MAZADE, *le Comte de Serre*, p. 276.

[3] *Correspondance*, t. IV, p. 484-490; t. VII, p. 125, 145.

de la péninsule, les principes qui n'avaient cessé d'inspirer sa conduite d'homme d'État.

Il faut lire dans sa *Correspondance,* où ils ont été reproduits[1], les trois « Mémoires sur la Sicile, sur le royaume de Naples et sur l'Italie », pour apprécier la justesse de vues, la profondeur de pensée et la qualité d'expression qui se retrouvent chez le diplomate, comme elles avaient naguère distingué le législateur et le tribun. Ses observations furent d'ailleurs très remarquées au ministère et frappèrent beaucoup le gouvernement.

« Les dernières vicissitudes de l'Europe, disait-il dans son *Mémoire sur la Sicile*, ont dû éclairer sur les dangers que courent les gouvernements absolus posés sur un sol révolutionné. Ce sont ces dangers que doit avoir constamment sous les yeux l'homme d'État qui lutte, dans un pays récemment constitué, contre les inconvénients de tout genre que suscitent les libertés nouvelles. Les gouvernements absolus de Madrid, de Lisbonne, de Naples et de Turin sont tombés successivement et presque l'un sur l'autre; ce qu'il y a de plus effrayant dans ces chutes, ce ne sont point les chutes elles-mêmes, mais c'est que ces trônes soient tombés devant la plus faible attaque sans l'ombre d'une résistance, sans qu'un bras se soit levé, sans qu'une épée ait été tirée pour leur défense, malgré les maux incalculables que leur écroulement devait nécessairement attirer sur leurs sujets, c'est que ces gouvernements, semblables dans leurs principes, mais opposés dans leur conduite, n'en aient pas moins eu une destinée commune, que l'administration douce et paternelle de Ferdinand de Naples n'ait pas été mieux défendue que le gouvernement capricieux, dur et fruste de Ferdinand d'Espagne; comme pour démontrer le vice irrémédiable de ce système, pour manifester qu'il n'a aucune espèce d'adhérence aux peuples dans lesquels il ne rencontre que des indifférents ou des ennemis, et que, quoi qu'ils fassent, un roi et des ministres, isolés par l'arbitraire au-dessus d'une nation dissoute et désorganisée par les révolutions et les guerres, doivent tomber au premier souffle.

« Imitant au contraire l'exemple de l'Angleterre, qui ne s'est reposée de ses révolutions que dans la monarchie mixte et tempérée, la France, à la Restauration, a reçu des institutions, de véritables cadres où les hommes intéressés au maintien de l'ordre public peuvent se ranger, s'entendre avec le gouvernement et entre eux et com-

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 293-403.

battre, ainsi réunis, avec des armes légales, leurs communs ennemis. La France lutte sans doute et luttera longtemps encore; elle lutte, mais elle prospère, mais par le combat même elle acquiert de nouvelles forces morales et doit finir par se trouver supérieure aux États qui seraient restés plus tranquilles[1]. »

Dans son mémoire sur l'Italie, il disait encore :

« La division des États sardes de terre ferme par la réunion de la Savoie et de Nice à la France achèverait toute idée de retour à l'état actuel et par là même affermirait le nouvel état de choses. C'est avec joie, d'ailleurs, que Nice et la Savoie reviendraient à la France, tous leurs versants, tous leurs débouchés commerciaux sont vers la France, et la réunion doublerait la fortune de ces peuples; la langue, les mœurs, la situation en font naturellement des provinces françaises. Mais la France en recueillerait d'autres avantages matériels et moraux. Le Dauphiné serait couvert par une nouvelle frontière, et l'esprit inquiet d'une partie de ses habitants ne trouverait plus dans un voisinage suspect ni aliment, ni refuge. Le tort fait si impolitiquement, dans l'opinion de la France, à la maison de Bourbon, par les rognures de territoire qu'on lui a fait subir en 1815, serait en partie réparé[2]. »

Sa correspondance diplomatique mériterait aussi d'être largement citée. Elle se poursuivit de longs mois entre lui et MM. de Montmorency, de Chateaubriand et de Villèle, qu'il tenait au courant des incidents quotidiens de la vie napolitaine, et dont il recevait les instructions[3]. On y rencontre bien des détails et des traits d'une importance secondaire, mais on y trouve aussi des observations et des remarques d'un ordre plus général et plus élevé. A travers cette longue suite de dépêches transparaît la pensée de l'ambassadeur et se révèlent la netteté de ses conceptions, la hauteur de ses vues et son constant souci de servir les grands intérêts de la France.

« Les malheurs que la France a éprouvés, écrivait-il à M. de Villèle, ont trop longtemps neutralisé son influence; à

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 332-333.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 397.
[3] *Ibid.*, t. IV, V et VI, *passim*, et surtout t. VII, p. 79 à 333.

mesure que ses malheurs s'effacent, cette influence doit renaître; elle fait partie de l'honneur de la couronne, elle est l'un des besoins d'une nation forte et accoutumée à agir sur les autres, enfin et surtout elle est un besoin pressant de l'Italie. Pour exercer son contrôle et fonder son influence, la France n'aura besoin de rompre avec personne; il lui suffira de bien établir quelles sont de tout temps les conditions de la stabilité dans une monarchie, quelles sont particulièrement celles d'une restauration, et de refuser son assentiment et son appui moral à tout ce qui ne serait pas l'accomplissement de ces conditions [1]. »

Il écrivait encore à M. de Montmorency : « Plus l'Autriche aura de forces matérielles et de prépondérance avouée en Italie, plus les princes et les peuples italiens sentiront le besoin de l'appui de la France contre toutes préventions éventuelles contraires à leurs intérêts ou à leurs droits, plus la France acquerra d'ascendant moral, et, si le jour arrivait où elle dût parler pour le maintien de la justice, elle serait toute-puissante [2]. »

Ainsi se maintenait entre Naples et Paris un contact permanent, et, tandis que M. de Serre, cantonné dans ses fonctions diplomatiques, y rencontrait moins d'épines que dans les agitations de sa vie politique, celle-ci se poursuivait à Paris avec le nouveau ministère où M. de Villèle, sans avoir le titre de président du Conseil, en avait le rang et l'influence. « Villèle, écrivait M. de la Boulaye, domine ce ministère de la tête comme Calypso dominait ses nymphes... Villèle est l'Atlas du ministère; il est homme de mérite; il sait sacrifier ses ressentiments personnels; en attaquant les ennemis qu'il a dans son parti, comme ses ennemis doivent l'être, par des dons et des espérances, il en diminue graduellement le nombre; enfin le centre droit, qui n'aura jamais la bassesse de s'allier aux libéraux et qui a placé dans Villèle ses dernières espérances, le soutiendra de tous ses efforts. Ainsi, je ne crains point sa chute. Ce que je crains, c'est

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 491-492.
[2] *Ibid.*, t. VII, p. 86.

qu'il ne soit condamné à de trop grandes concessions pour garder le pouvoir; ce que je déplore, c'est qu'en tête ou en queue, ou à côté de lui, la bonne cause ne soit pas défendue de manière à tranquilliser les esprits [1]. »

En même temps que M. de la Boulaye, qui était toujours son correspondant le plus fidèle, d'autres, tels que MM. Portal, Lainé ou Pasquier, tenaient M. de Serre au courant de la marche de la nouvelle administration [2]. Ils la montraient en butte aux mêmes difficultés que sa devancière, suspecte à la gauche qui avait facilité son avènement dans l'espoir déçu d'une réaction libérale, mal vu aussi de l'extrême droite, dont rien ne parvenait à satisfaire les exigences. Sans doute, le ministère de M. de Villèle avait donné à celle-ci des gages plus précieux que ne l'eût fait celui du duc de Richelieu, mais il comprenait à son tour que les nécessités d'une saine politique lui imposaient de résister aux réclamations incessantes et aux prétentions démesurées des ultras. L'esprit révolutionnaire, de plus en plus avoué dans les rangs de la gauche et manifesté par les complots de Belfort, de Saumur et de la Rochelle [3], loin de desservir le ministère, était pour lui une force nouvelle dans sa lutte contre ce parti [4]. Et c'est ainsi que M. de Villèle, qui avait été, à certains moments, confondu avec les pires exaltés de la Chambre introuvable, révélait au pouvoir, avec de rares mérites d'administrateur, les qualités essentielles de l'homme d'État.

Ce n'est pas à dire qu'il ne subît, malgré cette modération relative, la secrète emprise de ceux-là même dont il redoutait les exagérations et qu'il ne se laissât parfois influencer par leur esprit ou inspirer par leurs rancunes. L'attitude du gouvernement, à l'occasion de la mort du duc de Richelieu [5], en avait été une triste preuve. Tandis que la ville d'Odessa, dont tous les

[1] *Correspondance,* t. IV, p. 429.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 388, 397, 426 et suiv.
[3] Cf. E. Guillon, *les Complots militaires sous la Restauration.*
[4] Sur la vie politique de cette période, cf. Pasquier, *Mémoires,* t. V, p. 419-439.
[5] Pasquier, *ibid.*, t. V, p. 414 et suiv.

habitants prenaient le deuil, élevait à la mémoire de son ancien gouverneur une statue par voie de souscription publique, la France, oublieuse des mérites de son libérateur, refusait de lui payer la dette de la gratitude. Les successeurs de ce grand homme de bien cédaient à leurs passions exclusives [1], et, autour de sa tombe, creusée par l'animosité des partis, ils ajoutaient une injustice nouvelle. Le ministère aurait souhaité un complet silence; du moins essaya-t-il d'obtenir une atténuation des éloges qui ne pouvaient manquer de s'élever en l'honneur de cette illustre mémoire. C'est pourquoi il demanda quelques retranchements au discours prononcé à la Chambre des Pairs par le cardinal de Bausset et se montra mécontent des paroles où M. Lainé avait exprimé, à la Chambre des députés, son inconsolable douleur [2].

M. de Serre, informé par ses amis de ces incidents, devait mesurer avec une amère tristesse la vanité de la gloire et l'ingratitude des hommes. Nul n'avait rendu au pays de plus signalés services que le duc de Richelieu. Hier encore, il représentait la France devant l'Europe, et la France sauvée par lui n'avait ni un geste de reconnaissance, ni un hommage de regret devant la disparition de cette grande victime de la politique [3]. Dans la retraite de son ambassade, M. de Serre, évoquant le passé brillant et douloureux auquel il avait été si intimement mêlé, pouvait constater la puissance de l'oubli et songeait que ni les qualités de l'esprit, ni la noblesse des intentions, ni le désintéressement, joints aux plus rares mérites, ne pèsent contre la rancune des partis.

Il avait, pour sa part, une trop haute conception des intérêts permanents de sa patrie pour refuser à ses successeurs le concours loyal de son appui. Tout en déplorant quelques-unes de leurs tendances, il faisait crédit à leurs sentiments et espérait

[1] A. Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 108.
[2] *Correspondance*, t. IV, p. 381, 427, et t. VI, p. 280-293.
[3] Cf. de Crousaz-Crétet, *le Duc de Richelieu en France et en Russie*, p. 490 et suiv.

que la claire vision des nécessités les orienterait dans une voie de modération et de prudence. « Je ne désespère pas, disait-il, de la modération. C'est elle, dit Montesquieu, qui gouverne les hommes. N'est-ce pas beaucoup que deux exagérations coalisées n'aient pu produire qu'une administration modérée en gros?[1] »

En écrivant ces lignes, M. de Serre répondait aux alarmes que lui avait exprimées M. de Wendel. Celui-ci était-il sincère? Ne cherchait-il pas à détourner l'ambassadeur de Naples des luttes politiques? Il lui annonçait son intention de renoncer lui-même à son mandat, mais il se gardait de la réaliser[2]. Déjà on devine, dans les interventions de M. de Wendel auprès de son parent, une tendance suspecte et comme une pression équivoque. On se souvient que M. de Serre lui avait demandé, lors de sa chute du ministère, certains arrangements nécessaires au relèvement de son cens électoral. Or, M. de Wendel ne s'y était pas prêté. Cette négligence n'était-elle pas mauvais vouloir[3]? L'ancien garde des Sceaux, soumis au renouvellement annuel de la Chambre, mais privé du cens requis pour l'éligibilité, n'avait pu se représenter. Il s'était provisoirement risqué à se voir écarté de la Chambre et, profitant de son séjour à la cour de Naples pour goûter un repos relatif et donner quelques soins à sa santé toujours chancelante, il attendait avec confiance des jours meilleurs, persuadé qu'il retrouverait sans tarder, avec l'éligibilité, un autre collège. Il se donnait tout entier à son œuvre de diplomate, particulièrement attachante en cette année 1822, où allait s'ouvrir le Congrès de Vérone.

*
* *

Les questions qui devaient former le principal objet des puissances réunies à Vérone se rapportaient à la situation des peuples italiens. Désigné pour accompagner le roi de Naples,

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 460.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 446.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 414-416, 442, 460, 481, 506.

M. de Serre avait consacré de longs travaux à l'étude de ces problèmes. Les instructions données par le gouvernement français à ses plénipotentiaires étaient de concentrer l'action du congrès sur l'Italie [1]; mais les événements d'Espagne ne tardèrent pas à s'imposer au premier rang des préoccupations de cette assemblée, alors que la France eût souhaité de se réserver la responsabilité et les risques exclusifs de son attitude envers la révolution espagnole.

Quel était donc, à cette époque, l'état de l'Espagne [2]? La restauration de Ferdinand VII, en 1814, avait été suivie d'un mouvement de réaction analogue à celui qui avait marqué en France le second retour des Bourbons. Là, comme ici, les mêmes causes produisaient les mêmes effets. Mais l'opposition libérale s'était peu à peu ressaisie et des conspirations s'étaient nouées. La révolte de Diégo, en 1820, fut le signal d'un régime constitutionnel inspiré d'un esprit de plus en plus libéral. Les Cortès manifestaient des sentiments hostiles à la monarchie. On constatait les mêmes symptômes qu'en France, accentués par le caractère espagnol. Les haines violentes des partis les conduisaient à la guerre civile. Le roi se voyait en opposition avec ses Chambres, et une émeute, provoquée à la clôture de la session des Cortès, le 30 juin 1822, devait dégénérer en conflit durable. Ferdinand apparaissait comme « prisonnier » des rebelles. La crainte de la révolution triomphante n'était pas sans alarmer l'Europe monarchique réunie en un nouveau congrès et la question d'une intervention armée dans la péninsule espagnole s'imposait aux souverains de la Sainte-Alliance.

C'est ainsi que le Congrès de Vérone ne tarda pas à dévier de son objet principal. Les affaires d'Italie n'avaient pas été abordées au bout d'un mois de délibérations, et M. de Serre le constatait avec dépit [3]; mais que pouvait-il, sinon agir indirectement

[1] Comte de Villèle, *Mémoires et correspondance*, t. III, p. 35 et suiv.

[2] Cf. de Martignac, *Essai sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de 1823*.

[3] *Correspondance*, t. IV, p. 548.

sur ses collègues, lui qui n'avait d'autre rôle que d'accompagner le roi de Naples et ne comptait point au nombre des plénipotentiaires de la France? Ceux-ci étaient M. de Montmorency, ministre des Affaires étrangères, MM. de Chateaubriand, de la Ferronnays et de Caraman, ambassadeurs de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Vienne. Ils avaient rencontré les ministres et les diplomates de toutes les grandes cours, notamment le prince de Metternich, le duc de Wellington et le comte de Nesselrode. Les princes italiens se groupaient autour de l'empereur d'Autriche, du tsar de Russie et du roi de Prusse. Jamais, depuis le Congrès de Vienne, on n'avait vu une telle réunion[1]. C'était vraiment, assemblée à Vérone, l'élite de l'Europe, avec laquelle M. de Serre, sans prendre part aux délibérations générales, se trouvait en contact permanent.

Il avait été accueilli avec une bienveillance marquée par ses collègues[2] et les souverains eux-mêmes, notamment l'empereur Alexandre qui l'honora de plusieurs entretiens. On goûtait le charme de sa compagnie autant que l'on prisait la sûreté de son conseil. Le mot que lui avait écrit M. de la Boulaye se vérifiait : « Quoique vous ne soyez pas sur le premier plan, il me paraît impossible qu'on ne vous distingue pas[3]. » Nul ne lui avait témoigné plus d'attention empressée que M. de Chateaubriand, naguère adversaire du garde des Sceaux, bientôt conquis par l'ambassadeur de Naples, dont il devint dans la suite le fidèle correspondant.

Le rôle de second plan que les circonstances imposèrent à M. de Serre, au Congrès de Vérone, nous fait écarter, comme superflu pour l'histoire de sa vie, le récit des négociations qui s'y déroulèrent[4]. Nous n'en retiendrons que les grandes lignes,

[1] L. DE VIEL-CASTEL, *Histoire de la Restauration*, t. XI, p. 467 et suiv.
[2] *Correspondance*, t. IV, p. 525, 542.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 508.
[4] Cf. CHATEAUBRIAND, *le Congrès de Vérone*. A. NETTEMENT, *Histoire de la Restauration*, t. IV, p. 198 et suiv. Comte DE VILLÈLE, *Mémoires et correspondance*, t. III. PASQUIER, *Mémoires*, t. V, p. 439 et suiv. P. RAIN, *Un tsar idéologue : Alexandre Ier*, p. 413 et suiv.

indispensables à l'intelligence des événements rapportés par sa correspondance, car, s'il n'était pas acteur sur cette scène diplomatique où s'enchevêtraient tant d'intrigues, il était un spectateur singulièrement bien placé pour en observer le jeu et en saisir la trame. Il l'écrivait à sa mère : « Ce dont je profite, c'est de l'instruction qu'offre la conversation de tant d'hommes plus ou moins distingués de toutes les nations, c'est du plaisir de démêler, au milieu de cette confusion apparente de volontés diverses, la marche réelle de la politique, plaisir d'esprit qui, d'ailleurs, comme vous le pensez bien, n'est pas sans mélange [1]. » Et quelques jours plus tard : « Je renoue ici beaucoup d'anciennes connaissances, j'en fais quelques nouvelles; j'acquiers des données plus positives sur bien des points. Pour moi au moins, ce ne sera pas un voyage inutile; mais je serais toutefois fort aise qu'il ne se prolonge pas trop [2]. »

Il était inévitable que les affaires d'Italie, premier objet du Congrès de Vérone, vinssent en discussion. On n'y songea pourtant que dans les dernières séances. Il fut convenu que l'armée autrichienne, qui occupait le royaume de Naples, serait diminuée de dix-sept mille hommes, sans que l'on fixât d'époque pour l'évacuation définitive. Comme nous l'avons dit, la question espagnole avait, dès le début, concentré toute l'attention. Sur le principe de notre intervention armée en Espagne, de grandes divergences s'étaient manifestées. A l'encontre de M. de Villèle qui s'y opposait [3], M. de Montmorency la prônait avec chaleur. M. de Chateaubriand, qui avait paru d'abord réservé, ne tarda pas à en insinuer l'opportunité. Devenu ministre des Affaires étrangères, à la place de M. de Montmorency, il n'hésita pas à la réaliser avec éclat.

M. de Serre s'était, dès l'origine, montré hostile à l'intervention, car, d'accord sur ce point avec M. de Villèle, il redoutait les suites d'une expédition risquant d'immobiliser nos forces en

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 530.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 532.
[3] Comte DE VILLÈLE, *loc. cit.*

Espagne et de compromettre notre influence en Europe. Il avait pu croire que M. de Chateaubriand partageait ses vues, et, lorsqu'il le vit adopter une nouvelle politique, il ne laissa pas que d'être étonné de ce revirement. Quelques mois plus tard, alors que de grands succès militaires avaient rehaussé le prestige de la France, attesté la fidélité de l'armée et justifié les prévisions optimistes de M. de Chateaubriand, celui-ci écrivait à M. de Serre :

Vous m'avez vu à Vérone très éloigné d'une intervention militaire dans les affaires politiques d'Espagne. En principe général, je suis toujours de la même opinion, rien ne me paraît plus contraire à l'indépendance des nations qu'une guerre dans l'unique but de détruire ou d'imposer une Constitution. Mais, je suis revenu en France blessé jusqu'au fond du cœur de notre nullité en Europe ; j'ai trouvé, d'un autre côté, en arrivant, dans le parti révolutionnaire un espoir mal dissimulé de corrompre notre armée, des conspirations prêtes à éclater, et tous ces maux ayant leur foyer à Madrid. Appelé subitement au ministère par la retraite de M. de Montmorency, j'ai pris mon parti sur-le-champ. L'occasion se présentait d'en finir, une fois pour toutes, avec la cocarde tricolore, de savoir si les Bourbons avaient oui ou non une armée, de terminer la Restauration et de nous replacer à notre rang militaire en Europe. Si nous avions le bonheur de réussir dans cette grande entreprise, nous abattions deux révolutions d'un seul coup, car il était clair que les Cortès démagogiques du Portugal tomberaient avec les Cortès conventionnelles d'Espagne. Les conséquences de ces événements seraient incalculables pour la France, nous pouvions périr, mais il valait mieux périr en essayant de redevenir la première puissance du continent que rester dans l'état de trouble au dedans et de faiblesse au dehors où nous étions réduits. L'événement a été heureux, et je ne demande à Dieu que de vivre jusqu'à la reddition de Cadix pour mourir plein de joie du haut rang de gloire et prospérité où j'aurai contribué à replacer notre patrie [1].

C'est qu'en effet les craintes de sédition dans l'armée et de troubles dans le pays avaient été démenties par les événements. Sous la conduite du duc d'Angoulême, qui révéla brusquement

[1] *Correspondance*, t. V, p. 256-257

des mérites trop longtemps méconnus, l'armée témoigna de sa discipline et se montra digne de sa vieille renommée. Elle apparaissait « unie autour d'un prince de la maison de Bourbon et ralliée elle-même au drapeau blanc par la victoire[1] ». M. de Serre recevait de son ami, le général Desprez, engagé dans l'expédition d'Espagne, les renseignements les plus favorables sur cet état d'esprit[2], et, tout en félicitant M. de Chateaubriand des résultats de sa politique, il lui faisait part de vues singulièrement perspicaces sur le parti à en tirer.

Vous avez le premier rendu à la France, disait-il, cette vie, cette action extérieure, nécessaires à un grand peuple, et qui semblaient suspendues depuis la Restauration. Dans cette carrière, les grandes affaires s'appellent l'une l'autre.

Il n'est pas que vous n'ayez souvent remarqué que, dans le va-et-vient des choses humaines, le danger qui cesse ne fait presque jamais que céder la place à un autre. La crainte des révolutions est le sentiment commun qui, depuis huit années, tient les grandes puissances unies et l'Europe en paix. Le péril passé s'oublie vite, et cette crainte sera bien affaiblie une fois que la péninsule sera restaurée, pacifiée. Alors la politique des intérêts, des ambitions de puissance à puissance, la vieille politique, si l'on veut, reprendra tous ses droits. Les cabinets sont timides, endettés, mais les peuples sont reposés et les armées nombreuses. Ce n'est point, à la longue, d'un pacifique augure, encore bien que la paix soit sur les lèvres et dans les cœurs. Cette jalousie de la France que déjà vous voyez poindre, grandira malgré votre prudence et votre générosité. Il y a de l'habitude autant que de la raison. On craint ce nom même de France, qui depuis des siècles a si souvent remué le monde; on craint plus encore que la contagion de l'anarchie, l'effet lent mais irrésistible de nos institutions, le mouvement et la force qu'elles nous impriment. Précisément parce que nous avons toujours joui d'une certaine liberté, nous n'avons jamais fait nos affaires sans quelque bruit : vous vous souvenez de vos États, de votre parlement de Bretagne. Pour nous, ce bruit prévient ou détourne le danger; mais, après les crises dont nous sortons, c'est aux yeux des cabinets accoutumés à gouverner dans le silence l'indice d'un volcan, de laves prêtes à se répandre. Le plus

[1] C. de Lacombe, *le Comte de Serre*, t. II, p. 358.
[2] Cf. notamment *Correspondance*, t. V, p. 79, 169, 195, 287, 312, 348.

sûr moyen de calmer les jalousies, c'est d'être fort : on ne conteste que les supériorités qui s'élèvent ou se relèvent; on s'y résigne dès qu'elles sont bien établies.

Il ne faut point faire halte non plus dans le développement de nos institutions polititiques; en conservant ce qui est propre à la France et à une monarchie continentale, elles doivent marcher vers cette perfection que vous admirez, à si juste titre, en Angleterre. Chez nous, les royalistes seront, pour plus d'une génération encore, l'appui nécessaire du gouvernement; c'est par eux qu'il doit s'enraciner. Il faut par tous les moyens les mettre en jouissance des avantages de nos institutions pour leur en donner le goût, pour vaincre les préventions qui restent. La question de l'indemnité des biens des émigrés mérite sérieuse considération : elle est bien plus politique que financière.

Je vous dis toutes ces choses, monsieur le vicomte, parce qu'une guerre heureuse vous donne une force, et que vous possédez des avantages que n'ont point eus vos devanciers. Pour conserver et accroître sa force, il faut en user [1].

La guerre d'Espagne, issue des discussions de Vérone et terminée en novembre 1823, nous a entraînés loin de ce Congrès, où M. de Serre avait pris une part secondaire en apparence, mais non point négligeable, si l'on songe qu'il avait noué avec M. de Chateaubriand de telles relations. — « Cette lettre, lui disait-il, est plus une suite à nos conversations de Vérone qu'une dépêche diplomatique. Votre confiance a entraîné la mienne [2]. »

Durant son séjour à Vérone, M. de Serre avait appris la naissance d'un second fils qui devait, quelques mois plus tard, être honoré du parrainage du roi de Naples [3]. Il faisait part à sa mère de cette heureuse nouvelle et lui laissait entendre que, malgré les fêtes et les spectacles dont le Congrès était l'occasion, il commençait « à avoir assez de Vérone et à désirer de rejoindre sa femme et ses enfants [4]. » Il lui écrivait encore le 3 décembre : « C'est demain votre fête, chère maman, il y a

[1] *Correspondance*, t. V, p. 289-291.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 292.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 549, et t. V, p. 107.
[4] *Ibid.*, t. IV, 543.

dix jours, en vous la souhaitant, je vous rappelais celle si triste, il y a dix ans ; il m'est survenu depuis bonheur et consolation autant que possible par la naissance de mon second fils. Un bonheur donne espoir pour un autre ; il semble qu'ils s'appellent comme les malheurs. J'espère donc, chère maman, qu'avec le temps il m'en arrivera quelqu'un qui rejaillira plus directement sur vous [1] ».

La naissance de ce fils était venue jeter une lueur d'espérance et de joie sur l'âme inquiète de M. de Serre. Il quittait Vérone dans les derniers jours de décembre et, après une halte à Venise et à Rome, regagnait définitivement son poste de Naples.

*
* *

Les occupations de M. de Serre et les soucis de son ambassade ne l'empêchaient point de goûter le charme de la vie napolitaine et d'appliquer la curiosité de son esprit aux objets les plus divers. Dès son enfance, on l'avait vu se passionner pour les auteurs latins, s'isoler dans le coin du domaine paternel, surnommé Tusculum en souvenir de Cicéron, et s'enflammer aux accents de l'orateur romain. Il occupait ses loisirs de diplomate à le relire en entier. Il relisait aussi Virgile, méditait les commentaires de Machiavel sur Tite-Live, l'*Histoire des Variations* de Bossuet, et passait de longues heures dans la compagnie de Dante, de Pétrarque et de Michel-Ange [2]. La contemplation des chefs-d'œuvre de la peinture italienne était pour son âme délicate une joie et un apaisement. Il eût souhaité d'acquérir pour la France la galerie de tableaux du cardinal Fesch, mais les prétentions de celui-ci ne lui permirent pas de réaliser ce projet [3]. Il dut se contenter d'orner les salons de l'ambassade de toiles nombreuses et choisies [4].

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 557.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 12 et 245.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 17, 47 et suiv.
[4] *Ibid.*, t. V, p. 11, 18, 36, 51, 88, 102, 174, 282.

On le voyait aussi parcourir à cheval les environs de Naples avec son secrétaire, M. Riboulet, que lui avait adressé son ami Benoît Rémy [1]. Ce jeune homme devait lui témoigner le plus sincère dévouement lorsque la maladie vint de nouveau l'accabler : séduit dès lors par le caractère attachant et la confiance de M. de Serre, il partageait ses vues et s'associait à la vie de famille de l'ambassadeur, car, fidèle à son propre passé, celui-ci voyait dans l'intimité du foyer le bien le plus précieux, la véritable et unique source des pures joies. L'éloignement de sa mère ne cessait de lui peser, mais il la tenait au courant, par la fréquence de ses lettres, des mille détails qui charmaient son cœur, entre la grâce séduisante de sa femme et les jeux naïfs de ses enfants. Dans l'abandon de cette vie domestique, fraîche, joyeuse et sincère, il oubliait les futilités, les mesquineries et les mensonges du monde qu'il détestait. Comme au temps de l'émigration, où il s'attristait déjà de la frivolité des hommes, comme au temps de ses succès au barreau de Metz, lorsqu'il écrivait à sa mère : « Le monde me repousse à cent lieues de lui; les arbres et les pierres sont mille fois plus près de mon cœur que ces gens-là », il exprimait des sentiments d'une égale aversion pour ce « cercle d'indifférents, automates parlants qui n'intéressent ni le cœur, ni l'esprit et qui, à peu d'exceptions près, forment le fond de toutes les grandes sociétés [2]. »

Lorsque les chaleurs de l'été rendaient insupportable le séjour de Naples, M. de Serre s'enfuyait vers la solitude d'Ischia, pour jouir avec les siens de la paix et de la lumière de ce site enchanteur [3]. Sa curiosité toujours en éveil s'inclinait vers les mœurs pittoresques des paysans, dont il notait avec bienveillance la simplicité et la poésie [4]. Au milieu de leurs fêtes champêtres il goûtait sans mélange ce repos de l'esprit et ce

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 422.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 241.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, t. V, p. 266 et suiv., 274.

calme du cœur que peut seul valoir le contact de la nature.

Il trouvait aussi, à s'isoler en face de la mer ou au faîte des montagnes, une occasion d'élever son âme et d'entendre, dans le recueillement des choses, ces voix intimes, trop souvent couvertes par le tumulte des cités. Certes, M. de Serre avait toujours, le long de sa carrière, témoigné d'un ferme attachement aux principes de la foi. Il ne semble pas avoir été victime de cet esprit d'impiété, si commun chez les hommes nés au déclin du dix-huitième siècle et dont beaucoup des défenseurs de l'Église sous la Restauration ne pouvaient eux-mêmes secrètement se défendre. La sincérité des convictions de l'ancien élève du pensionnat de Metz ne saurait être mise en doute : elle transparaît dans sa correspondance et il avait eu maintes occasions de l'affirmer publiquement. Mais à mesure que les épreuves fondaient sur lui et qu'il se sentait de plus en plus victime de la souffrance, il comprenait davantage le prix des choses divines. Aux appels d'en-haut il répondait avec plus d'élan. On le voyait souvent sortir de grand matin de l'ambassade pour aller discrètement entendre la messe dans la chapelle des capucins, proche du palais [1]. Il faisait part de ses sentiments au fils de son ancien maître, l'abbé Rémy, qui, comme on s'en souvient, avait béni son mariage : « Les afflictions les plus cuisantes sont celles qui nous rapprochent le plus de Celui qui nous a placés sur cette terre comme en un séjour d'épreuves, qui sait nous trouver des voies et de l'espoir quand nous n'en apercevons plus. Mes peines et ces pensées me reportent souvent vers les jours pieux de ma première jeunesse formée sous l'inspiration de ton respectable père. Remercie-le de son souvenir, parle-lui de moi, de ma vénération et de mon tendre attachement. Je me recommande à ses saintes prières, et, lorsqu'il s'élèvera vers le Ciel, je voudrais, comme le disciple d'Élie, être digne de lui demander son manteau [2]. »

Ces préoccupations religieuses, M. de Serre les avait portées

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 423.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 422.

dans ses discussions avec un protestant illustre qui tient une place hors de pair dans les derniers mois de sa vie. Il l'avait rencontré à Rome, où celui-ci occupait les fonctions de ministre de Prusse auprès du Saint-Siège. Aussitôt s'était établie entre l'un et l'autre une admiration réciproque, bientôt transformée en ardente amitié. L'homme que le hasard rapprochait ainsi du comte de Serre pouvait, malgré certaines différences d'origine et de tendances, le comprendre et l'apprécier : c'était l'historien de l'ancienne Rome, le grand Niebuhr.

A vrai dire, ce savant, tout absorbé dans ses études sur l'antiquité romaine, avait recueilli, aux abords du forum, l'écho lointain des paroles dont vibrait la tribune française. Séduit par l'éloquence de M. de Serre, avant même que de le connaître, il lui prêtait comme une parenté spirituelle avec les vieux orateurs de Rome, compagnons familiers de sa pensée, et, lorsqu'il se trouva face à face avec celui qu'il entourait déjà d'une prédilection secrète, il ne fut pas déçu dans ses espérances.

Il céda même à un véritable enthousiasme : « C'est un des hommes les plus nobles que j'aie rencontrés... J'ai passé avec de Serre des jours pleins d'enseignement, des jours inoubliables [1] », écrivait Niebuhr à sa belle-sœur, et, dans une lettre à M. de Serre, au lendemain de leur première rencontre, il s'exprimait ainsi : « Il a pu vous paraître singulier qu'un étranger vous ait montré une vénération et un attachement presque passionnés; sentiments que la seule observation de votre vie publique et l'étude des principes que vous avez développés ont pu inspirer à un individu qui n'avait jamais eu l'avantage de vous connaître personnellement. Mais j'ose me flatter que vous n'y trouverez rien de ridicule, et que vous ne dédaignez pas l'idée d'une Église invisible politique, répandue parmi toutes les nations, ni le sentiment qui embrasse les principes politiques et se porte sur ceux qui, malheureusement en si petit nombre, les établissent et les défendent noblement et courageu-

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 369; t. V, p. 13.

sement. C'est ce sentiment que je vous ai voué à jamais[1]. »

Aux avances du ministre de Prusse, l'ambassadeur français répondait sans restriction. Il se sentait en communion d'âme avec cette nature ardente et, par certains côtés, ingénue. Chez Niebuhr, les mérites du diplomate et la rare culture du savant ne nuisaient pas à la simplicité patriarcale de l'homme privé, et, de même que le comte de Serre savait mêler aux plus hautes considérations politiques les traits d'intimité les plus touchants, de même, l'historien de Rome ne dédaignait pas de descendre des sommets de l'idée aux humbles et charmants détails de sa vie de famille. Ainsi, leur caractère les rapprochait, comme les avait unis une rare communauté de sentiments; et tous deux parcouraient les vestiges de la vieille cité, confondant leur admiration devant ces ruines majestueuses, qu'ils animaient l'un des lumières de sa science, l'autre des éclairs de sa pensée.

Cette amitié, née dès les premières rencontres, devait se manifester dans une correspondance assidue entre le ministre de Prusse et l'ambassadeur de France. Ils se retrouvèrent à Naples, où Niebuhr avait été convié avec sa famille au foyer de M. de Serre. Leurs conversations, comme leurs lettres, n'étaient qu'un incessant échange de vues uniformes sur les grands problèmes et d'aveux émouvants sur leur vie intime. Combien de pages de cette correspondance seraient à citer, également honorables pour ces deux âmes tendres et passionnées.

De Naples, où il se trouvait alors auprès de son ami, Niebuhr écrivait à sa belle-sœur : « J'ai beaucoup vu de Serre, et nos relations ont été si étroites, si constantes, que notre amitié a pris un caractère d'intimité qui lui assure une longue durée, lors même que nous ne devrions plus nous revoir. Je le vénère plus que jamais dans tout ce qu'il fait : et maintenant que je le connais, je puis dire que c'est un homme d'une vertu et d'une pureté parfaites, aussi bien qu'un grand homme et un génie extrêmement rare. J'en étais déjà persuadé par l'image que, sans

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 393.

le connaître, j'avais pu me faire de lui. Sa famille doit être, grâce à lui, la plus heureuse du monde : une femme vive et sensée, qui admire son mari, qui est fière de lui et en est fort aimée; des enfants qui sont l'objet de leur amour le plus tendre [1]. »

Et un peu plus tard, il lui disait : « Mes relations avec de Serre étaient pour nous tous un bien précieux. Nous étions devenus amis à un âge où ni l'un ni l'autre ne croyaient plus qu'il fût encore possible de former de tels liens (il a cinq mois et demi de plus que moi). C'est tout à fait une grande âme et un cœur profond; jamais un cœur plus pur n'a battu dans une poitrine d'homme [2]. »

Il exprimait directement à M. de Serre des sentiments analogues : « Depuis que je vous connais personnellement, vous êtes du nombre de ceux que je dois savoir heureux pour pouvoir l'être moi-même [3]..... Quel intérêt et quel charme ont vos lettres pour moi, cher ami! comme vous voyez bien dans chaque chose le trait qui va droit à mon âme, et que j'aime à voir, à sentir, à réfléchir avec vous! [4]..... J'ai appris aussi à vous connaître comme époux et comme père, et mon affection pour vous a trouvé là une nouvelle et riche matière [5]. »

De son côté, M. de Serre s'épanchait dans le cœur de son ami. Il lui communiquait ses amertumes politiques : « Vous me faites un triste tableau de la situation dans laquelle vous comptez retrouver votre patrie. Hélas! c'est absolument la situation de la mienne; et l'on ne la sent pas moins pour être resté sur les lieux. Je ne l'ai que trop éprouvé; dans ce flux et ce reflux des opinions et des passions, qui veut demeurer fidèle à la vérité et à sa propre raison finit par demeurer seul en butte à toutes les animadversions. L'idée qu'elles s'apprivoiseraient en mon absence, que je ne trouverais à mon retour que le souvenir du

[1] *Correspondance*, t. V, p. 136.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 152.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 25.
[4] *Ibid.*, t. V, p. 243.
[5] *Ibid.*, t. V, p. 147.

peu de bien que j'ai fait ou voulu faire, est une de celles qui ont déterminé mon expatriation. Cet état de malaise général est-il la préparation indispensable à des temps meilleurs? Dieu le veuille! et j'aime à l'espérer[1]. » Mais il ajoutait quelques mois plus tard : « Tout en parlant en très bons termes de moi, on n'ose m'avouer[2]. » En une formule saisissante qui pourrait servir d'épigraphe à sa propre vie, il disait à l'illustre savant : « Toujours il en a coûté pour s'élever au-dessus de son temps. Votre destinée est d'éclairer le vôtre : remplissez-la[3]. »

Cependant une nouvelle épreuve, et combien cruelle, allait atteindre M. de Serre. Tandis qu'il recevait l'annonce de la fin de sa belle-mère, Mme d'Huart, et qu'il était dévoré d'inquiétudes au sujet de la santé d'une de ses filles, sa mère se mourait à Paris. Les lettres de M. de la Boulaye l'informaient au jour le jour de ce triste état[4]. Après une amélioration que l'on avait espérée durable, un brusque dénouement se produisit et, à la date du 30 octobre 1823, M. de Serre écrivait à Niebuhr : « Le 23 du mois dernier, j'ai perdu ma mère, et en elle ma plus ancienne, ma plus constante amie, celle à qui je dois le plus sur la terre. Douée des agréments de son sexe, aimable et belle, elle fut en même temps sage, forte et courageuse. L'émigration m'en sépara pendant six ans et, après six mois de réunion, pendant quatre années encore le séquestre, l'emprisonnement, l'aspect de l'échafaud, la persécution, la ruine ou le supplice de tous les siens, le déluge de maux de notre horrible révolution éprouvèrent sa vertu. Après notre réunion, elle me suivit à Hambourg, à Bruxelles, à Paris, nous ne nous séparâmes qu'à mon départ pour Naples — c'était pour ne plus nous revoir! Jusqu'au dernier moment j'ai été sa pensée et elle a prié Dieu pour moi[5]. »

Quel déchirement pour le cœur de M. de Serre de n'avoir pu

[1] *Correspondance*, t. V, p. 103.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 264.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 368.
[4] *Ibid.*, t. V, p. 200, 300 et suiv., 345 et suiv.
[5] *Ibid.*, t. V, p. 362.

se pencher sur le visage de sa mère, à l'heure atroce de la mort, lui murmurer ces mots si doux dont il avait toujours su la bercer, recueillir le suprême sourire de cette noble femme à qui il devait tant, la consoler de sa présence, l'apaiser de sa tendresse. Il l'avait aimée avec une ferveur si délicate et si touchante, immuable dans les épreuves de son premier exil, comme sous le poids des soucis, des travaux et des honneurs. Fidèle à son mari jusque dans la tombe, elle ne tardait pas à le rejoindre et le fils douloureux n'avait d'autre consolation que d'évoquer de loin les souvenirs du passé et de s'abîmer dans ses espérances.

Il chercha quelque dérivatif à sa peine dans une excursion à travers le royaume de Naples, visitant l'abbaye du Mont-Cassin et la trappe de Casamari [1], goûtant auprès des moines « dans le silence des cloîtres, dans leurs longs corridors, dans la majesté des églises, quelque chose qui sympathise avec la douleur, quelque chose qui en bannit les mouvements impatients et tumultueux, qui lui commande le calme et la résignation [2]. »

Son fidèle ami, M. de la Boulaye, lui écrivait toujours de Paris. Tout en compatissant à ses deuils privés avec une pitié attendrie [3], il l'informait de la vie politique et de l'état d'esprit des partis. Il lui montrait l'influence de plus en plus prépondérante de l'extrême droite, il rappelait aussi à l'ambassadeur de Naples que l'absence est une grande source d'oubli. « Il ne faut pas, lui mandait-il, se faire illusion : on ne s'occupe ici que de ce qu'on a sous les yeux ; il n'y est pas plus question de vos anciens collègues que du dernier ministère de Louis XV, et l'on n'y parle pas plus du duc Decazes que du duc d'Aiguillon. Vous faites exception à la règle, autant que possible, parce que les débats des Chambres vous rappellent aux esprits dans tous les moments difficiles, parce qu'on regrette votre règlement, et que, en le regrettant, il faut convenir que vous aviez de l'avenir dans la tête... On entend volontiers bien parler de vous, on répond

[1] *Correspondance*.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 355.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 369, 374.

sur le même ton, et de la même haleine on loue tout ce qui fait du bruit; les délicats sont rares, les fidèles plus rares encore [1]. »

A travers ces lignes et d'autres aveux non moins équivoques, M. de Serre devinait que son éloignement momentané des affaires publiques détachait de son souvenir bien des amis de la veille et que d'autres, inquiets de son retour, aspiraient à le voir s'éterniser dans son ambassade. L'attitude de M. de Wendel, lors des élections précédentes, lui paraissait de plus en plus suspecte. Il voyait M. de Villèle alléguer, malgré des propos flatteurs et des protestations d'estime, mille objections à sa candidature pour des élections partielles dans le département du Bas-Rhin [2]. Mais, comme le gouvernement semblait lui promettre un appui formel pour le premier siège vacant en Moselle, comme il était lui-même, à cette heure, absorbé dans ses deuils, il se résignait à l'attente sans impatience ni amertume. Sa droiture ne pouvait pressentir la conspiration qui se tramait dans l'ombre. Il ne se doutait pas que les douleurs qui venaient de l'atteindre n'étaient que le prélude d'autres épreuves, où son cœur, déjà meurtri, achèverait de se briser.

***

La guerre d'Espagne s'était glorieusement terminée par la prise de Cadix et la délivrance du Roi. C'était pour la France et la dynastie des Bourbons un grand succès, auquel la cour de Naples s'associait avec joie et que M. de Serre faisait célébrer dans une fête fastueuse au palais de l'ambassade. A Paris cependant le ministère voulait profiter de l'heureuse impression produite par ces événements : il se décidait à la dissolution de la Chambre [3]. Les collèges ne devaient être convoqués que pour le mois de février suivant, mais, dès le mois de novembre, les combinaisons électorales s'ébauchaient.

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 435.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 207 et suiv.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 380 et suiv.

Était-ce enfin pour M. de Serre le retour tant souhaité à la vie publique? Dès que la nouvelle lui était parvenue, il avait prié ses amis de Paris de sonder les intentions du gouvernement. Les premières réponses qu'il recevait ne laissaient pas de l'inquiéter. Le baron du Teil faisait part à Mme de Serre des échos qu'il avait recueillis auprès de M. de Villèle.

J'aurais voulu, lui disait-il, avoir à vous annoncer que tout s'arrangerait à votre gré et au gré de nous, et il m'en coûte plus que je ne saurais vous dire d'avoir à vous avouer que cette satisfaction, comme vous allez voir, m'est refusée. Je n'avais pas attendu votre lettre : déjà avant de l'avoir reçue et après, j'ai été, au nom de mon ancienne amitié pour de Serre, et, au reste, ainsi que j'avais fait en 1822, tout franchement savoir dans quelles dispositions on (M. de Villèle) était à son égard : on m'a, comme en toutes occasions, parlé de toute l'estime et de tout l'attachement qu'on lui portait, de tout le regret qu'on avait eu de ne pouvoir l'empêcher de quitter les affaires, de tout ce dont on avait été redevable, dans des circonstances bien graves, à son caractère et à son grand talent; mais on n'en a pas moins paru penser qu'il se trouverait à la Chambre dans une fausse position, qu'il ne pouvait pas s'y rendre utile, y faire le bien qu'on savait être dans son cœur, et que, dans son intérêt même, il ne devait pas désirer d'y être appelé; en même temps, on a exprimé un grand désir de voir revenir la députation telle qu'elle était [1].

M. de Wendel, à qui M. de Serre, trop confiant, avait écrit : « Avec vous les choses me paraissent dans de bonnes voies [2], » commençait par le détourner discrètement de ses vues :

Je ne vois qu'une chose utile pour vous; c'est la certitude de rester où vous êtes, et je pense que vous aurez cette certitude même sans être nommé; tant que M. de Villèle sera au ministère, vous conserverez le poste que vous occupez si cela vous convient. Quant à rentrer au ministère, je ne le désire pas dans votre propre intérêt; vous seriez moins heureux et, après une seconde culbute, vous vous trouveriez moins bien qu'aujourd'hui.

Vous devez sentir combien ce que je vous dis là est désintéressé de ma part; car, même pour mon intérêt, j'aimerais mieux sans doute

[1] *Correspondance*, t. V, p. 383.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 385.

vous voir au timon des affaires; mais j'ai vu la vie que vous meniez, et j'ai souvent trouvé qu'elle était affreuse. Vous n'aviez sans doute d'autre désir que de rendre votre pays heureux, et cependant ceux qui remplissaient vos salons ont été les premiers à vous dénigrer. J'ai *vu* des chefs de division nommés par vous, soutenus par vous, trouver l'administration de votre successeur bien préférable à la vôtre, quoiqu'ils reconnussent supériorité de talents chez vous. M. de Richelieu était sans doute le plus honnête homme de France, celui peut-être qui a rendu les plus grands services : j'ai *vu* plaisanter ceux qui se plaisaient à rappeler son souvenir; je n'ai plus trouvé rien à envier dans la position des ministres, et je crois que vous devez être beaucoup plus heureux qu'eux [1].

Contre de telles suggestions, l'ambassadeur de Naples protestait hautement : « Vous ne me trouverez pas trop d'amour-propre si je pense que, dans sept années, il peut se présenter plus d'une circonstance où je puis encore être utile; manquer cette élection, c'est m'en ôter à tout jamais les moyens. Ce n'est pas seulement m'empêcher de faire aucun pas ultérieur dans ma nouvelle carrière, c'est me livrer à toutes les incertitudes, même pour ma position actuelle, à la merci du premier changement, de la première ambition à satisfaire où à écarter [2]. » Mais M. de Wendel devenait de plus en plus pressant et dévoilait l'opposition avérée du gouvernement.

La réponse que M. de Villèle avait faite à du Teil, disait-il, me faisait pressentir les dispositions du ministère; j'ai cependant abordé la question avec M. de Villèle. Il n'y a pas eu un moment d'hésitation dans sa réponse : elle est négative. Il m'a dit que votre nomination était incompatible avec la haute place que vous occupiez, et que nomination et démission devenaient synonymes; que sous tous les autres rapports, vous pouviez compter sur lui, soit pour une ambassade plus active, soit pour une haute place dans la magistrature... J'ai eu ensuite avec M. Capelle un long entretien : il m'a dit que, bien malgré lui, il avait été obligé de donner à notre nouveau préfet des instructions contraires à votre nomination... Je sais, mon cher ami, que vous trouverez mon ambition pour vous trop bornée, mais

[1] *Correspondance*, t. V, p. 400-401.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 405.

la voici : l'une des premières présidences dont je vous ai parlé, et cela réussira infailliblement, de là vous verrez passer bien des ministères et vous pourrez aider de vos conseils ceux qui paraîtront le mériter. Si vous vous retrouviez à la Chambre, vous y trouveriez promptement la fin de votre existence : c'est là ma pensée tout entière[1]. »

Correspondance cruelle où se manifeste la nature si différente de ces trois hommes : M. de Serre, généreux, loyal et confiant, M. de Villèle, impassible et résolu dans sa froide hostilité, M. de Wendel, instrument docile et intermédiaire complaisant du parti vainqueur contre celui dont il se disait l'ami.

Sans doute, il protestait de ses sentiments et ne voulait pas paraître s'associer à la lutte qui allait être entreprise. Il écrivait dans ce sens à M. de Serre comme à M. de Villèle, annonçant à l'un et à l'autre sa démission de la présidence du collège électoral de la Moselle[2], et M. de Villèle répondait :

J'ai reçu votre lettre et j'ai mis sous les yeux du roi votre démission de la présidence. Je conçois vos scrupules, mais je ne les trouve pas fondés, à moins que vous ne vouliez agir pour de Serre, car le gouvernement est loin d'exiger de vous que vous agissiez contre lui; nous ne l'avons fait pour aucun royaliste, seulement nous donnons de préférence notre influence à des candidats que nous avons choisis, soit comme députés, soit comme ayant plus de chances.

Mon opinion est que de Serre fait une faute dans son intérêt; il est dans l'erreur sur la véritable situation des affaires générales; la question de la septennalité passera avec moins de difficulté qu'il ne se le figure, et, dès lors, l'appui de son talent sera moins apprécié. D'un autre côté, il nous croit beaucoup plus près d'être débordés par les royalistes fous que nous ne le sommes, et, pour les combattre, il n'est pas en aussi bonne position que nous : voilà du moins mon opinion. Ainsi, c'est comme son ami que je désapprouve le parti qu'il prend, bien plus que comme ministre; en cette dernière qualité, je rends trop de justice à ses sentiments pour redouter en rien son élection.

Quant à vous mon cher, le roi vous laisse le choix ou de prendre, ou de résigner la présidence, selon que vous voudrez agir pour de

[1] *Correspondance*, t. V, p. 412-414.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 415, 451, 453, 457, 464.

Serre, ce qui n'est pas compatible avec elle, ou seulement vous abstenir, ce qui ne me semble manquer en rien à l'amitié qui vous lie [1].

Cependant M. de Serre persistait dans son dessein. Malgré l'opposition si nette de M. de Villèle, il recevait les encouragements de M. de Chateaubriand et pensait que la bienveillance du ministre des Affaires étrangères pèserait sur le président du Conseil. A M. de Wendel il exposait avec franchise les raisons de sa détermination.

« Je crains que, après m'avoir trop cru voué au repos et à la remise, vous ne me jugiez tourmenté d'ambition, ce qui serait injuste.

Vous avez vous-même trop d'activité dans l'esprit pour ne pas comprendre que cette activité longtemps exercée devienne un besoin, et que, constamment appliquée au bien de son pays, elle devienne un sentiment énergique. Dans cette disposition une inaction forcée, ou, moins encore, une action de peu d'intérêt devient un état de résignation et bientôt un état de souffrance si le cœur saigne de plus d'une plaie et s'il lui faut aliment et diversion, si d'ailleurs l'état moral et politique du pays, si votre rôle vous interdisent toute communication et vous laissent seul vis-à-vis de vous-même.

Que désiré-je donc? Simplement aller, chaque année, passer trois mois à la Chambre, m'entendre avec le gouvernement sur ce qu'il peut y avoir de grand et d'utile à faire. Je crois depuis deux ans avoir beaucoup gagné par la méditation, l'observation et l'étude; j'ai en partie complété ce qui me manquait, la connaissance de nos intérêts au dehors et de leur influence sur les mesures intérieures. Personne ne sait mieux et ne sent mieux que moi que la force des choses nous a conduits au système actuel, qu'on ne peut faire de bien que dans ce système et par ce système; j'aurai au moins cette habileté d'intelligence et de probité qui subordonne tout à une idée principale, qui est aussi un premier devoir. Ne soyez donc nullement embarrassé de ma position : elle serait bonne, franche et nette [2].

[1] *Correspondance*, t. V, p. 456. — M. de Puymaigre a rapporté de son côté combien M. de Serre était redouté de M. de Villèle, et rapporté le propos que celui-ci lui tint « avec son accent nasillard » : « M. de Serre est bien à Naples; il faut qu'il y reste. » Comte DE PUYMAIGRE, *Souvenirs*, p. 263.

[2] *Correspondance*, t. V, p. 418-419.

Faut-il s'excuser de citer aussi longuement cette correspondance? Il semble qu'à la résumer on risque d'en atténuer l'accent de passion et de vie. Elle révèle la double lutte qui se poursuivait entre Paris et Naples, lutte de sentiments et lutte de personnes, inspirée de part et d'autre par des motifs bien différents, ici une ardeur généreuse, là une rancune implacable. M. de Villèle pouvait diriger sur place la bataille et usait de tout le crédit de sa position de chef de gouvernement. Contre la candidature de l'ancien garde des sceaux nulle pression ne fut épargnée. Les agents déployèrent un zèle inusité. Le résultat fut tel qu'on le pouvait attendre. Candidat dans les circonscriptions de Briey et de Metz, M. de Serre subit un échec complet dans la première, et, dans la seconde, échoua à quatre voix de minorité, n'ayant obtenu que 95 suffrages sur 197 votants.

Jusqu'à la fin, il avait, malgré quelques perplexités, conservé un espoir invincible. L'opposition de M. de Villèle ne lui paraissait pas irrémédiable. Il ne pouvait croire que l'esprit de parti l'emporterait sur le souvenir des services rendus par lui au pays et que certaines divergences de vues feraient méconnaître son immuable dévouement à la monarchie. Il était toujours victime de ses illusions. La parole qu'il avait dite se vérifiait : « Mes amis m'ont souvent reproché de juger trop favorablement les hommes et de ne pas croire assez facilement le mal [1]. » L'annonce de sa défaite fut pour lui une douloureuse surprise.

De Paris, de la Lorraine et de l'Alsace, les lettres affluaient vers Naples. Une des plus passionnées était celle de M. de Chevert : « Que de bassesses il a fallu faire pour vous ôter quatre voix ! Comme il a fallu s'avilir ! Les feuilles libérales ont donné ces jours-ci un article sur votre non-élection. Heureusement, elles ne savent rien ; elles n'ont pas pu étaler notre linge sale... Votre beau-frère d'Huart n'a pas même pu faire insérer dans la feuille, dite royaliste, de Metz, que vous étiez éligible, afin

[1] *Correspondance*, t. V, p. 160.

de démentir un bruit qui avait couru... Wendel a fait une faute. Il fallait s'en tenir à ce que lui disait M. de Villèle : garder la présidence en s'abstenant; sa seule présence vous valait vingt voix; car, se démettant, il a laissé la présidence à un de vos ennemis.... Enfin malgré tous les efforts de l'administration et du ministère, efforts poussés au dernier degré de virulence et d'indécence, malgré votre absence et celle des deux principaux électeurs, malgré la défection de vos principaux obligés, malgré l'obligation d'écrire son bulletin sous les yeux de vos ennemis, quoique pas un verre d'eau n'ait été donné pour vous et que des milliers de verres de vin aient été donnés contre vous, il ne vous a manqué que quatre voix, si même elles vous ont manqué [1] ».

M. de Chateaubriand, qui n'avait cessé de marquer sa bienveillance à M. de Serre, le consolait par l'espoir des prochaines revanches. « Je voudrais, disait-il, commencer ma lettre par vous offrir mes félicitations sur votre nomination à la Chambre des députés, et je n'ai à vous faire, au contraire, que des compliments de condoléance. Mais il y a remède à tout avec la patience et le temps, et j'espère bien vous voir, quelque jour, honorer le département des Affaires étrangères par vos talents à la tribune [2]. »

Tout à la joie de son triomphe, M. de Villèle s'attardait à des considérations désobligeantes : « Pour ce qui vous regarde personnellement, mon cher monsieur, j'ai constamment dit à vos amis ce que je vous eusse dit à vous-même, si vous eussiez été ici, c'est que je ne comprenais pas que, dans votre position, il pût être d'aucune utilité, ni pour vous, ni pour nous, que vous fussiez nommé député. Si vous étiez venu à la Chambre sans nécessité, vous donniez ouverture aux prétentions sur votre ambassade, et la plus heureuse chance eût été d'y retourner. Les aperçus que nous avions sur les élections nous ont toujours donné la certitude d'une immense majorité pour la septennalité

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 25.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 18.

et d'une force suffisante pour contenir les deux oppositions[1]. » Il ajoutait, non sans ironie : « Croyez que, pas plus aujourd'hui que dans d'autres temps, nous ne sommes jaloux ou dédaigneux des talents faits pour honorer notre pays et lui rendre d'éminents services[2]. »

Cette lettre appelait une réponse sévère et digne. M. de Serre l'adressa aussitôt au président du conseil : « Vous me dites que vous n'avez pas compris mon désir d'être député. Je vous assure que, si je ne l'eusse pas manifesté, nombre de personnes, et des meilleurs serviteurs du roi, m'auraient taxé d'une indifférence qu'ils auraient peut-être nommée plus sévèrement. Je n'étais pas, d'ailleurs, préparé à votre opposition, tout au contraire; à peine maintenant je la comprends bien encore. Elle a fait toute la difficulté de ma situation; je me suis demandé quel était le devoir, j'ai tâché de le faire, et ainsi l'on attend tranquillement l'avenir[3]. »

Quant à M. de Wendel, il ne cessait d'écrire lettres sur lettres[4], d'abord pour montrer à son parent les risques d'un échec, puis pour lui en expliquer les causes, uniquement dues, disait-il, à l'acharnement de l'administration et à la pression inouïe exercée sur le corps électoral.

Il est certain qu'une campagne violente avait été menée contre la candidature de M. de Serre. M. Duvergier de Hauranne, fils de son ancien collègue, qui se trouvait alors auprès de lui, a laissé l'aveu de l'impression de stupeur éprouvée par l'ambassadeur de Naples à la nouvelle de son échec[5]. Bien plus tard, écrivant à M. Gaston de Serre, à l'occasion de la publication de la correspondance de son père, M. de Hauranne ajoutait dans une lettre inédite : « J'ai dit, dans une note de mon *Histoire parlementaire*, comment j'ai appris l'acte incroyable d'ingratitude qui a empêché M. de Serre de rentrer en 1824 dans la Chambre des

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 12-13.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 38.
[4] *Ibid.*, t. V, p. 464; t. VI, p. 1, 6, 7 et suiv.
[5] *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, t. VII, p. 525.

députés. Mais je dois vous dire que dans le récit qu'il a bien voulu me faire, il avait fort ménagé le gouvernement qu'il servait et son ami M. de Wendel. Je savais que l'un l'avait combattu et l'autre mal soutenu; mais je ne me doutais pas des moyens odieux qui avaient été employés pour le faire échouer. Les ministres et les préfets de cette époque n'ont rien laissé à inventer aux ministres et aux préfets de l'Empire [1]. »

Quelle avait été, en toute cette affaire, l'attitude de M. de Wendel? Malgré ses protestations d'amitié et l'expression de ses regrets tardifs, il apparaissait à M. de Serre éclairé d'une triste lumière. « M. de Serre, écrivait la baronne d'Hunolstein à M. de la Boulaye, a manqué sa nomination de quatre voix, et tous ceux qui, par un motif ou par l'autre, l'ont porté, ont bien regretté l'absence de M. de Wendel, qui aurait donné sa voix et pu entraîner quelques incertains, s'il l'eût voulu. Il l'a servi par une démission d'éclat (la démission de sa place de président du collège); il ne l'a peut-être pas servi avec zèle dans les détails qu'une amitié, voulant obliger réellement, n'aurait pas négligés [2]. »

Doit-on penser que l'ambition de la pairie ait incité M. de Wendel à se faire l'instrument docile des rancunes de M. de Villèle, en desservant son parent? Il serait peut-être excessif de l'affirmer, à ne tenir compte que des éléments fournis par sa correspondance. Il y a cependant une lettre assez significative de M. de la Boulaye [3], où il est parlé du « gros cousin » et du messager que celui-ci envoya pour expliquer et justifier sa conduite, car il avait comme l'obsession d'un remords. M. de Wendel devait mourir peu de mois après M. de Serre, sans avoir obtenu de lui une lettre implorée avec insistance. L'ambassadeur se renfermait dans le silence et, tout en rendant M. de Villèle responsable du plus triste rôle dans cette trahison [4], il ne pouvait

[1] *Archives privées.*
[2] *Correspondance*, t. VI, p. 6.
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 22 et suiv.
[4] Cf. P. Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains*, p. 268, et baron de Barante, *Vie politique de Royer-Collard*, t. II, p. 236 : « Il aurait voulu être

manquer de juger durement la complicité de M. de Wendel.

Devant cette attitude d'un ami auquel il avait voué sa confiance, M. de Serre relisait les lettres équivoques et tendancieuses reçues de lui depuis quelques mois. Il songeait aussi aux discussions parfois assez vives qu'il avait eues avec son parent, à propos de certaines affaires d'argent[1], discussions qui, d'ailleurs, n'avaient point paru altérer la cordialité de leurs relations. Il évoquait enfin les ombres légères qui s'étaient élevées entre eux dès les premiers temps de son mariage, et l'amertume de découvrir une fourberie, à laquelle il s'était longtemps refusé à croire, doublait le regret de son échec.

Car, on ne saurait trop insister sur ce point, la peine d'être éloigné de la vie publique comptait moins aux yeux de M. de Serre que la constatation de l'ingratitude qui l'en écartait. S'il éprouvait quelque tristesse de se voir rejeté de l'arène comme un lutteur inutile, il ressentait surtout une douleur poignante devant la défection de l'amitié et la perfidie dont il était la victime. « Je suis attristé, écrivait-il à Niebuhr, d'avoir vu tant de personnes, en cette occasion, renier la conscience, le sang, la reconnaissance et l'amitié; je le suis des présages qui doivent saisir tout homme de bien, lorsque l'immoralité est érigée en devoir et en trophée[2]. » Comme le duc de Richelieu, qui n'avait désiré le pouvoir qu'en vue des services à rendre à la France, et qui, méconnu des uns, renié des autres, renversé par la coalition de tous, avait été conduit au tombeau par tant d'injustices et de souffrances, le comte de Serre, ébranlé de longue date dans son âme et son corps douloureux, pouvait voir dans cette nouvelle épreuve le prélude de sa fin prochaine.

réélu aux élections de 1823 et s'était reposé du succès de sa candidature sur un ami intime qui, pour ne pas déplaire à M. de Villèle, ne fit rien de ce qui était nécessaire : ce fut un grand chagrin pour M. de Serre. »

[1] *Archives privées.*

[2] *Correspondance*, t. VI, p. 51.

*
* *

Malgré son indomptable volonté de réagir contre le destin accablant, il sentait décliner ses forces et l'ombre descendre sur sa vie. La maladie qui, depuis l'émigration, le minait sourdement et dont les assauts répétés avaient parfois failli compromettre sa carrière, allait le ressaisir et le terrasser. Usé jusqu'aux fibres les plus secrètes, ce cœur ardent ne pouvait désormais lutter avec avantage contre la mort.

Une nouvelle émotion était venue le secouer lorsque les jours de Mme de Serre et de l'enfant dont elle était enceinte furent mis en péril par un accident de voiture[1]. Peu de semaines après, cependant, le 13 juin, une troisième fille naissait au foyer de l'ambassadeur, qui annonçait la nouvelle à son beau-frère, le baron d'Huart, en lui disant : « La petite s'appellera Isabelle, nom de la duchesse de Calabre, puis Françoise, d'après le duc prince héréditaire, qui la tiennent sur les fonts; nous y ajouterons Marguerite-Olympe, en mémoire de nos pauvres mères[2]. »

La naissance de cette enfant semble ajouter au crépuscule de M. de Serre un doux et clair rayon et comme une illusion d'espérance. Sa frêle image ne cessera de le hanter et de l'attendrir, tandis qu'il se verra de plus en plus consumé par une crise qui, presque aussitôt, s'était abattue sur lui et l'avait fait transporter en hâte à Castellamare, sur l'autre rive de la baie de Naples.

Quelle était la nature de ce mal qui lui arrachait des plaintes douloureuses? Les médecins ne parvenaient à se mettre d'accord ni sur le diagnostic, ni sur le traitement. Les uns pressentaient une recrudescence de l'affection de poitrine, les autres une crise hépatique. « Schomberg, écrivait à M. de Belleval, son secrétaire d'ambassade, veut absolument que la douleur du côté provienne du foie. Avant d'avancer une pareille chose, il me

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 72 et suiv.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 85.

semble qu'il devrait attendre d'avoir vu le malade, mais *mordicus* il soutient qu'il connaît mieux que personne le tempérament de M. de Serre, tandis que Santerre dit que cette douleur n'est qu'accidentelle et ne doit pas inquiéter[1]. » Mme de Serre, impuissante et navrée, s'alarmait de ces divergences.

Elle était demeurée à Naples, retenue par l'état encore fragile de sa santé, avec l'enfant qui venait de naître. Les autres avaient suivi M. de Serre, ainsi que son dévoué secrétaire, M. Riboulet. Entre Naples et Castellamare allait s'établir une correspondance quotidienne, partiellement publiée, en grande partie inédite, alternativement angoissée et confiante, toute frémissante de tendresse.

« Prends courage et patience pour nous deux, chère amie, disait M. de Serre dans un de ses premiers billets. Pour moi, il faut le temps. Tes lettres me font grande joie. Les enfants sont sages. Fernand est bien ici pour les dents. C'est l'être qui me fait sourire. Que je voudrais te le ramener! J'ai moins souffert, mais je suis faible et t'embrasse cependant de tout ce qui me reste de force. Ton bien-aimé et tendre ami. Mes baisers à toi et à la sage Isa[2]. »

Et quatre jours plus tard : « On m'a mis en belle maison, bon air et grand repos, chère amie. Que Dieu serait bon de nous y réunir tous bien portants dans six semaines. Sa volonté soit faite! Je t'embrasse, toi et Isa, et vous envoie toutes mes tendresses et bénédictions. Soyez toujours aussi sages l'une que l'autre[3]. »

De son côté, Mme de Serre, désolée de son éloignement, suppliait son mari de la laisser accourir vers lui et lui disait son anxieuse impatience.

« *3 juillet.* — Je ne puis assez exprimer, mon tendre ami, combien je suis touchée des lignes que tu as bien voulu me tracer : elles me prouvent que rien au monde ne peut te faire

[1] *Archives privées.*
[2] *Correspondance*, t. VI, p. 100.
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 103.

oublier ta pauvre amie, bien malheureuse de te voir tant souffrir depuis si longtemps... »

« *4 juillet.* — J'attends tout du bon air et, dans quelques jours, tu t'en trouveras bien, je l'espère; mais d'ici là, je souffrirai de toutes tes douleurs, et je voudrais bien les avoir à ta place, car s'il est triste de souffrir, il l'est encore davantage de savoir malades et loin de soi ceux que l'on aime [1]. »

« Cher ami, écrivait-elle quelques jours plus tard, prends courage, je t'en prie. Ne te livre à aucune idée triste, mélancolique; elle nuirait à ta guérison. Songe que tu es tout, tout au monde pour tes enfants, pour ta pauvre amie, et que tu pourras peut-être encore faire le bien de ton pays. » Et parlant de ses enfants, elle ajoutait : « Cher ami, ils seront bons comme toi, et nous aurons d'eux de la satisfaction. Va, nous aurons encore de bons moments dans cette vie; guéris-toi seulement [2]. »

Le lendemain, 12 juillet, elle disait : « Tu as donc eu encore de ces cruelles douleurs spasmodiques. Ah! quand serai-je assez heureuse pour apprendre un mieux sensible, disparition de douleur et augmentation de forces. Si les prières les plus vives, les plus ardentes pouvaient quelque chose, Dieu aurait enfin pitié de nous. Ah! mon bien-aimé, te savoir si souffrant et être loin de toi! Ne suis-je donc plus cette amie dont autrefois les soins ne te déplaisaient pas? Ah! je sais bien que c'est par intérêt pour ma santé que tu me laisses en exil, mais cet intérêt même est cruel. Pardonne, pardonne mes plaintes, mais je souffre tant loin de toi [3]! »

Son fidèle secrétaire, M. Riboulet, a laissé, dans une précieuse lettre adressée en 1867 à M. Gaston de Serre, quelques détails sur ce triste séjour à Castellamare : « Pendant sa dernière maladie, dit-il, il trouvait plaisir à me faire jouer sur la flûte la musique que nous avions entendue ensemble, et surtout *Mosé* et la *Sémiramide*. Ce souvenir m'en rappelle un autre du même

[1] *Archives privées.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

temps, mais plus douloureux pour moi. Quand, après l'avoir quitté le soir, le retrouvant le lendemain matin, je lui demandais comment il avait passé la nuit et comment il se trouvait, pour toute réponse, le plus souvent, il me prenait la main qu'il plaçait sur son côté ou sur le creux de l'estomac qui était un foyer brûlant et, silencieux, il me laissait à conclure ce qu'il souffrait sans se plaindre [1]. »

Cependant, des illusions d'apaisement succédaient aux douleurs cruelles. « Schomberg est content, amie, écrivait M. de Serre le 15 juillet. Remercions Dieu. J'adopte tous les projets. Quelle douce récompense de les exécuter ensemble! Tu doutes que je sente ma privation de toi, de tes consolations, tes paroles, tes doux regards. Et qu'ai-je, que puis-je avoir en place? Oh! non, tu ne doutes pas, car déjà tu m'as soigné. Mais ruiner la jeune et belle vie de mon amie! Et mes enfants [2]?... »

« Que je suis heureuse, répondait aussitôt Mme de Serre. Oh! douce espérance de te voir bientôt hors d'affaires! Quel bien j'en éprouve déjà, quelle bonne nuit je vais passer. Tes délicieuses lignes, les plus tendres que j'ai reçues de ma vie, seront sur mon cœur et me pénètrent d'amour et de reconnaissance. Demain, je t'écrirai encore quelques lignes. Je n'ai pu résister ce soir au bonheur de te dire que, depuis notre cruelle séparation, c'est le premier bon moment que j'ai éprouvé. Cher ami, dors bien cette nuit. Que les anges veillent sur toi. Que d'heureux songes te bercent doucement. Caresse nos bons enfants. Toute à toi! [3] »

Quelques jours auparavant, Mme de Serre avait fait une discrète allusion aux choses de la politique. « Pourquoi, écrivait-elle le 7 juillet, ne veux-tu plus entendre parler d'élections? Je crois bien que celle-ci ne réussira pas, car nous ne sommes guère en veine, mais il ne faut cependant rien avoir à se reprocher. » Et elle ajoutait le surlendemain : « D'après le petit mot

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 423.
[2] *Ibid.*, t. VI, 106.
[3] *Archives privées.*

de Chevert, il paraîtrait que ce laid W[endel] ne veut pas plus de toi à Al... qu'à Metz, et alors, il n'y a aucun espoir. A la garde de Dieu. Qu'il daigne te rendre la santé. Le reste n'est que secondaire. Reprends tes forces et puis nous te ferons tant voyager que le mal ne pourra plus t'atteindre[1]. » En s'exprimant ainsi, elle répondait à l'aveu que son mari avait laissé échapper dans un de ses billets où il disait : « Je donne au diable les élections[2]. »

Ainsi les soucis politiques s'effaçaient chez ce mourant pour ne laisser place qu'aux pures affections de la famille, où il avait toujours trouvé les plus chers dédommagements à ses déboires d'homme d'État. Dans l'intimité du foyer où s'attendrissait son âme virile, il avait connu la vraie joie, et, en ces heures suprêmes, il demandait l'apaisement de sa fièvre à la fraîcheur de cette source. Comme il nous plaît de retrouver, au terme de sa carrière, la rare puissance d'aimer qui toujours distingua la persistante jeunesse de son cœur!

« On me prend tout assoupi, chère amie; je n'ai d'esprit que pour te remercier de ta lettre tout angélique, t'embrasser de tout mon cœur, toi et Isa[3]. » Ces lignes émues sont les dernières qu'ait tracées sa main défaillante.

Lorsqu'il connut la gravité d'un état qui ne laissait plus d'espérance, à la veille d'une opération redoutable, le comte de Serre témoigna d'une fermeté sereine et d'une parfaite maîtrise. Il abandonnait sa famille au mystérieux avenir et se sentait proche de l'éternité. Il dicta une touchante lettre pour recommander sa femme et ses enfants à la bienveillance du roi[4], tandis qu'il se remettait lui-même à la miséricorde de Dieu.

« Au dernier jour, écrivait plus tard M. Riboulet à M. Gaston de Serre, les médecins ayant, d'un commun accord, reconnu au foie un abcès assez avancé pour que l'extraction en pût être

[1] *Archives privées.*
[2] *Correspondance*, t. VI, p. 101.
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 107.
[4] *Ibid.*, t. VII, p. 334.

faite le lendemain, votre noble père, toujours avec ce calme et cette fermeté héroïque dont il ne se départit jamais, me dicta les quelques lignes par lesquelles il recommandait sa famille au roi Louis XVIII, vous appela tous de Naples à Castellamare où la santé de votre bonne mère ne lui avait pas permis de venir jusque-là, et fit venir le prêtre qui, en sortant de sa chambre, répéta à plusieurs reprises, en levant les bras au ciel : « È un angelo, è un angelo ! » Peu de moments après, sans doute sous l'action des émotions successives, vous savez le reste, mon cher Gaston, votre mère, vous tous, vous êtes arrivés. L'agonie était commencée; elle a duré plusieurs heures d'angoisse, certainement, car nous n'avons cessé d'essuyer de linges frais son corps ruisselant de sueur froide jusqu'au moment où, toujours sans plainte et sans mouvement, il rendit doucement à Dieu sa grande âme [1]. »

Ainsi se terminait, le 21 juillet 1824, cette douloureuse existence, poignante jusque dans l'abandon de sa fin. Les honneurs funèbres les plus éclatants furent rendus, sur l'ordre du roi de Naples, à la dépouille de l'ambassadeur [2]. Éphémère cortège de gloire, impuissant à préserver de l'oubli le noble serviteur de la France, qui avait vécu pour elle, qui mourait pour elle et descendait dans la tombe avec la tristesse d'emporter, comme Mirabeau, le deuil d'une monarchie.

B. Combes de Patris.

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 424.
[2] *Ibid.*, t. VII, p. 342.

COMPTES RENDUS

Manuel historique de la question d'Orient (1792-1923), par Jacques ANCEL, in-18. 336 pages, avec deux cartes, dont une hors texte. Paris, Delagrave, 1923.

Rien de plus compliqué, pour le grand public et même pour les spécialistes, que la question d'Orient au dix-neuvième et au vingtième siècles, malgré les nombreux livres de vulgarisation qu'elle a suscités dans la littérature historique française. Le premier mérite du travail de M. Ancel est d'être clair et bien composé. Toute l'évolution de la question d'Orient y est retracée chronologiquement, le fait essentiel et prédominant servant de cadre à chaque chapitre, les autres venant se grouper autour de lui quasi naturellement : de 1792 à 1815, la crise serbe; de 1815 à 1829, la crise grecque; de 1830 à 1841, la crise égyptienne; de 1841 à 1859, la crise roumaine; de 1860 à 1878, la crise bulgare; de 1878 à 1897, l'ère hamidienne, Abd-ul-Hamid devenant le centre du développement; de 1897 à 1913, la crise macédonienne; enfin — et à ce moment la question d'Orient se dilue en un problème plus vaste — de 1914 à 1923, l'Orient dans la crise européenne.

Le plan même du livre de M. Ancel nous indique l'objectif pédagogique que s'est proposé l'auteur. Il a voulu faire un *manuel*, mais un *manuel d'enseignement supérieur*, accessible à tous ceux qui disposent d'une culture générale un peu développée. Des faits abondants, nombreux, condensés en un récit précis, sous une forme extrêmement concrète et vivante, un peu haletante même dans sa rapidité, une riche bibliographie adjointe à chaque chapitre; point de système, mais des idées générales qui se dégagent de l'esprit des événements; un ensemble resserré, mais complet, où chaque pays trouve successivement sa place. Un seul défaut, nous semble-t-il, une coquetterie d'exactitude qui exagère l'emploi des mots étrangers, du vocabulaire balkanique, avec quelque danger de dérouter le lecteur et de le fatiguer un peu.

La méthode employée par l'auteur est sérieuse et tout à fait scientifique. Il n'est point indifférent, pour la comprendre et l'apprécier, de savoir que M. Ancel a fait vaillamment une grande partie de la guerre dans la péninsule balkanique, et qu'il a vu, en des instantanés tragiques que nous raconte son livre antérieur : *les Travaux et les peines de l'armée d'Orient* (1915-1918), beaucoup des paysages où se passent les événements qu'il relate. De là l'intérêt tout particulier de son dernier chapitre, qui est celui d'un témoin oculaire, et aussi la nouveauté des considérations géographiques qui servent d'étai à son développement d'ensemble.

Les considérations de langue, de race et de religion sont en effet incapables à elles seules de nous donner la clef de la question d'Orient. Il en est de même des rivalités européennes, bien étudiées et bien caractérisées avant le travail de M. Ancel. « C'est dans des cadres géographiques que les nations ont pris corps. » C'est dans ces cadres que se sont groupées les collectivités devenues conscientes, et tout récemment encore la plus jeune de toutes, la nation turque, apparue réellement à la veille du traité d'Angora. Décrire ces cadres, les analyser méthodiquement a été pour M. Ancel un soin essentiel qui constitue une des principales originalités de son volume. Le point de vue auquel il se place d'ailleurs est fort compréhensif : il a parfaitement vu que l'histoire diplomatique, si importante et si intéressante qu'elle soit, ne pouvait se distraire arbitrairement ni de l'étude du milieu physique, ni de la connaissance de la situation intérieure des divers États. Albert Sorel l'avait aussi pensé, qui n'avait jamais séparé l'histoire diplomatique de la Révolution française de l'étude successive des gouvernements qui avaient présidé à son développement.

L'espace nous manque pour entrer dans l'examen détaillé du livre de M. Ancel. Ses jugements sont hardis, décisifs, presque toujours critiques, parfois un peu intransigeants, étant donné surtout qu'il dispose de peu de lignes pour les justifier tous. Il me semble avoir été particulièrement heureux dans sa définition de la politique anglaise et de l'action bulgare, pour laquelle il manque de tendresse : l'infériorité des Bulgares est de n'avoir ni littérature, ni idée nationale, eu égard aux autres peuples des Balkans, et aussi d'avoir eu pour conducteur en ces dernières années le roi Ferdinand. Certains textes par lui cités méritent de ne point perdre leur valeur d'actualité. « L'extermination du serbisme, déclarera le lieutenant-général Néressof (29 mai 1918), signifie l'extermination des princes serbes qui, en fait, sont les facteurs les plus puissants du serbisme. » Ravageurs bulgares et ravageurs autrichiens peuvent aller de pair. Sur les derniers, le témoignage du professeur suisse Reissat est tout à fait significatif. Et il n'est point inutile non plus de nous rappeler la manière dont Ferdinand fit assassiner Stamboulof.

Sur la question d'Orient dans la première moitié du dix-neuvième siècle, la documentation de M. Ancel est fort sûre. J'eusse aimé cependant qu'il distinguât plus nettement les raisons du philhellénisme français vers 1825, à la fois libéral et catholique, qu'il insistât davantage à la veille de la guerre de Crimée sur le rôle provocateur de l'ambassadeur anglais Stratford de Redcliffe, bien mis en lumière par Émile Bourgeois. Ce sont là des vétilles !

Dans la dernière partie, de-ci de-là quelques répétitions. Des développements sur le passé bulgare font double emploi. Par contre, que d'idées justes et neuves, par exemple sur les formules de style conservées par la diplomatie moderne, « mer libre », « route des Indes », et leur valeur réelle. L'étude de la question arménienne, si tragique, est très pénétrante. Son caractère humain est bien dégagé, comme aussi les raisons spéciales de l'Angleterre de s'intéresser à ce peuple malheureux. « L'Arménien est un client, un commissionnaire : la colonie arménienne de Manchester distribue les cotonnades anglaises dans toute l'Asie antérieure et centrale. » En quelques lignes, M. Ancel résume de manière fort aiguë le problème du pétrole et la lutte entre les compagnies rivales. Peut-être aurait-il pu être

plus précis sur l'armistice de Moudros et le rôle du général Townshend, si critiqué en Angleterre. Par contre, le résumé des conférences de Lausanne est fort net, et la portée du traité bien indiquée.

En somme, un bon livre, perfectible certes en de prochaines éditions, mais qui atteint bien son objectif. Avec ceci, l'histoire diplomatique est en bonne posture et traitée sérieusement comme elle le mérite.

C.-G. PICAVET.

Actividades de la Liga de las Naciones (L'activité de la Société des Nations), par COSME DE LA TORRIENTE, président de la délégation de Cuba à la Société des Nations, avec préface de M. DE BUSTAMENTE, juge à la Cour permanente de justice internationale. La Havane, 1923, Zambla, Bonza et Cie.

Dans ce gros volume de près de cinq cents pages, M. de la Torriente, qui a déjà publié un livre sur les travaux de la deuxième assemblée de la Société des Nations, fait l'historique de la troisième assemblée de cette Société. Mais, en même temps, il décrit, dans les deux premiers chapitres, l'organisation de la Société des Nations, et il énumère avec soin toutes les initiatives prises, tous les accords conclus et tous les actes déjà réalisés par le grand et actif organisme international qui siège à Genève. L'ouvrage de M. de la Torriente est donc un instrument de travail indispensable non seulement pour ceux qui ont affaire à la Société des Nations, mais aussi pour tous ceux qui veulent suivre l'évolution actuelle de l'Europe. Ce recueil, très complet, est impossible à résumer, et l'on ne peut que souhaiter de le voir traduit en français, car sa plaee est marquée dans la bibliothèque de tous les hommes politiques.

Il est curieux de constater que l'auteur, s'appuyant sur le texte anglais du *Covenant*, parle, dans son titre et dans son texte, de la *Liga de las Naciones*, tandis que M. de Bustamente, dans la préface, emploie toujours l'expression *Sociedad de las Naciones*.

A propos du *Covenant*, on peut aussi remarquer que M. de la Torriente, dans la traduction espagnole qu'il donne du pacte de la Société, a très exactement traduit le mot anglais *advise* des articles 8 et 10 par *proponer las medidas*, art. 8 (proposer les mesures) ou par *aconsejar sobre los medios*, art. 10. (délibérer au sujet des moyens). Il est certain qu'en traduisant *advise* par « aviser aux moyens », le texte français a offert, comme on l'a déjà remarqué, une divergence de sens; or, le rapport lu par M. Motta à l'une des dernières assemblées de la Société, au sujet de l'interprétation de l'article 10, l'amendement canadien sur le même article, etc., montrent que les membres de la Société envisagent plutôt une délibération du Conseil, prévue par l'article 10, que la prise de mesures immédiates. M. de la Torriente doit donc être loué aussi bien comme exégète que comme annaliste de la Société.

Camille PICCIONI.

L'Angleterre d'aujourd'hui. Son évolution économique et politique, par André SIEGFRIED, in-16, G. Crès et Cie, 21, rue Hautefeuille, Paris.

Boutmy, il y a bien des années, rendant justice à l'œuvre de Guizot, s'était efforcé après lui de marquer pour le public français les principales inductions que les recherches contemporaines, au sujet de la constitution anglaise et du peuple anglais, avaient dégagées avec le plus de relief ou confirmées par de nouveaux documents. M. Siegfried, digne continuateur de l'œuvre de l'ancien directeur de l'École des sciences politiques, tant comme écrivain que comme professeur à cette école, nous définit aujourd'hui, dans un livre plein d'intelligence, d'expérience et de clair savoir, les principes directeurs de la politique anglaise et les raisons vitales qui déterminent ces principes.

L'auteur nous avertit « qu'il est moins préoccupé de discuter que d'observer, en cherchant à comprendre et à montrer quelle a été depuis la guerre l'évolution économique de l'Angleterre, celle de son régime politique et de ses partis. » Et, de fait, si ce livre est écrit sous l'angle de l'actualité, ayant surtout pour but « de présenter les transformations britanniques jusqu'à l'avènement du ministère travailliste », en réalité, il déborde ce cadre que lui avait assigné son auteur, beaucoup trop modeste.

La nation anglaise nous apparaît tout entière, avec les tendances d'ensemble de sa politique, ses crises économiques, les facteurs de sa prospérité. Nous apprenons mieux à la juger en la considérant comme une société politique, qui a reçu une pression lentement appesantie, moins encore des génies propres à chacune des races composantes que des conditions physiques et morales où le corps entier de cette même nation s'est trouvé placé. De là sont résultées la consistance et la forme qu'elle a gardées substantiellement jusqu'à nos jours.

M. Siegfried met admirablement en relief, au point de vue économique, le contraste de l'Angleterre commerçante, poussée toujours vers des horizons d'expansion internationale, et de la France terrienne, paysanne, dont l'industrie, elle aussi, est attachée surtout à l'exploitation du marché intérieur. D'où, après les essais protectionnistes et du système de la préférence impériale faits par Baldwin, son échec complet aux élections de 1923 et le triomphe, sans doute durable, du libre-échange qui assure un marché fructueux à toutes les exportations anglaises.

Mais là où la nouvelle œuvre de M. Siegfried est particulièrement intéressante et utile, c'est quand il développe l'histoire des plus récentes institutions politiques de l'Angleterre et de ses divers partis, nous dégageant l'analyse de ces deux principes : la souveraineté du peuple et l'unité du pouvoir qui, pour n'avoir pas été mis en formule et pour être voilés, au contraire, par les formes du droit public anglais, n'en sont pas moins le fond et la substance de la constitution britannique. Or il est arrivé, par le jeu des institutions de ce pays, que l'exécutif n'a pas cessé de se renforcer. Le pouvoir tend à se concentrer non pas dans le même cabinet (en temps que distinct du ministère), mais dans un groupe de ministres au sein du cabinet et, en fin de compte, dans la personne du premier ministre lui-même.

La guerre a exaspéré cette tendance : l'exécutif s'est trouvé subitement enflé, hypertrophié, exalté, tandis que la Chambre des communes était

mise, par les circonstances, hors d'état d'exercer efficacement son contrôle, et cela d'autant plus que le régime de la coalition détruisait en elle l'excitant normal de l'esprit de parti. Notons d'ailleurs que depuis que le régime des deux partis a pris fin en Angleterre et surtout que le gouvernement travailliste s'est trouvé constitué comme gouvernement de minorité, la Chambre des communes a repris l'influence et l'autorité qu'elle avait perdues depuis un quart de siècle. Lloyd George, faisant collaborer à une œuvre commune des hommes de partis différents, avait toujours tendu à prendre la position permanente et isolée d'une sorte de président de la démocratie, qui parle directement à l'opinion et se fait plébisciter par elle. Puis, quelques changements étaient venus, non pas cette réaction qui est étrangère à l'intelligence britannique à peu près autant qu'à sa sensibilité, mais l'opinion publique s'était tournée vers les conservateurs, qui possèdent une fort importante clientèle d'ouvriers.

Il y a, en effet, en Angleterre, un nombre considérable de travailleurs d'industrie qui ont conservé la mentalité hiérarchique d'autrefois, qui respectent et admirent chez le noble, le riche, l'homme du monde, une supériorité sociale.

Après cette tentative survenait, en 1922, un fait nouveau, ce fut que la partie organisée de la classe ouvrière se décidait à voter séparément pour un parti de son choix lui appartenant en propre. Ainsi cette même classe ayant pris conscience de sa force entendait, désormais, posséder son autonomie. Le temps était passé où l'ouvrier acceptait de se ranger dans un parti bourgeois et de lui donner confiance.

Au surplus, une très fausse manœuvre du parti conservateur, dont la durée au pouvoir était garantie en fait pour cinq années, conduisit en novembre 1923 ce parti à un véritable suicide. Dans la Chambre élue en 1922, les conservateurs avaient 56 pour 100 des sièges, bien qu'ils n'eussent recueilli dans le pays que 38 pour 100 des votants. D'où une certaine faiblesse qui portait instinctivement le gouvernement à regarder moins dans les rangs de ses partisans, dont il était sûr, que directement dans le pays dont il doutait. Or, le chômage créait un gros état de souffrance. Le premier ministre, M. Baldwin, voulut y porter remède, et déclara son intention d'essayer du protectionnisme pour y remédier. Mais il ne pouvait procéder à un changement de quelque importance dans le tarif douanier sans en appeler au pays. Il se trouva ainsi condamné à décider la dissolution d'une Chambre où son parti disposait d'une majorité considérable. Les élections furent fixées au 6 décembre 1923 et, dans cette improvisation où tout fut confié à l'aventure, M. Baldwin n'écouta ni les craintes des organisations unionistes, ni, dit-on, les conseils avisés du roi. Quel en fut le résultat? Le Labour Party qui, en 1910, n'obtenait que 471 000 suffrages, en 1918, 2 245 000 suffrages, arrivait à recueillir 4 102 000 suffrages. Quel épanouissement et quelles promesses d'avenir! Ce parti, essentiellement ouvrier par sa composition, devenait un parti de plus en plus politique par les influences et les inspirations qu'il subissait. Son évolution tendait à pénétrer de politique le mouvement professionnel. Les éléments politiques dominaient le monde ouvrier.

M. Siegfried note avec infiniment de justesse qu'il y a dans le tempérament anglais quelque chose qui le porte à s'encadrer sans peine dans les institutions établies. Le Labour n'a pas fait exception à cette tradition.

Quand il s'est agi pour lui de prendre le pouvoir, il y a eu quelques objections d'ordre tactique, mais pas d'objections de principe. Voici donc un parti qui, conformément au génie britannique, se soucie de faire figure pratique et de régler les problèmes au moment où ils se présentent, sans nulle prétention à des solutions de doctrine. Aussi, les premiers votes de ce parti triomphant ont été pleins d'opportunité, reconnaissant la Chambre Haute, tout le jeu des institutions parlementaires jusqu'au protocole de la cour. L'opinion, dès lors, ne se détournait point vers une orientation nouvelle; c'était une situation parlementaire qui se créait toute différente, résultant d'une faute du pouvoir et des fantaisies d'un scrutin absurde.

Mais l'arrivée des travaillistes au pouvoir n'avait aucune signification révolutionnaire. Un régime de trois partis naissait en Angleterre, pays où les coalitions ne répondent pas au génie national et où le scrutin uninominal sans second tour ne cadre plus avec des conditions transformées.

Et n'est-il pas juste, après tout, que sur ce terrain toujours mouvant du parlementarisme, lorsqu'une classe sociale est devenue respectable et compétente, lorsqu'elle s'est défaite de ses anciennes habitudes de violence et qu'elle a donné des gages à l'esprit de légalité, celle-ci rentre dans la communauté qui ne peut que gagner à l'avenir aux responsabilités du gouvernement et à l'œuvre de législation?

Enfin, sur les destinées d'équilibre et de stabilité de l'Angleterre, M. Siegfried professe des idées pleines de bon sens et de vérité. Tout ce qu'il dégage comme notions générales à ce sujet est à méditer et à retenir. Il n'est pas d'esprits qui, dans ces derniers temps, soient arrivés à mieux comprendre et à mieux expliquer l'âme anglaise, cette âme traditionaliste et protestante que nous autres, latins catholiques, nous analysons presque toujours tendancieusement, avec des préjugés et, somme toute, beaucoup d'erreurs.

Dans son attitude vis-à-vis de l'Europe, le peuple anglais est tout imprégné d'idéalisme doctrinal, aimant à traiter les questions au point de vue moral, avec ce penchant de faire la leçon et de considérer que les protestants anglais sont le sel de la terre. Les classes supérieures maintiennent leur idéal et leurs anciens préceptes. Les nouvelles générations, imbues des mêmes qualités et des mêmes défauts que les précédentes, continuent leur tradition.

Dans ses changements mêmes, l'Angleterre persiste inchangée. Au moment où elle parle avec une passion rajeunie d'internationalisme économique, de paix entre les nations, de pardon des offenses politiques, peut-on imaginer peuple plus exclusivement, plus étroitement traditionaliste et national? Jusque dans ses masses profondes et sérieuses, il voue à ses landlords vénération, reconnaissance et amour. Les erreurs, les égoïsmes de quelques-uns d'entre eux ne peuvent lui faire oublier que toutes les libertés politiques dont l'Anglais jouit, toutes les gloires et réussites de sa patrie sont leur œuvre.

Quant à la royauté, qui toujours théoriquement est de droit divin et qui manifestement cherche une base de consentement populaire, celle-ci n'est plus incontestée comme naguère. « Ce qui a décliné, écrit l'auteur, c'est la confiance dans l'avenir de la royauté plutôt que le pouvoir véritable de la monarchie. » Pour vivre, il faudra donc qu'elle le mérite. Mais aujourd'hui, on peut encore affirmer qu'elle est nationale, en employant ce mot dans

son sens propre et non dans le sens agressif et presque factieux qu'en France certains partis lui donnent. Le pays demeure donc royaliste, cherchant à éviter les coups d'État constitutionnels et les brusques ruptures avec les institutions du passé, car il préfère, comme dit M. Siegfried, « laisser sur celles-ci la poussière se déposer sur elles », au lieu de les détruire.

Dans sa préface, ce dernier nous annonçait que son livre était le début d'une série qui se continuerait par d'autres études sur la politique sociale britannique d'après guerre, d'une part, et, de l'autre, les relations franco-anglaises. Nous attendons ces publications que nous espérons très proches. Il n'en sera pas de plus instructives et de plus fécondes. Ainsi, le grand public pourra profiter de cet enseignement de M. Siegfried, si assidûment suivi à l'École des sciences politiques, et dans lequel il applique fort heureusement sa science à l'ensemble des problèmes humains, les étudiant avec une technique intacte et les rendant parfaitement accessibles à tous, donc utilisables par tous.

Le Musée social, dirigé par M. Lichtenberger, et l'Association France-Grande-Bretagne ont trouvé dans M. Siegfried, pour accomplir leur grande œuvre entreprise de pacification internationale et de développement de l'influence française, le meilleur et le plus dévoué des missionnaires. Félicitons-les du choix qui a été fait et des résultats déjà obtenus.

Henry DE MONTARDY.

Lettres à un ami. Souvenirs de ma vie politique, par Alexandre RIBOT, in-16, 356 pages, Bossard, 1924.

Ce livre constitue une contribution des plus intéressantes et des plus documentées à l'histoire de la dernière guerre ; il contient en effet le récit de tous les événements auxquels M. Ribot a été mêlé pendant cette période, comme ministre des Finances ou comme président du Conseil.

La première partie de ces souvenirs, qui traite des mesures prises par M. Ribot pour s'assurer le concours financier des alliés et pour maintenir la valeur du franc français, ne rentre guère dans le cadre des questions traitées par notre revue. M. Ribot, dans les lettres XX à XXIV, donne ensuite quelques détails nouveaux sur l'arrêt de la grande offensive Nivelle. Mais la partie la plus importante du livre est celle où l'ancien président du Conseil relate les diverses tentatives de paix qui se produisirent au cours de l'année 1917. M. Ribot y démontre très nettement qu'il est inexact de dire que l'on a laissé passer alors l'occasion de conclure une paix avantageuse pour la France.

Ces tentatives de paix furent au nombre de quatre. La première se produisit à Stockholm, où des socialistes suisses et suédois essayèrent d'amener M. Branting à proposer une conférence internationale. M. Albert Thomas, de passage à Stockholm, posa de suite la question d'Alsace-Lorraine, et le projet de conférence n'aboutit pas.

Une tentative plus sérieuse fut celle dont le prince Sixte de Bourbon se fit l'intermédiaire de la part de l'empereur d'Autriche. M. Ribot raconte longuement les démarches, aujourd'hui connues et plusieurs fois relatées,

du prince Sixte. Les souvenirs de l'ancien président du Conseil confirment que, très loyal vis-à-vis de l'Italie, il ne voulut rien faire sans elle ou en dehors d'elle, ce qui fit avorter le projet.

La troisième tentative, organisée en 1917 pour essayer de connaître les intentions des Alliés, fut l'œuvre de l'Allemagne et eut pour intermédiaire le baron Coppée, qui se donna comme le porte-parole de M. de Lancken. Là-dessus, M. Ribot fournit des détails nombreux et encore inédits. D'après lui, l'idée de M. Coppée était que l'on pouvait s'entendre en laissant l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne, mais en les neutralisant et en démantelant Metz et Strasbourg. Ce n'était là, dit M. Ribot, que l'idée personnelle de M. Coppée, qui fut mis en relation avec M. Briand par M. de Broqueville, chef du Cabinet belge et ministre des Affaires étrangères. M. Ribot reproche à M. Briand de lui avoir caché une partie de ces pourparlers; il ajoute que, convaincu de l'inanité des propositions Coppée, il mit au courant le président de la République et ses collègues du Cabinet, et le baron Coppée fut invité à ne pas franchir la frontière.

Il convient de faire remarquer que M. Briand, dès qu'il a connu les révélations contenues dans l'ouvrage de M. Ribot, a déclaré dans *l'Éclair* qu'il avait tenu M. Ribot et ses collègues au courant de toutes ces négociations, et qu'il avait fait une condition *sine qua non* du retour de l'Alsace-Lorraine.

Enfin, la dernière tentative de paix vient du Saint-Siège. Les détails en sont connus.

Les *Lettres à un ami* se terminent par le récit de la mission Jonnart en Grèce. M. Ribot nous apprend que M. Sonnino était hostile au retour de M. Venizelos en Grèce, et que le Cabinet anglais protesta contre tout projet de débarquement de troupes françaises au Pirée, ce qui n'empêcha pas ce débarquement d'avoir lieu.

Il n'est que juste de reconnaître, en terminant, que ce livre si documenté fait honneur au patriotisme et à la clairvoyance de l'ancien président du Conseil.

Camille Piccioni.

Souvenirs autobiographiques d'un émigré (1790-1800), par le baron de Vitrolles, publiés par Eugène Forgues, in-12, xxix-255 pages, Émile Paul, 1924.

M. Eugène Forgues avait déjà mis au jour, en 1884, *les Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles*, expliquant par le menu ce que furent les rapports de ce curieux personnage avec les diplomates de la coalition, au mois d'avril 1814. Son rôle, à ce moment, fut de premier plan, car ses démarches contribuèrent alors puissamment à déterminer les Alliés à rompre avec Napoléon pour songer désormais, en vue du rétablissement de la paix en Europe, à une restauration de la maison de Bourbon.

Les *Souvenirs autobiographiques d'un émigré*, publiés aujourd'hui, ne traitent pas de haute politique, mais ils présentent un autre genre d'intérêt qui n'est pas moindre. Disons même que celui-ci est d'une qualité plus rare, car l'ouvrage nous donne sur la société de l'émigration et la vie courante des émigrés en Allemagne, des détails qu'on regrette ordinairement de ne

pas trouver dans les relations écrites de cette nature. Ainsi que le dit M. Forgues dans son introduction, « rares furent ceux qui prirent soin de nous renseigner sur leurs idées quotidiennes, sur l'évolution nostalgique de leur esprit au travers des épreuves qu'ils eurent à subir, sur les péripéties qui accompagnèrent leurs tentatives pour rentrer dans cette France dont ils avaient si cavalièrement rejeté le joug maternel, sur ce qu'on peut appeler en somme la psychologie spéciale des émigrés. »

Le baron de Vitrolles nous fournit à ce sujet de précieux documents. Fils d'un conseiller au Parlement d'Aix-en-Provence, il nous donne d'abord quelques détails sur la vie de la noblesse parlementaire à la fin de l'ancien régime. Il émigre et sert, à l'armée de Condé, dans le corps des *Chevaliers de la Couronne*, jusqu'au commencement de l'année 1795, époque où, âgé de vingt ans à peine, il épouse Mlle de Folleville, fille adoptive de la duchesse de Bouillon. Il raconte que, parmi les soupirants empressés auprès de cette jeune personne, se trouvait Adrien de Mun. La cérémonie se passa au château de Wildeck, dans la principauté de Rothembourg, dépendant du landgrave de Hesse.

M. de Vitrolles quitta alors son service dans l'armée de Condé et se mit à multiplier les démarches pour rentrer en France, espoir que vint détruire provisoirement le 18 Fructidor, mais que ne devait pas tarder à ranimer le 18 Brumaire. En attendant, mêlé à la brillante société qui entourait la duchesse de Bouillon, fort voyageuse de sa nature en compagnie du prince de Salm, Vitrolles se trouve en relations avec l'élite des Français émigrés, anciennes beautés ou courtisans des régimes antérieurs. Il fait défiler un certain nombre d'entre eux sous nos yeux et nous initie à leur genre de vie, souvent, hélas! bien précaire. A la cour de Weimar, il fréquente des illustrations de l'Allemagne d'alors, telles que Wieland et Gœthe.

Vitrolles raconte la façon dont la duchesse de Bouillon, par l'intermédiaire du comte Batowski, fit la connaissance, au château de Löbichau, près du lac de Constance, de la duchesse de Courlande. La liaison entre les deux princesses devint bientôt fort intime. Vitrolles, qui semble avoir été principalement documenté par son ami, le duc de Dalberg, en rapports suivis avec la famille de Courlande, nous donne de nombreux détails sur la duchesse de Courlande elle-même et sur ses quatre filles. L'aînée de celles-ci, duchesse de Sagan, qui épousa successivement le prince Louis de Rohan, le prince Wassili Troubetskoï et le comte Rodolphe de Schulembourg, défraya la chronique de l'époque. La cadette fut la duchesse de Dino, dont le prince-primat, Charles-Théodore de Dalberg, bénit le mariage, en 1809, avec le comte Édouard de Périgord, neveu de Talleyrand.

Vitrolles, après de nombreuses difficultés, venait d'obtenir de rentrer en Flandre belge, où habitaient ses beaux-parents, quand survint, quelques mois après, le coup d'État du 18 brumaire. Il put alors gagner Paris. C'est ici que se terminent ces très intéressants souvenirs autobiographiques, avant qu'un rôle politique ait été dévolu, quinze ans plus tard, à leur auteur.

Ludovic de Contenson.

Un témoin ignoré de la Révolution, le comte de Fernan Nunez, ambassadeur d'Espagne à Paris, 1787-1791, par Albert Mousset, Champion, 1923, un volume grand in-8°, IX-356 pages, un portrait.

L'étude des événements de la Révolution française semble en France être conçue selon un plan strictement national. N'est-elle pas menée rigoureusement en faisant abstraction de l'extérieur? Or si, d'aventure, l'élément étranger intervient, c'est en fonction de la politique nationale ou de personnages nationaux. C'est ainsi que quand M. Mathiez aborde la question des étrangers et de la Révolution, il se place essentiellement au point de vue français, soit des mesures intérieures prises envers les étrangers, soit de la participation des étrangers à la vie publique.

Rarement on se livra à des recherches sur les diplomates étrangers qui assistèrent, bon gré, mal gré, à la Révolution : Sandoz, Nunez sont des noms qui ne rappellent que peu de choses et, pour beaucoup d'autres, leur nom même n'a point surnagé. De même, l'activité débordante de la politique intérieure a fait oublier ou au moins reléguer à l'arrière-plan les grands problèmes de politique européenne, comme les rapports immédiats avec les puissances voisines, si bien que la carence de la diplomatie de Louis XVI, puis des Assemblées dans les règlements internationaux, est renforcée encore par l'oubli plus ou moins complet des manifestations timides qui eurent lieu à cet égard. En ce sens, l'histoire intérieure de la Révolution a mangé l'histoire de la diplomatie durant cette période.

Aussi doit-on être reconnaissant à M. Mousset d'avoir songé à exhumer des archives madrilènes tout à la fois la politique espagnole au début de la Révolution et la personnalité du comte Fernan Nunez, qui représenta le cabinet de l'Escurial à Versailles et à Paris de 1787 à 1791. N'est-on pas fort mal renseigné sur les dernières lueurs jetées par le Pacte de famille expirant, sur les ultimes conséquences de la politique inaugurée par Choiseul en 1761, sur l'agonie silencieuse de cette alliance presque trentenaire? On demeure de même à l'heure actuelle fort ignorant de l'opinion et de l'attitude des dirigeants hispaniques à l'égard des premiers actes révolutionnaires, de leur intervention discrète dans les affaires intérieures de la France au moment où le pouvoir royal menaçait de sombrer. Il reste, non seulement bien des points à éclaircir, mais aussi bien des tableaux d'ensemble à retracer. Il n'existe, en réalité, à propos des affaires coloniales, liées au Pacte de famille, que des ébauches historiques,

Dans son livre, riche en documents inédits, M. Mousset contribue, en partie, à combler cette lacune. Les renseignements sur la politique espagnole de 1789 à 1791, il sera loisible au lecteur de les découvrir, de les réunir et de les apprécier, car M. Mousset a extrait des archives espagnoles la correspondance échangée entre le comte de Fernan Nunez et Florida-Blanca. Il a découpé dépêches et instructions et les a amalgamées sous différentes rubriques, en soudant par quelques lignes ou mots les fragments reproduits. Ainsi peut-on suivre l'évolution de la politique espagnole, la transformation des appréciations de l'ambassadeur et du secrétaire d'État sur les événements révolutionnaires, à la lumière des pièces d'archives, et l'on arrive à dégager une vue plutôt kaléidoscopique des états d'âme successifs par lesquels passa le représentant du roi Catholique de 1789 à 1791;

mais, on peut l'avouer, cette vue kaléidoscopique, fort vivante certes, abondante en petits détails, est celle d'un journal ou de mémoires où la grande politique est quelque peu noyée dans des événements minuscules qu'il appartient à l'historien diplomatique d'écarter.

Cette lecture sera profitable à qui veut étudier l'existence à Paris et la psychologie d'un ambassadeur espagnol au début de la Révolution, à qui désire connaître la vie parisienne de ce temps vue par un diplomate de la cour de Madrid. Ces aperçus, pour intéressants qu'ils soient, sont fort éloignés de la politique du cabinet de l'Escurial. On doit donc prendre dans le sens le plus strict le titre de l'ouvrage : *Un Spectateur de la Révolution*, mais on s'imagine difficilement un représentant d'une monarchie Bourbon spectateur apathique de la destruction du trône de Louis XVI. L'avant-propos, qui peut tenir lieu de conclusion, contient des pages donnant une brève vue d'ensemble de l'ambassade du comte de Fernan Nunez, pages attrayantes certes et d'une lecture plus aisée que celle des seize chapitres de fragments documentaires qui suivent, sans qu'il y ait lieu de diminuer la valeur de ces derniers.

Francis-P. Renaut.

Les commencements d'un empire. La prise d'Alger (1830), avec deux cartes, par Gabriel Esquer, archiviste-paléographe, in-8°, 477 pages. Editions de l'Afrique latine, Alger, et Champion, Paris, 1923.

M. Esquer vient de publier un très complet et intéressant ouvrage non seulement sur la prise d'Alger proprement dite, mais aussi sur les circonstances qui précédèrent et suivirent immédiatement ce fait de guerre. De celui-ci, peu de personnes eussent pu alors prévoir les immenses conséquences, la fondation d'un empire français africain.

Les historiens précédents, parmi lesquels nous citerons Alfred Nettement (1856) et Camille Rousset (1879), n'avaient pas épuisé toutes les sources de renseignements sur ces événements. Depuis ces époques, de nouveaux écrits, manuscrits ou imprimés, sont venus enrichir une documentation que M. Esquer nous développe en plusieurs pages, à la fin de son ouvrage, sous le titre : « Sources et bibliographies », et nous voilà maintenant armés pour rendre à chacun la justice qui lui est due dans la préparation et la conduite de l'expédition.

Au début du dix-neuvième siècle, la régence d'Alger constituait une principauté vassale de la Porte ottomane. Le souverain, le dey d'Alger, recevait l'investiture de cette dernière et lui payait tribut. Les Turcs, d'ailleurs en petit nombre, étaient les maîtres du pays. Le pouvoir du dey n'était tempéré que par la révolte et l'assassinat. Des beys, nommés par lui, administraient les provinces éloignées.

A l'origine des discussions entre le gouvernement français et le dey se trouvent les créances dont le paiement était réclamé par ce dernier aux Juifs algériens Bacri et Busnach, pour fournitures de blé, qui avaient été elles-mêmes utilisées par la France sous le Consulat. M. Esquer nous donne l'historique de cette affaire. Il en ressort spécialement l'esprit retors de Bacri, tout-puissant dans la Régence, qui sut mêler à propos la France à ses démêlés. D'autre part, celle-ci avait toujours eu à se plaindre des cor-

saires algériens et de leur piraterie. Le gouvernement pontifical, que soutenait la France, avait encore à payer au dey un tribut pour que les vaisseaux du pape fussent garantis contre les entreprises des corsaires barbaresques. D'autres nations européennes servaient également un tribut dans le même but, situation un peu anormale au dix-neuvième siècle et qui appelait un redressement.

On connaît l'histoire du coup d'éventail donné à notre consul, M. Deval, le 30 avril 1827, au cours d'une discussion entre ce dernier et le dey à propos des points en litige. Pendant trois ans, le gouvernement du roi Charles X hésita sur la conduite qu'il tiendrait vis-à-vis du dey. Y avait-il le motif suffisant de s'engager dans une guerre, dont beaucoup considéraient l'issue comme douteuse? Devait-on affronter l'opposition déclarée de l'Angleterre à une expédition maritime de notre part? Le 3 août 1829, les canons du dey, des batteries d'Alger, tirèrent sur un vaisseau de guerre français portant des parlementaires. Quelques jours après (8 août), le prince de Polignac fut nommé ministre des Affaires étrangères et, trois mois après, président du Conseil.

Dès lors, les pourparlers diplomatiques entrèrent dans une phase active. Polignac songea d'abord à soutenir Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, désireux de s'emparer des régences d'Alger, Tunis et Tripoli, et disposé à conclure ensuite un traité avec la France. L'autorité du sultan de Turquie devait être maintenue. L'Angleterre s'opposa de toutes ses forces à cette combinaison. Polignac présenta au roi un rapport concluant à la possibilité de débarquer un corps expéditionnaire. Le 7 février 1830, Charles X approuvait le rapport et signait les ordonnances de mobilisation de l'armée et de la flotte.

L'opposition de l'Angleterre à la combinaison Méhémet-Ali eut ainsi pour effet de lancer une armée française sur la côte algérienne et d'assurer à la France, pour l'avenir, la possession du nord de l'Afrique. Tel fut le résultat pour l'Angleterre de sa politique à courtes vues.

Les conversations franco-anglaises, pendant les mois qui s'écoulèrent depuis l'avènement du ministère Polignac jusqu'au départ de l'expédition, sont relatées en détail par M. Esquer et offrent le plus grand intérêt au point de vue historique et psychologique. Elles montrent d'abord comment la monarchie traditionnelle savait prendre le ton qui convenait à la France dans ses pourparlers avec l'Angleterre. Elles indiquent aussi à quel point le gouvernement de la Restauration avait su relever son prestige et sa politique étrangère après quinze années écoulées bientôt depuis Waterloo : « Dans cette discussion avec l'Angleterre, Polignac, qui ne pouvait s'appuyer ni sur les Chambres, ni sur l'opinion publique, peu aimé, d'autre part, par ses collègues, ne fut vraiment soutenu que par le roi. « Le roi, écrira Polignac, mena tout, prescrivit tout, dirigea tout. » Charles X, dont le caractère était un mélange de faiblesse, d'entêtement et d'étroitesse d'esprit, avait au plus haut point le sentiment de la dignité royale. »

L'Angleterre, soit par lord Stuart, son ambassadeur à Paris, soit par lord Aberdeen, son ministre à Londres, fut nettement avertie qu'il n'y avait pas lieu d'insister. Le ton menaçant de ses journaux, l'attitude intransigeante de ses hommes d'Etat ne masquaient d'ailleurs qu'une pure façade. Des difficultés intérieures absorbaient l'opinion publique et, quand l'expédition fut mise en branle, il n'y eut plus qu'à s'incliner devant le fait

accompli. « Dans une entrevue avec Charles X, il (lord Stuart) s'oublia jusqu'à présenter ses récriminations sur un ton peu convenable. Le roi l'arrêta d'un mot : « Monsieur l'ambassadeur, tout ce que je puis faire « pour votre gouvernement, c'est de n'avoir pas écouté ce que je viens d'en- « tendre. »

Malgré les prédictions sinistres de l'opposition et des journaux libéraux, qui en prirent prétexte pour attaquer le gouvernement de la Restauration, l'expédition d'Alger eut lieu. Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations militaires. Le général de Bourmont accepta avec joie le commandement militaire de l'armée de terre. Le vice-amiral Duperré, connu pour ses opinions libérales, reçut sans entrain le commandement des forces navales. Le ministre de la marine, baron d'Haussez, employa des prodiges d'énergie pour mettre à la mer, en trois mois, cent deux bâtiments de guerre et une flottille de débarquement, composée de plus de cent cinquante bateaux, destinés à transporter trois divisions d'infanterie à trois brigades, de la cavalerie, de l'artillerie et de nombreux services administratifs et sanitaires. L'effectif total fut de trente-cinq mille hommes. L'enthousiasme de l'armée, officiers et soldats, bercés au souvenir des guerres de l'Empire et rêvant de conquêtes et d'aventures, était complet. Les volontaires affluèrent dans tous les services, dont l'organisation fut prévue avec un soin souvent méticuleux. Des interprètes, des artistes, des écrivains accompagnèrent l'expédition.

Le dieu de la guerre favorisa le corps expéditionnaire. Parti de Toulon le 25 mai 1830, celui-ci eut d'abord à souffrir, il est vrai, de quelques vents défavorables, mais débarqua, le 14 juin, dans la rade de Sidi-Ferruch dans de bonnes conditions.

Le 18 juin était livrée la bataille de Staouëli; puis, après une série de combats, Alger capitulait le 5 juillet. La question se posa alors de savoir ce qu'on allait faire de cette nouvelle conquête. Les événements intérieurs de France, où l'on était à la veille des Ordonnances et d'un coup d'Etat, empêchèrent d'apporter immédiatement une solution définitive. En attendant, Bourmont, qui venait de gagner son bâton de maréchal, régla un commencement d'organisation à Alger et dans les environs. On se figurait, d'ailleurs à tort, que notre autorité serait facilement poussée au loin sur le pays. Des expéditions furent envoyées vers Bône, Oran et Blidah, quand parvint à Alger la nouvelle de la révolution de Juillet. Le 16 août, le drapeau tricolore fut arboré. Le 20 août, on apprenait que Duperré était promu amiral et que le général Clauzel remplaçait le maréchal de Bourmont, qui s'embarqua, le 3 septembre, avec ses deux fils. L'aîné était allé porter à Paris les drapeaux pris à l'ennemi. Le quatrième, Amédée, était mort, le 6 juillet, des suites de blessures reçues dans un engagement.

La vieille monarchie qui, par un travail de plusieurs siècles, avait constitué l'unité nationale morceau par morceau, laissait encore à la France, en disparaissant, un legs d'une inestimable valeur. L'opposition libérale avait violemment combattu cette dernière pensée de la Restauration. Les passions politiques ont empêché, jusqu'à ce jour, de rendre aux artisans de cette grande œuvre la justice qui leur est due. A la postérité il appartient de réparer cet oubli, et l'on estimera qu'au bout de cent années, personne ne risquera plus de se compromettre dans cette œuvre d'équité : « En 1833, écrit en note M. Esquer à la fin de son volume, fut élevée à Brest une

colonne commémorative de la prise d'Alger. Le gouvernement se donna le ridicule de faire graver sur le piédestal une inscription où, des chefs de l'expédition, le nom de l'amiral Duperré est seul mentionné. Mais, si le nom du maréchal de Bourmont y fut omis, y figurent, par contre, ceux du ministre de la Marine et du préfet maritime de Brest en fonction en 1833. »

On célébrera, en 1930, le centenaire de la prise d'Alger, point de départ de notre empire africain. Espérons qu'on verra alors écrire sur le monument commémoratif, qui sera sans doute élevé à cette occasion, que cet événement se passa sous le règne de Charles X, le prince de Polignac étant président du Conseil et le général de Bourmont commandant en chef du corps expéditionnaire. La gloire de la France n'en sera pas diminuée.

L. DE CONTENSON.

Commercial Policy in the French Revolution. A Study of the Career of G. J. A. Ducher, par Frederick L. NUSSBAUM. Ph. D. American Historical Association, 1923, un vol. in-8°, VII-390 pages.

L'histoire de la Révolution française, si approfondie qu'elle puisse paraître depuis les recherches et travaux effectués au cours des trente dernières années, offre encore bien d'étranges lacunes, et l'une de celles-ci est singulièrement importante. Si l'on s'est attaché à retracer les progrès réalisés par les révolutionnaires en matière de législation, de commerce et d'industrie, de régime fiscal, les projets de rénovation maritime sont, par contre, demeurés inaperçus, sauf d'un petit nombre de spécialistes. Est-ce qu'en France on s'en désintéresse, malgré un passé de gloire et des traditions des choses de la mer? Aussi est-il piquant que d'Amérique vienne un volumineux ouvrage consacré au programme révolutionnaire de la marine marchande, ouvrage instructif, susceptible de provoquer d'utiles méditations.

L'Acte de navigation de la Convention, qui le connaît en France? Quelques initiés seulement, car à peine en est-il fait mention dans des manuels ou des travaux d'ensemble consacrés à cette période. La date de la loi est souvent inexactement donnée et son esprit parfois transformé en de sommaires commentaires.

On sait combien la marine française était en décadence vers la fin de l'ancien régime. Si le département de la Marine était médiocrement conduit dès avant Sartine et Castries, la marine de commerce était plus négligée encore au cours de la lutte si âpre entre les puissances d'exportation et de transport. Aussi conçoit-on sans peine que dans la vague d'esprit réformiste qui alors déferlait sur la France, fut comprise l'idée de rajeunir le régime de la navigation, mais, à la fin du dix-huitième siècle, régnait déjà à l'égard des affaires du commerce maritime une indifférence et un dédain au moins égal à celui qui frappait les questions coloniales. Par suite, si nombre d'hommes politiques inscrivaient en leurs projets celui d'une réforme de la navigation, ils ne le mentionnaient qu'*in extremis*, n'y accordaient qu'une attention distraite et le laissaient primer par d'autres projets plus urgents ou plus séduisants.

La guerre avec les puissances continentales, puis avec l'Angleterre et l'Espagne, la difficulté grandissante d'assurer le ravitaillement des armées et de la population, contraignirent cependant les législateurs à tourner leurs regards vers cette réforme qui, d'ailleurs, paraissait plus aisée à accomplir, puisque la rupture des relations politiques et économiques avec plusieurs grands États faisait table rase des accords conclus par la monarchie. Ce que fut la genèse de l'acte du 1er mars 1793, ce qu'était l'importance de ce protectionnisme naval réservant au pavillon national le petit cabotage et les principales importations, M. Nussbaum l'expose en des chapitres pénétrants et fort documentés.

L'auteur, fort judicieusement, n'a point séparé les facteurs politique et économique; il n'a point dissocié le conflit entre la Gironde et la Montagne, de la lutte entre protectionnistes et libre-échangistes, mais peut-être n'a-t-il pas uni, aussi étroitement que le sujet l'exigeait, ces aspects divers de la rivalité des grands partis et des grands systèmes constitutionnels. Quel qu'averti qu'il soit du sujet, quelque maîtrise qu'il ait des documents, il n'a pu pénétrer, comme l'aurait pu un historien français, dans tout l'intime de ces partis qui s'affrontèrent, de la Législative à la Convention. Néanmoins, à cette réserve près, on doit applaudir à ce travail qui met fort en relief l'activité des législateurs révolutionnaires en matière d'économie maritime et de réorganisation douanière. Ces questions si peu étudiées jusqu'alors sortent de l'ombre, et il n'est que juste de leur voir consacrer une étude aussi complète et approfondie.

Toutefois, sur les résultats non seulement effectifs, mais encore possibles de l'Acte de navigation, on se doit de demeurer quelque peu sceptique et de ne point souscrire entièrement aux vues optimistes si libéralement exposées : ces vues ne sont-elles pas en effet comme le reflet un peu lointain des appréciations oratoires, de la phraséologie déclamatoire employées par les conventionnels dans leurs discours et rapports. L'Acte de navigation d'Angleterre n'a produit ses pleins effets que grâce à d'heureux concours de circonstances, et il n'est pas sans imprudence de croire à l'influence déterminante d'un système ou d'une législation, ce qui n'enlève nulle valeur à la loi du 1er mars 1793, ni nul intérêt à l'étude de la naissance et des conséquences de ce texte, mais ce qui permet de ramener celui-ci à de plus justes proportions.

Ne peut-on regretter aussi que M. Nussbaum n'ait pas cru devoir compléter son ouvrage en donnant comme brève introduction un tableau de la situation du commerce maritime français vers 1789 et 1793 : ainsi auraient été vivement illustrées ces thèses protectionnistes et libre-échangistes soutenues au sein des assemblées, et on eût mieux compris l'utilité et la portée de la réforme du trafic maritime.

A côté de l'étude consacrée à la loi du 1er mars 1793 et en quelque sorte entrelacée avec elle, s'en trouve une autre relative à une personnalité qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas encore été tirée de l'oubli : Ducher. Quel dictionnaire, quel recueil biographique signale les hauts faits de ce personnage ou même mentionne son nom? D'après M. Nussbaum, Ducher avait à revendiquer la paternité de l'Acte de navigation conventionnel. Avec lui, nous touchons sinon à la diplomatie, du moins au frère cadet de celle-ci : au service consulaire, car Ducher fut vice-consul aux Etats-Unis de 1786 à 1789, et cette position officielle ne fut pas sans influer sur son rôle ultérieur.

Le chapitre consacré aux vicissitudes de cet avocat au Parlement (de Dijon?), mué par ambition ou esprit d'aventure en vice-consul, est particulièrement attrayant, et quel que soit l'enthousiasme de l'auteur pour son héros, on ne peut qu'éprouver une minime sympathie pour cet agent qui, avec une persistance impressionnante, s'aliène chef, collègues, amis, et qui fut un météore peu brillant dans la carrière consulaire.

Ducher occupa certainement ses loisirs de vice-consul à Portsmouth (N. H.) et à Wilmington (N. C.) à étudier et compulser les lois commerciales américaines, à réunir des statistiques économiques et maritimes. Il acquit de ce chef une certaine compétence en ces matières, et cette compétence, il la mit au service des idées révolutionnaires en préconisant par des articles de journaux, des pamphlets, des pétitions, la refonte du régime douanier et maritime, en se faisant le spécialiste du commerce franco-américain. Son rôle politique fut nul, son action administrative presque inexistante, car ses fonctions — si fonctions il occupa jamais — eurent un caractère surtout facultatif Fut-il l'inspirateur de Barère et d'autres conventionnels de moindre envergure, contribua-t-il directement à la rédaction de la loi du 1er mars 1793 et de ses avant-projets, la chose est possible, mais n'oublions pas que Ducher n'a point d'originalité en la matière, ses idées ne sont point un apanage, elles sont dans l'air, peut-on dire, professées par nombre d'écrivains et d'hommes politiques, qui n'avaient point besoin de recourir à l'intermédiaire d'un vice-consul inconnu. Que celui-ci pût fournir d'intéressantes informations sur les régimes commerciaux des États-Unis, sur les statistiques du commerce franco-américain, rien de mieux, mais là sans doute dut se borner la collaboration de Ducher à la loi de 1793. Peut-être M. Nussbaum fut-il impressionné par la production littéraire et journalistique de Ducher et lui a-t-il, de ce fait, attribué une large part dans l'élaboration de l'Acte de navigation. Un fait singulièrement troublant est que ce personnage, qui aurait tenu un rôle si peu négligeable, n'a occupé ni durant les temps de la Convention, ni plus tard, de poste administratif, et la trace de Ducher se perd totalement dès que le *Moniteur* cesse d'insérer sa prose (1796). Assurément, sans ses articles, Ducher ne verrait point survivre son nom, et cependant ses amis politiques (ou ceux tenus pour tels) ont survécu aux périodes troublées de la Révolution...

L'ouvrage de M. Nussbaum est non seulement agréable à lire, mais fort instructif, très riche en indications bibliographiques de toute nature, aussi doit-il tenir une bonne place parmi les livres consacrés à l'étude de la législation du commerce maritime sous la Révolution. Un abondant index et une volumineuse liste bibliographique facilitent toutes les recherches et complètent ce livre. Aussi ne saurait-on s'étonner que l'*American Historical Association* de Washington ait couronné ce travail en lui attribuant le prix Herbert Baxter Adams.

Francis-P. Renaut.

L'effondrement, par Philipp Scheidemann, traduction de MM. Loussert et Halff, in-8°, 279 pages, Payot, 1923.

Quel fut l'état d'esprit en Allemagne pendant le cours de la guerre? C'est un point sur lequel nous étions bien insuffisamment renseignés. Beaucoup de nouvelles, plus ou moins tendancieuses, nous arrivaient alors, dont

le contrôle était difficile. A voir le peuple allemand, appuyé sur l'Autriche, la Bulgarie et la Turquie, maître de la Belgique, de dix départements français, de la Roumanie, de la Serbie et de la Pologne, nous étions tentés de croire que tout obéissait au doigt et à l'œil au Kaiser, dans son puissant empire; mais voici que maintenant la vérité s'est fait jour. De nombreuses publications allemandes, émanant d'hommes politiques et des principaux chefs militaires, nous ont peu à peu renseignés. Elles ont fait ressortir que toute cette belle façade était fragile, infiniment plus fragile que nous le croyions, alors que les angoisses, suscitées lors des luttes de Verdun en 1916 ou de l'offensive avortée du printemps de 1917, étreignaient en France tous les cœurs.

Aujourd'hui c'est M. Philipp Scheidemann, ancien chef du parti social-démocrate, ancien président du Conseil des ministres d'Allemagne, l'un de ceux qui prirent le pouvoir lors de l'effondrement d'octobre-novembre 1918, qui veut bien nous renseigner. Il accuse avec amertume tous ceux de ses compatriotes qui n'appartenaient pas à son parti, et il explique le rôle de celui-ci pendant la guerre. Il ne ménage ni le Kaiser, ni les grands chefs militaires et politiques, ni aucun des anciens dirigeants. Dans des notes, prises au jour le jour et qu'il se contente la plupart du temps de reproduire, il rappelle la lassitude croissante de l'opinion publique, le découragement progressif, l'abandon de l'esprit militaire des troupes, l'affaiblissement des courages devant l'inutilité des efforts après des années de guerre.

Puis vinrent le déséquilibre et la défaite finale au milieu d'une opinion publique désemparée. Nous doutions-nous que l'Allemagne fût si bas dans les dernières semaines qui ont précédé l'armistice et pendant celles qui le suivirent? Assurément non, et si, alors, nous nous étions rendu un compte exact de l'état de l'Allemagne, il nous eût été possible de modeler conformément aux circonstances un traité de paix qui n'eût pas, hélas! laissé en suspens tant de questions dominant encore aujourd'hui la politique européenne. Le livre de M. Scheidemann est un plaidoyer *pro domo*, cela est certain, à l'usage des social-démocrates, mais c'est aussi un document de première main pour l'historien et, en tous cas, une analyse qu'il faut croire exacte d'une grande partie de l'opinion allemande pendant les années de guerre.

L. DE CONTENSON.

Mgr Augouard, archevêque titulaire de Cassiopée, vicaire apostolique du Congo français. Sa vie, par le baron Jehan DE WITTE. Ses notes de voyage et sa correspondance. Introduction par S. G. Mgr LE ROY, archevêque titulaire de Carie, supérieur général des Pères du Saint-Esprit. Grand in-8°, 370 pages avec photographies et une carte, Emile-Paul, 1924.

Personne n'ignore le nom et la personnalité de Mgr Augouard, mais il était nécessaire de faire connaître dans ses détails sa vie, dont la majeure partie s'est dépensée avec un zèle héroïque au milieu des populations les plus sauvages du centre africain. Telle est la pensée qui a inspiré le baron Jehan de Witte, ami personnel du grand missionnaire et, d'ailleurs, pré-

paré à cette tâche par ses travaux antérieurs sur les deux Congo, français et belge.

Dans un beau volume, richement illustré et auquel ont été jointes d'importantes annexes, notamment les précieuses notes de voyage de l'évêque missionnaire, l'auteur, aidé par de nombreux documents, a fait revivre d'une façon saisissante la figure de l'apôtre de notre Afrique équatoriale. Il le suit pas à pas à partir du jour où le jeune Prosper Augouard, né à Poitiers en 1852, d'une famille modeste, ayant senti naître en lui la vocation sacerdotale, fut envoyé, au début de l'année 1871, au petit séminaire de Montmorillon. Engagé dans le corps des zouaves de Charette à la suite d'une incartade, il n'en persista pas moins dans son désir d'entrer dans les ordres *pour être missionnaire*. Ayant consulté Mgr de Ségur, ce prélat, qui le connaissait bien, l'encouragea dans ces dispositions : « Oui, lui dit-il, tu es fait pour être prêtre, *mais pas en France*. Avec ton caractère prime-sautier et intransigeant (ce qui n'est pas un défaut), tu serais toujours en guerre avec ton évêque, tu étranglerais ton préfet. Il vaut mieux que tu ailles chez les sauvages. »

C'est ainsi qu'après avoir passé par le grand séminaire de Séez, Prosper Augouard fut admis au noviciat des Pères du Saint-Esprit, malgré le chagrin de son père qui aurait voulu le retenir à son atelier de menuiserie. Ordonné prêtre en 1876, le jeune homme voyait ses vœux comblés l'année suivante quand il fut désigné pour la mission du Gabon. Nous avions été sur le point d'abandonner cette colonie dans la crise de découragement qui suivit nos revers de 1870; elle fut conservée à la France grâce à l'énergie et à la perspicacité du vicaire apostolique, Mgr Bessieux, qui avait dit : « Nous sommes ici à une porte qui s'ouvrira tôt ou tard sur un immense continent, *nous attendrons*. »

Après deux ans de séjour au Gabon où il étudia les langues indigènes et prit contact avec les habitants, le Père Augouard commença le rude métier qu'il devait continuer jusqu'à ses derniers jours, prodiguant son activité dans un climat meurtrier, se faisant, comme il disait, *le Juif errant du bon Dieu*, dans les longs voyages qu'il entreprenait à pied à travers les forêts inextricables, traversant des rivières à la nage, bravant mille dangers, couchant souvent à la belle étoile, exposé aux brouillards, aux formidables tornades et à tous les dangers des pays tropicaux.

Aux difficultés matérielles s'ajoutaient les difficultés morales, pires encore, car il s'agissait d'amener à la foi et à la civilisation des sauvages livrés à la polygamie, au fétichisme et à l'anthropophagie, rebelles au travail qu'ils considéraient comme le lot des femmes et des esclaves et, d'ailleurs, mal disposés à accueillir les « visages pâles » dont quelques-uns avaient laissé de fâcheux souvenirs dans ces régions. Le Père Augouard s'adonna courageusement à cette tâche : avec l'aide d'un petit nombre de collaborateurs, missionnaires et religieuses, il obtint des succès inespérés en s'adressant à la jeune génération plutôt qu'aux adultes. Sacré vicaire apostolique en 1890[1], il méritait bien l'épithète de *grand Français* que Jules Simon lui décerna, dès 1895, en lui remettant une couronne civique

[1] En 1915, le pape Benoît XV, voulant couronner le zèle apostolique du premier évêque du Haut-Congo, lui conféra le titre honorifique d'archevêque de Cassiopée.

au nom de « la Société d'encouragement au bien ». — « En effet, déclarait Jules Simon, Mgr Augouard a conquis à la civilisation et à la France un territoire équivalent à trois fois celui de la mère patrie, et il n'a jamais séparé ces deux cultes par excellence : Dieu et Patrie. »

Vingt-cinq ans plus tard, au cours d'une séance solennelle sous la coupole de l'Institut, M. Poincaré, lisant son rapport sur les prix de vertu, rendait un pareil hommage à l'apôtre du Congo : après avoir rappelé le généreux concours prêté par l'évêque-missionnaire à nos explorateurs, Brazza, Marchand, Gentil, Foureau-Lamy, Mizon, de Béhagle, l'ancien président de la République montrait Mgr Augouard « ouvrant des écoles, des hôpitaux, des lazarets, soignant les indigènes atteints de cette terrible et mystérieuse maladie du sommeil, poliçant les cannibales, construisant des bateaux, aménageant des ports, dressant des cartes fluviales, enseignant le français aux petits noirs, recrutant des travailleurs pour le gouvernement, introduisant en Afrique les arbres fruitiers des Antilles, élevant des églises; tout à la fois ingénieur, entrepreneur, administrateur, professeur, médecin, géographe, arpenteur, et, dans ces métiers divers (M. Poincaré aurait pu en allonger la liste !), restant évêque et apôtre : tout cela sous un soleil homicide, en compagnie des cannibales, des crocodiles et des hippopotames... »

Une grande difficulté était encore de s'assimiler les différents dialectes de cette immense contrée : « Quel malheur pour nous, écrivait le missionnaire, que les apôtres aient gardé le monopole du don des langues! »

Ce n'est pas tout. Trop souvent, hélas! Mgr Augouard eut à triompher de l'hostilité de certains fonctionnaires qui, au temps du combisme surtout, espéraient se faire bien voir de la métropole en entravant l'œuvre « des curés » et en soutenant contre eux la propagande musulmane; mais rien ne décourageait « l'évêque des anthropophages » : au milieu des pires difficultés, il conservait sa verve et son entrain, comme en témoigne la vaste correspondance qu'il entrenait avec la maison mère de la rue Lhomond, avec sa famille et avec ses amis.

Ajoutons — car le fait mérite d'être particulièrement signalé ici — que, tout combatif qu'il fût, ayant son franc-parler avec les plus hauts personnages, Mgr Augouard savait être fin diplomate à l'occasion : au début de sa carrière apostolique, il avait intéressé Jules Ferry lui-même, alors président du Conseil, à l'œuvre patriotique, accomplie au cœur de l'Afrique, par les Pères du Saint-Esprit, et obtenu du proscripteur des congrégations une subvention (sur les fonds secrets), qui fut supprimée par la suite. De même, peu de mois avant sa mort, il avait si bien triomphé des préventions anticléricales du nouveau gouverneur Augagneur, que celui-ci demanda et obtint du gouvernement le rétablissement des crédits destinés aux écoles de nos missionnaires au Congo.

Notons encore qu'appelé à Rome en 1894, Mgr Augouard avait été chargé par M. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères, d'une négociation délicate : il s'agissait de s'opposer à l'envoi de missionnaires italiens sur le Tchad dans des territoires français, alors que l'Italie venait d'expulser nos Lazaristes de sa nouvelle colonie de l'Erythrée. Aux représentations de Mgr Augouard, le cardinal Ledochowski, préfet de la propagande, répondit : « Je ne comprends pas la France; en même temps qu'elle persécute des religieux, elle jette les hauts cris dès qu'on touche à ses missionnaires à l'étranger. » Mgr Augouard trouva meilleur accueil auprès de

Léon XIII; le pape lui donna satisfaction en disant : « Pour une fois que la République a raison, il ne faudrait pas lui donner tort. »

On se montra très reconnaissant, au quai d'Orsay, envers l'habile négociateur : celui-ci en profita pour conseiller le rétablissement du poste de cardinal de curie que le gouvernement français avait supprimé depuis quelques années. Ce conseil fut suivi un peu plus tard.

Les lignes qui précèdent ne peuvent donner qu'un faible aperçu du livre attachant dont nous avons extrait quelques passages. Il faut lire, dans la biographie où M. de Witte a souvent cédé la parole à son héros, les piquants rapports et les conversations de Mgr Augouard avec Brazza, avec Stanley — qu'il avait rencontré, en 1881, sur les bords du grand lac auquel le fameux explorateur américain a donné son nom, — avec Léopold II, l'audience du « roi » Makoko et tant d'autres épisodes qui intéressent l'histoire de notre colonie équatoriale.

Quand Mgr Augouard, terrassé par un dernier accès de fièvre paludéenne, succomba brusquement le 3 octobre 1921, dans la maison de la rue Lhomond, alors qu'il avait si souvent exprimé le vœu de mourir au milieu de ses chers Congolais, il venait précisément de rendre compte à la Propagande des résultats de son apostolat de quarante-quatre ans : les écoles catholiques comptaient alors près de 9 000 enfants; le nombre des baptisés dépassait 12 000 et celui des catéchumènes 14 000. Beaucoup de néophytes témoignaient une réelle piété, faisant régulièrement de treize à quinze kilomètres à pied pour ne pas manquer la messe dominicale.

Partout, même dans l'intérieur du pays, les mœurs s'étaient adoucies, le cannibalisme et le fétichisme disparaissaient. Les noirs, qui avaient jadis accueilli nos missionnaires à coups de sagaies, leur amenaient des enfants auxquels les Pères ne se contentaient pas, comme on les en a accusés, d'apprendre le catéchisme, mais à qui ils s'efforçaient d'inculquer le goût du travail et l'amour de la France, en introduisant d'anciens cannibales dans la famille des peuples civilisés.

B. J.

Les sources de l'Histoire de France, dix-septième siècle (1610-1715), par Émile Bourgeois, professeur à l'Université de Paris, et Louis André, maître de conférences à l'Université de Lille. — IV. *Journaux et pamphlets*, Auguste Picard, 1924.

Quelle a été la liberté de la presse au dix-septième siècle? Théoriquement, la liberté de penser et d'écrire était interdite au dix-septième siècle; pratiquement, elle a existé, mais dans quelle mesure? A la vérité, le gouvernement tint un faible compte du sentiment public, mais ne pouvant l'étouffer, il chercha à le dominer et à le diriger; et cela, par une surveillance étroite et incessante, par une législation tatillonne et inquisitoriale, par une presse à gages habilement stylée et une réglementation telle qu'elle rendait fort difficile et dangereuse, sinon l'indépendance des idées chez les individus, du moins leur expression, si mesurée fût-elle.

Un livre qui en dit long à ce sujet, *le Code de la librairie*, publié au siècle suivant, en 1744, par Saugrain, où sont réunis tous les arrêts et ordonnances concernant les imprimeurs, libraires et fondeurs de caractères,

montre les précautions minutieuses prises par le pouvoir pour museler la presse au moyen de la censure préalable, des privilèges exigibles sur chaque volume paru, et aussi des pénalités qui allaient jusqu'à la peine de mort. C'était la conséquence naturelle de l'absolutisme royal, érigé en principe. En somme, on peut dire que la suppression presque complète de la liberté d'écrire a été un des dogmes de la monarchie française au dix-septième siècle. Et cependant, les libelles contre le pouvoir n'en ont pas moins fleuri, même sous Richelieu, où le ministre autoritaire était personnellement pris à partie, à plus forte raison sous le faible gouvernement de Mazarin, du duc de Luynes et de Marie de Médicis. Sous Louis XIV, jusqu'en 1680 environ, le prestige du roi, ses conquêtes, sa situation prépondérante en Europe désarmèrent la critique, qui se confondit dans l'admiration et l'affection du peuple.

Mais lorsque le vent eut changé, les fautes réitérées du roi, la médiocrité croissante de ses ministres, la persistance de guerres ruineuses, la misère croissante des campagnes redonnèrent des armes à l'opposition et, en dépit de la police, la critique politique se fit jour à l'intérieur, plus ou moins atténuée, car, au dehors, elle jouit d'une liberté entière et brava les colères impuissantes de l'autorité.

On aurait pu croire que la presse littéraire, se tenant en dehors des polémiques politiques et religieuses, devait profiter d'une indépendance refusée à la presse politique; il n'en fut rien. On se rappelle cette pensée de La Bruyère : « Un homme, né chrétien et Français, se trouve contraint dans la satire, les grands sujets lui sont défendus ; il les entame quelquefois et se détourne ensuite sur de petites choses, qu'il relève par la beauté de son génie et de son style. » Que de regrets et de sous-entendus dans cette phrase discrète autant qu'attristée !

Limitée au récit des événements mondains, aux pièces de théâtre, aux romans, aux petits vers de société, la presse littéraire n'en offre pas moins à l'historien des données précises dont il peut faire son profit. Dépourvue à peu près d'intérêt, par suite des prohibitions de toute nature qui les paralysaient, les journaux étaient tenus en piètre estime ; et encore en plein dix-huitième siècle, d'Alembert en parlera avec dédain sans se douter de l'importance qu'ils ne devaient pas tarder à acquérir.

Quant aux pamphlets, œuvre de passion pour ou contre le régime ou les personnes, ils pullulaient; de là la difficulté de les classer, et force a été d'abandonner l'ordre chronologique qui s'impose pour les journaux. Les auteurs du manuel donnent ces derniers dans cet ordre, avec une notice succincte mais substantielle pour chacun d'eux. Les pamphlets y ont été groupés sous des rubriques particulières, de préférence autour du nom des personnes qu'ils concernent ou des matières auxquelles ils se rapportent. Cette façon de procéder était la seule à suivre, semble-t-il, la bibliographie des pamphlets étant encore à créer. La tâche était donc particulièrement délicate et difficile; les auteurs s'en sont tirés à leur honneur. Ils ont procuré au public un instrument de travail qui lui épargnera de longs tâtonnements et lui permettra, le plus souvent, de trouver sans perte de temps le document dont il a besoin.

L. Thuasne.

BIBLIOGRAPHIE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

GÉNÉRALITÉS

Aulard (A.). — Emules et prédécesseurs du Père Loriquet. Les manuels d'histoire depuis le seizième siècle. (*Révolution française*, janvier-mars 1924.)

Birkenhead. — Idealism in International Politics. (*Empire Review*, décembre 1923.)

Cheyney (E.-P.). — Les lois historiques. (*American historical Review*, janvier 1924.)

Jacob (E.-P.). — Des publications récentes sur l'histoire du monde et leur variété. (*History*, janvier 1924.)

Macartney (H. H.). — Five years of European chaos. *Londres*, 1923, in-8°.

Mowat (R. B.). — European States system : a study of international relations. *S. l.*, 1924, in-8°.

Nippold (O.). — The Development of International Law Alfer the World war. *Oxford*, 1923, in-8°. [Traduit de l'allemand par Amos S. Hiershy.]

Paléologue (M.). — Romantisme et diplomatie : I. Talleyrand; II. Metternich; III. Chateaubriand. (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars, 1er avril et 1er mai 1924.)

Rolbricki (S. J.). — The political philosophy of Dante Alighieri. *Washington, Catholic University*, 1921, in-12, 156 p.

FRANCE

Curtis (E. N.). — Les révolutions en France au dix-neuvième siècle et l'opinion américaine. (*American historical Review*, janvier 1924.)

Driault (Ed.). — Les historiens de Napoléon : Albert Sorel. (*Revue des études napoléoniennes*, janvier-février 1924.)

Hauterive (Ernest **d'**). — Correspondance inédite de Napoléon III et du prince Napoléon : III. Campagne d'Italie; IV. Brouilles et raccommodements; la fin de l'Empire. (*Revue des Deux Mondes*, 2 février, 1er et 15 mars 1924.)

Lapabe (E.). — Le rôle des représentants en mission auprès de l'armée des Pyrénées occidentales. (*Revue historique de Béarn*, novembre-décembre 1923.)

Sérignan (Comte **de**). — Le général Malet et le coup de force du 25 octobre 1812 (II). (*Revue des questions historiques*, 1er juillet 1924.)

Yver (G.). — Les préliminaires de négociation de la Tafna. (*Revue africaine*, 3e et 4e trimestres 1923.)

FRANCE-ALLEMAGNE

Gooch (G. P.). — Franco german relations 1871-1914. *New York, the Creighton lecture for 1923*, 1923, in-8°.

FRANCE-BELGIQUE

Dussen (Y.). — La politique belge vis-à-vis de la France. (*Revue contemporaine*, avril 1924.)

FRANCE-ÉTATS-UNIS

Ormesson (W. **d'**). — La première mission officielle de la France aux États-Unis. Conrad-Alexandre Gérard (1778-1779). *Champion*, in-16, 1924.

Sagnac (Philippe). — Les origines de la Révolution française : l'influence américaine. (*Revue des études napoléoniennes*, janvier-février 1924.)

FRANCE-GRANDE-BRETAGNE

Beer (E. J. **de**). — Charles II et Louis XIV. (*English historical Review*, janvier 1924.)

Greenwood (T.). — L'Angleterre et la politique française en Rhénanie. (*Revue contemporaine*, 1er mai 1924.)

FRANCE-POLOGNE

Kozlowski (W. M.). — Les idées françaises dans la philosophie nationale et la poésie patriotique de la Pologne. *Grenoble, impr. Aubert*, 1924, in-8°, 69 p.

FRANCE-PORTUGAL

Grandmaison (G. **de**). — Masséna en Portugal (1810-1811). (*Revue des questions historiques*, 1er juillet 1924.)

FRANCE-RUSSIE-SUÈDE

Roserot (A.). — La France médiatrice de la Suède auprès de Pierre le Grand. (*Revue des études historiques*, avril-juin 1924.)

FRANCE-SAINT-SIÈGE

Bourgin (G.). — Les sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne. (*Revue d'histoire de l'Eglise de France*, janvier-février 1924.)

Combes de Patris (B.). — Pie V et la France. (*Revue des études historiques*, avril-juin 1924.)

Dudon (Paul). — Autour du Concordat de 1801. (*Etudes*, 5 mai 1924.)

ALLEMAGNE

Tarlé (A. **de**). — Les courants d'idées politiques et sociaux en Allemagne. (*Correspondant*, 25 avril 1924.)

ALLEMAGNE-BULGARIE-RUSSIE

Guichen (Vicomte E. **de**). — La lutte du prince Alexandre de Battenberg contre le tsar et Bismarck. (*Revue des études historiques*, avril-juin 1924.)

ALLEMAGNE-DANEMARK

X***. — Le problème des relations entre l'Allemagne et le Danemark. (*Revue contemporaine*, 1er mai 1924.)

ALLEMAGNE-RUSSIE

Lord (R. H.). — Bismarck et la Russie en 1863. (*American historical Review*, octobre 1923.)

Le traité secret russo-allemand. Lettres inédites de Nicolas II à Guillaume II. (*Revue universelle*, 1er avril 1924.)

BELGIQUE-CHINE

Van der Elst (Baron). — Léopold II et la Chine. (*Revue générale*, 15 avril et 15 mai 1924.)

GRANDE-BRETAGNE

Davis (E. Jeffries). — Historical research in the study of English Literature. (*Bulletin of the Institute of Historical Research*, juin 1924.)

Eggleston (F. W.). Foreign Policy and the Dominions. (*The Nineteenth Century*, octobre 1923.)

Florence (M. G.) et **Highan** (C. S. S.). — The reign of Charles II as a field for research. (*Bulletin of the Institute of historical Research*, juin 1924.)

Hennings (M. A.). — England under Henry III. *Londres*, 1923, in 8°.

Mylés (H.). — La politique extérieure anglaise d'après les traditions historiques. (*Revue universelle*, 15 avril 1924.)

Scofield (C. L.). — The life and reign of Edward IV. *Londres*, 2 vol. in-8°, 1923.

Wood (Marguerite). — Foreign correspondance with Marie de Lorraine queen of Scotland, from the originals in the Balcarns papers (1537-1548). *Londres, Constable*, 1923, in-8°, 225 p.

GRANDE-BRETAGNE-CHINE

Hsia (C. L.). — Treaty relations between China and Great Britain

(III). (*Chinese social and Political science Review*, octobre 1923; *American Political science Review*, février 1924.)

GRANDE-BRETAGNE-ÉTATS-UNIS

Greenwood (T.). — Les rapports de l'Angleterre et des États-Unis. (*Revue contemporaine*, 1er avril 1924.)

GRANDE-BRETAGNE-SUÈDE

Treaty between the United Kingdom and Sweden for the marriage of Lady Louise Mountbatten with his Royal Highness Prince Gustaf Adolf, Crown Prince of Sweden. Signed at Stockholm, 27 octobre 1923. *Londres. Papers by Command. Treaty series*, 1924, n° 2.

HONGRIE

Jaszi (O.). — Dismembered Hungary and Peace in central Europe. (*Foreign Affairs*, 15 décembre 1925.)

Teleki (Paul). — The evolution of Hungary and its place in European history. *New York*, 1923, in-8°. [The Institute of politic publications, Williams College. Williamstown, Mass.]

ITALIE

Labonne (R.). — L'Italie et la Méditerranée. (*Correspondant*, 25 avril 1924.)

Lazzieri. — Un' ambasceria di Niccolo Machiavelli et capitolo generale di Carpi 1521. (*Archivum franciscanum Historicum*, 1923, fasc. I et II.)

ITALIE-RUSSIE

Traité de commerce et de navigation entre l'Italie et l'Union des Républiques soviétiques socialistes, 7 février 1924. (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, avril 1924.)

ITALIE-YOUGOSLAVIE

Accord conclu entre le royaume d'Italie et le royaume des Serbes, Croates et Slovènes concernant Fiume. *Belgrad, impr. d'Etat*, in-4°, 1924.

Loiseau (C.). — Le traité italo-yougoslave. (*Vie des peuples*, mars 1924.)

POLOGNE-TCHÉCOSLOVAQUIE

Vineuil (P. **de**). — L'affaire de Janina devant la Cour permanente de justice internationale. (*Revue de droit international et de législation comparée*, Gand, 1924, nos 1-2.)

ROUMANIE-YOUGOSLAVIE

Protocole concernant le traité définitif de la ligne frontière entre le royaume des Serbes, Croates et Slovènes et la Roumanie. *Belgrad, impr. d'Etat*, in 4°, 1923.

RUSSIE

Herbigny (Michel **d'**). — Les préludes de la Révolution russe d'après les *Mémoires* du comte Witte. (*Etudes*, 5 juillet 1924.)

Dennis (A. L. P.). — Characteristics of bolshevik diplomacy. (*North American Review*, novembre 1923.)

Guichen (Vicomte **de**). — La situation intérieure de la Russie du dix-neuvième au vingtième siècle et ses répercussions. Br. 24 p., *impr. Bussière, Saint-Amand*, 1924.

SAINT-SIÈGE-ÉTATS-UNIS

Meda (F.). — Il movimento degli episcopaliani d'America per l'unita delle chiese cristiane. (*Nuova Antologia*, t. LVIII, fasc. 1224, 1923.)

TCHÉCOSLOVAQUIE

Leontin (L.). — Edouard Benes. (*Revue contemporaine*, 15 avril 1924.)

TURQUIE

Aubriant. — La déchéance du khalifat ottoman. (*Mercure de France*, 1er avril 1924.)

Baumann (E.). — Le Turc et l'étranger. (*Correspondant*, 25 avril 1924.)

Froidevaux (H.). — La suppression du califat et l'attitude de la France. (*Asie française*, mars 1924.)

La Jonquière (A. **de**). — Les réformes d'Angora. (*Asie française*, avril 1924.)

SYRIE

Pic (P.). — L'établissement du mandat français en Syrie. (*Revue bleue*, 15 décembre 1923.)

Froidevaux (H.). — Une expérience française en Syrie. Les élections aux conseils représentatifs des États sous mandat. (*Asie française*, janvier 1924.)

Remusat (P. **de**). — Les Cent Jours du roi de Syrie. (*Revue des Etudes historiques*, avril-juin 1924.)

L'organisation des juridictions des causes étrangères en Syrie et au Liban. (*Asie française*, avril 1924.)

ARMÉNIE

Poidebard (A.). — Le Transcaucase et la République d'Arménie dans les textes diplomatiques, du traité de Brest-Litovsk au traité de Kars (1918-1921). (*Revue des études arméniennes*, t. III, 1923.)

CHINE

Mao-Yee-Hang. — Les relations politiques et économiques et les puissances de 1842 à 1860. *Lyon*, 1923. [Thèse.]

PALESTINE

La Brière (Y. **de**). — Le statut des lieux saints. (*Revue catholique des idées et des faits*, 16 novembre 1923.)

PERSE

Vergniol (C.). — La Perse et l'Europe en 1923. (*Asie française*, novembre 1923.)

AMÉRIQUE

Doughty (Arthur G.). — Rapport des archives publiques pour l'année 1921. *Ottawa, impr. Acland*, 1923, in-8°, 465 p.

Walworth-Alvord (Clarence). — The Shelburne manuscripts in America. (*Bulletin of the Institute of Historical Research*, février 1924.)

Adams (J. T.). — Une région inexplorée dans l'histoire de la Nouvelle-Angleterre (1713-1763). (*American historical Review*, juillet 1923.)

Carter (E. C.). — L'importance du commandement militaire en Amérique de 1763 à 1775. (*American historical Review*, avril 1923.)

America and the international problem. *New-York*, 1923, in-8°.

Alvarez (A.). — Le continent américain et la future vie internationale. (*Revue de droit international*, Genève-Sottile, octobre-décembre 1923.)

Lansing. — La réunion proposée des services diplomatiques et consulaires aux États-Unis. (*American Journal of international law*, avril 1923.)

Torriente (**De la**). — La République de Cuba et les États-Unis. (*Revue de droit international*, Genève-Sottile, octobre-décembre 1923.)

Robertson (W. S.). — Hispanic-American relations with the United States. *New-York*, 1923, in-8°.

Baudrillart (Mgr). — Chez les Latins d'Amérique. Argentine et Uruguay. (*Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 novembre 1923.)

Esher (Vicomte). — Un grand ambassadeur : W. H. Page. (*Quart. Review*, avril 1923.)

Froidevaux (H.). — États-Unis et Philippines. (*Asie française*, décembre 1923.)

Thayer. — Les capitulations de l'empire ottoman et la question de leur abrogation vis-à-vis des États-Unis. (*American journal of international law*, avril 1924.)

Alvarez (A.). — Pan-americanism and the International Policy of America. (*Inter-America*, décembre 1923.)

Les Etats-Unis et l'enseignement

en Chine. (*Asie française*, avril 1924.)

Lechartier (G.). — Le Japon et les Etats-Unis. La crise au sujet de l'immigration japonaise. (*Correspondant*, 25 mai 1924.)

Froidevaux (H.). — Japonais et Américains. (*Asie française*, mai 1924.)

ANTILLES

Morpeau (Louis). — La France antiléenne. (*Monde nouveau*, septembre-octobre 1923.)

Morpeau (Louis). — Une île de soleil et d'éternelle verdure : Haïti (1789-1923). (*Revue contemporaine*, 1er septembre 1923.)

Valous (Guy **de**). — La révolution aux îles du Vent (1789-1793). (*Revue de Paris*, 1er décembre 1923.)

TRAITÉ DE VERSAILLES

Torley-Duwel (Dr C. C.). — Quelques considérations au sujet de l'article 297 du traité de Versailles. (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, octobre 1923.)

L'application du traité de paix avec l'Allemagne. (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, avril 1924.)

TRAITÉ DE LAUSANNE

La question de la ratification du traité de Lausanne. (*Asie française*, mars 1924.)

Beaupin (Mgr). — Le traité de Lausanne et les missions. (*Revue d'histoire des missions*, 1er juin 1924.)

QUESTION DES ZONES FRANCHES

Paulus (Docteur J.). — Les zones franches autour de Genève. (*Revue de droit international et de législation comparée*, Gand, 1924, nos 1-2.)

QUESTION RHÉNANE

Pingaud (Albert). — Notes sur la question rhénane. (*Revue des études napoléoniennes*, mars-avril 1924.)

Chastenet (J.). — La séparation rhénane. (*Opinion*, 5 octobre 1923.)

Delage (J.). — La République rhénane. (*Vie des peuples*, 17 novembre 1923.)

Dumont-Wilden (L.). — Les chances de la République rhénane. (*Revue bleue*, 17 novembre 1923.)

Gruben (Baron Henri **de**). — Le problème rhénan. (*Revue générale*, 15 novembre 1923.)

Johannet (R.). — La République rhénane. (*Revue universelle*, 15 novembre 1923.)

Perraud (A.). — La question rhénane et la politique française. (*Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1923.)

QUESTION DES DÉTROITS

Visscher (F. **de**). — Le régime nouveau des détroits (2e partie). (*Revue de droit international et de législation comparée*, Gand, 1924, nos 1-2.)

CONFÉRENCE DE WASHINGTON

Cogniet (A.). — Les enseignements de la guerre navale et les raisons techniques de la conférence de Washington. (*Mercure de France*, 15 octobre 1923.)

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Dumont-Wilden (L.). — La crise de la Société des Nations. (*Revue bleue*, 6 octobre 1923.)

Pacifius. — La force et la faiblesse de la Société des Nations d'après le conflit italo-grec. (*Grande Revue*, novembre 1923.)

La Torriente (**de**). — Actividades de la Liga de las Naciones. *Habana*, 1923, in-8°.

La Torriente (**de**). — La cuarta asamblia de la Liga de las Naciones. *Habana, Rambla Bonza*, 1924, in-8°, 173 p.

La Torriente (**de**). — Labor internacional. Discursos. *Habana, Rambla Rouza*, 1924, in-18, 243 p.

Erich (R.). — Les rapports entre le pacte de la Société des Nations.

et le projet de traité d'assistance mutuelle. (*Revue de droit international et de législation comparée*, Gand, 1924, nos 1-2.)

Mathieu (M.-H.-J.). — Évolution de l'idée de Société des Nations. *Nancy*, 1923, in-8°. [Thèse.]

Jouvenel (H. **de**). — La Société des Nations et les nouvelles générations. (*Revue de Paris*, 15 février 1924.)

Rappard (W. E.). — L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations. *Genève, Soure*, 1924, in-12, 81 p.

Reynaud (P.) et **Jouvenel** (R. **de**). — La Société des Nations peut-elle sauver le monde? (*Grande Revue*, mars 1924.)

Dumont-Wilden (L.). — Le recours à la Société des Nations. (*Revue bleue*, 19 mai 1924.)

Paul Lesourd,
Archiviste paléographe.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

Pages.

Société d'histoire générale et d'histoire diplomatique; classe d'histoire diplomatique : *Bureau, comité et liste des membres* 2
Recueils périodiques avec lesquels la *Revue* échange ses publications. 14
La Doctrine de Monroë, par Casenave 15
Carnot en Pologne (1816), par S. C 28
Un Ambassadeur homme de cour sous Louis XVI. Le duc de Guines, par Van der Vrecken de Bormans 39
Les Projets d'alliance anglo-russe au seizième et au dix-septième siècle, par Inna Lubimenko 61
Les Entrées des ambassadeurs de France près le Saint-Siège sous l'ancien régime, par Paul Lesourd 75
Les Nonciatures de Russie, par J.-L. Renou 98
Comptes rendus 110, 214, 366, 480
Bibliographie d'histoire diplomatique, par Paul Lesourd... 121, 379, 501
Un Consulat de France en Bosnie sous le premier Empire, par Pierre David, préface par Alfred Dumaine 129, 301
La Nouvelle législation en Russie soviétique, par Martchenko 170
Le Cardinal de Forbin-Janson à Rome. Le conclave d'Innocent XII (1691), par le marquis de Forbin 182
Table générale de la Revue d'histoire diplomatique depuis sa fondation, en 1887, jusqu'a l'année 1923 238
Louis Delavaud (1860-1924), par Alfred Dumaine 257
Les Barons baltes, par Jacques Fouques Duparc 274
Les Ambassadeurs près le Saint-Siège, membres de l'Académie française, par Paul Lesourd 329
Correspondance 364
M. Édouard Rott (1854-1924), par Alfred Dumaine 385
Rapport de MM. les Secrétaires, par Camille Piccioni 389
La Politique étrangère des romantiques, par le baron Ernest Seillière.. 395
Les Relations diplomatiques entre la France et la Suisse jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, par René de Weck 405
Discours de M. Alfred Dumaine, président de la Société 415
État de paix et état de guerre au temps de Louis XIV (1661-1715), par Camille-Georges Picavet 423
L'Ambassade du comte de Serre à Naples (1822-1824), par Combes de Patris 438

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Pages.

Bormans (Van der Vrecken de) 39
Casenave 15, 372
Combes de Patris 438
Contenson (baron Ludovic de)... 116, 117, 214, 219, 221, 227, 366, 370, 371, 487, 490, 495
David (Pierre) 129, 301
Dumaine (Alfred) 110, 129, 257, 385, 415
Forbin (marquis de) 182
Fouques Duparc (Jacques) 274
Le Marchand (E.) 112, 215, 222, 227, 233
Lesourd (Paul) 75, 121, 220, 239, 501
Lubimenko (Inna) 61
Martchenko 170
Montardy (Henry de) 374, 483
Picavet (Camille-Georges) 480
Piccioni (Camille) 373, 374, 377, 482, 486
Renaut (Francis-P.) 113, 115, 224, 225, 226, 231, 368, 489, 493
Renou (J.-L.) 98
Seillière (baron Ernest) 395
Thuasne (L.) 119, 499